

MÉTHODE

DE

DIRECTION SPIRITUELLE.

we

MÉTHODE

DIRECTION GÉNÉRALE

Paris. — Imprimerie WALDER, rue Bonaparte, 44.

248
SCA

MÉTHODE
DE
DIRECTION SPIRITUELLE

L'art de conduire les âmes à la perfection chrétienne,
par les voies ordinaires de la grâce,

ENSEIGNÉ EN QUATRE TRAITÉS

PAR

Le R. P. Jean-Baptiste SCARAMELLI

DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS;

SUIVI

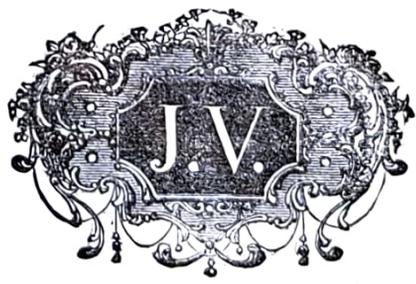
DE CENT QUATRE-VINGTS PLANS DE SERMONS DONT LA MATIÈRE EST
DÉVELOPPÉE DANS LE COURS DE L'OUVRAGE.

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR M. L'ABBÉ J.-J. RUDEAU.

TROISIÈME TRAITÉ :

DES DISPOSITIONS PROCHAINES POUR LA PERFECTION CHRÉTIENNE, OU DES VERTUS
MORALES QU'IL FAUT ACQUÉRIR.



PARIS

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE L. F. HIVERT

J. VERMOT, SUCCESSEUR

Quai des Grands-Augustins, 33

1854

Tous les exemplaires seront revêtus de ma griffe.

J. Verrot



MÉTHODE

DE

DIRECTION SPIRITUELLE

TROISIÈME TRAITÉ

DES DISPOSITIONS PROCHAINES POUR LA PERFECTION
CHRÉTIENNE, OU DES VERTUS MORALES QU'IL
FAUT ACQUÉRIR.

INTRODUCTION AU TRAITÉ.

1. Les moyens que nous avons proposés dans le chapitre précédent ne suffisent pas pour atteindre le but de la perfection chrétienne. Il faut en outre avoir les dispositions prochaines sans lesquelles on ne peut renverser entièrement les empêchements, qui s'opposent à une fin si sublime. Dans l'acquisition des biens célestes et divins, il arrive ce qu'on remarque dans la production des substances terrestres; pour laquelle, outre la suppression des empêchements, il faut encore certaines qualités qui disposent la matière à se transformer en une nouvelle substance. C'est ainsi que pour enflammer du bois vert, il ne suffit pas de faire disparaître l'humidité, le froid et toutes les autres qualités contraires; il faut encore y introduire une chaleur très-intense qui le dispose à brûler et à former lui-même un nouveau feu. Or les dispositions prochaines de la perfection ne sont rien autre chose que les vertus morales appuyées sur les vertus cardinales, comme sur leurs bases et leurs fondements. Elles constituent les

qualités divines dont le propre est de disposer entièrement nos cœurs à s'embraser du feu de la parfaite charité, qui nous enflamme d'amour pour Dieu ainsi que pour le prochain, et dans laquelle consiste toute l'essence de notre perfection. Il est donc nécessaire d'en parler dans ce traité, et d'animer nos lecteurs à les pratiquer parfaitement.

2. Mais ici j'entends une objection qui semble prouver que le plan de notre ouvrage est défectueux, imparfait. De quoi avons-nous parlé dans le traité précédent, dira le pieux lecteur, si ce n'est des vertus morales? Est-il peut-être un autre moyen, que le continuel exercice de ces vertus, pour surmonter les obstacles que nos sens tant internes qu'externes, l'attrait des biens extérieurs et nos ennemis invisibles, opposent à notre perfection? Comment pourrions-nous réprimer le sens du goût, si ce n'est par la pratique de la tempérance? Comment, le sens de la vue, sinon par l'habitude de la modestie? Comment dompter les passions, si ce n'est par l'exercice de toutes les vertus qui sont les ennemies jurées des vices auxquels nous portent ces inclinations perverses? On pourrait en dire autant des autres empêchements que nous avons précédemment examinés. Ainsi en étudiant les vertus morales dans le traité actuel, nous rencontrerons nécessairement les mêmes sujets sur lesquels nous avons déjà parlé et nous mêlerons une partie de l'ouvrage avec l'autre, en confondant les matières dans un désordre méprisable.

3. Si toutes les vertus morales étaient du même ordre, le lecteur aurait sans doute raison de parler ainsi. Mais saint Thomas nous enseigne qu'elles ne sont pas toutes de la même qualité; bien qu'elles soient de la même espèce: car autres sont les vertus qui appartiennent à la vie purgative, et autres sont celles qui ornent une âme déjà purifiée. On appelle purgatives celles qui s'exercent au milieu du tumulte des passions rebelles, contre l'opposition des vices qui ne sont pas encore assez domptés. Ce sont là les vertus dont nous avons parlé dans le traité pré-

cèdent; car nous y avons enseigné la manière de maîtriser la liberté des sens, de dompter l'audace des passions perverses et de réprimer le cœur enclin aux plaisirs dangereux et nuisibles. Or ces vertus imparfaites ne sont certainement pas la dernière disposition à l'amour divin, qui n'a coutume de s'établir que dans les cœurs paisibles et tranquilles. Tandis que les vertus de l'âme purifiée sont celles-là seulement qui, sans être empêchées par aucun mouvement des passions perverses, produisent leurs actes avec une grande douceur. Saint Thomas, parlant des vertus cardinales, s'exprime ainsi : « Ceux qui sont déjà parvenus à la ressemblance avec Dieu pratiquent certaines vertus qu'on appelle vertus des âmes purifiées : tellement que leur sagesse paraît toute divine, que leur tempérance ne connaît pas les convoitises de ce monde, que leur force ignore les passions et que leur justice est unie à l'Esprit de Dieu par une alliance perpétuelle, c'est-à-dire, qu'ils se conforment toujours à ses inspirations. » (1)

4. Il faut cependant observer ici qu'on peut envisager de deux manières les vertus de l'âme purifiée : dans un sens strict, rigide et dans un sens plus large, moins restreint. Considérées sous le premier rapport, elles ne se trouvent, selon saint Thomas, que dans les bienheureux habitants de la céleste patrie; elles n'ont jamais resplendi sur la terre, si ce n'est dans l'âme très-parfaite de Jésus-Christ et dans celle de sa sainte Mère, qui furent exemptes de toute rébellion des sens. « Ces vertus, dit le docteur angélique, sont celles des bienheureux et de quelques personnes qui mènent en ce monde une vie très-parfaite. » (2) Mais envisagées dans l'acception la plus large elles conviennent à plusieurs personnes bien avancées dans la perfection : car prises dans ce sens elles n'exigent pas une entière extinction du foyer de la concupiscence, ni de quelqu'appétit désordonné que ce soit : mais seulement une grande mortification qui, réduisant

(1) 1. 2. Q. 61. a. 5. in corp. — (2) Loco citato.

les passions à ne pouvoir plus se révolter que rarement et avec peu de violence, parvient plus aisément à les calmer; comme le remarque fort bien le cardinal Lauria; de sorte que l'exercice en devient facile, doux et agréable. (1)

5. C'est de ces vertus que nous parlerons dans le traité actuel. Nous supposons que la personne spirituelle a déjà considérablement réprimé les sens ainsi que les passions perverses; et qu'elle en a beaucoup affaibli la rébellion en s'éclairant de la doctrine que nous avons expliquée, et en se servant des moyens que nous avons précédemment indiqués. Ainsi nous en sommes venus à traiter des vertus morales qui s'exercent en paix, avec douceur et sans rencontrer de grands obstacles. Nous en considérerons l'essence et les qualités. Nous proposerons les raisons ou motifs qui portent à les pratiquer, ainsi que les moyens de les acquérir. Nous indiquerons les précautions qu'il faut prendre pour éviter les erreurs qu'on pourrait commettre, dans l'application des principes; afin que par leur séjour dans l'âme ces vertus la disposent à recevoir bientôt le parfait amour de Dieu et du prochain. Le pilote d'un vaisseau ne parviendra jamais à l'heureux port, au plus fort de la tempête et contre les vents impétueux. Mais par une mer calme, par un ciel serein et par un concours de vents favorables, il atteindra le terme de sa navigation et jouira promptement du repos. De même, quelque effort qu'il fasse pour lutter contre la tempête des affections perverses, le chrétien ne peut trouver au milieu de ces combats le repos que la charité parfaite nous fait goûter dans le sein de Dieu. Tandis qu'au contraire une âme, qui s'est acquis la véritable paix, parvient facilement à la jouissance du souverain bien par le paisible exercice des vertus.

6. Mais avant d'aller plus loin, je crois qu'il est opportun de faire aux pasteurs des âmes une observation nécessaire, pour bien reconnaître l'esprit des personnes sou-

(1) In 3. Sentent. tom. 2. disp. 32. a. 4.

mises à leur direction ; je les invite à observer que les vertus, dont nous parlerons dans ce traité et dans le suivant, peuvent s'élever à une telle excellence qu'elles atteignent même l'héroïsme. L'antiquité vante ses nombreux héros : les Hector , les Alcide, les Achille, les Fabricius, les Fabius, les Scipion, les Régulus, les Caton, les Socrate, les Platon, les Diogène et beaucoup d'autres. Mais si nous considérons bien attentivement leurs actions, nous reconnaitrons que pas un de ces héros tant vantés n'a jamais pratiqué une seule vertu héroïque : et cela pour deux raisons. Premièrement, parce que les actes de vertu qu'ils ont exercés étaient ordinairement souillés par quelque vice ou par quelque défaut. Secondement, parce qu'on ne peut posséder une seule vertu héroïque, qu'elle ne soit accompagnée des autres ; je ne dis pas qu'on doive les élever toutes à un degré aussi éminent, mais qu'il faut du moins les acquérir, ne fût-ce qu'à un degré inférieur. Or les gentils peuvent-ils citer parmi leurs grands hommes un seul héros, qui ait reçu dans son cœur toute la vénérable cohorte des vertus, eux qui étaient tous souillés de divers crimes ? La dignité de l'héroïsme n'appartient qu'aux saints, aux martyrs, aux confesseurs de la foi et aux âmes fidèles qui, fortifiées par les secours très-puissants de la grâce divine, peuvent seules s'élever à une si éminente sagesse. Mais si le directeur désire de savoir en quoi consiste ce degré, je lui dirai avec le cardinal Lauria : « La vertu héroïque est celle qui a un degré, une telle perfection ou splendeur, et une telle excellence que, dans tout ce qui la concerne, elle nous élève au-dessus de la conduite ordinaire des hommes et nous rend en cela semblables à Dieu. » (1)

7. Cette doctrine s'accorde bien avec celle de saint Thomas qui s'exprime ainsi à ce sujet : « Il faut observer que l'âme de l'homme tient le milieu entre les êtres supérieurs et les animaux ; elle communique avec les pre-

(1) In 3. 1 Sentent. tom. 2, disput. 32. n. 27.

miers par l'intelligence et avec les autres par les facultés sensibles. Or, de même que les affections de la partie sensible se corrompent quelquefois dans l'homme, jusqu'à devenir semblables à celles des brutes; aussi la partie raisonnable se perfectionne de fois à autre dans l'âme humaine, et s'élève, comme si elle était séparée de la matière, au-dessus de la perfection commune des hommes: cette vertu se nomme divine, surhumaine, extraordinaire. »

8. La splendeur de cette éminente excellence se manifeste dans l'acte ou dans l'habitude de la vertu, elle provient le plus souvent de la difficulté du fait; soit parce qu'il est pénible de sa nature, comme de sacrifier sa vie pour la foi, ou de répondre à une très-grave injure par un insigne bienfait; soit parce qu'il est environné de circonstances qui le rendent très-difficile. C'est ainsi que visiter les hôpitaux et prodiguer aux malades les soins les plus humiliants, n'est pas un acte bien difficile ni très-pénible en lui-même; il le serait néanmoins pour un roi ou pour quelque grand prince qui abaisserait sa majesté jusqu'à rendre de semblables services. Il faut cependant observer ici que pour acquérir l'éclat de l'héroïsme, cet acte doit, malgré les difficultés qu'il rencontre, s'accomplir avec facilité, promptitude et même, autant que possible, avec une grande joie: la lenteur à faire le bien ne rend pas les actions brillantes, mais imparfaites. Ces observations peuvent suffire aux directeurs pour savoir bien discerner, dans leurs disciples, les degrés des vertus dont nous parlons: de sorte qu'ils puissent les estimer à leur juste valeur.

9. Enfin je prie le lecteur de se rappeler que, comme je l'ai dit au commencement de cet ouvrage, tout ce que nous disons successivement dans les traités, les articles et les chapitres ne se présente nullement avec le même ordre de matières et de temps, mais arrive au contraire tout à la fois dans les âmes. Dès lors qu'une personne pieuse emploie les moyens de la perfection, elle en écarte

aussi les empêchements, par cet éloignement des obstacles elle purifie ses vertus et, par cette purification, elle acquiert la charité; ensuite, lorsqu'elle possède les vertus que nous appelons vertus de l'âme purifiée, elle est dans les dispositions requises pour pratiquer la charité parfaite qui constitue la perfection elle-même. Toutes ces améliorations se font en même temps, et néanmoins on ne saurait les exprimer à la fois ni d'une seule parole. J'ajoute que la charité est non-seulement la fin mais encore une des plus puissantes ressources de la vie spirituelle. Car lorsque l'amour divin commence à s'emparer d'une âme, les moyens de perfection acquièrent sur elle une plus grande efficacité, elle surmonte plus promptement les obstacles, embellit davantage ses vertus et parvient à un degré d'amour beaucoup plus fervent et plus pur : de sorte que la charité qui constitue notre perfection, nous offre elle-même un moyen d'en atteindre le plus sublime degré.





ARTICLE PREMIER.

De la prudence qui est la première des vertus cardinales.

CHAPITRE PREMIER.

**EN QUOI CONSISTE LA PRUDENCE ? DES VICES QUI SONT
OPPOSÉS A CETTE VERTU.**

10. La vertu de prudence occupe le premier rang parmi les vertus cardinales, parce qu'elle les dirige toutes et leur donne de la splendeur par la justesse de sa direction. Aristote l'appelle : « Saine raison de conduite : » et saint Augustin dit qu'elle est « la science des choses qu'il faut rechercher ou éviter. » (1) Mais, selon la pensée de ces deux auteurs, on peut la définir ainsi : « La prudence est une vertu intellectuelle qui indique ce qu'on doit faire ou éviter pour bien agir dans chaque circonstance ou action. » Elle n'est donc pas une vertu qui vienne de la volonté, et qui se meuve comme ses compagnes par l'amour d'une moralité particulière. Elle est au contraire envoyée par l'intelligence pour diriger toutes les autres vertus : c'est-à-dire, pour rechercher les moyens, pour observer les circonstances qui doivent concourir à l'exercice de la vertu ; c'est elle qui juge quels sont les moyens et les circonstances les plus favorables ; elle qui commande à la volonté, ou plutôt, comme nous le verrons, qui porte cette faculté à poser l'acte de vertu, avec les secours et dans les

(1) L. 83. Q. 30.

circonstances qu'elle a choisies préférablement aux autres : de sorte que sous la direction de la prudence l'acte de vertu acquiert toute la perfection dont il est susceptible. La prudence tend toujours à procéder ainsi dans toutes les actions particulières qui se présentent : car pour être prudent il ne suffit pas de comprendre ce qu'on doit faire, afin de bien agir en général, il faut encore savoir, dans toutes les circonstances particulières, diriger tellement ses actions qu'elles soient conformes aux lois de la vertu.

11. D'où il résulte, selon saint Thomas, que la parfaite prudence renferme trois parties. La première qu'il nomme « le conseil, » consiste dans l'invention des moyens ou des secours nécessaires au parfait accomplissement de l'œuvre. La seconde, qu'il appelle « jugement, » décide d'après les qualités des circonstances si les moyens proposés par le conseil sont convenables. La troisième est le commandement de la raison, en vertu duquel cette faculté applique la volonté à l'œuvre, que celle-ci doit exécuter d'après le mode prescrit par le jugement. Mais il faut ici observer, avec le père Lessius, que ce commandement ne diffère point du motif par lequel la raison porte et incline la volonté, non d'une manière irrésistible mais doucement, à opérer avec les moyens et selon les circonstances qu'elle a jugés favorables au bon succès de l'œuvre. Je fais cette observation, parce qu'il est des théologiens qui ont pensé, que ce commandement diffère du jugement de la raison, et, ce qui me paraît encore plus important, qu'il a tant d'efficacité que la volonté ne peut aucunement y résister, mais doit nécessairement le subir. Car un tel commandement forcerait la volonté d'une manière irrésistible et ne la laisserait point libre dans ses opérations. Le docteur angélique s'exprime ainsi à ce sujet : « La prudence renferme trois actes : le premier est le conseil qui se rapporte à l'invention : car consulter, c'est chercher, comme je l'ai dit plus haut. Le second juge ce que le conseil propose : c'est la raison spéculative qui accomplit cet acte. Mais la raison pratique concourt plus efficacement à l'œuvre ; son

acte consiste à commander, il fait exécuter les procédés que le premier a conseillés et que le second a jugés convenables. Comme cet acte se rapproche le plus de la fin que la raison veut atteindre; on peut dire qu'il est le principal acte de la raison pratique et par conséquent de la prudence. (1) Faisons maintenant une application de la doctrine que saint Thomas explique ici d'une manière générale. Supposons que quelqu'un veuille convertir un pécheur : il se porte sans doute à cette bonne œuvre par le zèle qu'il a pour la gloire de Dieu, par le désir de réparer l'honneur divin qu'il voit avec douleur outragé par ce malheureux pécheur; il se propose aussi de faire un acte de charité en procurant le bien spirituel de cette pauvre âme, qui court à sa perte dans les voies de l'iniquité : le zèle et la charité sont donc les deux motifs qui l'excitent à cette double entreprise. Or s'il veut agir parfaitement dans une telle circonstance, il doit recourir à la vertu de prudence, afin de conformer aux lois de la perfection cet acte de zèle et de miséricorde. Alors la prudence suivant sa marche ordinaire commencera par offrir les moyens de conversion les plus efficaces; elle proposera, par exemple, d'exhorter le pécheur avec bonté, ou de le reprendre avec rigueur : d'engager les autres personnes à le punir sévèrement ou avec douceur, lorsqu'il commet quelque faute; de l'exciter lui-même avec adresse à écouter les sermons, ou à lire quelque livre pieux, ou à s'accuser de tous ses péchés devant un prêtre éclairé et fervent; elle proposera de veiller à ce qu'il subisse les peines que ses maîtres lui infligent, pour le corriger des défauts auxquels il est sujet, ces châtimens étant très-propres à le rendre plus attentif; elle conseillera enfin d'employer d'autres industries spirituelles capables de produire l'effet désiré. Cette investigation des moyens, qui conduisent à la fin, est ce que saint Thomas appelle « conseil »; elle constitue la première partie de la prudence; c'est à elle qu'il appar-

(1) 2. 2. Q. 47. a. 8.

Il faut de considérer les circonstances actuelles du temps, du lieu, des dispositions personnelles, pour voir si elles peuvent concourir à la conversion du pécheur dont il s'agit. Ensuite, au moyen de la raison, la prudence discerne le plus convenable des nombreux moyens qui sont à sa disposition; c'est-à-dire, celui qui est le plus capable d'atteindre le but qu'elle se propose, eu égard au caractère, aux inclinations de la personne, ainsi qu'au temps et au lieu où elle se trouve. Cette opération est ce que le saint docteur appelle « jugement », elle renferme la seconde partie de la prudence. Enfin cette vertu, toujours à l'aide de la raison, commande à la volonté, non en la forçant mais en l'inclinant seulement à l'exécution de l'œuvre qui, dans l'exemple que nous avons choisi, consiste à opérer la conversion d'un pécheur, en se servant des moyens qu'elle a d'abord trouvés et qu'elle a jugés ensuite les plus convenables. Ce commandement, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne diffère pas du jugement : car, en substance, il n'est rien autre chose que l'acte rationnel par lequel, tout bien considéré, quelqu'un juge qu'il faut agir ainsi. Or, selon le docteur angélique, ce commandement pratique forme la troisième partie de la prudence.

12. Saint Thomas assigne à ces trois parties substantielles leurs parties intégrantes, qui rendent la prudence tellement parfaite qu'elle dispose merveilleusement les actions de l'homme. (1) Ces parties sont au nombre de huit : la mémoire, l'intelligence, la docilité, la réflexion, la prévoyance, la raison, la circonspection et la précaution; les cinq premières appartiennent au conseil, la sixième au jugement et les deux dernières au commandement. Nous allons expliquer brièvement chacune d'elles en particulier.

13. La mémoire et l'intelligence se rapportent surtout au conseil : car pour trouver les moyens propres à procurer la fin spéciale qu'on se propose, il est nécessaire de

(1) 2. 2. Q 48. art. unic

se rappeler ceux qu'on a autrefois employés, et de comprendre l'état des choses présentes; afin de juger si les secours, qui ont déjà eu un plein succès, peuvent aussi convenir dans la circonstance actuelle. « Avant de parler, dit saint Ambroise, le sage fait plusieurs considérations, sur ce qu'il dira, sur les personnes auxquelles il s'adressera, sur le lieu et sur le temps où il parlera. » En rappelant ainsi à la mémoire l'heureux ou le malheureux effet que telles ou telles paroles ont eu dans d'autres occasions, il choisit celles qui ont un rapport de convenance avec la fin qu'il veut atteindre. (1)

14. La docilité est une partie intégrante du conseil, elle aide beaucoup à trouver les moyens. Cette vertu porte à rechercher dans des livres, ou près de personnes sages, des manières de bien agir. Le Saint-Esprit nous recommande lui-même de ne pas nous fier à notre prudence propre et de suivre préférablement, avec docilité, les conseils de personnes prudentes : « Ne vous fiez pas à votre prudence, » dit l'Apôtre. (2) C'est aussi ce que Salomon nous inculque dans ses Proverbes : « Ne vous appuyez pas sur votre prudence. Le sage écoute les conseils qu'on lui donne. » (3) Puis il ajoute : « Mon fils ! ne faites rien sans conseil. » Saint Jean Chrysostome nous montre, par l'exemple remarquable de Moïse, combien cette docilité est nécessaire pour bien agir. Ce grand prophète avait pénétré avec six cent mille hommes dans les déserts de l'Arabie, marchant à la conquête de la terre promise; il était non-seulement le chef, mais encore le juge de ce peuple immense, et décidait lui seul tous les différends qui s'élevaient parmi une si grande multitude. Jéthro, son beau-père, voyant que cette charge l'accablait d'occupations, voulut modérer son zèle et lui conseilla de s'associer des hommes sages, auxquels il pût confier une partie des causes qu'il ne pouvait pas juger toutes lui-même, parce qu'elles étaient trop nombreuses. Comme Moïse était

(1) L. 1. de Offic. c. 10. — (2) Ad Rom. c. 12. v. 16. — (3) C. c. 12. v. 15.

d'une très-grande docilité, il écouta votontiers ce conseil et le mit aussitôt à exécution, en créant d'autres juges auxquels il conféra le pouvoir d'examiner et de juger les contestations du peuple. Ici le saint docteur fait cette réflexion : « Tous ont besoin d'un conseiller, lors même qu'ils seraient comparables à Moïse. Car il est beaucoup de choses, qu'ignorent les princes les plus illustres et que savent ordinairement les plus petits de leurs sujets. Après sa sortie d'Égypte, Moïse, s'étant retiré dans la solitude, commandait à un peuple de six cent mille hommes et discutait lui seul toutes les difficultés qui s'élevaient entre eux. Instruit de cette conduite, Jéthro, son beau-père, homme d'ailleurs ignorant et borné, car il n'y a rien de plus stupide que les païens, lui fit des observations à ce sujet ; sans faire attention que le sage, auquel il parlait, était l'ami de Dieu. Néanmoins cet homme éclairé, ce chef d'un peuple immense l'entendit avec toute la douceur possible et suivit ses conseils. » (1)

15. La réflexion est aussi une partie intégrante du conseil. Par réflexion il faut entendre ici une conjecture vraie, par laquelle on voit si tel moyen atteindra la fin qui lui est propre. De même la prévoyance est une certaine prévision de l'avenir, une combinaison des événements futurs : l'homme attentif au succès bon ou mauvais de ses opérations conjecture en esprit sur les moyens qui sont à sa disposition, examine s'ils sont capables ou non de produire le résultat qu'il attend. Tout le monde comprend combien cet acte de prudence est nécessaire au conseil, car sans une bonne conjecture personne ne peut se flatter de ne point se tromper dans le choix de ses moyens. Thomas rapporte un fait qui peut jeter un grand jour sur cette vérité. (2) En se promenant dans sa capitale, un roi vint à traverser la place où ce jour-là des foires avaient lieu. Comme il considérait le grand nombre de

(1) Homel. 9. de laud. Pauli. — (2) Thomas. Cantipratanus Apum l. 2. c. 43.

marchandises et la foule des acheteurs, il aperçut un homme vénérable par son aspect et par sa longue barbe blanche : il lui demanda ce qu'il était et quelle marchandise il vendait, puisqu'il se rangeait parmi les marchands. Le vieillard répondit : Je suis philosophe ; quant à la marchandise que je vends, c'est la prudence. Le roi souriant à cette réponse lui dit : J'ai grand besoin de cet article, car je suis jeune encore et j'ai une grande nation à gouverner : si donc vous voulez me le vendre, je vous donnerai volontiers cent livres d'or. Le philosophe reprit : Sire, je vais vous suggérer un conseil au moyen duquel vous pourrez diriger avec prudence votre propre conduite et le gouvernement de votre peuple : « Ne parlez jamais témérairement ; ne faites aucune entreprise, dont vous n'ayez prévu le succès. » Cette sage leçon plut tellement au roi qu'il ordonna aussitôt de payer le prix convenu à celui qui la lui avait donnée : puis il fit écrire ces paroles sur toutes les portes et les fenêtres de son palais, sur tous ses vases d'or et d'argent ; il les fit même broder sur des tentures de soie, afin de les avoir toujours sous les yeux. Aussi, sa prévoyance et ses sages conjectures furent-elles cause qu'il ne se trompa jamais dans l'usage de ses moyens, et qu'il parvint à se gouverner lui-même ainsi que son royaume avec une grande prudence. Tellement il est vrai que la réflexion, qui prévoit et conjecture, concourt puissamment à perfectionner le conseil. Qu'il reste donc bien établi que la mémoire, l'intelligence, la docilité, la réflexion et la prévoyance constituent les parties intégrantes du conseil, considéré lui-même comme partie essentielle de la prudence. Elles concourent toutes ensemble à trouver les moyens convenables : la mémoire par le souvenir du passé ; l'intelligence par la connaissance entière de l'état présent des circonstances ; la docilité en recherchant et en suivant l'avis d'autres personnes, qu'elle consulte verbalement ou dans leurs écrits ; la réflexion et la prévoyance en conjecturant bien sur l'issue prospère ou funeste de l'affaire qu'il s'agit d'entreprendre. Les deux der-

nières sont les plus importantes ; car elles aident plus le sage à se bien conduire lui-même, ainsi que les autres personnes qui sont sous sa direction.

16. Examinons maintenant le jugement qui est la seconde partie essentielle de la prudence. Le docteur angélique lui assigne la raison comme partie intégrante ; parce que c'est le jugement qui doit déterminer quel est le plus convenable, parmi plusieurs moyens capables d'atteindre une fin quelconque : en effet , c'est à la raison qu'il appartient de discerner les choses opportunes, d'autant plus qu'un tel moyen peut paraître le meilleur au premier aspect, et ne l'être pas réellement ; tandis que celui qui paraît d'abord le moins apte est quelquefois le plus convenable de tous. Il est donc absolument nécessaire que la raison remplisse alors ses fonctions, et reconnaisse la vraie convenance, l'aptitude des moyens, en jugeant justement, dans les différentes circonstances , par les lumières naturelles dans les choses naturelles, et au moyen des lumières surnaturelles dans celles qui sont du domaine de la grâce. C'est ce qu'on pourrait prouver par plusieurs exemples tirés de la vie des saints. Mais je n'en choisis qu'un seul qui me paraît avoir plus de rapport avec la question présente. Sous les ordres d'un chef inhumain et cruel, vivait dans un lieu solitaire, une bande de voleurs qui attendaient à la vie des voyageurs , pour s'emparer de leurs biens. Un saint abbé, considérant la méchanceté de cet homme impie, résolut de l'arracher à sa vie criminelle, de le ramener à de meilleurs sentiments et dans la voie du salut éternel. Après avoir réfléchi aux moyens d'atteindre la fin qu'il se proposait, il en choisit un qui à la première vue paraîtrait le moins convenable de tous : il fit seller un cheval et après l'avoir monté il se dirigea vers le lieu où ces hommes sanguinaires se tenaient cachés. A peine approchait-il, qu'il fut tout à coup arrêté par ces brigands, qui le conduisirent à leur chef. Arrivé en sa présence, l'abbé lui dit : Que me voulez-vous ? Je veux , répondit celui-ci, votre cheval et vos habits. A ce prix,

ajouta le religieux, j'achèterai volontiers la paix; prenez-les : car il convient que ces objets, dont je me suis servi jusqu'à présent, vous servent aussi un jour à vous-même. Mais dites-moi, que faites-vous de tout ce que vous arrachez avec violence aux pauvres voyageurs. Je le vends pour me procurer de quoi vivre, répliqua le chef de la bande. Si c'est là l'unique avantage que vous prétendez en retirer, reprit l'abbé, renoncez, je vous prie, à cette infâme manière de pourvoir à votre entretien : car je me charge de vous procurer la nourriture, les vêtements, le lit, le logement et tout ce qui vous est nécessaire. A cette promesse, le voleur répondit en souriant : Mais moi, je n'ai pas l'intention de ne vivre que de fèves et d'eau froide, comme vous autres moines vous avez coutume de faire. Je ne me propose pas non plus de vous traiter ainsi, dit le charitable supérieur, car je vous promets que, si vous voulez venir avec moi, je vous fournirai des viandes exquisés, d'excellent poisson, du vin vieux, du pain blanc et savoureux, un bon lit et de beaux habits. Tant de générosité fit tressaillir de joie le cœur du pauvre voleur qui, à des conditions si avantageuses, accompagna volontiers le vénérable abbé. De retour dans son couvent le serviteur de Dieu désigna un religieux pour servir son nouvel hôte, auquel il fit préparer une chambre très-commode; puis il lui donna de précieux habits, et le fit asseoir à une table chargée des mets les plus recherchés qu'on pût trouver dans les environs. Mais tandis qu'il se rassasiait de viandes délicates, le moine qui le servait, s'asseyant à terre, ne prenait pour toute nourriture que du pain et de l'eau. Tant d'austérité frappait d'étonnement le voleur : mais comme il croyait que le frère ne s'imposait une si rigide pénitence que pour expier les crimes énormes qu'il avait commis autrefois, il lui demanda un jour s'il s'était rendu coupable d'homicides, de vols considérables, de péchés d'impureté et d'autres fautes semblables; lorsqu'il vivait encore dans le monde. Dieu m'en préserve, répondit le religieux, jamais je ne suis tombé dans de pareilles abominations. Et pour-

quoi donc, reprit-il, vous châtiez-vous avec tant de sévérité? C'est afin de me rendre Dieu propice à mes derniers moments, ajouta le moine. Ces paroles pénétrèrent profondément dans le cœur de cet homme criminel; tellement qu'il se dit à lui-même, en soupirant : Malheur à moi ! qui suis coupable de tant d'homicides, de vols, d'adultères, de sacrilèges, et qui n'ai pas mortifié mon corps par un seul jour de jeûne. Comment puis-je espérer que le souverain Juge me sera favorable? En faisant ces réflexions, il ressentit une si vive douleur de ses crimes, qu'il alla trouver l'abbé, se prosterna devant lui, versa d'abondantes larmes et lui dit qu'il était prêt à exercer aussi des œuvres de pénitence. En effet, il s'adonna tellement aux austérités corporelles, qu'il surpassa bientôt les autres moines sous ce rapport. Je prie le lecteur de remarquer ici que pour convertir les grands pécheurs, tel qu'était assurément ce scélérat, les moyens ordinairement les plus opportuns sont de les porter à la pénitence, au jeûne et à une vie austère, par la crainte des peines présentes et futures. Néanmoins la raison, éclairée par les lumières célestes, a persuadé ce saint abbé de la nécessité d'avoir recours au luxe, à la mollesse et aux délices ; ce qu'il fit avec succès, comme nous l'avons vu. D'où il paraît évident que le secours de la raison est nécessaire pour bien juger des moyens qu'on doit prendre, afin d'obtenir l'heureuse issue d'une entreprise ; parce que cette faculté montre par les lumières naturelles ou surnaturelles, selon la qualité différente des actions, quels sont les moyens les plus aptes dans chaque circonstance particulière.

17. La troisième partie essentielle de la prudence, celle que nous appelons commandement, renferme deux parties intégrantes : la circonspection et la précaution. La circonspection consiste à considérer attentivement les circonstances qui sont nécessaires pour bien proportionner à la fin les moyens qu'on a trouvés. Ainsi, après avoir trouvé des moyens dans un bon conseil, l'intelligence juge quels sont les plus aptes et commande ensuite à la vo-

lonté l'exécution de l'œuvre préméditée ; non pas en la forçant, mais en la portant par voie de persuasion à faire ce qu'elle a jugé qu'il fallait exécuter, dans les circonstances actuelles des choses : c'est ce qui s'appelle agir avec prudence et conformément à toute règle du bien.

18. Observons cependant que cette vertu prend différents noms, selon la diversité des opérations qu'elle entreprend de diriger. Quand elle s'applique à gouverner les propres actions de la personne qui l'emploie, elle s'appelle prudence solitaire ; quand elle s'occupe à conduire celles d'autres personnes, elle prend le nom de prudence directrice : considérée sous ce rapport elle renferme encore différentes espèces et se nomme : prudence économique, lorsqu'elle préside à la bonne économie des biens domestiques ; prudence politique, lorsqu'elle concourt à la bonne administration d'une ville ; prudence militaire, quand elle règle la discipline militaire ; prudence monastique, lorsqu'elle veille à l'observance religieuse. Mais si nous envisageons cette vertu particulièrement par rapport au but que nous nous proposons dans cet ouvrage, nous verrons qu'elle se divise seulement en deux espèces différentes : la prudence naturelle, et celle qui s'élève au-dessus de la nature, c'est-à-dire, la prudence surnaturelle. Lorsqu'elle considère dans les actions humaines la moralité naturelle, qu'elle peut connaître par les seules lumières de la raison ; elle constitue la prudence naturelle, vertu dans le genre de celle que possédaient les philosophes païens, et se trouve assez fréquemment même chez les personnes qui sont dépourvues des lumières de la foi. Quand elle regarde les actions de l'homme avec les yeux de la foi, en tant qu'elles le conduisent à Dieu et qu'elles lui procurent le bonheur éternel, la prudence devient surnaturelle et divine ; c'est d'elle que nous parlerons désormais, en l'envisageant toujours comme la directrice des vertus surnaturelles, qui sont dignes de récompense et qui fortifient les âmes.

19. Après avoir expliqué l'essence ainsi que les parties

substantielles et intégrantes de la prudence, nous allons aussi discuter les fautes que l'on commet ordinairement contre cette vertu. Il est différentes erreurs qui rendent imprudentes nos délibérations; et dans lesquelles nous tombons, en péchant par défaut ou par excès. Celles que nous commettons par défaut sont: la précipitation, l'irréflexion, l'inconstance et la négligence. La précipitation nuit au conseil, en recherchant à la hâte les moyens opportuns; car cette trop grande promptitude est cause de l'imprudence avec laquelle on prend des moyens qui sont insuffisants, pour atteindre la fin qu'on se propose. Saint Grégoire corrige ainsi ce défaut de prudence: « Dans les affaires importantes, le conseil ne doit pas être prompt. » (1) L'irréflexion répugne au jugement en n'apportant pas toute l'attention nécessaire dans les moyens: « Il faut délibérer longtemps, dit Aristote, sur ce qu'on doit statuer une seule fois. » (2) L'inconstance et la négligence s'opposent au jugement pratique de l'action, l'une en changeant, pour des causes futiles et sans motif suffisant, le jugement que la saine raison a prononcé; l'autre en empêchant, par sa lenteur ou son manque de soins, l'exécution de cette décision. Ainsi, pour que nos actes de prudence soient exempts de toute imperfection, nous devons rechercher, non avec précipitation, mais mûrement et avec la retenue nécessaire, les moyens qui peuvent concourir au succès de nos entreprises; ensuite choisir, après une mûre réflexion, les plus opportuns de ces moyens; enfin ne jamais changer de résolution par inconstance, ni en retarder l'exécution sans un motif grave.

20. Selon le docteur angélique, on peut pécher par excès, contre la prudence, de six manières: par la prudence de la chair, par l'astuce, par la ruse, par la fraude, par la sollicitude des biens temporels, et par un trop grand soin pour l'avenir. La prudence de la chair s'occupe à régler les actions de la chair et à prendre des moyens capa-

(1) *Regist.* l. 2. *Epist.* 6. de eligendo Paulo Episc. — (2) *Ethic.* c. 9.

bles de procurer ce qui est agréable à la nature corrompue. Cette prudence est très-pernicieuse. C'est ainsi qu'un voleur, qui trouve des moyens propres à faciliter le succès de ses projets, a la prudence, mais une prudence injuste et infâme. De même un jeune homme dissolu, qui tend aux personnes honnêtes des pièges capables de les faire tomber dans le péché, a aussi de la prudence, mais une prudence lascive et très-perversive. C'est de cette prudence que l'Apôtre dit qu'elle est ennemie de Dieu et qu'elle donne la mort éternelle à nos âmes : « La prudence de la chair donne la mort, mais la prudence de l'esprit apporte la vie et la paix : car la prudence de la chair est ennemie de Dieu. » L'astuce qui est une espèce de prudence charnelle, consiste à trouver de secrets moyens, pour tromper le prochain. Saint Paul la regarde comme un avilissement que tout chrétien doit éviter : « Fuyons l'avilissement secret, en évitant l'astuce. » Saint Augustin ajoute : « Certains vices ressemblent aux vertus, comme par exemple l'astuce paraît semblable à la prudence, bien qu'elle soit certainement un vice. » (1)

21. La ruse est la réalisation de l'astuce : car elle fait exécuter les moyens secrets que l'astuce a prémédités : or ces ressources cachées consistent en paroles fourbes et en actions trompeuses. Le livre des Machabées dit, du roi Antiochus, « qu'il adressa aux Israélites des paroles pacifiques pleines de ruse : » parce qu'en effet il leur parlait de paix dans ses discours, tandis qu'il fomentait la guerre et la trahison dans son cœur barbare. La fraude est aussi l'accomplissement de l'astuce ; mais elle ne trompe ordinairement que par actions. C'est pourquoi Job dit en reprenant ses amis : « Dieu se laissera-t-il tromper comme un homme par vos actions frauduleuses ? » (2)

22. La sollicitude des biens temporels consiste dans un trop grand soin d'amasser et de conserver les richesses de ce monde. Elle provient d'une affection immodérée pour

(1) L. 4. contra Julian. c. 3. — (2) Job. 13.

les choses périssables et d'une crainte excessive de les perdre. Le trop grand soin de l'avenir est une occupation immodérée de l'esprit au sujet des événements futurs, jointe à une faible confiance en Dieu : de peur que, par exemple, nous ne manquions plus tard des choses nécessaires ou convenables sous le rapport de la nourriture, des vêtements ou des autres objets dont nous nous servons dans l'exercice de nos fonctions. Il faut cependant observer ici qu'un soin modéré des biens présents et une raisonnable sollicitude, pour l'avenir, ne sont point méprisables ni contraires à la vertu de prudence : car l'Esprit-Saint nous exhorte à prendre ces précautions et nous donne pour modèle l'exemple de la fourmi : « Voyez la fourmi, paresseux, considérez-en les voies et apprenez la sagesse : bien qu'elle n'ait pas de chef, ni de précepteur, ni de prince ; elle prépare en été et recueille pendant la moisson la nourriture dont elle a besoin. » (1) La raison de cet avertissement salutaire est que Dieu ne veut pas contribuer lui seul à nous pourvoir du nécessaire ; il exige que nous fassions aussi tout notre possible pour nous le procurer, de peur que nous ne nous laissions lâchement aller à la paresse qui est la source de tous les maux.

23. Ainsi la sollicitude des biens présents et futurs n'est vicieuse et contraire à la prudence que quand elle est immodérée. C'est de celle-là seulement que Jésus-Christ a dit : « N'ayez pas de sollicitude pour votre vie, au sujet de la nourriture ; ni pour votre corps, par rapport aux vêtements. » (2) Car elle occupe l'âme tout entière, suffoque la bonne semence du père de famille, comme des ronces touffues ; elle dissipe les pieuses pensées, éteint les saintes affections et retient le cœur de l'homme loin du ciel sur cette misérable terre. Concluons donc que quelque apparence de prudence qu'aient les défauts dont nous venons de parler ; ils ne sont cependant pas la vraie prudence, mais plutôt des taches qui ternissent la splendeur de cette

(1) Prov. c. 6. — (2) S. Matth. c. 6.

noble vertu. La vraie prudence est cette vertu qui recherche par des voies légitimes les moyens qui conduisent à une fin honnête, et qui sait non-seulement choisir les plus aptes, mais encore les faire exécuter, en commandant à la volonté, non avec violence, mais par une douce et entraînant impulsion. En outre, lorsqu'elle dirige ces moyens vers une sainte fin, c'est-à-dire, vers Dieu et la béatitude éternelle; la prudence est non-seulement honnête, mais encore sainte et telle que nous l'envisagerons toujours dans cet ouvrage.

CHAPITRE II.

COMBIEN LA VERTU DE PRUDENCE EST IMPORTANTE.

24. De ce que les autres vertus ne sauraient subsister sans la prudence, on peut juger de son importance relativement à l'acquisition de la perfection. En effet, elle doit opérer avec elles et les aider toutes dans l'exercice de leurs actes : comme le dit saint Thomas : « La prudence aide toutes les vertus et agit en elles. » (1) D'où il résulte qu'on peut dire qu'elle est le dernier complément, ou la perfection de toutes les vertus, et comme une lumière qui les orne de la splendeur, de l'honnêteté et de la bienséance : ainsi que l'observe le même saint : « La prudence est le complément de toutes les vertus morales. » (2) Saint Ambroise la compare avec raison à une source limpide qui par l'abondance de ses eaux donne l'accroissement aux plantes et la beauté aux fleurs : en effet, par la pureté de ses conseils et par la sagesse de ses déterminations, la

(1) 2. 2 Q. 47. a. 5. ad 2. — (2) 2. 2. Q. 166. a. 2 ad 1.

prudence dispense aux fleurs des vertus morales tout ce qu'elles ont de beau et de précieux. « Le premier principe du devoir est la prudence, qui se répand comme une source féconde sur toutes les autres vertus. » Le saint docteur prouve cette vérité par l'exemple de la justice qui est certainement une noble vertu, la seconde des cardinales : « La justice ne peut exister sans la prudence : car pour décider ce qui est juste ou ce qui ne l'est point ; il ne faut pas peu de prudence. » (1)

25. La raison de cette doctrine est évidente : en effet, la vertu tient la voie du juste milieu entre les deux extrêmes contraires, dont l'un pèche par défaut et l'autre par excès. Par exemple, la vertu de générosité sait tellement se maintenir entre la prodigalité et l'avarice, qu'elle ne penche ni d'un côté ni de l'autre. Car pour peu qu'elle s'écarte à droite ou à gauche, elle perd l'éclat de sa vertu et se souille des taches du vice. On ne doit donc pas regarder comme généreux, mais comme un véritable prodigue, celui qui, dans l'usage de sa fortune, procède avec profusion. Car celui qui est doué de cette vertu, qu'on appelle générosité, use de ses biens avec une telle modération qu'il évite à la fois les excès de la prodigalité et les défauts de l'avarice. Or, c'est à la prudence qu'il appartient de prescrire aux vertus la plus convenable manière de se maintenir entre les limites modératrices, qui en conservent toute la beauté, toute la bonté, ainsi que tout le prix. Et l'on ne peut donner le nom de vertueux à aucun acte, à moins qu'il ne soit posé dans les circonstances exigées par rapport au lieu, au temps et aux personnes. Mais, comment pourra-t-il se faire qu'une vertu, qui n'est pas accompagnée de la prudence, ne se trompe point sur l'opportunité de ces accessoires ; puisque la prudence peut seule les discerner avec pénétration et juger de leur aptitude ?

26. C'est pourquoi saint Basile dit avec raison qu'un homme dépourvu de prudence est un navire sans pilote.

(1) L. 1. Off. 27.

Car de même qu'un vaisseau privé de conducteur ne peut tenir la bonne direction, qui conduit au port paisible et tranquille; mais se voit emporté tantôt d'un côté, tantôt d'un autre par l'impétuosité des vents et finit par se briser contre les écueils; ainsi l'âme ne peut, sans le secours de la prudence, marcher dans la voie moyenne qui est la seule droite, la seule qui conduise à la vertu; l'imprudente, elle ira d'une extrême à l'autre et se brisera contre l'écueil du vice qui la fera périr dans un déplorable naufrage. Voici les paroles du saint docteur: « Ce n'est pas sans raison que l'on compare l'homme dépourvu de prudence à un vaisseau, qui manque de pilote et qui devient le jouet des vents impétueux. » (1) Aussi le saint patriarche recommandait-il avec beaucoup d'instances à ses religieux de n'entreprendre aucune affaire avant d'y avoir mûrement réfléchi. « La prudence, leur disait-il, doit précéder toutes les actions qu'on se propose. Car si l'on néglige cette vertu, il n'est aucun acte, de quelque genre qu'il soit, bien qu'il paraisse bon, qui ne dégénère en vice; lorsqu'on le fait à contre-temps et sans modération. Tandis qu'au contraire, quand la raison et la prudence indiquent le temps qui convient aux bonnes œuvres et la manière de les exécuter, l'application de leurs conseils produit des fruits abondants et admirables, pour ceux qui donnent et pour ceux qui reçoivent. » (2)

27. Elle est bien célèbre cette décision par laquelle, au rapport de Cassien, le grand patriarche Antoine a résolu la question que nous traitons maintenant. (3) Plusieurs moines étaient venus des différentes parties de la Thébaïde, pour décider quelle est la vertu au moyen de laquelle le religieux peut parvenir au plus sublime degré de perfection. Comme ils différaient de sentiment sur ce point, la conférence se prolongea depuis le soir jusqu'au lendemain matin. Les uns regardaient l'austérité, qui s'a-

(1) Orat. 21. de Felicitate. — (2) Collatione 2. Abbatis Moysis. —

(3) In Contit. monast. c. 15.

donne aux veilles et aux jeûnes continuels, comme une vertu très-nécessaire : car, disaient-ils, lorsque le corps est exténué et l'esprit purifié par ces mortifications, l'âme s'unit promptement à Dieu. D'autres jugeaient plus important encore le parfait détachement des biens de ce monde ; parce qu'en rompant les liens, qui nous attachent à la terre, il fait que nos cœurs, devenus libres, s'élèvent plus facilement vers le Très-Haut. Un certain nombre préféraient à ces vertus la solitude qui laisse l'âme seule agir avec Dieu seul et s'unir à lui, par les doux liens de la sainte dilution. Plusieurs prétendaient que la charité est la plus nécessaire de tout le chœur des vertus, appuyant leur opinion sur l'autorité de l'Évangile, où Jésus-Christ promet le royaume des cieux à ceux qui se seront principalement exercés aux œuvres de miséricorde : « Car j'ai eu faim, dit le Seigneur, et vous m'avez offert de la nourriture : j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire etc. » Tous enfin louaient beaucoup différentes vertus selon les diverses inclinations et affections de leur esprit. Cependant la nuit s'étant écoulée presque tout entière en de semblables raisonnements, le grand et saint patriarche se leva, imposa silence et commença ainsi son discours : « Tout ce que vous avez dit est utile, nécessaire même à ceux qui ont soif de Dieu et qui désirent de parvenir jusqu'à lui ; mais l'expérience et les nombreux exemples de beaucoup ne nous permettent pas de mettre ces vertus au premier rang etc. » Comme s'il eût dit : Combien n'avons-nous pas vu de chrétiens exténués par les veilles et le jeûne, séparés de toute société humaine dans la solitude, dépouillés de tout bien terrestre par la plus rigide pauvreté, très-généreux, prodigues même dans leurs bonnes œuvres ; et qui cependant ont déshonoré cette première ferveur par une fin malheureuse et déplorable. Ainsi pour reconnaître quelle est la principale vertu, qui donne sûrement accès auprès de Dieu, il faut rechercher la cause qui a occasionné la ruine de ces hommes fervents et pieux. Mais nous n'en trouverons pas d'autres que l'irréflexion et

l'imprudence, avec lesquelles ils se sont écartés du juste milieu, qui est le siège propre de la vertu, en péchant tantôt par excès et tantôt par défaut. Voilà pourquoi la pénitence, l'éloignement du monde, le mépris des biens terrestres, la charité et toutes les autres vertus, qu'ils ont pratiquées imprudemment, ne les ont pas conduits à la perfection ni à l'union avec Dieu ; mais les ont précipités au contraire dans un abyme de désolation. La prudence et la discrétion, ajouta le saint abbé, tiennent donc la première place parmi les vertus. Ce sont là les yeux dont Jésus-Christ a dit : « Votre œil est la lumière de votre corps. S'il est bon il éclairera tout votre corps. Mais s'il est mauvais il le laissera dans les ténèbres. » (1) En effet, lorsque l'œil pur de la prudence discerne ce qu'il faut faire ou omettre, l'homme brille par la splendeur de ses actions éclatantes. Mais quand l'imprudence et l'indiscrétion viennent à le corrompre, elles jettent les âmes dans les ténèbres de leurs actions vicieuses. Cassien rapporte ensuite différents exemples de faits récents, cités par le saint en confirmation de sa doctrine ; et conclut en ces termes : « D'après l'avis du bienheureux Antoine et à l'assentiment universel des autres moines, on convint que c'est la discrétion qui conduit sûrement à Dieu l'homme fervent et courageux, qu'elle conserve intactes ses vertus et le fait parvenir avec moins de peine au plus haut degré de perfection. » (2)

28. Toute cette doctrine du grand Antoine se résume dans ces quelques paroles de saint Bernard : « La discrétion » à laquelle on donne aussi le nom de prudence, « règle toutes les vertus, leur donne la forme, la beauté et la persévérance. Elle n'est donc pas tant une vertu qu'une faculté modératrice qui gouverne les vertus, ordonne les affections et enseigne la sagesse. Si vous la retranchez, la vertu devient un vice. » (3) Paroles sans doute remarqua-

(1) S. Matth. 6. 22. et 23. — (2) Ead. Collat. c. 4. — (3) In Cant. serm. 69.

bles! qui font voir évidemment combien cette vertu est indispensable, pour atteindre la perfection et même pour mener une vie chrétienne. Si donc, d'après le sentiment de ce grand docteur de l'Église et des autres auteurs que nous avons cités plus haut, la prudence règle et forme toute vertu; si elle l'orne de tout ce qu'elle a d'honnête, de noble, de splendide, de lumineux; si la conduite dépourvue de prudence est une confusion, un vice même et une imperfection continuelle: de sorte que dire d'un chrétien qu'il est prudent, c'est le traiter de bon, de vertueux; et que l'accuser d'imprudence, c'est au contraire le regarder comme imparfait et vicieux: le sage a sans doute eu raison de nous transmettre ces paroles: « Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et en qui la prudence afflue. L'acquisition de cette vertu vaut mieux que l'argent, que l'or même le plus fin; les fruits en sont très-purs. » (1) La philosophie païenne, aidée des seules lumières naturelles, a elle-même reconnu, dans la prudence, le pouvoir de procurer le bonheur; puisque Sénèque a dit: « La prudence suffit pour rendre la vie heureuse. » (2)

CHAPITRE III.

MOYENS D'ACQUÉRIR LA PRUDENCE.

29. Le premier moyen est de la demander à Dieu: car le Seigneur a déclaré que la prudence est un de ses dons: « Le conseil et la justice m'appartiennent, la prudence est à moi. » (3) Aussi le prophète David suppliait-il souvent le Très-Haut de la lui accorder; il s'écriait: « Sei-

(1) Prov. c. 3. v. 13. et 14. — (2) Epist. 85. — (3) Prov. c. 8. v. 14.

gneur! faites-moi connaître vos voies et enseignez-moi vos sentiers. » Comme s'il eût dit : Indiquez-moi la manière convenable de parvenir jusqu'à vous, en accomplissant mes devoirs. Personne n'ignore combien la lumière divine aide le conseil et contribue à l'invention des moyens; puisqu'il lui est propre de révéler à notre esprit les vérités les plus cachées, comme il est donné à la lumière corporelle de montrer à nos yeux les objets matériels. Il n'y a certainement rien qui, plus que la lumière surnaturelle, nous rende sûrs de ne pas nous tromper, quand il s'agit de juger quel est le plus opportun de tous les moyens; car elle nous en montre l'aptitude non-seulement avec plus de clarté, de pénétration et de candeur, mais encore d'une manière plus expresse que toute autre lumière. Quant au commandement de l'exécution, chacun voit évidemment combien la grâce divine est nécessaire pour fortifier la volonté; afin de la rendre prompte et habile à se servir des moyens, que l'intelligence a jugés les plus capables de concourir au but qu'on veut atteindre. Cassien a donc bien raison de dire, que « la prudence n'est point une vertu médiocre, ni telle que l'esprit de l'homme puisse l'acquérir, sans le secours de Dieu. » (1) Lorsque Tobie enseignait à son fils chéri comment il devait marcher dans les voies de la vertu, il lui suggéra ce conseil : « Bénissez le Seigneur en tout temps et demandez-lui qu'il dirige vos voies. » (2) Bien qu'il convienne de suivre cet avis en tout temps selon la recommandation de ce grand saint; néanmoins, dit saint Augustin, nous devons surtout y conformer notre conduite, lorsque nous nous voyons dépourvus de toute autre lumière; afin que, quand les ressources humaines nous manquent, le secours divin nous soit en aide. (3) C'est ainsi que se conduisit le saint roi Josaphat; lorsque, se voyant cerné de tous côtés par une multitude immense

(1) Collat. 1. c. 1. — (2) Tobias c. 4. v. 20. — (3) Serm. 68. de Temp.

d'ennemis, il recourut au Seigneur avec une grande confiance, en lui disant : « Comme nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste pas d'autre ressource que de diriger nos yeux vers vous. » (1)

30. Le second moyen consiste à maintenir ses passions soumises à la raison ; celles surtout qui portent aux plaisirs des sens. Tel est l'enseignement de saint Thomas : « La délectation corrompt beaucoup le jugement, celle surtout qui provient des jouissances vénériennes ; parce qu'elle absorbe l'âme tout entière et l'entraîne vers les plaisirs des sens. La perfection de la prudence et de toute vertu intellectuelle réside au contraire dans l'absence de toute affection sensuelle. » (2) Ces deux vieillards, les insidiateurs de Susanne, étaient déjà bien appesantis par leur âge avancé ; ils portaient le titre honorable de juge et cependant personne n'ignore qu'ils ont agi avec une grande imprudence, parce que la concupiscence les dominait. (3) Samson avait reçu de Dieu une force extraordinaire et prodigieuse ; mais parce qu'il aima éperdument une jeune femme ; il agit si imprudemment que les Philistins purent lui crever les yeux aussi facilement qu'à un faible enfant, et même le condamner à tourner une meule de moulin, comme une vile bête de somme. (4) On sait que les fils de Samuel se sont tellement écartés de la justice, en remplissant leurs fonctions de juges, qu'ils ont procédé dans leurs actes avec tant d'imprudence que tout le peuple protesta, devant leur père, qu'il lui répugnait d'obtempérer à leur jugement et que désormais il ne voulait plus s'y soumettre. Mais pourquoi ces juges manquèrent-ils de prudence en rendant la justice, quoiqu'ils eussent devant eux les nobles exemples et les sages enseignements de leur père Samuel ? « C'est, répond le texte sacré, parce qu'ils ont couru, comme l'avarice, après les présents qui ont perverti leur jugement. » (5) Voilà pour-

(1) Paralip. c. 20, v. 12. — (2) 2. 2. Q. 53, a. 6. — (3) Daniel c. 13. — (4) Indic. c. 16. — (5) 1. Reg. c. 8, v. 3.

quoi l'Esprit-Saint nous exhorte en ces termes : « Vous ne recevrez pas de présents qui aveuglent même les plus prudents. » (1)

31. Ces dernières paroles nous montrent évidemment la cause des faits que nous venons de citer. La prudence en effet repose tout entière sur la raison, qui doit non-seulement trouver des moyens et juger de leur aptitude, mais encore en ordonner l'application. D'un autre côté, il n'y a rien qui, plus que les appétits désordonnés, trouble cette faculté et l'aveugle même entièrement. Car de même qu'en s'élevant de la terre, et en s'agglomérant dans l'espace, les nuages obscurcissent l'éblouissant éclat du soleil ; ainsi se condensent dans la partie inférieure de l'homme, les noires vapeurs qui répandent ensuite leurs ténèbres sur la lumière de la raison et de la foi. D'où il résulte que parmi ces affections dérégées et tumultueuses règnent ordinairement la prudence positivement mauvaise, l'astuce et la supercherie ; car ces vices proviennent et naissent des passions perverses, comme de leurs propres mères. La parfaite prudence, dont nous parlons maintenant, ne peut évidemment pas subsister au milieu d'une obscurité si profonde, puisqu'elle ne vit et ne croît que quand elle jouit des rayons lumineux de la raison éclairée par la foi.

32. Troisième moyen. Pour acquérir cette vertu, il faut réfléchir sur ses actions passées. En effet, l'expérience donne de la prudence. Mais elle ne produit ce noble effet que quand celui qui agit considère attentivement le résultat de ses opérations ; car il connaît alors, par l'application et l'usage qu'il a faits de ces secours, ceux qui sont les plus capables d'atteindre telle ou telle autre fin. Il en est qui après les premiers essais peuvent se diriger eux-mêmes ; d'autres au contraire en sont incapables, bien qu'ils aient fait dix et vingt fois la même expérience. Et pourquoi, si ce n'est parce que ceux-ci agissent inconsi-

(1) In Exodo.

dérément, tandis que ceux-là réfléchissent mûrement sur leur conduite? Aussi l'examen de sa conscience est-il très-utile à l'homme; car, en y reconnaissant les funestes effets de ses actions, il apprend aussi comment il pourra désormais les mieux faire, et les diriger avec prudence. Une des raisons pour lesquelles les saints pères nous ont tant recommandé cet exercice de piété, c'est que la parfaite prudence en découle comme d'une source limpide. « Retiré dans votre cellule, selon les règles de la communauté, apprenez, dit saint Bernard, à prendre l'empire sur vos passions, à régler votre vie, à réformer vos mœurs, à vous accuser et même à vous condamner souvent sans vous laisser impuni..... Dès le matin demandez-vous compte de la nuit précédente et voyez comment vous pourrez être plus circonspect le jour suivant. Vers le soir rendez-vous raison du jour qui vient de s'écouler et déterminez la conduite que vous devez tenir dans la nuit qui s'approche. » (1)

33. Quatrième moyen. Il faut aussi prendre toujours conseil de personnes prudentes. J'ai déjà indiqué plus haut cette source de sagesse, lorsque j'ai parlé de la docilité envisagée comme partie intégrante du conseil. Néanmoins je vais encore en dire un mot maintenant; parce qu'elle est très-importante et qu'elle nous fournit tout ce qui est nécessaire, pour accomplir avec perfection toutes les parties de la prudence. De peur que nous négligions l'exercice de cette vertu, le Sage adresse les paroles suivantes à chacun de nous: « Mon fils, ne faites rien sans conseil et vous ne vous repentirez jamais de vos actions. » (2) Comme s'il disait: Vous verrez par votre propre expérience, qu'en agissant ainsi vous ne commettrez aucune imprudence. « Conférez donc avec des hommes sages et prudents, » si vous voulez éviter l'erreur. (3) Tobie enseignant à son fils la pratique de cette vertu lui sug-

(1) Vel alius auctor ad fratres de Monte Dei circa medium. — (2) Eccli. c. 32. v. 24. — (3) Ibidem c. 5. v. 21.

géra un semblable conseil : avant d'agir « recherchez toujours le conseil d'un sage ; » car la première loi de la prudence prescrit de ne pas se fier à soi et de s'appuyer plutôt sur la prudence d'une autre personne que sur la sienne propre. (1)

34. Je vais vous donner la raison de cette règle. Quelques efforts que nous fassions pour purifier notre âme de toute affection perverse ; il y reste toujours un certain fonds d'amour-propre, qui s'attache inséparablement à notre nature corrompue et qui, lorsqu'on juge soi-même ses propres actions, la porte plutôt à ce qui lui est utile et agréable qu'à la vertu. Tandis qu'au contraire, quand il s'agit des affaires d'autres personnes, il est bien plus facile de conformer son jugement aux vrais principes du bien et aux règles de l'honnêteté. Ainsi dans notre propre cœur, nous devons toujours préférer le jugement d'autrui, parce qu'il est le plus sûr.

35. Saint Basile avait donc bien raison de dire : « Ce n'est certainement pas un bienfait peu important que l'avis qui émane d'un conseiller prudent et miséricordieux qui, par ses lumières, supplée ce qui manque à la prudence de ceux qui le consultent sur une affaire quelconque. » (2) Le saint docteur cite l'exemple de Moïse, rapporté plus haut d'après saint Jean Chrysostome, et s'en sert pour démontrer la grande utilité qui résulte de ces conseils ; il s'exprime ainsi : « Le prophète Moïse nous montre surtout combien il est avantageux d'accepter les conseils, lui cependant qui possédait toute la science des Égyptiens, et qui s'entretenait aussi familièrement, avec Dieu, qu'un ami avec son ami. Cet homme si grand par ses vertus, suivit le conseil de Jéthro son beau-père, qui lui recommandait de former des tribus millénaires, et de leur nommer à chacune un juge respectif. » Enfin le saint conclut en ces termes : « Il y a un grand orgueil à croire qu'on puisse se passer de conseil, et à suivre uniquement ses

(1) Tob. c. 4. v. 19. — (2) In Isaiæ c. 1.

lumières ; comme si l'on était le seul qui fût sage, le seul qui pût trouver les meilleurs expédients. »

36. Saint Grégoire cite à l'appui de cette vérité un événement qui est arrivé au diacre Pascase, ecclésiastique recommandable pour sa piété extraordinaire. Il en fait l'éloge suivant qui est assurément bien digne d'être rapporté : « J'ai appris que Pascase, diacre de ce siège apostolique et dont nous avons près de nous les ouvrages écrits avec une justesse remarquable, sur la troisième personne de la sainte Trinité, était d'une sainteté admirable, très-adonné aux œuvres de charité, plein de sollicitude pour les pauvres et de mépris pour sa propre personne. » (1) Le saint docteur ajoute même un fait prodigieux qui eut lieu après son trépas ; il dit « qu'un démoniaque ayant touché sa dalmatique, exposée sur son cercueil, fut immédiatement guéri. » Et cependant après l'avoir comblé de ces magnifiques louanges, qui lui vaudraient d'être inscrit au nombre des saints ; il dit que ce grand serviteur de Dieu apparut après sa mort à Germain évêque de Capoue, implorant son secours ; car, disait-il, je suis encore dans le purgatoire, « dans ce lieu de peines où je n'ai été envoyé pour aucune cause si ce n'est qu'à l'époque de l'élection du souverain pontife j'ai soutenu le parti de Laurent contre Symmaque. » Et bien que cette action n'eût pas été faite avec malice, dit le saint docteur, il dut cependant expier ainsi son opiniâtreté. Que le lecteur se garde donc bien de s'attacher à son jugement propre ; qu'il apprenne plutôt à conférer volontiers avec d'autres personnes sur la conduite qu'il doit tenir et à suivre humblement leurs conseils ; car c'est de là surtout que dépendent la prudence, et l'honnêteté des actions. S'il agit ainsi, le Seigneur ne réprovera certainement pas sa conduite et ne lui infligera aucun châtement. « Il faut donc toujours rechercher le conseil du sage. »

(1) Dial. l. 4. c. 40.

CHAPITRE IV.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR LA VERTU DE PRUDENCE.

37. *Premier avertissement.* Le directeur doit bien se persuader que la prudence est une vertu qui lui appartient spécialement, comme le dit Aristote. « La prudence est la vertu propre à celui qui préside. Car les autres vertus semblent être communes à ceux qui commandent et à ceux qui obéissent : mais la prudence n'est pas la vertu de celui qui doit se soumettre. » (1) Pour que vos pénitents et vos disciples agissent selon les lois de la prudence, il suffit qu'ils obéissent exactement à vos conseils ; il n'est pas nécessaire qu'ils recherchent les raisons pour lesquelles ils doivent agir de telle manière plutôt que de telle autre : ils se conduisent même avec d'autant plus de prudence qu'ils discutent moins les motifs des ordres qu'ils ont reçus : car leur devoir n'est pas d'examiner, mais d'exécuter. C'est aussi ce que saint Jérôme écrit à Rustique : « Croyez qu'il est salutaire pour vous, quels que soient les ordres que donnent les supérieurs du monastère, de ne point juger les décisions des plus anciens que vous, dont le devoir est d'obéir, de faire ce qu'on vous commande : selon la parole de Moïse : Écoute, ô Israël et tais-toi. » Or cet abandon de la volonté ne nous suffit pas ; car il est du devoir du directeur d'examiner si telle ou telle autre action convient, s'il faut la faire de cette manière ou autrement, dans ce temps-ci ou dans celui-là, s'il est opportun de l'amplifier ou de la restreindre : de sorte que tout le poids de la prudence pèse sur les seules épaules du père spirituel.

(1) Ethic. art. 3. c. 3.

38. Puis donc que cette vertu est plus propre au directeur qu'à toute autre personne ; il en résulte, à cause du soin particulier qu'il doit avoir de l'acquérir : premièrement, qu'il est obligé d'employer avec plus d'exactitude les moyens que nous avons proposés dans le chapitre précédent. C'est pourquoi il s'appliquera sérieusement à l'étude des sciences qui conviennent à son ministère ; telles que celles de la théologie morale, ascétique et mystique ; où il trouvera tout ce qui est nécessaire pour la direction des différents esprits : afin d'avoir toujours sous la main les principes d'après lesquels il pourra convenablement gouverner toutes les âmes qu'il s'est chargé de diriger. Il examinera si les conseils qu'il donne sont conformes à la saine doctrine ; et s'il aperçoit quelque erreur commise dans l'application de ses principes, il doit s'empresse de la rectifier. Car c'est ainsi qu'il acquerra l'esprit pratique, droit, solide et prudent qui est nécessaire pour conduire les âmes à Dieu. En outre, qu'il n'aille jamais entendre ses pénitents, sans demander au Tout-Puissant le secours de ses lumières, en le suppliant avec une profonde humilité d'esprit et en lui disant : « Seigneur, donnez-moi la sagesse qui préside à vos conseils... parce que je suis votre serviteur, le fils de votre servante, faible d'esprit, inexpérimenté et trop borné pour savoir juger selon votre sainte loi. » (1) Dans les circonstances douteuses il élèvera de nouveau son âme vers Dieu, pour attirer sur ses doutes les rayons lumineux et pénétrants du Saint-Esprit. Mais dans les difficultés plus pénibles et plus embarrassantes, il doit prendre du temps pour prier ; prosterné devant le Très-Haut il répétera souvent avec Judith : « Seigneur, affermissez mon âme dans la vérité par l'abondance de vos lumières. » (2) Augmentez en moi le don de conseil, dissipez les ténèbres de mon intelligence et faites que je puisse délivrer la conscience de mon disciple sans lier la mienne.

(1) Sap. c. 9. v. 4. et 5. — (2) Judith. c. 9. v. 18.

39. Secondement, le directeur doit se conserver autant que possible exempt de toute passion perverse. Qu'il se garde bien de concevoir trop d'affection, ou d'entretenir de l'aversion pour aucune des personnes qui s'adressent à lui ; car ces affections imparfaites pervertissent le jugement et rendent le sens moins droit. Qu'il évite surtout la fausse honte ou le respect humain : parce qu'il n'y a rien qui, plus que cette pudeur excessive, altère le jugement et empêche l'homme de bien discerner la vérité. Il est vrai que le conseil est un acte par lequel l'intelligence juge ce qu'il faut faire, pour bien agir. Néanmoins il arrive souvent que l'intelligence suit la volonté et, quand cette faculté se trouve infectée de quelque passion perverse, le jugement se ressent plutôt de l'affection que de la raison. Les Annales des frères Bernardins rapportent que l'abbé d'un monastère étant près de mourir, les moines délibérèrent sur le choix du supérieur qui devait lui succéder. (1) Mais comme leurs voix divergeaient en sens différents, ils résolurent d'un commun accord de s'en rapporter, au sujet de cette élection, à l'abbé qui se mourait ; parce qu'ils le savaient homme d'une grande probité et d'une prudence remarquable. Aussitôt celui-ci nomma son neveu, dont il avait lui-même fait l'éducation religieuse ; puis, il mourut paisiblement. Néanmoins le nouveau supérieur, se promenant un jour dans le jardin du couvent, entendit une voix lamentable qui sortait d'une source très-limpide près de laquelle il se trouvait. Surpris d'un fait si étrange, il s'approcha tout près du bassin et dit : Qui êtes-vous, ô mortel que la douleur afflige dans la beauté de cette onde rafraîchissante ? C'est moi, répondit la voix, je suis l'abbé votre prédécesseur et votre oncle, qui souffre horriblement dans ces eaux. Mais pourquoi, reprit le neveu, puisque la conduite édifiante que vous avez tenue paraît digne de récompense, loin de mériter des châtimens ? C'est à cause de vous, répliqua le défunt, car lorsque j'ai été con-

(1) Specul. exempl. dist. 3. exemp. 43.

sulté sur le choix de mon successeur ; je me suis prononcé, plutôt d'après mon affection pour vous que conformément au zèle de l'observance régulière. Si vous voulez faire l'expérience de ce que je souffre, apportez un chandelier d'airain, plongez-le dans cette source, et vous verrez aussitôt combien ces eaux si fraîches, si bienfaisantes pour vous, sont brûlantes et cruelles pour moi. Le nouvel abbé obéit ; mais, ô prodige effroyable ! à peine le métal eut-il touché cette eau merveilleuse, qu'il se fondit comme un morceau de cire en présence du feu. Veuillez remarquer ici que malgré la grande prudence et l'insigne piété dont l'histoire dit qu'il était doué, ce vieillard n'a pas donné un conseil judicieux et désintéressé ; parce qu'il entretenait dans son cœur une affection imparfaite, d'après laquelle il a jugé ; bien qu'il fût sur le point de comparaître devant le tribunal de Dieu, pour y rendre un compte rigoureux de toutes ses actions. D'où il résulte que pour donner de sages conseils à ses pénitents, le directeur doit conserver son cœur exempt de toute affection désordonnée.

40. Troisièmement, le directeur doit agir en tout avec attention et une mûre réflexion. Après avoir rempli les fonctions de son ministère sacré, soit en prescrivant des règles de direction à ses pénitents, et en résolvant leurs doutes ; soit en écoutant leurs confessions ; il réfléchira sérieusement en lui-même aux réponses, aux conseils qu'il a donnés et à la manière dont il a procédé. C'est ainsi qu'il pourra, non-seulement découvrir et corriger ses propres erreurs, mais même contracter l'habitude facile et sûre de suggérer des avis sages et prudents. Enfin, il faut aussi qu'il soit facile à rechercher les conseils de personnes éclairées. De même qu'il exige que ses pénitents ne fassent rien sans lui demander conseil ; ainsi le directeur doit se faire un devoir de ne pas les diriger sans consulter. Comme les disciples peuvent s'écarter de la vérité, en s'appuyant sur leur jugement ; ainsi le maître peut se tromper lui-même en se fiant trop à sa propre opinion. Saint Paul dit qu'il se rendit à Jérusalem, pour y conférer

avec plusieurs apôtres, sur la doctrine de l'Évangile qu'il prêchait aux nations. « J'ai conféré avec eux, abstraction faite de mes révélations, sur l'Évangile que je prêche aux gentils : de peur que je ne coure ou que je n'aie couru en vain. » (1) Et ce qui nous paraît encore plus admirable, c'est que ce grand apôtre ait pris cette sage précaution, quoiqu'il sût fort bien qu'il avait appris de la bouche même du Sauveur, par des révélations divines, l'Évangile qu'il promulguait : « Car, écrit-il aux Galates, je ne l'ai pas reçu d'un homme et je ne l'ai point inventé, mais il m'a été révélé par Jésus-Christ. » (2) Néanmoins, il prend conseil de ses supérieurs : « de peur, dit-il, que je ne coure, ou que je n'aie couru en vain. » Certes, voilà pour nous un exemple bien remarquable. Car si le docteur des nations, le directeur de l'Église universelle, n'a pas dédaigné de consulter les autres apôtres, sur une doctrine qu'il prêchait avec tant de sécurité; quel est le prêtre qui refusera de soumettre, à l'avis et au jugement des autres, sa manière de procéder dans la conduite des âmes, ses idées et sa doctrine, surtout quand il s'agit, comme il arrive quelquefois, de résoudre les questions les plus obscures et les plus difficiles ?

41. *Second avertissement.* Le directeur voudra bien observer que, pour conduire ses disciples avec prudence, il est nécessaire qu'il connaisse les qualités de leurs dispositions naturelles, et qu'il sache s'accommoder à leurs tempéraments. Le sculpteur doit avoir une grande connaissance des qualités du bois avec lequel il se propose de fabriquer ses ouvrages; comme en effet il est différentes espèces de bois, celles-ci molles et tendres, celles-là dures et noueuses; les unes scissiles, les autres sujettes à voler en éclats; s'il se trompait sur le choix de sa matière, son travail ne pourrait pas réussir selon sa volonté. De même, le père spirituel ne verra pas ses efforts couronnés de succès, bien qu'il fasse tout son possible pour conduire les

(1) Ad Galat. c. 2. v. 2. — (2) C. 1. v. 2.

âmes à la perfection ; s'il ne connaît point les qualités des tempéraments dont sont doués leurs corps et s'il ne sait y proportionner prudemment les moyens qu'il emploie.

42. Le corps humain est susceptible de quatre tempéraments qui sont : le mélancolique , le flegmatique , le sanguin et le colérique ; lesquels répondent à ce qu'on appelait autrefois les quatre éléments, c'est-à-dire, la terre, l'eau, l'air et le feu, dont ils prennent les qualités, tellement que par les propriétés de ceux-ci l'on peut connaître les défauts auxquels chaque tempérament est naturellement sujet. Les mélancoliques sont pour ainsi dire comme la terre, graves, lents, paresseux, d'un esprit fixe, attachés à leur opinion propre, ruminants, soupçonneux, enclins à juger des actions des autres, austères, taciturnes, amateurs de la solitude, profonds, difficiles à découvrir les secrets de leurs cœurs ; peu reconnaissants envers les autres pour les bienfaits qu'ils en ont reçus, avares de louanges, éloignés de rendre des devoirs et des services au prochain, ou s'ils le font, c'est en gâtant ces bonnes actions par leurs manières désagréables. Le directeur doit envers eux se montrer doux, affable, franc et plein de charité ; soit afin de fermer la porte de leur âme aux ombres même de tout soupçon ; soit pour qu'ils prennent plus facilement sur eux de bien se faire connaître à lui, malgré leur répugnance naturelle. Et comme les troubles auxquels ils sont sujets, ainsi que les fautes dans lesquelles ils tombent, proviennent des regards qu'ils fixent immodérément sur différentes idées : le père spirituel s'efforcera de les porter à procéder, dans toutes les importunités intérieures, par la voie du mépris et d'un certain abandon : car c'est le moyen le plus capable de dissiper les fantômes de ces esprits austères. En outre, qu'il s'applique à les éloigner d'une trop profonde solitude pour laquelle ils ont surtout beaucoup d'attrait, et de les occuper à des actions extérieures, à des œuvres de charité envers le prochain, de peur qu'ils ne se représentent une chose ou l'autre, par un regard trop fixe de leur âme, au grand préjudice de leur avancement spirituel .

43. Comme l'eau dont ils partagent les propriétés, ceux dont le tempérament est flegmatique sont froids, sans ardeur pour le bien, lents à l'entreprendre, prompts à l'interrompre, grands parleurs, inconstants, portés aux scrupules, enclins à la crainte, à la consternation, à la défiance, exempts il est vrai de la violence des passions perverses, mais privés aussi d'une grande splendeur de vertus. Il est bien difficile de les diriger; car d'un côté il ne convient pas de les laisser croupir dans la paresse de leur somnolence, et de l'autre on ne peut cependant pas les presser bien vivement; puisqu'ils sont incapables de grandes entreprises. D'une part on ne doit pas les reprendre sévèrement, parce qu'ils se décourageraient aussitôt et de l'autre il faut pourtant les réprimander; afin qu'ils apprennent à s'humilier et qu'ils n'attribuent pas à leurs vertus ce qui est un effet de la nature, c'est-à-dire, le calme des passions et la paix dont ils jouissent. Le directeur conseillera donc à ces personnes de s'appliquer modérément à des exercices de piété et de mortification. Car il ne s'agit pas ici de jeter à la fois sur le feu une trop grande quantité de bois, capable d'éteindre même la faible étincelle de bonne volonté qui anime leur cœur; il faut à la vérité les stimuler afin de chasser le froid qui les glace; mais on doit aussi avoir en quelque sorte de l'indulgence pour leur paresse. Quant à la direction de leur intérieur; les motifs d'amour conviennent principalement à ces cœurs rétrécis et glacés; parce qu'ils les dilatent et les embrasent de saintes affections. Mais dans tout ce qui concerne la vie spirituelle, il n'est pas prudent de les charger d'affaires importantes; car on ne saurait en attendre un heureux succès, à cause de leur excessive lenteur.

44. Les personnes sanguines, qui par leur manière d'agir paraissent ressembler à l'air, sont ordinairement de mœurs légères, portées à la volupté, au relâchement, aux délices et à tout ce qui peut rendre la vie plus commode; prompts à aimer, à contracter des amitiés; mais aussi prêtes à les rompre pour le moindre motif; elles s'accommodent volou-

tiers au caractère des autres, afin de captiver leur amitié; et sont portées à rechercher les vanités, à courir après les anecdotes, et les nouvelles qui circulent : en un mot, elles poursuivent les plaisirs de la chair et ont horreur de toute pénitence, austérité et rigueur comme de la mort même. Le directeur s'apercevra qu'elles sont susceptibles d'une culture très-fertile; mais il ne doit aucunement se montrer difficile sévère, rigide, ni austère envers elles; qu'il soit au contraire doux et prévenant à leur égard; car en procédant avec âpreté, il les éloignerait de la dévotion. Pour la même raison, il leur représentera que la voie du ciel est en réalité la plus unie, la plus facile; qu'elle aboutit au séjour de la paix, du repos et de la tranquillité. En outre, il s'efforcera de les éloigner des amitiés imparfaites, des conversations inutiles, des affections dangereuses et de toutes les vanités du siècle; afin de rendre leurs mœurs plus graves et plus pieuses. Puis il les introduira insensiblement dans les voies de la pénitence, dont elles ont un grand besoin; en les portant à châtier leur chair, par des jeûnes volontaires et par quelque instrument de mortification extérieure.

45. Les personnes colères, dont le tempérament est vif comme le feu, brûlent de désirs, entreprennent de grandes choses et les exécutent avec impétuosité. Comme le feu, elles tendent à s'élever au-dessus des autres; de là l'appétit irascible, l'ambition et l'arrogance qui les dominent. Se louer elles-mêmes, exalter tout ce qui leur appartient, se confier trop en leurs propres forces; contredire tout le monde dans la conversation et ne pas céder à l'évidence de la vérité; mépriser leurs semblables, pour s'attirer la confiance, et les réprimander volontiers, bien qu'elles ne puissent elles-mêmes souffrir aucune correction : tous ces défauts leur sont familiers. Mais lorsqu'elles rencontrent des obstacles à leurs desseins, ou qu'elles n'ont pas l'occasion d'agir, elles se découragent et se laissent aller à la consternation; comme le feu s'éteint quand il manque d'aliments, ou qu'il lui survient une opposition considérable. Lorsque ces personnes parviennent à se vaincre,

elles acquièrent bientôt les vertus solides, et deviennent capables d'entreprendre des œuvres importantes pour l'utilité du prochain. Afin de bien régler leur intérieur, elles doivent considérer souvent et avoir continuellement sous les yeux la douceur, la modestie de Jésus-Christ; car en se représentant ce modèle admirable elles parviendront à réprimer les impatiences, les furies de leur âme, et à dompter le violent désir qu'elles ont de paraître. Loin de s'irriter contre elles-mêmes, quand elles tombent dans quelque faute, qu'elles s'exercent à une profonde humilité d'esprit: car alors elles ne se laisseront pas abattre ni décourager, comme elles y sont portées; elles sauront au contraire se défier de leurs propres forces, placer toute leur confiance en Dieu, et recourir à lui par de ferventes prières. Quant à leur conduite extérieure, le directeur doit leur défendre de parler d'elles-même sans nécessité, et de soutenir des discussions vives avec leurs semblables; les avertissant d'acquiescer, après avoir émis leur opinion, et de ne point donner trop d'ardeur à leurs discours, ni à leurs actions, mais un ton paisible et modéré. Il ne faut pas leur accorder toutes les pénitences extérieures qu'elles demandent; parce qu'elles sont portées à se livrer, sous ce rapport, à des excès qui animent leur ardente nature qu'une sage modération serait plus capable de réprimer. On doit également tempérer le goût immodéré qu'elles ont pour le travail; car lorsque la bile est trop agitée, elle s'enflamme davantage; et loin de s'éteindre en elles, le feu de la colère s'accroît toujours de plus en plus. Que le directeur se garde bien de les avertir et de les réprimander avec un zèle trop fervent: il ne ferait alors que jeter de l'huile sur le feu. Qu'il procède envers elles avec douceur, mûrement, paisiblement et avec suavité; afin qu'elles apprennent, par l'exemple même de leur maître spirituel, la mansuétude qu'elles doivent pratiquer dans toutes les circonstances. Enfin, le directeur voudra bien observer que, quoiqu'une de ces qualités, terrestres, aqueuses, aériennes ou ignées, domine toujours dans notre tempérament, elle est néan-

moins toujours mêlée aux autres. Il faut donc proportionner à chacune d'elles les conseils et les avertissements de la direction.

46. *Troisième avertissement.* Pour diriger les âmes avec prudence et sagesse, il est nécessaire d'observer : premièrement, que parmi les vertus il en est qui sont intérieures, telles que la charité, la conformité à la volonté divine, l'humble connaissance de soi-même, la patience, la douceur, la mortification des passions, etc. On ne peut pécher que par défaut et non par excès dans l'exercice de ces vertus. Car personne ne saurait trop aimer Dieu, ni trop se conformer à sa volonté, ni trop s'humilier, ni trop pratiquer la patience, etc. Les autres vertus sont extérieures, tels sont l'usage du jeûne, de la discipline et des veilles; l'habitude de se coucher à terre, la lecture des livres pieux, l'oraison vocale, etc. Par rapport à celle-ci, l'on peut pécher non-seulement par défaut mais encore par excès, en s'y appliquant trop ou trop peu. Secondement, il faut observer que la perfection, que nous en considérons l'essence ou les dispositions prochaines, consiste dans les vertus intérieures; de sorte que les vertus extérieures ne sont que des moyens de les acquérir. D'où il résulte qu'on doit pratiquer celles-ci avec une telle modération et mesure qu'elles puissent contribuer à l'acquisition de celles-là; et qu'il faut cesser de les exercer, dès qu'elles commencent à y opposer des obstacles : car alors elles ne seraient plus des secours pour atteindre à la perfection, mais de véritables empêchements. On ne doit donc recourir aux jeûnes, aux veilles et aux flagellations, qu'autant qu'en exténuant le corps ils donnent à l'esprit une plus grande vigueur pour l'exercice des actes intérieurs; et lorsque l'esprit commence lui-même à s'affaiblir tellement qu'il ne puisse plus agir qu'avec difficulté et langueur; il faut omettre ces œuvres de pénitence parce qu'elles deviendraient nuisibles. C'est ainsi qu'il convient de supprimer le jeûne volontaire, lorsqu'il met un obstacle à l'exercice d'une vertu intérieure, comme par exemple de

la charité : car dans cette supposition , il ne concourrait pas , mais s'opposerait à l'acquisition de la véritable vertu. Et dans le fait , Cassien dit que quand les moines de l'Égypte recevaient la visite des moines étrangers , ils interrompaient leurs jeûnes ordinaires et préféraient à ces pénitences , qu'ils s'imposaient librement , l'exercice de la charité qui constitue la substance de la perfection chrétienne (1) C'est ce qu'il confirme par l'exemple de deux religieux , aussi recommandables par leur âge avancé que pour leur autorité : l'un d'eux , ayant accueilli six fois dans le même jour différents voyageurs , leur offrit à tous de la nourriture et en prit lui-même autant de fois , pour les exciter à manger ; l'autre avait coutume de ne faire ses repas que quand il se trouvait en compagnie de quelque moine étranger. A ce sujet Théodore rapporte aussi du moine Martien , issu d'une famille royale , que bien qu'il prolongeât ordinairement ses jeûnes jusqu'au quatrième jour et qu'il ne prît alors qu'une livre de pain , cependant à l'arrivée du moine Avitus , il prépara aussitôt un frugal repas , se proposant de manger aussi avec son vénérable hôte ; et comme celui-ci protestait qu'il attendrait bien jusqu'au soir , malgré sa fatigue ; Martien répondit : Pour moi , je préfère sans hésiter la charité à l'austérité du jeûne. (2)

47. Pour la même raison , il ne faut pas persévérer davantage dans le travail , la lecture , le silence et la solitude ; lorsque l'âme a besoin de quelque récréation et que , fatiguée par une application prolongée , elle ne peut plus continuer de suivre ces pieux exercices ; parce qu'alors ces actes extérieurs empêcheraient un plus grand bien et la véritable perfection. On connaît le fait que Cassien rapporte aussi de saint Jean l'évangéliste. Comme le disciple bien-aimé du Seigneur tenait sur sa main une perdrix qu'il admirait , il reçut la visite d'un homme habillé en chasseur , armé d'un arc et de flèches qu'il portait à son

(1) Inst. Monast. l. 5. c. 24. 25. 26. — (2) Hist. eccl. c. 3.

côté : celui-ci, voyant ce grand saint occupé à une action si frivole, en fut tellement surpris qu'il osa même lui en faire des reproches, en lui disant : « N'êtes-vous pas cet illustre Jean, dont la réputation est si remarquable, si célèbre qu'elle m'a inspiré le désir de le connaître? Pourquoi donc vous livrez-vous à une oisiveté aussi abjecte? » Mais le saint lui dit : Que tenez-vous à la main! C'est un arc, répondit-il. Et pourquoi ne le laissez-vous pas toujours tendu? reprit l'apôtre. C'est, répliqua le chasseur, parce qu'une continuelle tension en gênerait le ressort. Jeune homme, lui dit alors l'apôtre saint Jean, ne vous scandalisez donc pas de cette petite et courte récréation qui, par une sorte d'indulgence, détend et relâche mon esprit après une trop grande application; et sans laquelle, épuisé par une attention continuelle, il ne pourrait servir la vertu, quand la nécessité l'exige. » (1) La prudence et le jugement du directeur doivent donc briller ici par son habileté à concilier les vertus extérieures avec l'exercice des vertus intérieures si utiles à l'esprit; de telle sorte qu'elles leur soient toujours d'un secours efficace et jamais un empêchement.

(1) Collat. 24. c. 21.

ARTICLE II.

D la justice qui est la seconde vertu cardinale.

CHAPITRE PREMIER.

QUOI CONSISTE L'ESSENCE ET L'EXCELLENCE DE CETTE VERTU.

48. La signification du mot justice n'est pas toujours la même : quelquefois on entend par justice l'assemblage de toutes les vertus ; aussi , comme le remarque saint Jean Chrysostome, appelons-nous ordinairement juste, l'homme qui s'exerce à toutes sortes de bonnes œuvres : « Le juste embrasse toutes les vertus, c'est pourquoi nous avons coutume de donner ce nom à ceux qui font tout le bien possible. » (1) C'est dans ce sens que notre divin Rédempteur a dit : « Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice : » parce que selon la remarque de saint Grégoire : « le mot justice exprime ici toute vertu. » (2) C'est encore dans la même acception que Jésus-Christ nous donne cet avertissement : « Si votre justice, c'est-à-dire votre vertu, n'est pas plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens ; vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » (3)

49. Nous n'envisageons pas maintenant la vertu de justice dans une acception si universelle et si large, nous n'en parlons que dans un sens plus restreint, c'est-à-dire, en la

(1) Hom. 23. — (2) S. Greg. Nysseni Orat. 4. de Beatitudine. —
(3) S. Matth. c. 5. v. 20.

considérant comme la seconde des vertus cardinales, et telle que la définit Ulpien en ces termes : « La justice est une constante, une perpétuelle volonté d'accorder à chacun ce qui lui est dû. » (1) Mais, remarque saint Thomas, afin de donner à cette définition la forme voulue, on pourrait dire : que la justice est une habitude par laquelle on fait droit à chacun avec une volonté constante et perpétuelle. » (2) Le saint docteur assure ensuite, touchant la nature de cette vertu, « que comme le mot justice implique égalité » entre le droit actif et le droit passif, il est dans la nature de la justice d'établir des rapports entre un objet et un autre objet; car on peut bien dire qu'une chose est égale à une autre, mais on ne dit pas qu'elle est égale à elle-même. » (3)

50. La justice ainsi comprise renferme deux espèces différentes, l'une qu'on appelle commutative et l'autre qu'on nomme distributive. La première exige entre les hommes l'égalité d'une chose à une autre avec la proportion voulue, et s'exerce dans les contrats, les achats, les ventes, les locations, les restitutions, les échanges et d'autres actes semblables. La seconde distribue des récompenses ou des châtimens selon le mérite ou la culpabilité de chacun : lorsqu'elle accorde à ceux qui ont bien agi les justes récompenses qu'ils ont méritées, telles que des honneurs, des dignités; des charges ou des gratifications, elle prend le nom de rémunérative; mais quand elle inflige aux coupables les peines qu'ils se sont attirées, par exemple, la prison, l'exil, les galères ou la mort, elle s'appelle vindicative.

51. Il est facile de comprendre que cette vertu jette une grande lumière dans l'âme de celui qui la possède, puisqu'aux yeux d'Aristote : « Ni Vénus ni Vesper ne sont aussi admirables qu'elle. » (4) En effet, elle brille dans les âmes avec autant de splendeur que cette planète remar-

(1) *Leg. Iustitia* 10. ff. de Just. et Jur. — (2) 2. 2. Q. 58. a. 1. — (3) *Eod. loco* a. 2. — (4) *Ethic. c. 5.*

quable, qui prend le nom de Vénus ou de Vesper selon qu'elle paraît le matin ou le soir dans le firmament. Saint Augustin nous fait voir d'une manière remarquable l'insigne clarté de cette vertu, en nous mettant sous les yeux un vieillard qui bien que faible, défaillant et presque entièrement privé de ses forces corporelles, s'attire néanmoins l'affection de tout le monde, lorsqu'il pratique parfaitement la justice; voici les propres paroles du saint docteur: « Si la justice n'a aucune beauté, pourquoi donc aimons-nous un vieillard qui est juste? Quelles qualités extérieures offre-t-il aux regards, pour les charmer?... Cependant, quand il est juste, lorsqu'il ne convoite pas le bien d'autrui, qu'il emploie ses propres ressources pour soulager les indigents; quand il donne de sages avertissements, qu'il pense juste, que sa croyance est intégrale et qu'il se laisserait plutôt rompre tous les membres que de renoncer à la foi, car on compte un grand nombre de martyrs même parmi les vieillards; d'où vient-il alors que nous l'aimons? Quelle beauté nos yeux corporels voient-ils en lui? Aucune. Mais il est une beauté que nous voyons dans son âme par les yeux de l'esprit; c'est celle de la justice que nous aimons et que nous chérissons. » (1)

52. Selon le philosophe que nous avons cité plus haut, la splendeur particulière de la justice provient de ce que celui qui pratique cette vertu ne regarde pas tant sa propre utilité que celle de ses semblables: en effet, parmi les vertus que l'homme exerce, les unes ont pour but son propre bonheur; et les autres celui du prochain. Or ce philosophe et saint Thomas disent en parlant de celles-ci: « Les vertus qui nous rendent plus honnêtes envers nos semblables sont nécessairement les plus grandes: car elles constituent alors une puissance bienfaitrice, » c'est-à-dire bienfaisante envers les hommes. (2) Et dans le fait, nous qui sommes du nombre des fidèles, et qui jouissons d'une plus grande lumière pour discerner les vertus, nous regardons la cha-

(1) In Psal. 64. — (2) 2. 2. Q. 58. a. 12. Et Aristot. Rhetor. l. 1. c. 9

rité comme la plus précieuse de toutes; parce que celles-ci ne se proposent que la perfection de celui qui les pratique, tandis que celle-là concourt autant que possible au bonheur d'autrui. Aristote appliquant cette doctrine générale à la justice fait les observations suivantes: « Nous disons proverbialement que la justice renferme en elle-même toutes les vertus, et qu'elle constitue surtout la vertu parfaite; parce qu'elle en est l'exercice: en effet, celui qui la possède peut agir avec sagesse, pour lui-même et pour les autres. Il en est plusieurs au contraire qui savent se conduire vertueusement dans tout ce qui les concerne, et qui ne le peuvent pas lorsqu'il s'agit de l'intérêt de leurs semblables: aussi regardons-nous comme juste cette sentence de Biante: « La magistrature fait connaître l'homme, car elle travaille pour d'autres; » c'est-à-dire que dans cet état, on pratique non-seulement les vertus utiles à soi-même, mais encore la justice qui ne regarde pas tant le propre avantage de celui qui l'exerce que celui des autres. (1)

53. A l'autorité profane d'Aristote, j'ajouterai le témoignage sacré de saint Ambroise qui confirme d'une manière formelle et très-claire la doctrine que nous venons d'exposer. « Grande est la splendeur de la justice qui, née plutôt pour les autres que pour elle-même, protège nos réunions, notre société: elle occupe les dignités, et doit avoir toutes choses soumises à son jugement: elle porte du secours aux autres, leur fait des aumônes, ne refuse point le travail et prend sur elle-même les dangers du prochain. Quel est l'homme qui ne désirât de posséder cet arsenal spirituel, si l'avarice n'affaiblissait et n'épuisait la vigueur d'une si grande vertu? » (2)

54. L'empereur Alexandre Sévère reconnut le prix de cette vertu: car, s'il faut en croire Lampridius, il était si rigide observateur de ses lois, qu'il ne prononçait aucune sentence et ne lançait aucun décret, avant de les avoir

(1) L. 5. Mor. c. 1. — (2) D. Offic. l. 1. c. 28.

soumis à l'examen de vingt jurisconsultes très-éclairés et très-sages, dont il demandait le conseil par écrit. Et lorsqu'il arrivait qu'un juge, ébloui par la cupidité de l'argent, se rendait coupable d'une injustice, il courait lui arracher les yeux. Car, voyant un tel avare corrompre la très-juste balance de la justice, il s'indignait si fortement que, se précipitant sur lui comme un lion, il lui arrachait avec un de ses doigts les yeux hors de leurs orbites. Nicéphore rapporte que l'empereur Trajan aimait tellement la justice qu'un jour, ayant tiré son épée en présence de tout le peuple, il la remit au préfet de Rome en lui disant : « Prenez-ce fer et servez-vous-en pour moi ; si je gouverne avec sagesse : et contre moi ; si je méprise la justice. » (1)

55. Mais ce que Valérius Maximus rapporte de Séleucus est digne d'une admiration encore plus grande. Cet empereur avait résolu de châtier sévèrement les adultères, par une loi inviolable, qui ordonnait que tous ceux qui seraient convaincus d'avoir commis ce crime eussent les deux yeux crevés. Or son fils qu'il aimait beaucoup, s'étant rendu coupable de cette faute, il résolut de le soumettre à la peine commune, sans faire attention qu'il était son enfant, sans se laisser fléchir par les cris de son cœur paternel. Tout le peuple, poussé par l'affection qu'il avait pour le fils et par l'estime qu'il nourrissait pour le père, implorait la clémence impériale en faveur du coupable. Mais Séleucus, opposant les lois de la justice à ces supplications, restait immuablement attaché au jugement qu'il avait prononcé. Cependant vaincu par les prières et les clameurs du peuple, il délibéra sur les moyens de satisfaire à la loi, et de ne pas priver entièrement son fils de la lumière corporelle : il ordonna qu'on lui arrachât un œil à lui-même, et un au coupable. « De cette manière, dit l'historien, il satisfit à la loi du supplice et se plaça, par une admirable modération, entre le père miséricordieux et le juste législateur. » (2)

(1) L. 3. Hist. Eccles. — (2) L. 3. c. 3. de Justitia.

CHAPITRE II.

COMBIEN LA VERTU DE JUSTICE EST NÉCESSAIRE.

56. Celui qui ne prend pas soin de sa propre paix ni de son repos n'est pas amateur de la félicité. Qu'importent au cœur privé de la paix, toutes les richesses de Crésus, tout l'or de l'Amérique et toutes les perles de la mer? A quoi lui servent toutes les délices, les jardins, la chasse, la comédie, les spectacles, les dignités, les honneurs, la royauté même et l'empire? A rien absolument. Tout cet assemblage de biens extérieurs, sans la paix, ne saurait rassasier notre cœur, ni le rendre tranquille et content. D'où saint Augustin a dit avec raison : « Le bonheur qu'apporte la paix est si grand que, même dans ce monde terrestre et périssable, on n'entend ordinairement rien de plus agréable, qu'on ne souhaite rien de plus désirable et qu'enfin on ne trouve rien de meilleur. » (1)

57. Or, la justice est la compagne particulière, l'amie inséparable de cette paix. Car lorsque la justice disparaît, aussitôt la paix se trouble et la félicité temporelle s'évanouit. La raison de ce fait est que toutes nos inquiétudes, tous nos troubles proviennent de la lésion d'un droit que nous avons à la fortune, aux honneurs ou à l'intégrité de notre personne; ce qui revient à dire qu'ils prennent leur source dans la violence qu'on fait à la justice. Quiconque désire d'en faire l'expérience trouvera des preuves abondantes de cette vérité; s'il daigne seulement prêter une oreille attentive aux lamentations par lesquelles tantôt celui-ci, tantôt celui-là expriment les peines de leur âme : car alors il observera que l'un se plaint de ce qu'on l'a exproprié de sa maison par violence : que l'autre s'at-

(1) De Civit. Dei l. 19. c. 11.

triste; parce qu'on lui a volé son argent et d'autres objets; que celui-ci se lamente en disant qu'un injuste procès lui a ravi son héritage: que celui-là s'afflige de ce qu'on ne garde pas la parole qu'il a reçue: un tel; parce qu'on ne lui paie pas ce qui lui est dû: un autre, de ce qu'on nuit, par fraude, à la prospérité de son commerce. Tous, remarquez-le bien, ne goûtent plus la douce paix du cœur; parce que les autres n'ont pas observé les lois de la justice, par rapport aux biens qui lui appartenaient. Mais continuons à écouter les plaintes de ces personnes affligées et nous trouverons que l'une, agitée par les furies de l'indignation, pense à tirer vengeance, à verser le sang de celui qui s'est permis de mépriser son honneur, ou de détruire la réputation de sa fille, de son épouse et de sa famille. Nous nous apercevrons qu'une autre a juré une haine éternelle à celui qui n'a pas craint de l'insulter et de l'accabler d'injures. Vous voyez donc que celles-ci, non moins que les premières, sont privées de la paix véritable; parce qu'on a violé le droit que la justice leur attribuait sur leur fortune, leur honneur et leur réputation. Si en outre, nous en rencontrons d'autres qui ne jouissent point de la paix, du repos, ni de la tranquillité; nous verrons très-certainement que leur désolation provient de la même cause. Car la justice et la paix sont deux amies intimes, deux compagnes inséparables; l'une introduit l'autre dans nos cœurs et, lorsqu'on offense la première, la seconde se trouble aussitôt.

§8. Saint Augustin s'exprime d'une manière admirable à ce sujet, en commentant ces paroles du Psalmiste: « La justice et la paix se sont embrassées: Pratiquez la justice, dit ce saint docteur et vous aurez la paix, qui viendra l'embrasser. Mais si vous n'aimez pas la justice vous n'aurez pas la paix. Car toutes deux, elles s'aiment et s'accompagnent. De sorte que celui qui cultive la justice trouve en même temps la paix qu'elle embrasse. Ce sont deux amies: peut-être voulez-vous l'une, sans rechercher l'autre? Car il n'est personne qui ne veuille la paix et cepen-

dant tous ne veulent pas pratiquer la justice. Demandez à tous les hommes s'ils désirent la paix : le genre humain vous répondra tout entier : Je la souhaite, je la désire, je la veux, je l'aime. Aimez donc aussi la justice ; car la paix et la justice sont deux amies. Si vous n'aimez pas l'amie de la paix, celle-ci ne vous aimera pas non plus et ne viendra point à vous. » (1) Ces paroles font voir évidemment l'union qui règne entre la paix et la justice. Le prophète Isaïe nous donne aussi la raison de cette vérité, en nous assurant que la paix est le fruit de la justice : « La justice produira la paix. » (2) Car la paix est le fruit qui provient de cet arbre, le baume qui suinte de cette plante, le ruisseau qui coule de cette source. Lors donc que la source tarit, quand la plante et l'arbre se dessèchent ; la paix s'enfuit aussitôt à la vue de leur stérilité.

59. Il me souvient d'avoir lu que comme un ecclésiastique très-intègre et chargé du salut des âmes offrait le saint sacrifice de la messe ; un de ses paroissiens, sans doute inférieur à lui quant à la dignité, mais qui ne l'était aucunement par rapport à la bonne conduite, aperçut dans la sainte hostie, sous la forme la plus gracieuse et la plus admirable, l'enfant Jésus qui, lorsque le ministre du Seigneur offrait au peuple le baiser de paix, étendait ses tendres mains pour embrasser ce prêtre et le baiser affectueusement. Cependant il arriva que cet ecclésiastique s'étant irrité contre un animal qui avait pénétré furtivement dans son jardin et y occasionnait quelque dégât, le frappa si rudement qu'il le tua, et occasionna ainsi un grave, un injuste dommage à son pauvre voisin, que cette perte privait d'une grande partie de sa subsistance. Après cette action, il s'approcha du saint autel pour y offrir le divin sacrifice, auquel assista selon sa coutume, le paroissien dont nous avons parlé. Mais lorsqu'il présenta au peuple le baiser de paix, ce fervent chrétien vit que Jésus-Christ n'embrassait pas le célébrant et ne lui donnait aucun

(1) In Psal. 84. — (2) Isaïæ c. 32. v. 17.

signe d'affection. Ce fait imprévu frappa d'étonnement et troubla le bon paroissien qui en ignorait la cause. Pour moi je ne m'étonne nullement de cette conduite, car j'en comprends très-bien la raison. Par un acte si injuste et qui lésait considérablement les droits de ce pauvre malheureux, le prêtre avait troublé dans son cœur le règne de la justice et s'était rendu indigne de goûter la paix qu'elle procure. Parce que, selon la parole du Psalmiste, la justice et la paix s'embrassent mutuellement : il ne méritait plus le baiser de paix, celui qui avait rompu les liens de l'amitié qui l'unissait à la justice. Puis donc que ces deux compagnes très-intimes sont unies par une si étroite alliance, chacun doit voir évidemment combien la vertu de justice est nécessaire à tous : car sans elle nous sommes incapables de conquérir le royaume des cieux et de posséder ici-bas la félicité, qui consiste tout entière dans la paix du cœur.

60. Mais je pousse plus loin mes assertions et je dis que l'injustice trouble non-seulement la paix, mais encore la vie civile. Car, ainsi que l'affirme saint Augustin, sans la justice, il est impossible de trouver une république, un royaume, une ville, une nation qui respectent les lois humaines de la vie sociale ; puisqu'un peuple uni par la civilisation n'est rien autre chose qu'une réunion d'hommes, qui observent les lois pour le bien commun : or, il est évident que l'observation des lois disparaît partout où l'on bannit la justice. Voici les propres paroles du saint docteur : « Là où ne se trouve pas la justice, le droit ne peut exister : car ce qui se fait avec droit est certainement juste ; mais ce qui arrive injustement ne saurait être conforme au droit. » D'où le saint conclut avec raison : Partout où n'est pas la véritable justice, il ne peut exister aucune réunion d'hommes associés par des conventions de droit, ni par conséquent aucun peuple, comme le disent fort bien Scipion et Cicéron... Il est évident que là où ne règne pas la justice, il n'y a point de république. » (1)

(1) De civit. Dei l. 19. c. 21.

Chassez du monde la vertu de justice et la force envahira tout, la violence dominera de toute part. Personne ne sera plus le maître de ses biens; le larcin, le vol exerceront de terribles ravages: aucun homme ne pourra jouir en paix de la vie et de l'honneur. La cruauté, la barbarie régneront partout: nous serons semblables aux sauvages qui, cachés dans les antres et les cavernes de leurs montagnes se poursuivent les uns les autres comme des bêtes féroces; et qui s'estiment d'autant plus heureux qu'ils ont été plus violents, plus cruels et plus inhumains. En un mot, dit saint Augustin: « Sans la justice, les royaumes seraient-ils autre chose que de grands brigandages? Et les brigandages, que sont-ils, si ce n'est de petits royaumes? » (1) Nous devons donc avoir d'autant plus à cœur de pratiquer la justice, que nous aimons à vivre d'une manière humaine, et non comme les bêtes fauves, ou selon la coutume des animaux féroces indomptés.

61. Mais quelque grave que soit l'obligation où sont tous les hommes de cultiver cette vertu, parce qu'elle est très-nécessaire à la conservation de la concorde et de la société humaine; cependant, les princes et les grands seigneurs de la terre doivent en être les plus zélés amateurs: car la justice ne leur a confié sa balance; qu'afin qu'ils procèdent en tout et pour tout avec l'équité voulue. De même qu'ils sont tenus d'exiger de leurs sujets l'observation des lois de la justice et de punir ceux qui les transgressent; ainsi convient-il qu'ils en soient eux mêmes les plus fides gardiens. D'où saint Grégoire dit avec raison: « C'est un grand bien que les rois cultivent la justice, qu'ils conservent le droit de chacun et qu'ils ne permettent à leurs sujets que ce qui est juste, sans les laisser empiéter sur l'autorité. » (2) Saint Augustin rapporte qu'un pirate fut un jour emmené devant Alexandre le Grand, qui reçut de lui une réponse propre à notre sujet. (3) « Alexandre, lui ayant demandé ce qu'il pensait

(1) De Civit. Dei. l. 4. c. 4. — (2) L. 7. Epist. 121. — (3) De Civit. Dei l. 4. c. 4.

d'infester la mer, celui-ci répondit avec une opiniâtreté franche. Et vous, de ravager l'univers? Mais parce que moi, je le fais avec un faible navire, on m'appelle voleur : et vous empereur, parce que vous vous servez d'une grande flotte. » Il voulait par là lui faire sentir qu'en violant la justice, les princes se rendent coupables des mêmes crimes que leurs sujets.

62. Quant aux actes spéciaux que la justice règle dans les contrats, les ventes, les achats, les restitutions, les distributions de récompenses et de châtimens, je ne les expliquerai pas maintenant; laissant à ceux qui enseignent le droit et la théologie morale, le soin de traiter cette abondante matière. Pour moi, comme simple ascète, il me suffit d'avoir démontré l'essence, le prix et la nécessité de cette vertu; afin de porter le lecteur à la désirer vivement. Je vais maintenant lui indiquer les moyens les plus opportuns pour l'acquérir.

CHAPITRE III.

MOYENS D'ACQUÉRIR LA VERTU DE JUSTICE.

63. Le premier moyen est de se conserver exempt de toute cupidité des biens terrestres et de l'argent : car tous les torts que nous faisons au prochain, toutes les fautes que nous commettons contre la justice, proviennent de cette sordide passion. En effet, dit saint Basile, « la nature nous a donné un certain sentiment de la justice, une connaissance de l'équité. » (1) Mais le désir immodéré de la fortune, la convoitise de l'or, obscurcit cette noble lumière, détourne le pieux penchant que nous avons pour

(1) Homel. 12. in princip. Proverb.

ce qui est juste ; nous corrompt tellement que nous devenons enfin les injustes possesseurs du bien d'autrui. L'Écclésiastique a donc bien eu raison de dire : « Il n'est rien de plus injuste que d'aimer l'argent. » (1) Ainsi quiconque désire d'être un véritable amateur de la justice ; loin d'accumuler la fortune, doit maintenir son âme dans le détachement des choses périssables et de l'argent.

64. Saint Augustin rapporte dans deux de ses sermons l'exemple d'une âme si détachée des richesses, qu'on ne saurait ni assez l'admirer, ni assez l'exalter. (2) A l'époque où le saint habitait Milan, un élève en grammaire, privé il est vrai des biens de la fortune, mais riche en vertus chrétiennes, trouva par hasard une bourse qui renfermait deux cents pièces d'argent. Or, comme il chérissait la justice et qu'il n'aimait pas l'argent, il fit aussitôt savoir par les affiches publiques ce qu'il avait trouvé, son propre nom et la maison qu'il habitait. Cependant, le propriétaire de ce petit trésor, affligé de l'avoir perdu, le cherchait partout ; lorsqu'il vint à lire l'affiche : aussitôt il se rendit chez le jeune homme pour lui réclamer son argent. Celui-ci l'interrogea sur la forme de la bourse, sur le nombre des pièces de monnaie qu'elle renfermait et, voyant que ses réponses étaient en tout conformes à la réalité, il lui remit la somme dans un état parfait d'intégrité. Le véritable possesseur, heureux d'avoir retrouvé sa bourse, en sortit vingt pièces d'argent et les offrit en reconnaissance à son bienfaiteur, qui ne voulut point les accepter. Il lui en présenta dix, mais il les refusa également ; il le pria de vouloir du moins en recevoir cinq, il n'en fit rien. Alors jetant sa bourse aux pieds du jeune homme, il lui dit avec vivacité : je n'ai rien perdu : si vous ne voulez absolument rien accepter, je ne vous réclame rien du tout. Ici le saint docteur frappé d'étonnement et d'admiration, s'écrie : « Quel combat, mes frères, quel combat ! quelle lutte ! quel conflit ! Le monde en est

(1) C. 10. v. 10. — (2) Homel. 9. ex 50. et Serm. 21. de verb. Apost.

le théâtre et Dieu le spectateur. » Enfin après une longue altercation, le jeune homme fut obligé de se rendre ; mais à peine eût-il reçu cette gratification qu'il se hâta de la distribuer aux pauvres, sans rien se réserver. Le saint termine ce récit par les paroles suivantes : « Considérez, mes frères, un exemple si glorieux, un fait si admirable, » pour vous animer à l'imiter et à le suivre.

65. A ce fait qui dénote une âme entièrement détachée de l'argent, je vais en ajouter brièvement un autre que saint Grégoire rapporte dans ses dialogues, et qui prouve un esprit non moins exempt de toute affection pour quelque objet que ce soit. (1) L'abbé Liberti, supérieur d'un couvent, voyageait pour affaires, lorsqu'il fut surpris par des soldats de Totila, qui le firent descendre de son cheval dont ils s'emparèrent injustement. Le serviteur de Dieu ne s'affligea, ne se troubla aucunement de cette perte et même, dit le saint docteur, « supportant volontiers la privation de sa monture, il offrit aussi à ceux qui s'en étaient emparés le fouet qu'il tenait à la main, en leur disant : Prenez aussi ce fouet ; afin que vous puissiez faire aller cette bête de somme. » Et bien que les voleurs, forcés par un événement prodigieux de revenir à de meilleurs sentiments, fussent retournés pour lui rendre leur injuste butin ; il refusa de le reprendre avec une sublimité d'âme admirable, en leur disant : « Allez avec votre bien, pour moi, je n'ai pas besoin de cheval. » Que le lecteur aspire à un tel détachement de l'argent et des biens terrestres : je lui promets alors sincèrement qu'il ne péchera jamais contre la justice, que pas un centime, ni même un atome de ce qui appartient au prochain ne pourra s'attacher à ses mains.

66. Mais pour acquérir une si précieuse liberté d'esprit, nous devons méditer et avoir souvent sous les yeux cette importante vérité : que bientôt il nous faudra tout abandonner. La nécessité, qui nous force à renoncer réellement

(1) L. 1. c. 2.

aux biens de la fortune, fait que nous cessons de nous y attacher par affection. « Lorsque le riche mourra, dit Job, il n'emportera rien avec lui. Rien, rien : » pas même une obole, ni un brin d'herbe de ses champs, ni une pierre de ses maisons. (1) « Car, ajoute l'Apôtre, nous n'avons rien apporté en ce monde et nous ne pourrions assurément pas en remporter la moindre chose. » (2) Si quelqu'un, invité à un festin magnifiquement et splendidement servi, voulait après s'être rassasié des mets les plus exquis emporter aussi avec lui les couverts et les vases d'argent ; que dirait le père de famille ? Arrêtez, s'écrierait-il sans doute, si ces objets vous ont été confiés pour que vous vous en servissiez pendant le court espace de temps qu'a duré le repas, ce n'est point afin que vous en devinssiez le possesseur perpétuel. De même, nous ne possédons pas pour toujours l'or, l'argent, les diamants, les richesses, les habits précieux, les terres, les jardins, les campagnes, les maisons et les palais qui ne nous sont accordés que pour autant de jours, que durera le court festin de cette vie ; lorsqu'il sera terminé, il faudra tout abandonner : car alors on nous dira : « A qui appartiendront les biens que vous avez amassés ? » (3) De même qu'on regarderait comme un insensé le convive qui s'affectionnerait passionnément aux précieux objets confiés à son usage pendant un repas splendide, sans penser qu'après quelques heures il devra les laisser à d'autres personnes : ainsi l'on peut à juste titre accuser de folie celui qui s'attache aux biens terrestres, qu'il doit quitter au bout de quelques années, ou même dans peu de jours, et qui disparaissent plus vite que l'éclair. De telles pensées éteignent dans le cœur des hommes ce désir de posséder, qui en porte un grand nombre à faire pencher la balance de la justice, par tant de gains sordides et d'iniquités révoltantes.

67. Le second moyen d'acquérir la vertu de justice consiste à éviter les moindres fautes qui pourraient la bles-

(1) C. 27. v. 19. — (2) 1. ad Thim. c. 6. v. 7. — (3) S. Lucæ c. 12. v. 21.

ser. Car l'Ecclésiastique n'a pas dit sans motif : « Celui qui méprise les petites choses, tombera insensiblement ; » c'est-à-dire qu'il commettra de grands péchés capables de rompre les nobles liens qui l'unissent à l'équité. » (1) La dangereuse cupidité de l'argent et des biens périssables du monde s'accroît peu à peu par les gains injustes ; et bien que ceux-ci soient légers, elle devient si violente qu'elle porte même les sages à fouler impitoyablement sous leurs pieds les lois sacrées de la justice. Qui a porté le traître Judas à commettre l'iniquité la plus cruelle de toutes celles dont le monde eût jamais été témoin ? Qui l'a tenté de vendre, pour le vil prix de quelques pièces d'argent, la très-innocente vie du Fils de Dieu ? Il ne faut pas en douter, ce furent les petits vols auxquels ce misérable s'était habitué. C'est pourquoi saint Augustin, traitant de la question d'argent, dit qu'en cette matière aucune faute ne peut être légère ; soit parce qu'elle renferme déjà en elle-même une injustice grave ; soit parce qu'elle dispose insensiblement aux plus grands crimes. Voici ses propres paroles : « Ici nous devons même craindre la damnation éternelle : tout ce que nous disons est très-important, car on ne saurait regarder comme peu considérable ce qui se rapporte à l'acquisition ou à la perte des richesses : l'Ecclésiastique ne fait aucune distinction, qu'elles soient grandes ou non. » (2) Le saint docteur a bien raison de parler ainsi, puisque notre divin Rédempteur nous dit lui-même : « Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes : mais celui qui est injuste dans les moindres, le sera aussi dans les plus considérables. » (3) Il ne faut donc regarder aucune injustice comme légère ; car elle renferme toujours une grande malice, ou du moins elle y dispose.

68. Un fait qui semble convenir à ce sujet, c'est celui que Césaire dit avoir entendu plusieurs fois raconter par

(1) C. 19. v. 1. — (2) L. 4. de Doct. Christ. c. 18. — (3) S. Lucæ c. 16. v. 10.

la personne à laquelle il est arrivé. (1) Un prêtre nommé Eginulphe, religieux de l'ordre des Templiers, fut atteint dans sa jeunesse d'une maladie dont la violence, s'augmentant toujours davantage, l'eût bientôt privé même de la vie. Son âme séparée du corps, comparaisant devant le tribunal du souverain Juge, vit la face de Jésus-Christ couverte d'un voile qui lui laissait entrevoir une grande sévérité. Cependant le démon se présenta pour remplir son rôle d'accusateur et, comme il n'avait pas d'autres crimes à lui opposer, il dit : Celui-ci a pris une obole à son frère et, puisqu'il n'a pas encore expié cette faute, il doit en subir le digne châtement. Aussitôt il fut précipité dans un puits de feu, où il endura des douleurs si atroces que, revenu ensuite à la vie, les paroles lui manquaient pour en exprimer toute la cruauté. Après une heure de souffrances, il fut délivré par un ange et comparut de nouveau devant le tribunal de Dieu, où son âme purifiée de toute faute, aperçut le visage de Jésus-Christ non plus sévère, mais serein; non couvert d'un voile, mais resplendissant de lumière : il put même contempler la sainte Vierge Marie qui se tenait, à la droite de son divin Fils, toute brillante de gloire, ainsi qu'une immense multitude d'anges et de saints, qui entouraient d'un cortège magnifique le trône du divin Rédempteur. Après une si glorieuse vision, cette âme retourna, par l'ordre de Dieu, dans son corps, au grand étonnement, à l'admiration de tous les assistants qui déploraient déjà sa mort. Les effets qu'elle produisit firent bientôt voir que cette vision n'était point un songe, mais un véritable prodige : car ce jeune homme, effrayé de l'atrocité des peines qu'il avait endurées et attiré par la douceur de la félicité qu'il avait goûtée un instant, renonça immédiatement aux vanités du monde, à sa patrie, à ses parents, à sa maison, et se retira dans un couvent pour y mener une vie religieuse. Qu'il me soit permis de raisonner ainsi à ce sujet : puisque, pour un si pe-

(1) L. 12. c. 57.

tit acte d'injustice, comme celui de prendre une obole à son plus proche parent, ce jeune homme a été ainsi privé du bonheur de voir l'aimable visage du divin Sauveur ; de sorte qu'il n'y lisait que rigueur et sévérité ; si en outre il a dû expier cette faute dans ces flammes dévorantes : c'est donc à juste titre que saint Augustin dit, qu'il ne faut mépriser ni regarder comme légère aucune faute commise contre la justice. En effet, la moindre injustice, dans quelque petit larcin qu'elle consiste, est une action très-ignominieuse aux yeux des hommes ; mais elle est bien plus abominable encore aux yeux très-purs du Seigneur. Ainsi quiconque aime la justice et désire de posséder cette noble vertu, doit bien se garder d'opprimer le prochain, de lui occasionner du tort et du dommage, quelque léger qu'il soit, dans les ventes, les achats, le paiement des marchandises et tout autre contrat.

69. Le troisième moyen est de s'examiner attentivement sur les obligations de la justice ; afin de pouvoir reconnaître et corriger avec sollicitude les fautes qui s'opposent à cette vertu. Il est vrai que ce secours spirituel est général, qu'il concourt à l'acquisition de chaque vertu ; néanmoins il contribue d'une manière toute particulière et toute spéciale à nous procurer une justice incorruptible ; parce que, selon le témoignage de saint Basile, l'homme ne peut que très-difficilement discerner les lois de la justice et les torts qu'il fait au prochain. Le saint docteur s'exprime ainsi : « La justice étant une vertu qui fait droit à chacun selon sa dignité ; il est difficile de la trouver et de la reconnaître : soit parce que le manque de prudence fait que tous ne reconnaissent pas ce qui est juste ; soit parce que la voie droite est obscure pour toute âme qui se laisse dominer par les passions humaines. » (1) Ces paroles de saint Basile ne sont que trop vraies ; car le désir de posséder, d'accumuler des richesses, de conserver leurs propriétés, répand de si épaisses ténèbres dans l'âme

(1) Homel. 12. in princip. Prov.

de plusieurs, qu'ils ne discernent plus ce qui est juste ou non ; et qu'ils ne reconnaissent ni les torts qu'ils font à la justice, ni les dommages qu'ils occasionnent au prochain. Chose vraiment admirable ! Tous en ce monde se plaignent qu'on blesse leurs droits, et à peine en trouve-t-on un, qui s'accuse franchement d'avoir nui à ses semblables. Mais comment cela peut-il se faire ? Puisqu'entre offensé et offensant, blessé et blessant il y a une telle relation que l'un ne peut exister sans l'autre. Voici la cause de cette confusion générale : il est un grand nombre d'hommes injustes, qui désirent leurs propres avantages et qui, aveuglés par la cupidité de l'argent, ne reconnaissent pas le tort qu'ils font au prochain.

70. Quel est donc le remède que nous devons employer ; afin de ne point être frappés de cette terrible cécité, au grand préjudice de la justice et de noire conscience ? Le voici, le même docteur, saint Basile, nous l'indique en ces termes : « Puisque, d'après la maxime de Salomon, les pensées du juste sont des jugements ; tout homme sage doit s'efforcer d'établir un tribunal dans le secret de son cœur, d'y concevoir des jugements droits et de s'en tenir fermement à ce qui est juste. » (1) Car alors la lumière de la grâce divine dissipera toute l'obscurité que les désirs de l'amour-propre jettent dans son âme, et lui découvrira promptement tout ce qui est nuisible à la justice.

71. En outre, lorsqu'on se reconnaît coupable de quelque injustice, il faut en concevoir de la douleur, prendre la résolution de s'amender et s'humilier profondément d'une faute, qui est si contraire à l'équité, à la raison et aux commandements de Dieu. Il me semble qu'il ne sera pas bien difficile de s'exciter à une telle confusion ; puisqu'on dit que les animaux eux-mêmes sont quelquefois honteux du dommage qu'ils ont occasionné injustement. Un fait admirable est sans doute celui qui est arrivé à une louve dont il est question dans la vie des Pères, (2) et dans les

(1) In ead. Homel. Prov. c. 12. — (2) Part. 3. c. 7.

écrits de Sulpice Sévère. (1) Elle avait tellement coutume de participer à la collation du moine Posthumien, qu'elle se présentait régulièrement à l'heure du repas : après avoir reçu un morceau de pain, elle léchait la main de son bienfaiteur en signe de reconnaissance et s'en retournait dans les bois. Or cette bête féroce, étant arrivée un soir à l'heure ordinaire, s'aperçut que le moine si bienfaisant envers elle était absent ; car il reconduisait un confrère qui ce jour-là lui avait rendu visite. Elle s'introduisit donc dans la cellule, fureta partout, jusqu'à ce qu'enfin elle trouvât quelques pains, dans un coffre qu'elle ouvrit avec ses pattes : elle dévora de ses dents aiguës un pain tout entier et se hâta de prendre la fuite. A son retour, Posthumien reconnut aussitôt le vol dont il était victime et, voyant des miettes de pain éparses sur le pavé, il jugea bien quel pouvait en être l'auteur. Mais qui le croirait ? La louve se cacha pendant sept jours, contrairement à sa coutume, rougissant en quelque sorte du dommage qu'elle avait occasionné injustement à son bienfaiteur. Enfin, elle reparut, mais dans une telle attitude, qu'elle semblait être toute honteuse et demander pardon du vol qu'elle avait commis. N'osant plus approcher de la cellule, elle se tenait à une longue distance, courbant la tête et baissant les yeux vers la terre. Le saint anachorète ému à cette vue l'appela aussitôt, la caressa, et lui donna une double ration. Dès lors certaine d'avoir obtenu sa grâce, elle assista désormais selon sa coutume, au frugal repas du moine. Pour nous donner des exemples de vertus, le Saint-Esprit nous renvoie quelquefois aux animaux irraisonnables : « Considérez la fourmi, paresseux. » De même, celui qui dans son examen de conscience se reconnaît coupable de quelque tort fait à la fortune du prochain, peut apprendre de cette bête féroce non-seulement la honte que doit inspirer une faute si abjecte, mais encore la douleur qu'il doit en concevoir, et l'amendement auquel il est

(1) Dial. 1. c. 8.

obligé de s'appliquer efficacement. Quiconque s'examine fréquemment de cette manière découvrira et réparera bientôt les fautes qu'il a pu commettre contre la justice ; de sorte qu'il parviendra promptement à la parfaite acquisition de cette vertu.

CHAPITRE IV.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR LES FAUTES COMMISES CONTRE LA JUSTICE ET SUR LA MANIÈRE DE LES RÉPARER.

72. *Premier avertissement.* Le pénitent est d'une conscience large ou délicate. Si elle est tellement libre qu'elle se souille facilement de péchés graves, le directeur y découvrira souvent des injustices évidentes. Il doit alors veiller à ce que son disciple comprenne bien la grièveté de ses fautes : il lui représentera la beauté de cette vertu, qu'il blesse si cruellement par ses actions injustes. Il lui rappellera surtout ces paroles de saint Paul : « Ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les pièges du démon. » Ce grand Apôtre, nous faisant comprendre par là que les biens du prochain sont des liens indissolubles dont le démon se sert pour enchaîner les âmes ; les réduire en servitude, et les précipiter dans la prison éternelle de l'enfer. (1)

73. Lorsque le directeur traite avec des pénitents d'une conscience délicate, il pourra fréquemment remarquer en eux de véritables injustices, non manifestes il est vrai mais palliées et cachées sous de faux prétextes. Il trouvera des femmes pieuses qui récompensent les services

(1) Ad Timoth. c. 6. v. 9.

de leurs domestiques par des objets vils et qui sont comme le rebut de leur maison; parce qu'elles estiment les travaux des autres, non selon les lois de la justice, mais d'après l'instinct de leur ténacité. Il rencontrera des hommes dévots qui savent très-bien tranquilliser leur conscience; bien qu'ils négligent de satisfaire leurs créanciers, de payer leurs ouvriers ou de leur donner une rétribution juste, c'est-à-dire, proportionnée à leurs travaux. Il en verra qui ne tiennent pas les conventions qu'ils ont faites avec leurs manœuvres et leurs domestiques, en leur imposant de nouveaux ouvrages, de nouvelles occupations, sans ajouter à leur salaire aucune gratification; précisément comme si la sueur des pauvres ne devait point être appréciée, de même que toute autre valeur. Il en trouvera qui dans les achats, dans les ventes ou dans d'autres contrats, ne considèrent que leur propre avantage, sans faire attention à l'équité: comme si tout ce qui est utile était juste. Toutes ces personnes s'inquiètent fort peu de semblables injustices, et si quelquefois les remords s'élèvent dans leurs consciences, elles se hâtent de les étouffer, par des raisons qui proviennent plutôt de la cupidité que de la justice. Le directeur doit les traiter avec une sainte liberté et, mettant de côté toute délicatesse nuisible, leur faire voir les fautes qu'elles ont coutume de commettre, et les porter à s'amender le plus promptement possible. Qu'il s'anime de cet esprit dont saint François de Paul fit preuve, lorsque, se trouvant en présence de Louis XI roi de France et voyant devant lui des pièces d'or provenant de l'impôt que ce prince avait récemment exigé de ses sujets, il en prit une poignée qu'il comprima dans ses mains prodigieuses et en fit jaillir du sang. Alors se tournant vers le roi, il lui dit : Voilà, grand prince, le sang de vos pauvres sujets, que vous épuisez par un tribut injuste et des charges si accablantes. C'est avec cette sainte liberté que le directeur doit dissiper les ténèbres dans lesquelles sont plongés ces chrétiens aveugles, ces faux dévots; et leur montrer les torts qu'ils font aux journaliers, aux ouvriers,

aux artisans, aux domestiques et à tous ceux avec lesquels ils ont occasion de traiter pour leurs affaires temporelles. Qu'il leur dise franchement comme saint Jean-Baptiste à Hérode : Telle action « n'est pas permise » car elle nuit injustement au prochain ; telle autre ne l'est pas non plus, parce qu'elle s'oppose aux droits de vos semblables, ou qu'elle blesse l'équité que vous devez respecter.

74. *Second avertissement.* La restitution n'est pas seulement un acte propre à la justice, qui veut qu'on satisfasse entièrement aux droits que chacun a sur ses propriétés, elle est encore une obligation si rigoureuse qu'aucun prêtre ne peut en dispenser de sa propre autorité. Je fais cette observation parce que le directeur rencontrera certaines personnes si peu éclairées, qu'elles considèrent la restitution comme une espèce de pénitence, ou obligation arbitraire que le confesseur leur impose en punition du vol qu'elles ont commis, ou de tout autre tort qu'elles ont fait au prochain. De là vient que, quand on les oblige à s'acquitter de ce devoir, elles ont coutume de répondre : Mon père ! je vous en prie, ne m'imposez pas cette pénitence qui est trop onéreuse pour moi ; donnez-m'en une autre et je la ferai volontiers. Il faut leur enseigner la doctrine de saint Thomas et leur dire que le prêtre est à la vérité le vicaire de Dieu, mais non le représentant de l'homme auquel le pénitent doit restituer. (1) D'où il résulte que quand celui-ci est obligé en vertu d'un vœu à consacrer ses biens ou son argent au service de Dieu ; le confesseur peut, après avoir pris connaissance de son obligation, en juger au nom du Seigneur dont il tient la place, et le dispenser de ce vœu, ou le commuer en une autre obligation moins grave. Mais quand le pénitent s'est mis lui-même, par quelque action injuste, dans la nécessité de restituer ; aucun prêtre, de quelque autorité qu'il soit revêtu, ne saurait le dispenser de cette obligation : car au tribunal sacré il ne fonctionne nullement à la place du créancier. Celui

(1) 4, dist. 15. Quæst. 1. a. 5.

auquel on doit la rétribution est le seul qui puisse en exempter : or, c'est précisément, du moins dans notre supposition, ce qu'il ne veut pas faire. Ainsi, comme le dit fort bien saint Thomas, il faut ou obéir aux lois rigoureuses de la justice, qui exige une pleine et entière satisfaction, ou périr éternellement : « Puisque pratiquer la justice est une condition indispensable pour être sauvé, il en résulte que restituer ce qu'on a injustement dérobé au prochain est une nécessité de salut. » (1)

75. *Troisième avertissement.* Le directeur ne doit pas prêter facilement les oreilles, ni ajouter foi aux excuses que plusieurs allèguent pour se soustraire aux obligations que la justice leur impose, disant qu'ils ne peuvent pas restituer : car le plus souvent ce n'est point la raison, mais quelque passion perverse qui prétexte ces sortes d'impossibilités. Aussi, lorsqu'on les pèse au poids du sanctuaire, comme il est nécessaire que le directeur le fasse, trouve-t-on qu'elles ne proviennent d'aucune autre cause que d'une trop grande affection pour les richesses et les biens dont ils ne voudraient pas se dépouiller, ou de quelque incommodité que pourrait leur occasionner la dépense de leur argent. Mais ce n'est pas là une véritable impuissance, ni une raison suffisante qui puisse dispenser quelqu'un de restituer ce qu'il doit, car autrement personne ne serait tenu à la restitution ; puisqu'elle ne saurait se faire sans causer quelque désagrément, sans rencontrer quelque difficulté. Il ne sert à rien de dire ici que le désavantage est considérable ; car s'il l'est aussi pour le créancier, il doit retomber à la charge du débiteur injuste : puisque la saine raison nous dit elle-même que c'est au coupable qui a occasionné le dommage d'en subir les conséquences, plutôt qu'à l'innocent qui a été lésé dans ses droits.

76. D'autres prouvent leur prétendue impuissance, en disant qu'ils n'ont pas la fortune nécessaire pour satisfaire aux devoirs de la justice. Le directeur fera bien

(1) 2. 2. Q. 62. a. 2.

d'observer que souvent ces personnes ne manquent pas d'argent, lorsqu'il s'agit de se procurer des vanités, de satisfaire leur appétit, de s'amuser aux jeux et quelquefois même de contenter leurs passions. Il faut donc leur recommander non-seulement de retrancher toutes leurs dépenses superflues, mais encore de restreindre plus étroitement les limites de leur nécessaire : parce que c'est ainsi qu'elles pourront donner une entière satisfaction à la justice, en rendant tout ce qu'elles ont enlevé ou volé au prochain, en réparant le dommage qu'elles lui ont occasionné injustement, en restituant tout le bien mal acquis. Car bien qu'elles puissent tromper le ministre du Seigneur en exagérant leur impuissance ; elles ne parviendront jamais à cacher la vérité aux yeux du Très-Haut qui voit tout.

77. Lorsque le pénitent est un de ceux qui ont peu de ressources, bien qu'ils soient économes et qu'ils ne fassent aucune dépense superflue ; il faut alors lui enjoindre de restituer peu à peu, et de remettre insensiblement à son créancier ce qu'il ne peut lui remettre tout à la fois. Que ferait cet homme, si un immense monceau de pierres, placé devant le seuil de sa maison, la rendait inaccessible ? Il transporterait sans doute ces pierres dans un autre lieu ; afin de rendre libre l'entrée de sa demeure. Mais comment procéderait-il dans cette opération ? Enlèverait-il en même temps toute cette montagne de pierres ; pour s'en débarrasser tout d'un coup ? Assurément non ; car une telle action lui serait impossible, en supposant même qu'il ait la force de Samson. Il commencerait plutôt avec modération ; il enlèverait une pierre après l'autre et débarrasserait ainsi en peu de temps sa maison de l'obstacle qui en obstruait l'entrée. Qu'il emploie la même industrie pour débarrasser son âme des obligations qui, en pesant sur sa conscience, l'oppressent et l'accablent. S'il ne peut réparer en même temps et tout d'un coup le tort qu'il a fait au prochain, qu'il s'efforce au moins de le faire en détail et peu à peu : de cette manière il aura bientôt satisfait à

la justice, déchargé sa conscience et mis en sûreté le salut de son âme.

78. En un mot, le directeur doit faire tous ses efforts pour imprimer profondément dans les cœurs ce principe si familier à l'école : « Le péché n'est remis que quand le dommage est réparé. » Lors même que le pénitent déclarerait au prêtre les injustices qu'il a commises, et qu'il en renouvellerait deux ou trois fois l'accusation ; quand il les détesterait et les déplorait, en versant des larmes très-amères ; tous ses regrets seraient vains et sa pénitence feinte ; s'il ne s'efforce de réparer par la restitution les dommages qu'il a occasionnés par ses actions injustes. Comme le remarque saint Augustin : « Si l'on ne rend pas, quand on le peut, l'objet à l'occasion duquel on a péché, la pénitence n'est pas véritable, elle n'est que simulée. » (1)

79. *Quatrième avertissement.* Le directeur a sans doute très-bien compris, d'après ce que nous avons dit jusqu'à présent et surtout par les observations qu'il a faites dans un long exercice du ministère, que, parmi un si grand nombre de restitutions à faire, il y en a très-peu qui se fassent. Je désirerais cependant qu'il fût aussi persuadé d'une autre vérité, qui est que même celles qui ont lieu, ne se font pas de la manière voulue ; qu'elles ne sont ni légitimes, ni tellement proportionnées qu'elles puissent compenser les torts faits à la vertu de justice : je vais expliquer ma proposition plus clairement : il est beaucoup d'hommes qui ont les mains pleines du bien d'autrui et qui, pouvant le restituer en tout ou en partie, diffèrent cependant de jour en jour cette compensation sans aucun motif raisonnable. Néanmoins ils vivent tranquilles et ne sont tourmentés d'aucuns scrupules : forts de leur bonne volonté de restituer, ils croient avoir suffisamment satisfait à la justice et à leur propre conscience. Mais ils sont dans un perpétuel état de péché mortel ; puisqu'ils offen-

(1) Epist. 54. ad Maced.

sent continuellement la justice et le prochain. La raison de cette doctrine est évidente : en effet, bien que le précepte de la restitution soit partie affirmatif, en tant qu'il prescrit la positive compensation du dommage ; cependant il est aussi partie négatif, puisqu'il défend de retenir injustement le bien d'autrui. Or, il est incontestable que les hommes sont obligés à chaque moment d'observer les préceptes négatifs et qu'ils pèchent à chaque instant, en ne les observant pas. De même, par exemple, que celui qui entretient une concubine est perpétuellement lié par le précepte négatif, qui lui défend de garder chez lui cette mauvaise femme, et pèche continuellement jusqu'à ce qu'il la renvoie de sa maison ; ainsi l'homme injuste et rapace, que poursuit constamment le précepte rigide qui défend de retenir le bien d'autrui, transgresse perpétuellement cette loi et pèche continuellement jusqu'à ce qu'il ait réparé autant que possible le tort qu'il a fait.

80. Un fait que Surius rapporte dans la vie de saint Médard expliquera davantage cette question. (1) Un paysan avait dérobé à ce fidèle serviteur de Dieu une vache au cou de laquelle pendait une sonnette : et pour que son crime demeurât caché, il s'était empressé de fermer soigneusement l'étable où se trouvait son injuste butin. Mais chose étonnante ! bien que cette vache restât immobile dans l'écurie, cependant la clochette ne discontinuait pas de sonner. Alors le voleur, pour ne pas être découvert, la détacha du cou de l'innocent animal, et la plaça sur le sol. Mais elle ne cessait de résonner, même étant à terre. Il la remplit de foin ; et néanmoins, elle retentissait constamment. Il l'enfouit profondément dans la terre ; cette tentative fut également inutile ; car la sonnette faisait toujours entendre son timbre sonore. Enfin ce malfaiteur, effrayé d'un prodige si éclatant, reconduisit la vache à saint Médard ; or, dès que cette bête à cornes fut de nouveau en la possession de son maître, l'airain si retentissant auparavant ne fit

(1) 8. Junii.

plus entendre aucun bruit. Voilà ce qui arrive à ceux qui souillent leur conscience, en nuisant à la propriété du prochain. La justice semblable à une sonnette fastidieuse fait entendre à l'âme de l'inique possesseur ce précepte rigoureux : « Il ne vous est pas permis de retenir le bien d'autrui. » Celui-ci, pour se délivrer du supplice que lui cause cette voix intérieure, va s'accuser de sa faute devant un confesseur et retourne même plusieurs fois au tribunal sacré de la pénitence ; mais comme il ne fait aucun acte de restitution, la justice offensée de ces démarches injurieuses ne cesse pas de tourmenter sa conscience coupable en lui répétant constamment cette loi prohibitive : « Il ne vous est pas permis de retenir le bien d'autrui. » Cette vertu ne cessera de le vexer que quand il aura restitué au prochain ce qu'il lui a dérobé ; car elle ne laisse aucun repos à l'âme qui persévère opiniâtrément dans le péché. Il est donc nécessaire que le directeur expose clairement cette doctrine, sous les yeux des pénitents qui ont blessé la justice : car autrement, avant de s'accomplir, leurs trop tardives restitutions engendreraient, comme il arrive souvent, mille autres graves injustices.

81. Le directeur rencontrera de semblables recéleurs qui veulent réparer leurs injustices, en faisant dire quelques messes, ou en donnant une légère aumône aux pauvres ; bien qu'ils connaissent la personne à laquelle ils ont fait tort : et, ce qu'il y a de pire, il rencontrera des confesseurs qui approuvent ces restitutions irraisonnables, qui les ordonnent même quelquefois. Il doit leur apprendre, d'après l'enseignement de saint Thomas, que ces bonnes œuvres peuvent à la vérité compenser le dommage et la perte qu'on a occasionnés, lorsque les propriétaires qui ont été lésés dans leurs droits sont incertains ou inconnus ; mais qu'elles ne le sauraient jamais, quand on connaît le possesseur légitime qui conserve toujours le pouvoir de réclamer ce qui lui appartient et ce qu'on lui a pris injustement. (1) Comme je l'ai dit, la propriété du

(1) 2. 2, Q. 62 a. 5.

prochain a une voix secrète, qui jette le trouble dans le cœur des personnes rapaces : « La chose réclame son maître. » Lors même que le recéleur donnerait aux pauvres les richesses de Crésus et tout l'or de Salomon, le bien d'autrui n'acquiescerait point à cette manière de restituer, réclamerait constamment et demanderait sans cesse d'être rendu à son légitime possesseur.

82. Nous avons un exemple d'une parfaite restitution dans la vie de Zachée, quel'on considère comme le véritable portrait d'un homme avare qui se repent et qui revient sincèrement à de meilleurs sentiments. A peine le Sauveur eut-il franchi le seuil de sa maison, qu'éclairé des rayons lumineux de sa présence divine, cet inique détenteur du bien d'autrui résolut de rendre exactement tout ce qu'il avait injustement acquis. D'abord il s'offrit à partager sa fortune avec les pauvres pour satisfaire aux restitutions incertaines : « Maintenant, s'écria-t-il, je donne aux pauvres la moitié de mes biens. » Ensuite, il s'obligea aussi envers les personnes dont il se souvenait d'avoir lésé les droits. Et non content de rendre à chacun ce qui lui était dû, il promit encore une compensation quadruple de tous les torts qu'il avait pu faire, dans toutes sortes de contrats. « Si j'ai dérobé quelque chose au prochain, je lui en rends le quadruple. » C'est pourquoi Jésus-Christ, voyant qu'il faisait si parfaitement ses restitutions, lui dit avec une grande bonté : « Dieu a fait aujourd'hui le salut de cette maison. » Ainsi quiconque a la conscience chargée du poids accablant de quelqu'injustice doit réparer de cette manière les dommages qu'il a faits, s'il veut travailler efficacement au salut de son âme.

83. Il est des personnes qui veulent, à la vérité, dédommager leur créancier, mais sans déboursier leur argent. **Mon père !** disent-elles, j'entendrai la sainte messe, je communierai, je réciterai des chapelets pour l'âme de celui auquel je suis redevable. Le directeur doit leur dire : **Seriez-vous contentes vous-mêmes, si vos propres débiteurs, au lieu de cent pièces d'or qu'ils vous doivent, of-**

fraient des prières et des communions pour le salut de votre âme? Elles répondraient sans doute négativement, et protesteraient hautement qu'elles ne demandent pas leurs oraisons, mais l'argent qui leur est dû. De même, leur répondra-t-il, vos débiteurs ne réclament pas vos prières, mais l'argent qui leur appartient. Car les œuvres saintes ne sont pas une compensation capable de réparer des dommages temporels; parce qu'elles sont d'un ordre tout différent.

84. *Cinquième avertissement.* Il faut bien se garder de croire trop facilement ceux qui promettent de restituer ce qu'ils ont dérobé et de réparer le dommage qu'ils ont occasionné. On doit au contraire les astreindre à remplir ces obligations, avant de les absoudre; principalement dans deux circonstances particulières. Premièrement lorsqu'ils ont déjà fait cette promesse à d'autres confesseurs, et qu'ils ne l'ont pas tenue: car leur première infidélité autorise à les regarder comme suspects. Secondement, quand ils ont encore sous la main l'argent qu'ils ont dérobé: parce que, quand ils l'auront dépensé, la restitution sera évidemment plus difficile. En un mot, toute restitution est semblable à certains fruits qui ne mûrissent pas en automne, et auxquels le froid de l'hiver laisse de l'aigreur. De même si à l'aide de la chaleur spirituelle, qu'ils reçoivent dans les exhortations charitables du confesseur, les personnes qui recèlent le bien d'autrui n'accomplissent et ne perfectionnent pas leurs restitutions, elles les feront encore moins, lorsque le froid de leur ancien vice les saisira de nouveau.

ARTICLE III.

De la force qui est la troisième vertu cardinale

CHAPITRE PREMIER.

EN QUOI CONSISTE LA NATURE DE LA FORCE, CONSIDÉRÉE
DANS SON ESSENCE.

85. Parmi les vertus morales il en est auxquelles on a donné le nom de cardinales, dérivé du mot latin *cardo* qui signifie un gond, parce qu'en effet, elles sont comme des gonds sur lesquels tournent et se dirigent toutes les autres vertus, dont elles sont même en quelque sorte les bases et les fondements. Le lecteur ne doit pas s'étonner si je donne seulement ici l'étymologie de ce nom, bien qu'il paraisse que j'eusse dû le faire tout au commencement du traité actuel. Car si j'ai tardé jusqu'à présent, c'est parce qu'il le fallait : en effet, maintenant que le lecteur connaît l'essence des deux principales vertus cardinales, il pourra facilement comprendre les fonctions de toutes les autres et bien pénétrer le sens de ce nom.

86. La prudence est donc la première vertu cardinale, en tant qu'elle dirige la raison et la porte à prendre de bonnes déterminations touchant les actes particuliers de toutes les vertus : la justice est la seconde ; parce qu'elle aide la raison à établir l'équité dans les choses humaines ; d'où il résulte qu'elle est la base de toutes les vertus qui concernent la personne du prochain. Mais comme la raison rencontre beaucoup d'obstacles qui s'opposent à

l'exercice de la prudence et des autres vertus, elle a besoin de deux nouvelles auxiliaires, pour surmonter ces empêchements qui l'éloignent de la règle du bien et qui sont aussi de deux espèces. Les premiers proviennent des difficultés qui l'effraient; les seconds naissent des plaisirs qui la pervertissent. Il est donc nécessaire qu'elle s'appuie encore sur deux autres vertus cardinales, comme sur deux bases et un double appui; afin de rester ferme, dans les circonstances pénibles, et de résister aux attraits de la volupté. Ces deux vertus sont la force et la tempérance : la première aide la volonté à surmonter les difficultés qu'elle rencontre dans la pratique de la perfection; la seconde lui inspire de l'éloignement et de l'horreur pour les plaisirs sensuels, qui s'opposent fréquemment à l'honnêteté des vertus. Ainsi la prudence, la justice, la force et la tempérance sont les directrices et les modératrices de toutes les vertus morales : la première leur apprend à se conformer parfaitement aux lois du bien; la seconde donne à leurs actes l'équité nécessaire; la troisième les fortifie et les aide à vaincre les difficultés; la quatrième en facilite l'exercice et modère les hommes dans l'usage des plaisirs qui nuisent à la perfection chrétienne. C'est donc avec raison qu'on les appelle cardinales, et qu'on les considère comme les bases et les soutiens de toutes les vertus.

87. Ces principes étant posés, examinons maintenant la vertu de force; car la tempérance doit la laisser passer devant elle, parce que la crainte du mal oppose ordinairement plus d'obstacle au bien moral de la vertu, que l'amour des plaisirs; comme l'observe saint Thomas qui s'exprime en ces termes : « Donc, parmi les vertus cardinales, la première est la prudence, la seconde est la justice, la troisième est la force, et la quatrième est la tempérance; après elles viennent les autres vertus morales (1) Mais afin qu'une certaine ressemblance ne nous induise

(1) 2. 2. Q. 123. a. 12.

pas en erreur dès le commencement, il faut observer, avec ce saint docteur, qu'on peut envisager la vertu de force dans un sens très-large et dans un autre très-resserré. Par force nous pouvons d'abord entendre cette constance avec laquelle l'homme surmonte les difficultés ordinaires, qu'il rencontre fréquemment dans le chemin de la perfection et malgré lesquelles il persiste fermement dans la pratique des vertus. Ainsi considérée, la force n'est pas une des vertus cardinales, mais plutôt une vertu commune, qui convient à toutes les autres comme condition nécessaire à l'exercice de ces vertus. La raison de cette distinction est assez évidente. En effet, il n'est aucune vertu qui ne rencontre quelque difficulté dans l'exécution de ses actes. C'est ainsi que le chrétien obéissant éprouve de la répugnance, quand il se soumet aux ordres d'un autre ; parce qu'alors il agit contrairement à l'inclination naturelle qui le porte, comme tous les hommes, à conformer ses actions aux caprices de sa volonté propre. De même en s'abaissant tantôt devant celui-ci, tantôt devant celui-là, l'humble fidèle ne surmonte pas, sans se faire violence à soi-même, cet instinct qui porte tous les hommes à vouloir dominer. On peut faire les mêmes observations par rapport aux autres vertus. D'où il résulte que rester ferme, inébranlable au milieu de ces difficultés ordinaires, et ne pas se laisser jeter par elle hors de la bonne voie, ce n'est pas une force particulière, mais plutôt une puissance commune à toute vertu ; comme Aristote l'enseigne : « Pour pratiquer la vertu, il faut agir fermement et inébranlablement. » (1) C'est de cette force que parle sans doute saint Prospère lorsqu'il dit : « Il faut entendre par force d'âme celle qui reste inébranlable quand elle est en proie à différentes afflictions et qui ne succombe point aux attraits de la volupté. » (2)

88. Saint Thomas, considérant la force dans un sens plus strict, la décrit ainsi : « On peut encore envisager

(1) *Ethic.* l. 2. c. 4. — (2) *L.* 3. c. 20.

la force d'une autre manière, en tant qu'elle implique une fermeté d'âme à soutenir et à repousser ce en quoi il est très-difficile de se montrer ferme, c'est-à-dire, les dangers graves..... Ainsi envisagée la force devient une vertu spéciale, qui a un objet déterminé, » et qui tient le troisième rang parmi les vertus cardinales. (1) Il faut savoir qu'il est propre aux afflictions, qui nous menacent et qui vont bientôt nous envahir, d'exciter en nous une crainte d'autant plus grande qu'elles sont elles-mêmes plus considérables. Et comme l'affection de la crainte a une extraordinaire efficacité, pour abattre nos cœurs et les éloigner du bien qui présente des difficultés, le devoir de la vertu cardinale, qu'on appelle force, est de réprimer cette crainte, surtout quand elle devient très-violente à la vue des plus terribles maux; et de rendre nos âmes fermes, intrépides; afin qu'elles ne tournent pas honteusement le dos à la vertu, et qu'elles ne se laissent pas vaincre par les vices opposés.

89. Le fait que Baronius rapporte de saint Barlaam est assurément un bien frappant exemple de cette vertu. (2) Le persécuteur de la foi, voyant que ni les caresses ni les menaces ni les tourments les plus cruels n'étaient capables de vaincre sa constance, et ne pouvant lui-même dompter la fermeté de son cœur héroïque, s'imagina qu'il parviendrait du moins à faire fléchir sa main. Il ordonna de dresser un autel devant l'idole de Jupiter et d'y allumer un grand feu. Ensuite il dit aux bourreaux d'étendre la main du martyr, d'y mettre de l'encens, de l'appliquer sur le brasier ardent et de la laisser libre. Ce barbare croyait que le héros de Jésus-Christ ne pourrait pas supporter les horribles brûlures de ces brasiers ardents et que, vaincu par l'atrocité de la douleur, il offrirait forcément à l'idole, en retournant sa main, l'encens qu'il ne pouvait point le porter à consacrer de son propre mouve-

(1) Q. cit. a. 2. — (2) Ex divi Basilii Orat. in Barlaam ton. annal. an. Dom. 304.

ment aux faux dieux. Cependant les charbons ardents étincelaient sous cette main fidèle; les flammes l'enveloppaient de tous côtés; elle fut non-seulement brûlée, mais encore mise en lambeau et enfin consumée; néanmoins sa constance ne fit aucunement défaut: car, d'après le témoignage de Baronius, « elle persévéra, supportant le feu avec l'immobilité de la cendre; elle ne se retourna point pour se soustraire aux flammes, comme font les faibles et les fuyards; elle demeura inébranlable. » Victorieuse par son courage, elle triompha de cet élément cruel, qui non-seulement dompte le fer et les métaux, en les amollissant ou en les liquéfiant; mais brise encore les pierres les plus dures et les réduit en poussière. Or cet acte de fermeté est un de ceux dont nous parlons maintenant. Si le saint n'eût montré la constance de sa foi qu'en supportant certaines injures et dérisions, ou quelques coups de verge: il n'aurait aucunement fait preuve d'une force plus grande que la fermeté commune et ordinaire, qui concourt à l'exercice de chaque vertu. Mais tenir sa main ferme, immobile sur un brasier ardent, au milieu de vives flammes; sans laisser échapper le moindre signe qui pût rendre un culte sacrilège aux faux dieux; c'est là certainement une action extraordinairement difficile et qui exige une force prodigieuse.

90. Bien plus, le docteur angélique nous enseigne qu'un effet particulier de la force est de nous rendre intrépides en face même de la mort; et il le prouve en ces termes: « Il faut appeler force d'âme celle qui maintient fermement les plus grands maux, dans le bien qui est conforme à la raison; parce que celui qui résiste aux plus grandes difficultés; sera par conséquent aussi ferme dans les moindres; mais la proposition inverse n'a pas lieu.... Or le plus terrible de tous les maux corporels est sans doute la mort qui enlève tous les biens de ce monde: » d'où il résulte évidemment que la force doit également nous armer de courage et nous affermir contre cette redoutable

peine. (1) Aussi notre divin Rédempteur, voulant faire de ses disciples des soldats courageux et des âmes fortes, les exhorta-t-il particulièrement à ne pas craindre le terrible javelot de la mort, qui inspire naturellement de l'effroi, leur insinuant pour motif d'une si grande constance que ce n'est point la perte inévitable et momentanée de ce corps, mais la mort éternelle qu'il faut redouter. « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps..... mais celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans l'enfer. » (2)

91. Encouragés par cette voix de Jésus-Christ des milliers et des millions de héros très-illustres ont désiré la mort avec une force d'âme toute extraordinaire. Saint Paul, écrivant aux Hébreux, fait ainsi le portrait de ces fervents chrétiens : Voyez-les tous, « les uns accablés d'opprobres et de coups, chargés de chaînes et jetés en prison : les autres, lapidés, déchirés, suppliciés et morts sous le tranchant du glaive : ceux-ci errants, couverts d'une peau de brebis ou de chèvre, pauvres, inquiets, affligés et dont le monde n'était pas digne : ceux-là se cachant dans la solitude, dans les montagnes, dans les antres et les cavernes de la terre. » (3) Et même, dit Tertulien, des populations entières de chrétiens se présentaient quelquefois aux tyrans, désirant de répandre leur sang pour la foi. « Lorsqu'Arius Antoninus persécutait avec fureur la foi en Asie, tous les chrétiens de la ville où il était se présentèrent devant son tribunal, pour braver la persécution. Néanmoins, il ne fit conduire en captivité qu'un petit nombre d'entr'eux et dit aux autres : O misérables ! si vous voulez périr, vous avez des précipices et du poison. » (4) En un mot, ainsi que le remarque très-noblement saint Jérôme « le vœu des fidèles était alors d'avoir la tête tranchée pour le nom de Jésus-Christ. » (5)

(1) 2. 2. Q. 123. a. 4. — (2) S. Matth. c. 10. v. 28 — (3) C. 11, v. 36 et seq. — (4) Lib. ad Scapulam Præsidentem c. 5. — (5) Initio vitæ S. Pauli p. eremitæ.

Une telle force est certainement digne de l'héroïsme chrétien.

92. Maintenant que nous avons expliqué le premier acte, par lequel la force donne à notre âme la fermeté et l'intrépidité nécessaires pour supporter de grands maux ; considérons le second, par lequel cette vertu nous porte à combattre les auteurs de ces maux ; comme la raison le prescrit ; afin d'éloigner de telles calamités, pour notre sécurité ou pour celle des autres ; car après avoir surmonté la crainte, la force doit modérer l'audace, de peur qu'elle ne dépasse les limites d'une juste agression. C'est ce que nous pouvons observer dans la force militaire qui inspire beaucoup de vertu et une grande honnêteté. Un général d'armée peut se montrer fort, tantôt pour le salut public, en supportant avec intrépidité des supplices atroces : à l'exemple de ce fameux Régulus qui, par amour pour sa patrie, s'est livré à un genre de mort très-cruelle, lorsque jeté tout nu dans une tonne armée de fers tranchants, il y périt transpercé par d'innombrables traits ; tantôt pour défendre son pays en s'avancant, par le fer et le feu, à travers mille dangers mortels jusque dans la retraite des ennemis ; comme il arrive presque tous les jours aux soldats courageux qui font une guerre juste. Dans de semblables circonstances la force exécute ses hauts faits à l'aide de la colère qu'elle prend pour satellite ; cette affection, étant très-ardente, rend l'homme fort et courageux au milieu des plus grands périls. Elle ne réclame pas le secours de la colère comme d'une souveraine, mais comme d'une subalterne, car elle la règle, la modère constamment et en réprime l'audace ; de peur qu'elle ne se précipite dans quelque excès et afin qu'elle reste dans les limites de la vertu. C'est ainsi que l'intrépide David, armé seulement d'une fronde, provoqua au combat le géant Goliath qui avait jeté la terreur dans tout le camp d'Israël. C'est ainsi que jeune encore il se précipitait sur les lions qui ravageaient son troupeau et les

étranglait par la seule force de ses bras. (1) Son audace ne dépassait pas les bornes de la modération voulue ; car la vertu surnaturelle, qui l'assistait, lui promettait l'heureux succès de toutes ses entreprises.

93. A ce sujet, il ne faut pas vous inquiéter de l'opinion que Sénèque émet en disant : « La raison se suffit à elle-même pour agir ; elle serait bien insensée de demander du secours à la colère. » (2) Car, ainsi que l'enseigne le docteur angélique, les affections, qui se laissent diriger par la raison, ne nuisent point à la vertu, mais l'aident au contraire ; en tant que par leurs mouvements sensibles, elles rendent plus faciles et plus prompts les opérations de la raison. (3) Lors donc que la colère et l'audace obéissent à cette faculté, elles sont d'un grand secours pour la force, quand il s'agit d'éloigner de grands maux. Aussi le roi prophète nous donne-t-il ce conseil : « Fâchez-vous mais ne péchez pas. » (4) Comme s'il disait : Servez-vous de la colère, mais avec une modération qui préserve vos actions de tout excès coupable. C'est pourquoi saint Thomas conclut en ces termes : « L'âme forte se sert de la colère modérée et non de celle qui est immodérée ; lorsque, pour se délivrer des grands maux qui l'affligent, elle en attaque la cause par un généreux effort.

94. Concluons donc en général que la force doit remplir deux devoirs. Le premier est de donner à l'âme l'intrépidité nécessaire pour supporter des maux même horribles ; en réprimant la crainte et en rendant l'homme ferme, inébranlable au milieu de ces adversités. L'autre consiste à donner au cœur le courage de repousser les plus grands maux, et de résister fermement aux causes qui les ont produits : c'est ce qu'elle fait en se servant de la colère et de l'audace, qu'elle modère selon les lois de la saine raison. Des faits illustres, que rapportent

(1) 1. Reg. c. 17. v. 34. — (2) I. 1. de Ira c. 16. — (3) 2. 2. Q. 123. a. 10. — (4) Psal. 4. v. 5.

les saintes Écritures, développent encore plus clairement cette doctrine tirée du docteur angélique.

95. Le peuple israélite tout épouvanté de ce qu'il avait entendu dire, par les explorateurs de la terre promise, qu'il aurait à soumettre des ennemis très-puissants, des villes immenses, fortifiées tant par la nature que par l'art, se mit à murmurer contre Dieu et contre Moïse : mais Josué et Caleb l'encouragèrent par ces paroles : « Ne craignez point les habitants de cette terre : car nous pouvons les dévorer comme du pain. Déjà Dieu appesantit son bras sur eux. Le Seigneur est pour nous : ne craignez rien. » (1) Voilà le premier acte par lequel la force dissipe toute crainte et rend l'âme intrépide, en face des plus grands dangers. Plus tard Caleb anime de nouveau le peuple en lui disant : « Marchons à la conquête de cette terre, car nous pourrons en faire la conquête. » (2) C'est ici le second acte de la force, qui s'élançait audacieusement contre son adversaire ; de sorte cependant que l'audace, qui l'emporte, obéisse toujours aux lois de la prudence, qui compare et proportionne attentivement les ressources de l'entreprise.

96. Cette illustre héroïne ! Judith sort des portes de Béthulie, accompagnée seulement d'une timide servante, qui pouvait à la vérité lui faire honneur dans son voyage, mais qui était incapable de la sauvegarder. Elle approche du camp ennemi, tombe entre les mains des espions qui la font captive, et la somment de donner des informations sur sa propre personne, sur les motifs de sa démarche. Mais environnée de si nombreux et de si grands dangers elle ne craint nullement. Passant à travers une foule de guerriers, elle considère leurs armes terribles, aperçoit leurs visages farouches ; et néanmoins elle ne tremble pas, n'éprouve aucune crainte et ne pâlit point : la beauté, la couleur de son visage ne changent aucunement à la vue de cet effroyable aspect. Voilà sans doute une grande

(1) Num. c. 14, v. 9. (2) — Num. c. 13, v. 31.

force d'âme : une femme délicate et sans armes traverse un camp ennemi sans avoir la moindre peur. Enfin elle pénètre dans la tente du cruel Holoferne, tire son glaive, saisit la tête de ce monstre et la lui tranche en deux coups. Certes, ce fut une expédition très-importante, une grande audace, mais non immodérée; car elle provenait de sa vive confiance dans le Tout-Puissant, qui lui promettait une victoire certaine. « Elle le prit par les cheveux, et dit : Seigneur ! mon Dieu, fortifiez-moi à cette heure : puis, elle frappa deux fois sur son cou. » (1) Il ne manqua donc à cette illustre héroïne rien de ce qui pût rendre héroïque la force, qu'elle a montrée pour la défense de sa patrie, des lois et de la religion.

97. Je passe sous silence beaucoup d'autres admirables exemples de force, consignés dans le texte sacré; pour m'occuper uniquement de ceux que les frères Machabées ont donnés devant Antiochus, en l'honneur de la religion : et afin qu'ils paraissent plus frappants aux yeux du lecteur, je les exposerai tels que saint Grégoire de Nazianze, qui met ces héros en présence du tyran et les fait parler en ces termes : « Nous sommes disciples d'Éléazar, dont tu connais la force par ta propre expérience. Le père a combattu le premier ; les fils combattront ensuite. Tu cherches à nous effrayer par un grand nombre de tourments; mais nous sommes prêts à de plus nombreux encore. Et que pourras-tu donc nous faire par tes menaces, persécuteur insolent et orgueilleux ? Rien n'est plus fort que ces hommes qui sont d'un esprit disposé et prompt à tout souffrir. » (2) Après avoir montré une ineffable constance, en face même de tourments si cruels et de la mort atroce qui les menaçait déjà, ces très-courageux athlètes s'adressèrent à leurs bourreaux, non pour éloigner d'eux des maux si terribles, comme nous avons démontré qu'on pourrait le faire avec force dans d'autres circonstances; mais par un rare exemple de grandeur d'âme, pour les exciter à

(1) Judith. c. 13. v. 9 et 10. — (2) Orat. 32. de Machab.

une plus grande fureur et pour les pousser à l'exécution de la cruelle sentence. Mais vous, disaient-ils, ainsi que l'écrivit saint Grégoire, « ministres d'un roi impie, pourquoi ces vains efforts? Pourquoi tant de retard? Pourquoi attendez-vous un jugement plus doux et plus favorable pour nous? Où sont vos glaives tranchants? Où sont vos chaînes? De la promptitude, voilà ce que nous réclamons. Qu'on allume un plus grand feu : qu'on amène les bêtes féroces les plus farouches et les plus voraces : qu'on invente des tourments plus atroces : que tout soit royal et magnifique. » C'est en proférant ces paroles et avec le même courage, qu'ils montraient dans leurs discours, que ces héros chrétiens répandirent tout leur sang pour la foi au milieu des plus cruels tourments : de sorte qu'on ne saurait trouver, ni même imaginer, je crois, un plus noble exemple de force.

CHAPITRE II.

DEGRÉS DE PERFECTION AUXQUELS LA VERTU DE FORCE PEUT PARVENIR.

98. Quiconque désire de considérer exactement un tableau, tracé par la main d'un peintre illustre, aime à jeter d'abord un coup d'œil général sur tout l'ouvrage. Puis il examine avec plus de plaisir encore la perfection des différentes parties; il contemple la beauté et la grâce du visage, l'attitude du corps, la position des membres, la forme des vêtements et l'heureux effet des ombres. De même, après avoir considéré d'une manière générale et confuse, dans le chapitre précédent, le portrait de la force : nous allons dans celui-ci examiner en particulier les degrés de perfection qui, comme autant de parties inté-

grantes, ornent cette vertu remarquable : non pas tant à cause de la satisfaction que nous pourrons goûter en les contemplant, que pour les fruits qui doivent nous revenir de cette application.

99. Le premier degré de la force renferme la mortification de toutes les passions, la suppression de tous les vices, le mépris de toutes les voluptés ainsi que le ferme et constant exercice de toutes les vertus. C'est ainsi que le définit Lactance qui, après avoir énuméré les travaux d'Hercule, fait les observations suivantes : « Ce sont là les actions d'un homme fort, mais dont la puissance n'était que naturelle; puisqu'il n'a vaincu que des êtres fragiles et mortels. Il n'est aucune force, dit Cicéron, qu'on ne puisse entièrement affaiblir et briser. Mais dompter son âme; maîtriser sa colère; voilà des actions qui prouvent une force prodigieuse et que cet Hercule n'a jamais pu faire. Quant à celui qui sait ainsi se conduire, je le compare aux plus grands hommes, je le regarde même comme très-semblable à Dieu. (1) Il serait à désirer que l'illustre orateur eût en outre exigé que celui qu'il compare à Dieu remporte aussi la victoire sur la lubricité, la luxure, la cupidité et l'insolence; afin de perfectionner sa vertu. Car il ne faut pas croire celui qui dompte un lion plus fort que le sage qui surmonte une colère violente renfermée dans son âme; ni celui qui tue l'aigle vorace plus intrépide que l'homme pieux qui réprime l'avidité; ni le héros qui remporte la victoire sur l'Amazone guerrière plus ferme que le chrétien fervent, qui triomphe de l'impureté ennemie de la pudeur et de la bonne réputation. » (2) En un mot, Lactance, amplifiant la pensée de Cicéron, veut qu'il y ait plus de force à surmonter les vices et les inclinations perverses de l'esprit qu'à dompter les lions, les tigres, les monstres, les Amazones et les plus redoutables athlètes, que les héros de l'antiquité se glorifiaient tant de combattre et de vaincre. Cette manière de

(1) Cicér, *pro Marcello*. — (2) L., 1. de *Inst.* c, 9.

voir est très-conforme aux paroles de l'Esprit-Saint, qui nous dit : « L'homme patient l'emporte sur le guerrier vaillant : et celui qui sait se vaincre lui-même vaut mieux que le conquérant qui s'empare des villes. » (1)

100. Il ne faut pas m'objecter ici ce que j'ai insinué dans le chapitre précédent, en disant que la victoire, qu'on remporte sur les difficultés qui se présentent dans l'exercice des vertus, appartient à la force ordinaire et non à la puissance particulière qui constitue la troisième vertu cardinale : car je parlais alors de certaines difficultés qu'on rencontre dans la pratique de l'une ou de l'autre vertu moins pénible. Mais lorsqu'il s'agit de détruire tous les empêchements qui s'opposent à l'extirpation de tous les vices, au renoncement de toutes les voluptés et à l'acquisition de toutes les vertus ; c'est là une entreprise très-difficile et gigantesque, dont peu de chrétiens soient capables, pour laquelle ils ont besoin d'une force éminente et cardinale. Comme l'enseigne saint Grégoire : « Qu'y a-t-il de plus fort que de soumettre à la raison tous les mouvements de l'âme, de réprimer par la vertu de l'esprit tous les désirs du cœur, de renoncer à sa volonté propre, de mépriser les choses visibles et d'aimer celles qu'on ne voit pas? » (2) Saint Ambroise exprime les mêmes sentiments dans les termes suivants : « On peut regarder à juste titre comme un homme fort celui qui sait se vaincre lui-même ; qui ne se laisse point amollir ni fléchir par la volupté, que l'adversité ne trouble point, qui ne s'élève pas dans la prospérité et qui ne change point selon le vent des événements divers. » (3)

101. En outre, celui qui persévère pendant un grand nombre d'années, jusqu'à une extrême vieillesse, dans une continuelle répression de toutes ses passions, dans les mêmes exercices d'une vie pénitente et austère, se montre beaucoup plus affermi encore dans cette force dont nous

(1) Prov. c. 16. c. 32 — (2) In Psal. pœnit. Ps. 3. — (3) De Offic. l. 1. c. 36.

parlons; car personne ne peut sans le secours de cette vertu persister si longtemps dans une constante mortification du corps et de l'esprit. Aussi, dans la vie qu'il a écrite de saint Antoine abbé, saint Athanase regarde-t-il sa grande constance comme une preuve évidente de sa force prodigieuse: « Voyez, écrit-il, combien grand serviteur de Dieu fut saint Antoine qui, dès son adolescence jusqu'à un âge si avancé, conserva toujours la même ferveur, le même zèle dans la vie spirituelle, sans désirer une nourriture plus convenable à sa vieillesse, ni d'autres vêtements pour son corps exténué! »

102. Ceux qui exposent leur vie pour le bien spirituel ou corporel du prochain montrent qu'ils ont le second degré de force. Notre-Seigneur Jésus-Christ dit lui-même: « Personne n'a une plus grande charité que celui qui donne sa vie pour ses amis. » (1) Parce que mourir pour le prochain est une action très-difficile et, par conséquent, de même qu'elle prouve une grande charité, ainsi elle suppose une force éminente. Ils ont cette force et cet amour, ceux qui servent des malades infectés de la peste et qui s'exposent ainsi aux coups du fléau et de la mort. Ils possèdent ce degré de vertu, ceux qui vont propager la foi dans les régions lointaines et barbares; comme nous savons que saint François Xavier l'a fait et après lui beaucoup d'autres qui, afin d'étendre le royaume de Jésus-Christ, en lui conquérant un grand nombre d'âmes, partent pour un nouveau monde à travers l'orageux Océan et mille dangers de mort sur mer et sur terre: exposés dans de « fréquents voyages aux dangers des fleuves, des sauvages, de la ville, de la solitude, de la mer et des faux frères; » comme l'Apôtre le dit de lui-même. (2) Saint Thomas énumère tous ces actes d'une force extraordinaire et met en général, au nombre des faits illustres de cette vertu, tout danger de mort auquel l'homme ne refuse pas de s'exposer pour l'utilité de ses semblables. Voici ses propres paroles: « La

(1) S. Joan. c. 15. v. 13. — (2) 2. Cor. c. 11. v. 26.

force court les dangers de la mort qu'elle rencontre sur le champ de bataille ; elle l'aborde également sans crainte dans d'autres circonstances ; puisque l'homme fort peut s'exposer à toute sorte de mort pour la vertu : par exemple, lorsque quelqu'un soigne son ami malade, sans craindre de contracter une maladie mortelle ; ou quand il voyage pour une œuvre sainte, sans redouter les naufrages ni les voleurs. » (1) Le saint docteur regarde aussi, comme acte d'une force héroïque, celui par lequel « un juge ou quelque personne privée ne s'écarte pas de la justice, par crainte du glaive qui le menace, ou de tout autre danger même mortel. »

103. Le troisième degré de force est celui où se trouvent ceux qui subissent le martyre avec une remarquable grandeur d'âme. Car s'il est fort, celui qui ne craint pas de courir les plus grands dangers ; il le sera bien plus encore, celui qui ne tremble pas même en présence de la mort et qui va courageusement au-devant ; surtout lorsqu'il le fait pour rester fidèle à son très-aimable Seigneur Jésus-Christ et à sa divine religion. A ce sujet, saint Ignace martyr nous donne l'exemple d'une force vraiment admirable ; car, se voyant condamné à devenir la proie des bêtes féroces dans l'amphithéâtre de Rome, il se réjouit comme si les hommes lui préparaient un triomphe et s'écria : « Plaise à Dieu que je jouisse des bêtes féroces qu'on me prépare et que je prie de se montrer promptes à me dévorer, à me déchirer, de se préparer à me manger ; de peur qu'elles n'osent toucher mon corps, comme elles l'ont fait pour d'autres martyrs ; que si elles ne veulent pas venir, je leur ferai violence ; je m'introduirai dans leurs gueules pour me faire dévorer..... Que le feu, la croix, les bêtes féroces, la rupture des os, l'écartèlement des membres, le broiement de tout le corps, que les supplices mêmes de l'enfer m'assailent : pourvu seulement que je jouisse de Jésus-Christ. » (2)

(1) 2. 2. Q. 123. a. 5. — (2) S. Hieron. in l. de Script. eccles.

104. Une époque plus rapprochée de la nôtre a vu naître un martyr d'une semblable force, dans la personne de Jean Fischer cardinal de la sainte Église romaine. Condamné à mort par l'impie Henri VIII roi d'Angleterre, pour sa constance inébranlable dans la vraie foi, ce héros, étant arrivé sur le lieu du supplice et voyant les yeux farouches du bourreau ainsi que la hache étincelante, ne poussa aucun soupir ni gémissement, ne frémit point d'horreur; mais inondé d'une félicité céleste, il entonna l'hymne de louange et de joie en s'écriant d'une voix ferme et reconnaissante : *Te Deum laudamus* : afin de rendre publiquement à Dieu des actions de grâce de ce qu'il lui avait fait atteindre le but auquel il aspirait. (1) D'autres confesseurs de la foi nous mettent sous les yeux des exemples d'une force non moins remarquable : ceux-ci livrés aux flammes prenaient de leurs propres mains des charbons ardents qu'ils se plaçaient sur la tête, comme pour s'en faire une couronne : ceux-là, se débarrassant eux-mêmes de leurs liens et de leurs bourreaux, se précipitaient dans le feu spontanément et avec une sainte impatience, qui leur permettait à peine d'attendre le moment où ils pourraient faire le sacrifice de leur vie, à celui qui avait d'abord immolé la sienne pour leur salut. Qu'ils sortent maintenant de leurs tombeaux les Scévola, les Horatius, les Curtius et tous ceux que les Annales romaines exaltent comme des prodiges de force : qu'ils voient s'ils ont jamais ressenti dans leurs cœurs une aussi grande joie, un aussi ardent désir, une aussi vive impatience de mourir pour la vaine gloire du monde, que ces héros chrétiens et mille autres défenseurs de la foi, pour la véritable gloire de Dieu.

105. Au quatrième degré de force, nous voyons les âmes qui supportent fermement les terribles maux qui les surprennent tout à coup. Selon Aristote : « On appelle proprement homme fort celui qui, sans s'effrayer, reçoit une mort

(1) Thom. Bozius de signis Eccl. l. 12. c. 22. an. Dom. 1534.

honnête et tout ce qui l'occasionne à l'improviste. » (1) Car c'est dans les occasions imprévues et subites qu'on reconnaît si l'homme a contracté et acquis l'habitude de l'imperturbabilité dans laquelle consiste la force. En effet, dit saint Thomas, « l'habitude, agissant comme une seconde nature, » il est évident que celui qui ne peut se préparer par la réflexion ni par la préméditation, contre les maux qui l'accablent dans les circonstances imprévues, agit imparfaitement par instinct naturel, ou vertueusement par habitude : d'où il résulte que s'il produit alors des actes de force, c'est une preuve qu'il a déjà suffisamment acquis l'usage de cette vertu.

106. Enfin quiconque endure avec joie les plus terribles peines, monte le cinquième degré de force qui est le plus remarquable de tous, et qu'on peut appeler vraiment héroïque : parce qu'il n'appartient qu'aux véritables héros de surmonter avec délectation les difficultés de la vertu. Le docteur angélique distingue deux espèces de jouissance : l'une corporelle et l'autre spirituelle : or, il est évident que, parmi les verges, les haches, les épées, les brasiers ardents et les flammes, il ne peut y avoir aucun plaisir pour le corps ; puisqu'il n'y trouve jamais que d'innombrables et de mortelles douleurs : mais tandis qu'il souffre, l'âme peut se livrer à une délectation spirituelle, en se réjouissant de souffrir pour le bon plaisir du Seigneur son Dieu. (2) Et en réalité, Eléazar goûtait cette joie céleste lorsque, livré aux plus cruels tourments, il s'écriait vers le Très-Haut : « Je souffre dans mon corps des douleurs atroces ; mais mon âme les supporte volontiers pour votre amour. » (3) Tel fut aussi le courage de saint Vincent dont saint Augustin fait ainsi l'éloge : « La cruauté s'acharnait tellement sur son corps, il y avait tant de calme dans la voix du martyr, ses membres étaient en proie à de si violentes douleurs, que ce contraste frappant vous eût fait croire : qu'il y avait, dans Vincent, deux hommes : l'un qui souffrait et l'autre

(1) In 3, Ethic. — (2) Q. cit. a. 8. — (3) 2 Machab. c. 30.

qui parlait. » (1) Nous pouvons admirer une semblable force dans saint Tiburtius qui, en marchant sur des charbons ardents que les bourreaux jetaient sous ses pas, disait qu'il lui semblait se promener sur des roses tendres et vermeilles. La sainte Église notre mère peut se glorifier de mille et mille autres héros, dont elle tient les noms inscrits dans son album et qui louaient et bénissaient le Seigneur au milieu des douleurs les plus atroces; devenus eux-mêmes le véritable supplice de leurs bourreaux, par la joie qui rayonnait sur leurs visages et par la grandeur d'âme qu'ils montraient dans leurs paroles.

107. Mais ce qui paraît encore plus admirable, c'est l'ardent désir de souffrir; dont les plus fortes âmes brûlent tellement qu'elles ne sentent pas même l'atrocité de leurs souffrances, et s'en font un véritable bonheur: comme les apôtres qui, loin de s'attrister, se réjouissaient au milieu des persécutions: « Ils sortaient du conseil en se félicitant d'avoir mérité de souffrir pour Jésus-Christ. » (2) Entre mille exemples que je pourrais citer ici, je n'en choisis qu'un seul qui est surtout remarquable; parce qu'il nous montre un jeune homme remportant, à la première fleur de l'âge, la couronne et la palme du martyr. (3) Un enfant espagnol nommé Jean, né à Médine et à peine âgé de douze ans, étant tombé entre les mains des Malabarois, peuple de l'Inde, ces barbares le firent captif et le donnèrent à leur souverain. Le roi, admirant en lui un caractère noble et des mœurs distinguées, conçut pour lui une affection toute particulière mais perverse et pire que l'inimitié la plus mortelle: car l'amour, qu'il portait à ce jeune homme, lui fit tout entreprendre pour corrompre sa foi et l'entraîner dans l'erreur de l'Alcoran. Les premiers moyens, dont il se servit pour le vaincre, furent différentes promesses; surtout celle de lui donner en mariage sa fille qui se distinguait par sa beauté et ses charmes. Afin de lui inspirer

(1) Serm. 4. Martyr. Vincent. — (2) Act. c. 5. v. 41. — (3) Thom. Bozius de signis l. 11. c. 1. n° 6. ann. Dom. 1576.

un plus ardent désir de la posséder pour épouse, il la fit même venir en sa présence, revêtue de ses habits les plus pompeux et magnifiquement, splendidement ornée de pierres précieuses. Mais, voyant que la très-forte citadelle du cœur de ce fervent chrétien ne cédait point à ses premières machines de guerre, il recourut à d'autres armes et le menaça des peines les plus cruelles, s'il ne voulait point se soumettre à sa volonté. Et comme le courageux jeune homme protestait publiquement, qu'il était prêt à tout souffrir, plutôt que de se rendre infidèle à son Dieu, ces menaces ne tardèrent pas à s'accomplir. Le roi devenu furieux ordonna qu'on lui coupât les doigts par très-petites parties, ensuite les mains, puis les bras et enfin les pieds : martyr qui fut d'autant plus cruel et atroce, qu'il dura plus longtemps. Les bourreaux, qui exécutaient ces ordres inhumains, l'exhortaient de temps en temps à prendre pitié de lui-même et à renier la foi en Jésus-Christ, qui était la cause de cette affreux supplice. Mais il leur répondit, le visage serein et d'une voix assurée, que son cœur n'avait jamais senti une si grande douceur ni son esprit tant de suavité, les priant de multiplier ses tourments; puisque leur accroissement augmentait ses consolations. C'est ainsi que ce jeune homme, fort dans la foi, rendit à Dieu son âme courageuse, je ne sais si je dois dire au milieu d'inexplicables tourments ou avec une joie ineffable.

CHAPITRE III.

MOYENS D'ACQUÉRIR LA VERTU DE FORCE.

108. Le premier moyen consiste à la demander au Tout-Puissant. L'oraison, à la vérité, est généralement d'un grand secours pour acquérir toutes les vertus, que nous recevons de Dieu qui est le dispensateur des trésors célestes : « Tout don excellent et parfait descend du ciel et nous vient du Père des lumières. » (1) Cependant il est vrai aussi que la prière concourt d'une manière toute spéciale à nous procurer cette vertu : soit parce que la force est une plante féconde qui ne peut germer dans nos âmes, que quand le Créateur veut bien l'y cultiver lui-même ; soit parce que le Seigneur nous recommande souvent, dans l'Écriture sainte, de recourir à lui pour obtenir cette vertu : « Invoquez-moi au jour de la tribulation : je vous délivrerai et vous me glorifierez. » (2) Il nous répète plusieurs fois cette promesse en faisant ainsi parler son prophète : « J'ai espéré en Dieu, je ne craindrai point ce que l'homme peut me faire. » (3) « Le Tout-Puissant me protège, de qui aurai-je peur ? » (4) « Si mes ennemis se rangent en bataille contre moi, mon cœur ne craindra point : s'ils me livrent des combats c'est alors que j'espérerai davantage : » (5) « Je vous aimerai, Seigneur, qui êtes ma force : le Très-Haut est mon appui, mon refuge, mon libérateur : » (6) « Dieu est la force de son peuple : » (7) « Seigneur je m'appuierai sur votre soutien, car vous êtes mon défenseur. » (8) « Que Dieu soit donc votre force, nous dit saint Augustin, qu'il soit votre fermeté, votre bonheur, votre gloire, reposez-

(1) S. Jacob. c. 1. v. 17. — (2) Psalm. c. 49. v. 15. — (3) Ps. 55. v. 5. — (4) Ps. 26. v. 1. — (5) Ps. 26. v. 3. — (6) Ps. 17. v. 2. — (7) Ps. 27. v. 8. — (8) Ps. 58. v. 10.

vous en lui, lorsque vous êtes fatigués; aidez-vous de son secours, quand vous travaillez. » (1)

109. Le second moyen est de prévoir les maux les plus terribles, les plus redoutables; afin de s'y résigner courageusement avant même qu'ils n'arrivent. Car la crainte se dissipant alors insensiblement, l'homme devient plus capable de les supporter, sans s'ébranler, lorsqu'ils viennent le surprendre tout à coup. « Celui qui manque de force, dit saint Thomas, doit se préparer aux combats spirituels par une longue préméditation : c'est ce que fait même toute âme forte, lorsqu'elle en a le loisir. » (2) Saint Ambroise démontre évidemment et divinement l'utilité de ce secours : « L'homme fort ne dissimule pas les dangers qui le menacent, il les prévient au contraire, les prévoit en esprit et marche par sa pensée prudente au-devant des événements futurs; de peur qu'ensuite il ne soit forcé de dire : un tel malheur m'est arrivé; parce que je ne croyais pas qu'il fût possible. En outre, l'adversité qu'on n'a point su prévoir s'empare subitement de l'âme. De même que, dans les temps de guerre, l'ennemi qui surprend son adversaire à l'improviste, n'éprouve presque pas de résistance et remporte facilement la victoire sur celui qui n'est pas prêt à se défendre : ainsi les maux imprévus font plus d'impression sur les âmes. » (3)

110. La raison de cette doctrine provient de ce que la crainte, contre laquelle la force nous fournit des armes, est une affection de l'appétit sensitif dépendante de l'imagination; en tant que cette faculté y excite des émotions méprisables; lorsque, par exemple, elle le porte à redouter telle ou telle autre chose, comme dangereuse, nuisible et contraire à la nature. Mais quand on prévoit les maux, qui peuvent survenir, et qu'au moyen des principes de la foi on se les représente comme utiles, avantageux et convenables du moins à la nature raisonnable; on conçoit alors des pensées diamétralement opposées aux

(1) In Psal. 32. — (2) 2. 2. Q. 123. a. 9. — (3) L. 1. de. Offic. c. 38.

premières, de sorte qu'aucune crainte ne s'élève plus dans l'âme et qu'on peut même y exciter de la joie, comme nous l'avons vu dans ces héros très-courageux dont nous venons de parler. Le lecteur peut comprendre par là combien il convient de prévoir, surtout pendant l'oraison, par une préméditation attentive, toutes les adversités qui peuvent nous survenir; et de nous persuader qu'elles sont très-salutaires et avantageuses à l'esprit; afin que, quand elles nous menaceront, nous ne les redoutions pas et que nous les recevions au contraire avec le courage d'une âme imperturbable.

111. Le troisième moyen consiste à contracter l'habitude d'affronter sans aucune crainte les moindres maux qui se présentent ordinairement: car l'esprit acquiert ainsi peu à peu la fermeté nécessaire pour supporter les plus grandes épreuves. « L'homme spirituel, dit saint Clément d'Alexandrie, augmente la perfection de sa force, par l'exercice qui a pour but de vaincre les mouvements de l'âme. » (1) Ainsi, c'est avec raison que l'on considère, comme suspects, les vœux que font certaines personnes, qui s'appliquent peu à se vaincre elles-mêmes et qui désirent de souffrir des maux extraordinaires, par exemple, d'avoir à supporter le martyre, des affronts, des humiliations, de faux témoignages, des dérisions et des injures; car celui qui évite par faiblesse les moindres maux ne sera certainement pas assez fort pour supporter, avec fermeté, les plus grands et les plus terribles.

112. Le quatrième moyen est de considérer fréquemment la force avec laquelle Jésus-Christ est allé au-devant des supplices, des tourments et de la mort même. Cet aimable Rédempteur, voyant approcher la troupe de soldats à la tête desquels se trouvait le traître Judas, ne s'enfuit pas pour éviter de tomber entre leurs mains, il ne se cacha nullement; afin de se soustraire aux ennemis qui avaient soif de son sang. Mais, se tournant vers les trois

(1) Strom. 7.

apôtres qui étaient à ses côtés, il leur dit : « Levez-vous, marchons ; car celui qui me trahira, s'approche. » (1) Or, si ce divin Sauveur a reçu avec tant de joie et supporté avec tant d'intrépidité les très-cruels tourments de sa mort ; c'est, dit saint Pierre, afin de nous laisser un grand exemple de force ; et de nous porter ardemment à l'imiter. « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple ; afin que vous marchiez sur ses traces. » (2). C'est ce courage du Rédempteur, au milieu des douleurs les plus horribles, qui a donné la force et la constance à tant de jeunes gens délicats, à tant de femmes fragiles, à un si grand nombre de tendres enfants, de vieillards exténués ; c'est lui qui les a rendus intrépides en présence des épées, des verges, des lames ardentes, des roues, des haches et de mille instruments effroyables. C'est lui qui leur a même inspiré quelquefois tant de joie et d'allégresse, qu'ils tressaillaient au milieu des plus cruels tourments : car ces âmes fortes, considérant toujours Jésus-Christ souffrant, ne craignaient ni les menaces des tyrans, ni les visages féroces des bourreaux, ni l'aspect horrible des supplices les plus atroces.

113. Jérôme Orosius rapporte que Gondislave Vascius, homme d'une grandeur d'âme remarquable, originaire de la Mauritanie, élevé dans l'erreur du mahométisme, ayant reconnu la fausseté de sa secte, embrassa la vraie religion de Jésus-Christ. (3) Il lui arriva, pendant un voyage qu'il faisait sur mer, de tomber par malheur ou plutôt par bonheur entre les mains des Mahométans, qui le condamnèrent aussitôt à une misérable servitude ; car ils étaient furieusement indignés contre lui, de ce qu'il avait renoncé aux impies superstitions de Mahomet. Comme ils brûlaient du désir de venger, par les peines les plus cruelles que leur férocité naturelle pût inventer, l'injure qu'il avait faite à leur prophète, ils résolurent de

(1) S. Marci c. 14. v. 42. — (2) 1. Petr. c. 2. v. 21. — (3) De rebus Emanuelis regis Lusit. l. 10.

lui faire endurer un double tourment et martyre, l'un dans son fils chéri, l'autre dans sa propre personne. Ils déchirèrent d'abord très-cruellement et de mille manières cet innoent enfant sous les yeux de son père. Mais ce fervent chrétien, qui avait déjà su rendre son cœur invincible par le souvenir continuel de Jésus souffrant, ne se laissant point ébranler par cette vue très-pénible sans doute pour son cœur paternel, rappelait à son fils l'exemple du divin Rédempteur et l'encourageait à tout souffrir pour son amour. Lorsque ce courageux enfant eût rendu son âme au Créateur, les bourreaux s'acharnèrent sur son père qui lui survivait. Ils l'attachèrent à une poutre et le flagellèrent avec tant de cruauté que tout son corps paraissait n'être qu'une plaie. Ils prolongèrent son supplice pendant deux jours, renouvelant de temps en temps cette atroce flagellation; pour le faire succomber lentement à ses douleurs, ou plutôt, afin qu'avant de mourir il souffrît mille fois le supplice de la mort. Cependant le martyr ne cessait d'invoquer le très-doux nom de Jésus : « Car, disait-il, comme le rapporte l'historien, aucune faveur ne lui paraissait plus désirable en ce monde que celle de donner sa vie au milieu des supplices, en l'honneur de Jésus-Christ, qui a souffert sur la croix les plus cruels tourments pour le salut du genre humain. » Tellement que ces barbares eurent la cruauté de lui arracher la langue, ne pouvant plus supporter qu'il invoquât davantage ce très-saint nom, si désagréable à leurs oreilles, et qu'il renouvelât le souvenir de la croix dont ils ignoraient la puissance. Mais forcé de se taire, il montrait encore par ses gestes et les mouvements de ses yeux, la divine passion, qu'il ne pouvait plus annoncer par ses paroles et qui restait profondément imprimée dans son cœur; jusqu'à ce qu'enfin il rendît à Dieu son âme bienheureuse en pensant à Jésus crucifié.

114. En un mot, lorsque le Sauveur du monde fit son entrée triomphante dans la bienheureuse patrie, les anges exaltèrent surtout sa force en s'écriant : « Princes de la

cour céleste, préparez des arcs de triomphe; et vous, portes éternelles, levez-vous; car le Roi de gloire vient prendre possession de son royaume. Quel est ce Roi de gloire? C'est le Dieu fort et puissant; le Seigneur puissant dans le combat. » (1) Aussi communique-t-il cette force à ceux qui le suivent et qui ont toujours sous les yeux le courage invincible avec lequel il a supporté le supplice de la mort la plus amère.

145. Le cinquième moyen consiste dans un ardent amour de Dieu. Animé de cette puissante affection, l'Apôtre se montrait inébranlable et disposé à tout souffrir. « Qui pourra nous séparer de la charité du Christ? écrit-il aux Romains: est-ce la tribulation? sont-ce les angoisses, la faim, le dénûment, les dangers, la persécution, la gloire?... Mais nous supportons volontiers ces peines pour celui qui nous a aimés. » (2) C'est donc avec raison que saint Augustin a dit: « Il n'y a rien de si dur et de si ferré qui ne cède au feu de l'amour, par lequel l'âme s'unit à Dieu, en s'élevant librement et merveilleusement au-dessus de toute chair avec des ailes resplendissantes et très-pures, qui la portent dans le sein de Dieu, où elle jouit de sa très-chaste dilection. » C'est ce que nous devons avouer avec le saint docteur, à moins que nous ne prétendions que « Dieu rend les amateurs de l'or, de l'honneur et des femmes plus forts que ceux qui l'aiment lui-même: car la passion de ces hommes mondains ne se nomme point amour, mais plutôt cupidité et lubricité. » (3) Saint Augustin touche ce point; parce que nous voyons tous les jours combien de maux endurent les insensés amateurs d'une vaine beauté; dans quels dangers se précipitent les soldats emportés par le désir d'une gloire éphémère; à quels périls s'exposent sur terre et sur mer les marchands qui courent, entraînés par leur cupidité, après les richesses de ce monde! Or, si l'amour des biens fragiles et périssables de

(1) Psal. 23. v. 7 et 8. — (2) C. 8. v. 35 et 37. — (3) L. 1. de Morib. Eccles. c. 22.

la terre donne tant de force aux cœurs des mortels ; combien ne leur en communiquera pas l'amour divin, dont l'objet infiniment aimable est capable de les fortifier contre les maux les plus terribles ?

116. C'est pourquoi le souverain pontife saint Léon, faisant le panégyrique de saint Laurent martyr, attribue avec raison à son amour très-fervent envers Dieu la force admirable avec laquelle, placé sur un gril ardent, il s'y appuyait comme sur un bon lit, se moquant de ses bourreaux, provoquant la furie du tyran et animant les spectateurs au martyre, loin de les effrayer par l'atrocité de son supplice. « Ses ennemis ont pu comprendre combien était vaillante sa puissance ; puisque le courage admirable que lui inspirait son amour pour Jésus-Christ ne cédait point à leurs supplices et fortifiait même les spectateurs par l'exemple de sa constance. » (1)

117. Si le lecteur désire de savoir pourquoi la ferveur de la charité donne tant de force à l'âme au milieu des souffrances ; je vais en indiquer la véritable cause. La crainte du mal provient de l'amour que nous avons pour nous-mêmes ; car c'est parce que nous nous aimons ardemment que nous craignons tout ce qui peut nous nuire. Mais lorsque la charité vient à s'allumer dans nos cœurs, tellement qu'elle y surpasse et domine l'amour-propre, elle en chasse aussitôt la crainte et nous rend capables de supporter tout ce qu'il y a de plus pénible et de plus difficile. Ainsi quiconque souhaite la vertu de force, doit s'appliquer à beaucoup aimer Dieu.

(1) De Morib. Eccles. c. 22.

CHAPITRE IV.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

118. *Premier avertissement.* Que le directeur prenne garde de se tromper en considérant comme de l'or véritable ce qui n'est qu'un vil chrysochalque, c'est-à-dire, en traitant d'âmes fortes toutes celles qui sont capables de supporter les plus grands maux. Car, selon saint Grégoire, on distingue deux sortes de forces qui constituent l'une un vice et l'autre une vertu ; voici les propres paroles du saint docteur : « Autre est la force des justes, autre est celle des méchants. La force des justes est de vaincre leur chair, de résister à leurs propres passions, de réprimer les jouissances de la vie présente, d'aimer les peines de ce monde en vue des récompenses éternelles et de surmonter dans leurs âmes les plus grandes adversités. Mais la force des méchants consiste à aimer sans cesse les biens périssables, à rester insensibles aux châtimens de Dieu, à poursuivre la fortune malgré l'adversité, à rechercher la vaine gloire au grand préjudice de leur vie, à augmenter leur malice, à nuire au prochain par leurs discours, par leurs mœurs et par leurs armes, à mettre toute leur confiance en eux-mêmes, à commettre l'iniquité sans se lasser. » (1)

119. Il est certain, comme le dit fort bien saint Grégoire, que les mondains entreprennent des choses très-pénibles et très-difficiles, mais parce que leurs hauts faits sont mauvais en eux-mêmes ou ne proviennent pas d'une fin honnête, leur force n'est qu'un vice qui les conduit à la perte. Ainsi, le directeur doit examiner la fin pour

(1) Moral. l. 7. c. 8.

laquelle son pénitent surmonte les plus grandes difficultés, et juger ensuite si la force, dont il fait preuve, est digne de louanges ou de mépris. Lorsque, pour l'amour de Dieu, de la perfection chrétienne, ou de la béatitude éternelle, il reste inébranlable dans les circonstances les plus dangereuses et les plus désagréables, il devient évident que sa force est sainte, qu'elle mérite le nom de vertu. Mais quand, poussé par quelque passion perverse, il s'expose aux plus grands périls pour des fins terrestres, il prouve manifestement que sa force dépravée n'est plus qu'un vice très-pernicieux.

120. Le directeur s'efforcera de porter ces pénitents à consacrer au service de Dieu la force qu'ils appliquent à d'autres objets vils et méprisables. Si, la grâce divine couronnant ses efforts, il a le bonheur d'y parvenir, il verra bientôt ces hommes changer et, de pervers qu'ils étaient, devenir des saints. Lorsqu'il observe, par exemple, qu'un de ses disciples se montre ferme et constant au milieu de nombreuses adversités, pour acquérir la vaine gloire du monde; il aura soin de diriger cette forte affection vers la gloire divine, et bientôt il aura la consolation de la voir changée en une grande vertu. C'est ainsi que saint Ignace, avide de la gloire militaire, exposait sa vie à mille dangers, pour s'acquérir la réputation d'un soldat courageux. Mais lorsqu'ensuite il eut dirigé vers Dieu cette généreuse affection de son âme; qui ne sait combien de choses difficiles et pénibles il entreprit et souffrit pour la plus grande gloire de Dieu? Si le directeur s'aperçoit qu'un de ses pénitents est tellement épris d'amour pour les personnes du sexe, qu'il s'impose de grandes privations et ne refuse pas même de mener une vie malheureuse pour leur plaire; il lui recommandera de consacrer à Dieu toute la force de cette passion, qui ne tardera pas à se convertir en une piété remarquable: comme il est arrivé à Raymond Lullus, dont l'amour d'abord si ardent pour ces créatures, qu'il semblait aller jusqu'à la folie, devint ensuite vraiment sage, en se consacrant à Dieu et en faisant

pour lui des prodiges inouïs. Quand le père spirituel remarque parmi les personnes confiées à ses soins quelqu'un qui, pour amasser des trésors, consume misérablement sa vie dans la peine et les tribulations; il règlera ses désirs sordides en leur donnant pour objet le soulagement des pauvres, l'embellissement du culte divin: et parviendra ainsi à les transformer en des sentiments d'une véritable dévotion. Ainsi celui qui, en s'appliquant opiniâtrement à l'étude, se fatigue le cerveau pour un gain ou une promotion temporelle, sanctifiera sa patience, en offrant ses travaux pour le bien des indigents et de la sainte Église. De même, ceux qui passent leurs jours à la cour des princes en de longues et ennuyeuses attentes, pour s'attirer la bienveillance des grands seigneurs, pourront faire de leur constance une vertu; s'ils veulent aller dans les églises, pour y attendre les faveurs du Très-Haut. De cette manière la force ne sera plus vicieuse ni abominable aux yeux de Dieu; mais ornée de splendeur et comblée de mérites; elle saura plaire au Tout-Puissant, comme une des plus belles et des plus précieuses vertus.

121. *Second avertissement.* Nous avons vu que la force attaque avec audace la cause des grands maux dont elle veut se délivrer; de telle sorte cependant qu'elle modère son ardeur: car si elle ne la modérait pas, l'audace dégénérerait en une véritable témérité. « La force, dit saint Thomas, tempère l'audace qui entreprend les plus terribles actions dans l'espérance d'un bien quelconque. » (1) L'histoire des Machabées rapporte que Joseph et Azarias, ayant entendu parler des grandes victoires que Judas, Jonathas et Siméon avaient remportées, voulurent aussi livrer bataille; afin de s'attirer une semblable gloire. Mais, comme le disent les saintes Écritures, « il se fit un grand carnage parmi le peuple, parce que, s'imaginant qu'ils combattaient vaillamment, ils ne voulurent point écouter Judas et ses frères, » ni modérer leur audace selon leurs conseils. (2)

(1) 2. 2. Q. 141. a. 3. — (2) 1. Machab. c. 5. v. 60 et 61.

Voilà pourquoi le texte sacré ajoute : « qu'ils n'étaient pas de la race des grands hommes qui délivrèrent Israël. » Car leur force inconsiderée, imparfaite, n'a point su gouverner son audace militaire selon les lois de la prudence. L'Ancien Testament porte le même jugement sur la conduite des prêtres qui « en voulant combattre avec valeur succombèrent dans la bataille, parce qu'ils avaient imprudemment attaqué leurs ennemis. » (1)

122. Le directeur rencontrera certains pénitents qui entreprennent différentes œuvres, et qui, comme ceux dont nous venons de parler, paraissent doués d'une force héroïque; parce qu'ils se chargent de vaincre les plus grandes difficultés, bien qu'ils ignorent les règles de la prudence et de la modération. Il trouvera des personnes entreprenantes qui, après avoir lu la vie des plus illustres saintes, voudraient comme elles fonder des couvents, et diriger des communautés, selon les règles de la perfection chrétienne. Il entendra des hommes qui, au récit des hauts faits de quelques grands saints, désirent aussi de partir pour des régions lointaines et barbares; afin d'y prêcher la foi et de l'y implanter même avec la croix du martyre. Il en verra d'autres qui aimeraient d'imiter la vie solitaire, que les anachorètes ont menée dans les forêts et les antres des rochers; quoiqu'ils n'aient point la force d'âme, ni les dons naturels nécessaires pour de si nobles entreprises, et qu'ils ne sachent pas même comment ils pourraient les exécuter. Le père spirituel leur dira donc franchement, qu'ils n'appartiennent pas « à la race de ces grands hommes; » qu'ils doivent se servir de la force dont la bonté divine les a doués, pour se vaincre eux-mêmes, réprimer leurs propres passions, éviter les pièges et résister aux assauts du démon; pour surmonter les obstacles qui s'opposent à la perfection dans l'état où Dieu les a placés: que s'ils remplissent bien ces devoirs, ils n'auront pas fait peu de chose, lors même qu'ils n'aspireraient

(1) Eod. lib. c. 3. v. 67.

point, par leurs désirs, à des prodiges qui surpassent leurs forces.

123. *Troisième avertissement.* Le directeur observera que les femmes ont surtout besoin de force : en effet, comme elles sont naturellement timides, faibles et d'un esprit facile à se décourager ; si le secours de cette vertu ne vient les fortifier, elles se fatigueront bientôt dans le chemin de la perfection. Il verra qu'un grand nombre de ces personnes commencent à marcher avec ferveur, dans les voies d'une vie pieuse et spirituelle ; mais que peu d'entre elles y font des progrès notables. Une seule épreuve, et même quelquefois la crainte du mépris, suffit pour les abattre et les refroidir. Néanmoins il pourra les affermir dans cette vertu par les moyens que nous avons indiqués dans le chapitre précédent ; et les porter à la confiance, à l'amour divin ; lorsqu'elles sont suffisamment pénétrées de la crainte du Seigneur. Car, malgré leur grande timidité, elles sont capables de concevoir un ardent amour qui, en se développant dans leurs cœurs, réprime leur crainte, modère leur pusillanimité et les rend fortes, courageuses dans le service de Dieu. Aussi ne faut-il pas nous étonner que, pour exécuter des œuvres considérables et très-difficiles, le Tout-Puissant ait quelquefois choisi des femmes, telles que sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse de Jésus et d'autres héroïnes semblables qu'il a d'abord enflammées d'un grand zèle et disposées à ces grandes entreprises en les comblant de sa divine charité. Le directeur aura donc recours à cette industrie spirituelle, pour dissiper leur crainte, relever leur courage abattu et consterné ; afin qu'elles ne s'arrêtent plus dans la chemin de la perfection et qu'elles y fassent de rapides progrès.

ARTICLE IV.

De la tempérance qui est la quatrième vertu cardinale.

CHAPITRE PREMIER.

DÉFINITION DE LA TEMPÉRANCE CONSIDÉRÉE COMME VERTU CARDINALE.

124. Saint Thomas raisonne sur la tempérance de la même manière que nous l'avons fait sur la force : et comme nous sommes convenus qu'on peut considérer celle-ci dans un sens large ou rigoureux, ainsi le saint docteur envisage celle-là sous deux rapports différents. Par tempérance on peut entendre une certaine modération que la raison prescrit à toutes les passions dans tous leurs mouvements : prise dans cette acception, elle n'est qu'une vertu générale, qui concourt à l'exercice de toutes les bonnes œuvres ; puisque sans cette puissance modératrice aucune vertu ne pourrait subsister. C'est en parlant de la tempérance ainsi considérée que saint Augustin a dit : « La tempérance conserve les âmes intègres et incorruptibles aux yeux de Dieu. » Ici, comme on le voit, le saint docteur la confond parmi le chœur de toutes les vertus, qui sont toutes nécessaires à la conservation de cette intégrité. Mais le nom de tempérance signifie aussi une modération extraordinaire dans les choses, qui excitent plus violemment l'appétit sensitif et qui, par les plaisirs sensibles qu'elles promettent, sont plus capables de pervertir la raison, en corrompant la rectitude de ses jugements. Envi-

sagée de cette manière, la tempérance est une vertu particulière qui appartient à l'assemblée des vertus cardinales et y occupe le quatrième rang. C'est sous ce dernier rapport que nous la considérerons dans cet article. « Le nom de tempérance a deux acceptions différentes : l'une qui se rapporte à la généralité de sa signification et qui annonce une vertu non spéciale mais universelle, parce que ce mot de tempérance indique une certaine retenue ou modération, que la raison impose aux passions et apporte dans les actes humains... Mais si l'on considère la tempérance par rapport au sens opposé, en tant qu'elle réprime l'appétit dans les choses qui attirent surtout l'homme, elle devient une vertu toute particulière, parce qu'alors elle a un objet spécial. » (1).

125. Pour comprendre cette doctrine et la pénétrer jusqu'au fond, il faut savoir que l'appétit sensitif, qu'on appelle aussi concupiscence, dirige ses mouvements et ses actes d'après le bien et le mal sensibles ; de sorte que par la crainte excessive de celui-ci, et par un trop grand désir de celui-là, il peut facilement écarter la raison de la bonne voie. Voilà pourquoi cette faculté a besoin de deux vertus pour bien diriger ce cheval indompté, qui est ou trop rétif à la vue du mal sensible, ou trop ardent à la poursuite du bien-être matériel. L'une de ces deux vertus est la force au moyen de laquelle la raison réprime la crainte ; afin que la volonté ne recule pas devant un bien honnête et qu'elle l'entreprenne au contraire avec fermeté, comme nous l'avons dit plus haut. L'autre est la tempérance qui réprime ce cheval fougueux, de peur que la volonté, entraînée par le désir du bien sensible et délectable, ne s'y laisse aller contrairement aux lois de la modération.

126. En outre on doit observer que parmi les plaisirs sensuels les uns sont plus violents et les autres plus véhéments. Les plus violents sont ceux qui affectent le sens du

(1) 2. 2. Q. 142. a. 2.

toucher par le boire, le manger et l'usage des choses vénériennes. Car ils sont plus naturels à l'homme, comme étant nécessaires à la conservation de sa propre personne et de son espèce. D'où il résulte qu'il est propre à la tempérance, considérée comme vertu cardinale, de modérer d'abord les plus impétueux mouvements de la concupiscence et ensuite les moins violents. Il faut cependant remarquer ici que, parmi les plaisirs sensuels, il n'y a que ceux qui sont désordonnés et contraires à la raison, qui soient vicieux et par conséquent soumis à l'action de la tempérance ; car lorsqu'ils n'ont rien qui répugne à la raison, nous devons plutôt les considérer comme des vertus, qui aident cette faculté à parvenir plus facilement au but honnête qu'elle se propose.

127. Ces principes étant posés, on peut définir la vertu cardinale de tempérance, en disant qu'elle est une habitude qui porte à modérer la concupiscence : premièrement, par rapport aux plaisirs que le sens du toucher éprouve dans l'usage de la nourriture, de la boisson et des choses vénériennes : secondement, par rapport aux jouissances des autres sens. Tel est l'enseignement de saint Thomas, (1) et de saint Augustin qui s'exprime ainsi : « La tempérance est une affection qui réprime et arrête la convoitise des choses qu'il est honteux de désirer. » (2) Car tels sont évidemment les plaisirs qui proviennent du trop de nourriture et de boisson, ainsi que les jouissances impudiques et défendues.

128. Saint Bernard, qui fut remarquable dans la pratique de cette vertu, avait une telle horreur de tout plaisir impur qu'il repoussa toujours, avec une constance héroïque, plusieurs femmes immodestes, qui tendaient des pièges à sa chasteté ; lorsqu'il se trouvait au parloir et même dans sa propre chambre : il mortifia tellement en lui le goût de la nourriture et de la boisson, que non-seulement il le modéra par ses abstinences, mais le rendit même

(1) 2. 2. Q. 142. a. 4. 5. — (2) L. de Mor. Eccl. c. 19.

presqu'entièrement insensible; comme on peut le conclure de ce qui lui arriva un jour d'avalier un verre d'huile sans y faire attention, pensant que c'était une liqueur ordinaire et potable. Mais on aimera sans doute à lire ce qu'il écrit lui-même de sa tempérance; puisqu'on ne peut pas désirer un témoignage plus sûr, plus vrai et d'une plus grande autorité. « Je m'abstiens de boire du vin, dit-il, parce que dans cette liqueur se trouve la luxure; et lorsque je suis malade je n'en prends que très-peu, selon le conseil de l'Apôtre. Je me prive également des aliments gras; de peur qu'en nourrissant trop le corps, ils n'alimentent en même temps les vices de la chair. Je m'appliquerai à manger le pain avec mesure; afin que je puisse prier sans être incommodé, et que le prophète ne me reproche pas d'avoir mangé mon pain jusqu'à satiété. Je m'habituerai même à ne pas boire l'eau pure en grande quantité, de peur que l'estomac trop dilaté ne ressente les mouvements de l'incontinence. » (1) Par ces paroles nous pouvons comprendre combien fut héroïque la tempérance de ce très-illustre saint; puisque, non content d'avoir modéré en lui la jouissance qui provient du boire et du manger, il vivait d'aliments vils et insipides, afin de mortifier son palais et de réprimer les plaisirs sensuels, qui sont de véritables poisons pour l'esprit.

129. Une tempérance, qui me paraît aussi extraordinaire, est celle dont parle la vie des Pères du désert et que plusieurs saints religieux montrèrent dans une visite, qu'ils rendirent à un moine déjà bien avancé en âge. (2) Ils s'étaient tous rendus dans sa cellule, pour se récréer par quelque entretien spirituel; et, comme le bon vieillard les recevait avec une joie vraiment cordiale, il prépara aussitôt des lentilles pour leur réfection. Mais avant de se mettre à table ces vénérables hôtes se dirent les uns aux autres : appliquons-nous à l'oraison et fortifions notre esprit avant de réparer les forces du corps. Ensuite ils

(1) In Cantic. c. 66. — (2) C. 3. § 5.

chantèrent des psaumes et parcoururent tout le psautier, en louant Dieu. Puis, ils commencèrent à scruter les livres des prophètes et passèrent tout le jour ainsi que la nuit, absorbés dans cette sainte lecture et dans ce pieux chant, sans penser au repas qui les attendait. Comme l'aurore commençait à paraître, ils s'étonnèrent que le temps se fût écoulé si rapidement et ne songèrent pas même alors à prendre quelque nourriture. Ils continuèrent leur entretien spirituel jusqu'à neuf heures, moment où ils devaient rentrer dans leurs cellules respectives : de sorte qu'ils s'en retournèrent entièrement à jeun. Cette tempérance est certainement remarquable, puisqu'elle a rendu ces fervents serviteurs de Dieu, non seulement modérés mais encore oublieux, par rapport à la nourriture et à la boisson ; tellement qu'après un long espace de temps ils ne sentaient même pas la nécessité de manger.

130. Avant de terminer ce chapitre je désire de montrer au lecteur que, si j'ai placé la tempérance au quatrième rang des vertus cardinales, je ne l'ai pas fait sans de bons motifs ; car pour établir cet ordre, je me suis appuyé sur la base solide des raisons qu'en donne saint Thomas. D'après l'enseignement du saint docteur, les vertus théologiques et la prudence précèdent toutes les autres vertus : celles-là comme étant les plus nobles, celles-ci parce qu'elle les dirige toutes. En outre, il prétend que la justice et la force l'emportent sur la tempérance, par la raison qu'on doit préférer aux autres vertus celles qui concernent le bien commun : or telle est la justice qui établit l'équité entre les choses qui regardent le prochain ; telle est aussi la force. Car bien que par sa nature cette vertu aide l'homme à supporter ses propres maux et même à les repousser, lorsque la nécessité l'exige ; cependant elle a également pour but d'alléger ou d'éloigner les peines d'autrui, comme elle le fait, par exemple, dans une guerre juste. C'est ce qu'on ne peut pas dire de la tempérance, qui n'a pas d'autre but que la

modération des passions de la personne qui la pratique : aussi occupe-t-elle, pour cette raison, la dernière place parmi les vertus cardinales. Saint Thomas a donc raison de conclure en ces termes : « Il est évident que la justice et la force, qui l'emportent sur la tempérance, sont elles-mêmes inférieures à la prudence et aux vertus théologiques. » (1)

CHAPITRE II.

**LA TEMPÉRANCE, COMPARÉE AVEC LES VICES QUI LUI SONT
OPPOSÉS, APPARAÎT DANS TOUTE SA BEAUTÉ.**

131. D'après un axiome bien connu, lorsque des contraires sont mis en présence l'un de l'autre, ils font réciproquement voir plus sensiblement leurs qualités. C'est ainsi que le blanc brille avec plus d'éclat, quand il est placé à côté du noir ; la chaleur qui succède au froid semble plus intense ; le froid qui survient immédiatement après le chaud paraît plus glacial ; la lumière qui surprend les ténèbres, éblouit davantage les yeux ; et les ténèbres, qui remplacent subitement la lumière, montrent plus que jamais l'épaisseur de leur voile. De même, pour que la splendeur de la vertu brille avec plus d'éclat, il suffit de la comparer avec le vice qui lui est opposé. C'est ce qui semble d'autant plus vrai, pour celle dont nous parlons, que l'intempérance dans le manger, le boire et les plaisirs impurs, auxquels cette vertu s'oppose comme à ses ennemis mortels, est de tous les vices le plus sordide, le plus honteux, le plus vil et le plus abominable ;

(1) 2. 2. Q. 141. a. 8.

de sorte que, par sa turpitude, elle ajoute une grande splendeur à l'éclat de cette noble vertu.

132. En effet, le docteur angélique, parlant de l'intempérance, dit qu'elle messied à l'homme plus que tout autre vice. Il s'exprime ainsi : « L'intempérance est surtout exécrable pour deux raisons etc. » (1) Premièrement, parce que l'homme intempérant, n'attachant aucun prix à sa ressemblance avec Dieu dont il est l'image, préfère se changer en brute, selon la parole du Psalmiste : « L'homme qui était dans la gloire, ayant méconnu sa dignité, s'est comparé aux animaux irraisonnables et leur est devenu semblable. » (2) Or, que font les bêtes sauvages autre chose que de rassasier leur voracité en mangeant, et de satisfaire leur lubricité, lorsque cet appétit se manifeste en elles ? L'homme fait donc, par le libre choix de sa volonté, ce que la nécessité naturelle inspire aux brutes. Aussi le Prophète ne lui reproche-t-il pas d'être né, « mais de s'être lui-même rendu semblable à elles : » car il est souverainement honteux pour lui de s'oublier tellement afin de contenter sa gourmandise et son impudicité que, bien qu'il ne soit pas né bête, il veuille cependant le devenir malgré sa nature raisonnable.

133. La seconde raison est que dans l'incontinence on ne voit rien qui distingue l'homme des animaux. Ceux-ci, en effet, ne sont capables d'aucun vice qui diffère de l'intempérance ; car, dans tout autre crime, quoiqu'il soit contraire aux préceptes de la raison, ce noble flambeau perce toujours à travers le voile de l'iniquité. Ils ne sont point capables de l'orgueil qui est pour l'homme l'amour désordonné de sa propre excellence ; parce que, n'ayant aucune idée de la domination, ils ne peuvent la désirer. Incapables de l'avarice qui consiste dans une soif immodérée des richesses : puisqu'ils ne savent point apprécier l'or ni l'argent, comment pourraient-ils le convoiter et se le procurer ? A proprement parler, ils ne sont pas non

(1) 2. 2. Q. 14. a. 4. — (2) Psal. 48. v. 13.

plus capables de colère, pour tirer vengeance des torts qu'on leur fait; car, de ce qu'ils ne comprennent pas les droits qui leur conviennent, ils ne sauraient reconnaître non plus les injures dont on les accable, ni en exiger satisfaction. Incapables de l'envie qui consiste dans la tristesse que l'homme conçoit à l'occasion du bien d'autrui, en tant qu'il paraît empêcher son propre bonheur; puisqu'ils ignorent le bien des autres et ne peuvent par conséquent pas s'en attrister. Ils sont beaucoup moins encore capables de la tiédeur qui a rapport au bien spirituel, dont ils n'ont aucune connaissance. La gourmandise, la lubricité voilà leurs vices; en effet, ils s'y plongent très-honteusement et en font toute leur félicité. Nous pouvons donc conclure que l'homme, qui s'adonne à ces deux passions, se dépouille de la nature humaine et revêt celle de la brute; comme le dit saint Pierre Chrysologue : « Un tel homme se dégrade lui-même et se change en bête, de créature raisonnable qu'il était. » (1)

134. Il devient même plus vil que les animaux : car ceux-ci n'inspirent aucune horreur au Très-Haut, tandis que l'homme incontinent est abominable, très-détestable aux yeux de sa majesté infinie. Nous lisons, dans la somme de saint Antonin, qu'un ange accompagnait, sous la forme d'un jeune homme très-aimable, un anachorète qui voyageait; lorsqu'ils rencontrèrent sur leur chemin un cadavre dont la puanteur insupportable se répandait de tous côtés. Le moine, ne pouvant supporter une odeur si désagréable, se ferma la bouche et le nez avec ses deux mains; mais l'ange poursuivit son chemin, sans donner aucun signe de dégoût. Cependant, comme ils continuaient de marcher, ils aperçurent de loin un homme qui venait à leur rencontre, vêtu d'un habit précieux, couronné de fleurs, orné de bandelettes et monté sur un superbe cheval couvert d'une draperie tissée d'or. Dès qu'il le vit, l'ange se boucha le nez et détourna son vi-

(1) Part. 14. tit. 4. c. 6. § 1.

sage. Alors le religieux, ravi d'admiration, lui adressa ces paroles : Qu'avez-vous donc, esprit céleste? Vous qui tout-à-l'heure avez passé avec tant d'indifférence près de ce cadavre infect et putride, pourquoi éprouvez-vous tant d'horreur à l'arrivée de ce jeune et beau cavalier qui répand une si agréable odeur? Ah ! mon fils, reprit l'envoyé céleste, je sens la puanteur de l'incontinence dans laquelle ce pauvre pécheur, d'un extérieur si élégant, croupit et se corrompt depuis longtemps. Sachez que ce malheureux cause plus de dégoût à Dieu et aux anges du paradis, que ne peut vous en inspirer le cadavre le plus fétide, lors même qu'il serait déjà renfermé dans le cercueil.

135. Mais si l'intempérance réduit l'homme à la condition des animaux par l'usage des voluptés corporelles, la vertu opposée à ce vice l'élève au-dessus de lui-même en le rendant supérieur à sa nature et semblable aux bienheureux du ciel. Les anges n'éprouvent point le plaisir qui provient de la nourriture et de la boisson ; parce qu'ils ne sont aucunement capables de ressentir cette jouissance matérielle. L'homme tempérant possède au contraire cette faculté de sentir les délectations charnelles, mais il s'en abstient entièrement ou ne s'en sert que par nécessité et avec la plus grande indifférence. L'ange ne connaît point la sensation corporelle ; parce qu'il ne peut la goûter. Mais il est donné à l'homme tempérant de l'éprouver et cependant il ne la sent pas, ou, s'il la ressent, il la dédaigne et la repousse par un généreux mépris. Ainsi tandis que l'intempérant dégénère en brute à cause de son affection immodérée pour les plaisirs de la chair, le tempérant revêt au contraire la nature angélique par sa grande modération.

136. En outre, ce qu'il y a de pire, c'est que, en l'abaissant au niveau de la bête et en le plongeant dans les voluptés propres aux seuls animaux, l'intempérance rend l'homme incapable de remplir aucune fonction qui convienne à un être doué de raison. Dites-moi, je vous le demande, à quoi vous paraît utile l'intempérant qui

s'adonne à l'ivrognerie et à l'impudicité ? Est-ce au négoce, à l'économie domestique, au commerce ou à des charges importantes ? Mais quels conseils, quelle délibération, quelle sagacité, quelle précaution pouvez-vous attendre d'un cerveau offusqué par les vapeurs du vice et de la nourriture, aveuglé par l'amour des voluptés sensuelles ? Serait-il peut-être apte à l'étude des lettres, aux spéculations, à l'acquisition des sciences ? Mais comment trouvez-vous dans son âme appesantie, par l'excès de la nourriture, la vigueur du raisonnement et la force d'intelligence nécessaires pour pénétrer et comprendre la vérité ? Comment pourra-t-il fixer sur un livre des regards que la passion tourne sans cesse vers l'objet de ses honteuses voluptés ? Sera-t-il par hasard capable de faire oraison, de connaître les choses surnaturelles et célestes ? Mais peut-on trouver une plus grande inaptitude, à recevoir les lumières divines, que celle qui provient de ces voluptés animales des sens ; puisqu'elles empêchent les opérations de la grâce, et qu'elles répandent des ténèbres sur les lumières de la raison ?

137. Moÿse descendait du mont Sinaï, portant avec lui les tables de la loi. Mais lorsqu'il vit, au pied de la montagne, le peuple qui était plongé dans l'ivresse, il fut saisi d'un si violent accès de sainte colère qu'il brisa ces tables sacrées, sur lesquelles le Seigneur avait lui-même écrit sa loi. Car, ainsi que l'observe saint Basile, « ce saint prophète jugea que cette multitude enivrée était indigne de recevoir la loi du Seigneur. » (1) Qui donc pourra croire digne de méditer la loi du Très-Haut et de recevoir la lumière nécessaire pour comprendre les choses surnaturelles, celui qui, comme ce peuple intempérant, se livre à la boisson et à la nourriture, ou qui s'abandonne à toute espèce de voluptés défendues ?

138. Un tel misérable aura bien du bonheur s'il ne perd pas entièrement la connaissance de Dieu et même

(1) Homel. 1. de Jejunio.

les lumières de la foi : car c'est à ce point d'abrutissement que l'ivrognerie et la débauche conduisent enfin les intempérants, par l'endurcissement du cœur et l'aveuglement toujours croissant de l'esprit. Comme le remarque David : « l'insensé a dit dans son cœur : Il n'y a pas de Dieu. » (1) Ce même prophète nous donne aussitôt la raison de cette folie et de cette impiété, en disant qu'ils « se sont corrompus » en satisfaisant leurs viles passions, « qu'ils sont devenus abominables par leurs iniquités. » C'est ainsi qu'ont commencé les auteurs d'hérésies ; aveuglés par les plaisirs sensuels, ils ont abandonné la vraie foi et se sont précipités dans un abyme d'erreurs très-graves.

139. Comme exemple de cette vérité, je vais rapporter un fait que Martin Delrio dit être tout récent et bien connu dans certaines parties de la Flandre, à l'époque où il vivait. (2) Trois misérables pécheurs, esclaves de l'ivrognerie et de la débauche, car ils entretenaient chacun leur concubine, avaient consacré une grande partie du jour et de la nuit aux jeux, à la boisson et à l'impudicité, lorsque l'un d'eux moins scélérat et moins impie que les autres, leur dit : Voyons maintenant, la nuit s'avance, nous avons assez sacrifié au vice et à nos passions, rendons enfin grâce au Seigneur pour les bienfaits dont il nous a comblés. Pour moi, reprit l'un d'eux, je rends grâce au démon et je dis que c'est lui qu'il faut remercier, car nous lui sommes redevables. A ces mots, il se mit à rire d'une manière satanique, se leva de table et s'en alla dormir : tous en firent autant, et couchèrent dans la même chambre. Or, lorsqu'ils furent ensevelis dans le plus profond sommeil, ils entendirent tout à coup la porte s'ouvrir avec un grand fracas, et virent entrer un démon d'une taille colossale, revêtu d'un habit de chasseur, le visage noir et d'un aspect farouche : deux

(1) Ps. 13. — (2) In lib. de Disquisitione magicis tom. 2. l. 3. part. 1. Q. 7.

cuisiniers moins grands que lui l'accompagnaient. A peine eût-il mis le pied dans la salle, qu'il jeta sur les lits des regards terribles et féroces, en s'écriant d'une voix effroyable : Où est celui qui tout à l'heure m'a rendu des actions de grâces ? Me voici, je viens l'en récompenser. Il dit et, l'arrachant avec violence, il le livra aux cuisiniers ; afin qu'ils le fissent rôtir, après l'avoir empalé avec les fourches qu'ils tenaient dans leurs mains. Ceux-ci allumèrent aussitôt un grand feu, et se mirent à exécuter cet atroce commandement. Alors le chasseur infernal s'adressant aux deux autres qui étaient presque morts de crainte à la vue d'un si horrible spectacle : Vous aussi, leur dit-il, vous êtes dignes du même supplice, et ce n'est point la volonté mais le pouvoir qui me manque pour vous l'infliger : une puissance invisible et supérieure me retient. Je m'éloigne, malgré moi, néanmoins sachez que des peines plus grandes que celles-là vous attendent. A l'aspect d'une si épouvantable tragédie, les deux autres libertins paraissaient plus morts que vifs. Mais leur terreur s'accrut bien plus encore le lendemain matin, lorsque, à la pointe du jour, ils s'aperçurent évidemment que cette vision nocturne n'était pas une illusion ni un songe, mais une véritable vengeance de Dieu : car ils trouvèrent gisant par terre et cruellement brûlé le cadavre du complice de leurs crimes. L'historien termine le récit de ce funeste événement, par ces paroles : « Je ne sais si depuis plusieurs siècles il est arrivé un fait plus capable de servir d'exemple. Je connais le lieu et les personnes ; mais je garde à ce sujet le plus profond silence. » Je laisse maintenant au lecteur à penser si j'ai eu raison de dire que l'intempérance de la gourmandise et l'incontinence de la lubricité parvient à éteindre, dans l'âme des hommes charnels, non-seulement les lumières de la raison mais encore le flambeau de la foi. Puisque ce misérable pécheur ne regardait plus Dieu, mais le démon, comme son maître ; et qu'il rendait ses devoirs non pas au Seigneur, mais à son ennemi mortel qui l'a récompensé

dignement; quoiqu'il ait eu, sans doute dans sa jeunesse, des sentiments bien différents sur Jésus-Christ et sur les vérités de la foi. Tellement il est propre à l'incontinence d'enlever, de détruire et d'éteindre tout ce qui reste de raison et de piété dans le cœur dont elle s'est emparée.

140. La tempérance au contraire perfectionne la raison, fortifie la foi, aide surtout l'homme à produire des actes raisonnables et surnaturels. Car cette vertu éclaire l'esprit, développe l'intelligence, purifie l'âme et le cœur, rend l'homme habile et prompt à faire les actions qui lui sont propres dans l'ordre de la nature et de la grâce. Elle le dispose surtout à l'oraison : car on ne peut apporter une meilleure disposition, pour la réception des lumières et des impulsions de la grâce, que l'exemption de toutes les souillures des plaisirs sensuels dont cette vertu a tant d'horreur. Aussi Notre-Seigneur Jésus-Christ nous dit-il à juste titre : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu » autant qu'il est possible de le voir en cette vie. (1) Et dans le fait les saints n'ont jamais rien eu tant à cœur que l'abstinence de toutes les délices qui proviennent des nourritures savoureuses et des boissons enivrantes, comme aussi jamais ils n'ont rien eu tant en horreur que l'impureté de quelque jouissance charnelle que ce soit.

141. Mais quiconque désire de considérer toutes les qualités réunies de cette vertu, et d'en contempler d'un seul coup d'œil toute la beauté, peut méditer cette longue et sublime sentence de saint Prospère : « La tempérance rend l'homme continent, frugal, sobre, modéré, pudique, silencieux, grave, vénérable. Lorsque cette vertu habite dans une âme, elle réprime la lubricité, tempère les affections, multiplie les saints désirs, châtie la convoitise, règle tout ce qui est confus, maintient l'ordre : elle repousse les pensées perverses, en inspire de saintes, éteint le feu des voluptés impudiques, réchauffe

(1) S. Matth. c. 5. v. 8.

l'âme tiède par le désir de la récompense future et préserve toujours l'âme de la tempête des vices. » (1) Tel est le portrait remarquable par lequel ce grand saint nous retrace vivement les prérogatives particulières de la tempérance.

CHAPITRE III.

EN QUOI CONSISTE LA MODÉRATION AVEC LAQUELLE LA TEMPÉRANCE RÉGLE LES PLAISIRS DES SENS.

142. Lorsque dans le second traité, article trois, chapitre cinquième, nous avons examiné le sens du goût, j'ai dit que l'homme spirituel doit tellement le modérer qu'il évite de tomber dans un des cinq défauts auxquels la gourmandise nous porte, et que saint Thomas appelle les fils de cette passion. Maintenant que nous traitons de la tempérance dont le propre est de réprimer ce sens lubrique, je prierai le lecteur d'observer que cette vertu n'est cependant pas tenue de faire qu'on ne sente aucune jouissance dans l'usage de la nourriture ou de la boisson. Car prétendre qu'il en soit ainsi ce serait vouloir, par exemple, que la patience des martyrs consistât à ne ressentir aucune douleur, lorsque les bourreaux leur font endurer les plus cruels tourments; ce qui est absolument impossible; le goût aussi bien que le toucher est une faculté nécessaire qui, lorsqu'on l'applique à son objet ne peut empêcher ses effets agréables ou pénibles. La vertu de tempérance consiste à modérer tellement le sens du goût, qu'on ne lui donne la nourriture et la boisson ni plus abondamment ni d'une autre manière que la nécessité l'exige.

(1) *De Vita Contemp.* l. 2. c. 19.

143. Mais il faut distinguer ici, avec le docteur angélique, deux espèces de nécessités qui concernent, l'une ce qui est simplement nécessaire, l'autre ce qui convient à la conservation de la vie : « On peut considérer de deux manières les nécessités de la vie humaine : Premièrement, on appelle nécessaire toute chose sans laquelle un être quelconque ne peut aucunement exister ; c'est ainsi que la nourriture est nécessaire à l'animal. Secondement, on appelle nécessaire toute chose sans laquelle un être ne peut convenablement exister. Or la tempérance regarde non-seulement la première nécessité, mais encore la seconde. » (1) Quant à la première, la tempérance exige qu'on donne au corps autant d'aliments qu'on met d'huile dans une lampe pour qu'elle ne s'éteigne pas entièrement. Cependant comme cette quantité est très-modique, la vertu dont nous parlons demande en outre qu'on accorde au corps la nourriture et la boisson suffisantes pour conserver la santé, de peur que les forces ne s'affaiblissent trop et qu'on ne se rende incapable de remplir les devoirs de son état : car ainsi que le dit Aristote : « Le tempérant ne désire les choses délectables que pour conserver la santé ou le bon tempérament de son corps. » (2) C'est ce que nous appelons nécessité de convenance. D'où il résulte qu'il pécherait contre cette vertu, celui qui par excès ou par une imprudente privation de nourriture contracterait une maladie grave, ou deviendrait trop languissant et valétudinaire, en épuisant peu à peu ses forces corporelles. Il blesserait cette vertu, l'artisan qui par une abstinence et un jeûne trop rigoureux, ou par des excès de débauche et d'ivrognerie se rendrait inepte aux travaux de son art : ils offenseraient la tempérance, le littérateur et le professeur qui par les mêmes causes deviendraient inhabiles à l'étude ; on peut en dire autant du religieux qui se mettrait, d'une manière ou d'une autre,

(1) 2. 2. Q 141. a. ad 2. — (2) 3. Ethic c. 11.

dans l'impuissance de vaquer à l'exercice de l'oraison et de l'observance régulière.

144. Saint Thomas rapporte encore à la seconde espèce de nécessité les aliments convenables aux qualités des personnes, c'est-à-dire, à leurs fonctions, à leurs dignités et à leurs richesses. « La tempérance regarde la nécessité de convenance, non-seulement par rapport au corps, mais encore par rapport aux occupations, aux biens, aux richesses, aux devoirs et surtout à l'honnêteté. » (1) Ainsi la table qui serait frugale pour un homme riche paraîtrait opulente sous le chaume d'un pauvre paysan; et les repas qui se font avec un grand appareil à la cour d'un souverain de la terre sans dépasser les limites de la tempérance; figureraient avec trop de splendeur dans la demeure d'un simple noble; parce que, selon saint Augustin, l'homme tempérant considère non-seulement ses nécessités corporelles, mais encore l'honnêteté de sa condition et de sa charge. (2)

145. Donc, me dira le lecteur, saint Pierre d'Alcantara et plusieurs autres grands serviteurs de Dieu ont péché contre la tempérance, en ne donnant à leurs corps toute la nourriture nécessaire qu'après trois ou quatre jours et, même quelquefois, qu'au bout d'une semaine entière. Ils ont blessé cette vertu ces nombreux anachorètes qui ne se nourrissaient que de racines et d'eau pure, une seule fois par jour vers le coucher du soleil. Daniel lui-même s'est également rendu coupable de cette faute, puisqu'il dit : « En ces jours, moi Daniel, j'ai pleuré pendant trois semaines, refusant à mon corps le pain qu'il désirait; tellement que ni la viande ni le vin n'ont touché mes lèvres : je n'ai pas non plus fait usage de parfums. » (3) Car il est certain qu'ils n'ont pas pris les aliments nécessaires à la conservation de leur vie et de leurs forces, ni la nourriture convenable à leur condition et à leur charge.

146. Mais il est inutile que le pieux lecteur s'efforce da-

(1) Art. citat. ad 3. — (2) Citatus ab Angelico. — (3) C. 10.

vantage de faire valoir cette objection ; car saint Thomas l'a prévue et réfutée par une solide réponse. (1) En effet le saint docteur, parlant de la privation des plaisirs nécessaires à la conservation de l'individu ou de l'espèce, dit que comme elle serait un vice contraire à la tempérance dans les uns, ainsi elle est un exercice de vertu dans les autres. Il cite l'exemple des athlètes qui se refusent bien des voluptés ; afin de se rendre habiles et prompts à exécuter leurs hauts faits. Il allègue les pénitents qui exténuent leurs corps par les plus rigides abstinences, pour purifier leurs âmes et les élever à la plus sublime perfection. Il rappelle les contemplatifs qui se privent autant que possible des jouissances corporelles même convenables ; afin de se disposer à la contemplation et à l'intelligence des choses divines. Tous ces hommes, dit saint Thomas, agissent honnêtement et selon les préceptes de la véritable vertu ; parce que leurs abstinences, quoiqu'extraordinaires, « sont conformes à la saine raison » soit naturelle soit surnaturelle ; car bien qu'ils causent quelque préjudice à leurs corps, ils le font cependant pour un bien d'un ordre supérieur, tel que la pureté de leur âme, leur propre perfection et la pénétration des vérités célestes. Considérant ensuite la contemplation en particulier, il raisonne ainsi : « Ceux qui ont entrepris de vaquer à la contemplation et de communiquer aux autres les biens célestes, par une espèce de propagation spirituelle, se privent louablement d'un grand nombre de plaisirs, que se procurent honnêtement ceux qui sont chargés de vaquer aux occupations corporelles et à la génération de la chair. » (2) Si donc le lecteur se sent appelé par le Seigneur à des abstinences extraordinaires et que celui qui tient la place de Dieu approuve cette vocation, il peut sans scrupules se traiter lui-même avec plus de rigueur. Car d'un côté cette manière d'agir ne sera point contraire à la tempérance, et de l'autre elle sera conforme à un grand nombre de vertus.

(1) 2. 2. Q. 142. a. 1. in corp. — (2) Eod. art. ad 2.

147. Il est surtout propre à la tempérance, comme je l'ai insinué dans le passage du second traité cité plus haut, de ne point rechercher le plaisir qui provient de la nourriture et de la boisson, mais de le rapporter à la conservation de la vie, de la santé et des forces nécessaires, ainsi qu'à la convenance des conditions et des charges respectives. Car toutes ces fins sont honnêtes; saint Thomas nous les recommande, et longtemps avant lui saint Augustin avait dit : « L'homme tempérant observe, dans l'usage des choses de ce monde, une règle que les deux Testaments confirment, et qui lui prescrit de ne point les aimer, de ne pas penser qu'on puisse les désirer pour elles-mêmes, de n'en faire usage qu'autant qu'elles sont nécessaires, pour la conservation de sa vie, pour l'accomplissement de ses devoirs; avec la modestie de celui qui s'en sert, et non avec l'affection de celui qui les aime. » (1) Quiconque n'agit point ainsi, pèche certainement contre la tempérance.

148. En outre, comme je l'ai dit, cette vertu modère et réprime la passion que l'homme a pour les plaisirs impurs. Mais comme il ne convient pas de nous arrêter longtemps à traiter de ce sujet en termes exacts, je dirai brièvement qu'en matière de ce genre tout consentement volontaire est une faute mortelle, pour les personnes qui ne sont pas mariées. Car pour ce vice la parvité de matière n'a pas lieu, comme pour les autres péchés. Aucun poison ne nuit aussi mortellement au corps que cette passion à l'âme. En effet, une seule goutte, c'est-à-dire, le moindre mouvement volontaire de cette passion suffit pour lui donner la mort et pour la précipiter dans l'abyme de la damnation éternelle. Il faut donc la craindre plus que toute autre et s'en préserver avec la plus grande précaution. Pour ceux qui sont unis par les liens du mariage, ils doivent observer les mêmes règles que j'ai prescrites sur l'usage de la nourriture et de la boisson. Qu'ils ne s'écar-

(1) De mor. Eccl. c. 21.

tent jamais de l'honnêteté voulue, non-seulement par rapport aux actes et au mode, mais encore par rapport au temps ainsi qu'à la pureté de l'intention et de la fin.

149. Quant à la modération des jouissances qui proviennent de l'odorat, de la vue et de l'ouïe, je n'ajouterai rien ici; puisque nous en avons suffisamment parlé dans le second traité. Seulement je veux en passant avertir le lecteur de n'écouter, de ne regarder aucune chose vicieuse, dangereuse ou nuisible au bien moral, de quelque manière que ce soit; et de ne pas rechercher, autrement que pour une fin honnête, le plaisir sensible et matériel qui provient de l'usage des sens.

CHAPITRE IV.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

150. *Premier avertissement.* Je prévien le directeur que si, dans le chapitre précédent, j'ai parlé de toutes les fautes que l'on commet ordinairement, tant par excès que par défaut dans l'usage des aliments; ce n'est pas que je croie qu'elles sont aussi dangereuses les unes que les autres, mais parce qu'elles s'opposent toutes à la tempérance et qu'elles éloignent les âmes de la bonne voie. D'ailleurs il convient que chacun s'applique surtout à éviter les excès: on doit les redouter et s'en préserver par les armes de la mortification; car de son côté l'amour-propre les favorise et ne les occasionne que trop souvent. Telle est la conduite qu'ont tenue les saints qui, pour ne point se tromper dans cette matière où le sens du goût nous séduit, nous circonviennent et nous fait succomber, se sont toujours rangés du

côté de l'abstinence. Saint Jérôme rapporte de sainte Paule que les médecins l'exhortant à prendre un peu de vin, après la maladie grave qu'elle avait faite, elle ne voulut jamais consentir à se procurer ce faible soulagement. (1) Loin de céder aux instances de l'évêque Eusèbe qui le lui conseillait aussi, cette sainte émit même en sa présence des raisons si puissantes contre l'usage du vin, que ce vénérable prélat, bien qu'il fût âgé de quatre-vingts ans, se sentit porté à pratiquer, même dans sa vieillesse, une semblable abstinence. Il est vrai que le saint docteur n'approuve point sa trop rigide constance à résister aux conseils des autres. Néanmoins on voit suffisamment par ce fait que, quand il s'agit de satisfaire la gourmandise, les saints ont toujours embrassé plutôt le parti de la rigueur que celui de la condescendance. Nous lisons la même chose dans la vie de sainte Hedwige. (2) Comme son frère qui était évêque, et plusieurs autres personnes d'une grande autorité, non-seulement l'exhortaient mais la réprimandaient encore de ce qu'elle ne prenait pas assez de nourriture, et qu'elle s'imposait un jeûne perpétuel, une complète abstinence de viande et de tout aliment confortable : elle n'abandonna point ses bonnes résolutions et leur répondit que le peu de nourriture qu'elle prenait suffisait pour soutenir son corps. Ainsi quiconque désire d'être, comme les saints, tempérant dans le boire et le manger, doit éviter la trop grande indulgence et pencher pour le parti de la rigueur ; sans néanmoins refuser de se conformer aux lois de la prudence, qui est le sel, l'assaisonnement de toutes les vertus.

151. *Second avertissement.* Quant aux voluptés obscènes que la tempérance doit réprimer, nous n'avons rien à dire maintenant au directeur ; parce qu'il s'agit ici de la perfection, dont les misérables âmes, qui marchent dans les voies d'une telle iniquité, sont très-éloignées. S'il arrivait

(1) In Epitaph. Paulæ ad Eustoch. — (2) Surius in Vit. Sanctæ c. 4, die 1. Octob.

néanmoins qu'une personne depuis longtemps adonnée à la vie spirituelle et ornée de certaines vertus, ayant eu le malheur de commettre une faute semblable, ce qui est possible, surtout en punition de sa vanité, vint toute confuse s'en accuser au tribunal sacré de la pénitence ; je prie, je conjure le directeur, par tout ce qui est saint, de ne laisser échapper aucun signe d'étonnement, à la vue d'une pareille fragilité, et de ne point se répandre en invectives ni en paroles d'indignations, car ce serait « briser un roseau à demi-rompu, » c'est-à-dire, décourager le pénitent, le jeter dans un abyme de désespoir, lui ôter toute confiance ; de sorte qu'il n'oserait plus même se trouver en présence de son père spirituel. Le directeur doit alors exciter promptement dans son cœur un tendre sentiment de compassion pour son disciple, en pensant qu'il est lui-même capable de crimes semblables, qu'il les commettrait bien certainement si Dieu lui retirait le secours de sa main charitable. Ensuite il relèvera cette âme, qui est consternée à la vue de son énorme péché, en la plongeant dans l'Océan sans fond et sans rivage de la divine miséricorde ; là il lui montrera que Dieu est prêt à la recevoir dans sa grâce et à la combler de ses anciennes faveurs. Il lui dira que le Seigneur n'a permis cette faute que pour son plus grand bien ; afin que, devenue plus humble, elle se défie de ses propres forces et se confie plus fermement en Dieu. Enfin il l'éloignera des occasions et lui indiquera les remèdes les plus propres à la préserver d'une rechute. De cette manière le pénitent s'en retournera non-seulement contrit mais encore bien disposé à servir Jésus-Christ, et puisera dans ses propres fautes des forces nouvelles, pour continuer à marcher dans le chemin de la perfection.

152. Nous lisons dans les écrits des Pères du désert, qu'un vieux moine, ayant reçu la visite d'une de ses parentes, commit avec elle un péché grave ; mais ce qui le rendait plus coupable encore, c'est que, désespérant de son par-

don, il se proposait d'abandonner le service de Dieu et de rentrer dans le monde. (1) Cependant la Providence divine permit qu'un religieux entendît les démons qui se glorifiaient d'un honteux succès, disant entre eux : Enfin nous avons fait tomber ce moine dans la fornication, enfin nous tenons le misérable dans nos rets. A ces mots le serviteur de Dieu profondément affligé se rendit promptement dans la cellule du pauvre pécheur, qu'il trouva plongé dans une mer de tristesse et de désespoir. Lorsqu'il l'eut interrogé sur la cause d'une si grande consternation, celui-ci lui avoua aussitôt son crime, ajoutant qu'il était résolu de retourner dans le siècle et de lâcher le frein à ses passions. Je vous en prie, mon frère ! ne faites point cette double faute, reprit avec douceur et amour son charitable ami. Renvoyez cette mauvaise femme ; pour vous, restez dans ce lieu saint où vous avez servi le Très-Haut depuis tant d'années ; ne vous découragez pas ; car tout ceci n'est qu'un stratagème et une ruse de l'ennemi infernal. Ne craignez pas ! le Seigneur vous attend pour vous recevoir à bras ouverts : espérez, confiez-vous dans son ineffable bonté. Par ces douces et suaves paroles ou par de semblables expressions, il releva et stimula tellement ce malheureux coupable, qu'il se mit à déplorer son erreur en versant d'abondantes larmes et à servir Dieu dans cette solitude sacrée, avec beaucoup plus de ferveur que jamais. Or si le serviteur de Dieu avait réprimandé ce misérable vieillard, s'il avait exagéré son péché, en lui représentant sa profession de moine, et son âge avancé ; il l'aurait très-certainement porté à se précipiter dans l'abyme : car aucune force n'aurait pu l'empêcher de rentrer dans le monde et de se livrer au vice, comme il l'avait déjà résolu ; tandis que par sa charité et sa douceur il le confirma de nouveau dans le service de Dieu.

153. *Troisième avertissement.* Quant aux plaisirs hon-

(1) De Fornic. num. 9.

nètes et permis qui proviennent des autres sens, c'est-à-dire de l'odorat, de l'ouïe, de la vue et du goût; il résulte, d'après ce que nous avons dit dans les chapitres précédents, que la tempérance concourt aussi à les modérer. A ce sujet le directeur doit prescrire aux pénitents deux manières d'exercer cette vertu; afin de réprimer bien et convenablement en eux les jouissances que procure l'usage de ces organes. L'une consiste à priver les sens des objets agréables et l'autre à leur refuser non point ces objets, mais la jouissance qu'ils éprouvent lorsque l'âme s'y délecte. Je vais expliquer la première par différents actes de vertu que les saints ont exercés. Saint Louis de Gonzague, forcé d'assister aux spectacles, à la comédie ou aux jeux du cirque, baissait les yeux et retranchait ainsi au sens de la vue l'aspect de ces choses très-agréables. Nous pouvons admirer un semblable exemple dans la vie de saint Laurent Justinien, qui n'allait jamais au jardin, pour procurer à ses regards le ravissant spectacle de la nature verdoyante. L'abbé Machètes, dont j'ai fait mention ailleurs, s'endormait lorsque les moines mêlaient des discours inutiles dans leurs entretiens, et fermait ses oreilles à leurs vaines conversations, par ce vertueux sommeil. Sainte Thérèse étant en proie à une maladie qui lui ôtait l'appétit, on lui offrit un mets exquis et savoureux, mais à peine l'eût-elle goûté qu'elle le refusa; et comme l'infirmière lui demandait pourquoi elle ne prenait pas une nourriture si bien préparée, elle répondit: C'est précisément parce qu'elle est si délicieuse que je ne la mangerai pas: lui insinuant par là qu'elle voulait priver son palais de ce plaisir sensuel.

154. Ce premier moyen, que les saints ont le plus fréquemment employé, est sans doute le plus sûr; car, lorsqu'on retranche aux sens les objets délectables, l'âme reste privée des délectations sensibles et par conséquent aussi exempte des affections désordonnées qu'ils pourraient occasionner. Mais quoique nous devons souvent prendre cette voie, comme le directeur a pu l'observer dans plu-

sieurs articles du second traité, cependant nous ne pouvons pas toujours la suivre. Car quel est l'homme qui puisse exister en fermant toujours la bouche, les yeux et les oreilles ; ou vivre en jeûnant continuellement ? Puisqu'il est nécessaire que nous donnions des aliments à notre corps, pour conserver la vie, la santé et les forces qui nous rendent capables de remplir nos devoirs, de vaquer à nos occupations ; et que nous devons regarder, parler, discourir, lorsque nos affaires l'exigent. Il faut même quelquefois récréer, par un honnête entretien ou par une vue agréable, l'âme fatiguée par l'application à l'oraison, à l'étude, et à l'observance régulière : il ne convient pas que le directeur soit tellement rigide, qu'il condamne les sens de ses pénitents aux tourments perpétuels d'une constante mortification. Il leur insinuera donc de recourir à la seconde manière d'exercer la tempérance, au moyen de laquelle ils pourront accorder un délassement convenable à leurs sens, en élevant toujours leur âme au-dessus du plaisir sensible et matériel qui en résulte.

155. Nous lisons, dans la vie de saint Bernard, qu'un jour ce fidèle serviteur de Dieu voyagea sur le bord d'un lac très-agréable, sans faire attention à la beauté de ses eaux. Une autre fois comme il se proposait d'aller voir un abbé qui était son ami, on lui présenta un mulet couvert d'une draperie superbe. Il le monta et fit son chemin de telle sorte qu'il ne remarqua pas même les vains ornements, qui pendaient autour de sa monture. Cet abbé, voyant venir à lui avec une telle pompe un homme si austère et si vénérable, en fut très-surpris et, ne pouvant dissimuler son étonnement, il lui reprocha ce luxe en paroles douces et charitables : mais saint Bernard le pria de vouloir bien l'excuser, en lui disant qu'il n'avait pas fait attention à cette vanité. Ainsi lorsque nous sommes obligés de nous servir d'objets agréables à nos sens, nous devons élever notre âme par une semblable aversion au-dessus de la jouissance qu'ils occasionnent ; de telle sorte que le plaisir matériel ne produise dans le cœur aucune affec-

tion imparfaite et nuisible. Tel est l'enseignement de l'Apôtre qui nous dit : « Que ceux qui ont des épouses soient comme s'ils n'en avaient pas : ceux qui pleurent, comme s'ils ne pleuraient point : ceux qui jouissent, comme s'ils ne jouissaient pas : ceux qui achètent, comme s'ils ne possédaient rien : et ceux qui usent de ce monde, comme s'ils n'en usaient point. » (1) Saint Paul nous fait comprendre par là qu'il faut posséder les biens de la terre avec tant de détachement, et en jouir avec un esprit si élevé, que la délectation sensible reste tout entière au corps, qu'elle ne parvienne jamais à s'emparer de la volonté, ni à la réduire en servitude ; et qu'elle laisse le cœur libre, quand on procure aux sens les satisfactions nécessaires : car c'est là jouir des biens extérieurs, comme si l'on n'en jouissait point. L'homme sobre et l'intempérant boivent tous les deux, avec cette différence pourtant, que le buveur absorbe son vin en plusieurs reprises, le savoure lentement et non-seulement en remplit ses entrailles, mais y plonge encore sa volonté tout entière ; tandis que le tempérant vide son verre sans beaucoup s'y arrêter ni trop tarder : car il n'accorde cette boisson à son corps que pour réparer ses forces et non afin de se procurer des jouissances toutes matérielles. On peut en dire autant des autres délectations sensibles.

156. Mais pour pratiquer cette vertu, il faut agir avec une intention très-pure, et ne jamais se proposer dans les satisfactions qu'on accorde au palais, aux yeux, aux oreilles ou à la langue, aucun autre but que le bon plaisir et la volonté de Dieu, ou quelque-une des fins honnêtes que nous avons énumérées dans le chapitre précédent. Car celui qui procède ainsi, montre qu'il aime non les plaisirs sensibles, qu'il accorde à son corps pour de bonnes raisons, mais la volonté et le bon plaisir de Dieu, ou tout autre fin honnête qu'il s'est proposée : de sorte que son

(1) 1 Cor. c. 7. v. 29. 30 et 31.

âme reste exempte de toute affection pour ces jouissances abjectes et matérielles. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, la sincérité d'intention est souverainement nécessaire à la vertu de tempérance, tant par rapport à la direction extérieure des sens, que pour la modération intérieure de la volonté.

ARTICLE V.

De la vertu de religion.

CHAPITRE PREMIER.

QU'EST-CE QUE LA VERTU DE RELIGION? QUELLE EN EST
L'EXCELLENCE?

157. Après avoir traité de l'essence et de la pratique des quatre vertus cardinales, il nous reste à parler des autres vertus morales que saint Thomas appelle parties potentielles des premières. Par ce nom, le saint docteur désigne les vertus qui ont une certaine ressemblance avec les vertus cardinales, et en diffèrent sous divers rapports. Telle est la religion par rapport à la justice : car celle-ci exige qu'on attribue à chacun ce qui lui appartient, et celle-là concerne le culte qui est dû à Dieu. Sous ce point de vue, ces deux nobles vertus se ressemblent, mais elles diffèrent aussi : car la justice exige qu'on accorde à tous leurs droits jusqu'à parfaite égalité; tandis que la religion ne peut rendre au Seigneur tout le culte dont il est digne; car les mérites de Dieu sont infinis, et les hommages qu'elle lui offre sont limités. Je dois cependant avertir ici le lecteur que je ne traiterai pas de toutes les vertus morales, qui rentrent comme parties potentielles dans les vertus cardinales et qui leur sont inférieures; parce que ce traité prendrait ainsi trop d'accroissement. Je parlerai seulement des vertus morales les plus illustres qui, lors-

qu'elles se sont établies dans une âme, y attirent aussi très-facilement les moins importantes.

158. Saint Thomas dit « qu'il appartient à la religion de rendre hommage à un seul Dieu, pour une raison, c'est-à-dire parce qu'il est le principe créateur et conservateur de toutes choses. » (1) Remarquez ici qu'on doit le respect à quiconque se distingue par quelque qualité excellente. Il faut honorer le roi à cause de son éminente dignité. Il est nécessaire de respecter les savants, pour leurs profondes connaissances. Nous devons rendre nos hommages aux âmes douées d'une insigne piété, en considération de leurs brillantes vertus. Ainsi, puisque la cause toute-puissante, par laquelle Dieu donne et conserve l'être à toute chose, est une excellence infinie, l'homme lui doit un honneur suprême. Or il lui rend ce culte par des actes qui, en substance, ne sont rien autre chose que la sincère reconnaissance de son excellence infinie.

159. La bonté divine, qui est infiniment portée à nous combler de ses faveurs, peut aussi être un motif de rendre à Dieu le culte qui lui est dû; puisqu'elle est le premier principe, la première source de tout bien. Nos péchés et nos misères peuvent même porter et pousser cette vertu à remplir ses devoirs envers le Tout-Puissant et à faire en sa présence des actes de soumission. Puisqu'en nous les rappelant nous nous confondons et nous nous humilions plus profondément devant l'incomparable grandeur de Dieu; d'où résultent des témoignages de respect, de vénération et des hommages qui procurent sa plus grande gloire. Il est certain, comme nous le verrons plus tard, que ses louanges sont de véritables actes de religion. Or saint Augustin, expliquant ces paroles: « Prosterneons-nous devant lui en confessant nos péchés, » fait les réflexions suivantes: « Votre confession ne concourt-elle pas à la louange de Dieu? Très-certainement: vous louez beaucoup le Seigneur en accusant vos péchés. Car le mé-

(1) 2. 2. Q. 81. a. 3.

decin est d'autant plus honoré que le malade était plus désespéré. Confessez donc vos fautes à proportion du désespoir qu'elles vous inspiraient. Parce que la louange de celui qui pardonne est d'autant plus grande, que le coupable montre davantage la multitude et l'énormité de ses crimes. C'est pourquoi nous ne pensons pas nous être arrêté à un sujet différent de la louange des cantiques, en parlant ici de la confession considérée comme aveu de nos fautes. Cet aveu en effet se rapporte aux louanges divines : parce qu'en reconnaissant nos péchés, nous procurons la gloire de Dieu. » (1) Ainsi tout acte de devoir, de respect, de soumission ou d'obéissance fait pour le Seigneur, afin de reconnaître sa souveraine excellence, doit être considéré comme un acte de culte et de religion.

160. On peut facilement voir combien noble est cette vertu, de ce que, comme l'enseigne le docteur angélique, bien qu'elle ne figure point dans le chœur sublime des vertus théologiques, elle occupe cependant le premier rang parmi les vertus morales dont elle est la plus noble et la plus illustre. (2) Elle n'est pas une vertu théologique ; parce qu'elle n'a point Dieu pour objet ou fin prochaine ; comme la foi, qui non-seulement croit en Dieu mais se sent encore portée à croire en lui, à cause de sa sagesse infinie qui ne peut faillir, et de sa véracité en vertu de laquelle il est incapable de manquer à sa parole. Il en est de même pour l'espérance, qui aspire à la possession de Dieu, et s'anime à opérer un si grand bien, en considérant la toute-puissance du Seigneur qui peut, et sa fidélité qui veut le lui accorder selon sa promesse. C'est aussi ce qui a lieu par rapport à la charité, qui aime Dieu, dont la bonté infinie provoque et stimule son amour pour un si aimable Maître. C'est ce qu'on ne peut pas dire de la religion dont la fin prochaine ou, selon le langage des scolastiques, l'objet immédiat consiste dans le service, le culte extérieur et intérieur qui ne consiste pas dans Dieu

(1) In Psal. 94. — (2) 3. 2. Q. 81. a. 5 et 6.

mais dans les actes humains qui l'honorent, et vers lesquels cette vertu se porte à cause de leur honnêteté, en tant qu'elle voit qu'ils sont dus à son excellence infinie. Néanmoins la religion surpasse toutes les autres vertus morales, et s'élève au-dessus d'elles par sa splendeur; parce qu'elle s'approche plus près de Dieu. Il est vrai qu'elle ne fixe pas ses regards sur le Seigneur, cependant comme elle dirige vers lui ses actes de devoir et de respect, elle veut par là l'honneur et la gloire qui lui en reviennent et occupe, pour cette raison, un siège près de son trône sublime. « La religion, dit le docteur angélique, monte plus près de Dieu que les autres vertus, parce qu'elle fait ce qui tend directement et immédiatement à l'honorer: aussi domine-t-elle sur les autres vertus. » (1)

161. Est-il quelque chose qui soit plus près de Dieu que son honneur? Non, très-certainement; car il lui est intimement uni et l'atteint, pour ainsi dire, immédiatement. C'est pourquoi aucune vertu ne se trouve plus proche de Dieu que la religion, qui lui rend cet honneur par les actes de son culte. Or, si le rayon qui est le plus voisin du soleil surpasse tous les autres par la splendeur de sa lumière; si l'eau qui coule sur les bords d'une source est la plus limpide: nous pouvons dire avec raison que la religion, qui s'approche le plus du soleil incréé, doit nécessairement être le plus splendide des vertus morales; et que, puisqu'elle se tient plus près de la source intarissable du divin amour, elle est certainement aussi la plus pure et la plus parfaite. Si à la cour des princes les ministres qui siègent à côté du trône royal sont considérés comme les plus dignes; qui osera douter qu'elle ne soit la plus noble des vertus morales, celle qui se glorifie de pouvoir par ses actes occuper une place si prochaine du roi des cieux et du Créateur de toutes choses?

162. Une autre raison apportée par saint Thomas et qui montre plus évidemment encore l'excellence de la reli-

(1) *Loco præcit. a. 6.*

gion, c'est que la sainteté ne diffère pas de cette vertu. « La sainteté, dit le docteur angélique, consacre à Dieu l'âme de l'homme avec tous ses actes ; d'où il résulte qu'elle ne diffère pas de la religion quant à son essence, mais seulement par rapport à sa manière d'être. » (1) La religion, continue le même saint, rend ses devoirs à Dieu par certains actes d'un culte particulier ; tels que les sacrifices, les offrandes, l'adoration et autres semblables. Or la sainteté, obéissant à la religion, fait ces mêmes actes et d'autres qui lui sont propres ; afin de servir, d'honorer le Seigneur et de sanctifier les âmes ; de sorte que la vertu de religion, et par conséquent aussi la religion elle-même, devient sainteté. Dans le fait, saint Jacques dit : « La religion pure et immaculée aux yeux de Dieu le Père consiste à visiter les orphelins, les veuves qui sont dans la tribulation et à se maintenir exempt des vices du siècle. » (2) Et, bien que ces vertus paraissent mériter plutôt les noms de miséricorde, de charité ou de pureté de cœur, néanmoins le saint apôtre a bien dit : car lorsqu'elles s'exercent sous l'empire de la religion, pour servir Dieu et glorifier le Très-Haut, elles reçoivent non-seulement le nom de religion mais encore une dignité particulière, qui leur donne le pouvoir d'approcher très-près de Dieu. Ainsi pour parvenir au comble de la sainteté, il suffit de pratiquer parfaitement la vertu de religion.

163. Si le pieux lecteur désire d'avoir une connaissance plus approfondie des beautés particulières de cette vertu, il peut considérer la singulière estime que les esprits célestes ont pour elle, ainsi que la piété et la ferveur admirable avec laquelle ils l'exercent non-seulement dans le ciel, mais encore sur la terre ; puisqu'ils daignent souvent descendre du ciel, pour accompagner le Créateur en lui rendant leurs hommages, et pour l'adorer avec respect. Selon le témoignage de saint Jean Chrysostome, lorsqu'on célèbre le saint sacrifice, qui est certainement le premier

(1) Art. cit. c. 7. — (2) C. 1. v. 27.

acte de religion, ces esprits bienheureux viennent en foule du paradis sur la terre. « Alors les anges assistent le prêtre, les célestes puissances font entendre leurs chants, et le lieu environnant l'autel est occupé par les chœurs de ces bienheureux esprits en l'honneur de celui qui s'immole. C'est ce qu'il est très-certainement permis de croire, surtout à cause du grand sacrifice qui se consomme dans ce moment. » (1) Ensuite le saint docteur rapporte la vision d'un saint vieillard, auquel le Seigneur avait coutume de révéler les secrets divins ; il dit que ce fidèle serviteur de Dieu vit autour de l'autel, où l'on offrait l'agneau sans tache, une grande multitude d'anges qui, vêtus de robes splendides, courbaient leurs fronts avec le respect, que les militaires et les courtisans témoignent en présence de leurs souverains : saint Jean Chrysostome confirme ce fait par sa propre autorité en disant : « qu'il se le persuade volontiers. »

164. Mais faut-il nous étonner de voir saint Jean Chrysostome ajouter foi à de simples visions, que d'autres ont eues au sujet de ces vérités, puisque lui-même fut comblé de semblables faveurs. Comme Baronius le dit dans ses annales : « Jean Chrysostome, prêtre admirable, qui était une lumière resplendissante pour l'Église de Constantinople et même pour le monde entier, homme d'une grande perspicacité, voyait presque toujours la maison du Seigneur remplie d'esprits bienheureux, surtout lorsqu'on y offrait le divin sacrifice de la messe. » (2) Ce célèbre historien ajoute que le saint docteur raconta plusieurs fois, avec ravissement et une grande joie, à ses plus chers amis, que comme un prêtre commençait à célébrer les saints mystères il aperçut les anges qui descendaient du ciel, le visage resplendissant, revêtus d'habits éclatants et qui accouraient les pieds nus se ranger autour de l'autel, pour adorer leur Dieu en silence, avec respect, les yeux baissés et la tête inclinée. Ensuite, lorsqu'on distribua au peu-

(1) *De Sacerd.* l. 6. — (2) *Baronius tom. 5. annual. anno 407.*

ple le pain céleste, ils se levaient et assistaient à cette sainte action, en se tenant aux côtés des évêques, des prêtres et des diacres. De là nous pouvons comprendre combien nous devons estimer et honorer la vertu de religion; puisque les esprits angéliques l'exercent non-seulement dans le ciel; qui est leur propre séjour, mais encore sur la terre; et qu'ils se montrent quelquefois à nous dans une attitude si pieuse, si humble et si respectueuse, qu'il faudrait nous animer à imiter leur exemple.

CHAPITRE II.

QUELS SONT EN GÉNÉRAL LES ACTES QUE RENFERME LE CULTÉ
PAR LEQUEL S'EXERCE LA VERTU DE RELIGION ? DIFFÉ-
RENTES ESPÈCES DE CULTÉ.

165. Personne n'ignore que toute la splendeur des vertus émane des actes intérieurs. Comme nos corps reçoivent de l'âme l'usage de la raison; de même que les arbres doivent à leurs racines la vie qui les rend vigoureux; et que les planètes empruntent au soleil leur douce lumière: ainsi les actes extérieurs puisent l'honnêteté, la supériorité, la splendeur et la beauté, qui les rendent agréables aux yeux de Dieu, dans les actes intérieurs qui les acquièrent eux-mêmes par l'application d'une faculté de l'esprit ou par le concours de la grâce, selon qu'elles appartiennent à l'ordre naturel ou surnaturel. Et comme le corps sans âme n'est plus qu'un cadavre difforme; de même que l'arbre sans racines n'offre plus qu'une tige desséchée et que la planète sans la lumière du soleil ne présente plus aux regards qu'un globe obscur et ténébreux: ainsi la vertu dépourvue d'actes intérieurs d'honnêteté et de piété, n'est plus

une vertu, mais un cadavre, une tige desséchée, une ombre trompeuse de ce qu'elle paraît être. C'est ce qui arrive par rapport à la vertu de religion, qui reçoit tout son éclat des actes intérieurs, par lesquels l'âme, considérant d'un côté l'excellence infinie de Dieu son créateur bienfaisant, son conservateur perpétuel; et reconnaissant de l'autre côté sa propre abjection, son profond abaissement, se soumet avec une grande humilité à sa majesté suprême. Or, le culte que nous devons rendre à Dieu consiste principalement dans cette soumission intérieure, sans laquelle toute action extérieure n'est qu'un simulacre de culte et un fantôme de vertu.

166. L'enseignement de saint Thomas est « que nous rendons à Dieu honneur et gloire, non pour lui-même, car il jouit d'une félicité à laquelle aucune créature ne peut rien ajouter; mais pour nous, parce qu'en l'honorant, en le glorifiant notre âme se soumet à lui, et que c'est dans cette soumission qu'elle trouve sa perfection. » (1) Observez ici, comme le remarque saint Thomas, que toute chose inférieure se perfectionne en se soumettant à son supérieur. C'est ainsi qu'en obéissant à l'esprit le corps s'anime et devient prompt, sensible, raisonnable. L'air soumis à l'action du soleil, en reçoit la clarté, la lumière. Et parmi les objets que l'art produit, l'argile qui se laisse travailler par la main habile de l'ouvrier, s'élève de la boue à l'état d'un vase noble: le marbre docile au ciseau du sculpteur abandonne son enveloppe grossière et revêt la forme d'une statue digne d'être placée dans le palais des grands, pour attirer l'admiration des princes de la terre, ou sur les autels afin d'exciter la dévotion des fidèles adorateurs de Dieu, de même l'âme qui se soumet très-humblement au Seigneur, qu'elle reconnaît comme lui étant infiniment supérieur, se perfectionne toujours de plus en plus et devient ainsi agréable aux yeux du Très-Haut. Saint Augustin fait allusion à cette doctrine en di-

(1) 2. 2. Q. 81. a. 7.

sant : « Que si l'homme honore bien le Très-Haut, c'est pour son propre avantage et non pour celui de Dieu : car personne ne peut dire qu'il importe à une source, qu'on boive de son eau, ou à la lumière si l'on voit sa clarté. » (1)

167. Le Seigneur s'est plaint des Hébreux, parce que plusieurs d'entre eux ne faisaient point, en lui offrant leurs sacrifices, les actes intérieurs qu'on regarde avec raison comme étant l'âme du culte que l'homme doit rendre à Dieu. Il leur dit par la bouche du roi prophète : « Pensez-vous que je mangerai la viande des taureaux, ou que je boirai le sang des boucs » que vous immolez sur mes autels ? « Les animaux féroces des forêts sont à moi, ainsi que les bêtes de somme et les bœufs de vos montagnes. Je connais tous les oiseaux du ciel, la beauté des champs est avec moi. » Déjà ces biens m'appartiennent à d'autres titres, si vous désirez d'immoler des victimes qui me soient agréables : « Offrez à Dieu un sacrifice de louanges et remplissez les promesses que vous avez faites au Très-Haut ; » unissez l'offrande intérieure de votre cœur à l'oblation extérieure de la victime ; ajoutez-y des cantiques, des hommages et des actes d'une humble soumission. (2) De là nous pouvons conclure que la première chose, qu'une âme doive observer pour faire des actes de religion, consiste à porter ses regards sur l'excellence infinie de Dieu, sur son propre abaissement ; et à honorer ensuite le Seigneur avec une profonde soumission d'esprit ; car c'est en cela que consiste la principale partie et même toute la substance du culte que le Tout-Puissant exige de nous.

168. De tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur cette matière, il ne résulte aucunement que les actes extérieurs n'appartiennent point à la vertu de religion et qu'il faille les omettre entièrement. Affirmer une telle

(1) De Civit. Dei l. 10. c. 5. — (2) Psal. 49. v. 13.

proposition, ce serait tomber dans l'erreur de la secte qui interdit les cérémonies sacrées, le culte extérieur de l'Église, dans l'hérésie des Trinitaires qui prétendent : « que nous devons adorer Dieu seulement en esprit. » Autre chose est dire que les actes extérieurs dépourvus de tout culte intérieur ne sont pas des actes véritables de religion ; et autre chose est assurer que les actes extérieurs joints aux intérieurs ne sont point un vrai culte, ou qu'il ne faut pas le rendre à Dieu comme au souverain Maître de toutes choses. La première proposition est juste, la seconde est fautive ; car elle renferme une erreur détestable, qui la rend contraire à la foi. Si nous étions de purs esprits, comme les anges ou les âmes bienheureuses séparées de leurs corps, nous pourrions honorer le Très-Haut par les seuls actes intérieurs ; mais puisque nous sommes doués d'un corps, pourquoi, je le demande, ne rendrions-nous pas également à Dieu le culte de ses actes extérieurs ? N'avons-nous pas reçu du Seigneur nos corps aussi bien que nos âmes ? Le Créateur est-il seulement le premier principe de celles-ci et non de ceux-là ? Pourquoi donc notre corps ne devrait-il point, par ses propres actes, reconnaître son divin Créateur, et lui payer ainsi le juste tribut de ses hommages et de sa reconnaissance ?

169. Toutes ces idées ne sont que des extravagances d'esprits aveuglés que le saint concile de Trente condamne par ces paroles : « Comme la nature humaine est tellement constituée qu'elle ne s'élève pas facilement à la méditation des vérités célestes, lorsqu'elle n'y est pas portée par quelques moyens extérieurs : la sainte Église a institué des rites qui prescrivent de prononcer les paroles de la messe, les unes à voix basse et les autres à haute voix. Elle a aussi admis l'usage des cérémonies, des saintes bénédictions, des cierges, de l'encens, des ornements et de beaucoup d'autres choses semblables, consignées dans les décrets apostoliques et la tradition ; afin de montrer à l'extérieur la majesté de ce grand sacrifice et d'exciter, par

des signes visibles de religion et de piété, les âmes des fidèles à la contemplation des mystères sublimes qu'il renferme. » (1)

170. Remarquez, je vous prie, l'opportunité de la raison que le saint concile apporte pour prouver la nécessité des rites et des actes extérieurs du culte. En effet, tant que notre âme est unie à ce misérable corps, elle ne peut s'élever à la considération des vérités surnaturelles, ni produire des actes spirituels, sans le concours des sens internes; et comme ceux-ci dépendent des sens externes, il en résulte que sans le secours de ces derniers la pauvre misérable ne peut que difficilement vaquer à ces salutaires exercices. L'Apôtre semble toucher ce point en écrivant aux Romains: « que l'homme connaît par les œuvres de la création les choses invisibles de Dieu. » (2) Comme s'il disait qu'au moyen des objets visibles, que représentent les sens, notre âme peut parvenir à la connaissance des choses divines, qui sont invisibles et qui échappent aux sens. D'où il résulte que pour adorer Dieu, qui est très-digne de tout le culte possible, à cause de son éminente majesté, nous devons nécessairement recourir à des actions externes, à des objets sensibles, qui nous portent et nous excitent à lui rendre nos devoirs.

171. Et dans le fait, il n'est personne qui ne fasse l'expérience de cette force, avec laquelle le culte extérieur nous porte à la considération et à la vénération des saints mystères. Lorsqu'à certaines époques de l'année la religion dépouille les églises de leurs ornements, découvre les autels, cache le visage du Christ sous un voile; et qu'elle interdit le son des cloches, des orgues, des instruments de musique; quand les prêtres vêtus d'habits de deuil, font entendre leur chant lugubre pendant l'office divin, et vont tantôt adorer la croix, les mains jointes, les yeux baissés, les pieds nus; tantôt se prosterner devant les saints autels: qui serait assez dur pour ne point se sentir

(1) Sess. 22. c. 5. — (2) Ad Rom. c. 1. v. 20.

porté à la pénitence, au milieu de ce silence et d'une si profonde tristesse; qui ne contemplerait alors avec amertume la passion de Jésus souffrant, que l'Église lui met sous les yeux dans ces touchantes cérémonies. Puis, lorsque la scène vient à changer, quand les temples reprennent de nouveau leurs ornements, les autels leur aspect resplendissant et les prêtres leurs précieux vêtements de joie; lorsque l'air retentit des sons joyeux et des cantiques de fête: qui ne se rappelle alors la résurrection de Jésus-Christ en l'honneur de qui l'on célèbre ces solennités; qui n'éprouve pour lui des affections de joie et de congratulation au sujet de l'immense félicité qu'il a recouvrée? Quel est celui qui, en considérant la magnificence de nos temples, la splendeur des autels, la pompe des ornements tissés et brodés d'or, le grand nombre d'objets précieux qui brillent de toute part, sans concevoir une haute estime pour le lieu sacré et pour ceux qui veillent à son entretien? Il est donc hors de toute controverse que le culte extérieur est nécessaire, non-seulement pour rendre à Dieu les hommages qui lui sont dus, mais encore pour exciter nos âmes à la contemplation et nos cœurs à la vénération des choses divines. Nous devons bien nous persuader que, dans cette vallée de larmes, nous sommes toujours tellement matériels, quelles que soient la culture et l'élévation de nos âmes, que nous avons toujours besoin d'être excités par des causes sensibles, pour nous élever à l'intelligence des vérités célestes.

172. Il semble que ce soit ici le moment de rapporter ce qui est arrivé à Clovis roi des Francs. (1) Ce prince converti à la foi par saint Remy, et suffisamment instruit des dogmes de la religion chrétienne, se rendait à l'église pour y être purifié et régénéré dans les eaux sacrées du baptême. La voie qui conduisait du palais au temple était splendidement ornée et ombragée par des tentures d'étoffes suspendues en l'air. L'église, où devait avoir lieu la

(1) *In vita S. Remigii apud Surium 13. Jan.*

sainte cérémonie, brillait d'un éclat extraordinaire : on y admirait surtout un baptistère magnifique ; l'air y était parfumé et y répandait les plus suaves odeurs. Tout le clergé précédait le roi dans l'ordre convenable et avec une pieuse pompe ; des prêtres et d'autres ministres portant les saints Évangiles ouverts, des croix dont la cime s'élançait vers le ciel, et un grand nombre de cierges allumés, imploraient le secours de Dieu et des esprits célestes, en récitant les prières accoutumées, qu'ils entremêlaient de doux cantiques : le roi suivait accompagné de l'évêque qui le conduisait par la main. Venait ensuite la reine, qui avait pour cortège une foule immense de chrétiens. Le monarque, voyant l'ordre admirable des ministres sacrés, entendant les chants pieux et considérant la splendeur de cette sainte cérémonie, se sentit tellement ému et rempli d'une si grande abondance de consolations que, se tournant vers le prélat, il lui demanda si c'était là le royaume céleste qu'il lui promettait s'il embrassait la foi. Non, grand prince, répondit saint Remy, ce n'est point là ce que je vous ai promis ; cette solennité ne fait que vous ouvrir la voie qui conduit au royaume de Dieu. Par là nous pouvons comprendre les effets que ces pieuses cérémonies du culte extérieur produisent sur nos âmes, puisqu'ils ont inondé d'une si grande suavité le cœur de ce monarque, habitué à vivre au sein des splendeurs de la cour, qu'il lui semblait déjà jouir des délices du paradis, bien qu'il fit seulement les premiers pas dans le chemin qui conduit à ce bienheureux séjour. Ainsi, l'on peut conclure avec raison que le culte de la religion s'exerce principalement par les actes intérieurs d'adoration dus à la majesté divine, et secondairement par les actes extérieurs qui ont la vertu non-seulement de manifester la soumission de notre cœur envers Dieu, mais encore de l'exciter en nous et dans les autres.

173. Cependant il faut observer ici que le culte, qui est propre à la vertu de religion et dont nous parlons maintenant, constitue diverses espèces, selon qu'il se rapporte

aux différents êtres que nous honorons. Quand il a Dieu pour objet, il se nomme culte de latrie ; parce que nous l'adorons en considération de la majesté infinie qu'il tient de lui-même et qu'il n'a reçue de personne. Lorsqu'il s'adresse aux saints, il s'appelle culte de dulie ; parce que nous les honorons à cause de l'excellence finie et limitée, qu'ils ne peuvent avoir d'eux-mêmes et qu'ils reçoivent de Dieu comme ses fidèles serviteurs et amis, en tant qu'ils sont à ses yeux plus comblés de grâces et de mérites que les autres habitants de la cour céleste. Quand il se rapporte à la sainte Vierge, il prend le nom de culte d'hyperdulie ; car bien que l'excellence, à cause de laquelle nous la vénérons soit déterminée par certaines limites, néanmoins elle surpasse de beaucoup le mérite des autres bienheureux, puisqu'elle est mère de Dieu, reine des saints et qu'elle s'élève au-dessus d'eux par de sublimes prérogatives. De sorte que le culte, que nous rendons aux esprits célestes et à leur reine, retourne enfin tout entier au Seigneur ; ainsi que l'a dit le septième concile : « Nous honorons les saints comme les amis de Dieu et la gloire que nous leur donnons, revient au Très-Haut : celui qui vénère un martyr, vénère Dieu : et celui qui honore sa divine Mère, l'honore lui-même. » (1)

(1) Act. 4.

CHAPITRE III.

DES ACTES PARTICULIERS PAR LESQUELS ON EXERCE LA VERTU DE RELIGION.

174. Après avoir expliqué l'essence du culte divin, considérons maintenant les actes particuliers qu'il prescrit et par lesquels l'homme pratique la vertu de religion, qui n'est rien autre chose que l'habitude et la facilité de les produire. Ces actes sont les adorations, envisagées néanmoins comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent : car les saintes Écritures font mention de plusieurs espèces d'adorations, qui ne constituent certainement pas un culte. C'est ainsi qu'il est dit que Jacob adora Esaü : « Il s'avança et adora sept fois, prosterné en terre, jusqu'à ce que son frère se fût approché. » (1) C'est dans le même sens que Joseph reçut les adorations de ses frères : « Ils s'inclinèrent devant lui et l'adorèrent, » (2) De même les fils des prophètes firent des actes d'adoration en l'honneur d'Élisée, lorsqu'ils reconnurent que l'esprit d'Élie était descendu en lui. « Les voyants, fils des prophètes, annoncèrent que l'esprit d'Élie s'était reposé sur Elisée. Ils accoururent à sa rencontre et l'adorèrent en se prosternant la face contre terre. » (3) Cependant toutes ces adorations ne sont pas un vrai culte, mais de simples hommages rendus aux mortels à cause de leur rare mérite, ou de quelque qualité particulière qui les rendait remarquables. L'adoration est cet humble devoir que nous rendons à la majesté infinie de Dieu. Ainsi les Israélites adorèrent véritablement le Seigneur, dans le temple dont Salomon avait célébré la dédicace par des cérémonies solennelles

(1) Genes. c. 33. v. 3. — (2) Gen. c. 43. v. 29. — (3) 1. Reg. c. 2. v. 15.

et magnifiques. Là, dit le texte sacré, après qu'ils eurent répandu leurs prières en présence du Tout-Puissant : « Le feu descendit du ciel, consuma les holocaustes, les victimes; et la majesté du Seigneur remplit le temple. » (1) Puis, lorsque la majesté du Seigneur, c'est-à-dire, selon Cornélius à Lapidé, « la gloire, l'ombre, le nuage splendide et glorieux représentant la majesté et la gloire du Dieu invisible, » se fut répandue dans tout le temple, « les Hébreux se prosternant sur le parvis adorèrent et louèrent le Seigneur. »

175. Si donc nous désirons d'honorer Dieu par de semblables actes d'adoration, nous devons, puisqu'il ne nous est pas donné comme aux Israélites de la voir sensiblement, nous représenter sa majesté sous des traits conformes à ce qu'enseigne la foi. Considérons le Seigneur comme un être infiniment supérieur à toutes les créatures, à cause du souverain pouvoir qu'il exerce sur elles, puisqu'il en est le Créateur. C'est ainsi que se le figurait saint Augustin : en méditant ces paroles : « Seigneur, vous êtes le Très-Haut sur la terre, infiniment supérieur aux démons, » le saint docteur ajoute : « Non-seulement aux démons, mais encore aux hommes les plus justes, qu'on appelle dieux : c'est même trop peu, disons supérieurs à tous les anges. » (2) En un mot, il surpasse infiniment tous les êtres créés et contingents. Après avoir fait ces considérations; abaissons-nous avec une très-profonde humilité d'esprit devant sa grandeur suprême.

176. Mais parce que nous ne saurions assez nous humilier devant sa souveraine majesté; efforçons-nous de la reconnaître autant que possible par une plus grande soumission ; à l'exemple des séraphins qui, après avoir adoré et loué Dieu par le célèbre trisagion, en s'écriant : Saint, saint ! saint ! se cachant le visage de leurs ailes pour protester que leurs hommages sont bien inférieurs aux mérites du Très-Haut. Ainsi que le dit saint Jean Chryso-

(1) 2. Paralip. c. 7. v. 1. — (2) In Psal. 96.

tome en expliquant leurs actes d'adorations : « Ils sont pénétrés d'un profond respect pour le Créateur, et s'efforcent de le lui témoigner par tous les moyens possibles : mais comme ils n'y parviennent pas autant qu'ils le voudraient bien, ils couvrent, comme d'un voile, l'impuissance de leur bonne volonté. C'est pour cette raison qu'on dit qu'ils se cachent la figure et les pieds. » (1) De cette manière nous suppléerons en quelque sorte aux actes qu'il faudrait mais que nous ne pouvons pas faire, pour adorer dignement le Seigneur.

177. Cette affection doit être accompagné d'actes extérieurs qui lui soient conformes, tels que les gémissements, les inclinations et les prostrations, dont les Hébreux nous ont donné un exemple bien frappant ; « lorsque prosternés sur le parvis du temple, ils adorèrent le Seigneur. » (2) Car, bien que Dieu n'ignore aucunement cette soumission de l'âme et qu'il ne soit pas nécessaire de la lui faire connaître par une action apparente, cependant ces actes extérieurs d'adoration donnent un certain accroissement au sentiment qui les produit : comme saint Augustin le remarque fort bien : « Ceux qui prient se servent de leurs membres comme des suppliants, fléchissant les genoux, étendant les mains, se prosternant même sur le sol ou faisant tout autre signe extérieur. Quoique leur volonté invisible soit connue de Dieu, qui n'a besoin d'aucun indice apparent pour pénétrer le cœur humain, néanmoins les chrétiens s'excitent par ces actes à prier plus humblement et à pousser des gémissements plus profonds. En outre, je ne sais comment, mais ces mouvements corporels, qui ne peuvent avoir lieu que par l'impulsion de l'âme, accroissent, lorsqu'ils s'accomplissent extérieurement, la cause invisible qui les a produits. De sorte que l'affection intérieure qui les a précédés, afin de les occasionner, s'augmente pour la seule raison qu'ils sont exécutés. » (3)

(1) Homel. prima in Isaïam. — (2) 2. Paralip. c. 7. v. 3. — (3) De Cura pro mortuis gerenda c. 5.

178. Des hommes d'une sainteté remarquable se sont tellement adonnés à ces actes de culte et de religion, qu'ils nous semblent à nous, tièdes et froids, avoir donné sous ce rapport dans quelques excès. La sainte Église dit de saint François, « qu'il faisait cent génuflexions par jour, pour adorer Dieu ; » et de saint Patricins, « qu'il s'agenouillait trois cents fois chaque jour, et qu'il adorait aussi souvent le Seigneur. » Marulus rapporte que sainte Marthe fléchissait les genoux cent fois le jour et cent fois la nuit, pour adorer en qualité de Roi des cieux, le Dieu qu'elle avait reçu comme hôte sur la terre. (1) L'histoire ecclésiastique nous apprend que saint Siméon stylite faisait le même nombre d'actes d'adoration. Il est aussi à notre époque des hommes que je connais comme très-pieux, et qui s'appliquent à faire très-souvent des actes extérieurs de religion. Nous devons donc en quelque sorte les imiter ; si, comme de fidèles serviteurs, nous voulons rendre gloire au Roi des cieux. Et il faut bien nous persuader que comme les princes de la terre se réjouissent des hommages qu'ils reçoivent de leurs sujets, ainsi le Seigneur est heureux de se voir honoré par les actes d'adoration de ses créatures.

179. Pour rendre à Dieu un culte parfait, il est nécessaire d'ajouter les louanges aux adorations ; comme l'Écriture sainte nous dit, dans le passage cité plus haut, que les Israélites le firent ; car, prosternés devant le Très-Haut, « ils adorèrent et louèrent le Seigneur ; parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle. » Selon Lactance, « la plus noble manière d'honorer le Tout-Puissant est la louange adressée à Dieu par la bouche d'un homme juste ; » car les éloges qu'on fait de lui sont une reconnaissance remarquable de son excellence infinie. (2) Et dans le fait, personne n'ignore sans doute avec quelle allégresse de cœur le prophète roi se répand, dans ses psaumes, en cantiques de louanges pour honorer le Très-

(1) 2. C. 1. — (2) Instit. l. 6. c. 25.

Haut. Car après l'avoir exalté par les plus ferventes affections de son cœur, il excite toutes les créatures à le louer : il invite toutes les nations, tous les peuples ; il invite les anges du ciel, il excite le soleil, la lune et les étoiles ; il anime la mer, les poissons et les tempêtes ; il invite les montagnes, les collines, les vallées, les forêts et les prairies ; en un mot, il convoque tout ce qui est capable de donner des louanges à Dieu. « Rendez, s'écrie-t-il, rendez au Seigneur honneur et gloire ; rendez gloire au Seigneur et à son nom. » Afin que toutes les créatures suppléent aux louanges que son faible cœur ne pouvait pas lui prodiguer comme il l'aurait bien voulu. De même les trois enfants dans la fournaise invitèrent toutes les œuvres du Seigneur à bénir et à louer perpétuellement le Dieu qui les conservait sains et saufs, par un prodige si éclatant, au milieu d'un si grand incendie : « Que toutes les œuvres de Dieu bénissent le Seigneur : louez-le, exaltez-le dans tous les siècles. » (1) C'est ainsi que nous devons agir, si nous avons à cœur la gloire du Très-Haut. Il faut considérer dans nos oraisons la toute-puissance divine qui a produit tant et de si nobles êtres, qui brillent dans le firmament et qui couvrent la surface du globe ; sa providence infinie par laquelle il les conserve ; sa souveraine bonté qui nous supporte ; son incompréhensible sagesse par laquelle il voit, sait et connaît toutes choses ; son immensité en vertu de laquelle il est présent partout sans être renfermé dans aucun lieu ; sa majesté suprême devant laquelle les séraphins tremblent ; son ineffable beauté qui remplit les esprits célestes d'un ravissement et d'une joie continuelle. Puis nous devons lui offrir pour chacune de ses perfections un tribut de louanges, un cantique de bénédiction. Il est bien juste aussi de considérer pareillement les nombreux et grands bienfaits dont il nous a comblés, tant les généraux comme la création, la conservation, la rédemption, que les particuliers qu'il nous

(1) Daniel c. 3. v. 57.

dispense à toute heure : ceux qui appartiennent à l'ordre de la nature aussi bien que les plus sublimes qui se rapportent à l'ordre de la grâce ; il convient non-seulement de l'exalter avec toute la sincérité de notre cœur, mais encore d'inviter toutes les créatures à lui accorder de magnifiques louanges. Cet exercice de culte et de religion sera d'autant plus agréable aux yeux du Très-Haut que son incomparable mérite y a plus de droit.

180. Aux actes du culte il faut joindre les prières. Je ne m'arrêterai pas longtemps sur ce point ; puisque dans l'article sixième du premier traité j'ai parlé suffisamment sur cette matière ; j'ajouterai en peu de mots seulement ce qui a rapport aux prières, en tant qu'elles sont un acte de culte. D'abord on ne peut révoquer en doute qu'elles ne soient de tels actes ; puisque tout hommage et devoir qu'on rend aux suprêmes, aux éminentes perfections de Dieu appartient à la noble vertu de religion. En effet, celui qui prie Dieu le reconnaît évidemment comme bienfaisant, libéral, prévoyant, bon, miséricordieux, comme l'auteur et le principe de tout bien : il se soumet donc dans un sentiment d'humilité à toutes ses perfections divines, et lui rend honneur et gloire par cette soumission. Pour montrer combien les prières procurent d'honneur à Dieu, David les compare à l'encens qui en se consumant envoie de suaves odeurs vers le ciel, et répand ses parfums de tous côtés : « Que mon oraison s'élève en votre présence comme l'encens. » (1) Paroles auxquelles la glose ajoute qu'on offrait de l'encens sur l'autel dans l'ancienne loi, pour signifier la suavité avec laquelle les prières montent en présence du Très-Haut. Saint Thomas dit même que parmi tous les actes de religion la prière est le principal ; il en donne la raison suivante : « L'homme en priant élève son âme vers Dieu, la lui soumet par respect et la lui donne en quelque sorte, comme cela paraît évident selon saint Denys que j'ai cité plus haut. Or de

(1) Psal. 140. v. 2.

même que l'esprit humain l'emporte sur les membres du corps et sur les objets extérieurs qui concourent au service de Dieu, ainsi l'oraison s'élève au-dessus des autres actes de religion. » (1)

181. Par là nous pouvons comprendre pourquoi les saints se sont tellement adonnés à ce pieux exercice, que la prière semble avoir été l'élément propre dans lequel ils vivaient, précisément comme les poissons dans l'eau et les oiseaux dans l'air. Ainsi que le rapporte Cassien, les anciens Pères avaient toujours à la bouche ces paroles du Psalmiste : « Seigneur, venez à mon aide, hâtez-vous de me secourir. » (2) Cassiodore dit de Paul Libicus qu'il ne laissait jamais passer un jour sans prier Dieu trois cents fois. Selon Pallade, il était une vierge si pieuse et si remarquable par son esprit de pénitence, qu'elle adressait chaque jour au Seigneur six cents prières. (3) Saint Jérôme dit que saint Jacques pria si longtemps pour le peuple, que la peau de ses genoux semblait avoir pris la dureté de celle des chameaux. (4) L'abbé Jean affirme avoir vu lui-même le lieu où un saint vieillard de la Thébaïde pria et qu'à l'endroit où il plaçait ordinairement ses genoux et ses coudes, il remarqua un enfoncement de quatre doigts : tellement il était adonné à l'exercice de la prière. (5) Les saints comprenaient combien nos oraisons procurent d'honneur au Très-Haut, surtout à cause de la soumission par laquelle nous reconnaissons, en le priant, que nous dépendons de lui comme du dispensateur de tout bien : aussi ne pouvaient-ils jamais se lasser de lui adresser des prières et de se tenir en sa divine présence comme de véritables suppliants. Concevons donc aussi une vraie affection pour l'habitude de prier et de demander : car nous rendrons ainsi à Dieu un honneur remarquable et nous procurerons à nos âmes d'immenses avantages ; puisque, comme nous l'avons observé dans le

(1) 2. 2. Q. 83. a. 3. ad 3. — (2) Instit. l. 8. c. 1. — (3) Hist. lausi. c. 24. — (4) De Viris illustr. — (5) Sophron. prat. spirit. c. 184.

premier traité, ce pieux usage est le canal par lequel Dieu fait couler en nous l'abondance de ses grâces.

CHAPITRE IV.

DES ACTES DE CULTE QUI CONCERNENT LA VERTU DE RELIGION, ET EN PARTICULIER DU SAINT SACRIFICE CONSIDÉRÉ COMME UN DES PRINCIPAUX.

182. Il est tellement vrai que le sacrifice est un des principaux actes du culte, par lesquels nous honorons Dieu que, supposé même que le Seigneur ne nous l'eût aucunement imposé, notre nature raisonnable nous le prescrirait instinctivement. En effet, la raison naturelle dit que nous devons honorer le Créateur de toutes choses, par quelque offrande extérieure pour reconnaître son souverain domaine et lui témoigner notre soumission : précisément comme les sujets reconnaissent l'autorité supérieure des princes en leur payant les impôts. Aussi voyons-nous non-seulement que notre mère la sainte Église a offert des sacrifices au Seigneur dans l'ancienne et dans la nouvelle loi, mais encore que les peuples les plus barbares ont honoré, par de telles offrandes, leurs idoles dans lesquelles ils vénéraient une certaine divinité. « C'est un effet de la raison naturelle, dit saint Thomas, que l'homme se serve d'objets extérieurs et qu'il les offre à Dieu, en témoignage de la soumission et de l'honneur qu'il lui doit : comme font ceux qui offrent quelque tribut aux maîtres dont ils dépendent, pour reconnaître leur domaine. » (1) Ensuite le saint docteur, expliquant l'es-

(1) 2, 2. Q. 85. a. 1.

sence de l'offrande qui est si rigoureusement due au Seigneur, continue en ces termes : « Il faut entendre par sacrifice proprement dit une action faite sur les choses qu'on offre à Dieu ; comme lorsqu'on tue des animaux et qu'on les consume ; quand on bénit le pain, qu'on le rompt et qu'on le mange : c'est ce qu'indique ce mot ; car il s'appelle sacrifice, parce que l'homme fait dans cette action quelque chose de sacré. » (1) D'où il résulte que le sacrifice est l'offrande d'un objet extérieur, accompagnée d'une action faite sur cet objet, pour reconnaître l'excellence infinie de Dieu en tant qu'il est le premier principe et la fin dernière de tout.

183. J'ai dit que pour qu'il y ait sacrifice, il faut : premièrement, l'offrande d'un objet extérieur, afin de manifester sensiblement notre soumission au pouvoir suprême de Dieu ; secondement, une action faite sur cet objet : c'est en effet ce qu'exprime le mot sacrifice qui ne signifie rien autre chose que faire une action sacrée ; comme les Juifs qui égorgeaient des victimes et les consumaient ensuite par le feu ; ou comme les prêtres actuels qui font de pieuses actions sur le pain et le vin qu'ils présentent comme une hostie au Père éternel. Ainsi l'offrande de ces éléments ne serait pas un véritable sacrifice, si l'on se bornait à les placer sur l'autel, en présence du Seigneur, sans les accompagner des saintes cérémonies qui appartiennent à l'essence du sacrifice. Il faut observer ici que nous ne sommes pas libres de choisir la victime, ni la manière de l'immoler ; que c'est aux lois de les prescrire et aux prêtres de les exécuter : comme Dieu l'a établi dans l'ancienne loi et Jésus-Christ dans la nouvelle.

184. J'ai dit en outre qu'il faut faire cette offrande pour reconnaître l'excellence infinie de Dieu ; car le sacrifice extérieur doit être un signe de celui qui se consume intérieurement. Saint Thomas s'exprime ainsi à ce sujet : « Le sacrifice qu'on offre extérieurement exprime le sacri-

(1) Ibid. a. 3. ad 3.

fice intérieur et spirituel par lequel l'âme s'immole elle-même à Dieu. » (1) C'est ce que le Seigneur insinuait aux Israélites, en leur adressant par la bouche du roi prophète les paroles que j'ai déjà citées plus haut : « Les animaux féroces des forêts sont à moi, ainsi que les bêtes de somme et les bœufs des montagnes etc. Offrez à Dieu un sacrifice de louange et remplissez les promesses que vous avez faites au Très-Haut. »

185. De tout ce que nous avons dit jusqu'à présent il résulte qu'on ne peut pas offrir de sacrifices aux saints, mais seulement à Dieu : car les saints ne sont point susceptibles de recevoir l'honneur que procure le sacrifice et qui consiste dans la reconnaissance du premier principe dont nous tirons notre origine, et de la fin dernière qui renferme toute notre félicité ; ainsi que dans l'entière soumission que nous lui témoignons par cette sainte action. Et certes, on voit évidemment que des honneurs si divins ne conviennent à nul autre qu'à Dieu. « Nous pouvons observer, dit saint Augustin, que dans tout état les hommes rendent à leur souverain un hommage particulier, qu'on ne saurait prodiguer à aucun autre, sans commettre un crime de lèse-majesté. » (2) Cependant on peut offrir des sacrifices à Dieu, en mémoire des saints, pour remercier le Très-Haut de la gloire à laquelle il a daigné les élever, ou pour s'attirer leur protection, ou afin d'obtenir des faveurs par leur intercession : car les saints se réjouissent beaucoup, lorsque nous nous joignons à eux pour rendre au Tout-Puissant des actions de grâce au sujet de l'immense félicité qu'il a bien voulu leur accorder ; surtout lorsque nous le faisons par une action si sainte, qui est d'autant plus agréable à Dieu qu'elle lui procure plus de gloire. Aussi s'empressent-ils à nous protéger, à nous défendre et à nous obtenir les grâces que nous leur demandons. Ce que nous disons du sacrifice doit également s'entendre de la consécration des autels, qu'on ne doit

(1) Ibid. a. 2. — (2) De Civit. Dei l. 10. c. 19.

pour la même raison consacrer qu'à Dieu seul; bien que selon saint Augustin on en érige quelquefois en mémoire des saints : « Nous ne sacrifions à aucun martyr, mais à Dieu lui-même; quoique nous élevions des autels en mémoire des martyrs. » (1) Les dédicaces ne se rapportent aux saints qu'aux titres dont je viens de parler et qu'ils regardent comme très-importants.

186. Il résulte aussi que nos sacrifices l'emportent sur ceux de l'ancienne loi : car nous n'y offrons pas des bœufs, des agneaux ni de vils boucs; nous immolons au Très-Haut son propre Fils et, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce même Fils de Dieu remplit lui-même les fonctions de premier sacrificateur. De sorte que le Tout-Puissant en reçoit un honneur infini et digne de sa grandeur suprême. Les sacrifices des Hébreux recevaient même du nôtre, dont ils étaient le symbole, tout le prix et l'efficacité dont ils jouissaient : de sorte que, entre le nôtre et le leur, il existe la même différence qu'entre la réalité et la figure, entre le corps et son ombre, entre le modèle et la copie.

187. Saint Jean Chrysostome méditant ces vérités fait les réflexions suivantes : « Comme le prêtre invoque le Saint-Esprit, puisqu'il accomplit ce redoutable sacrifice qui inspire tant de respect, et qu'il tient assidûment dans les mains le Seigneur de toutes choses, à quel rang, je vous le demande, l'élèverons-nous? Mais aussi quelle intégrité exigerons-nous de lui? Quelle religion? Car considérez quelles doivent être les mains qui touchent des choses si sacrées! Quelle, la langue qui prononce ces paroles! Combien enfin il convient que soit pure et sainte l'âme qui a reçu un Esprit si puissant et si divin! » (2) Il est certain que les saints, qui savaient combien ce sacrifice est sacré, n'ont jamais osé s'en approcher qu'avec un profond recueillement intérieur, une grande pureté de cœur et une ardente ferveur d'esprit. Avant de célébrer

(1) Contra Faustum l. 3. c. 21. — (2) De Sacerd. l. 6.

les divins mystères, ce qui lui arrivait tous les jours, saint François de Borgia s'entretenait pendant plusieurs heures avec Dieu, priant et scrutant sa conscience; afin de la purifier des fautes les plus légères. Ensuite il s'approchait de l'autel sacré, où il mêlait une grande abondance de douces larmes aux saintes paroles et cérémonies de l'auguste sacrifice. (1) Des larmes d'une semblable piété inondaient non-seulement le visage, mais encore la poitrine de saint François Xavier, lorsqu'il célébrait la sainte messe; il était même alors si embrasé des flammes de la charité, qu'il excitait la piété et l'admiration de ceux qui le regardaient. (2) Le vénérable Bède affirme également que saint Gutberg ne pouvait pas non plus célébrer sans verser d'abondantes larmes. (3) C'est ce que nous lisons de beaucoup d'autres saints. On rapporte du cardinal Osius que se contentant de prendre seulement trois bouchées de pain la veille du jour où il devait offrir le saint sacrifice, il purifiait toujours sa conscience par un jeûne très-rigide : en outre il se préparait dès le matin à cette grande action par une oraison de plusieurs heures, tellement que pendant ce temps il n'écoutait personne et ne s'occupait d'aucune autre affaire même importante. (4) Si le lecteur est élevé à l'éminente dignité du sacerdoce, il fera bien de considérer à la lumière de ces enseignements et de ces exemples, avec quelle innocence de mœurs, quelle sainteté de vie et quelle ferveur d'esprit, il doit s'approcher de l'autel et s'acquitter d'une fonction si sacrée qu'elle pénètre d'une sainte frayeur même les séraphins du ciel.

188. Si le lecteur est séculier, je le prie de considérer dans quelle posture corporelle, avec quelle modestie et vénération il faut qu'il assiste à un si grand sacrifice. Saint Jean Chrysostome représente l'exemple des courtisans aux personnes du monde : « Quelqu'un se trouve-t-il en présence

(1) P. Ribade. in vita l. 4. c. 4. num. 14. — (2) Tursell. in vita l. 3. c. 5. — (3) L. 4. c. 28. — (4) Stan. Rescius in vita l. 3. c. 16.

d'un roi de la terre ? Il fait tous ses efforts pour lui témoigner le plus de respect possible ; afin de se concilier une plus grande bienveillance de sa part. Il tend à lui manifester ce respect non-seulement par l'aspect de son visage mais encore par le ton de sa voix , par la position de ses mains, la pose de ses pieds et l'attitude de tout son corps. » Enfin le saint docteur conclut par ces paroles : « C'est ainsi que nous devons nous tenir en la présence de Dieu, lui rendant un semblable honneur, le respectant, tremblant devant lui et le regardant avec les yeux de notre esprit. » (1)

189. Telle était la conduite de Thomas Morus, grand chancelier et illustre martyr d'Angleterre. Cet héroïque défenseur de la foi savait très-bien proportionner, d'après le respect qu'il témoignait à son roi, les hommages bien plus honorables qu'il devait rendre à son Dieu, lorsqu'il assistait au saint sacrifice. Tous les jours il se rendait à l'église, où il adorait très-humblement le Seigneur, par un culte extérieur et intérieur ; pendant que le prêtre offrait au Père céleste le sacrifice de l'agneau sans tache. Or il arriva un jour que son roi le fit appeler pendant cette sainte action, pour s'entretenir avec lui d'une affaire importante. Il n'est aucun courtisan qui, en apprenant cette nouvelle, n'eût tourné le dos à l'autel, afin de se rendre promptement au désir de son prince. Pour ce fidèle serviteur de Dieu, il demeura immobile à sa place. Un instant après il reçut une seconde invitation, mais cette fois encore il ne put se résoudre à discontinuer les hommages qu'il rendait au Très-Haut. Et comme les envoyés du roi vinrent une troisième fois le presser d'interrompre ce pieux exercice, pour se rendre aussitôt à l'audience du prince qui l'attendait, il répondit : « Qu'il était occupé à honorer le meilleur des Maîtres et qu'il devait avant tout accomplir sa bonne œuvre. » (2) Ainsi quiconque se sent pénétré, comme ce saint et illustre martyr, d'une foi vive à l'égard des divins mystères, doit entretenir la même es-

(1) Hom. 1. in Isaïam. — (2) Stapleton, in vita c. 6.

time pour l'auguste sacrifice des autels, et rendre autant que possible au Sauveur du monde, à l'exemple d'un si grand homme, un culte et des hommages dignes de lui, tant par la modestie extérieure de son corps, que par les actes d'adoration et la piété intérieure de son âme.

190. Jusqu'à présent nous avons parlé du sacrifice proprement dit et envisagé dans le sens le plus strict. Cependant il est encore d'autres actions sacrées qui, d'après saint Thomas, bien qu'elles ne soient pas un véritable sacrifice, participent cependant de sa nature, lorsqu'elles proviennent d'une raison et d'une cause propre à l'esprit de sacrifice. (1) Car tout acte de vertu qui provient de la force motrice ou, selon le langage des scolastiques, du motif d'une autre vertu, rentre dans l'espèce de celle-ci et s'orne d'une nouvelle beauté qui le rend plus digne d'estime. C'est ainsi que louer Dieu, par la récitation des psaumes ou de toute autre prière, est une espèce de sacrifice que David appelle « sacrifice de louanges : » soit que nous le fassions en particulier et à voix basse dans nos propres chambres, soit que nous l'offrions au Seigneur en public, dans l'assemblée des fidèles et par un chant alternatif; pourvu qu'en prononçant les paroles celui qui prie élève son cœur vers Dieu et s'unisse aux esprits bienheureux, pour célébrer ses louanges. La mortification extérieure par laquelle on immole sa propre chair, comme une victime en l'honneur du Très-Haut, est aussi un acte de sacrifice que saint Paul nous recommande par ces paroles : « Faites de vos corps une hostie vivante. » (2) L'Apôtre entend encore par sacrifice les aumônes et les offrandes que les chrétiens font aux pauvres ou à l'Église, dans l'intention d'honorer le Seigneur par ces bonnes œuvres : aussi écrit-il aux Hébreux : « Noubliez pas la bienfaisance ni la communauté des biens; car c'est par de tels sacrifices qu'on mérite de posséder Dieu. » (3) Saint Au-

(1) 2. 2. Q. 85. a. 3. in corp. — (2) Ad Rom. c. 12. v. 1. — (3) Ad Heb. c. 13. v. 16.

gustin appelle même sacrifice non-seulement la macération de la chair par une rigoureuse tempérance et les autres pénitences dont parle saint Paul, mais encore le renoncement au monde et la consécration de sa propre personne au culte divin; pourvu que cette oblation ait pour but la gloire et l'honneur de Dieu: « L'homme consacré au Seigneur et dévoué au Très-Haut, mourant au monde afin de vivre pour Dieu, devient lui-même un sacrifice..... Lorsque nous mortifions notre corps par la tempérance, comme nous devons le faire, pour honorer le Tout-Puissant, nous lui offrons un sacrifice auquel le docteur des nations nous porte en disant: Mes frères! je vous conjure, par la miséricorde du Seigneur, d'offrir vos membres comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu; que votre obéissance soit raisonnable. Si donc le corps est un sacrifice, à combien plus forte raison l'âme en sera-t-elle un aussi, lorsqu'elle se consacre au Très-Haut? » (1) Le lecteur peut comprendre par là qu'en acquérant la vertu de religion et en la pratiquant, il peut donner plus de splendeur à ses autres vertus, travailler davantage à la gloire de Dieu et augmenter le nombre de ses propres mérites.

191. Aux actes du culte il faut encore ajouter le vœu. On ne saurait en douter car le prophète Isaïe dit en parlant des enfants de Dieu: « Qu'ils honoreront le Seigneur par des sacrifices, des oblations et des vœux qu'ils accompliront. » (2) Nous pouvons facilement nous convaincre de cette vérité en observant que le vœu est une promesse faite à Dieu touchant un plus grand bien, ou une chose agréable à ses yeux; de sorte qu'il tend à honorer le Seigneur. Mais pour qu'il procure un tel honneur au Tout-Puissant il est nécessaire qu'il obtienne son accomplissement; comme David l'exige, lorsqu'il dit: « Formez des vœux, mais remplissez les promesses que vous faites au Seigneur; » autrement, loin de le glorifier, il l'offenserait grièvement. (3)

(1) De Civit. Dei l. 10. c. 6. — (2) C. 19. v. 21. — (3) Psal. 75. v. 12.

192. Le serment se rapporte aussi aux actes de culte ; car en prenant Dieu à témoin, pour confirmer certaines vérités, il honore son infinie sagesse et vérité, qui ne peut tromper ni être trompée. Les anciens canons exigent qu'on ait autant de respect pour le serment que pour le plus auguste des mystères ; car de même que les fidèles ne reçoivent qu'à jeun la sainte communion, par vénération pour la sainte humanité de Jésus-Christ, ainsi leurs ordonnances prescrivent qu'on ne prenne aucune nourriture avant de prêter serment ; afin de montrer par là tout le respect et l'estime qu'on doit avoir pour cette action sacrée. Cependant le Seigneur ne retire de la gloire d'un tel acte, que quand celui-ci se rapporte à une chose vraie, licite, honnête et importante. Car en prenant Dieu à témoin pour affirmer une chose qui n'est pas, ou pour excuser un crime, l'homme prouverait qu'au lieu de le respecter il le méprise. Et celui qui l'appellerait en témoignage d'un fait qui est vrai, mais peu important, n'aurait pas pour lui l'estime que mérite sa grandeur infinie.

193. Parmi les actes de culte on range encore d'autres actions diverses, telles que fléchir les genoux, incliner le corps, se découvrir la tête, joindre les mains, se frapper la poitrine, baisser les yeux ou porter ses regards vers le ciel, faire des gestes pieux, en étendant ses bras en forme de croix, ou en se prosternant : adorer le crucifix, vénérer les images et les reliques, ou les porter respectueusement sur soi. On fait encore des actes de culte en contribuant à la construction des églises, en les embellissant de marbre et de peintures, en ornant les autels, ou en les enrichissant d'or et d'argent. Enfin exercer des actes de culte c'est aussi observer les cérémonies de l'Église, porter les ornements et les vases sacrés ; chanter des psaumes, des cantiques ; exécuter une pieuse musique, brûler de l'encens, suivre les saintes processions, faire des pèlerinages et tout ce qui peut concourir à l'honneur, aux louanges et à la gloire de Dieu, auquel nous devons tout hommage comme à notre Créateur et à l'auteur de notre béatitude éternelle.

CHAPITRE V.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

194. *Premier avertissement.* J'ai suffisamment insinué au directeur que les saints se sont tellement appliqués à honorer Dieu par des actes d'adoration, que plusieurs d'entre eux exerçaient chaque jour des centaines d'actes de ce genre. Mais s'il ne trouve pas dans son pénitent un si grand respect pour la divine majesté, ni le désir de s'exercer à un si grand nombre d'actes ; il s'efforcera de le porter à les faire du moins chaque fois qu'il se met à l'église en la présence de Dieu, ou quand il se dispose chez lui à s'entretenir avec le Seigneur dans l'oraison, l'examen de conscience, et pendant la récitation de l'office divin, du chapelet ou d'autres prières. Car si l'adoration envers Dieu est convenable dans tout autre moment, elle est certainement nécessaire dans de telles circonstances, pour ne point pécher contre le respect dû à la majesté divine. Quel est celui qui, visitant son ami, ou admis à l'audience d'un prince, ne lui donne en arrivant des marques d'affection ou de soumission, en le saluant par une inclination, ou en lui baisant la main, les habits, ou en fléchissant les genoux, selon la qualité de la personne à laquelle il doit parler. Chacun comprend qu'en omettant l'accomplissement de ces devoirs, il blesserait les convenances. Pourquoi donc ne serions-nous pas aussi obligés, avant de nous entretenir avec Dieu, à faire de semblables actes de la soumission et de la profonde adoration qui lui sont dues comme au souverain Seigneur de toutes choses ? Pourquoi n'accuserait-on pas celui qui néglige une action si nécessaire de manquer aux hommages, que toute âme raisonnable doit rendre à la majesté suprême du Très-Haut ?

195. Ajoutons que ces actes d'adoration doivent néces-

sairement avoir lieu, pour que nos prières obtiennent l'effet que nous désirons. Car lorsqu'au commencement de l'oraison l'homme se représente la grandeur du Dieu auquel il va parler, et qu'il conçoit des sentiments d'un profond respect envers lui, son âme se recueille, son corps conforme son attitude à la modestie intérieure et son esprit se confirme dans le but qu'il s'était proposé, de telle sorte que non-seulement il commence, mais continue encore et termine sa prière avec toute l'attention nécessaire. Aussi, en nous offrant un ordre de prières dans l'office divin, notre mère la sainte Église nous propose-t-elle de commencer par le psaume : « *Venite exultemus Domino* : Venez, tressaillons de joie dans le Seigneur ; » et bien que ce psaume nous porte à respecter et à glorifier la majesté suprême, elle adresse encore à Dieu, entre chaque verset, un acte d'adoration qu'elle lui offre tantôt comme au Créateur de toutes choses, en disant : « Adorons le Seigneur, parce qu'il nous a créés : » tantôt comme au souverain Maître de l'univers, répétant successivement : « Adorons le Seigneur qui est le roi des apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges. » Nous voyons suffisamment par là qu'au commencement de chaque prière, soit intérieure soit extérieure, nous devons recueillir toutes nos pensées, toutes nos affections devant Dieu et les lui soumettre par un acte d'adoration profonde.

196. *Second avertissement.* Quant aux adorations qui se font par des gestes extérieurs, le directeur ne doit jamais permettre aux pénitents de faire, dans les églises publiques, d'autres prières que celles qui sont conformes à l'usage commun des fidèles. Car celui qui exercerait publiquement des actes extraordinaires, bien que pieux, s'exposerait lui-même à la vaine complaisance et donnerait aux autres une occasion de tenir des propos indiscrets et dérisoires. Cependant le père spirituel peut même l'imposer, lorsqu'il le juge convenable ; afin de briser l'orgueil de celui qui éprouverait une répugnance extraordinaire pour ces sortes de démonstrations. Mais il ne doit pas le

faire sans prendre toutes les précautions nécessaires. Lorsqu'au contraire le pénitent s'applique à l'oraison en particulier dans sa chambre, le directeur lui recommandera de faire tous les actes qui sont les plus capables d'exciter dans son cœur la vénération, le respect et la soumission qu'il faut montrer, lorsqu'on s'entretient avec le Très-Haut : puisque, selon saint Augustin, les actes extérieurs ont aussi pour but d'augmenter la dévotion intérieure. Mais afin que nous puissions procéder à ce sujet sans crainte de nous tromper, je vais exposer en peu de mots les actes extérieurs, que les fidèles ont toujours exercés louablement pendant l'oraison, et qui répondent à toutes les conditions d'un vrai culte.

197. Faire un acte de culte extérieur, c'est prier à genoux et quelquefois même debout. Baronius affirme que ces deux postures du corps ont toujours été en usage parmi les fidèles; voici ses propres paroles : « Quant à l'attitude corporelle qu'il faut tenir en faisant oraison, les chrétiens doivent adorer tantôt debout et tantôt à genoux : telle est la véritable institution de l'Église, selon le témoignage de Tertulien. » (1) Il mentionne aussi l'usage établi parmi les fidèles de prier à genoux pendant les six premiers jours de la semaine, et debout le septième, c'est-à-dire, le dimanche en mémoire de Jésus-Christ ressuscité. Mais comme l'habitude de s'agenouiller, pour faire oraison, convient mieux à l'état de pécheur et nous attire plus facilement la bienveillance du Seigneur, nous devons autant que possible la conserver continuellement. Le père Ribadeneira dit de saint Ignace qu'il montait au solaire de la maison, et qu'il y priait debout, les yeux baissés vers la terre, et quelquefois prosterné à genoux devant son Dieu. (2)

198. On fait aussi un acte de culte extérieur en priant les mains jointes. Nous lisons dans l'Exode que pendant le combat d'Israël contre les Amalécites Moïse, étant monté

(1) Annal. Eccl. an. 58. — (2) In Vita 1. 5. c. 1.

sur le sommet d'une colline, élevait ses mains vers le ciel et, selon le commentaire de Cornélius à Lapidé, les joignait aussi en suppliant Dieu de leur accorder la victoire. (1) « Il paraît, dit cet auteur, que Moïse éleva ses mains vers le ciel et les joignit, de sorte que l'une d'elles enveloppait celle qui tenait la verge miraculeuse. » Or la prière du grand prophète, jointe à cet acte extérieur de culte et de vénération, plut tellement au Seigneur qu'il voulut en faire dépendre la victoire. « Lorsque Moïse élevait ses mains, Israël était vainqueur, mais quand il les abaissait un peu Amalec l'emportait. » (2) Aaron et Hur se virent donc obligés à soutenir de chaque côté, jusqu'au coucher du soleil, ces mains fatiguées et cependant si puissantes : afin que Moïse, continuant son oraison dans cette pieuse attitude, les Israélites pussent remporter une victoire complète sur leurs ennemis.

199. Baronius rapporte que les Bulgares ayant interrogé le pape saint Nicolas sur cette manière de prier les mains jointes, ce souverain pontif leur répondit qu'il l'approuvait, parce qu'elle exprimait bien l'humilité et la soumission de l'âme en présence de Dieu ; et que, comme il est dit dans la sainte Écriture qu'on précipitera les réprouvés pieds et mains liés dans l'abyme éternel, ainsi celui qui prie les mains jointes, semble dire au Tout-Puisant : « Seigneur ne permettez pas qu'on me lie les mains pour me jeter dans les ténèbres extérieures ; puisque je les lie moi-même et que je suis prêt à subir tous les châtimens qu'il vous plaira de m'infliger ; car l'Apôtre affirme que si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés. » (3)

200. Prier en élevant les mains vers le ciel ou les étendant en forme de croix, c'est encore faire un acte de culte. Nous lisons dans l'Écriture sainte que Salomon pria ainsi, lorsqu'il fit son oraison après la construction du temple : « Il se leva devant l'autel, dit le texte sacré, car il s'était

(1) C. 17. v. 11. — (2) Eod. cap — (3) Annal. Eccl. an, 58,

agenouillé et avait élevé ses mains vers le ciel. » (1) C'est ainsi, dit Baronius, que les chrétiens priaient suivant la tradition ; comme saint Paul l'insinue dans sa lettre à Timothée : « Je désire, écrit-il, que les hommes prient partout en élevant des mains pures vers le Seigneur. » (2) Il semble que saint Paul ermite, père et modèle des anachorètes, ait suivi ce conseil de l'Apôtre ; car saint Jérôme dit de lui, qu'il mourut à genoux et les mains étendues vers le ciel, que son corps demeura même après sa mort dans cette pieuse attitude.

201. Faire un acte de culte extérieur c'est encore prier en se prosternant à terre, comme nous savons que Judas Machabée le fit avec ses compagnons, pour supplier le Tout-Puissant de leur accorder la victoire sur Timothée, qui venait l'attaquer avec une armée formidable. « Judas Macchabée et ceux qui étaient avec lui, voyant approcher leur ennemi, supplièrent le Seigneur en se prosternant aux pieds de l'autel, la tête couverte de poussière et le corps ceint d'un cilice. » (3) De même, sous Marc-Aurèle, une légion composée tout entière de chrétiens obtint, en se prosternant la face contre terre, une victoire glorieuse pour l'armée romaine et une défaite honteuse pour leurs ennemis, comme cet empereur l'écrivit lui-même au sénat. Notre aimable Rédempteur nous offre un très-noble modèle par rapport à cette manière de prier ; car saint Matthieu nous dit que, se trouvant dans le jardin de Gethsémani pour y prier son Père céleste : « Il s'avança un peu plus loin et se prosterna la face contre terre. » (4)

202. On fait aussi un acte de culte, lorsqu'on se frappe la poitrine en priant, comme le publicain dans le temple : « Il se frappait la poitrine en disant : Seigneur ayez pitié de moi qui suis un pécheur. » (5) Dans l'épître qu'il écrivit aux Bulgares, saint Nicolas, que nous avons cité plus haut,

(1) 3. Reg. c. 8. v. 54. — (2) 1. ad Timoth. c. 2. v. 8. — (3) 2. Machab. c. 10. v. 25. — (4) S. Matth. c. 26. v. 29 — (5) S. Lucæ c. 18. v. 13.

loue beaucoup cet usage et nous donne la signification de ces pieuses percussions : « Nous frappons notre poitrine, écrit-il, pour montrer que nos péchés nous déplaisent, et afin de prévenir, par une pénitence digne de notre iniquité, les coups et l'extrême vengeance du Seigneur. » (1) Saint Jérôme était tellement adonné à cet austère exercice, qu'il dit de lui-même : « Il me souvient d'avoir passé le jour et la nuit à crier vers le ciel, ne cessant de me frapper la poitrine, jusqu'à ce que le Seigneur, m'en faisant un reproche, m'eût rendu le doux repos de la paix. » (2)

203. Prier les yeux élevés pieusement vers le ciel, c'est encore faire un acte de culte, à l'exemple de notre divin Rédempteur ; comme nous le lisons dans saint Jean : « Jésus ayant levé les yeux dit : Mon père ! je vous rends grâces, parce que vous m'avez exaucé. » (3) Le même évangéliste ajoute plus loin : « Jésus ayant levé les yeux vers le ciel dit : Mon père ! l'heure est venue, glorifiez votre Fils. » (4) On fait aussi un acte de culte lorsqu'on baisse les yeux en signe de soumission : ainsi que nous pouvons l'observer dans l'humble prière du publicain : car le texte sacré dit « qu'il se tenait loin de l'autel et n'osait pas même lever les yeux vers le ciel. » (5)

204. D'après ces indications, le directeur peut facilement reconnaître quels sont, parmi les actes extérieurs de culte, ceux qui s'appuient sur l'autorité de l'Église et sur l'exemple des saints ; de sorte qu'on peut les exercer louablement, non-seulement sans danger de superstition, mais encore sans la légèreté des vaines affections. Il examinera donc, parmi ces actions saintes et religieuses, celles pour lesquelles ses pénitents ont le plus d'inclination et qui leur inspire le plus d'obéissance, de vénération, de soumission, de respect et de componction. Il leur recommandera de s'y exercer souvent, lorsqu'ils s'appliquent à l'oraison en particulier, dans leurs chambres et

(1) Boron. annal. cit. — (2) Epist. 22. Eustochium. — (3) S. Joan. c. 11. v. 41. — (4) C. 17. v. 1. — (5) S. Lucæ c. 18. v. 13.

dans tout autre lieu isolé où ils puissent, sans être observés, donner un libre cours à leurs affections. Car c'est en réitérant souvent ces actes extérieurs et intérieurs, qu'ils pourront acquérir promptement la vertu de religion, et procurer à Dieu un insigne honneur.

205. Dans les premiers siècles de l'Église les fidèles avaient coutume de prier la face tournée du côté de l'Orient; comme l'attestent Justin, Origène et Damascène. Voilà pourquoi saint Antoine, qui avait coutume de passer la nuit en prières, se plaignait dès le matin de ce que le soleil, en lui dardant ses rayons dans le visage, troublait le doux repos de sa contemplation. Quant à la cause pour laquelle ils faisaient ordinairement oraison dans une telle attitude, Justin nous l'explique en ces termes : « Comme il est impossible de se tourner vers les quatre parties du monde en faisant oraison, nous n'en regardons qu'une : lorsque nous prions : non pas qu'elle soit seule l'ouvrage du Créateur, ni qu'elle renferme la demeure particulière de Dieu, mais parce qu'elle est comme le lieu destiné au témoignage du respect que nous rendons au Très-Haut. » (1) Le même auteur nous donne aussi dans les paroles suivantes l'origine de cette coutume : « Les apôtres qui ont enseigné à l'Église le précepte de la prière, lui ont en même temps indiqué le lieu où elle devait prier ordinairement. » Il semble que cette manière de faire oraison ne soit plus en usage maintenant : cependant je n'ai pas voulu la passer entièrement sous silence ; afin que si le directeur vient à rencontrer quelque personne qui se sente portée à une piété particulière, en priant dans cette attitude, il ne l'accuse pas d'observer une vaine pratique ; et qu'il sache que cet usage a été longtemps en vigueur dans la sainte Église.

206. *Troisième avertissement.* Par rapport au culte que l'on doit rendre à Dieu dans les églises, devant les saints autels et pendant les sacrifices qu'on y offre, le directeur

(1) L. Quæst. qu. 118.

se montrera exigeant surtout à l'égard des femmes ; car bien qu'elles paraissent très-adonnées au respect des choses saintes , néanmoins elles leur font souvent injure. Elles fréquentent les églises, elles y restent plusieurs heures, assistent à un grand nombre de messes ; en un mot, elles paraissent spirituelles, pieuses, pleines de religion et de respect envers le Seigneur notre Dieu. Mais si l'on examine plus attentivement leur conduite, on verra que beaucoup vont à l'église, non par amour du culte divin , mais par dégoût de la solitude qu'elles rencontrent ailleurs. Elles entrent dans la maison de Dieu ; afin d'y satisfaire leur curiosité, qu'elles ne peuvent rassasier dans leurs propres demeures. Là elles s'occupent à observer toutes les vaines formes de vêtements, dont les dames sont parées, considérant leurs habits, leurs ornements et toutes les toilettes les plus exquises ; elles envient leur sort, et s'attristent de ne pouvoir paraître avec autant d'orgueil et de pompe. En outre, elles parlent ordinairement des nouveautés avec leurs parentes ; elles racontent à leurs voisines ce qui est arrivé ; confèrent avec elles de leurs affaires ; se plaignent de leurs peines domestiques : et ne s'abstiennent aucunement de semblables irrévérences, lors même qu'on offre à l'autel le redoutable sacrifice.

207. Lorsque ces personnes vont à l'église, elles n'honorent assurément pas Dieu, mais le méprisent. Le directeur les réprimandera et leur enjoindra de rester chez elles, plutôt que de se rendre, si mal disposées, dans la maison de Dieu ; car un seul chapelet récité avec le respect et l'attention voulue, procurera plus d'honneur et sera plus agréable au Très-Haut, que toutes les messes qu'elles pourront entendre et que toutes les oraisons qu'elles feront dans le temple du Seigneur ; si ces bonnes œuvres sont souillées par mille irrévérences de regards, de causeries et de curiosité. Il leur adressera les paroles que saint Jean Chrysotome répétait souvent à son peuple en lui disant : « Que le respect et la crainte nous fasse baisser les yeux et trembler ; gémissons dans le silence pour le salut

de notre âme, ou réjouissons-nous intérieurement, » selon que l'exigent les mystères qu'on célèbre dans le lieu sacré. Ne voyez-vous pas combien ceux qui se trouvent en présence d'un roi mortel, terrestre et temporel, sont immobiles, silencieux, modestes, émus, effrayés et tremblants? O hommes! apprenez d'eux comment vous devez vous conduire, et tenez-vous devant Dieu comme si vous approchiez d'un monarque de la terre; car il faut à plus forte raison se présenter avec crainte devant le Roi céleste. » Enfin le saint docteur conclut ainsi: « Je vous prêche souvent ces vérités et je ne cesserai de vous les inculquer, jusqu'à ce que je vous voie corrigés. » (1) Le directeur doit suggérer les mêmes conseils à ses pénitents, quand il s'aperçoit qu'ils n'ont pas à cœur la gloire de Dieu. Césaire dit que saint Ambroise, offrant le saint sacrifice de la messe, recommanda au peuple, après l'Évangile, non-seulement de ne point causer et de ne pas rire à l'église, mais encore d'éviter autant que possible de tousser, de cracher trop fort et de faire toute espèce de bruit capable de troubler le pieux silence du sacrifice. Que le père spirituel fasse alors en particulier ce que le saint archevêque n'a pas craint de faire publiquement.

208. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'il est des femmes qui oublient tellement le respect dû au Seigneur, qu'elles vont à l'église, non pour assister au redoutable sacrifice, et bien moins encore pour s'édifier à la vue des saintes cérémonies du culte divin, mais afin d'y être vues et de faire ostentation de leur pompe, de leurs vanités. En effet, comme elles rougiraient de montrer sur les places publiques la beauté dont elles sont douées, les précieux vêtements et les riches ornements dont elles se parent, elles font de la maison du Seigneur le théâtre profane de leur mondanité. Elles s'approchent des autels sacrés, non pour adorer la majesté divine, mais pour se faire adorer elles-mêmes et s'attirer les regards des autres; elles sont telle-

(1) Serm. de Evaras in Enceniis.

ment éloignées d'honorer les saints lieux et le Seigneur, qui veut bien y habiter comme dans sa propre demeure, qu'elles empêchent même les chrétiens de le faire, en détournant leurs yeux, leur esprit et leur cœur de l'attention qu'ils doivent au culte divin. Le directeur pourra les faire rougir de cette insolente irrévérence, en leur rappelant l'exemple d'une reine qui les surpassait autant par l'humilité qu'elle montrait à l'église pendant les offices, que par la noblesse de son origine. Théodoric de Turinge atteste que sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie, se rendait dans la maison du Seigneur vêtue avec modestie et d'une manière convenable à sa dignité. (1) Mais lorsqu'au commencement du saint sacrifice elle considérait l'ineffable excellence de ce divin mystère, et la bassesse de sa condition naturelle, son cœur s'humiliait tellement, qu'elle déposait même les ornements de son corps : c'est ainsi que pendant cette sainte action elle détachait successivement ses bracelets, ses diamants et sa couronne : de sorte qu'elle paraissait alors véritablement humble en la présence de Dieu, non-seulement dans ses pensées mais encore dans ses vêtements. Exemple bien capable d'apprendre aux dames à se dépouiller de leurs vanités, plutôt que de se parer, lorsqu'elles doivent se présenter devant Jésus-Christ, qui s'humilie pour leur amour dans ce très-auguste mystère.

209. *Quatrième avertissement.* Il est des personnes qui sont aussi négligentes dans l'accomplissement de leurs vœux que promptes à les former. Dans des moments de ferveur, ou à l'occasion de quelque nécessité pressante, elles s'obligent volontiers à faire tel ou tel sacrifice au Seigneur. Mais elles oublient ensuite aussi facilement la charge qu'elles se sont imposée, ou négligent les obligations qu'elles ont contractées. Il faut les avertir que le vœu est un acte religieux qui procure à Dieu un insigne honneur, lorsqu'on l'accomplit; comme David nous l'in-

(1) In Vita c. 11.

sinue en disant : « Formez des vœux et remplissez les promesses que vous faites au Seigneur. » Quand au contraire on ne l'exécute pas fidèlement et qu'on y contrevient; il fait à la Majesté suprême, une injure qui renferme toute la malice du sacrilège. Chacun doit donc être prudent et circonspect en émettant ses vœux, mais surtout diligent à les remplir. Ainsi le directeur recommandera bien à ses pénitents de ne se lier par aucun vœu, avant d'y avoir mûrement réfléchi en eux-mêmes, ou avec des personnes éclairées. Nous pouvons en dire tout autant du serment qui est un acte de culte et de religion; quand il a lieu avec les conditions voulues, mais qui, lorsqu'elles manquent, devient une grave injure, qui blesse l'éternelle vérité et mérite les supplices de la damnation. Grégoire de Tours rapporte qu'un procès s'étant élevé entre deux hommes, au sujet d'une certaine prétention, ils résolurent d'un commun accord de terminer leur contestation par le serment. (1) A cette fin ils se rendirent dans l'église de Saint-Martin et s'y agenouillèrent devant le tombeau du saint martyr; alors l'un d'eux voulant gagner sa cause par un mensonge, leva la main et ouvrit même la bouche dans l'intention de se parjurer. Mais, chose effroyable! sa langue empêchée dans son gosier ne put prononcer les redoutables paroles, et tout son corps, se paralysant, devint semblable à une froide statue de marbre. Le même auteur rappelle encore d'autres châtimens non moins terribles, que Dieu a infligés aux téméraires qui n'ont pas craint de mépriser son saint nom par leurs vains et faux serments. Il est donc nécessaire que le directeur veille à ce que ses pénitents aient une grande aversion pour toute espèce de serment; comme Jésus-Christ le conseille lui-même : « Pour moi, nous dit-il, je vous dis de ne pas jurer du tout, ni par le ciel, car il est le trône de Dieu; ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds; ni par Jérusalem, car elle est la ville du grand Roi. Vous ne jure-

(1) Lib. de glor. Martyr. c. 53.

rez pas non plus par votre tête, parce que vous ne pouvez rendre ni blanc ni noir un seul de vos cheveux. Mais vous direz : Cela est, cela est : cela n'est pas, cela n'est pas ; toute réponse plus ample est mauvaise. » (1) Que si la nécessité, la vérité, et le service de Dieu obligent quelqu'un à prêter serment, il doit prendre le Très-Haut à témoin avec l'humilité d'esprit et le respect dû à son nom sacré.

(1) Matth. c. 5. v. 35. 36 et 37.

ARTICLE VI.

De la dévotion.

CHAPITRE PREMIER.

EN QUOI CONSISTE LA DÉVOTION.

210. Un fait bien digne de notre admiration, c'est qu'il y ait si peu de chrétiens, qui se fassent une juste idée de la dévotion ; bien que l'étymologie de ce nom indique et montre assez évidemment l'essence de cette vertu : car le mot dévotion vient de dévouement, qui exprime l'action de s'adonner promptement au service d'un autre. C'est ainsi que l'on considère un sujet fidèle comme dévoué à son roi, s'il est prêt à lui rendre toute sorte de service. On dit également que quelqu'un est dévoué à une congrégation, lorsque par amour et par estime pour elle il s'offre à la servir. Et nous-mêmes, quand nous nous disons dévoués à un ami ou à toute autre personne ; que prétendons-nous par là, sinon que nous sommes prêts à lui rendre service et à défendre son honneur ? Nous devons donc effacer de notre esprit la fausse idée que nous nous sommes formée de la dévotion envers Dieu, et convenir avec saint Thomas, que cette vertu consiste dans « une volonté prompte à s'adonner aux choses qui concernent le service de Dieu. » (1)

211. Nous trouvons des actes authentiques de dévotion

(1) 2. 2. Q. 82. a. 1.

dans plusieurs passages des saintes Écritures. Ainsi nous lisons dans l'Exode qu'avant de commencer la construction du tabernacle et de faire faire les différents objets nécessaires au culte divin, Moïse demanda au peuple de l'or, de l'argent, de l'airain, des tentures de pourpre, des hyacinthes, des étoffes de lin, des pierres précieuses, du baume, des parfums et d'autres choses semblables dont le Très-Haut lui avait ordonné de se servir pour le culte divin. Alors, dit le texte sacré, « les Israélites offrirent, d'un cœur prompt et dévoué, les prémices au Seigneur, pour construire le tabernacle du témoignage. » (1) Ces paroles nous montrent clairement que servir Dieu avec une volonté prompte ou avec dévotion, c'est la même chose. Le second livre des Paralipomènes dit que « toute la multitude offrit des sacrifices, des louanges et des holocaustes avec une âme dévouée. » (2) Cette dévotion de l'âme ne signifie rien autre chose que la promptitude avec laquelle le peuple se portait à offrir des victimes au Tout-Puissant. Car lorsqu'au moment du sacrifice le roi Ezéchias dit à haute voix : « Approchez et offrez des victimes, des louanges dans la maison du Seigneur, » et qu'il exigea qu'on le fit aussitôt, « parce qu'il lui plaisait que ces offrandes se fissent promptement; » le peuple encouragé par cette exhortation du roi offrit six cents bœufs et trois mille brebis : « Ils sacrificèrent au Très-Haut six cents bœufs et trois mille brebis. » De là nous pouvons facilement conclure que c'est dans cette volonté prompte à offrir au Seigneur une oblation si splendide et si glorieuse, que consiste la dévotion dont le texte cité plus haut fait l'éloge.

212. Personne n'ignore combien David a exalté le Très-Haut par ses louanges et ses cantiques sacrés. Mais si quelqu'un désire de savoir en quoi consistait cette dévotion, il l'apprendra de sa propre bouche : « Mon cœur est prêt, Seigneur; mon cœur est prêt : je chanterai et je réciterai des psaumes. » (3) Ensuite pour montrer à Dieu son en-

(1) Exod. c. 35. v. 21. — (2) C. 29. v. 31. — (3) Psal. 56. v. 8.

tier dévouement à le servir, il lui dit : « Je suis prêt, je ne crains pas d'observer vos commandements. » (1) Enfin, il répète plusieurs fois dans d'autres psaumes qu'il met toute sa dévotion à exécuter les devoirs que le Très-Haut lui impose.

213. Mais il est facile de voir que, parmi les actes de dévotion consignés dans les pages sacrées, le plus remarquable de tous est celui que fit saint Paul près de Damas, lorsqu'il approchait déjà des portes de cette ville. Aussi dévoué à la loi de Moïse, qu'ennemi de Jésus-Christ, de sa doctrine et de ses disciples, il avait résolu de détruire entièrement par la force des armes, une religion qui lui était si odieuse, et qu'il ne pouvait abolir par sa propre autorité. C'est pourquoi « il alla trouver le prince des prêtres et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas; afin que, s'il trouvait des hommes et des femmes qui suivissent cette voie, il les conduisît en captivité à Jérusalem » pour leur y arracher la foi ou la vie. Accompagné de la force armée et muni de lettres, qui lui conféraient tous les pouvoirs qu'il désirait, il se mit en marche, ne respirant que menaces, prison, supplices, effusion de sang et carnage contre les disciples du Seigneur. (2) Mais qu'arriva-t-il? Comme il approchait de Damas, il fut tout à coup environné d'une lumière céleste, et entendit la voix terrible du Rédempteur qui lui faisait ce reproche : « Saul, Saul pourquoi me persécutes-tu? » A l'éclair de cette lumière, au tonnerre de cette voix, à l'aiguillon de ce reproche, sa haine s'étant changée en amour et son mépris en vénération, il s'écria aussitôt : « Seigneur que voulez-vous que je fasse? » Me voici prêt à tout. Dans le commentaire qu'il fait de ce texte, Cornélius à Lapidé s'exprime ainsi : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Par cette soumission, cette résignation, cette dévotion, cette promptitude, cette joie d'une âme prête à tout et qui s'offre tout entière à Dieu, il se rendit suffisamment capable et digne d'être élevé

(1) Psal. 118, v. 60. — (2) Act. c. 9, v. 1.

à la dignité d'apôtre et de devenir docteur des nations. » (1)

214. De tout ce que nous avons dit sur cette matière, je déduis que la dévotion ne constitue pas une espèce de vertu particulière et qu'elle se rapporte à la vertu de religion; puisque, comme nous l'avons vu, on attribue à la religion tous les actes qui concernent le service, l'honneur de Dieu, et que la dévotion n'ajoute absolument rien à ces actes, si ce n'est la joie dans l'exécution. Or de même que cette joie ne change pas les objets vers lesquels ils tendent, ainsi elle ne les fait pas sortir de leur espèce; elle leur donne seulement une plus grande splendeur et perfection. C'est ainsi qu'un acte d'oblation, fait avec promptitude et avec joie spirituelle, ne diffère pas, quant à l'espèce du moins, de celui qui est accompli avec une volonté lente, paresseuse et tardive dans ses opérations. Tout ce qu'on peut dire c'est que l'acte promptement exécuté est plus dévot, plus parfait, plus agréable aux yeux du Seigneur. Ainsi, bien que nous en ayons déjà parlé dans l'article précédent, nous continuerons à considérer dans celui-ci la vertu de religion, en tant que la dévotion la rend plus parfaite et plus illustre.

CHAPITRE II.

DES CAUSES QUI PRODUISENT LA DÉVOTION.

215. Le docteur angélique distingue deux causes dont le doux nectar de la dévotion découle comme d'une double source; l'une qu'il nomme extrinsèque, laquelle n'est

(1) In textu cit.

autre que Dieu lui-même qui, par la suavité de ses inspirations et par la clarté de ses lumières célestes, nous excite et nous porte à lui rendre nos devoirs avec une joie toute spirituelle. D'où saint Augustin dit que s'il l'eût voulu, le Tout-Puissant aurait rendu les Samaritains dévots, d'impies qu'ils étaient. » Il prouve cette assertion par la raison suivante : « Dieu appelle ceux qu'il daigne appeler, et il fait religieux ceux qu'il lui plaît. » (1) Mais nous ne nous arrêterons pas davantage à cette cause, puisque chacun sait fort bien que le Très-Haut est le premier, le principal auteur de toutes nos bonnes œuvres, surtout quand elles sont d'un ordre que la faiblesse de nos propres forces ne nous permet pas d'atteindre, c'est-à-dire, lorsqu'elles s'élèvent au-dessus de la nature et qu'elles méritent la récompense éternelle.

216. L'autre cause, que le saint docteur appelle intrinsèque, renferme deux choses : l'amour divin que l'âme conçoit en méditant la majesté, les bienfaits du Seigneur, et l'humilité intérieure qu'elle acquiert en considérant sa propre misère. Ces deux forces motrices sont comme deux éperons qui stimulent l'âme à poursuivre sa course vers Dieu, en s'appliquant avec promptitude et joie spirituelle à l'accomplissement de ses devoirs et du service divin. C'est précisément ce qu'enseigne aussi Hugues de Saint-Victor en disant : « La dévotion est l'élan d'une âme humble et pieuse envers Dieu : humble par la conscience de sa propre infirmité : pieuse par la considération de la divine clémence. » (2) Ce sont là les deux ailes qui élèvent rapidement l'âme à Dieu par de saintes affections. Mais, afin de toujours procéder avec clarté, il faut distinguer, dans ce que nous venons de dire, la méditation de la bonté infinie d'avec l'amour qui en résulte ; et la considération de notre propre misère d'avec le sentiment humble qu'elle produit : puis, établir deux vérités, dont la première est que ces affections d'amour et d'humilité sont les

(1) In Lucæ c. 4. — (2) Lib. de modo Orandi c. 1.

causes prochaines, que les scolastiques appellent immédiates, et qui donnent à l'âme le dernier élan pour la porter à remplir avec joie ses devoirs envers Dieu. « La considération, dit saint Thomas, excite la joie qui est la cause prochaine de la dévotion. » La seconde vérité nous apprend que la considération des bienfaits divins et de notre propre faiblesse n'est pour ainsi dire que la cause éloignée et médiate de ces mêmes devoirs; puisqu'elle ne les accomplit pas elle-même directement, mais au moyen des affections qui excitent notre volonté. Voyons maintenant de quelle manière s'obtiennent ces résultats; afin que, connaissant la racine qui produit les doux fruits de la dévotion, nous puissions la cultiver et la développer en nous.

217. Que l'amour divin soit la cause prochaine de notre dévotion envers Dieu, c'est ce dont personne ne saurait douter; car chacun sert volontiers celui qu'il aime. Nous avons une preuve entière de cette vérité, dans les amateurs insensés de la beauté humaine. A quels actes de servitude ne se livrent-ils pas; afin de contenter les personnes qui captivent leurs cœurs? Que de services, que de prévenances, que d'égards, que de présents et d'actes de soumission pour leur plaisir! Ils se tiennent sans cesse en leur présence; afin que si elles demandent quelque chose, ils puissent le leur procurer promptement: ils ambitionnent d'être dans leurs bonnes grâces, ils adorent leurs volontés, préviennent leurs désirs. Mais quelle est la cause puissante qui impose aux hommes le joug d'une si dure servitude? N'est-ce point l'amour? Oui assurément: si donc cette passion pour une beauté terrestre peut si facilement disposer le cœur de l'homme au plus généreux dévouement; à combien plus forte raison l'amour d'un être infiniment bon en lui-même, et souverainement bienfaisant envers nous, pourra-t-il, en s'allumant dans nos âmes, nous porter à le servir avec joie et à procurer sa gloire par tous les moyens possibles? Considérez avec quelle vitesse le boulet part et va, plus rapide que le vent,

presque en un clin d'œil, atteindre son but à une longue distance : dites-moi, je vous prie, d'où vient au fer, si lourd de sa nature, une telle rapidité? N'est-ce pas le feu qui le lance de cette bouche d'airain? Voyez comme en tombant du ciel avec fracas, la foudre frappe la cime des montagnes et réduit en cendres d'immenses forêts. Aussi rapide que l'éclair, elle répand l'épouvante presque au même instant qu'il apparaît. Mais, qui lui communique tant de célérité, si ce n'est la flamme qui perce la nue? Que sera-ce donc, s'il vient à s'emparer de nos cœurs, cet amour divin qui est une flamme beaucoup plus vive, un feu beaucoup plus ardent; car l'on compare Dieu à un feu dévorant! Avec quelle facilité, quelle vélocité et quelle promptitude ne les portera-t-il pas à tout ce qui concerne le service, l'honneur du Très-Haut; et par conséquent, quelle dévotion ne leur inspirera-t-il pas pour toute action sainte et parfaite? La charité aussi bien que le feu a une puissance motrice, qu'elle communique à l'âme; afin que celle-ci puisse concourir habilement à la gloire de son bien-aimé. C'est pourquoi saint Augustin dit avec raison : « Tout amour a sa force et ne peut rester oisif dans l'âme de celui qui aime, » aussi le porte-t-il à travailler pour l'objet aimé. D'où saint Grégoire tire la conclusion suivante : « L'amour divin opère de grandes choses, lorsqu'il existe; mais s'il refuse d'agir, il n'est point un véritable amour. » (1) Tellement il est vrai que c'est l'amour divin qui inspire le plus efficacement à nos cœurs la joie spirituelle, qui nous rend prompt dans le service de Dieu et qui atteint le but de la véritable dévotion.

218. Le monde a-t-il jamais admiré une femme plus dévouée au Rédempteur que sainte Madeleine? Si vous exceptez la très-auguste Mère de Dieu; je n'en vois aucune qui ait surpassé sa dévotion; car il n'en est pas une qui se fût montrée aussi prompte à le servir, dans les circonstances où elle s'est trouvée. Elle sait qu'il est entré

(1) Homel. 30. in Evangel.

dans la maison du Pharisien pour y prendre son repas avec lui; elle accourt aussitôt, « elle se présente, pour ainsi dire avec importunité, au milieu du festin, » pour lui rendre ses humbles hommages, en présence de tous; sans craindre la censure de cet homme critique et sévère, ni les désapprobations des assistants; elle répand de précieux parfums sur sa tête, lui baise mille fois les pieds, qu'elle se met à laver avec le baume le plus précieux que son cœur puisse distiller, c'est-à-dire, avec ses larmes : ensuite, au lieu de linge elle se sert de sa chevelure dorée pour essuyer ses pieds sacrés, qu'elle a mouillés de ses larmes. (1) Tellement que le divin Sauveur lui-même ravi d'admiration se plaint au Pharisien de ce qu'il l'a invité et reçu chez lui, sans le combler de semblables hommages. Elle l'accueille avec joie et bonheur dans sa maison et, tant qu'il y demeure, elle le quitte à peine un moment, restant toujours à ses pieds, prête à lui rendre tous les services possibles.

219. Madeleine apprend que la haine des Scribes, des Pharisiens et du peuple l'emporte; que Jésus-Christ est condamné au supplice de la mort: frappée de cette nouvelle, comme d'une flèche qui lui perce le cœur, elle abandonne sa demeure et, le visage inondé de larmes, les cheveux épars, elle le cherche sur les places publiques de Jérusalem, elle traverse la multitude et parvient enfin jusqu'à lui. Tandis que ses amis les plus chers le renient, le trahissent ou l'abandonnent, elle l'accompagne fidèlement jusqu'au sommet du Calvaire: sans redouter ni les regards féroces des bourreaux, ni les paroles menaçantes des soldats, ni les dérisions des Pharisiens, elle se tient près de la croix avec une grande constance, pour assister le Sauveur mourant, en lui offrant le seul soulagement qu'elle puisse apporter à son affliction, le sentiment de sa très-sincère compassion, ses larmes, ses soupirs, ses gémissements et ses sanglots. Lorsqu'ensuite le divin Ré-

(1) S. Aug. l. Homel. hom. 23.

dempteur a expiré, elle ne trouve ni repos ni tranquillité; elle pense à lui rendre du moins les honneurs convenables, elle ensevelit son corps inanimé avec des aromates et du baume spécialement préparés. Dès le matin elle accourt au sépulcre et, n'y trouvant plus les dépouilles sacrées de son bien-aimé, elle se plaint au marbre froid de ce qu'il a permis qu'on enlevât son trésor, elle l'arrose de chaudes larmes et, tandis que tous se retirent, elle seule ne peut s'arracher à ce lieu sacré. Quand ensuite elle le voit ressuscité et sous la forme d'un jardinier, elle se prosterne aussitôt à ses pieds, elle étend les mains pour les embrasser et les presser contre sa poitrine. Qu'il me soit maintenant permis de demander d'où vient dans Madeleine une volonté si prompte, si portée, si empressée à rendre au divin Maître tous les devoirs possibles et les services les plus importants; de sorte que la dévotion des autres femmes pieuses et même des apôtres, si attachés d'ailleurs à la suite du Rédempteur, doit céder la palme au dévouement dont elle a fait preuve? Saint Grégoire répondra pour moi à cette question : « Celle qui était restée froide en péchant, est devenue ensuite très-ardente en aimant. » (1) Cette sainte ardeur lui a donné des ailes pour obéir au Seigneur, et le servir plus promptement, c'est elle qui l'a rendue agile, généreuse et habile dans tout ce qui concerne son culte. Car, selon saint Augustin, « ce n'est que quand notre amour se refroidit, que notre action se ralentit. » (2) Mais lorsque notre charité s'enflamme, elle devient active et ne peut rester oisive; elle porte nos cœurs et nos mains aux œuvres qui sont capables de procurer l'honneur et l'avantage de l'objet aimé. « La dilection, dit encore saint Augustin, ne peut se reposer que quand elle a fait tout le bien possible. » (3) Et parce que sainte Marie Madeleine, selon la parole de Jésus-Christ lui-même; « a beaucoup aimé; » elle a fait beaucoup pour lui, avec une grande joie spirituelle. Ainsi quiconque dé-

(1) Homel. 25. in Evang. — (2) In Psalm. 85. — (3) In Psal. 31.

sire d'être plus dévot que les autres, c'est-à-dire, plus prompt à servir et à glorifier Dieu, doit aussi plus que tout autre s'appliquer à l'aimer.

220. L'autre cause prochaine de la dévotion consiste dans les humbles sentiments de l'âme. Saint Bonaventure enseigne aussi que la joie spirituelle, qui nous rend prompts dans le service de Dieu et qui constitue la véritable dévotion, vient immédiatement à notre âme de l'amour divin et de la soumission intérieure, comme de ses causes propres. Voici les paroles du saint docteur: « L'affection de l'amour, la sainte crainte et la ferveur de la bonne volonté, l'humilité d'esprit, les sentiments de piété, la joie de l'espérance ne doivent jamais disparaître d'un cœur dévoué à Dieu: car c'est dans ces dispositions que consiste surtout la vertu de dévotion. » (1) Il faut cependant observer ici que parmi ces différents états de l'âme, les uns constituent les causes et les autres l'essence de la dévotion.

221. Quant à la raison pour laquelle l'humilité intérieure inspire la dévotion à l'âme, saint Thomas nous l'indique en ces termes: « Par la considération de ses défauts, l'homme exclut la présomption qui l'empêche de se soumettre à Dieu et le porte à s'appuyer sur sa propre vertu. » (2) C'est ainsi que l'humilité détruit la présomption qui éloigne le Très-Haut de notre cœur, empêche l'affluence des secours célestes, refroidit notre charité et ralentit la promptitude de nos actions. A l'appui de cette vérité, je vais citer un fait qui la confirme d'autant plus qu'il a été très-funeste à celui auquel il est arrivé.

222. Un homme d'illustre naissance, ayant abandonné les pompes du siècle, se retira dans un lieu solitaire où, s'étant construit une étroite demeure, il se consacra tout entier au service de Dieu et parvint en peu de temps à un tel degré de dévotion, que sa vie paraissait être un continuel exercice de louange divine et d'oraison remplie

(1) Tom. 3. in 3. process. relig. — (2) 2. 2. Q. 82. a. 3.

d'actes de charité. Il n'avait alors pas d'autre pensée que celle de servir le Seigneur par de rigides abstinences, des jeûnes austères, par des veilles prolongées et une continue macération de son propre corps. Mais dans la suite, comme il lui semblait qu'il avait fait de grands progrès dans les voies de la perfection, il commença insensiblement à concevoir une certaine estime de lui-même, à se complaire dans ses vertus, à se fier aux forces qu'il s'était acquises et qui lui semblaient capables de soutenir les plus rudes assauts; de sorte qu'il crut qu'aucune tentation ne pourrait le faire tomber du degré de perfection où il se trouvait et que son salut était en toute sécurité : en un mot, la présomption de lui-même l'enfla extraordinairement. Le Seigneur ne protège que les âmes qui s'humilient sous le souverain domaine de sa puissance; quant à celles qui refusent de reconnaître leur néant, leur faiblesse, et qui s'appuient sur leurs propres forces, il a coutume de les abandonner : aussi permit-il au démon d'attaquer ce malheureux par une très-violente tentation, qui lui fit voir sensiblement sa propre misère. L'ennemi du salut, profitant de la permission divine, tendit à cet infortuné des embûches aussi nuisibles qu'adroites et dignes de son esprit infernal : car, ayant pris la forme d'une femme charmante et feignant de s'être égaré à travers cette solitude, au milieu des ténèbres d'une nuit très-obscuré, il lui demanda d'une voix lamentable de vouloir bien lui accorder l'hospitalité. L'anachorète, plein de confiance dans ses propres forces, ne refusa point de la recevoir chez lui. Lorsqu'elle fut entrée dans la modeste cellule du moine, cette prétendue femme, attaquant ce misérable à l'intérieur par ses tentations et à l'extérieur par ses caresses, le tenta si violemment qu'il se rendit et donna un plein consentement à ses abominables instigations. Mais qu'arriva-t-il ? A l'instant où il se disposait à consommer un si grand crime, la tentatrice disparut comme une ombre. Au même moment le pauvre misérable entendit retentir dans les airs les vociférations et les éclats de

rire des démons, qui se moquaient de lui en disant : Celui qui s'élève sera humilié ; tu t'es élevé par tes pensées au-dessus des étoiles et te voilà précipité au fond de l'abyme ! Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il n'ait pas su retourner à Dieu après une si terrible chute. Car la présomption qui l'avait fait tomber dans le péché l'a retenu captif dans les chaînes du désespoir. Il lui est arrivé ce qui advient à ceux qui voient le sol s'entr'ouvrir sous leurs pieds : car le poids de leurs corps manquant de soutien, ils se précipitent nécessairement dans les profondeurs de la terre. Reconnaissant, dans cette sinistre occasion, la faiblesse des forces sur lesquelles il s'appuyait tout entier, il perdit tout espoir de salut ; tellement qu'ayant abandonné sa cellule, sa solitude et son Dieu, il retourna dans le monde pour s'y vautrer dans la fange de mille voluptés. Saint Thomas avait donc bien raison de dire que, pour conserver et accroître sa dévotion, il est nécessaire que l'âme se soumette à Dieu par une humble estime d'elle-même et qu'elle évite la présomption qui est l'ennemie jurée de Dieu, de la grâce et de l'amour divin.

223. Enfin la cause éloignée qui produit la dévotion dans nos cœurs, non par elle-même mais au moyen des sentiments d'amour et d'humilité, c'est la considération des vérités capables d'exciter ces affections. Si notre vue ne se porte point sur lui, un monstre, quelque effroyable et horrible qu'il soit, ne saurait nous inspirer ni crainte ni terreur. De même l'homme ne parviendra jamais à se former une juste idée de sa bassesse, ni à concevoir dans son cœur des sentiments qui le rendent humble envers Dieu, comme envers l'auteur de tout bien, s'il ne jette fréquemment les yeux sur le néant de son être et de ses œuvres, sur son impuissance à faire le bien, sur son penchant à commettre le mal, sur ses péchés, ses défauts et ses imperfections. La beauté d'un objet peut sans doute éblouir les yeux et ravir le cœur de l'homme, néanmoins s'il ne la regarde pas, si même il ne la considère pas sou-

vent, elle ne pourra certainement produire sur lui aucun effet. C'est ainsi que, bien qu'il existe en Dieu une beauté ravissante, une bonté souveraine; quoique ses bienfaits soient infinis en grandeur et en nombre; il peut cependant se faire qu'ils n'allument pas même une étincelle d'amour dans nos cœurs, si nous n'avons soin de les méditer souvent et avec attention. C'est pourquoi, afin de concevoir les sentiments qui nous sont nécessaires pour agir dévotement dans le service de Dieu, c'est-à-dire, promptement et avec une joie spirituelle toute particulière, nous devons méditer principalement les mystères douloureux et la mort de notre aimable Rédempteur; car il n'y a rien qui nous excite davantage à aimer le souverain bien, et qui porte plus efficacement nos âmes à la dévotion. Écoutons à ce sujet les douces paroles de saint Bernard : « O bon Jésus! s'écrie-t-il, le calice que vous avez bu, l'œuvre de notre salut vous rend surtout aimable à mes yeux. C'est là ce qui captive facilement tout notre amour; ce qui excite le plus doucement, ce qui exige le plus justement, ce qui presse le plus fortement et qui anime le plus ardemment notre dévotion. » Le saint docteur nous donne ensuite la raison de cette vérité dans les termes suivants : « Le Sauveur a beaucoup souffert dans cette œuvre, il s'y est plus fatigué que dans la création du monde. Car alors il dit et tout fut fait; il ordonna et tous les êtres furent créés. Mais dans la rédemption, il a trouvé des contradicteurs de ses paroles, des observateurs de ses actions, des railleurs de ses tourments et même des hommes qui lui ont reproché sa mort. Voilà comment il a aimé... il a aimé doucement, sagement, fortement... O chrétiens! apprenez de Jésus-Christ jusqu'à quel point vous devez l'aimer. Apprenez à l'aimer suavement, prudemment, fermement etc. » (1) Puis donc qu'il n'est aucun motif qui excite plus violemment nos cœurs à un amour réciproque;

(1) In Cantic. serm.

nous devons surtout faire de la passion du divin Rédempteur, le sujet fréquent de nos méditations.

224. Afin de résumer ce que j'ai développé dans ce chapitre; je dis que les causes prochaines qui, sans aucun intermédiaire, donnent de la dévotion aux actes, aux œuvres qui concernent le culte et la gloire de Dieu, sont l'amour et l'humilité d'esprit envers le Seigneur. Quant aux causes éloignées qui procurent cette vertu, au moyen de la charité et de la soumission intérieure, elles consistent dans les méditations et les considérations que l'on fait dans ce but. Ainsi quiconque désire d'être très-dévoué au Tout-Puissant, par un amour humble et fervent, doit méditer souvent et attentivement : comme avaient coutume de le faire les saints, qui consacraient chaque jour plusieurs heures à ce louable exercice; qui passaient même les nuits en prières uniquement appliqués à la considération des vérités célestes et divines, tellement que rien, ni les hommes, ni les démons, ni les bêtes féroces ne pouvaient les interrompre. Saint Lin rapporte à ce sujet qu'un moine, étant occupé à contempler les divins mystères, une vipère lui fit au pied une blessure mortelle, sans qu'il discontinuât sa méditation; il demeura au contraire immobile, jusqu'à l'heure qu'il s'était fixée. C'est ainsi que les saints sont devenus humbles en eux-mêmes, et tout dévoués au Seigneur.

CHAPITRE III.

ESSENCE DE LA DÉVOTION SÉPARÉE DE SES ACCESSOIRES. —
CONSÉQUENCES PRATIQUES ET VÉRITÉS UTILES QUI RÉSULTENT DE CETTE DISTINCTION.

225. Nous avons dit que la dévotion consiste dans une certaine promptitude de la volonté à faire des actes de culte et même toute espèce d'acte, qui concerne le service de Dieu : nous avons en outre indiqué les causes qui l'enflamment dans nos âmes. Or, il faut observer que de cette facilité, qui n'est rien autre chose qu'une action spirituelle, agile et prompte de la volonté, dérive un certain sentiment qui provoque des soupirs ou même des larmes : et lorsqu'il ne parvient pas à produire ces effets dans les puissances extérieures, il procure du moins au sens intérieur un plaisir si délectable, que l'âme ne l'échangerait assurément pas contre aucune volupté terrestre. Les ascètes appellent consolation spirituelle cette jouissance que je vais expliquer par un fait qui se rencontre fréquemment. Lorsque plusieurs personnes habitent la même maison, dans des appartements contigus ; si celle qui occupe la partie supérieure marche doucement et lentement, celles qui sont en bas ne s'apercevront pas de ses mouvements. Mais si elle entre avec bruit, tellement que le son retentisse dans les chambres inférieures, il est évident qu'on y entendra tous ses pas et toutes ses bruyantes actions. De même, lorsque notre volonté se meut avec promptitude, pour exécuter ses bonnes œuvres, elle agit quelquefois si spirituellement, si subtilement que la partie inférieure ne sent rien de ce mouvement ; il arrive même de fois à autue que celle-ci éprouve de la répugnance, du dégoût et un certain ennui ; tandis que celle-là opère promptement et avec célérité. D'autres fois il advient

qu'en se déterminant promptement à ses actions saintes la volonté procède avec un certain bruit, qui fait connaître ses mouvements à la partie inférieure : alors l'appétit, qu'on appelle sensitif, éprouve une émotion pieuse, agréable, sensible et délectable, qui porte au bien et unit tellement à la volonté les passions les plus animales, que celles-ci non-seulement désirent les mêmes biens et les poursuivent de leurs affections, mais concourent encore avec la même célérité à les acquérir.

226. Toutes ces choses ont rapport à la dévotion, néanmoins elles n'appartiennent pas toutes à l'essence de cette vertu. La substance, le feu et pour ainsi dire la moelle de la dévotion consiste dans la promptitude de la volonté à produire des actes qui procurent la gloire de Dieu et rendent au Seigneur les devoirs qui lui sont dus ; de sorte que si l'âme est prompte et habile à les faire, on peut, proprement et en toute rigueur, la considérer comme dévouée au Seigneur, et regarder ses actions comme des preuves d'une véritable et d'une solide dévotion ; lors même que la partie inférieure n'approuverait pas son choix et qu'elle répugnerait, qu'elle résisterait, qu'elle s'opposerait même opiniâtrément à ses bons propos. Quant à l'affection sensible et à la jouissance délectable qui se manifestent dans le cœur et dans toute la partie inférieure, elles ne sont que des accessoires ou plutôt des parties intégrantes qui ne donnent point l'être à la dévotion, mais seulement le dernier complément. Il est donc possible que l'homme soit dévot sans éprouver cette suavité, comme sa volonté peut être prompte à faire le bien malgré la répugnance des sens.

227. Tout chrétien doit bien se persuader que la substance de la dévotion peut se séparer et se sépare effectivement de ses accessoires ; puisque Jésus-Christ nous en donne lui-même un exemple aussi célèbre que noble. Il est certain que notre divin Rédempteur, priant dans le jardin de Gethsémani, n'éprouva dans la partie inférieure de son âme aucun sentiment de dévotion ; qu'il ressentit

même des affections tout opposées à cette vertu, telles que le dégoût, la tristesse, l'anxiété et une affliction mortelle. « Il fut assailli par la crainte, le dégoût et la tristesse. » (1) Néanmoins il est aussi très-certain, que la volonté de Jésus-Christ montrait alors le plus grand dévouement envers le Très-Haut; car, bien que ses sens privés de toute dévotion résistassent violemment, il était cependant toujours prêt à se soumettre aux désirs de son Père éternel et à souffrir, pour son honneur, les supplices de la flagellation, des épines, de la croix, des opprobres, des humiliations et de la mort la plus cruelle. Il a montré cette dévotion prompte par ses paroles et par ses actions : par ses paroles, en s'écriant vers son Père : « Que votre volonté se fasse et non la mienne : » (2) par ses actions, lorsque voyant ses bourreaux approcher il alla au-devant d'eux, sans attendre plus longtemps et s'offrit lui-même spontanément aux supplices dont la nature humaine avait, dans la partie inférieure, une si grande crainte : « Levez-vous, dit-il, et marchons. » (3) Il interrompit même sa très-pénible oraison, pour éveiller ses apôtres appesantis par le sommeil et leur apprendre que la dévotion peut persévérer dans une volonté prête à tout bien, quoique la chair paresseuse et lâche lui résiste quelquefois; il leur adressa ces paroles : « L'esprit est prompt mais la chair est faible. » (4) Comme s'il eût dit : Bien que la chair soit faible et infirme, cependant l'esprit peut être prompt à faire tout ce qui concerne le bon plaisir et l'honneur de Dieu. Aussi le père Alvarèze conclut-il fort à propos de ce mystère que « Jésus-Christ en tant qu'homme a été le plus parfait exemple de toutes les vertus et qu'il s'est montré, comme le modèle de la vraie, de la solide dévotion... Nous nous efforcerons donc, malgré la répugnance de nos sens fragiles, nous entreprendrons de conformer

(1) S. Marci c. 14. v. 33. — (2) S. Lucæ c. 22. v. 42. — (3) S. Marci c. 14. v. 42. — (4) S. Marci c. 14. v. 38.

notre volonté à celle du Seigneur et de servir Dieu très-promptement. » (1)

228. L'Apôtre des nations nous donne une preuve évidente de cette vérité en disant de lui-même : « J'ai la bonne volonté, mais je ne trouve pas le moyen de faire le bien que je voudrais... Je me réjouis intérieurement de la loi divine, et cependant je vois dans mes membres une loi qui répugne à celle de mon esprit. » (2) En commentant ces paroles, Cornélius à Lapidé s'exprime ainsi : « La grâce de la justification me donne la faculté, le bon désir de vouloir ce qui est bien, mais c'est à peine et très-difficilement que je parviens à l'accomplir. Car l'esprit est prompt, mais la chair est faible, elle résiste même à l'esprit. » Cet accessoire de la dévotion, c'est-à-dire, cette affection sensible, a donc aussi quelquefois manqué à saint Paul, bien qu'il conservât toujours sa volonté disposée, prompte et habile à faire tout ce qui concernait le service de Dieu. Tant il est vrai que la substance de la dévotion peut se séparer de ses accessoires et qu'elle s'en sépare effectivement, même dans les hommes d'une sainteté très-éminente.

229. De cette doctrine qui est évidemment hors de toute controverse, je déduis certaines vérités pratiques sans lesquelles le lecteur ne saurait bien diriger ni sa propre conduite ni celle des autres, dans les voies de la perfection chrétienne. Je conclus donc premièrement : que, pour atteindre à la perfection, il faut au moins avoir la substance de la dévotion : car être volontairement paresseux, lent, négligent à rendre au Seigneur la gloire et les devoirs qui lui sont dus, tels que la rigoureuse observance de ses commandements, l'oraison, l'usage des sacrements et d'autres actes qui concernent le culte divin, ainsi que l'exercice des vertus solides; ce serait une véritable, une évidente

(1) P. Jac. Alvarez de Paz l. 2. part. 3. c. 1. — (2) Ad Rom. c. 7. v. 18 et 23.

tiédeur qui, comme personne ne l'ignore, s'opposerait diamétralement à la perfection. Afin donc que l'âme avance dans la pratique des vertus, il faut du moins qu'elle soit d'une volonté prompte à faire tout ce qu'exige le service de Dieu. Ce qui confirme davantage cette conclusion, c'est que la dévotion, non-seulement naît de la divine charité, comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent; mais qu'elle nourrit encore, selon saint Thomas, et augmente elle-même cette charité, qui renferme l'essence de la perfection. Voici les paroles du saint docteur : « La charité produit la dévotion, en tant que son amour nous rend prompts à servir notre ami : mais la dévotion entretient aussi la charité. » (1) Saint Thomas développe ensuite sa pensée, par une comparaison tirée de la graisse, qui entretient la chaleur naturelle, laquelle contribue de son côté à la nourrir elle-même et à l'augmenter.

230. Je conclus secondement, avec le père Alvarèze cité plus haut, que chacun doit faire toute la diligence possible et travailler avec toute l'application de son âme; afin de pratiquer la vertu de dévotion, du moins quant à son essence. « Puisqu'il en est ainsi, dit cet auteur, nous devons veiller avec sollicitude, à ce que nos oraisons allument dans nos cœurs une dévotion substantielle et solide; de sorte qu'après l'avoir allumée, elles l'augmentent tellement qu'elle nous rende très-prompts à remplir nos devoirs envers Dieu. » Nous avons surtout deux choses à faire. Premièrement, demander sans cesse au Tout-Puissant le don de la véritable dévotion; puisque la foi nous apprend que Dieu ne refuse jamais les grâces nécessaires au salut, ou à une convenable perfection de l'homme. Car le divin Rédempteur nous l'a promis et a voulu que sa promesse fût connue du monde entier, au moyen de l'Évangile : « Demandez et vous recevrez. » Ces paroles doivent suffire pour nous rassurer et nous animer à persévérer dans la prière. D'autant plus que, considérant cette continuelle invoça-

(1) 2. 2. Q. 82. a. 2. ad 3.

tion du nom de Jésus-Christ, ce perpétuel recours à lui dans toutes les circonstances, comme des actes d'une véritable, d'une sainte dévotion, saint Ambroise nous exhorte avec raison en ces termes : « Invoquez jour et nuit le nom du Seigneur; que votre sainte dévotion ne laisse passer aucun instant sans prier. Secondement, nous devons nous efforcer de vaincre autant que possible la dureté, la répugnance, les obstacles qui se présentent dans la partie inférieure, pendant l'absence de la dévotion sensible. Il faut donc nous appliquer à surmonter l'ennui et le dégoût que nous éprouvons dans l'oraison ou dans tout autre acte du service de Dieu. Il faut aussi ranimer notre courage; afin de surmonter les difficultés qui nous empêchent d'accomplir parfaitement les commandements du Très-Haut et de pratiquer la vertu : car, lorsque le Seigneur verra nos efforts, il nous donnera certainement les grâces dont nous avons besoin, pour lui rendre nos devoirs et nos hommages, avec une volonté prompte et dévouée : selon la parole de saint Augustin : « Dieu ne refuse point sa grâce à celui qui fait son possible. »

231. Sainte Thérèse, ce séraphin du Carmel, nous donne un bel exemple de la violence que nous devons faire à notre nature. Elle raconte dans sa Vie la répugnance qu'elle éprouva, lorsqu'il s'agit de quitter la maison paternelle, pour entrer dans un couvent, afin d'y vivre selon la perfection religieuse; elle dit en même temps l'exacte fidélité dont elle fit preuve, en accomplissant cet acte héroïque, malgré le dégoût et la résistance que sa nature opposait à sa sainte résolution. « Il me souvient parfaitement, et je puis certifier la vérité de mes paroles, qu'en abandonnant la maison paternelle j'éprouvai une douleur si cruelle, que je pense ne pouvoir pas en souffrir une plus violente à l'heure de la mort. Il me semblait que tous mes membres étaient luxés : car, privée de la dévotion sensible qui avait éteint dans mon cœur tout amour pour mes proches et mes parents, je devais tout faire avec une telle contention d'esprit, que si le Seigneur ne fût venu à mon se-

cours, toutes mes considérations n'eussent pas suffi pour me faire avancer. Mais sa bonté m'a donné tant de force contre moi-même, que je suis heureusement parvenue à exécuter mon dessein. « Il faut faire ici plusieurs observations qui jetteront un grand jour sur tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Remarquons premièrement, que renoncer au monde, pour se consacrer tout entier à Dieu dans un couvent, est un acte de religion et même un des plus nobles. Secondement, qu'en rendant à Dieu un si grand devoir sainte Thérèse n'éprouva point cette dévotion qu'on appelle sensible ou accessoire : car elle n'avait aucune affection ni inclination pour ce sacrifice ; puisqu'elle était au contraire en proie à des sentiments qui s'opposent diamétralement et font une guerre acharnée à la dévotion ; c'est-à-dire, qu'elle éprouvait une souveraine répugnance et des douleurs si atroces, qu'on pouvait les comparer aux supplices de la luxation des membres et aux angoisses même de la mort. Néanmoins elle conçut ce dessein avec une dévotion héroïque du moins quant à l'essence de cette vertu : car elle surmonta généreusement toute difficulté intérieure : méprisant les délices, les honneurs, les richesses de la maison paternelle, surmontant son amour pour ses parents, elle mourut ou plutôt elle s'envola vers le cloître, avec une volonté d'autant plus ferme qu'elle résistait à une nature plus opiniâtre. La promptitude de sa volonté fut telle, comme la sainte le dit elle-même, qu'elle a surmonté les plus grandes répugnances et a su les empêcher de paraître à l'extérieur : « Néanmoins, écrit-elle, personne ne s'est aperçu de la violence que je me faisais ; on n'a jamais remarqué en moi qu'une très-prompte volonté. » Et si quelqu'un demandait pourquoi le Seigneur a toujours comblé sainte Thérèse des grâces nécessaires, pour résister aux importunes attaques de ses passions naturelles, cette héroïne lui en donnerait elle-même la raison, en disant qu'elle s'est fait constamment une grande violence ; afin de ne jamais manquer à ses devoirs envers Dieu. Il est donc nécessaire que nous

procédions de la même manière. Lorsque notre appétit sensitif manque d'affection, si nous éprouvons de la répugnance dans l'oraison ou dans la pratique des vertus que Dieu attend de nous, notre volonté doit néanmoins demeurer ferme, inébranlable et prompte à remplir les obligations que le Seigneur lui impose. Si elle n'en a pas la force, qu'elle la demande au Tout-Puissant, qu'elle fasse de son côté tout ce qu'elle peut, et Dieu ne manquera certainement pas de l'aider, en lui envoyant le secours efficace de sa grâce. Personne ne doit se croire exempt de faire ces efforts; car c'est en eux que consiste l'essence de la perfection; c'est d'eux que la vertu reçoit son origine, son mérite, son prix, et la perfection chrétienne, son accroissement.

232. Je conclus troisièmement, qu'il ne faut cependant pas mépriser les affections sensibles, parce qu'elles ne sont que les accessoires de la dévotion; comme le prétendait follement Molinos, en disant : « Celui qui désire et reçoit volontiers la dévotion sensible fait mal en la désirant et en la recherchant. » Proposition téméraire qu'il accompagnait de paroles encore plus impies, lorsqu'il affirmait audacieusement : « Que toute espèce de sensibilité, qu'on éprouve dans la vie spirituelle, est abominable, impure et immonde. » (1) Il faut avoir au contraire beaucoup d'estime pour les affections sensibles et les consolations spirituelles que procurent les choses surnaturelles et divines. Premièrement, parce qu'elles sont un don que Dieu fait à ses fidèles serviteurs pour de saintes fins. Or tout ce qui nous vient de sa main divine ne peut être que souverainement estimable. Secondement, parce que les saintes Écritures recommandent beaucoup ces faveurs : le prophète roi nous invite tous à les désirer, lorsqu'il nous dit : « Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux. » (2) Puis, s'adressant à Dieu lui-même, il s'écrie : « Que vos paroles

(1) Propos. Molin. 27 et 30. damn. ab Innoc. XI. — (2) Psalm. 33.
v. 9.

sont agréables à mon cœur ; elles paraissent plus douces que le miel à ma bouche. » (1) Saint Paul nous porte aussi à savourer ces délices : « Réjouissez-vous, nous dit-il, réjouissez-vous toujours dans le Seigneur, je vous le répète, réjouissez-vous. » (2) Ensuite, écrivant aux Galates, ce grand Apôtre nous apprend : « Que le fruit de l'esprit c'est la charité, la joie et la paix. » (3) Notre divin Rédempteur nous excite lui-même à demander ce que nous désirons ; afin que nos cœurs soient inondés d'une joie surabondante ; il nous dit : « Demandez et vous recevrez ; afin que votre joie soit pleine » et entière. (4) Je passe sous silence d'autres textes semblables qui nous suggèrent les mêmes conseils. Troisièmement, il faut estimer ces consolations sensibles de l'esprit : parce que si nous n'en abusons pas, elles nous portent à faire de plus grands progrès dans la perfection, Aussi David disait-il à juste titre au Très-Haut : « J'ai couru dans la voie de vos commandements, lorsque vous avez dilaté mon cœur » par la joie spirituelle. (5) Il ne faut pas nous en étonner : car les jouissances de l'esprit calment considérablement l'appétit sensitif et détruisent par conséquent les difficultés, les répugnances qu'il éprouve à faire le bien. En outre, par leur pure, vraie et intime suavité, elles arrachent le cœur aux voluptés terrestres ; elles font que la partie inférieure concourt avec la partie supérieure à louer Dieu dans la prière, et à l'honorer par la pratique des véritables, des solides vertus. C'est ainsi que la dévotion se perfectionne ; lorsque l'homme tout entier acquiert une plus grande promptitude à rendre des devoirs et des hommages au Créateur.

233. Richard de Saint-Victor a écrit d'une manière admirable sur ce sujet, en expliquant ces paroles du Psalmiste : « Mais vous, ô mon intime ! mon compagnon, mon ami, qui mangiez avec moi une douce nourriture ; nous avons vécu ensemble dans la maison du Seigneur. » (6)

(1) Psalm 118. v. 103 — (2) Ad Philipp. c. 4. v. 4. — (3) Ad Galat. c. 2. v. 22 — (4) S. Joan. c. 16. v. 24. — (5) Psal. 110. v. 32. — (6) Ps. 54. v. 14 et 15.

L'auteur dit que cet intime ami de Dieu est celui dont les sens extérieurs se conforment aux lois de son esprit ; il s'exprime ainsi : « Après avoir invité son serviteur à de tels festins, l'homme intérieur peut donc lui dire en toute vérité : Vous qui mangiez avec moi une douce nourriture. Ainsi, plus l'un et l'autre homme, » c'est-à-dire, l'homme intérieur et l'homme extérieur, « acquièrent une grande pureté par ces moyens, plus ils courent promptement. » (1) En effet, comme le remarque Suarèze : « L'expérience prouve que cette espèce de consolation ou de joie contribue beaucoup à la promptitude de nos actions : car nous exécutons plus promptement et plus facilement ce que nous faisons avec délices et suavité. » (2) C'est pourquoi le Seigneur a coutume de répandre cette douce manne du ciel, comme une pluie féconde, dans les âmes de ses serviteurs, surtout au commencement de leur vie spirituelle, et assez longtemps pour que leur volonté s'affermisse tellement dans le bien, qu'elle puisse ensuite travailler habilement à sa gloire, sans le secours de cette dévotion sensible.

234. J'en déduis quatrièmement, que quand le Très-Haut daigne accorder ces consolations à l'âme, elle doit les recevoir avec un entier détachement du cœur, avec une profonde humilité d'esprit et en faire un bon usage. J'ai dit : « avec un entier détachement du cœur : » car toute attache, même aux dons du Seigneur, nuit à l'âme et l'empêche de parvenir à la perfection. Les dons de Dieu ne sont pas Dieu lui-même : or, le Créateur veut que l'âme s'attache à lui seul. Il ne faut donc point se plonger dans ces douceurs sensibles, bien qu'elles soient spirituelles et saintes ; il faut au contraire les recevoir avec une certaine dignité, en se mettant au-dessus d'elles, et bien considérer qu'elles ne sont pas la perfection, mais seulement des moyens d'y parvenir. J'ai dit : « avec une profonde humilité d'esprit : » parce que l'âme doit se souve-

(1) L. 2. de Contemp. c. 17. — (2) L. 2. de Orat. c. 6. num. 18.

nir qu'elle ne mérite pas ces soulagements, qu'elle en est même indigne et que Dieu les lui envoie pour fortifier sa faiblesse. De cette manière, elle n'aura point de vaine complaisance au sujet du bonheur dont elle jouit, elle s'en humiliera plutôt et en sera confuse, comme un coupable qui au lieu des supplices dus à ses crimes, se voit comblé de faveurs par son prince. J'ai dit qu'elle doit « en faire un bon usage. » Car elle ne saurait les recevoir uniquement pour le plaisir qu'elles procurent, mais afin de s'animer au travail et de se rendre prompte à la mortification, à la soumission d'esprit, à l'abnégation de soi-même, aux exercices de piété et à tout acte de vertu ; puisque c'est dans cette intention que Dieu les lui accorde.

235. Lorsque saint Augustin, régénéré dans les eaux sacrées du baptême renaissait à la vie spirituelle, son âme surabonda des délices de ces consolations célestes. Voici comment il s'exprime à ce sujet, en s'adressant à Dieu : « Je ne pouvais alors assez admirer la hauteur de vos jugements sur le salut du genre humain. O que de larmes n'ai-je pas versées pendant les hymnes et les cantiques de votre Église, dont les doux chants produisaient en moi une émotion ardente ! Ces voix influèrent sur mes sens et votre vérité, pénétrant dans mon cœur, l'embrasait des sentiments d'une véritable piété et en faisait jaillir une source abondante de larmes, qu'il m'était bien doux de verser. » (1) Ces sensibles et saintes affections de l'esprit furent pour saint Augustin comme des ailes, au moyen desquelles il tenta ses premiers essors vers le comble de la sainteté ; puisque, comme il le dit lui-même, il les reçut avec une grande humilité et s'en servit aussitôt pour renoncer au monde et se consacrer tout entier au Seigneur, sans rien se réserver.

236. Il en résulte cinquièmement, que l'âme aride, sèche et dépourvue de toute dévotion sensible, ne doit pas

(1) Confess. l. 9. c. 6.

s'inquiéter, en se voyant privée des consolations spirituelles, mais plutôt se conformer à la volonté divine et croire, comme cela est réellement vrai, que Dieu n'agit ainsi que pour le plus grand bien et la plus sublime perfection de son âme. Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait se l'imaginer, de recevoir ainsi les dons sensibles du Seigneur. Car la nature humaine convoite avec trop d'avidité les jouissances, surtout quand elles sont spirituelles, c'est-à-dire, très-savoureuses, très-suaves ; et par conséquent, lorsqu'il lui arrive d'en recevoir, il lui est très-pénible de ne pas s'y attacher, comme l'expérience ne le prouve que trop ; puisque la plupart des personnes pieuses s'inquiètent ordinairement et s'attristent lorsque ces douceurs viennent à leur manquer. J'ai connu moi-même une personne qui, bien qu'elle eût mené une vie très-innocente dès sa plus tendre enfance et qu'elle eût vécu avec beaucoup de ferveur pendant assez longtemps, conçut, lorsqu'elle se vit privée de ses consolations, une tristesse si grande et si amère, qu'elle tomba dans le plus profond abyme de misères où l'homme fragile puisse se précipiter.

237. Il n'est pas plus facile de conserver l'humilité d'esprit au milieu de ces douceurs spirituelles. Car, lorsque l'âme est comblée de consolations, elle ne ressent plus ou n'éprouve que très-peu de répugnance intérieure : elle trouve au contraire en elle-même de la facilité pour la mortification, de la ferveur pour les œuvres de pénitence, des délices dans l'oraison, un penchant pour tout acte pieux et saint. D'où elle se persuade facilement que déjà elle s'est vaincue elle-même, qu'elle a dompté ses passions et acquis des vertus remarquables. Cette opinion lui inspire bientôt une certaine estime d'elle-même, une vaine complaisance dans ses actions, un certain mépris de ceux qui ne font pas voir à l'extérieur autant de sollicitude pour le bien : c'est ainsi que l'homme « s'évanouit dans ses pensées » non moins insensées que frivoles ; et il ne s'aperçoit pas, le misérable, que tout ce calme des passions rebelles, que ce penchant pour les bonnes œuvres n'est point encore

une vertu, puisqu'il ne provient pas d'une habitude ferme et enracinée dans l'âme, mais d'une impulsion de la grâce sensible, dont la privation le réduirait certainement à son premier état et à son ancien endurcissement.

338. Tous ne savent pas faire un bon usage des consolations. Car il en est plusieurs qui, contents de l'affection spirituelle dont ils jouissent, ne s'inquiètent aucunement d'avancer plus loin, s'imaginant que cette abondance de délices contient toute l'essence de la perfection et qu'elle seule suffit, pour les conduire au comble de la sainteté. Aussi, lorsqu'ils se voient en proie à l'aridité, s'empressent-ils avec une grande sollicitude de rechercher les douceurs dont ils ne jouissent plus. Comme on le voit, ces personnes font consister la fin dans les moyens et retiennent leur vaisseau près du rivage, lorsque soufflent les vents les plus favorables.

239. Par toutes ces considérations je n'ai rien voulu dire sinon que la dévotion sensible, bien que sainte et profitable par elle-même, devient nuisible aux personnes qui en abusent. C'est pour cette raison que le Seigneur la leur retire et les laisse dans la sécheresse, l'aridité et la dureté de leurs cœurs. Dieu désire le véritable progrès des âmes ; c'est pourquoi il les prive des affections sensibles, quand il prévoit qu'elles pourraient leur nuire ; il ne le fait point par haine, mais par amour pour elles et pour leur avancement dans la perfection. En outre, le Très-Haut sait très-bien que l'aridité est plus utile que les consolations aux âmes déjà fort avancées dans la pratique des vertus : car d'une part leur volonté est assez fermée pour exercer la piété sans le secours de ces réfections spirituelles ; et d'une autre part lorsqu'il faut agir contre les répugnances de la nature, cette même volonté doit nécessairement faire des efforts pour surmonter ces obstacles : d'où il résulte que leurs actes sont plus solides, plus intenses et par conséquent plus agréables à Dieu et dignes d'une plus grande récompense. Cela posé, comment devons-nous agir, lorsque nous nous sentons arides et tristes

dans la privation de toute grâce sensible ? Le voici : conformons-nous avec paix et tranquillité à la volonté divine ; confions-nous en Dieu , croyons fermement qu'il ne permet cette épreuve que pour le plus grand bien de nos âmes : humilions-nous en esprit devant lui , nous reconnaissant à cause de nos défauts indignes de toute consolation spirituelle. Nous sommes surtout dans ces circonstances obligés d'employer toutes les ressources de notre esprit , pour conserver l'essence de la dévotion : ainsi appuyés sur les principes de notre foi qui , bien qu'elle soit obscurcie , reste néanmoins indubitable et certaine , appliquons-nous alors à l'oraison , à la pratique des vertus et au service de Dieu , avec une plus grande promptitude de volonté que nous n'avions coutume de le faire ; lorsque le Seigneur nous environnait d'une grande lumière et communiquait à nos cœurs de douces , de ferventes affections. Saint Bonaventure enseigne cette doctrine aux personnes spirituelles dans les termes suivants : « Il est évident qu'on ne doit pas compter autant sur les consolations que sur la confiance en Dieu et la certitude de la foi... Car en nous retirant ses grâces sensibles , le Seigneur veut nous apprendre à nous appuyer sur la vérité de l'Écriture , et plutôt sur la foi que sur notre propre expérience. » (1) C'est ainsi que s'est conduite sainte Thérèse qui , pendant dix-huit ans de sécheresse que lui envoya le Très-Haut , n'a pas cessé de pratiquer très-exactement toute espèce de vertu , et ne s'est jamais permis de retrancher un seul instant de ses longues , de ses nombreuses oraisons. Telle est la dévotion solide , sûre et substantielle.

240. Il nous reste maintenant à résoudre deux questions , qu'on pourrait faire par rapport au sujet que nous traitons. Elles se résument à demander premièrement : si l'on peut dans l'oraison appliquer son esprit à la dévotion accessoire et sensible ? secondement , s'il est permis de demander cette faveur au Très-Haut ? Quant à la pre-

(1) Tom. 2. de Process. relig. c 1. in 4. processu.

mière, je dis que non-seulement on peut, mais qu'on doit même le faire, pourvu cependant que cette application ait lieu d'une manière convenable : or, les moyens prudents et convenables, qu'il faut alors employer, sont de se préparer à l'oraison, de se comporter avec attention et modestie pendant cet exercice, de s'occuper des choses célestes et divines, et de recourir à d'autres procédés, que prescrivent les maîtres de la vie spirituelle : mais on doit surtout éloigner les empêchements qui s'opposent à cette dévotion, principalement ceux dont je parlerai dans le chapitre suivant. Ce serait au contraire une imprudence de vouloir pour ainsi dire exciter la dévotion par violence, par des contorsions et autres mouvements affectés, qui ne contribuent point à procurer la fin qu'on se propose. Si le Seigneur refuse d'accorder de telles faveurs, il faut se conformer constamment à sa très-sainte volonté, avec tranquillité et une humble soumission d'esprit. Denys le chartreux nous propose ces moyens comme étant les meilleurs et les plus convenables; il s'exprime ainsi : « Nous devons travailler à nous procurer cette grâce actuelle, pour en jouir présentement, non pas qu'elle soit absolument nécessaire au salut, mais parce qu'elle est un secours qui nous aide à supporter plus facilement l'adversité et à mépriser les plaisirs : recherchons-la, mais que ce soit avec une certaine réserve et indifférence, en nous abandonnant au bon plaisir du Seigneur et en disant : O vous qui êtes notre Dieu et notre Père, disposez de vos faveurs, non conformément à nos désirs, mais selon votre adorable volonté. » (1)

241. A la seconde question, je répons qu'il n'est pas défendu de demander au Tout-Puissant la dévotion nécessaire et sensible : pourvu que ces prières ne proviennent pas de l'amour-propre, ni d'une trop grande affection pour les consolations spirituelles; mais du désir d'un plus grand avancement et de la volonté qu'on a de courir plus rapi-

(1) L. 1. de Gaudio spirit. art. 21.

dement dans les voies du Seigneur. Voici comment saint Bernard s'exprime à ce sujet : « Demandez au Très-Haut qu'il répande en vous les lumières de la dévotion, qu'il vous donne un jour plus serein et le repos de votre âme : afin que vous puissiez vivre sans difficulté, comme des soldats émérites après leurs nombreux travaux, et que, vos cœurs étant dilatés, vous couriez dans les voies des préceptes divins : tellement que ce qui vous occasionnait auparavant beaucoup d'amertume et de contention d'esprit, vous l'exécutiez désormais avec douceur et délices. » (1) Néanmoins il faut observer ici que le saint docteur adresse la parole à des soldats aguerris, qui combattent depuis longtemps sous les enseignes du divin Rédempteur et qui ont déjà remporté de nombreuses victoires, en travaillant à la gloire de Dieu ; tellement qu'ils paraissent dignes de partager l'honneur et la récompense des guerriers émérites. Voilà ceux qui, selon saint Bernard, ont le droit de demander à Dieu des consolations spirituelles et le doux repos de leurs âmes. Je ne sais cependant si le Seigneur accorderait cette faveur à celui qui ne s'est consacré au service du Très-Haut que depuis peu d'années, ou seulement depuis quelques mois, et qui n'a presqu'encore rien fait, qui puisse contribuer à glorifier sa Majesté infinie.

242. Ainsi, généralement parlant, je dis que le plus sûr est de demander sans cesse à Dieu, avec une grande ferveur, la dévotion substantielle ; car celle-là seule est nécessaire pour notre perfection : le Seigneur ne saurait nous la refuser, si nous la demandons convenablement ; quant à la dévotion sensible, le mieux est de se tenir dans l'indifférence, de s'abandonner entièrement aux soins de la divine Providence, car nous ne sommes pas sûrs si elle nous serait avantageuse. Cette manière de procéder est aussi la plus parfaite, comme étant la plus conforme à l'humilité. En effet, ce n'est évidemment pas un acte d'humilité que de se croire un soldat émérite sous les drapeaux

(1) *Serm. 3. de Circumcis.*

de Jésus-Christ, que de prétendre à la récompense et au repos de la victoire. Cette vertu exige de nous que nous nous regardions toujours comme des soldats novices, indignes de la récompense. Sainte Thérèse, cette illustre héroïne qui a exécuté tant de hauts faits pour Jésus crucifié et qui lui a gagné un si grand nombre d'âmes, affirme d'elle-même qu'elle n'a jamais osé demander au Seigneur la dévotion sensible; bien qu'elle nignorât point que ses prières sont permises, néanmoins elle s'en croyait toujours indigne. Un jour il arriva que, vaincue par les ennuis d'une très-cruelle sécheresse, elle adressa au Seigneur une pareille demande; mais, réfléchissant aussitôt à ce qu'elle faisait, elle en fut si honteuse que la confusion intérieure, douce et paisible, qu'elle en ressentit, répandit dans son cœur cette même consolation qu'elle rougissait d'avoir demandée. « Pour moi, dit-elle dans sa Vie, je n'ai jamais osé supplier le Très-Haut de m'accorder ces douceurs spirituelles, ni les tendresses de la dévotion. Je lui demandais seulement la grâce, la force de ne pas l'offenser, et le pardon de mes péchés qui me semblaient si grands que je n'osais pas même désirer ardemment ses dons, ni ses consolations: il me paraissait avoir usé envers moi d'une bonté trop bienveillante et d'une grande miséricorde, en permettant qu'attirée vers lui je me tinsse en sa divine présence; car je savais que je n'y serais jamais parvenue, si sa Majesté ne m'avait tant aidée. Il me souvient d'avoir demandé, une seule fois dans ma vie, quelque rafraîchissement spirituel pour calmer l'aridité de mon âme devenue stérile; mais aussitôt que je m'aperçus de ce que je faisais, j'en éprouvai tant de honte, que la douleur de me voir si peu soumise, me procura ce que je n'avais pas craint de demander. Je savais très-bien que ces prières sont permises, néanmoins il me semblait que ce n'était qu'aux personnes, qui ont déjà épuisé toutes les forces de leurs âmes en actes d'une véritable dévotion, qui consiste à ne point offenser Dieu et à faire promptement tout le

bien possible. « (1) Si le lecteur considère ces paroles avec attention, il y trouvera toute la doctrine que nous avons exposée dans la réponse à la seconde question.

CHAPITRE IV.

DES EMPÊCHEMENTS DE LA DÉVOTION.

243. Le premier obstacle est l'attache aux consolations, aux jouissances terrestres ; lors même qu'elles ne sont pas de leur nature sujettes aux péchés. Saint Paul dit que l'esprit et la chair se font une guerre réciproque, « parce qu'ils sont apposés l'un à l'autre ; » et que les affections qui font vivre celui-là, sont tellement contraires aux plaisirs qui alimentent celle-ci, qu'ils ne sauraient coexister dans la même personne. (2) Celui qui désire les consolations de l'esprit doit renoncer aux plaisirs de la chair. Et celui qui convoite les jouissances terrestres sera privé des célestes délices qui fortifient l'âme. De même que la terre ne peut s'unir au ciel, ainsi la félicité qu'elle procure ne peut s'accorder avec celle dont le ciel comble ceux qui s'efforcent de la conquérir. C'est pourquoi saint Bonaventure nous dit avec raison : « Que notre âme renonce à toute autre consolation, si elle veut jouir de l'amour divin, qui est une félicité tellement délicate, qu'elle ne se communique point à ceux qui en recherchent d'autres. Celui qui convoite les jouissances extérieures, et ne renonce pas entièrement aux plaisirs frivoles et passagers, se prive lui-même des grâces sensibles du ciel. Il se trompe certainement, celui qui prétend pouvoir unir cette douceur cé-

(1) *In Vita* c. 9. — (2) *Ad Galat.* c. 5. v. 17.

lesle à cette chair corrompue, ce baume divin à ce poison, ces onctions de l'esprit aux voluptés du monde. » (1)

244. Saint Bonaventure traite sans doute fort bien cette question ; cependant saint Bernard, entrant dans certains détails, semble nous l'expliquer plus clairement encore. Il nous représente deux religieux, qu'il suppose, l'un très-fervent dans toutes ses actions, et l'autre, dépourvu de toute dévotion. Puis, alléguant la cause de la piété du premier et de la tiédeur du second, il en donne la raison que nous avons indiquée plus haut. « Quelques-uns, dit-il, marchent, courent ou plutôt volent dans le chemin de la perfection : tellement que les veilles leur paraissent courtes ; la plus grossière nourriture, savoureuse ; les vêtements, doux ; les travaux, légers et désirables. » (2) Voilà l'image du religieux dévoué au Seigneur et prompt à faire tout ce qui concerne le service de Dieu ! « Mais il en est d'autres qui ne sont pas aussi prompts : cœurs endurcis, âmes opiniâtres qui se traînent dans les voies du Seigneur, et que touchent à peine les menaces de la damnation. » Tel est le portrait du religieux indévoit, lent et paresseux dans le service divin. Ensuite le saint docteur nous indique la raison de cette lâcheté en ces termes : « Cette dangereuse tiédeur provient de ce que leur volonté n'est pas encore purifiée et que, n'étant point assez détachés ni délivrés de leur propre cupidité, ils ne font pas tout le bien qu'ils connaissent. Car ils recherchent les consolations charnelles et terrestres, dans leurs paroles, dans leurs postures, dans leurs actions ou dans toute autre chose. Et si quelquefois ils viennent à s'en priver, ils n'y renoncent cependant pas entièrement » et ne les abandonnent pas pour toujours. Enfin le saint docteur conclut ainsi : « L'esprit et la chair, le feu et la tiédeur ne peuvent habiter ensemble dans la même demeure ; surtout parce que la tiédeur inspire du dégoût et donne des nausées au Seigneur : » comme nous le lisons dans l'Apoca-

(1) In 6 et 8. Collationibus. -- (2) Serm. 3. de Ascens. Domini.

lypse. (1) Ainsi quiconque désire l'un doit abandonner l'autre, en se privant de certaines jouissances, qui sont d'autant plus contraires à l'esprit qu'elles conviennent mieux aux instincts de la nature ; tellement qu'après avoir éteint en nous le feu de la dévotion, elles nous laissent tièdes et incapables de tout bien.

245. Le second empêchement de la dévotion est l'impureté du cœur. Je n'entends point cependant par là le vice abominable de l'irapudicité qu'on appelle aussi quelquefois impureté. Car ce vice non-seulement nuit à la dévotion, mais l'extermine et la détruit ; puisqu'en privant l'âme de la grâce il donne la mort à la charité qui l'anime. Je parle seulement ici des petits péchés volontaires, des défauts dans lesquels on tombe avec pleine délibération et qui souillent le cœur de l'homme. Je dis donc de ces fautes vénielles que, quand on les commet volontairement, elles peuvent éteindre la dévotion substantielle, aussi bien que les sentiments agréables qui l'accompagnent. Car, bien qu'elles ne détruisent point la charité ; néanmoins comme personne ne l'ignore, elles la rendent paresseuse dans l'accomplissement de ses devoirs. Or, si la charité s'attiedit par de fréquentes fautes volontaires, comment pourra-t-elle porter la volonté à servir Dieu avec joie et gaieté spirituelle ? Comment rendra-t-elle cette faculté prompte à faire le bien, si elle est elle-même languissante ? Ainsi quiconque veut acquérir la dévotion et goûter les fruits agréables de sa douce ferveur, doit garder attentivement son cœur ; afin de ne commettre aucune faute volontaire : qu'il veille avec sollicitude sur toutes ses actions dans la crainte de s'écarter du bon chemin ; qu'il s'efforce de réprimer, par l'exercice d'une continuelle mortification, tous les mouvements des passions qui s'élèvent pour souiller la candeur de son âme : autrement, il ne connaîtra jamais les délices dont les âmes ferventes sont comblées. Voici comment saint

(1) C. 3. v. 16.

Grégoire s'exprime à ce sujet : « Invités au banquet spirituel, ceux qui se trouvent à jeun se rassasieront et goûteront les douceurs de la dévotion, qu'ils se sont disposés à recevoir en surveillant leur âme avec une grande sollicitude. » (1)

246. Le troisième obstacle de la dévotion provient des occupations trop nombreuses qui distraient l'âme, dissipent le cœur et parviennent enfin à les éloigner tous deux du Seigneur : comme le dit saint Thomas : « La méditation des vérités, qui sont propres à nous procurer la jouissance de Dieu, excite la dévotion : tandis que la considération de tout ce qui n'a aucun rapport avec les choses célestes et en éloigne même les âmes, empêche l'acquisition de cette vertu. » (2) L'impie Pharaon reconnut cette vérité, aussi afin d'arracher les Hébreux à la ferme résolution, qu'ils avaient prise, de se retirer dans la solitude pour y sacrifier à Dieu, leur imposa-t-il des travaux excessifs qui les accablaient, espérant que cette pieuse pensée d'honorer Dieu, par des sacrifices, se dissiperait au milieu de si nombreuses occupations. « Ils ne font rien, disait ce roi perfide, c'est pourquoi ils vocifèrent en disant : Partons et sacrifions au Seigneur : qu'on les oblige donc à exécuter d'immenses travaux ; afin qu'ils n'écoutent point les paroles mensongères » de Moïse qui excite leur dévotion par de fausses nouvelles. (3)

247. Que ce trop grand nombre d'occupations imposées au peuple israélite par Pharaon ait été un moyen propre à l'empêcher de vaquer au vrai culte du Très-Haut ; c'est ce que nous pouvons facilement déduire de la parabole que Jésus-Christ nous propose au sujet du grand festin ; où l'on reconnaît évidemment l'abondante et suave dévotion que Dieu a coutume de dispenser aux âmes bien disposées, non-seulement dans l'Eucharistie, mais encore dans l'oraison et tout autre acte de piété. En effet, quels

(1) L. 4. in 1. Reg. c. 9. — (2) 2. 2. Q. 82, a. 3. ad. 1. — (3) Exode c. 5. v. 8 et 9.

furent ceux qui refusèrent avec dégoût la nourriture céleste, et qui se dispensèrent eux-mêmes d'assister à ce splendide banquet? Ceux, sans doute, qui étaient les plus occupés et les plus absorbés dans les affaires temporelles. Car l'un d'eux, apprenant l'invitation très-honnête qui lui était faite, répondit : « J'ai acheté des champs et je dois aller les voir. » Un autre dit : « J'ai acheté cinq paires de bœufs et je vais les essayer. » Un troisième s'excusa aussi en disant : « Je me suis marié, je ne puis assister à ce festin. » Le père de famille, qui était l'image de Jésus-Christ, ayant entendu ces différentes réponses, dit à son serviteur : « Allez de suite sur les places publiques, dans les faubourgs de la ville; et amenez ici les pauvres, les infirmes, les aveugles et les boiteux : » Comme ils ne s'appliquent pas à de si nombreuses occupations et affaires, ils sont les plus aptes à goûter la douce nourriture de ce banquet. C'est ce qui arriva réellement, ceux-ci furent introduits, et les autres, qui s'occupaient uniquement de leurs affaires temporelles, restèrent pour toujours privés de ce repas magnifique et divin. « Je vous assure, dit alors le père de famille, qu'aucun de ceux-là ne goûtera mon festin. » (1) Et cependant la plupart des hommes se laissent entraîner par la cupidité des richesses, des dignités ou des honneurs vains et fugitifs; se dissipent, se distraient, s'ils ne se perdent point à chaque instant, en s'appliquant constamment à des ouvrages, à l'étude, aux affaires et à des occupations très-laborieuses; sans pour ainsi dire prendre le temps de rentrer en eux-mêmes; dans le secret de leurs cœurs où Dieu invite les âmes, qui lui sont dévouées, à partager son repas comme dans sa propre demeure. Faut-il donc s'étonner, s'ils ne goûtent jamais les fruits délectables de la vraie dévotion?

248. J'avoue que j'ai toujours éprouvé une bien vive émotion, en lisant ce que saint Bernard écrivit un jour, avec une sainte liberté, au pape Eugène dont il était le

(1) *Lucæ c. 14. v. 18.*

directeur spirituel. Voici les paroles du saint docteur : « Je crains que, négligeant votre fin au milieu de vos nombreuses occupations, vous ne veniez à endurcir votre cœur et à le priver d'une juste et utile componction. Vous agiriez avec beaucoup plus de prudence, en vous y soustrayant de temps en temps, qu'en souffrant qu'elles vous entraînent certainement peu à peu là où vous ne voudriez point aller. Où aboutirez-vous? sinon à l'endurcissement du cœur..... Et où doivent vous conduire ces maudites occupations, si vous continuez comme vous avez commencé, en vous y adonnant tout entier, sans rien vous réserver? » (1) C'est ainsi que le grand saint Bernard parle au souverain pontife qui, chargé du gouvernement de l'Église universelle, ne devait assurément pas avoir des occupations vaines, inutiles, ni peu importantes. Et néanmoins le saint abbé ne veut pas qu'il s'applique tellement à des affaires si sérieuses, qu'il ne trouve pas le temps de rentrer en lui-même. Car il craignait qu'elles ne l'entraînaient dans quelque excès, et qu'après avoir éteint en lui tout sentiment de dévotion elles ne le fissent tomber dans cette pernicieuse dureté du cœur. Que dirons-nous donc de ceux qui se consacrent tout entiers aux affaires, aux occupations, aux travaux corporels; et qui consomment ainsi leur vie dans ces emplois, comme si le Seigneur ne les conservait en ce monde pour aucune autre fin? La véritable dévotion peut-elle prendre racine dans leurs cœurs?

249. Cependant je ne veux pas prétendre par là qu'on ne doit point remplir exactement les devoirs de son état, ni exécuter tous les travaux que la charité exige et que l'obéissance impose. Je veux seulement dire qu'il ne faut pas dépasser les limites d'une juste modération; or il ne les excède certainement pas celui qui, au milieu des occupations les plus nombreuses, observe ces deux règles de conduite : premièrement, s'il se recueille de temps en

(1) De Consid. 1. 1.

temps par quelque exercice spirituel, comme saint Bernard le recommandait au pape Eugène et saint Jérôme à Célancia dont il s'efforçait de modérer la sollicitude pour les affaires domestiques qu'elle dirigeait; voici ce qu'il lui écrivit à ce sujet : « Modérez tellement la sollicitude dont vous êtes animée pour les affaires de votre maison, qu'il vous reste encore quelques moments pour vaquer aux besoins spirituels de votre âme. Choisissez-vous un lieu convenable et assez éloigné du tumulte de votre famille, où vous puissiez vous tenir, comme dans un port, à l'abri de la tempête qu'excite la multitude de vos occupations; et où il vous sera facile, dans le silence de la solitude, d'apaiser les flots agités de vos pensées. » Quiconque s'applique à cet exercice ne manquera jamais de dévotion : car, bien que sa ferveur s'attiédisse un peu à cause des distractions que le travail occasionne; cependant, au moyen de ces précautions, elle se rallume promptement et s'embrase de nouveau.

250. La seconde règle qu'il faut observer consiste à se tenir en la présence de Dieu, au milieu des occupations extérieures, surtout lorsqu'elles sont nombreuses; et à diriger ses actions vers le Seigneur par le désir sincère d'accomplir sa volonté et de lui être agréable. Lors même que les affaires se succéderaient continuellement, elles ne sauraient occasionner aucun préjudice à la dévotion, quand on les fait de cette manière. Et la raison en est évidente. Nous venons de dire, avec saint Thomas, que la pensée de ce qui ne se rapporte pas au Tout-Puissant est la seule qui nuise à cette vertu. Or, si nous offrons au Seigneur toutes nos actions et que nous les fassions dans le désir de lui plaire, il est certain qu'elles appartiendront toutes à Dieu; et que par conséquent aucune d'entre elles ne saurait empêcher ni retarder notre dévotion. En supposant même que de leur nature elles nous éloignent du Très-Haut, elles ne serviraient alors qu'à rendre notre dévotion plus vigilante, plus prompte et plus fervente.

251. Le prophète David nous donne lui-même dans sa

propre personne un exemple de cette vérité. Il était chargé du gouvernement d'un vaste royaume, habité par un peuple si nombreux qu'il le comparait aux étoiles du firmament et aux grains de sable qui se perdent dans l'Océan. Il ne pouvait donc pas continuellement louer Dieu en jouant de la harpe, en lui chantant des cantiques sacrés; et beaucoup moins encore s'adonner constamment à de sublimes contemplations : car, en agissant ainsi, ce roi pieux n'eût que trop négligé les obligations de sa charge. Quel moyen employa-t-il donc, afin que la ferveur de sa dévotion ne se refroidît pas au milieu de toutes ses occupations? Il nous l'indique lui-même en ces termes : « J'élevais sans cesse mes yeux vers le Seigneur. » (1) Comme s'il eût dit : Bien que les affaires de mon royaume m'environnent de toute part, néanmoins je tiens toujours mes yeux fixés sur Dieu; c'est lui qui est le but de toutes mes actions; c'est vers lui que je les dirige : « Je voyais continuellement le Seigneur en ma présence. » (2) De sorte qu'en traitant avec les hommes je ne cessais de parler avec Dieu. Que le pieux lecteur fasse de même et je l'assure que ses occupations, quelles qu'elles soient, n'opposeront jamais aucun empêchement ni retard à sa dévotion.

252. Le quatrième obstacle est la sollicitude, le trouble auquel l'âme se laisse aller dans certaines circonstances. Les saintes Écritures nous avertissent d'éviter cette trop grande inquiétude, qui suffoque la dévotion, comme l'eau éteint le feu : « Je veux, dit l'Apôtre aux Corinthiens, que vous n'ayez aucune inquiétude. » (3) C'est aussi ce que Jésus-Christ nous recommande par ces paroles : « Ne soyez pas inquiet pour le lendemain. » (4) Il désire même que nous chassions de notre âme toute sollicitude qui se rapporte à la nourriture et aux vêtements, bien qu'ils soient nécessaires à notre conservation : « Ne

(1) Psal. 24. v. 15. — (2) Psal. 15. v. 8. — (3) 1. Cor. c. 7. v. 31. — (4) S. Matth. c. v. 34.

vous inquiétez pas, en disant : Que mangerons-nous ? que boirons-nous ? De quoi nous vêtirons-nous ? » Cet aimable Sauveur nous indique dans la parabole du semeur, le motif pour lequel il suggère ce conseil à ses disciples : car, interprétant lui-même cette comparaison, il dit que la sollicitude pour les choses de ce monde éteint les inspirations intérieures et empêche les mouvements du Saint-Esprit, comme les ronces étouffent les germes du bon grain. « L'homme qui a semé dans les épines, est celui qui, ayant entendu la parole de Dieu, l'étouffe tellement dans son cœur par la sollicitude de ce monde et les désirs trompeurs des richesses, qu'il la rend infructueuse. » (1) C'est pour cette raison que ceux qui s'adonnent à des soins inquiétants et turbulents ont ordinairement le cœur froid, et restent plongés dans les ténèbres.

253. Saint Laurent Justinien nous offre une nouvelle preuve de cette vérité dans les paroles suivantes : « Comme on ne saurait voir les rayons du soleil, lorsque d'épais nuages couvrent l'aspect du ciel ; de même qu'une source troublée ne peut refléter l'image des objets, que reproduit fidèlement celle qui est limpide : ainsi l'âme inquiète ne saurait contempler la splendeur divine, » ni s'embraser d'amour « dans le miroir ardent de l'oraison, » et beaucoup moins encore dans d'autres moments. (2) Faut-il donc s'étonner si elle reste tiède, languissante et sans dévotion ? Non, car pour conserver toujours cette vertu, il est nécessaire de la préserver de toute sollicitude perturbatrice, et de la maintenir dans une parfaite tranquillité.

254. Nous pourrions en outre indiquer d'autres empêchements de la dévotion : car tout ce qui s'oppose à l'abondance des grâces divines et à l'accroissement de la charité, nuit aussi à la dévotion qui jaillit de ces deux sources. C'est pourquoi je termine en faisant avec saint Laurent Justinien cette observation générale : « De même

(1) 3. Matth. c. 13. v. 22. — (2) De Orat. c. 5.

que celui qui cultive la terre arrache soigneusement les mauvaises herbes ; afin de recueillir des fruits plus abondants : ainsi quiconque désire de goûter la douceur de la dévotion dans la prière doit faire tous ses efforts pour en détruire tous les obstacles. » (1)

CHAPITRE V.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

255. *Premier avertissement.* Le directeur voudra bien observer que la science de diriger les âmes, dans l'usage qu'elles doivent faire de la dévotion sensible, n'est pas une faible partie de sa tâche : car on trouve rarement des personnes pieuses, qui sachent se conduire comme il faut, dans l'abondance ou dans la privation des consolations spirituelles. Il en est qui s'imaginent que leurs vertus s'évanouissent, lorsqu'elles ne ressentent plus ces douces affections ; comme elles le font bien voir, en se plaignant de ce qu'elles reculent et dégènèrent toujours davantage dans les voies de la perfection. Et ce qu'il y a de pire, c'est qu'elles se laissent ordinairement aller au découragement. Le directeur doit alors examiner soigneusement si c'est la dévotion substantielle, ou seulement l'accessoire qui leur manque. Or il ne saurait s'en apercevoir plus facilement qu'en étudiant avec attention leur manière d'agir dans un tel état d'épreuve. S'il reconnaît qu'elles sont diligentes dans l'oraison et les autres exercices de piété ; que de leur côté elles ne négligent aucun

(1) Eod. Tract. c. 4.

moyen : s'il observe qu'elles sont zélées, constantes dans la pratique de leurs pénitences habituelles et de leurs mortifications accoutumées : il ne s'inquiétera pas d'une telle privation de douceurs spirituelles ; car, bien qu'elles fassent tout avec répugnance, difficulté et froideur, elles conservent néanmoins toute la substance de la dévotion. En effet, cette dévotion substantielle consistant, d'après ce que nous avons dit plus haut, dans la promptitude de la volonté à faire le bien, il est facile de reconnaître, par les actions de ces personnes, qu'elles l'ont conservée tout entière. Il faut donc relever leurs âmes abattues ; afin qu'elles ne tombent point dans la consternation. Le directeur ne doit concevoir aucune inquiétude à ce sujet, mais s'efforcer de délivrer le cœur de ses pénitents des angoisses auxquelles ils sont en proie. D'autant plus qu'il est évident que le Seigneur les assiste par quelque grâce secrète : car autrement, ils ne pourraient persévérer dans le bien au milieu de si grandes difficultés. Il les portera donc, selon le conseil de Denis le chartreux, à remercier le Très-Haut qui leur conserve la bonne volonté de le servir et de lui plaire. Ce docteur mystique dit « qu'il suffit que le pénitent ne soit pas dépourvu du désir de plaire à Dieu et de le servir ; bien qu'il ne l'éprouve pas avec toute la ferveur dont il voudrait être embrasé ; qu'il gémissé humblement de son imperfection ; qu'il souhaite discrètement avoir des désirs plus ardents, s'écriant avec le Psalmiste : Seigneur ! mon âme ambitionne la grâce de poursuivre en tout temps vos justifications. » (1)

256. Cependant si le directeur s'aperçoit que ses pénitents manquent non-seulement de la dévotion sensible, mais encore de celle qu'on appelle substantielle, c'est-à-dire, quand il les trouve lents, paresseux, négligents dans les œuvres de perfection ; lorsqu'il les voit se répandre à l'extérieur, pour demander aux créatures les consolations, qu'ils ne trouvent plus dans leurs exercices spirituels ; s'il

(1) De Grandio spirit. l. 1. art. 21.

observe qu'ils sont faciles à omettre leurs devoirs de piété, enclins à se livrer aux affections perverses et prompts à commettre des fautes extraordinaires : il doit alors leur adresser des reproches sévères ; car l'état de tiédeur, où ils se trouvent, tend à détruire non plus l'accessoire, mais la substance même de la dévotion. J'ai dit qu'il est nécessaire que le père spirituel leur adresse de sévères reproches : parce que ceux qui en sont venus à ce degré d'imperfection, ne déplorant aucunement ou presque pas cette dureté de leurs cœurs, la souffrent volontiers et s'y affectionnent même, loin de s'appliquer à la faire disparaître. Il les réprimandera donc fermement et leur représentera que s'ils ne reviennent à leur première ferveur, en se faisant violence et en adressant à Dieu d'instantes prières, ils tomberont toujours plus bas, non sans danger de se précipiter au fond de l'abyme. Qu'il leur fasse entendre les terribles menaces que Dieu lance, dans l'Apocalypse, contre la tiédeur volontaire, qui envahit non-seulement les affections sensibles, mais encore la volonté elle-même ; car ils n'y sont que trop malheureusement ensevelis. « Je connais à vos œuvres, dit le Seigneur, que vous n'êtes ni froid ni chaud. Que n'êtes-vous froid ou chaud : mais parce que vous êtes tiède, c'est-à-dire, ni froid ni chaud, je commencerai à vous vomir de ma bouche. » (1) Comme s'il disait, je commencerai à vous tourner le dos et à vous abandonner. Ce sont là évidemment de formidables menaces, propres à inspirer de la terreur aux cœurs les plus durs. Que si le pénitent devenu tiède restait insensible à ces terribles paroles, ce serait un signe que déjà il éprouve les redoutables effets de cet abandon.

257. *Second avertissement.* Le directeur rencontrera certaines personnes religieuses qui, lorsqu'elles ne jouissent plus des consolations spirituelles, se laissent tellement aller à la consternation et au découragement,

(1) Apoc. c. 3. v. 15 et 16.

qu'elles se croient perdues ; bien que d'ailleurs elles conservent toute la substance de la vraie dévotion. Car, s'imaginant qu'elles doivent s'appliquer ce que le Seigneur dit dans l'Écriture à ceux qui sont volontairement tièdes, elles pensent quelquefois avec amertume que Dieu les a reprouvées ; que leurs hommages, leurs bonnes œuvres ne lui sont plus agréables ; qu'elles feraient mieux de renoncer à leurs mortifications, à leurs exercices spirituels ; pour tenir une conduite moins régulière et se conformer à la vie commune des hommes : elles roulent dans leurs esprits ces pensées désespérantes et beaucoup d'autres semblables. Mais c'est à tort qu'elles pensent ou qu'elles parlent ainsi, puisqu'elles continuent à pratiquer la dévotion et les vertus solides. Il faut donc les encourager très-fortement, surtout parce que ces pensées, qui inspirent la méfiance ainsi que l'abattement et qui portent au désespoir, leur viennent ordinairement du démon qui, prenant occasion de cette tiédeur apparente, ne leur suggère de si noires appréhensions, que pour les faire tomber dans de véritables péchés mortels. Ainsi, que le directeur les ranime en leur adressant ces paroles de saint Bonaventure : « Ne perdez pas confiance, lorsque Dieu vous retire les douceurs de ses consolations ; mais réjouissez-vous en pensant à ses promesses, c'est-à-dire, espérez de la fidélité du Seigneur que si vous ne vous éloignez pas de lui, en consentant à la transgression de ses commandements, sa miséricorde ne vous abandonnera jamais. » (1) Cette raison n'est pas moins efficace pour affermir l'âme chancelante, que conforme à la vérité ; car personne ne saurait perdre la dévotion substantielle à moins qu'il ne le veuille. Car cette vertu consiste dans la promptitude de la volonté qui ne peut être lente, lorsqu'elle veut hâter ses bonnes œuvres avec le secours de la grâce divine, dont le Seigneur comble toujours les âmes généreuses.

258. Le directeur pourra aussi recommander à son pé-

(1) Tom. 2. de Process. relig. c. 1. in 4. Processu.

nitent de répéter souvent ces paroles qui sont très-propres à ranimer le courage et que s'adressait le saint homme Job, en disant : « Lors même qu'il me donnerait la mort, j'espérerai en lui. » (1) Mon Dieu! quand je me trouverais déjà sur les bords de l'abyme et que je verrais sa gueule béante prête à me dévorer, j'aurais toujours confiance en vous; je ne vous ferais pas l'injure d'oublier votre infinie bonté. Il lui dira de réciter avec amour ces paroles du Psalmiste : « Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai point couvert de confusion dans l'éternité; » (2) ou bien celles-ci : « Seigneur ! vous n'abandonnez pas ceux qui vous recherchent. » (3) Vous voyez, mon Dieu, combien je désire de vous être fidèle et combien je souffre, lorsqu'il me semble que je ne pourrai point y parvenir. Par ces maximes ou d'autres semblables, le père spirituel pourra relever l'esprit abattu de ses pénitents, que le démon s'efforce de jeter dans la consternation, en leur suggérant la vaine et fausse crainte d'un entier abandon de Dieu.

259. *Troisième avertissement.* Il faut en outre observer que les âmes, dont nous parlons, se découragent tellement quelquefois, en se voyant privées des consolations intérieures, qu'elles voudraient s'abstenir de la sainte communion, s'imaginant être dans l'état le plus déplorable. Néanmoins si l'on peut reconnaître, par leur conduite régulière et pieuse, qu'elles ne laissent rien à désirer sous le rapport de la dévotion substantielle; on ne doit aucunement céder à leurs répugnances mal fondées, mais au contraire les porter à s'approcher du banquet céleste. Saint Laurent Justinien nous indique le bon moyen de bien procéder à l'égard de ces personnes : voici comment il s'exprime à ce sujet : « Il ne faut pas éloigner de la table sacrée du Sauveur celui qui, bien que son âme soit dépourvue de toute dévotion sensible, mène cependant une vie juste, vertueuse, humble et qui se confesse

(1) Job, c. 13, v. 15. — (2) Psal. 36. — (3) Psal. 9, 41.

avec intégrité et s'approche avec respect : car un tel pénitent se nourrit et vit de ce divin sacrement d'une manière insensible et spirituelle. » (1) Paroles remarquables, qui nous prouvent évidemment que, malgré la privation des douceurs spirituelles, ces âmes retirent de ce très-auguste mystère non-seulement un accroissement de la grâce sanctifiante, mais encore des secours actuels, qui donnent à leur esprit une nouvelle force, pour persévérer dans le bien; quoique cette communication se fasse d'une manière si spirituelle et si subtile, qu'elles ne peuvent pas elles-mêmes s'en apercevoir. Il leur arrive précisément ce qu'il advient aux personnes malades qui, bien qu'elles ne sentent pas la saveur de la nourriture, en reçoivent cependant leur alimentation. De même donc qu'on ne permet pas aux infirmes de se priver des aliments matériels, ainsi l'on ne doit point souffrir que ces âmes s'abstiennent de manger le pain des anges.

260. Le directeur rencontrera certaines personnes qui lui sembleront comblées de consolations spirituelles; néanmoins, s'il examine attentivement leur conduite, il s'apercevra qu'elles sont dépourvues de toute dévotion solide et véritable. Elles poussent, il est vrai, de profonds gémissements, versent des larmes de tendresse, se répandent en paroles de piété; récitent un grand nombre de prières vocales et désirent de communier fréquemment. Mais qu'arrive-t-il ensuite? Qu'elles se rendent insupportables à leurs parents; qu'elles se querellent avec leurs égales; qu'elles sont opiniâtres, désobéissantes, trop attachées aux biens temporels et à leurs propres avantages; qu'elles s'impatientent; qu'elles parlent trop et critiquent la conduite de leurs semblables. Cette dévotion sensible qu'elles affectent est donc moins l'effet d'une vertu éprouvée qu'une conséquence de leur nature sensible. Quant à la substance de la dévotion, elles n'ont rien de solide; car selon Blosius, « la véritable dévotion consiste dans la sou-

(1) De Perfect. monast. c. 19.

mission, la résignation, l'abnégation et le mépris de soi-même, plutôt que dans les douceurs spirituelles et les délices intérieures. » (1) En effet, c'est la mortification, et non pas seulement les consolations, qui annonce une volonté prompte et par conséquent une dévotion substantielle. Le directeur doit donc bien se garder de montrer aucune estime pour ces douceurs spirituelles, et veiller à ce que ses pénitents conçoivent une juste idée de la dévotion, en s'exerçant à cette vertu solide et en s'efforçant de la pratiquer. Car en général il faut suspecter la dévotion sensible, lorsqu'elle ne produit pas d'effets salutaires, et ne l'estimer que quand elle contribue à l'avancement des âmes dans les voies de la perfection.

(1) In Concl. animæ part. 1. c. 13. num. 2.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

ARTICLE VII.

De la vertu d'obéissance.

CHAPITRE PREMIER.

QUELLE EST L'ESSENCE DE CETTE VERTU ? — A QUI FAUT-IL OBÉIR ?

261. Outre la religion et la dévotion qui par sa promptitude augmente l'éclat et la perfection des actes religieux, nous devons encore ajouter la sainte obéissance au nombre des vertus qui dépendent de la justice : car, selon saint Thomas, elle se rapporte au prochain, en tant qu'elle concerne les droits d'autrui, c'est-à-dire, la soumission que les sujets doivent à leurs supérieurs. Et comme, parmi les vertus qui rentrent dans le domaine de la justice, à cause de la ressemblance qu'elles ont avec elle, l'obéissance est une des plus nobles et des plus nécessaires à la vie, non-seulement humaine et civile, mais encore morale et spirituelle, il convient de ne point la passer sous silence, mais d'en relever au contraire tout le prix et d'en montrer l'exercice : afin que les âmes s'enflamment d'amour pour elle et brûlent du désir de la posséder.

262. D'après le docteur angélique, « l'obéissance est une vertu qui rend la volonté de l'homme prompte à exécuter l'ordre d'un autre, c'est-à-dire, de celui qui commande. » (1) Or, par cet ordre, il faut entendre non-

(1) 2. 2. Q. 104. a, 2. ad 3.

seulement tout précepte strict et rigide qui oblige sous peine de péché, mais encore toute volonté que manifeste le supérieur. Lorsque celui qui commande exprime ses ordres d'une manière qui explique manifestement sa pensée, le précepte s'appelle formel; mais quand il les donne par des signes moins évidents, et qui néanmoins suffisent pour faire comprendre son intention, le précepte se nomme tacite. L'obéissance a donc pour but l'un et l'autre précepte; comme le dit encore saint Thomas : « L'obéissance est une vertu particulière, dont l'objet spécial est le précepte tacite ou formel. Car de quelque manière que se manifeste la volonté du supérieur, elle constitue toujours un précepte tacite. » (1)

263. Le lecteur voudra bien se persuader ici que l'obéissance n'a pas seulement pour but les préceptes, que tout supérieur régulier impose aux religieux qui, par un vœu selennel se sont astreints à les remplir. Car elle embrasse encore les ordres que les princes donnent à leurs sujets, les parents à leurs enfants, les maris à leurs épouses, les maîtres à leurs serviteurs, les chefs à leurs soldats et les prêtres aux séculiers : en un mot, les ordres de tous ceux qui ont le pouvoir de commander : pourvu cependant que ces préceptes ne dépassent point la sphère des choses, sur lesquelles s'étend l'autorité de ceux qui les imposent. Ainsi que l'observe très-bien saint Thomas : « Le sujet doit obéir à son supérieur selon la mesure de sa supériorité, comme le soldat au chef de l'armée, dans les choses qui concernent la guerre; le serviteur à son maître, dans tout ce qui se rapporte aux œuvres serviles qu'il doit exécuter; comme le fils à son père, dans ce qui regarde la bonne conduite, les soins domestiques; et ainsi des autres. » (2)

264. Cette doctrine repose tout entière sur les saintes Écritures, comme on peut facilement s'en convaincre en examinant chacune de ses parties. Saint Paul dit de l'o-

(1) *Ead.* Q. a. 2. in Corp. — (2) Art. 5. in Corp.

béissance due aux princes : « Toute âme doit se soumettre aux puissances les plus élevées. » (1) En outre, écrivant à Tite, il dit à cet évêque : « Avertissez-les d'obéir aux princes et aux puissances. » (2) Le chef des apôtres nous exhorte lui-même en ces termes : « Soyez soumis à toute créature humaine pour Dieu : au roi comme à celui qui préside : aux chefs, comme à ceux qu'il envoie. » (3)

265. Quant à l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents, le Seigneur l'exige par un précepte rigoureux, et menace les prévaricateurs de cette loi des châtimens les plus sévères, tellement qu'il déclare : « Que si quelqu'un a un fils opiniâtre, qui n'écoute point les ordres de son père ni de sa mère et qui, contraint d'obéir, refuse de se soumettre : le peuple doit le lapider. » (4) Sous ce rapport, l'obéissance d'Isaac fut vraiment héroïque ; puisqu'il obéit aux ordres de son père dans la chose la plus difficile qu'un père puisse exiger de son fils, c'est-à-dire, qu'il se laisse arracher la vie par l'auteur de ses jours. Comme un innocent agneau et sans opposer la moindre résistance, il se laissa lier et placer par son père sur le bûcher funèbre ; il vit, d'un œil intrépide, briller le fer cruel dont le tranchant devait répandre son sang et sa vie : « Lorsque Abraham eut lié son fils Isaac, dit le texte sacré, il le posa sur le bûcher au-dessus de l'autel : alors, étendant le bras, il tira le glaive pour immoler son fils. » (5) La loi nouvelle nous donne aussi un exemple d'obéissance héroïque dans la soumission qu'Eustokia eut toujours pour sainte Paule sa mère. Comme saint Jérôme le rapporte : « Cette pieuse vierge aimait tellement sa mère et obéissait si bien à ses ordres, qu'elle ne se couchait, n'agissait, ne mangeait jamais sans elle, ne possédait pas même une pièce de monnaie en propre, qu'elle se réjouissait même de voir sa mère distribuer aux pauvres ses biens paternels et maternels : car elle considérait la piété envers les parents

(1) Ad Rom. c. 13. v. 1. — (2) C. 3. v. 1. — (3) Epist. 1. c. 2. v. 13.
— (4) Deut. c. 21. v. 18. — (5) Gen. c. 22. v. 9.

comme le meilleur héritage et comme de véritables richesses. » (1)

266. L'Apôtre des nations veut aussi que les épouses obéissent très-exactement à leurs maris, car dans sa lettre à Tite, il lui recommande d'exhorter les femmes engagées dans les liens du mariage à être « douces et dociles envers leurs époux. » Nous avons un exemple remarquable de cette vertu dans sainte Monique dont saint Augustin nous dit, qu'elle était soumise à son mari Patricius, non comme une épouse mais comme une servante. » Lorsqu'elle eut l'âge nubile, elle épousa un homme qu'elle servit comme son maître. » Et bien que Patricius fut naturellement porté à la colère, « elle sut ne point résister à ses emportements, ni par actions, ni même par paroles ; » de sorte qu'elle ne secoua jamais le joug de la soumission. De plus elle avait coutume d'insinuer cette obéissance aux autres dames ; et, quand elles se plaignaient des injures qu'elles recevaient de leurs maris, elle leur citait, pour toute réponse, une sentence digne d'être écrite en lettres d'or dans la chambre de toutes les femmes mariées. « Elle les avertissait pour ainsi dire en riant, que depuis l'époque où elles avaient entendu lire les lois, qu'on appelle matrimoniales, elles devaient les considérer comme les décrets qui les rendaient servantes, et par conséquent ne point se révolter contre leurs maîtres, se souvenant toujours de la condition servile où elles se trouvaient réduites. » (2)

267. Saint Paul écrivant aux Ephésiens enjoint aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres : « Servez vos maîtres temporels avec crainte, tremblement et dans la simplicité de vos cœurs. » (3) Et non content de leur imposer cette obligation il ajoute : « Obéissez comme à Jésus-Christ non par crainte de la surveillance ni pour plaire uniquement à vos supérieurs ; mais faites généreusement la volonté di-

(1) In Epitiph. Paulæ ad Eustoch. — (2) S. Aug. Confess. l. 9. c. 9.
— (3) C. 6. v. 5.

vine, comme des serviteurs de Dieu ; servez volontiers, de même que si vous obéissiez au Seigneur et non à ses créatures : sachant que chacun soit esclave, soit libre, recevra du Très-Haut la récompense de tout le bien qu'il aura fait. » L'obéissance qu'Abra, servante de Judith, rendit à sa maîtresse, mérite assurément de sublimes louanges. (1) L'illustre veuve, se proposant d'exécuter son dessein de trancher la tête à Holopherne qui entourait d'une armée formidable les murs de Béthulie, enjoint à sa domestique de la suivre dans le camp des ennemis. Celle-ci, uniquement attentive à lui obéir et à faire sa volonté, ne craint pas les sentinelles armées, ni les visages farouches des soldats, ni leurs voix terribles. Elle entre avec Judith dans la tente d'Holopherne ; et, tandis que l'héroïne frappe son coup audacieux, Abra n'en a aucune horreur, elle ne tremble pas, elle ne prend point la fuite : mais elle assiste au contraire sa vertueuse maîtresse et l'aide fidèlement dans une action aussi difficile que dangereuse. Enfin elle reçoit de Judith la tête du général, et passe avec intrépidité à travers mille compagnies de soldats ennemis, emportant avec elle le corps du délit capital. Cette obéissance et sans doute remarquable dans une servante timide, faible et sans armes.

268. Comme nous pouvons nous en convaincre par la lecture du texte sacré de l'Ancien Testament, Dieu exige aussi très-rigoureusement que les séculiers obéissent aux prêtres dans tout ce qui concerne la charge de ces derniers ; il ordonne même que les prévaricateurs de ce précepte soient condamnés à mort par une sentence judiciaire. Voici comment s'exprime à ce sujet l'ancienne loi : « Que l'orgueilleux qui refuse d'obéir au prêtre, dans ce qui a rapport au service du Seigneur, soit condamné à mort par le juge. » (1) L'empereur Théodose s'est évidemment acquis un nom immortel par l'obéissance qu'il a rendue au saint archevêque Ambroise. Après le massacre de Tessalonique,

(1) Judith. c. 10. — (2) Deut. c. 17. v. 12.

il se rendait à l'église environné de sa suite et d'une pompe vraiment impériale; mais le grand Ambroise étant allé au-devant de lui, jusque sur la porte du temple, l'empêcha d'y entrer en lui barant le passage avec sa crosse épiscopale et en l'apostrophant ainsi : Empereur ! dans quel esprit venez-vous à l'église tout couvert du sang des justes que vous avez fait égorger ? Et comme Théodose répondit que David s'était même rendu coupable d'adultère et d'homicide : le saint lui répliqua ces paroles célèbres : « Puisque vous l'avez suivi pécheur, imitez-le pénitent. » Comment pensez-vous, pieux lecteur, que ce grand prince ait reçu un accueil si humiliant ? Croyez-vous peut-être qu'il se soit précipité, l'épée à la main, sur ce digne prélat, ou qu'il ait fait quelqu'injure au lieu sacré dont il se voyait exclu ? Nullement ; car, se soumettant aussitôt à l'ordre du saint archevêque et baissant la tête, il s'en retourna promptement à la cour, avec tout son cortège, et s'abstint désormais d'entrer dans la maison du Seigneur, jusqu'à ce qu'il en eût reçu la permission du ministre de Dieu ; après avoir fait en son particulier et même publiquement une rigoureuse pénitence de son péché. Blossius qui rapporte ce fait, admirant une si héroïque obéissance dans un jeune monarque, célèbre par ses victoires et maître du monde, la regarde comme plus méritoire que celle dont le consul Postumius fit preuve envers le souverain pontife Métellus, et que les historiens de l'antiquité ont tant exaltée. (1) Car celui-ci n'a fait que se soumettre aux ordres du sénat et du peuple : tandis que Théodose qui ne reconnaissait au monde personne qui lui fût égal, ni aucun supérieur qui pût le contraindre d'obéir, ne s'est tellement soumis à saint Ambroise que par le respect qu'il avait pour Dieu et pour la dignité sacerdotale.

259. De ces différentes espèces d'obéissance, nous pouvons conclure que les religieux ne sont pas les seuls qui doivent pratiquer cette vertu, comme plusieurs se l'ima-

(1) Tom. 4. anno 390.

giment; mais que tout chrétien est aussi obligé d'obéir à ceux qui ont le pouvoir légitime de lui commander : de même donc que le religieux pèche, en refusant de se soumettre à ses supérieurs; ainsi le séculier, qui ne veut point exécuter les ordres de ses maîtres, ne saurait être exempt de péché: car, en secouant le joug de la soumission, ils résistent l'un et l'autre à la volonté de Dieu, qui le leur a imposé. Comme le dit l'Apôtre des nations: « Celui qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre de Dieu. » (1) Tout ce qu'on peut dire, c'est que le religieux se rend coupable d'une plus grande faute, à cause de l'obligation particulière qu'il a contractée volontairement par son vœu d'obéissance. Le présent article concerne donc à bon droit toute espèce de personne, bien qu'il regarde plus particulièrement celles qui s'appliquent à la perfection.

270. Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de mettre des bornes à ce que nous avons dit précédemment. Il faut en effet observer que le précepte de l'obéissance due aux supérieurs n'oblige pas quand il est évidemment contraire aux lois du Seigneur. Car, ainsi que saint Thomas l'enseigne sans hésiter: « Si celui qui commande ordonne une chose contraire aux préceptes divins, il faut mépriser ses ordres et obéir à Dieu. » (2) En outre par rapport au choix d'un état, Dieu veut que nous soyons libres et que nous n'obéissions qu'à lui seul, en nous dirigeant d'après ses inspirations. D'où le docteur angélique conclut que les serviteurs ne sont pas tenus d'obéir à leurs maîtres, ni les enfants à leurs parents, lorsqu'il s'agit de contracter un mariage, de conserver la virginité perpétuelle, ou d'embrasser tout autre état de ce genre: bien que dans ce qui concerne les droits, que l'homme peut avoir sur ces semblables, chaque sujet doive à ses supérieurs une obéissance proportionné à leurs pouvoirs.

271. A l'appui de cette doctrine j'ajouterai l'autorité de saint Grégoire qui rapporte qu'à Spolète vivait une jeune per

(1) Ad Rom. c. 13. v. 2. — (2) 2. 2. Q. 105. a. 5.

sonne noble et nubile, qui était fille d'un seigneur de l'endroit, et qui avait résolu de conserver intact le lys de sa virginité; même contre la volonté de son père qui voulait la marier. (1) Celui-ci, voyant qu'elle persévérerait dans sa bonne résolution et qu'elle écoutait plutôt la voix de Dieu que ses propres menaces, en fut tellement irrité, qu'il la déshéritait et la priva de tous ses biens, ne lui en laissant qu'une très-petite partie, qui pût à peine suffire pour l'entretenir. Mais elle, préférant aux biens paternels le trésor incomparable de sa chasteté, entra dans un couvent et prit l'habit religieux. Or un jour, comme elle s'entretenait avec saint Eleuthère; un fermier de ses terres étant venu lui offrir je ne sais quel présent; Dieu voulut manifester, par un fait éclatant, combien il avait pour agréable le choix par lequel cette jeune personne s'était consacrée à lui par le vœu de virginité, malgré la défense de son père. En effet, ce même fermier fut tout à coup tourmenté par le démon, tellement qu'il jetait de grands cris et se meurtrissait tout le corps, en faisant d'horribles contorsions. Aussitôt cette candide vierge qui s'était vouée à Dieu, poussée intérieurement par une vertu extraordinaire, enjoignit à l'ennemi infernal de s'éloigner. Le démon, se sentant contraint par une force cachée à laquelle il ne pouvait résister, répondit par la bouche de celui qu'il obsédait: Mais si je m'en vais, où irai-je? La servante du Seigneur, apercevant alors un jeune porc qui errait aux environs, lui dit: « Sors de l'homme que tu tourmentes et entre dans ce porc. A l'instant l'esprit malin, abandonnant ce pauvre malheureux, comme il en avait reçu l'ordre, se précipita sur l'animal immonde, le tua et s'enfuit. »

(1) L. 1. Dialog. c. 1.

CHAPITRE II.

**QUE LA VERTU D'OBÉISSANCE EST NÉCESSAIRE NON-SEULEMENT
A LA VIE MORALE ET PARFAITE , MAIS ENCORE A LA VIE
HUMAINE ET CIVILE.**

272. Si vous considérez attentivement l'ordre qui règne dans l'immensité de cet univers, vous remarquerez facilement qu'il n'existe et ne se conserve que par les rapports de supériorité et de dépendance que les différents êtres ont entre eux. Les cieux dépendent de la première cause motrice dont ils reçoivent le mouvement; les planètes, du soleil dont elles empruntent leur lumière; et les corps sublunaires, de la lune qui exerce sur les saisons une bonne ou mauvaise influence. Mais si vous supprimez cette harmonie qui existe dans l'univers, le monde ne sera bientôt plus cette immensité admirable, qui éblouit les yeux de ceux qui le regardent et absorbe l'esprit de celui qui le contemple: il retombera immédiatement dans un chaos si informe, qu'il n'apparaîtra plus que comme une vaste confusion propre à inspirer une souveraine horreur. En un mot, le monde ne sera plus monde.

273. Or, d'après saint Thomas, ces rapports de supériorité et de dépendance, qui concourent avec tant d'efficacité à la conservation de ce monde matériel, ne sont pas moins nécessaires pour maintenir l'équilibre dans le monde civil de la société humaine. Car pour que celui-ci puisse exister, il faut que les uns en qualité de supérieurs modèrent les actions des autres; que ces derniers comme inférieurs se laissent gouverner par les premiers; que les uns dominent, que les autres se soumettent; que ceux-ci commandent que ceux-là obéissent: autrement, l'ordre admirable; c'est-à-dire, l'accord parfait, qui convient si bien à une assemblée d'hommes raisonnables ne saurait

jamais régner dans les villes, ni dans les royaumes, ni dans les empires. Otez cette subordination qui existe dans la société humaine, et le monde civil ne sera plus qu'un peuple nomade semblable à un immense troupeau de bêtes féroces. En effet, s'il était permis à chacun de suivre ses propres inclinations, les villes seraient bientôt le théâtre d'injustices, de cruautés, de troubles, de contentions et de turpitudes innombrables; comme il arrive dans certaines parties éloignées de l'Amérique, où les sauvages mènent une vie arbitraire et vagabonde. Il est donc aussi indispensable qu'il y ait dans le monde des supérieurs qui remplissent bien leurs fonctions et des sujets qui leur obéissent fidèlement, qu'il est nécessaire que les hommes ne vivent pas comme des brutes. Telle est la doctrine que saint Thomas enseigne bien qu'en termes différents : voici ses propres paroles : « Il est dans l'ordre de la nature, que les êtres supérieurs communiquent le mouvement aux choses inférieures, par l'excellence de la force naturelle qu'ils ont reçue de Dieu. De même, il faut dans la société humaine que les maîtres gouvernent leurs sujets, par le pouvoir dont ils jouissent, en vertu de la volonté divine. Or gouverner par la raison et la volonté, c'est commander : et par conséquent de même que, d'après l'ordre divinement établi dans la nature, les choses inférieures subissent nécessairement l'impulsion des êtres supérieurs : ainsi, le droit naturel et divin, qui régit le monde moral, exige que l'homme se soumette à tous ceux qui ont le pouvoir légitime de lui commander. » (1)

274. Saint Jean Chrisostome explique, par des comparaisons qui sont très-convenables et à la portée de tous, le désordre effroyable qui régnerait dans la société, si l'on supprimait l'autorité des supérieurs et l'obéissance des sujets. Retranchez le directeur qui préside à un corps de musiciens, et toute leur harmonie ne sera plus que désac-

(1) S. 2. Q. 104. a. 1. in Corp.

cord. Enlevez son général à une armée, et voilà que tout est confusion. Les plus beaux corps d'élite, dépourvus de cette force imposante qui promet la victoire, ne présentent plus qu'une multitude immense destinée au carnage. Privez un vaisseau de son pilote, et vous en faites la proie des flots, le jouet des vents déchaînés. Éloignez le pasteur du troupeau, et toutes les brebis seront bientôt dispersées. C'est précisément ce qui arrive dans la vie civile et surtout dans la vie spirituelle ou religieuse. Si vous enlevez à une cité le gouverneur qui l'administre, vous la verrez dans peu de temps en proie aux violences, à l'oppression, à la cruauté, aux injustices et à la désolation. Si vous privez une famille du chef qui la gouverne, le trouble et la confusion ne tarderont pas à y dominer. Si vous éloignez le supérieur d'un couvent, vous déplorerez bientôt la décadence de la discipline et la fuite du bon exemple. Si enfin vous abandonnez une âme, sans directeur et sans guide, dans le chemin de la perfection, vous vous apercevrez incessamment, qu'elle n'a que trop promptement quitté la bonne voie.

275. Puis donc que la présence d'un supérieur, qui sache bien diriger toutes choses par ses ordres et si nécessaires aux actes non-seulement civils mais encore moraux et spirituels; combien à plus forte raison l'obéissance des sujets envers leurs maîtres ne doit-elle pas être indispensable : car sans elle le commandement des chefs importe peu et ne sert même qu'à occasionner plus de trouble. Reprenons les comparaisons que nous venons de citer et cette vérité apparaîtra plus claire que le jour. Supposez que le maître de chant préside le chœur, mais que les musiciens n'obéissent point à ses signes; qu'une armée ait un excellent général, mais que les soldats n'exécutent pas ses ordres; qu'un vaisseau possède un capitaine expérimenté, mais que les matelots ne suivent pas les manœuvres qu'il prescrit; qu'un pasteur vigilant marche à la tête de son troupeau, mais que ses brebis fuient à sa voix: il est évident que la musique, le combat, la navigation et

le pâturage seront alors plus troublés que s'il n'y avait personne pour les diriger. De même, si dans une ville, une maison, un couvent ou bien au tribunal sacré de la pénitence, il est des supérieurs capables, et que les sujets ne se soumettent pas à leur volonté, il en résultera une plus grande perturbation et contention, que s'il n'y avait aucun chef: car de la violation des commandements, naissent des maux considérables qui sont d'autant plus graves, que les sujets les occasionnent librement.

276. Nous avons puisé dans saint Jean Chrysostôme tout ce que nous venons de dire; voici les propres paroles du saint docteur: « La privation d'un supérieur est un mal, qui cause de nombreuses pertes, de la confusion et du trouble. Si vous retranchez du chœur le maître de chant, la musique ne sera aucunement harmonieuse: si l'armée n'a point de général, elle ne peut s'avancer en bataille rangée: si un vaisseau manque de pilote, il doit nécessairement s'égarer: si vous éloignez le pasteur du troupeau, toutes les brebis se disperseront. Or le mal que font les sujets, qui désobéissent à leur prince, n'est pas moins considérable que tous ces désordres. Car le peuple qui ne se soumet pas à son prince est semblable à une nation qui n'a pas de chef: il est même pire: car on pardonne encore à celui-ci de marcher sans ordre et sans discipline, parce qu'il n'a pas de conducteur; mais pour celui-là, on le punit: car il ne mérite aucune indulgence. » (1) Par là le lecteur pourra facilement comprendre combien l'obéissance est nécessaire à la perfection: puisque ni la vie spirituelle, ni même la vie civile ne peuvent subsister sans elle. D'où saint Augustin écrit ces paroles remarquables: « Rien n'est plus avantageux à l'âme que l'obéissance; et s'il importe au serviteur d'obéir à son maître, aux enfants d'obéir à leurs parents, aux épouses d'obéir à leurs maris, combien plus importera-t-il aux hommes d'obéir à Dieu? » (2)

(1) Hom. 34. in Epist. ad Hæbræos. — (2) In Psalm. 70. concio 2.

CHAPITRE III.

QUE L'OBÉISSANCE EST LA PLUS NOBLE DES VERTUS MORALES.

277. Afin de ne pas nous tromper en commençant, il faut observer qu'en affirmant que l'obéissance est la plus noble des vertus morales, je ne prétends point parler de son origine: car nous savons, et je l'ai prouvé ailleurs, que les vertus morales naissent, comme de leurs racines, des vertus cardinales, auxquelles appartient par conséquent la primauté d'origine, de quelque sujet moral et honnête qu'il soit question. Je veux seulement dire qu'on doit regarder l'obéissance comme la plus noble, à cause de l'éclat particulier qui lui est naturel, et qui la fait briller plus que toute autre vertu. C'est ce que le docteur angélique affirme et démontre par une preuve très-solide. La bonté divine nous a sans doute comblés de nombreux bienfaits. Autres sont les biens de la fortune, qui concourent extérieurement, à la félicité de ce monde; telles sont les possessions, les richesses: autres sont les biens de la nature qui influent intérieurement sur notre béatitude; tels sont par rapport au corps, la santé, la force, la beauté, les plaisirs des sens; et par rapport à l'âme, la mémoire, l'intelligence, la volonté, qui nous aident à faire des actes raisonnables. Parmi un si grand nombre de bienfaits que nous recevons du Seigneur dans cette vie, ceux qui concernent le corps sont peu importants, ceux de la fortune le sont moins encore; mais pour les biens spirituels de l'âme, ils ont une bien plus grande importance, parce qu'ils sont propres à l'homme. Or, celui de ces derniers qui paraît le plus estimable, c'est évidemment la liberté de notre volonté propre: soit qu'elle domine comme une reine dans le petit monde que nous renfermons en nous-mêmes; soit parce que c'est par elle que nous pouvons

nous servir et jouir des autres biens. Or, lorsque nous nous soumettons à nos supérieurs pour l'amour de Dieu, nous lui sacrifions notre volonté, c'est-à-dire, le plus grand bien que nous possédions; de sorte que nous lui offrons alors le don le plus précieux, les hommages les plus honorables que nous puissions lui présenter. En pratiquant les autres vertus nous nous privons des biens inférieurs, mais en obéissant nous renonçons au plus considérable de tous. Telle est la doctrine de saint Thomas qui s'exprime en ces termes : « Il est trois sortes de biens que l'homme peut mépriser pour Dieu ; les moindres sont les biens extérieurs; les médiocres sont ceux du corps; mais les plus précieux sont les biens de l'âme, parmi lesquels la volonté est le principal, en tant que par cette faculté l'homme jouit de tous les autres. C'est pourquoi l'obéissance, qui méprise la volonté propre pour l'amour de Dieu, est plus louable que les autres vertus qui, pour le même motif, sacrifient quelques autres biens. » (1) Le saint docteur répète la même chose ailleurs en disant : « L'homme ne peut rien faire de plus pour Dieu, que quand il soumet, à cause de lui, sa propre volonté à celle d'un autre. » (2) C'est là sans doute pour l'obéissance un insigne honneur auquel on ne peut rien comparer.

278. Mais ce qui ajoute encore à son prix et à sa splendeur, c'est que quand elle entre dans une âme elle y introduit en même temps toutes les autres vertus, qu'elle les y conserve en y établissant sa demeure et que, sous son règne, tout ce qui n'était point vertueux le devient. Je ne suis pas le premier qui attribue à l'obéissance de si nobles qualités, car il y a longtemps que saint Augustin les reconnaissait en elle; puisqu'il dit « que dans le monde moral elle est comme la mère, comme la gardienne de toutes les vertus. » (3) Saint Grégoire ajoute : « L'obéissance est la seule vertu qui introduise ses compagnes dans

(1) 2. 2. Q. 104. a. 3. — (2) 2. 2. Q. 186. a. 5. ad 5. — (3) De Civit. Dei l. 14. c. 12.

l'âme et les y maintienne. » (1) Il n'est pas d'ailleurs bien difficile de trouver la raison pour laquelle l'obéissance est une mère si féconde en vertus. Car, de même que toutes les fautes et tous les péchés, dans lesquels l'âme tombe, proviennent d'un abus de la volonté; ainsi tous les actes de vertus naissent du bon usage de cette faculté. Or il est certain que celui qui obéit perpétuellement, en se soumettant aux ordres et aux conseils de son supérieur, use toujours très-bien de sa volonté; d'où il résulte qu'il agit constamment avec piété, et qu'il vit dans un continuel exercice des vertus. Faut-il donc s'étonner ensuite s'il les acquiert toutes et les conserve soigneusement? L'Apôtre a donc bien résolu cette question, lorsque, faisant allusion à la désobéissance d'Adam et à l'obéissance de Jésus-Christ, il dit que comme le mal est entré dans le monde par la désobéissance du premier; ainsi le bien y a été rétabli par l'obéissance du second: il s'exprime ainsi: « De même que par la désobéissance d'un homme beaucoup sont devenus pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul plusieurs seront justifiés. » (2)

279. Quoique l'obéissance naisse des vertus cardinales, celles-ci doivent néanmoins lui rendre leur tribut d'hommages, et la reconnaître aussi bien pour leur mère que pour leur fille. Je m'explique. L'obéissance dépend de la prudence; car il n'est personne qui soit capable de bien obéir, à moins qu'il n'ait la prudence nécessaire pour reconnaître s'il doit exécuter à l'instant même l'ordre qu'il a reçu, et qui lui prescrit une chose permise, ou s'il faut au contraire l'omettre, parce qu'il commande une action défendue et sujette au péché. Or, l'obéissance nourrit cette vertu de prudence qui consiste à se méfier de soi-même et à suivre les conseils des supérieurs, que Dieu assiste d'une manière toute particulière dans leurs déterminations. Elle se soumet également à la justice, en rendant aux maîtres les devoirs qui leur sont dus, c'est-à-dire,

(1) Moral. l. 25. c. 16. — (2) Ad Rom. c. 5. v. 19.

en exécutant promptement leurs ordres. Mais à son tour elle protège aussi cette vertu ; puisque celui qui a coutume de bien obéir ne fait jamais aucune injure à personne et respecte toujours les droits de chacun. Nous pouvons en dire tout autant de la tempérance et de la force ; car, bien qu'elles fortifient l'obéissance en portant l'homme à se soumettre aux ordres de ses supérieurs et à les exécuter fermement ; néanmoins elles s'appuient aussi elles-mêmes sur la parfaite obéissance, qui par ses actes non-seulement empêche l'homme de suivre son jugement et sa volonté propres, mais le rend encore prompt à faire les actions pénibles et difficiles. D'où il résulte évidemment que, selon le sentiment des saints, l'obéissance produit, entretient et perfectionne toutes les vertus dans les âmes, sans même excepter celles dont elle paraît d'ailleurs provenir et dépendre.

280. Pour preuve de cette vérité je citerai l'exemple de sainte Euphrosine. Comme Surius le rapporte, cette servante du Seigneur, désirant de mener une vie pénitente et austère, revêtit un habit d'homme et se présenta dans un des couvents qui jouissaient d'une grande réputation de sainteté aux environs d'Alexandrie. Prosternée aux pieds de l'abbé, elle demanda très-instamment d'être admise au nombre des saints religieux. Comme on crut qu'elle était véritablement un homme, à cause des vêtements qu'elle portait, ses prières furent exaucées : elle prit le saint habit et reçut le nom de Smaraldus. Mais parce que la nature l'avait douée d'une rare beauté et que tous ses gestes étaient accompagnés d'une grâce particulière, elle suscitait par sa seule présence des tentations importunes aux moines qui la regardaient. C'est pourquoi le supérieur, en ayant été informé, lui ordonna de ne jamais plus quitter sa pauvre cellule et de s'y appliquer à ses exercices de piété. Euphrosine, obéissant à son supérieur, remplit cet ordre sévère durant trente-huit ans avec une

(1) 1. Die Januarii.

si grande constance, que pendant tout ce long espace de temps, elle ne mit pas même le pied hors de son étroite demeure. Enfin, lorsqu'elle fut à l'article de la mort, elle découvrit la vérité qu'elle avait tenue cachée pendant toute sa vie. Ayant fait venir son père qui depuis sa disparition la cherchait partout avec affliction, elle lui dit qu'elle était sa fille Euphrosine ; mais à peine eût-elle proféré ces paroles, qu'elle expira très-paisiblement. Or, comme les religieux étonnés d'un événement si rare et d'une si héroïque obéissance, qui l'avait retenue captive dans sa cellule pendant un si grand nombre d'années, restaient en admiration autour de son vénérable cadavre ; un moine qui avait perdu l'usage d'un œil, s'agenouilla respectueusement pour baiser les pieds inanimés de la défunte. Et voilà que tout à coup, ô prodige admirable ! par le seul contact de ce corps sacré, son œil fut guéri au grand étonnement de tous les assistants. C'est ainsi que le Seigneur voulut faire connaître la sainteté de sa servante, par un témoignage public et certain ; afin de manifester au couvent et au monde entier la gloire de celle qui, pendant sa vie, était restée cachée aux yeux des hommes. Pour nous, examinons par quelle voie et de quelle manière Euphrosine est parvenue à un si haut degré de sainteté, bien qu'elle n'eût point participé à la vie commune, aux travaux, à l'observance, ni aux austérités des religieux de son couvent. Cette voie ne fut certainement pas autre que celle de la continuelle obéissance, qu'elle a rendue à son supérieur dans son étroite cellule pendant un si grand nombre d'années. En omettant par obéissance les exercices que les moines suivaient pieusement, elle a pratiqué toutes les vertus d'une manière plus éclatante qu'eux, et a pu atteindre plus promptement au sublime sommet de la perfection.

281. Mais il n'est aucun fait qui prouve cette vérité plus évidemment que celui dont saint Dorothee parle dans la vie de son disciple saint Dosithée. (1) Élevé au milieu des

(1) Ex doct. 1. S. Dorothee, de Remunt.

délices de la maison paternelle, son jeune élève ne pouvait supporter les austérités de la vie monastique; d'autant moins que, doué par la nature d'un caractère noble, d'un tempérament délicat et d'un corps maladif, il n'avait point les forces nécessaires pour supporter un si lourd fardeau. C'est pourquoi dès les premiers jours qu'il fut entré au couvent, il résolut de s'adonner tout entier à la sainte obéissance, qui lui paraissait surtout convenir à la faiblesse de sa constitution; parce que cette vertu n'exige point les forces corporelles, mais la soumission de l'esprit. Il se dépouilla donc de sa volonté propre et s'abandonna tout entier entre les mains de son maître spirituel saint Dorothee, comme un tendre enfant entre les bras de sa mère; se dirigeant d'après ses conseils, ses ordres et même son bon plaisir dans les moindres actions, quelque peu considérables qu'elles fussent. De cette manière il acquit toutes les vertus à un tel degré de perfection, qu'après sa mort il apparut comblé d'une gloire semblable à celle des religieux qui passent leur vie dans l'exercice de la plus rigide pénitence. Tellement il est vrai, comme le dit saint Augustin, que l'obéissance est la mère des vertus, la gardienne qui les conserve dans toute leur vigueur.

282. De plus elle rend vertueux les actes humains qui de leur nature ne le sont pas. En effet, il est un grand nombre d'actions, telles que manger, boire, dormir, se promener, se divertir, etc. qui, considérées en elles-mêmes, sont indifférentes et n'ont pas la splendeur des vertus; mais lorsqu'elles proviennent de l'obéissance, elles acquièrent cet éclat surnaturel et deviennent dignes d'une récompense infinie. De sorte qu'on peut la regarder comme un véritable Midas, puisqu'elle convertit tout ce qu'elle touche en l'or très-précieux des vertus. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'elle opère ce changement avantageux, non-seulement dans l'airain, pour ainsi dire, des œuvres indifférentes, mais encore dans le vil étain des actions inutiles, c'est-à-dire des actes qui sont d'eux-mêmes vains et infructueux. Qui n'eût admiré l'abbé

Jean, lorsqu'il arrosait péniblement le sable aride; ou quand il s'efforçait à rouler un immense rocher, pour obéir aux ordres de son supérieur? (1) Qui ne considérerait ces actions comme des actes d'une excellente vertu? Qui ne les comblerait de louanges et de gloire? Cependant, si on les envisage en elles-mêmes, elles ne sont que d'inutiles travaux, que de vains efforts. Qui n'approuverait la peine que Paul le simple se donnait pour faire la volonté de son supérieur, en décousant et en recousant plusieurs fois les mêmes habits; ou en versant aussitôt à terre l'eau qu'il tirait sans cesse d'un puits très-profond; ou en faisant d'autres actions semblables? (2) Et néanmoins si l'on considère ces actes tels qu'ils sont en eux-mêmes, on s'apercevra que loin d'être saints, ils ne sont d'aucune utilité.

283. Mais ce qui convient surtout au sujet que je traite, c'est le fait prodigieux que rapporte Sulpice Sévère. (3) Un jeune homme qui voulait se consacrer tout entier au service de Dieu, s'étant présenté dans un couvent de l'Égypte et l'abbé lui ayant demandé s'il était disposé à sacrifier sa volonté, à faire tout ce qu'on lui commanderait, il répondit qu'il était prêt à tout entreprendre pour accomplir son heureux dessein. Alors le supérieur, ayant enfoncé en terre un bâton desséché qu'il tenait à la main, ordonna au postulant d'aller puiser de l'eau dans le Nil, qui se trouvait à une lieue de là, et d'arroser ce morceau de bois aride, jusqu'à ce qu'ayant pris racines il commençât à reverdir. A ces paroles, celui-ci, inclinant respectueusement la tête, se mit aussitôt à l'œuvre et, chargé de ce lourd fardeau comme une bête de somme, il ne discontinua point de faire ce long trajet pendant une année entière. Et quoique le bâton implanté ne donnât encore aucun signe de vie, ce fidèle serviteur persévéra dans son pénible travail durant une seconde et même une troisième

(1) Cassian. Instit. l. 4. c. 23. — (2) Ex vitis Patrum, in vita Pauli Simpl. — (3) In Dialog. de Virtut. S. Martini c. 13.

année : de sorte que pendant tout ce long espace de temps il fit à chaque voyage, deux lieues, y compris l'aller et le retour. Mais avant d'en dire davantage, je prie le lecteur de s'imaginer qu'il est spectateur de ce fait, qu'il voit de ses propres yeux cet obéissant jeune homme se fatiguant toute la journée, passant et repassant par ces chemins inondés de sa sueur ; pour aller répandre sur un bâton desséché l'eau qu'il s'est procurée avec tant de peine. Quelle idée se formerait-il de lui ? Ne penserait-il pas qu'il a perdu l'esprit ? Ne regarderait-il pas son travail comme inutile ? Ne se moquerait-il pas de lui comme d'un insensé, et d'une tête fêlée ? Certes, s'il considérait cette grande œuvre en elle-même, il aurait bien raison de juger ainsi. Mais parce que cet ouvrage avait été commencé et continué par obéissance, loin d'être vain ou insensé il fut rempli de sagesse et de sainteté. Aussi le Seigneur a-t-il voulu manifester au monde entier, par un prodige éclatant, combien il était agréable à ses yeux divins. Car après ces trois années, le bâton prit racines et reverdit. Ensuite il s'accrut insensiblement, étendit ses rameaux et fut bientôt en pleine vigueur, au grand étonnement de ceux qui le regardaient et en témoignage authentique de cette vérité mémorable : qu'il n'est aucune action, quelque abjecte, frivole, inutile, vile et vaine qu'elle soit, que l'obéissance ne puisse rendre pieuse, sainte, divine et digne de la récompense éternelle. C'est pourquoi l'auteur conclut avec raison en ces termes : « J'ai moi-même vu cet arbuste, qui est aujourd'hui très-verdoyant à la porte du monastère, où il reste comme une preuve de ce que mérite l'obéissance et de ce que peut la foi. »

284. Appuyés sur ce fondement solide, les moines de l'Égypte, dit Cassien, se hâtent de remplir, sans les discuter, tous les ordres qu'ils reçoivent, les considérant comme des préceptes divins émanés du ciel ; tellement qu'ils entreprennent même l'impossible, avec tant de foi et de dévotion, qu'ils s'efforcent de le faire, de l'accom-

plir parfaitement sans aucune hésitation, et qu'ils ne mesurent point l'impossibilité de l'exécution, à cause du respect qu'ils ont pour leur supérieur. » (1) Il faut convenir que la vertu d'obéissance est une alchimie bien remarquable, puisqu'elle parvient à changer la paille des actions viles et des œuvres inutiles en un or très-pur de vertu solide et véritable. Que le lecteur juge maintenant si parmi les vertus morales il en est une qui soit capable d'orner l'âme de si nobles qualités, de les lui conserver toujours intactes et de la perfectionner elle-même par des actions qui de leur nature sont indifférentes quelquefois même abjectes : qu'il ferme ensuite, s'il le peut, la porte de son cœur à l'amour de la sainte obéissance ; bien que nous n'ayons point encore énuméré tous les beaux privilèges de cette vertu.

CHAPITRE IV.

AUTRES PRÉROGATIVES QUI DÉMONTRENT QUE L'OBÉISSANCE L'EMPORTE SUR TOUTES LES VERTUS MORALES.

285. Jusqu'à présent nous avons vu que toutes les vertus s'acquièrent au moyen de l'obéissance ; nous allons maintenant démontrer qu'elles s'évanouissent toutes, lorsqu'elle vient à leur manquer. Voyons d'abord cette vérité dans la religion qui est certainement une des principales vertus. Après la défaite d'Amalec le roi Saül s'en retourne victorieux et, contre le précepte du Seigneur qui lui avait commandé de tout massacrer, les bêtes de somme aussi bien que les habitants, il emmène avec lui des trou-

(1) Institut. l. 4. c. 10.

peaux de moutons et de bœufs, dans l'intention d'en sacrifier une partie à Dieu. C'était là sans doute un acte de culte et de religion, par lequel Saül se proposait d'honorer Dieu et de le reconnaître comme l'auteur de la victoire qu'il venait de remporter. Néanmoins le prophète Samuel, indigné de voir mépriser ainsi les ordres du Très-Haut, alla au-devant du roi et lui fit à haute voix les reproches suivants : « Le Seigneur veut-il qu'on lui offre des holocaustes et des victimes, ou qu'on obéisse à sa voix ? L'obéissance est meilleure que les sacrifices, la soumission vaut mieux que la graisse des béliers. » (1) Par ces paroles le lecteur comprendra facilement que les oblations et tous les actes de religion par lesquels Saül prétendait glorifier Dieu, n'étaient d'aucune valeur aux yeux du Très-Haut ; parce qu'ils n'avaient point le mérite de l'obéissance.

286. Mais voici une question importante qui s'est déjà probablement présentée à l'esprit de notre pieux lecteur, dans le cours du chapitre précédent. Comme nous l'avons démontré ailleurs, la religion est la plus noble des vertus morales, puisqu'elle a pour but le culte qui est dû au Tout-Puissant. Tandis que l'obéissance lui est inférieure sous ce rapport, parce qu'elle a pour fin l'accomplissement du précepte imposé par Dieu, ou par celui qui tient sa place. Comment donc se fait-il qu'elle précède la vertu de religion, qui provient d'une origine plus sublime ? Cornélius à Lapidé répond à cette objection en commentant le texte que nous venons de citer, il s'exprime ainsi : « La religion considérée en elle-même est une vertu plus grande et meilleure que l'obéissance. Néanmoins cette dernière l'emporte, parce qu'elle est plus nécessaire, et préférable à la religion dans la pratique. En effet, nous devons absolument obéir à Dieu et faire ce qu'il commande ; tandis que, par rapport aux actes de religion, nous sommes libres de lui offrir des victimes et des sacrifices : l'obéissance doit donc passer avant eux. »

(1) 1. Reg. c. 15. v. 22.

287. Mais ce que saint Grégoire dit, en commentant les paroles de Samuel, fait encore sur mon âme une bien plus sensible impression ; le saint docteur s'exprime en ces termes : « C'est avec raison qu'on place l'obéissance avant le sacrifice, car dans les oblations l'homme offre à Dieu une vie autre que la sienne, c'est-à-dire, celle des bœufs, des veaux, des béliers ; mais par l'obéissance il immole sa volonté. On apaise donc le Seigneur d'autant plus promptement qu'on se sacrifie d'une manière plus agréable à ses yeux par le glaive de sa loi, en réprimant l'orgueil de son propre arbitre. » (1)

288. Saint Jérôme, qui partage le sentiment de saint Grégoire, fait ainsi parler le Seigneur lui-même : « Je n'exige pas de vous des oblations, et je ne vous ai point demandé d'encens..... mais l'obéissance qui est le sacrifice, que le prophète roi fait consister dans un esprit contrit et soumis à la loi. » (2) Ainsi nous pouvons conclure avec raison que l'obéissance rendue à Dieu ou à ceux qui le remplacent, est selon les saints pères le plus noble exercice de la religion ; et que si les autres actes de cette vertu ne se conforment pas à celui-là ils perdent certainement toute leur splendeur.

289. Les veilles, les jeûnes rigoureux et prolongés, les larmes de repentir sont des actes de vertu aussi précieuses que difficiles. Néanmoins ils cèdent aussi la place à l'obéissance, comme l'enseigne saint Grégoire ; parce que celle-ci est d'un mérite supérieur. Voici comment le saint docteur s'exprime à ce sujet : « L'obéissance est meilleure que les sacrifices et la soumission vaut mieux que la graisse des béliers : en effet, l'action de soumettre constamment sa volonté à celle d'un autre est beaucoup plus méritoire que celle de macérer son corps par des jeûnes prolongés, et de s'immoler par le sacrifice intérieur de la componction. Car, que signifie la graisse des béliers, si ce n'est la dévotion intérieure et généreuse

(1) Moral. 1, 35. c. 10. — (2) In Isaïam. c. 43.

de l'âme fidèle? Il offre donc cette graisse des béliers, celui qui s'applique à s'entretenir dévotement avec Dieu dans le secret de l'oraison. Or l'obéissance vaut mieux que les victimes et que la graisse de béliers : ainsi celui qui accomplit parfaitement la volonté de ses supérieurs jouira dans le ciel d'une plus grande gloire, que ceux qui font abstinence et qui pleurent. » (1) Paroles remarquables qui méritent chacune en particulier une mûre réflexion.

290. Enfin saint Thomas termine cette question par une observation générale, en disant : « Lors même que quelqu'un endurerait le martyre, ou distribuerait tous ses biens aux pauvres ; s'il ne fait ces bonnes œuvres dans l'intention d'accomplir la volonté divine qui est le but direct de l'obéissance, elles ne sauraient être méritoires. » (2) Tellement il est vrai, comme je l'ai déjà dit, que toutes les vertus surnaturelles et la vie spirituelle languissent et s'éteignent, quand l'obéissance vient à leur manquer. C'est pourquoi saint Grégoire prétend avec raison « qu'il faut placer toutes les bonnes œuvres après celles que nous recommande la volonté de Dieu. » (3)

291. Je vais confirmer toute cette doctrine par un événement qui convient très-bien au sujet que nous traitons. Un religieux, célèbre par la sainteté de sa vie, dirigeait à Paterborne en Allemagne une communauté de vierges consacrées à Dieu. L'historien dit « qu'il était zélé scrutateur et dévot observateur des commandements de Dieu, d'une charité remarquable, d'une humble soumission et d'une chasteté exemplaire : car, en qualité de fidèle paronyme et d'ami du divin époux des âmes qui lui étaient confiées, il s'appliquait surtout à la pratique de l'aimable vertu. » (4) A un si beau panégyrique, il ajoute qu'il conservait dans son cœur un tendre amour pour la Reine du ciel. Or après avoir mené longtemps une vie sainte, ce

(1) L. 1. in 1. Reg. c. 15. — (2) 2. 2. Q. 104. a. 3. — (3) Loco suprâ citato. — (4) Specul. exemp. disp. 3, exemp. 49.

religieux fut atteint d'une fièvre ardente qui le conduisit aux bords du tombeau. Comme il était près de mourir, il eut une sublime extase, dans laquelle Notre-Seigneur Jésus-Christ et la sainte Vierge Marie daignèrent l'honorer de leur douce présence et lui révéler des secrets divins. Néanmoins après la céleste vision, l'abbesse et plusieurs anciennes religieuses, qui étaient présentes, s'aperçurent qu'il avait le front contracté, le visage troublé, les regards pleins de tristesse et qu'il faisait même entendre des paroles lamentables. Interrogé sur la cause d'une si grande affliction, il répondit que la très-sainte Mère de Dieu lui était apparue, mais qu'en punition d'une désobéissance, qu'il avait commise les années précédentes, il ne pouvait pas encore être admis ni entrer avec elle dans le bienheureux séjour. Alors l'abbesse lui ayant demandé s'il n'avait point déclaré ce péché en confession : il lui dit qu'il s'en était accusé plusieurs fois au tribunal sacré de la pénitence, mais que, son repentir n'ayant pas suffi pour l'effacer entièrement, il devait rester encore dans cette vallée de larmes, pour en faire une plus parfaite pénitence. Ces paroles frappèrent d'étonnement les religieuses, qui se formèrent dès lors une sublime idée de la sainte obéissance, voyant que toutes les excellentes vertus de ce bon prêtre n'avaient pas autant de puissance, pour hâter son entrée dans le ciel, qu'un seul acte de désobéissance pour la retarder : précisément comme la vie que Saül avait passée antérieurement, dans la pratique des bonnes œuvres, ne fut pas aussi capable d'affermir son trône, que sa désobéissance de la renverser.

292. Mais il est encore une autre raison pour laquelle on doit placer l'obéissance en premier rang parmi les vertus morales : car plus que toute autre elle nous rend invincibles contre les attaques et les tentations des ennemis infernaux. Ainsi que personne ne l'ignore, et comme on peut le lire dans Job : « La vie de l'homme sur la terre est une continuelle milice ; » (1) c'est-à-dire, une guerre per-

(1) Job. c. 7. v. 1.

pétuelle contre les démons avec lesquels il ne saurait faire ni la paix ni aucune trêve. Ces esprits malins font tous leurs efforts pour nous empêcher, par leurs suggestions, de pratiquer la vertu ; et pour nous porter, par leurs agressions intérieures, à contracter des habitudes vicieuses. Qui donc pourrait vaincre des ennemis si formidables ? « L'homme obéissant, répondant le sage, l'homme obéissant parlera de victoires. » (1) Il vaincra l'enfer tout entier et se maintiendra fermement au degré de perfection, où il s'est élevé par l'exercice des vertus. Saint Grégoire nous donne la preuve de cette vérité dans les paroles suivantes : « Lorsque nous nous soumettons aux hommes pour l'amour du Seigneur, nous surmontons les esprits orgueilleux. Par les autres vertus nous combattons les démons, mais par l'obéissance nous les vainquons. Ceux qui obéissent sont donc vainqueurs, parce qu'en soumettant parfaitement leur volonté à celle de Dieu ils l'emportent sur les anges rebelles, qui sont tombés par leur désobéissance. » (2) Dans le fait, l'expérience prouve qu'il n'y a pas de moyens plus efficaces, pour surmonter les tentations, que de les découvrir candidement à son supérieur et de suivre exactement ses conseils. Tandis qu'au contraire, faire sa volonté propre, c'est pour ainsi dire livrer son âme aux démons.

293. Saint Macaire, se trouvant un jour sur le seuil de sa porte, vit le démon passer devant lui sous la forme humaine et revêtu d'un long habit, autour duquel pendait un grand nombre de petites bouteilles. L'abbé lui demanda où il allait, et ce que signifiaient ces fioles suspendues à son vêtement ; l'esprit malin répondit : Je vais tenter les religieux ; et ces petites bouteilles contiennent différentes odeurs au moyen desquelles je remplis leur esprit d'illusions ; car de même qu'une seule saveur ne saurait suffire pour contenter tous les goûts, ainsi je ne puis exciter toutes les passions par le même moyen. Ensuite il le contreignit

(1) Prov. c. 12. v. 28. — (2) L. 4. in 1. Reg. c. 10.

de lui dire si, parmi tant de moines qui habitaient la solitude, il ne comptait aucun ami. Le démon répliqua : Il en est un qui vit selon mon gré et qui se laisse enivrer par toutes les liqueurs que je lui présente. Interrogé par le saint sur le nom de ce moine, il lui dit qu'il s'appelait Théopente. Éclairé par ces informations, saint Macaire se rendit dans la cellule du religieux imparfait et s'aperçut en effet que ce malheureux ne découvrait à personne les secrets de sa conscience, qu'il ne suivait point les conseils des anciens, qu'il se dirigeait d'après sa volonté propre, mais ce qu'il y avait de pire, c'est qu'interrogé par l'abbé sur l'état de sa conscience, il cherchait à s'excuser lui-même par différentes ruses, et à cacher ses fautes par mille moyens divers. Néanmoins le vénérable supérieur parvint à s'insinuer tellement dans son esprit par des paroles humbles et charitables, qu'il lui arracha un sincère aveu de ses péchés. Alors il lui donna de sages avertissements, lui indiqua les moyens de vaincre les tentations du démon et se retira tout joyeux. Quelque temps après le démon apparut de nouveau à saint Macaire sous la même forme, au moment où il traversait la forêt. Le serviteur de Dieu lui demanda donc une seconde fois comment se conduisaient les moines ses frères. Très-mal, répondit ce père du mensonge, car ils sont tous parfaits. Et ce qu'il y a de plus fâcheux pour moi, c'est que ce moine, qui auparavant était mon ami, est devenu mon ennemi, je ne sais cependant pour quelle raison : il ne vit plus selon mes désirs, il surpasse même les autres en sainteté. Cette défaite irrita tellement l'ennemi du salut qu'il jura d'abandonner ce désert, où il n'avait plus l'espérance de faire aucun profit. (1)

294. De là nous pouvons conclure que l'homme obéissant, qui se soumet à l'obéissance et suit les conseils de ses supérieurs, triomphe promptement dans toutes les attaques que lui livre le démon, et se fortifie presque en un

(1) Ex lib. doct. P. P. de Provid. n. 11.

jour dans la pratique des vertus. Tandis qu'au contraire, pour tomber entre les mains de ses ennemis et devenir faible, imparfait ; pour s'exposer au danger de mille chutes, il suffit de secouer le joug de l'obéissance et de la soumission. Puis donc que par l'obéissance nous acquérons, nous conservons les vertus, et que sans elle nous les perdons toutes ; puisqu'au moyen de cette alchimie céleste nous pouvons rendre saintes et méritoires les œuvres qui par elles-mêmes ne le sont pas : il faut convenir qu'il est bien peu désireux de son avancement spirituel, celui qui n'aime point l'obéissance, qui ne s'enflamme pas du désir de la posséder, et qui ne fait point tous ses efforts pour la pratiquer.

CHAPITRE V.

DU PREMIER DES TROIS DEGRÉS QUE L'OBÉISSANCE DOIT MONTER POUR ATTEINDRE SA PERFECTION.

295. Pour que la vertu d'obéissance qui, comme nous l'avons vu, est si nécessaire, si noble de sa nature, parvienne à la perfection dont elle est susceptible, il faut qu'elle monte trois degrés qui sont comme autant d'accroissements nécessaires à l'entier accomplissement de son être. En effet, elle doit exécuter les ordres : premièrement, avec promptitude : secondement, avec simplicité et troisièmement avec joie. Commençons par le premier degré : quelques-uns l'ont fait consister dans l'exécution extérieure de l'œuvre prescrite. Mais si le sujet ne fait ce qu'on lui commande qu'à contre-cœur et de mauvaise volonté, en murmurant intérieurement et en se récriant contre les supérieurs, de sorte qu'il traîne avec peine sa victime, comme s'il la conduisait à la boucherie ; une

exécution si imparfaite me semble cependant avoir plutôt l'apparence du vice que la splendeur de la vertu. Saint Bernard est du même sentiment lorsqu'il dit : « Si vous commencez à vous impatienter sous le joug de l'obéissance, à critiquer les supérieurs, à murmurer dans votre cœur ; lors même que vous obéissez extérieurement, votre action n'est pas un acte de vertu, mais un voile de malice ; » parce que les hommes qui voient votre œuvre extérieure vous croient obéissant ; tandis que vous ne l'êtes aucunement. (1) Ainsi, pour que l'obéissance extérieure atteigne réellement le premier degré de perfection, il faut qu'elle soit accompagnée d'une volonté prompte et disposée à obéir. Lors donc que la partie inférieure nous suscite des difficultés, nous inspire de la répugnance, comme cela n'arrive que trop souvent à cause de notre faible nature ; nous devons les surmonter toutes et mettre la main à l'œuvre, comme le dit saint Paul : « Avec une bonne volonté et non en murmurant ni en résistant ; comme pour servir Dieu et non les hommes. » (2)

296. Saint Bernard qui vient de nous représenter l'obéissance d'une volonté lente, tiède, imparfaite ; nous donne aussi dans les paroles suivantes une idée de la volonté prompte à obéir : « Le fidèle obéissant, dit-il, ne connaît point le retard, fuit le lendemain, ignore la lenteur, attend, prévient même les ordres ; » et afin de mieux faire comprendre la volonté de son supérieur, « il prépare ses yeux pour voir, ses oreilles pour entendre, sa langue pour parler, ses mains pour agir, ses pieds pour marcher ; il se recueille tout entier ; afin de bien accueillir les ordres de celui qui commande. » (3) C'est ce que le saint docteur confirme par l'exemple de Zachée, qui accomplit avec une grande promptitude l'ordre par lequel Jésus-Christ lui commanda de descendre aussitôt de l'arbre où il était monté, pour le voir plus facilement. « Voyez, écrit

(1) Serm. 3. de Circomcis. — (2) Ad Ephes. c. 6. v. 7. — (3) Serm. de Virt. obed.

le saint, voyez, ces deux hommes dont l'un commande promptement, et l'autre obéit sans retard. Zachée, s'écrie-t-il, hâtez-vous de descendre; car aujourd'hui je dois loger dans votre maison: et Zachée se hâta de descendre et le reçut chez lui avec joie.» Les apôtres ont aussi rendu au Sauveur cette obéissance prompte; puisqu'à ces quelques paroles: « Suivez-moi: venez à ma suite, » ils l'ont réellement suivi et accompagné sans refuser, sans différer, sans hésiter un seul instant; pour devenir ses disciples et rester ses fidèles serviteurs jusqu'à sa mort.

297. A ce sujet, je ne puis passer sous silence l'exemple que nous a laissé un religieux nommé Marcus qui, par sa promptitude à obéir sinon au Sauveur lui-même du moins à ceux qui tenaient sa place, s'est montré comme un véritable imitateur des disciples de Jésus-Christ. (1) L'abbé Sylvain lui témoignait plus d'affection qu'aux autres moines à cause de son obéissance extraordinaire. Or, comme cela n'arrive que trop souvent dans les communautés, cet amour particulier, excitant l'envie dans tous les cœurs, fut pour un grand nombre une occasion de murmures et de reproches. Ces plaintes étant parvenues aux oreilles des anciens moines qui habitaient un autre couvent dans les environs; ceux-ci se rendirent tous ensemble au monastère de Sylvain, pour examiner d'où provenait cette prédilection, et corriger charitablement ce supérieur, s'ils le trouvaient coupable, sous ce rapport. Sylvain étant allé au-devant d'eux les reçut avec bienveillance et, lorsqu'il eut appris le but de leur visite, les conduisit seulement à la cellule de ses religieux, frappant à la porte de chacun d'eux et disant à haute voix: « Mon frère! venez, j'ai besoin de vous. » A ces paroles, pas un moine ne bougea; excepté Marcus qui se présenta promptement devant l'abbé, pour recevoir ses ordres. Alors Sylvain, se tournant vers ces vénérables vieillards, leur dit: Et les autres

(1) Ex vitis P. P. part. 2. lib. de Obedi. § 1.

moines où sont-ils ? Ensuite étant tous entrés dans la cellule de Marcus, ils observèrent que, quand son supérieur l'avait appelé, il était occupé à écrire et qu'ayant entendu sa voix il avait laissé une lettre à demi formée sans l'achever. A cette vue les saints vieillards, ne pouvant s'empêcher d'admirer une si exacte obéissance, dirent à l'abbé Sylvain : « En vérité, nous aussi, nous estimons celui que vous aimez ; parce que le Seigneur lui-même le chérit très-certainement. » Tritémus considérant ce fait ne peut pas non plus retenir cette exclamation : « Oh fils très-obéissant ! qui a mieux aimé interrompre l'action qu'il avait commencée ; bien qu'elle fût bonne, que de tarder, même un seul instant, à obéir ! » Que notre obéissance soit donc comme celle de ce religieux, non languissante ni mourante, mais vive et prompte ; car autrement, elle s'ensevelirait bientôt dans le sommeil mortel du vice qui lui est contraire. De même que nous reconnaissons la santé du corps par l'agilité de ses mouvements, ainsi nous voyons, par la promptitude avec laquelle l'âme obéit, si elle pratique parfaitement la vertu d'obéissance.

298. Cependant il faut observer ici, avec saint Thomas, que cette promptitude doit surtout briller dans l'exécution des bonnes œuvres qui sont difficiles et pénibles à la nature. Voici les paroles du saint docteur : « L'obéissance rend la volonté de l'homme prompte à exécuter celle d'un autre, c'est-à-dire, de celui qui commande. Néanmoins, quand ce qu'on lui ordonne est conforme à ses désirs, même abstraction faite du précepte, ainsi qu'il arrive dans les choses agréables ; comme il y tend déjà par sa propre volonté, il semble qu'il ne l'exerce que pour faire ce qui lui plaît, et non afin de remplir les ordres qu'il a reçus. Mais lorsque, considéré en soi, ce qu'on lui commande, loin d'être selon ses goûts, répugne au contraire à sa volonté ; comme il arrive dans les choses difficiles, on voit alors évidemment qu'il ne le fait que pour accomplir le précepte. C'est pourquoi saint Grégoire dit que, dans les œuvres agréables à la nature, l'obéissance est nulle ou du

moins très faible ; parce qu'il semble que la volonté y recherche plutôt sa propre satisfaction, que l'accomplissement du précepte. (1) Tandis que, dans les actes pénibles et difficiles, elle acquiert beaucoup plus de mérites ; car la volonté ne se propose alors rien autre chose, que l'exécution du commandement.» (2)

299. Si vous jetez une énorme poutre dans la mer, vous ne pourrez pas en apprécier la pesanteur, et même, la voyant ballottée par les flots qui la poussent tantôt d'un côté tantôt d'un autre, il vous semblera qu'elle est aussi légère qu'une plume, parce qu'elle perd tout son poids dans l'eau. Mais sortez-la de l'eau, en l'attirant sur le rivage : et vous en reconnaîtrez bientôt toute la pesanteur ; car lors même que vous feriez tous vos efforts, et que vous emploieriez toute la vigueur de vos bras, vous ne parviendrez jamais à remuer même, celle que vous dirigiez d'une seule main ; lorsque les flots la soutenaient et la poussaient derrière vous. De même vous ne pouvez pas reconnaître le véritable obéissant, par la promptitude à exécuter les ordres faciles et agréables : puisque l'homme s'y applique ordinairement par amour de lui-même et par sa propre volonté. Mais commandez-lui des choses difficiles et qui répugnent à la nature, vous verrez bientôt s'il est obéissant ou non, et à quel degré. Car alors il ne peut se déterminer à obéir que par l'impulsion de la sainte obéissance. Pour voir si ses religieux étaient véritablement obéissants, saint Colomban profita d'une circonstance où ils étaient presque tous malades. Il alla au dortoir et, et s'adressant aux infirmes qui s'y trouvaient, il leur dit : Allons, sortez tous du lit, habillez-vous et venez dans la grange pour y battre du blé. Ce digne supérieur ne pouvait certainement pas trouver une occasion plus favorable à son dessein : en effet, comme dans ce moment ils étaient tous tellement affaiblis, qu'ils pouvaient à peine se tenir debout, l'exécution de cet ordre

(1) Moral. ult. l. c. 13. — (2) 2. 2. Q. 104 a. 2.

dut leur paraître bien difficile : et, dans le fait, ceux qui avaient acquis une parfaite obéissance, quittèrent aussitôt le lit et descendirent dans la grange, pour y commencer leur ouvrage, dans la plus forte chaleur du jour. Tandis que les autres, qui n'étaient pas bien affermis dans la pratique de cette vertu, se laissant vaincre par la difficulté de l'œuvre, continuèrent de se reposer, malgré l'ordre qu'ils avaient reçu. Mais le Seigneur manifesta promptement, par un prodige éclatant, combien il avait pour agréable la prompte obéissance de ceux-là, et blâmait la désobéissance de ceux-ci; puisqu'il rendit aussitôt la santé aux uns, et permit que les autres fussent encore en proie à la maladie pendant une année entière. (1)

300. Mais, comme le remarque saint Thomas, ce que nous venons de dire « ne doit s'entendre que des apparences extérieures. Car au jugement de Dieu, qui sonde les cœurs, il peut se faire que l'obéissance, qui trouve son avantage dans les choses agréables, ne soit pas moins louable pour cette raison; lorsque la volonté de celui qui obéit tend aussi dévotement à l'accomplissement du précepte, » et ne se propose que de faire la volonté divine, dont ce même précepte est la manifestation. (2) Néanmoins, bien qu'il en soit ainsi quelquefois, toujours est-il certain que celui qui refuse d'accomplir les ordres pénibles et désagréables, ne se montre pas véritablement obéissant, ou du moins, ne donne aucun signe d'obéissance, lors même qu'il exécute volontiers ceux qui sont faciles et qui plaisent à sa nature. Si donc nous désirons d'acquérir la vertu d'obéissance, nous devons faire tous nos efforts pour la pratiquer, surtout dans les choses difficiles, qui répugnent à nos goûts naturels.

301. Cassien rapporte à ce sujet un fait qui est non-seulement digne de fixer l'attention du lecteur, mais encore capable d'exciter son admiration. (3) L'abbé Jean, ayant

(1) P. Plat. de bono stat. relig. l. 2. c. 5. — (2) Loco suprâ cit. — (3) Instit. l. 5. c. 40.

reçu en présent un panier rempli de figes mûres, résolut de l'envoyer lui-même à un religieux qui, en proie aux infirmités d'un âge avancé, habitait les parties les plus lointaines du désert de la Scythie. Il confia donc ces figes à deux jeunes religieux, auxquels il recommanda de les lui porter fidèlement sans y toucher. Or ces deux jeunes moines furent surpris, pendant leur voyage, par un brouillard si épais qu'ils s'égarèrent et se virent réduits à errer dans ces vastes solitudes sans apercevoir aucune trace d'homme, ni personne qui pût les guider. Cependant plusieurs jours s'étant écoulés, l'abbé étonné de voir qu'ils ne revenaient pas, envoya plusieurs moines à leur recherche. Enfin on les trouva prosternés à genoux et morts d'inanition : mais ce qui était surtout digne d'admiration, c'est que, quand on ouvrit le panier, il parut évident aux yeux de tous, qu'ils n'avaient pas même touché à une seule fige ; « aimant mieux, dit Cassien, perdre la vie que de violer leur promesse ; et tout sacrifier, plutôt que transgresser l'ordre du supérieur. » Néanmoins, en rapportant cet acte héroïque, je ne prétends pas insinuer que les lois de l'obéissance nous contraignent de désirer la mort par amour pour cette vertu. Je veux seulement dire que si nous n'avons pas, comme ces deux religieux, le courage de sacrifier notre vie en l'honneur de la sainte obéissance, nous devons au moins être assez mortifiés pour entreprendre promptement, lorsqu'on nous les commande, les choses difficiles qui répugnent à notre faible nature.

302. En outre, il faut observer que nous devons pratiquer cette prompte obéissance, non-seulement par rapport aux choses temporelles qui concernent le corps et l'économie domestique, mais encore et surtout par rapport aux choses spirituelles, telles que l'oraison, les œuvres de pénitence, les mortifications et les comptes de conscience : de sorte que nous soyons toujours prêts à les entreprendre ou à les omettre, à les augmenter ou à les diminuer, selon l'ordre de notre confesseur ou d'un autre

supérieur. Car il arrive souvent qu'on se trompe en cette matière et qu'on pèche sous ce rapport, par excès ou par défaut, non sans courir de grands dangers. Telle est la doctrine que Cassien nous enseigne dans les termes suivants : « Enfreindre les ordres du supérieur par empressement pour le travail ou par amour du repos, c'est une seule et même espèce de désobéissance ; et déroger aux règles du monastère pour veiller, n'est pas une transgression moins considérable que quand on le fait pour dormir : de sorte que nous transgressons aussi bien les préceptes de l'abbé pour lire, qu'en les méprisant pour nous livrer au sommeil. » (1) Il ajoute même que les désobéissances dont on se rend coupable, sous prétexte de faire des œuvres saintes, sont les plus dangereuses et les plus nuisibles ; il s'exprime ainsi : « A moins qu'on ne regarde les vices qui se cachent sous l'apparence des vertus et à l'ombre des choses spirituelles, comme plus pernicieuses, plus difficiles à corriger, que ceux qui proviennent manifestement de quelque passion charnelle. »

303. D'après ce que nous venons d'entendre, il est facile de reconnaître l'erreur de ceux qui, contrairement à la règle, désirent des'imposer des pénitences extraordinaires, de prolonger leurs oraisons et qui refusent de les interrompre au moindre signe, comme si l'on devait préférer l'oraison à l'obéissance. Ces personnes travaillent évidemment à devenir pauvres, puisqu'elles ne retirent aucun profit spirituel de leurs austérités et de leurs prières, dans lesquelles la volonté des supérieurs ne se trouve aucunement ; tandis que la leur y entre pour beaucoup. Loin donc de se complaire dans leurs œuvres, le Seigneur les réprouve par ces paroles du prophète Isaïe : « Pourquoi avons-nous jeûné et n'y avez-vous pas fait attention ? Pourquoi avons-nous humilié nos âmes, et l'avez-vous ignoré ? C'est parce qu'au jour de votre jeûne se trouve votre propre volonté. » (2) Ainsi que le rapporte Blosius, l'enfant Jésus, apparaissant

(1) Collat. 4. c. 20. — (2) Isaïæ c. 18. v. 3.

à une religieuse qui faisait oraison dans sa cellule, se fit voir à elle sous cette très-aimable forme qui réjouit tout le paradis. (1) Or comme la présence de ce ravissant amour comblait d'ineffables délices cette fidèle servante de Dieu, il arriva qu'on vint frapper à sa porte en l'avertissant de se rendre à un exercice de la règle. A peine eût-elle compris l'ordre, qu'on lui signifiait, qu'elle dit à son divin Sauveur : L'obéissance m'appelle, je vous en conjure ; puis elle s'éloigna promptement. Lorsqu'elle eut accompli cet acte d'obéissance, elle retourna dans sa modeste cellule. O surprise ! en y entrant, elle la vit toute resplendissante d'une lumière céleste, au milieu de laquelle se trouvait Jésus-Christ, non plus enfant tel qu'elle l'avait laissé, mais adulte et âgé environ de vingt-quatre ans. Alors la religieuse tout étonnée lui dit : Comment donc, ô époux chéri ! de tout petit que vous étiez, avez-vous atteint cette taille en si peu de temps ? Le Seigneur lui répondit : « Ma très-chère fille ! la profonde humilité de votre prompte et diligente obéissance m'a fait croître ainsi dans ce court instant : » il avait pendant cet intervalle grandi dans son cœur, autant qu'il le paraissait à l'extérieur. Voilà combien est agréable à Dieu l'obéissance qui est prompte non seulement à commencer, mais encore à interrompre et même à omettre l'oraison ou quelque'autre exercice spirituel. Le premier degré d'obéissance est donc la promptitude à faire la volonté du supérieur surtout dans les choses difficiles et désagréables, même lorsqu'il s'agit de modérer notre esprit. Quiconque n'a pas encore acquis cette promptitude au moins dans la volonté, c'est-à-dire, dans la partie supérieure, doit bien s'humilier devant Dieu de ne pas avoir seulement atteint le premier degré de l'échelle spirituelle dont nous parlons.

(1) In Apolog. pro Jo. Blosio et alibi.

CHAPITRE VI.

DU SECOND ET DU TROISIÈME DEGRÉ DE LA PARFAITE OBÉISSANCE.

304. Nous avons dit que la simplicité est le second degré de l'obéissance; c'est aussi ce que l'Apôtre nous enseigne par ces paroles : « Obéissez dans la simplicité de de votre cœur. » (1) Or cette simplicité consiste à obéir au supérieur comme à Jésus-Christ lui-même, avec la certitude de faire sa volonté; sans examiner aucunement s'il est prudent ou non, savant ou ignorant, s'il procède avec passion ou indifféremment; sans critiquer les ordres qu'on a reçus, ni les juger excessifs, inconvenants, imprudents, indus ou contraires à la fin qu'on se propose. En un mot, elle réside dans un saint aveuglement de l'esprit pour tout raisonnement humain, de sorte qu'elle n'ouvre les yeux que pour accomplir la volonté de Dieu qui lui commande par ses ministres et ses vicaires. Nous verrons, dans le chapitre suivant, sur quels principe s'appuie ce motif. A ce sujet saint Jérôme donne ce conseil au moine Rustique et à nous tous dans sa personne : « Croyez qu'il vous est salutaire d'exécuter tout ce que le supérieur du couvent vous commande : et ne jugez pas ses ordres, vous qui devez lui obéir et faire sa volonté, selon cette parole de Moïse : Écoute, ô Israël! et tais-toi, » sans opposer aucune raison ni réplique.

305. Et ne m'objectez pas ici que cette manière d'accomplir le précepte, sans le discuter, est insensée ou du moins aveugle; car elle est au contraire très-sage et très-prudente. L'Écriture nous dit en effet que le propre de la véritable sagesse consiste à ne pas s'appuyer sur sa prudence

(1) Ad Ephes. c. 6. v. 3.

propre, et à ne point se fier aux lumières de son esprit : « Ne vous appuyez pas sur votre prudence. » (1) Le prophète Isaïe s'écrie encore avec plus d'emphase : « Malheur à vous qui êtes sages à vos yeux et prudents selon vous ; » tellement que dans vos œuvres vous agissez selon votre jugement et non d'après celui des autres. Que signifie cette parole « Malheur, » sinon que leur manière d'agir est très-pernicieuse. Puis donc que les lois de la prudence exigent que nous suivions plutôt le jugement des autres que le nôtre, à plus forte raison devons-nous préférer le sentiment des supérieurs à notre manière de voir ; puisqu'ils sont plus éclairés que nous et qu'ils tiennent la place de Dieu, qui les éclaire d'une manière particulière dans tout ce qui concerne la direction de leurs inférieurs. Or, une intelligence bornée, comme la nôtre, peut-elle faire un acte de soumission plus sage que celui qui devient pour elle un moyen très-sûr d'atteindre le souverain bien ?

306. Saint Bernard nous donne une juste idée de cette obéissance aveugle et simple, en nous rapportant un admirable exemple de cette vertu : il s'exprime ainsi : « Si vous désirez de savoir comment on pratique la parfaite obéissance ; l'évangéliste vous dira que le Seigneur ayant vu Pierre et André qui lançaient leurs filets à la mer, il leur dit : Venez avec moi, je vous apprendrai à pêcher des hommes ; et que ces deux apôtres abandonnèrent aussitôt leurs barques et leurs filets, pour le suivre, sans tarder, ni examiner, ni hésiter, ni s'inquiéter de quoi ils vivraient ; sans considérer comment, de grossiers et d'ignorants qu'ils étaient, ils pourraient devenir des prédicateurs ; en un mot, sans lui adresser aucune question. » (2) Comme s'il disait : Saint Pierre et saint André pouvaient sans doute prévoir de grandes difficultés qui auraient pu les empêcher de suivre le divin Rédempteur. Maître, pouvaient-ils lui dire, nous sommes pauvres et vous l'êtes encore plus que nous, si donc nous cessons de pêcher du

(1) Prov. c 3. v. 5. — (2) Serm. 2. de S. Andrea.

poisson, de quoi vivrons-nous? Seigneur, mais nous sommes bornés, ignorants, sans instruction, grossiers, sans éducation, et par conséquent nous ne pouvons ni prêcher aux nations, ni instruire les peuples; nous ne saurions les retirer de leur infidélité, ni les arracher à leurs vices, ni les ramener à Dieu. Ils auraient pu du moins, avant d'obéir, demander à Jésus-Christ quels devoirs, quels travaux il se proposait de leur imposer, et quelle récompense il leur promettait. Mais ces deux apôtres ne firent rien de tout cela, ils n'y songèrent même pas : et obéissant aveuglément ils abandonnèrent aussitôt leurs barques, leurs filets, leurs parents et leurs amis, pour s'attacher à la suite de Jésus-Christ. Enfin le saint docteur termine en disant : « Observez, mes frères, que ces paroles sont écrites pour vous ; afin que connaissant la véritable obéissance vous y exerciez vos cœurs avec amour. »

307. Si nous n'agissons ainsi, ajoute saint Jean Climaque, l'obéissance que nous rendons à nos maîtres ne saurait être méritoire : « Dès lors que nous sommes entrés dans l'arène de l'obéissance, il ne nous est aucunement permis de juger dans la moindre chose notre supérieur; quand même nous remarquerions quelque petit défaut en lui, car il est toujours homme. Si nous transgressons cette loi, notre obéissance ne nous servira certainement à rien. » (1) Ces paroles sont très-vraies; car d'un côté nous faisons le bien, en obéissant, et d'un autre, nous agissons mal en discutant, en désapprouvant les ordres de nos supérieurs et en murmurant intérieurement; de sorte qu'à la fin, il nous reste plus de mal que de bien; et par conséquent aussi plus de châtimens à subir, que de récompenses à espérer. Que faut-il donc faire? me direz-vous. Notre intelligence est dépourvue de la liberté dont jouit la volonté. Des pensées se présentent à notre esprit, lors même que nous ne les provoquons pas : des motifs contraires, des actes condamnables s'élèvent contre nos bon-

(1) In quarto gradu.

nes intentions ; afin de nous rendre l'obéissance amère et désagréable. Voici le remède que le même saint vous indique : « Lorsqu'une pensée vient nous suggérer de juger ou de désapprouver votre supérieur, fuyez-la comme une fornication, » ou comme des pensées impures et deshonnêtes. Cependant il faut le faire doucement, en recherchant des raisons qui, au lieu de condamner, excusent et justifient les ordres du supérieur ; de sorte que l'intelligence se sent comme naturellement portée à les approuver, et que l'obéissance délivrée de toute impunité devienne joyeuse, prompte et agréable.

308. L'ordre de sainte Claire comptait, parmi ses enfants, plusieurs religieuses qui n'ont certainement pas rendu cette obéissance à leur supérieure ; aussi Dieu les avertit par un fait prodigieux que François de Gonzague rapporte. (1) Dans un couvent de cet ordre vivait une religieuse nommée Bérengaria qui par humilité s'était consacrée aux viles et abjectes fonctions de la cuisine : ses compagnes, la voyant toujours occupée de la nourriture, de la vaisselle et de la cuisson des aliments, n'avaient aucune estime pour elle. Cependant lorsqu'il s'agit de choisir une nouvelle abbesse, la discorde s'éleva parmi les religieuses ; parce que plusieurs d'entre elles prétendaient avoir plus de droits que toute autre à cette dignité. Et lorsqu'elles en vinrent au scrutin, le Seigneur par une providence toute particulière, disposa les choses de sorte que chaque religieuse donna sa voix à Bérengaria, dans la crainte de la donner à une de ses rivales ; car elles étaient toutes bien persuadées, que personne ne voterait pour cette humble servante du Très-Haut, la regardant comme incapable de gérer la charge qu'elles ambitionnaient. Mais lorsqu'elles recueillirent les suffrages, elles reconnurent à leur grand mécontentement qu'elles avaient toutes contribué par le même calcul à élire abbesse Bérengaria. L'évêque informé de cette élection, déclara qu'elle était légitime et la

(1) 2. part. in Provinc. Portugal. monast. 15 Claris.

confirma par sa propre autorité. Néanmoins ces religieuses habituées à considérer dans leur abbesse les qualités naturelles et non la personne de Jésus-Christ, commencèrent à la mépriser comme une femme grossière, peu intelligente; comme une supérieure sans expérience; et ce qu'il y eut de pire, c'est qu'elles refusèrent de se soumettre à ses ordres et de lui obéir. Lors donc que Béren-garia présida pour la première fois l'assemblée du chapitre, peu de religieuses y assistèrent. Alors inspirée par l'Esprit-Saint elle dit à haute voix : « Puisque mes sœurs refusent de m'obéir et me méprisent, bien que je sois leur supérieure légitime; vous qui êtes ensevelies en ce lieu, levez-vous et venez me servir. » O prodige éclatant ! A peine eut-elle proféré ces paroles que sept religieuses, qui étaient enterrées dans le caveau du monastère, sortirent de leurs tombeaux et vinrent se présenter à l'abbesse pour lui rendre leurs devoirs; jusqu'à ce qu'elles leur eût dit de se retirer. Il est inutile de dire, car il n'y a personne qui ne le comprenne, combien ces religieuses durent être couvertes de confusion, et pénétrées de douleur à la vue d'un événement si miraculeux. Le Seigneur a voulu ainsi les avertir qu'elles devaient obéir avec simplicité, sans faire attention aux bonnes ou mauvaises qualités de la supérieure, et en ne considérant que le caractère, l'autorité et la personne de Jésus-Christ qu'elle représente.

309. Saint Bernard explique cette vérité avec une clarté admirable : voici comment il s'exprime : « C'est donner une preuve d'un cœur imparfait, et d'une volonté bien faible, que de discuter malicieusement la volonté des supérieurs, d'hésiter à chaque ordre qu'on reçoit, d'exiger raison de tout, et de soupçonner les commandements dont on ne peut reconnaître la cause; de n'obéir volontiers que quand il faut faire une chose agréable, ou que l'évidence de la raison et l'autorité compétente démontrent qu'il n'est pas possible, ni avantageux d'agir autrement. C'est là une obéissance imparfaite et même importune. » (1) Le véri-

(1) De Præcept. et Dispens.

table obéissant doit donc fermer les yeux à toutes ces raisons humaines, se confier dans celui qui tient la place de Dieu, et accomplir promptement ses ordres, pour le seul motif de faire la volonté divine.

310. Il faut cependant observer ici que cette simplicité, qui exclut toute discussion, tout examen et toute désapprobation, ne doit avoir lieu que quand il n'y a aucune apparence de péché. Mais s'il arrivait qu'un supérieur commandât une chose évidemment contraire à la loi divine; alors, comme je l'ai dit plus haut, il faudrait user de la prudence du serpent, pour discerner toute la turpitude de l'ordre prescrit, et la repousser avec une sainte liberté : ainsi que nous le recommande saint Bernard : « Soyez prudents comme les serpents, car il suffit que vous soyez, en même temps, simples comme des colombes. Je ne prétends pas que les sujets doivent juger les ordres de leurs supérieurs, lorsqu'ils ne renferment rien de contraire aux préceptes divins, j'affirme seulement qu'il est nécessaire d'user de prudence pour reconnaître ce qui s'y oppose, et de liberté pour le mépriser ingénument. » (1)

311. Le troisième degré que l'obéissance doit montrer, consiste à obéir avec joie. La vertu parfaite produit ordinairement ses actes avec joie, et lorsqu'elle le fait dans les choses difficiles, pénibles à la nature, elle atteint même l'héroïsme, c'est ce qui a lieu surtout par rapport aux vertus surnaturelles, selon le témoignage de saint Paul qui nous assure que : « Dieu aime celui qui donne avec joie. » (2) Saint Bernard que nous citons bien souvent établit, comme conclusion de ces paroles, la proposition que nous venons d'avancer; voici comment il s'exprime à ce sujet : « Le troisième degré d'obéissance consiste à obéir avec joie : non tristement, dit l'Apôtre, ni par nécessité : car Dieu aime celui qui donne joyeusement. » Il dit même qu'il faut montrer cette joie par la sérénité du visage et par la douceur des paroles. « La sérénité sur le front, la

(1) Ad Adam monachum epist. 7. — (2) 2. Corinth. c. 9. v. 7.

douceur dans les discours embellit beaucoup l'obéissance de celui qui exécute les ordres de ses supérieurs. D'où un poète païen a dit : Les visages sereins accèdent à tout. Quelle obéissance peut-il y avoir dans une âme où l'on remarque l'amertume de la tristesse ? Car le plus souvent les apparences extérieures font connaître l'intérieur ; il est difficile en effet que ceux qui changent de volonté ne changent point de figure. » (1)

312. La raison elle-même démontre que la dernière perfection de l'obéissance consiste à se soumettre avec bonheur et joie aux ordres faciles ou difficiles : car une telle hilarité prouve évidemment que cette vertu a triomphé de ses contraires, qu'elle s'est emparée de l'âme et qu'elle y règne très-paisiblement. Vous pouvez remarquer que le temps est ordinairement plus calme vers midi, parce que la fraîcheur occasionnée par les brouillards de la nuit étant déjà tempérée par la chaleur du soleil, l'air jouit d'un paisible repos, après le conflit des qualités contraires qui l'ont agité, lorsqu'il est passé de l'une à l'autre. De même l'obéissance, après avoir vaincu et dompté toutes les oppositions et les répugnances de la nature, domine dans l'âme comme une impératrice et produit ses actes avec joie, délices, bonheur et allégresse. Saint Basile nous propose les apôtres comme autant d'exemples de cette promptitude et de cette joie avec laquelle il faut obéir aux supérieurs : « Les apôtres, qui avaient courbé leurs têtes sous le joug de l'obéissance, allèrent eux-mêmes au-devant des bêtes féroces, des humiliations, des coups de pierres, des ignominies, des croix et d'autres supplices mortels. » Ensuite le saint docteur conclut en ces termes : « Quiconque est vraiment religieux, selon le cœur de Dieu, doit rendre cette obéissance à son évêque. » (2) Mais parce qu'il n'est pas facile d'obéir avec promptitude, avec simplicité et avec joie, il nous reste encore à proposer quel-

(1) Serm. de Virt. Obedient, — (2) In Constit monast. c. 23.

ques raisons ou motifs capables de nous inspirer la force, le courage d'exécuter avec cette perfection les ordres que les supérieurs nous imposent.

CHAPITRE VII.

RAISONS ET MOTIFS QU'ON DOIT AVOIR CONTINUELLEMENT SOUS LES YEUX, POUR S'EXCITER A PRATIQUER L'OBÉISSANCE AVEC LA PERFECTION INDIQUÉE PLUS HAUT.

313. Je ne nie pas que les excellentes prérogatives, dont nous avons parlé dans le troisième et le quatrième chapitres de cet article, ne soient des motifs très-nobles d'exercer la sainte obéissance. Car de même qu'elles nous font concevoir une singulière estime pour cette vertu, ainsi elles nous excitent à la pratiquer parfaitement. Mais en vérité, elles ne sont que comme des causes éloignées qui, pour produire l'effet désiré, exigent une considération attentive et une mûre réflexion. Il est donc nécessaire de proposer d'autres motifs plus directs, que nous puissions avoir promptement sous la main chaque fois que le supérieur nous manifeste sa volonté, et qui se présentent à notre esprit aussitôt que nous entendons sa voix; afin de nous exciter à exécuter ses ordres: car ceux-là sont évidemment plus propres à l'usage, et plus capables de nous faire obéir avec promptitude, avec simplicité et avec joie.

314. Le premier motif est que le supérieur temporel ou spirituel tient la place de Dieu: « Il n'est aucune puissance qui ne vienne du Très-Haut, dit saint Paul. Ce qui est n'existe que par lui. Ainsi quiconque résiste à l'auto-

rité, résiste aux ordres de Dieu. Or, ceux qui résistent au Seigneur s'attirent sa malédiction éternelle. » (1) Il reproduit la même pensée dans sa lettre aux Colossiens : « Faites toutes vos actions comme pour Dieu et non pour les hommes ; sachant que vous recevrez de lui la récompense du céleste héritage. » (2) Mais ce qui est surtout très-important, c'est que Jésus-Christ a chargé les supérieurs de le remplacer, affirmant, en termes exprès, qu'il regardera comme faits à lui-même l'honneur de l'obéissance qu'on leur rendra, et le déplaisir des mépris dont on les accablera ; il leur dit en effet, dans la personne des apôtres : « Celui qui vous écoute, m'écoute ; et celui qui vous méprise, me méprise. » (3) Saint Bernard considérant ces paroles fait la réflexion suivante : « Le Seigneur daigne quelquefois mettre les supérieurs au même rang que lui sous l'un et l'autre rapport, en s'attribuant les marques de respect et de mépris qu'on leur donne. Il leur dit expressément : Celui qui vous écoute m'écoute ; et celui qui vous méprise me méprise. N'est-ce pas précisément ce qu'enseigne notre règle, lorsqu'elle nous avertit : que l'obéissance, qu'on rend aux supérieurs, honore Dieu. » (4)

315. Ce principe étant posé, comment pourrait-il se faire que le sujet n'obéisse pas avec toute la perfection voulue : puisque si, aidé des lumières d'une foi vive, il considère dans le supérieur qui lui commande, la personne de Jésus-Christ ; les ordres qu'il en recevra lui paraîtront sortis de la bouche même du divin Rédempteur, et produiront sur son entendement spirituel une impulsion bien plus forte encore que sur les oreilles de son corps ? Si le Fils de Dieu, descendant du trône sublime sur lequel il est assis, se présentait à vous tout resplendissant de lumière et de gloire pour nous donner lui-même ses ordres ; oseriez-vous les mépriser comme imprudents, trop onéreux, ou comme favorables aux

(1) Ad Rom. c. 13. v. 1. — (2) C. 3. v. 23. — (3) S. Lucæ c. 10. v. 16.
— (4) De Præcept. et Dispens.

passions perverses? Hésiteriez-vous à les exécuter? Les accompliriez-vous avec tristesse? A Dieu ne plaise! Vous vous disposeriez au contraire à faire promptement, avec bonheur et joie, tout ce que cet aimable Sauveur pourrait vous commander. Pourquoi donc n'exécuteriez-vous pas avec la même perfection les ordres de votre supérieur; puisqu'en obéissant vous faites la volonté de Jésus-Christ, comme s'il vous commandait personnellement? Ainsi que l'observe très-bien saint Bernard: « Que Dieu nous commande par lui-même ou par l'homme qui le remplace, nous devons exécuter ses ordres avec le même soin et le même respect. » (1)

316. Jean Climaque rapporte qu'un jour se trouvant lui-même à table avec d'autres moines dans un certain couvent, le supérieur appela un vieillard octogénaire qui déjà depuis quarante ans menait une vie édifiante dans ce saint lieu, et que ce fervent religieux, s'étant présenté aussitôt, il lui ordonna sans même le regarder, de se tenir deux heures à jeun en sa présence. Alors, comme il le dit lui-même, Climaque, voyant ce vénérable vieillard aux cheveux blancs subir une telle mortification, ne put s'empêcher de rougir pour lui: mais lorsque les religieux se furent séparés, il le prit en particulier et lui demanda confidemment ce qu'il pensait pendant tout le temps que son supérieur, sans dire pourquoi, l'avait fait rester debout devant toute la communauté. A cette question le serviteur de Dieu répondit par ces mémorables paroles: « Comme je me représentais la personne de Jésus-Christ dans mon supérieur, j'ai pensé que cet ordre me venait uniquement de Dieu et non de la part des créatures. Ainsi, mon père, je m'imaginai être non pas à la table des hommes, mais devant l'autel du Seigneur où je priais, sans m'arrêter à aucune mauvaise pensée contre mon supérieur, à cause de la sincère confiance qu'il m'inspire et de l'amour que j'ai pour lui. » (2)

(1) Præcept. et Dispens. — (2) In quarto gradu.

Oh! que nous serions heureux! si nous reconnaissons avec une foi semblable la personne de Jésus-Christ dans ceux qui nous commandent, car alors nous repousserions toujours fidèlement les pensées inquiétantes et pernicieuses qui corrompent la simplicité, retardent la promptitude et troublent la joie de notre obéissance.

317. D'après tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, vous pouvez déduire, comme une conséquence indubitable, que les ordres du supérieur expriment la volonté de Dieu; pourvu qu'ils ne vous imposent aucune action, qui soit évidemment mauvaise et qui vous rende coupable; car, en le substituant à sa place, le Seigneur l'a chargé d'interpréter sa très-sainte volonté. C'est aussi ce qu'enseigne le docteur des nations dans le texte que nous avons cité plus haut: « Serviteurs, obéissez à vos supérieurs temporels comme à Jésus-Christ, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur: servant, non pour plaire aux hommes qui vous surveillent, mais parce qu'en qualité de disciples du Seigneur vous devez accomplir volontiers les préceptes divins, en obéissant de bon gré au Très-Haut dans la personne de vos maîtres. » (1) On ne saurait évidemment expliquer cette vérité en termes plus clairs. Saint Bernard nous suggère la même pensée, lorsqu'il dit: « Quant aux ordres que l'homme nous prescrit au nom du Seigneur, et qui ne paraissent pas manifestement déplaire à Dieu; nous ne devons pas les recevoir autrement que comme si c'était Jésus-Christ qui nous les signifiât. Qu'importe-t-il, en effet, que le Très-Haut nous fasse connaître son bon plaisir par lui-même, ou par ses ministres, par ses anges ou par les hommes? » (2) Il faut surtout remarquer ces paroles: « ne paraissent pas manifestement: » car dans le doute si la chose commandée plaît ou déplaît à Dieu, le sujet doit obéir, parce que c'est au supérieur de juger quelle est la volonté du Seigneur.

318. Mais je vais encore plus loin, et j'affirme qu'en

(1) Ad Ephes. c. 6. v. 5. — (2) De Præcept. et Dispens.

exécutant les ordres de nos supérieurs nous sommes beaucoup plus sûrs de faire la volonté de Dieu, que si Jésus-Christ venait nous commander lui-même, ou nous révélait son bon plaisir, sa sainte volonté. La raison en est évidente : en effet, il n'est aucune vision ni révélation privée qui ne soit sujette aux illusions et aux déceptions ; et qui, par conséquent, ne laissent douter si les choses qu'elles révèlent sont réellement bien conformes à la volonté divine ; tandis qu'au contraire nous sommes toujours sûrs que les ordres des supérieurs renferment et manifestent le bon plaisir de Dieu : car cette vérité s'appuie tellement sur les saintes Écritures, qu'elle est indubitable et de toute certitude.

319. Pour confirmer toujours davantage cette doctrine déjà si solide, je vais rapporter un témoignage d'une grande autorité. Sainte Thérèse ayant résolu, comme le Seigneur le lui avait ordonné, de fonder le couvent d'Avila, voulut, avant d'accomplir ce dessein, communiquer à son directeur l'idée de cette sainte entreprise ; mais ce prêtre, suivant les raisons de la prudence humaine, lui défendit de mettre la main à une œuvre si importante. Cette grande âme qui avait le véritable esprit de Dieu, se voyant alors pressée d'un côté par l'ordre de Jésus-Christ, et arrêtée d'un autre côté par la défense de son directeur, n'hésita aucunement et ne resta point incertaine sur ce qu'elle devait faire ; elle résolut aussitôt d'obéir à l'arbitre de sa conscience, bien qu'il fût d'un avis contraire à celui de son divin Sauveur. Or, Jésus-Christ approuva beaucoup sa conduite ; la sainte dit même qu'il lui recommanda souvent d'agir ainsi : voici ses propres paroles : « Chaque fois que le Seigneur me commandait quelque chose dans l'oraison, et que mon confesseur me prescrivait le contraire, ce même Seigneur m'ordonnait ensuite de nouveau d'obéir. Enfin sa divine Majesté le dirigeait de telle sorte qu'il me commandait lui-même ce que le Seigneur voulait. » (1)

(1) In Vita c. 26.

320. Puis donc que nous accomplissons la volonté de Dieu avec tant de sécurité en obéissant à nos supérieurs, nous devons sans doute avoir toujours ce motif profondément gravé dans notre esprit et dans notre cœur; comme étant un moyen très-capable non-seulement de repousser toute désapprobation des ordres de ceux qui nous commandent, mais encore de nous porter efficacement à exécuter avec promptitude et joie toute sorte de commandement quelque difficile qu'il puisse être : car il n'est rien qui fortifie et réjouisse plus notre cœur, que la certitude d'accomplir la volonté divine et de plaire au Seigneur.

321. Il a fallu qu'ils fussent bien persuadés qu'en accomplissant la volonté de leur supérieur ils exécutaient celle de Jésus-Christ, ces grands saints qui ont fait des actes d'obéissance tellement pénibles et difficiles, qu'ils surpassaient toutes les forces de la nature. Car autrement, auraient-ils pu les entreprendre avec tant de courage et les conduire à bonne fin avec tant de constance? Le supérieur de l'abbé Mutius ordonna un jour à ce religieux de jeter dans le fleuve voisin son fils chéri qu'il avait amené au couvent, pour en faire lui-même l'éducation et le conduire à la perfection chrétienne. Mutius, ayant reçu cet ordre, embrassa son tendre enfant, le chargea sur ses épaules et se dirigea promptement vers la rive du fleuve, pour le précipiter au milieu de ses eaux rapides : mais des moines que le supérieur avait envoyés pour l'empêcher d'exécuter cet ordre, le lui défendirent : « Or sa foi et sa dévotion furent tellement agréables à Dieu, dit Cassien, qu'elles méritèrent d'être aussitôt approuvées par un témoignage divin : en effet, le Seigneur révéla dans le même moment au supérieur que, par cette obéissance, il avait accompli l'œuvre d'Abraham. » (1)

322. Mais elle me paraît encore plus admirable la foi de ce jeune homme, dont Sulpice Sévère rapporte le fait. (2) Car si Mutius fit à l'obéissance le sacrifice de son

(1) L. 4. Instit. c. 28. — (2) In Dialog. de vita S. Martini c. 12.

enfant, celui-ci ne craignit pas d'exposer sa propre vie en l'honneur de cette vertu. S'étant présenté dans un des plus austères couvents de l'Égypte, il se prosterna aux pieds de l'abbé en demandant le saint habit. Mais ce supérieur voyant en lui un caractère franc et un tempérament délicat, et le jugeant incapable de supporter un tel fardeau le renvoyait en lui disant : Mon fils ! notre vie ne vous convient pas, choisissez un autre couvent plus conforme à la faiblesse de vos forces. Le jeune homme ne s'indigna point d'un tel refus et répondit aussitôt qu'il était prêt à tout. Votre ferveur, reprit l'abbé, me plaît beaucoup, il est vrai ; mais il faut aussi que vous consultiez vos propres forces. Vous êtes habitué à contenter vos goûts au sein de la mollesse ; mais vous devrez ici mener une vie rigide et austère. Vous avez coutume de toujours commander et menacer ; mais il faut ici obéir et se taire. Vous aviez jusqu'à présent fait votre propre volonté, mais dans cette sainte maison il convient qu'on exécute les ordres très-difficiles auxquels s'exercent constamment les religieux. Mon père, répliqua le pieux postulant, me voici disposé à faire tout ce que vous me commanderez, lors même que vous m'ordonneriez de me jeter au feu. Or, dans le lieu même où ils s'entretenaient, on chauffait le four pour cuire le pain. Déjà les flammes éblouissaient la vue par leur éclat et s'échappaient, en serpentant avec vivacité, de cet espace trop étroit pour les contenir. Alors l'abbé lui dit : C'est très-bien, je vais maintenant voir si votre obéissance est aussi ferme et courageuse que vous l'assurez ; jetez-vous de suite dans ce feu ardent. A ces paroles, dit l'historien, « le fervent jeune homme ne différa point d'obéir, et entra sans faire aucune difficulté, au milieu des flammes, qui s'éteignirent devant la vivacité de sa foi, comme dans la fournaise des enfants hébreux. La nature cède, l'incendie fuit, et celui qui s'attendait à être brûlé, est fort surpris de se voir comme inondé d'une fraîche rosée. »

323. Je pourrais aussi prendre à témoin la foi de saint Mauré qui, comme le rapporte saint Grégoire, s'élança

par l'ordre de saint Benoît dans un fleuve pour en retirer Placide, sans faire attention au danger imminent qu'il allait courir. (1) Cependant les eaux se consolidèrent sous ses pieds, tellement qu'il put y marcher comme sur un pavé de cristal. Je pourrais même citer un grand nombre de semblables prodiges, où la foi héroïque brille avec éclat au milieu des plus grandes difficultés de l'obéissance; car l'histoire abonde en faits de ce genre. Mais ceux que nous venons de rapporter suffiront pour nous persuader que rien ne rend l'obéissance plus prompte, plus simple et plus joyeuse, comme la foi vive avec laquelle nous croyons fermement que les ordres des supérieurs sont la volonté de Dieu.

324. Cependant il n'en résulte pas qu'il soit permis aux supérieurs de donner de tels ordres, ni aux sujets de les exécuter; parce que les saints supérieurs et les très-pieux sujets, dont nous venons de parler, étaient pressés par une impulsion extraordinaire de Dieu, et que les uns en commandant et les autres en obéissant étaient sûrs de faire la volonté de Dieu, qui révélait à ceux-ci non moins qu'à ceux-là l'heureux résultat de leurs actes. Nous pouvons seulement en conclure que, si la foi extraordinaire de ces fervents religieux leur a donné la force d'exécuter des choses si supérieures à la nature humaine, la foi ordinaire, moins vive cependant, par laquelle nous considérons la volonté de Dieu dans celle de nos supérieurs, nous inspirera et nous donnera la force de faire parfaitement toutes les choses qu'on nous commandera, quelque difficiles qu'elles soient.

(1) L. 7. c. 7. Dialog.

CHAPITRE VIII.

AUTRES MOTIFS QUI DOIVENT PORTER LES AMES A L'OBÉISSANCE PARFAITE.

325. Celui qui obéit ne peut errer. Cette vérité, qui est pour nous un motif d'exécuter les ordres de nos supérieurs, résulte de ce que nous avons dit dans le chapitre précédent : car il est impossible qu'il y ait aucune erreur, aucune déception ou culpabilité dans les choses conformes à la volonté divine, telles que sont évidemment, comme je l'ai déjà démontré, les œuvres faites par obéissance. Cette raison est en vérité bien capable de nous porter à obéir parfaitement, puisqu'elle ferme aux murmures la porte de notre cœur, qu'elle donne de la promptitude à nos actions et nous procure une joie sincère. Afin de rendre les Hébreux parfaits dans la pratique de cette vertu, l'Apôtre des nations leur suggère ce même motif : « Obéissez à vos supérieurs et faites ce qu'ils vous commandent, car ils veillent sur vous, comme devant rendre compte de vos âmes. » (1) Saint Paul semble ici leur dire : les supérieurs se chargent de tout ce qu'ils vous commandent; de sorte que s'il est quelque erreur ou désordre dans les actions qu'ils nous prescrivent, la faute leur en sera imputée, tandis que vous resterez en toute sécurité. Ils rendront compte de vos actes devant le tribunal de Jésus-Christ, quant à vous la protection de votre exacte et fidèle obéissance vous mettra certainement à l'abri de la justice divine. Ces paroles de l'Apôtre sont évidemment bien consolantes pour nous, et très-capables de porter nos âmes à s'appliquer avec ardeur au saint exercice d'une obéissance prompte et joyeuse. Car, quel est le mortel qui ne craigne

(1) Hebraeos c. 13, v. 17.

la présence du divin Juge? Qui ne tremble en, pensant au compte très-rigoureux qu'il devra inévitablement rendre des moindres actions de sa vie? Qui ne désirerait avoir un défenseur de sa cause devant ce tribunal redoutable? Eh bien! on ne saurait trouver de meilleure avocate que la sainte obéissance; puisque toutes les œuvres, qu'elle prend sous sa protection, sont non-seulement reconnues exemptes de péché, et délivrées de toute peine, mais encore déclarées dignes de la récompense éternelle. Si le Juge suprême vous demande : Pourquoi n'avez-vous pas multiplié vos jeûnes? Pourquoi n'avez-vous pas prolongé vos veilles? Pourquoi ne vous êtes-vous pas mortifié plus cruellement par le cilice et la discipline? Pourquoi ne vous êtes-vous pas appliqués plus longtemps à l'oraison? Pourquoi n'avez-vous pas répété plus exactement l'accusation de telles ou telles fautes? Pourquoi vous êtes-vous plutôt occupés de ces œuvres que de celles-ci; de ces ouvrages que de ceux-là? Si, dis-je, le juge nous fait ces questions ou de semblables, vous pourrez aussi lui répondre : C'est parce que la sainte obéissance me l'a ainsi ordonné; par là tous les comptes seront terminés, et Jésus-Christ jugera votre conduite digne, non de supplice et de châtement, mais d'une récompense éternelle. Or, je le demande, cette grande certitude que nous avons de ne pas faillir en restant sous la protection de l'obéissance, ne doit-elle pas suffire pour porter chacun de nous à se laisser diriger par ses supérieurs, en exécutant leurs ordres avec promptitude, avec simplicité et avec joie?

326. Un fait qui convient très-bien à mon sujet, c'est celui que Jean Climaque rapporte et qu'on peut lire aussi dans le ménologe de l'église grecque, sans le nom de saint Acacius ou de saint Innocent. (1) Ce jeune homme, étant entré dans un couvent de l'Asie, avait été confié aux soins d'un vieillard austère, inhumain et très-imprudent, qui lui commandait des choses si pénibles et l'accablait de

(1) In gradu quarto.

traitemens si cruels, qu'ils paraissent à peine croyables. Il suffit de dire qu'on voyait quelquefois le pieux novice, les yeux livides, le visage ensanglanté et la tête meurtrie des coups qu'il recevait de ce maître barbare. Mais il était si obéissant qu'il supportait tout sans se plaindre et avec une humble soumission : enfin après avoir passé neuf années sous la conduite d'un tel despote, il mourut à la fleur de l'âge. Après sa mort, il fut enterré selon l'usage dans le cimetière du couvent. Cependant le cruel vieillard, étant allé voir un religieux remarquable par la sainteté de sa vie, lui annonça la mort de son disciple innocent. A cette nouvelle aussi pénible qu'imprévue, celui-ci frappé d'étonnement s'écria instinctivement : Est-il possible ! Le vieillard lui répondit : Venez et vous le verrez de vos propres yeux. Lorsqu'ils furent arrivés au cimetière, le saint religieux, adressant la parole au défunt, comme s'il eût été vivant, lui dit : Frère Innocent ! est-ce bien vrai que vous êtes mort ? Alors le pieux jeune homme, qui avait été si obéissant pendant sa vie, obéit même après son trépas et proféra ces mémorables paroles : « Est-il possible, mon vénérable père, qu'il meure, celui qui s'est voué à l'obéissance ? » Arrêtons-nous maintenant, puisque la suite de ce récit n'est d'aucune utilité pour la question que nous traitons. Pour moi, je me demande qu'a voulu dire saint Innocent par ces paroles ? Est-ce peut-être qu'il ne mourrait jamais de la mort corporelle ? assurément, non : car il aurait affirmé une chose contraire à l'évidence. Qu'a-t-il donc prétendu nous insinuer ? Le voici : c'est que l'homme obéissant ne saurait mourir de la mort éternelle ; parce qu'il ne peut pécher. Si ce principe remarquable, que celui qui se consacre à l'obéissance ne saurait pécher ni périr, pousse de profonde racine dans nos âmes, il préservera notre obéissance des raisonnemens sophistiques, de la paresse et de l'amertume qui la troublent ordinairement ; et la rendra simple, parfaite sous tous les rapports et agréable aux yeux du Seigneur.

327. L'exemple de Jésus-Christ nous fournit le dernier

motif. Celui que j'ai d'abord proposé, consiste en ce que le supérieur nous représente la personne de cet aimable Sauveur : or, celui-ci provient de ce que les ordres des supérieurs nous rappellent l'exemple de Jésus-Christ et nous portent à l'imiter. Si vous la considérez attentivement, vous observerez que toute la vie du divin Rédempteur n'a été qu'un continuel exercice d'obéissance envers son père céleste. Il a voulu naître loin de la maison paternelle, dans une vile étable, pour se soumettre aux ordres d'un prince de la terre ; il a passé, en obéissant, les premières années de sa vie entre les bras et sur le sein de Marie sa divine Mère : il a également consacré sa jeunesse à faire tout ce que ses parents lui commandaient, dans une pauvre demeure « où il leur était soumis. » (1) Enfin c'est par obéissance qu'il a subi les supplices de la flagellation, du couronnement d'épines, de la croix et de la mort, « il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix. » (2) Serons-nous donc assez impudents, pour refuser de nous soumettre à l'homme, par amour du Seigneur, tandis que Jésus-Christ lui-même, bien qu'il fût Dieu, s'est soumis à l'homme, pour l'amour de nous ? Est-il sur la terre un sujet qui ne se réjouisse de ressembler à son prince ? Quel disciple ne se glorifie d'imiter son maître ? Combien donc à plus forte raison ne devons-nous pas désirer de nous rendre, par une obéissance parfaite, semblables à ce divin Rédempteur qui est notre maître, notre chef, notre prince, notre roi, notre Dieu et notre tout ! « Apprenez, ô homme ! » s'écrie saint Bernard tout embrasé de ferveur, « ô homme apprenez à obéir : terre, sachez vous soumettre : poussière, humiliez-vous. L'Évangéliste, parlant de votre Créateur, dit qu'il leur était soumis, sans doute que ce fut à Marie et à Joseph. Cendre orgueilleuse, rougissez. Dieu s'humilie et vous vous élevez ! Le Tout-Puissant se soumet aux hommes, et vous, en voulant dominer, vous vous préférez à votre Créateur ! »

(1) S. Lucæ c. 2. v. 52. — (2) Ad Philip. c. 2. v. 8.

Enfin le saint docteur termine par ces paroles : « Fasse le ciel que si jamais je roule des pensées d'orgueil dans mon esprit, Jésus-Christ m'adresse le même reproche qu'à son apôtre, en me disant : Retire-toi satan : car tu ne goûtes pas les choses divines. » (1)

328. Afin donc de mettre en pratique les instructions de ces deux derniers chapitres; nous devons chaque fois que nous comparaissons en la présence de nos supérieurs, faire un acte de foi et croire fermement qu'ils sont les vicaires de Jésus-Christ; que leur volonté est la volonté de Dieu, et qu'en l'accomplissant, nous ne saurions nous tromper. Si nous recevons leurs ordres avec cette foi vive, notre obéissance deviendra prompte, simple, agréable à Dieu et parfaite.

CHAPITRE IX.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

329. *Premier avertissement.* Le directeur doit veiller avec beaucoup de sollicitude à ce que la vertu d'obéissance germe et s'enracine profondément dans les âmes de ses pénitents; car sans elle il ne saurait les conduire au comble de la perfection, quels que soient d'ailleurs les sacrifices qu'il s'impose, les moyens qu'il emploie, et la peine qu'il se donne. S'il les persuade, s'il leur donne ses ordres, s'il les exhorte et les instruit; mais qu'ils n'obéissent pas; il est évident que malgré son excellente direction, ils ne feront jamais aucun progrès. Or, il obtiendra cette fin en se servant de deux moyens que je vais indiquer. Premièrement, il

(1) Hornel. 1. super missus.

s'efforcera de leur inspirer une grande estime, un ardent amour pour l'obéissance; et de diriger toutes leurs affections vers cette vertu; car ils ne pourront jamais la posséder, si leur volonté ne prend la ferme résolution de l'acquérir. A cette fin il leur recommandera souvent d'en méditer avec attention les nobles prérogatives et les motifs pressants que nous avons indiqués; car ces considérations allumeront dans leurs âmes l'amour de cette vertu, et les embraseront du désir de la pratiquer.

330. Secondement, il faut sans cesse les exercer à l'obéissance; car si l'habitude des vertus ne peut s'acquérir que par la fréquente réitération des actes, il est surtout évident, par rapport à celle dont nous parlons, que celui qui a coutume de faire sa propre volonté n'aura jamais une grande facilité de se soumettre aux ordres de ses supérieurs. Qu'il les habitue donc, autant que possible, à dépendre de ses conseils non-seulement quant à l'usage des sacrements, mais encore par rapport aux œuvres de pénitence, aux mortifications, à l'oraison et aux actions extérieures quoiqu'indifférentes en elles-mêmes. Il est bon aussi de rompre quelquefois leur volonté, en leur refusant des choses mêmes permises: telles que la sainte communion, les macérations corporelles et d'autres exercices pieux, auxquels il sait qu'ils sont enclins: car cette espèce d'obéissance leur sera très-utile. Sainte Thérèse dit d'elle-même, qu'elle s'adressa pendant quelque temps à un confesseur qui l'affligea considérablement, parce qu'il s'appliquait surtout à dompter sa volonté propre: cependant elle ajoute: « Sa direction, à ce qu'il me semble, fut plus que celle de tout autre d'un grand secours pour mon âme. » Et comme le démon voyait encore mieux que la sainte, l'utilité qu'elle retirait de ce père spirituel, il la porta souvent à l'abandonner. Mais parce que Dieu connaissait fort bien la très-prudente conduite de son ministre, il adressait aussitôt des reproches intérieurs à sainte Thérèse chaque fois qu'elle s'arrêtait à ces suggestions: voici comme elle s'exprime à ce sujet: « Lorsque je prenais la résolution d'aban-

donner ce confesseur, je comprenais aussitôt qu'il ne fallait pas le faire; et je recevais intérieurement des reproches qui me tourmentaient, me crucifiaient plus cruellement que le confesseur lui-même. Quelquefois je me voyais agitée, affligée par des mortifications d'un côté et par des réprimandes de l'autre. Mais tout cela m'était nécessaire, parce que j'avais une volonté peu mortifiée et peu docile. »

331. *Second avertissement.* Il faut néanmoins observer que pour mortifier et rompre ainsi la volonté, on doit user de prudence et de modération. Car autrement, loin d'être utile, une telle direction serait dangereuse et nuisible. Ainsi le père spirituel doit bien se garder de commander des choses impossibles, si ce n'est qu'il se sente porté à le faire par une inspiration spéciale et tout extraordinaire du Saint-Esprit; puisque, comme je l'ai déjà insinué ailleurs, il lui est expressément défendu de donner des ordres semblables. Qu'il ait même soin de ne pas imposer aux pénitents des œuvres corporelles ou spirituelles supérieures à leurs forces; autrement, en voulant fléchir leur volonté, il les précipiterait dans de grandes angoisses. Il est donc nécessaire qu'il examine d'abord les progrès qu'ils ont faits dans la perfection; afin de pouvoir réprimer leurs penchants et les mortifier proportionnellement à leur avancement spirituel. En un mot pour que sa direction produise un heureux effet, il doit observer continuellement « ce que les épaules de chacun refusent, et ce qu'elles sont capables de porter. » Sainte Thérèse, parlant de sa propre expérience, fait des observations qui sont très-capables de confirmer mon assertion. (1) Elle dit qu'ayant fait connaître l'état de son âme à un excellent serviteur de Dieu, il lui proposa des remèdes supérieurs aux forces de son esprit; mais qui ne produisirent pas d'autre effet qu'une si grande affliction et consternation que, si elle n'eût consulté d'autres directeurs, elle aurait fini par désespérer tellement de sa perfec-

(1) In *Vita* c. 28.

tion, qu'elle aurait renoncé à la vie spirituelle. On fera bien de lire ici les propres paroles de la sainte, qui décrit dans sa vie, chapitre vingt-troisième, les sentiments de son âme beaucoup plus clairement que je ne puis le faire moi-même. Le directeur pourra comprendre par là combien la prudence, et la modération que nous recommandons si instamment, et qui sont nécessaires pour bien mortifier la volonté de ses pénitents; puisque sainte Thérèse, qui était douée d'un si grand courage et comblée de faveurs si extraordinaires, a néanmoins failli de se perdre par l'imprudence d'un confesseur.

332. *Troisième avertissement.* Outre la modération, le directeur doit encore mettre une certaine sagacité dans les ordres qu'il prescrit à ses pénitents, pour exercer leurs volontés: lors donc qu'il veut leur enjoindre quelque chose de contraire à leurs inclinations, il le fera de sorte qu'ils ne puissent s'apercevoir que c'est pour les mortifier: à cette fin, il attendra qu'ils se rendent coupables d'une faute quelconque, dont il pourra se servir comme d'un prétexte, pour cacher ses intentions. Il est nécessaire de prendre ces précautions, parce qu'on rencontre, surtout parmi les femmes, certaines personnes qui, loin de s'humilier, ont coutume de se laisser aller à la vaine complaisance; lorsqu'elles observent que le directeur s'applique à exercer leur volonté; parce qu'elles voient en cela une preuve qu'il sait apprécier leur ferveur; de sorte que la mortification contribue elle-même à leur inspirer de la vanité: ce qui n'a pas lieu quand elles se reconnaissent coupables et par conséquent dignes de quelque pénitence. Il faut de plus observer qu'en mortifiant la volonté du pénitent, on doit s'abstenir de paroles âpres, sévères et ignominieuses; à moins que celui-ci ne soit d'une vertu extraordinaire et capable de supporter toute épreuve; car ces sortes de réprimandes troublent ordinairement la paix, même dans les âmes des personnes spirituelles.

333. *Quatrième avertissement.* Le directeur se servira de la sainte obéissance, comme de la pierre de Lydie, pour

discerner les esprits; surtout celui des personnes qui s'imposent des pénitences et des travaux extraordinaires, ou qui reçoivent de Dieu des grâces toutes spéciales, telles que des visions, des révélations et des extases. Aucune autre épreuve ne lui indiquera plus clairement, si l'esprit de ses disciples est droit, sincère, ou faux et dépravé. La raison, à mon avis, en est évidente. Car, la perfection ou l'imperfection de la vie spirituelle réside dans la volonté; puisque toutes nos actions, tant intérieures qu'extérieures, reçoivent de cette faculté, ou la splendeur des vertus, lorsqu'elles sont bonnes, ou la tache du vice quand elles sont mauvaises. Or, je le demande, comment pourrait-il se faire que la volonté indocile, opiniâtre et dure, qui ne sait point se soumettre aux supérieurs ni à Dieu par l'obéissance, devienne le temple où l'Esprit-Saint puisse descendre, pour exécuter de grandes œuvres. Est-il possible qu'elle soit comme un jardin de délices pour le Seigneur; ou comme un trône sur lequel le Très-Haut puisse s'asseoir et régner?

334. Un fait bien célèbre est celui que Nicéphore rapporte de saint Siméon stylite, dans son histoire ecclésiastique. (1) Ce grand serviteur de Dieu avait fixé sa demeure non sur la terre, ni dans le ciel, mais entre l'une et l'autre, sur une colonne très-élevée. Là il menait une vie qui n'était ni humaine; car il se privait de tout commerce avec les mortels, ni angélique; puisqu'il s'imposait de perpétuelles et d'horribles pénitences; mais divine par les rapports intimes qu'il avait sans cesse avec le Très-Haut dans de sublimes contemplations. Les religieux qui habitaient la cime très-élevées des montagnes voisines, voyant en lui un genre de vie si extraordinaire et inouï, résolurent de l'éprouver, pour savoir quel était son esprit: or ils jugèrent que, dans cette circonstance, le moyen le plus sûr de ne pas se tromper était de mettre sa probité à l'épreuve de la sainte vertu d'obéissance. A cette fin, ils envoyèrent plusieurs moines chargés de lui dire: Siméon, quel nouveau genre de vie ne

(1) L. 14. c. 15.

menez-vous pas sur le sommet de cette colonne ? Pourquoi avez-vous abandonné la voie ordinaire, sûre et fréquentée par les saints ? Descendez tout de suite et revenez avec nous dans le sein de la communauté : les supérieurs vous le commandent, et nous envoient ici pour vous signifier leur volonté. Or, il faut savoir que les instructions de ces envoyés étaient d'encourager Siméon à persévérer dans ce genre de vie, s'il leur obéissait volontiers ; et de le forcer à descendre, s'il ne voulait pas se soumettre. Mais à peine le serviteur de Dieu eut-il entendu ces paroles, que plein de reconnaissance pour la sollicitude et la charité dont les religieux lui donnaient une preuve évidente, il se disposait à obéir aussitôt, lorsque ceux-ci lui dirent : « C'est bien, frère Siméon, restez ici, soyez ferme et persévérez : car il nous semble que le ciel lui-même vous appelle à une vie jusqu'alors inconnue. » Plus certain que jamais de la volonté divine, il continua donc de vivre comme il avait commencé. Ainsi nous pouvons dire en toute assurance que l'obéissance est le caractère le plus évident, le plus capable de distinguer l'esprit de Dieu d'avec celui qui est faux, mensonger ou vicieux. C'est pourquoi le directeur doit s'en servir pour discerner les esprits et diriger les âmes qui lui sont confiées.

335. Ce que nous avons dit dans ces trois derniers articles, sur l'obéissance, la religion et la dévotion, doit suffire. Ces trois vertus se rapportent à la justice, dont selon le langage des scolastiques elles sont des parties potentielles : la première parce qu'elle exécute les ordres des supérieurs légitimes ; la seconde, parce qu'elle rend à Dieu le culte qui lui est dû, et la troisième parce qu'elle donne de la promptitude à l'accomplissement de ce devoir. Il nous reste donc à parler des autres vertus qui rentrent, comme parties potentielles, dans le domaine de la justice. Mais parce que, si nous les considérons toutes en détail, ce traité deviendrait trop long, nous nous contenterons de jeter un simple coup d'œil sur chacune d'entre elles. Une vertu qui dépend aussi de la justice comme

partie potentielle, c'est la piété par laquelle nous rendons nos devoirs à Dieu, en tant qu'il est notre Père céleste, à nos parents, à notre patrie et à nos concitoyens. Telle est la doctrine de saint Thomas qui observe en outre que nous devons nous acquitter de ces devoirs surtout envers nos parents, non-seulement par des paroles et un extérieur respectueux, mais encore par nos œuvres, « en les visitant pour les soigner, quand ils sont malades, en pourvoyant à leur entretien, lorsqu'ils sont pauvres et en leur rendant tous les autres services qu'ils attendent de nous. » (1) Néanmoins, comme l'enseigne encore le docteur angélique, si les soins, que réclament vos parents, vous empêchent de servir Dieu, par exemple : lorsqu'ils s'opposent à votre entrée en religion, au mépris de la volonté du Seigneur qui vous y appelle ; on ne saurait les considérer comme des actes de piété, parce qu'ils éloignent l'homme de Dieu qu'il doit honorer avant toute créature. Le saint docteur s'exprime en ces termes : « Les services, que vos parents exigent de vous, cessent d'être des actes de piété, lorsqu'ils vous empêchent de rendre à Dieu le culte qui lui est dû, puisqu'alors ils vous portent à mépriser le Seigneur pour honorer les hommes. » (2) Ensuite il continue ainsi : « C'est pourquoi saint Jérôme dit dans son épître à Héliodore : Accomplissez votre dessein malgré les instances de votre père et de votre mère ; volez sous l'étendard de la croix sans verser aucune larme. Car c'est un grand acte de piété, que d'être cruel dans cette circonstance. » Une autre partie potentielle de la vertu cardinale dont nous parlons, c'est la déférence par laquelle nous honorons les hommes qui sont revêtus de quelque dignité, ou qui sont doués de qualités éminentes. Ainsi elle exige que l'homme respecte et vénère les princes, qui gouvernent pendant la paix, et les généraux qui commandent pendant la guerre. Elle nous recommande aussi d'honorer nos supérieurs, soit parce que le pouvoir qu'ils ont sur

(1) 2. 2. Q. 101. a. 1 et 2. — (2) Ibidem art. 4.

nous leur donne une certaine dignité, soit parce qu'ils s'en servent pour notre utilité. Nous devons également respecter nos maîtres ; parce qu'ils ont la science en partage et qu'ils nous communiquent leurs lumières. Enfin nous sommes obligés de vénérer tous ceux qui se distinguent par leurs talents, par leurs vertus et par tout autre don de la nature ou de la grâce. La véracité est encore une partie potentielle de la justice, car c'est par elle que nous communiquons à nos semblables, au moyen de la parole, de l'écriture ou d'autres signes, les choses telles qu'elles existent dans notre esprit. Cette vertu est évidemment d'un grand mérite, puisqu'elle entretient les relations que les hommes ont entre eux : en effet si, au lieu de manifester les véritables sentiments de son âme, chacun s'efforçait de déguiser sa pensée, la société humaine ne saurait subsister. Supposez que les hommes ne parlent pas comme ils pensent, toute conversation leur deviendra impossible et à plus forte raison tout contrat, tout pacte, toute convention ou toute autre affaire semblable ; parce que le fondement de tout commerce, c'est-à-dire la foi, leur manquera. Nous pouvons aussi apprécier la gloire de cette vertu par la turpitude du vice qui lui est opposé ; car aux yeux d'un homme sincère, il n'est rien de plus honteux que la tromperie et le mensonge. La reconnaissance est également une partie potentielle de la justice : elle exige deux choses : premièrement, que nous répondions par une affection intérieure au bien que nous avons reçu, comme le dit Sénèque : « Voulez-vous rendre un bienfait, acceptez-le d'abord avec bienveillance. » (1) Secondement, que nous témoignions notre gratitude par un service pareil et même plus grand, ainsi que l'exige saint Thomas : puisque rendre un bienfait semblable est plutôt une espèce de devoir que la marque d'un cœur reconnaissant. Celui qui tend à la perfection doit pratiquer toutes les vertus et surtout la reconnaissance, dont les

(1) L. 2. de Benef. 35.

animaux eux-mêmes ne sont pas dépourvus; puisque, comme l'expérience le prouve, ils témoignent ordinairement leur gratitude envers l'homme pour les quelques biens qu'ils en ont reçus. En outre, la vengeance est une partie potentielle de la justice : non pas celle qui ne se propose que de nuire à ceux qui nous ont fait du tort; car cette passion provient de la haine et de l'envie qui répugnent à la charité. La vertu de vengeance est celle que saint Thomas décrit en ces termes : « Lorsque celui qui châtie a surtout en vue un bien quelconque, auquel il parvient en châtiant le malfaiteur ; soit pour l'amender, ou pour l'empêcher de nuire ; afin de veiller à la tranquillité publique, de conserver l'intégrité de la justice et de procurer l'honneur de Dieu, la vengeance peut alors être permise, pourvu qu'elle soit accompagnée des circonstances voulues : » par exemple, que ceux qui pratiquent cette vertu soient revêtus de quelque autorité compétente, tels que les princes, les juges, les supérieurs légitimes ; mais non les hommes privés ; car ceux-ci, n'étant point chargés de châtier leurs semblables, doivent se borner à compatir aux maux de ceux qui sont lésés dans leurs droits ; et à supporter avec patience les torts qu'on leur fait à eux-mêmes. Enfin la libéralité est une partie potentielle de la justice ; parce qu'elle porte l'homme à user largement des biens de la fortune en faveur du prochain ; de sorte qu'il les emploie plutôt pour l'avantage de ses semblables que pour lui-même. Toutes ces vertus n'appartiennent point rigoureusement à la justice, puisqu'elles ne concernent pas un droit strict et légal ; mais elles sont des parties potentielles de la justice ; parce que chacune d'elles concerne un certain droit, quoique moins rigoureux : d'où il résulte qu'elles rentrent en quelque sorte dans le domaine de la justice et que nous devons nous efforcer de les acquérir, si nous voulons pratiquer parfaitement cette vertu cardinale.

(1) 2. 2 Q. 108, a. 1.

ARTICLE VIII.

De la patience.

CHAPITRE PREMIER.

EN QUOI CONSISTE LA VERTU DE PATIENCE ? COMMENT DIFFÈRE-
T-ELLE DE LA FORCE ? COMBIEN IL IMPORTE DE L'ACQUÉRIR.

336. On ne saurait bien comprendre la nature de cette vertu, si l'on n'a préalablement saisi la différence qui existe entre les deux violentes passions de la crainte et de la tristesse, qui exercent un si grand empire sur le cœur de l'homme. La crainte est cette vile affection que la pensée d'un mal absent, mais qui nous menace, excite dans nos âmes. La tristesse est cette autre affection qui provient de la pensée et même du sentiment d'un mal présent, qui nous opprime actuellement. Le coupable qui s'aperçoit que son crime est découvert, craint la prison dans laquelle il prévoit qu'on le jettera probablement : il se retire dans la solitude, s'enfuit et se cache dans les bois. Mais lorsque les ministres de la justice l'ont arrêté et jeté dans un étroit cachot, ce n'est plus la crainte qui le poursuit, mais la tristesse qui l'accable et à laquelle il succombe, en se voyant condamné à la réclusion qu'il redoutait. Le seul mal qu'il craigne alors, c'est le supplice qui l'attend, mais lorsque la sentence irrévocable est prononcée, il cesse de le redouter pour s'abandonner à une tristesse mortelle. Ces deux passions, comme nous n'en faisons que trop l'ex-

périence malgré nous, opposent de grands obstacles à l'exercice des vertus chrétiennes ; car elles troublent tellement la raison, qu'elles lui font oublier ses propres règles ; afin de la précipiter ensuite plus facilement dans l'abyme du péché. Aussi le Seigneur nous a-t-il pourvus de deux vertus remarquables, au moyen desquelles nous puissions réprimer ces turbulentes affections qui se révoltent contre nous, comme des bêtes féroces, et nous font si fréquemment la guerre. La force, qui est une de ces deux vertus, nous inspire de la fermeté et de la constance, surtout lorsqu'il s'agit de grands maux, tels que la mort ou des tourments atroces ; comme nous l'avons expliqué dans le troisième article de ce traité. L'autre est la patience qui modère tellement la tristesse dont les maux présents nous accablent, qu'elle nous aide à les supporter avec paix et tranquillité ; ainsi que le dit saint Augustin : « La patience de l'homme est juste, louable ; elle mérite même le titre de vertu, lorsqu'elle nous fait endurer paisiblement les maux de cette vie ; sans désirer, dans une mauvaise intention, des biens capables de nous procurer une existence plus agréable. » (1) Ainsi l'on peut dire sans craindre de se tromper : « Que la patience consiste dans une certaine égalité d'esprit, qui exclut de l'âme la tristesse que la présence de l'adversité y occasionne. » Bien que cette vertu soit distincte et séparée de toute autre, nous pouvons néanmoins conclure, d'après les paroles de saint Augustin, qu'il faut maintenir le sentiment de saint Thomas qui dit : « Que la patience est comme une partie potentielle de la force ; parce qu'elle se joint à celle-ci, comme une vertu secondaire à une vertu première. » (2) Proposition que le saint docteur explique en ces termes : « L'acte de force consiste non-seulement en ce que l'homme persévère dans le bien, malgré la crainte des dangers futurs ; mais encore en ce qu'il ne succombe pas à la tristesse, ni à la douleur que lui causent les maux présents : et sous

(1) Lib. de Patient. c. 2. — (2) 2. 2. Q. 136. a.

ce rapport la patience a une certaine conformité avec la force. Néanmoins celle-ci lutte surtout contre la crainte dont le propre est de fuir, ce que la force ne fait jamais. Tandis que la patience combat plus particulièrement la tristesse. Car on dit que quelqu'un est patient, non parce qu'il ne fuit pas; mais lorsqu'il souffre louablement les peines qu'il endure présentement; c'est-à-dire, quand il ne s'en attriste pas d'une manière désordonnée. » (1).

337. De plus, nous pouvons conclure que l'unique but de la patience est de mitiger, de calmer et d'adoucir la tristesse et les angoisses que les tribulations présentes occasionnent dans nos cœurs : que ces tribulations consistent dans la pauvreté, dans la maladie ou dans la mort de nos parents et de nos amis; ou dans la perte de notre honneur, de nos biens, de la santé, ou dans tout autre mal qui puisse nous arriver. Plutarque démontre cette vérité par ce qu'il dit d'Agésilas. (2) Celui-ci souffrait d'horribles douleurs de goutte, lorsqu'il reçut la visite de Carnéade son ami qui, en voyant ses pieds si énormément enflés et brûlants comme du feu, se sentit tellement touché de compassion qu'il se disposait à partir, ne pouvant supporter plus longtemps la vue d'un si grand mal. Mais Agésilas lui dit : Restez ici, Carnéade, « car rien n'est venu de là jusqu'ici : » en proférant ces paroles il montra d'abord ses pieds et ensuite son cœur. Voilà le devoir de la patience, elle résiste aux tribulations qui nous accablent, elle les empêche d'opprimer notre cœur et les modère tellement que l'âme n'en est pas moins paisible et tranquille.

838. On ne peut révoquer en doute que la patience ne soit nécessaire à la perfection du chrétien; puisque saint Paul nous l'assure en ces termes : « La patience vous est nécessaire; afin que, faisant la volonté de Dieu, vous obteniez les biens qu'il a promis » de vous accorder dans cette vie et dans l'autre. (3) Saint Thomas nous donne la raison de cette nécessité, en nous disant que « La tristesse

(1) Eod. art. ad 2. — (2) In Lacon. — (3) Ad Heb. c. 10. v. 36.

est une des passions qui empêchent le bien-être de la raison, selon ces paroles de l'Apôtre : La tristesse de ce monde engendre la mort ; (1) et comme le dit l'Ecclésiastique : La tristesse en tue beaucoup ; elle n'est utile à rien. » (2) En effet, combien de personnes cette cruelle passion n'a-t-elle pas privées de la raison et rendues insensées ? Combien qui, après avoir perdu la santé de l'âme, se sont elles-mêmes données la mort dans une excessive tristesse ? Et il ne faut pas s'en étonner, car il n'est rien qui, plus que la mélancolie, répande de profondes ténèbres dans l'âme, qui refroidisse plus considérablement la volonté et la rende plus lente, plus tardive, en l'accablant de son poids insupportable. « C'est pourquoi, ajoute le docteur angélique, il est nécessaire que nous ayons une vertu qui préserve la raison des funestes effets de la tristesse et l'empêche de succomber à cette passion. Or c'est ce que fait la patience. » En effet, dans les moments de tribulations dont personne n'est exempt dans ce misérable monde, elle chasse de notre âme la tristesse qui nous est si nuisible, elle dissipe les ténèbres, le froid, la torpeur qui cherchent à s'en emparer, et maintient non-seulement la raison mais encore la volonté dans les dispositions requises pour atteindre à la perfection.

339. Saint Bernard apporte encore une autre raison qui ne prouve pas moins que la précédente combien la patience est nécessaire à l'acquisition des vertus chrétiennes. Car, selon ce saint docteur, les tribulations répriment l'orgueil de la chair, et portent l'esprit à la contemplation des choses divines ; c'est-à-dire que quand on les supporte avec patience, « les peines que le Seigneur envoie, retranchent la douceur des voluptés charnelles et fortifient les vertus de l'âme : la chair perd ce qu'elle avait de superflu, et l'esprit acquiert les vertus qu'il n'avait pas. » (3) Dans le fait, l'expérience prouve combien l'épreuve des tribulations embellit, perfectionne et ennoblit les vertus. C'est pourquoi l'apôtre

(1) 2. Cor. — (2) Eccli. 30. — (3) Serm. 10. in Cœna Dom.

saint Jacques, voulant faire de nous des chrétiens parfaits sous tous les rapports, ne nous exhorte à rien autre chose qu'à la patience, en nous adressant ces charitables paroles : « Réjouissez-vous, mes frères, lorsque vous êtes en proie à différentes tentations, sachant que, par l'épreuve de votre foi, vous acquerez la patience. Or, cette vertu étant une perfection, elle vous rendra parfaits, intègres et riches en toutes sortes de biens spirituels. »

CHAPITRE II.

CONSIDÉRATION TRÈS-CAPABLE DE NOUS EXCITER A SUPPORTER LES TRIBULATIONS AVEC LA PATIENCE VOULUE.

340. La tribulation est utile à chacun. Car, ou vous êtes pécheur ou vous êtes juste ; tiède ou fervent. Consultez votre conscience, et vous verrez que, dans quelque état que vous soyez, les tribulations seront toujours pour vous un baume qui guérit, qui préserve de la maladie et maintient la santé de l'âme. Si vous êtes pécheur, vous n'avez pas sujet de vous attrister au milieu des maux temporels que le Seigneur vous envoie, puisqu'ils apportent un remède à votre maladie spirituelle. « Le péché, dit saint Jean Chrysostome, est un ulcère. De même donc que celui qui a un ulcère voit son mal s'accroître, lorsqu'on ne l'opère pas : ainsi quand celui qui a péché n'est pas châtié, il devient le plus misérable de tous. » (1) Puis donc que les personnes qui ont des ulcères endurent que le médecin comprime leurs plaies pour en faire sortir le pus ; si elles souffrent qu'il coupe les chairs corrompues avec ses ins-

(1) Homél. 6. ad pop. Antioch.

truments tranchants : si elles lui permettent de brûler les parties infectes avec un fer rouge : combien à plus forte raison ne devons-nous pas souffrir avec patience que le Seigneur emploie le fer et le feu des tribulations, pour guérir les plaies mortelles de notre âme; de peur qu'elles ne viennent à pourrir et qu'elles ne nous donnent la mort éternelle.

341. Le monde a-t-il jamais été témoin d'une impiété plus grande que celle, dont les fils de Jacob se sont rendus coupables envers leur petit frère Joseph? Conjuré la perte de l'innocent enfant; vouloir qu'il meure accablé de maux; le descendre au fond d'une citerne desséchée; le vendre à des marchands comme un humble esclave pour quelques viles pièces de monnaie; le condamner à vivre au milieu de mille misères; le donner à une nation étrangère pour s'en débarrasser : ô cruauté ! ô barbarie ! ô impiété ! Cependant il est un moyen d'amollir ces cœurs endurcis ! La verge des tribulations les a frappés et les voilà qui pleurent tous, en se disant entre eux : « C'est avec raison que nous souffrons ces maux ; parce que nous avons péché contre notre frère. » (1) Les châtimens de Dieu leur ouvrent les yeux et, tandis qu'ils versent des larmes, la lumière divine se répand dans leurs âmes. Quel homme fut plus arrogant que Nabuchodonosor, qui refusait d'incliner son front même devant Dieu ? Et néanmoins, qu'arriva-t-il ? Lorsqu'il se vit condamné par le Tout-Puissant à manger de l'herbe comme un bœuf, parmi les bêtes fauves des bois : accablé sous le poids d'une si grande tribulation et d'une si profonde humiliation, il se soumit, exalta la grandeur de Dieu et adora sa majesté infinie. Voici comment il s'exprime lui-même à ce sujet : « Moi, Nabuchodonosor, j'ai levé mes yeux vers le ciel, et le Seigneur m'a rendu l'usage de mes sens. J'ai béni le Très-Haut, j'ai loué et glorifié celui qui vit dans tous les siècles. » (2) Ce jeune homme orgueilleux, dont il est fait

(1) Gen. c. 42. v. 21. — (2) Daniel. c. 3. v. 31.

mention dans l'Évangile, ce pécheur, le vice personnifié, lui qui avait abandonné la maison paternelle avec tant d'arrogance, cet enfant prodigue, qui put le ramener à de meilleurs sentiments ? N'est-ce pas la faim, la soif, la nudité et l'extrême misère à laquelle il se vit réduit ? N'est-ce point là ce qui le ramena dans le sein du meilleur des pères ? N'est-ce pas cette tribulation qui lui fit verser des larmes de repentir, et qui le força de s'écrier tout pénétré de douleur : « Mon père ! j'ai péché contre le ciel et contre vous ; je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » Concluons donc avec saint Augustin : « Que l'homme doit voir dans le Seigneur un médecin charitable, et dans les tribulations, non un châtiment réprobateur, mais un remède salutaire. » (1) Ainsi, quelque amère que soit cette médecine, dès lors que vous vous reconnaissez coupable de péchés graves, vous devez non-seulement la recevoir volontiers des bienfaisantes mains du Seigneur, mais encore la prendre paisiblement, sans trouble, sans tristesse, sans plainte et sans murmure, si vous ne voulez pas périr éternellement, si vous avez à cœur le salut de votre âme.

342. Supposé même que vous soyez juste, mais tiède : au lieu de vous affliger lorsque vous êtes assailli par les tribulations, vous devriez en remercier Dieu du fond de votre cœur ; puisqu'il ne vous les envoie que pour vous arracher aux vains plaisirs du monde, par lesquels vous vous laissez écarter de la perfection. Le Seigneur agit à votre égard comme les mères envers leurs tendres enfants, lorsqu'elles veulent les sevrer : elles ont recours à l'amertume du fiel pour les éloigner du sein maternel. De même, par les tribulations qu'il vous envoie, votre Père céleste rend amers les plaisirs que vous poursuivez opiniâtrément et que vous recherchez dans les biens, les honneurs et les voluptés de ce monde ; afin que vous y renonciez et que vous sortiez de cette tiédeur pernicieuse dans laquelle

(1) In Pſalm. 21.

vous êtes plongé. A ce sujet saint Augustin s'écrie avec raison : « O malheur du genre humain ! Les mortels aiment le monde, bien qu'il ne soit qu'amertume. Imaginez-vous combien ils le chériraient, s'il n'offrait que douceur ! » (1) Le Tout-Puissant trouble les eaux de la volupté par une pluie continuelle de maux et néanmoins, vous ne cessez d'en boire. Il entoure des épines du remords la fleur des plaisirs et pourtant vous vous opiniâtrez à la cueillir. Que feriez-vous, je vous le demande, si vous ne rencontriez plus aucun obstacle, et que tout sourît à vos désirs pervers ? Vous vous précipiteriez assurément dans l'abyme du péché et, de tiède que vous êtes, vous deviendriez froid, c'est-à-dire que vous commettriez bientôt des péchés graves. Ainsi, lorsque vous êtes en proie aux tribulations, soumettez-vous à la volonté du Seigneur, adorez les décrets de la divine providence qui ordonne toutes choses pour votre plus grand bien ; et, au lieu de vous affliger, consolez-vous, en voyant que le Seigneur veille avec tant d'amour à votre avancement spirituel, tandis que vous le négligez vous-même.

343. Les Annales des frères Bernardins rapportent qu'un religieux, étant tombé de son ancienne ferveur dans une tiédeur mortelle, avait déjà pris la résolution d'abandonner la maison de Dieu, pour rentrer dans le monde ; lorsqu'une nuit saint Malachias et saint Bernard lui apparurent pendant son sommeil et s'approchèrent de son lit, en lui lançant des regards sévères. Puis saint Malachias, s'adressant à saint Bernard, lui dit : Ce frère n'est plus animé de bons sentiments : inquiet et troublé, il songe même à s'enfuir du monastère. A ces paroles saint Bernard répondit par ce texte de l'Écriture : « Je sais, je sais que la seule vexation donnera de l'esprit à l'entendement » de l'homme. (2) A peine eut-il proféré cette sentence, qu'il se mit à le frapper d'un bâton qu'il tenait à la main, tellement qu'en s'éveillant, le pauvre moine avait le corps

(1) Serm. 111. de Temp. — (2) Isaïæ c. 28. v. 19.

tout brisé. Il fit donc appeler le père prier, lui demanda pardon de son intention perverse et vécut désormais en parfait religieux durant tout le reste de sa vie. Le Seigneur agit précisément de la même manière envers vous. Car il sait, et nous a révélé de sa propre bouche, que la tribulation ramène dans la bonne voie les âmes qui se sont égarées, et fait que non-seulement elles reconnaissent leur tiédeur, mais qu'elles se font encore violence à elles-mêmes pour s'en délivrer : « La vexation donnera de l'esprit à l'entendement » de l'homme. C'est pourquoi il vous frappe quelquefois de la verge des afflictions. Recevez donc avec patience les châtimens qu'il vous inflige et, loin de mordre la verge qui vous frappe avec tant de charité, donnez-lui au contraire le baiser d'une âme humble et soumise.

344. Enfin si vous êtes juste et fervent dans le service de Dieu, vous devez également supporter avec patience les tribulations que Dieu vous envoie et même vous en réjouir, comme d'un grand bienfait; car elles sont le creuset où l'âme se purifie de ses défauts et acquiert la pureté de la perfection; comme l'Ecclésiastique nous le dit en ces termes : « Recevez toutes les peines qui vous arrivent, supportez la douleur, et prenez patience dans votre humilité; car c'est dans le creuset de l'humiliation que les hommes se rendent agréables aux yeux du Seigneur, comme l'or et l'argent s'épurent dans le feu. » (1) Il répète encore ailleurs la même pensée en ces termes : « Le four éprouve les vases du potier, et la tribulation les hommes justes. » (2) C'est elle qui polit la vertu, qui la purifie, qui l'étend, la dilate, l'accroît et l'augmente jusqu'à ce qu'elle atteigne la bienheureuse éternité.

345. Lorsque vous apercevez sur le sommet aride d'une montagne une jeune plante exposée à toutes les injures du temps, n'avez-vous pas en quelque sorte pitié de son infortune, en la voyant agitée par les vents et tour-

(1) C. 2. v. 4. — (2) C. 27. v. 6.

mentée par les tourbillons de la tempête ? Néanmoins c'est par ces impétueuses agitations de l'air qu'elle acquiert une plus grande force : car plus elle est violemment secouée, plus aussi elle pousse de profondes racines dans la terre. Quand vous considérez comment on bat le blé à coups de fléau, n'éprouvez-vous pas pour lui une espèce de commisération ? Et cependant, c'est par ces coups redoublés, qu'on le sépare de la paille pour le recueillir ensuite dans des greniers destinés à le recevoir. De même, lorsque la vertu est affligée de cruelles persécutions, agitée par d'horribles tentations, elle s'enracine plus profondément dans l'âme ; elle se purifie et se perfectionne, quand elle est en proie à la maladie, aux douleurs, aux infirmités, à l'infortune et à l'adversité. Abraham était saint ; aussi a-t-il fallu que sa vertu fût éprouvée par le sacrifice de son fils unique. Isaac était saint ; voilà pourquoi, afin d'éprouver sa vertu, il a dû s'offrir lui-même comme victime de ce grand sacrifice. Tobie était saint ; et c'est précisément pour cette raison, que Dieu l'a tenté en l'affligeant d'une affreuse cécité. Job était saint ; c'est pourquoi le Seigneur l'a visité par l'affliction, en le privant de ses biens, de sa maison, de ses enfants, de la santé et de tout ce qu'il possédait. David était saint ; aussi a-t-il dû supporter les persécutions de Saül, les rébellions d'Absalom, les dérisions de Séméï et d'autres calamités désastreuses. Car, ainsi que le dit l'Apôtre des nations : « Le Seigneur châtie celui qu'il aime, et afflige le fils qu'il reçoit ; » parce qu'il désire le voir parfait en toute sorte de vertus. (1) C'est pourquoi saint Augustin conclut en ces termes : « Dieu afflige ceux qu'il regarde comme ses enfants : et vous, peut-être seriez-vous excepté ? Que s'il vous dispense de l'épreuve des tribulations, c'est un signe que vous n'êtes pas du nombre de ses enfants. » (2)

346. Sénèque lui-même, aidé des seules lumières de la raison, est parvenu à reconnaître cette vérité : il dit qu'en

(1) Ad Heb. c. 12. v. 6. — (2) De Pastoribus.

cela Dieu agit envers nous comme un maître à l'égard de ses disciples, comme un général d'armée à l'égard de ses soldats, comme un père à l'égard de ses enfants. Voici ses propres paroles : « Dieu agit envers les hommes de bien, comme les maîtres qui imposent une tâche plus forte aux élèves sur lesquels ils fondent une espérance plus certaine ; et comme les généraux qui chargent leurs meilleurs soldats des plus rudes travaux... De même que les parents sévères élèvent plus durement leurs enfants, ainsi Dieu traite les siens avec rigueur ; afin qu'ils se fortifient et s'habituent à supporter les douleurs et les afflictions. » (1)

347. Pourquoi donc vous laissez-vous aller à la mélancolie, à la tristesse, à la consternation et au chagrin ; lorsque Dieu vous afflige par les tribulations ; puisque vous savez qu'il agit ainsi envers vous, non par haine mais par amour, non par envie de vous crucifier, mais par le désir qu'il a de vous perfectionner ? L'abbé Moÿse, s'adressant à un moine nommé Zacharie, lui dit : Enseignez-moi ce que je dois faire pour atteindre à la perfection. Celui-ci, confus et surpris d'entendre un pareil langage, se prosterna aussitôt à ses pieds en lui disant : Pour quelle raison, mon père ! me demandez-vous une chose que je devrais apprendre de vous ? Ne vous en étonnez pas, reprit l'abbé ; car, ayant vu le Saint-Esprit descendre sur vous, j'ai résolu de vous adresser cette question. Forcé de répondre, Zacharie prit son capuchon, le jeta par terre, le foula sous ses pieds et dit : Tant que l'homme n'aura pas été ainsi traité par les tentations et les tribulations, il ne saurait être un religieux parfait. (2) De même, vous dirai-je, si vous n'êtes en proie à de nombreuses tribulations, vous ne pourrez faire de grands progrès dans la perfection chrétienne. Supportez donc volontiers les différentes afflictions qui vous surviennent, et plus vous êtes opprimé par la douleur, plus vous devez vous unir à Dieu, en conformant votre volonté à la sienne, selon le conseil de

(1) De Constant. Sapient. — (2) Ex. l. doct. patr. de Obedien. n. 7.

l'Ecclésiastique : « Supportez les épreuves que le Seigneur vous envoie, unissez-vous à lui et prenez patience; afin que votre vie spirituelle s'accroisse jusqu'au dernier jour. » (1)

CHAPITRE III.

COMBIEN L'EXEMPLE DE JÉSUS-CHRIST DOIT NOUS ENCOURAGER A SUPPORTER PATIEMMENT TOUTE SORTE DE TRIBULATION.

348. Le prince des apôtres adresse à tous les chrétiens ces mémorables paroles : « Jésus-Christ a souffert pour nous, vous laissant un exemple; afin que vous suiviez ses traces. » (2) Comme s'il disait : en marchant dans une voie toute parsemée d'épines, ce divin Sauveur nous a laissé un remarquable exemple; afin que nous l'imitions, en marchant sur ses brisées. C'est là sans doute pour nous un puissant motif de supporter toute sorte de maux avec patience et tranquillité d'esprit. Et certes! quelle tribulation peut-il vous survenir, que ce très-aimable Rédempteur n'en ait supporté une plus atroce? Peut-être êtes-vous en proie à la douleur et à de fâcheuses maladies? Mais combien plus grandes ne furent point les douleurs, et plus cruels, les tourments qu'il a voulu endurer pour l'amour de vous? Votre cœur est-il opprimé par la misère et la pauvreté? Mais Jésus-Christ ne s'est-il pas réduit pour vous à une pauvreté et à un dénûment beaucoup plus grand? Peut-être avez-vous perdu un procès, ou vous a-t-on frustré une partie de vos biens? Pour lui, on l'a dépouillé même de ses habits et laissé nu sur la croix! Vos amis vous ont-ils méconnu? Mais lui, ses disciples mêmes

(1) C. 2. v. 3. — (2) 1. Epist. c. 2. v. 21.

l'ont abandonné. Peut-être avez-vous été accablé d'injures au grand préjudice de votre honneur ? Mais vous n'êtes pas encore devenu le jouet d'une vile populace, ni foulé aux pieds comme un putride ver de terre. Êtes-vous en butte à la persécution ? Mais ce n'est pas à une aussi cruelle que lui, et l'on ne cherche pas à vous faire mourir avec tant d'injustice. Avez-vous été livré, par des traîtres, entre les mains de vos ennemis ? Mais ce n'est pas comme lui par un apôtre qu'il avait comblé de si nombreux et de si grands bienfaits. Qu'y a-t-il donc qui puisse vous arriver de si fâcheux, dans tout le cours de votre vie, que vous ne puissiez vous encourager, par l'exemple de Jésus-Christ, à le supporter avec égalité d'esprit ? Puisque, comme le dit saint Cyprien : « Tous ses actes, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, ont eu pour compagne la patience. » (1) S'il a tout souffert pour vous, ne voudrez-vous rien endurer pour lui avec un esprit patient ? Il est le Créateur, et vous la créature ; il est Prince, et vous sujet ; il est le Seigneur, et vous l'esclave ; il est Dieu, et vous ver de terre ; il est tout, et vous rien.

349. Après avoir ruiné de fond en comble la ville de Sichem, Abimélech, voulant aussi se rendre maître de leur forteresse, prit la résolution de la détruire par le feu. Mais parce que, pour l'exécution de ce dessein, il était nécessaire d'amonceler les branches et les troncs d'arbres de toute une forêt, il se rendit avec tout son peuple sur la montagne de Selmon, où se trouvait un bois immense et très-épais : arrivé en ce lieu, il prit une hache et coupa une branche d'arbre d'une grandeur prodigieuse ; puis, l'ayant chargée sur ses épaules, il dit à ses compagnons : « Faites de suite ce que vous me voyez faire. » A ces paroles, vous les eussiez tous vus entraînés par un si noble exemple, les généraux et les préfets de milice, aussi bien que les simples cavaliers et soldats, s'armer de haches, couper les branches, les arbres même et les charger sur

(1) L. de Bono Patient.

leurs épaules, se disputant la gloire de porter avec joie le plus lourd fardeau à la suite de leur prince. Comme le dit l'Écriture : « Ils imitaient leur chef, en coupant des branches d'arbres avec émulation. » (1)

350. Ce fait remarquable était la figure de ce que notre divin Rédempteur devait faire plus tard. En voyant ce misérable monde tout parsemé de croix, le Sauveur des hommes comprit que nous ne pouvions habiter cette vallée de larmes, ce triste lieu d'exil, sans être en proie aux tribulations à l'amertume et à la douleur. Que fit donc ce chef très-aimant pour nous encourager à les supporter ? Il chargea ses divines épaules de la plus lourde, de la plus douloureuse croix ; puis, se tournant vers les soldats qui suivaient déjà ses étendards, il leur dit avec Abimélech : « Faites de suite ce que vous me voyez faire. » Me voici chargé de la croix ! Voilà que je gémiss sous le poids accablant de ce lourd fardeau ! Voyez que je suis épuisé et mourant sur ce gibet infâme ! « Que celui qui veut venir après moi fasse abnégation de lui-même ; qu'il porte sa croix et me suive : » car je ne reconnâtrai pas pour mon disciple, celui sur les épaules duquel je ne verrai point ce signe. (2) Et à la vue de cet illustre exemple de notre divin chef, il y aura des hommes qui refuseront de porter volontiers leurs croix, quelque lourdes, douloureuses, humiliantes, sèches et arides qu'elles soient ? Il y aura des hommes qui, en face d'un si noble modèle, s'attristeront, sangloteront, soupireront, se lamenteront ou se plaindront sous le poids de ce fardeau ? Chacun la traînera, non avec patience et amour, mais uniquement parce que la dure nécessité l'y contraint ? Dites donc alors que l'exemple d'Abimélech a pu inspirer plus d'ardeur à ses soldats, pour endurer les fatigues de la guerre ; que celui de notre divin Rédempteur, pour vous animer à supporter les peines et les tribulations de cette vie.

351. Mais non, que le ciel nous préserve d'avoir si peu

(1) Judic. c. 9. v. 48. — (2) S. Matth. c. 16. v. 24.

d'estime pour Jésus-Christ, de ne pas mieux apprécier les très-nobles exemples qu'il nous a donnés et de lui témoigner un si faible amour. Considérons fréquemment combien il a souffert pour nous et avec quelle patience invincible il a tout supporté; méditons sa passion, surtout dans les moments de tribulations; pour nous animer à imiter les actes de son admirable patience. Car de même que les peintres ont toujours sous les yeux le tableau qu'ils se proposent de reproduire; et les copistes, le modèle qu'ils veulent transcrire, ainsi nous devons sans cesse tenir nos regards fixés sur Jésus-Christ, en le considérant, tantôt gémissant sous le fardeau de sa croix, tantôt agonisant sur le calvaire, tantôt la tête couronnée d'épines, tantôt le corps déchiré par la flagellation, tantôt agité par de cruelles persécutions, tantôt injustement condamné, tantôt très-ignominieusement accablé de coups et d'injures; car cette vue excitera certainement en nous un ardent désir de l'imiter et fera que nos peines nous paraîtront sinon douces et suaves, du moins tolérables et faciles à supporter. C'est le conseil que l'Apôtre des nations suggérerait aux Hébreux : « Pensez souvent à celui qui a supporté de la part des pécheurs une telle contradiction contre lui-même; afin que vous ne vous fatigiez point en manquant de courage. » (1)

352. Un certain jeune homme, nourri au milieu des délices de la maison paternelle, avait pris l'habit religieux dans un couvent d'une très-grande austérité. Mais sa première ferveur s'évanouit bientôt; tellement qu'il trouvait le pain dur, le vin aigre, les vêtements grossiers, sa cellule étroite, l'obéissance onéreuse, ses confrères insupportables et la règle trop sévère. Aussi, vaincu par le dégoût, demanda-t-il la permission de s'en retourner chez ses parents. Mais le supérieur lui répondit : « Mon fils ! il n'est plus temps pour vous de reculer; puisque vous vous êtes consacré à la vie religieuse par une solennelle obla-

(1) Ad Hebr. c. 12. v. 3.

tion. Recommandez-vous au Seigneur et il vous donnera, comme à tant d'autres, la force de supporter patiemment toutes ces austérités. Encouragé par ces paroles, il renonça au dessein d'abandonner le service de Dieu. Néanmoins, peu après, entraîné par sa propre faiblesse, ou par le démon, et sans rien dire à personne, il déposa le saint habit et s'enfuit avec des vêtements séculiers. Mais comme il s'éloignait rapidement, Jésus-Christ lui apparut sous la forme d'un noble jeune homme, et s'offrit à l'accompagner, en lui disant : Arrêtez, attendez-moi, ne fuyez pas ; car je veux aller avec vous. Cependant le fuyard, craignant d'être découvert, pressait le pas. Enfin, cédant aux instances de celui qui le poursuivait en le suppliant à haute voix, il s'arrêta, et le divin Rédempteur lui ayant demandé où il allait d'un pas si précipité, il lui répondit audacieusement : Êtes-vous mon père pour que je vous rende compte de ma conduite ? Que vous importe où je vais ? Le Seigneur ne répondit à son arrogance, que par de douces paroles qui le calmèrent insensiblement ; et, en le questionnant de temps en temps, il parvint même à lui faire avouer qu'il avait abandonné la religion pour retourner dans le monde et vivre au milieu de sa famille. Alors Jésus-Christ, entr'ouvrant ses vêtements, se découvrit la poitrine et montra au religieux étonné la plaie sacrée de son côté percé, d'où coulait un sang vif et divin ; puis il lui adressa ces encourageantes paroles : Mon fils ! retournez au couvent ; et si désormais le pain vous semble dur, trempez-le dans ce côté ouvert pour l'amour de vous, et il vous paraîtra savoureux ; si le vin vous est désagréable, mêlez-le à ce sang, et vous le trouverez doux ; si les vêtements vous paraissent grossiers, appliquez-les sur cette plaie, et ils vous sembleront de velours ; dans ce cœur vous trouverez suave l'obéissance, la solitude, l'observance et la vie austère. A cette vue et à ces paroles, l'apostat pénétré de repentir retourna vers ses frères ; et, s'étant habitué à demeurer dans ce côté sacré, il passa très-saintement le reste de ses jours, en supportant avec

une grande patience toutes les tribulations et les peines de la vie religieuse. (1)

353. Plaise à Dieu que nous considérions sans cesse ou du moins souvent les plaies, les douleurs, les opprobres, la pauvreté, les injustices et les humiliations que notre aimable Rédempteur a supportés! Oh! que les injures paraîtraient douces à nos cœurs, douces les persécutions, les maladies, les douleurs, les misères; douce la privation des biens, des dignités; douce la séparation de nos parents, de nos proches et de nos amis! Cette patience inébranlable de Jésus-Christ au milieu des supplices a donné la force aux martyrs dans les tourments, aux apôtres dans la persécution, aux anachorètes dans l'exercice de la mortification, aux confesseurs de la foi dans l'adversité. C'est elle qui a communiqué aux saints la vertu de souffrir mille maux, tellement qu'au dire de saint Cyprien, l'apôtre saint Paul lui-même n'aurait pas pu pratiquer toutes les sublimes vertus que l'Église de Dieu lui attribue, si le Sauveur des hommes ne l'eût encouragé par l'exemple de sa patience admirable. Voici les propres du saint martyr : « La patience de Jésus-Christ est si grande que sans elle l'Église ne posséderait pas l'apôtre saint Paul. » Considérons donc, nous aussi, comment notre aimable Sauveur a pratiqué cette vertu pendant toute sa vie; afin de nous exciter à l'imiter.

(1) Spec. Exemp. dist. 9. exemp. 159.

CHAPITRE IV.

AUTRES MOTIFS DE PATIENCE : LA CERTITUDE D'UNE RÉCOMPENSE DANS LE CIEL, ET L'INÉVITABLE NÉCESSITÉ DE SOUFFRIR DANS CE MONDE.

354. Il n'est rien qui encourage l'homme à supporter ses maux, comme l'espérance d'en recueillir les fruits. Que de peines le pauvre laboureur ne se donne-t-il pas, en travaillant la terre, en l'arrosant de ses sueurs. Il se tient toujours ferme contre les rayons du soleil, quoique brûlants; ferme contre les vents, quoiqu'impétueux; ferme contre les intempéries de l'air tantôt humide, tantôt froid, tantôt d'une chaleur étouffante; parce qu'il nourrit dans son cœur l'espérance d'une abondante moisson. Lorsqu'épuisé de fatigues, accablé d'ennui et de dégoût, il se sent porté au découragement, il relève son esprit abattu, en pensant que bientôt il verra ses greniers remplis d'un froment précieux. Comme le dit saint Grégoire : « De même que personne ne peut espérer faire la moisson, s'il n'a préalablement cultivé la terre : ainsi l'homme ne saurait prétendre au bonheur éternel, à moins qu'il n'ait d'abord semé en cette vie les pleurs et les gémissements de l'amertume; comme il est écrit : Ils s'acheminaient et pleuraient en semant, mais ils arriveront avec joie, en portant leurs gerbes. » (1)

355. Observez en outre que les maux de cette misérable vie, comparés aux biens qu'ils nous préparent dans le ciel, s'évanouissent tellement, que nous devons les considérer comme un véritable bonheur. Quelle comparaison, en effet, entre les humiliations présentes et la gloire céleste, entre les douleurs corporelles et l'éternelle félicité, entre

(1) In Psalm. 3. pœnit.

la pauvreté, les misères d'ici-bas et les trésors inépuisables de la patrie bienheureuse? Il n'y en a certainement aucune, dit saint Paul : « J'estime, dit-il, que les souffrances de la vie présente ne sont pas à comparer avec la gloire future dont nous jouirons. » (1). A ces paroles ajoutons ce que le même Apôtre écrit dans son épître aux Corinthiens, en ces termes : « Les tribulations momentanées et légères, que nous supportons maintenant, nous préparent dans le ciel une gloire éternelle. » (2) Ainsi, les maux présents ne sauraient être comparés avec le bonheur de la vie future; parce qu'ils sont courts, fugitifs et momentanés; tandis que celui-ci est éternel : en effet, les choses qui passent si rapidement ne sont rien, par rapport à celles qui durent toujours et qui reposent sur la base ferme, inébranlable de l'éternité.

356. C'est pourquoi l'apôtre fait ce raisonnement : si les athlètes s'abstiennent de toute volupté charnelle, de toute nourriture nuisible, s'ils se livrent de rudes combats; afin d'obtenir une couronne périssable et faite avec de viles feuilles, que ne devons-nous pas faire pour mériter l'aurore de la gloire éternelle? « Ceux qui s'efforcent de l'emporter dans le combat s'abstiennent de tout; afin d'obtenir une couronne corruptible; mais la nôtre sera immortelle. » (3). Tertullien, développant cette preuve, dit que la gloire terrestre comparée à celle de l'éternité est comme le verre par rapport au diamant : il s'exprime ainsi : « Puisque le désir de la gloire terrestre donne tant de force au corps et à l'âme, que l'homme méprise le glaive, le feu, les supplices, les bêtes féroces et les tourments; pour s'attirer des louanges humaines; je puis dire que tout cela est peu de chose en comparaison de ce qu'il faudrait faire pour mériter la gloire céleste et la divine récompense. Le verre est-il aussi précieux que le diamant? Qui donc ne doit donner très-volontiers pour la véritable pierre précieuse, autant que pour celle qui est fautive? » (4)

(1) Ad Rom. c. 8. — (2) 2. Cor. c. 4. v. 17. — (3) 1. Cor. c. 9. v. 25.
— (4) Ad Martyres c. 4.

357. C'est par cette espérance des biens éternels que Job a soutenu son courage et fortifié sa patience : car, lorsqu'on lui apportait successivement et presque toutes à la fois les affligeantes nouvelles de ses malheurs; quand on lui annonçait que ses troupeaux étaient détruits, ses domestiques massacrés, ses enfants ensevelis sous les ruines de sa maison, lorsqu'il voyait sa propre chair se consumer et tomber en lambeaux; il répétait en lui-même ces consolantes paroles : « Je sais que mon Rédempteur vit et que je ressusciterai de la terre au dernier jour. Je serai de nouveau revêtu de ma peau et de ma chair; alors je verrai ce Dieu que je contemplerai moi-même, de mes propres yeux et non un autre : cette espérance repose dans mon cœur. » (1) C'est ainsi qu'il nourrissait et fortifiait sa patience par le baume céleste de l'espérance; de peur qu'elle ne succombât aux attaques de tant d'adversités.

358. Le propre de cette vertu est en effet de nous donner la sainte patience dans la tribulation, de nous aider à dissiper les angoisses et la tristesse, afin que nous puissions les supporter avec courage et paisiblement. Nous devons donc alors élever nos yeux vers le ciel, pour considérer la souveraine félicité qui sera la récompense de nos afflictions présentes; et nous encourager à supporter ces peines avec patience, comme la sainte Église nous l'enseigne en disant : « Que nos cœurs soient fixés là où est le véritable bonheur. » Lorsque la pensée d'une dignité que nous n'avons pas pu obtenir, d'un procès perdu, des dommages qu'on nous a occasionnés ou d'une affaire que vous ne pouvons faire réussir, vient nous affliger : « Que nos cœurs soient fixés là où est le véritable bonheur; » dirigeons nos regards vers les biens célestes que Dieu nous a préparés. Quand nos ennemis cherchent à nous nuire, lorsqu'ils nous persécutent et qu'ils font injure à notre honneur ou à notre bonne réputation : « Que vos cœurs soient fixés là où est le véritable bonheur, » pen-

(1) Job. c. 19.

sons à la gloire, aux couronnes éclatantes, aux sièges resplendissants qui nous attendent dans le ciel. Lorsque la fièvre, les douleurs, les convulsions et la maladie nous assaillent : « Que vos cœurs soient fixés là où est le véritable bonheur ; » rappelons-nous les très-suaves jouissances, les joies ineffables dont notre cœur sera un jour inondé dans le ciel. O combien ce salutaire exercice contribuera efficacement à modérer la tristesse qui provient de tous ces maux et à tranquilliser notre cœur ! C'est ce que nous allons voir plus clairement encore par le fait suivant.

359. Un militaire, étant allé à la chasse pour se récréer, rencontra je ne sais quelle bête féroce qu'il se mit à poursuivre avec ardeur. Mais comme il approchait d'une petite forêt, il entendit une voix qui se faisait entendre à travers les arbres. Il crut d'abord que c'était le murmure du doux zéphir qui soufflait entre les rameaux et les feuilles des arbres. Cependant, ayant prêté une oreille plus attentive, il reconnut que c'était la voix d'un homme. Surpris d'entendre une voix si agréable dans un bois inculte, il y entra et découvrit bientôt un homme étendu par terre, tout couvert, des pieds à la tête, d'une lèpre hideuse, et le corps tellement déchiré par une multitude de plaies que ses chairs tombaient en lambeaux. A cette vue, il resta immobile, je ne sais si c'était de stupeur ou d'effroi. Enfin, revenu à lui, il demanda, au pauvre malheureux, qui chantait si agréablement dans ce lieu. C'est moi, répondit le lépreux. Mais, reprit le soldat, comment peut-il se faire que vous manifestiez une telle joie au milieu de si cruels tourments ? Le patient répliqua : Il n'y a qu'un mur de boue, c'est-à-dire, ce corps déchiré qui me sépare de Dieu ; et comme je le vois tomber en ruine, je me félicite, je me réjouis, je suis heureux, et mon cœur tressaille d'allégresse ; car bientôt je serai uni à ce souverain bonheur de mon âme pour toute une éternité. (1) Voilà comment le souvenir des biens éternels rend tous les maux

(1) Spec. exempl. dist. 9. exemp. 138.

de cette misérable vie non-seulement tolérables, mais encore suaves et délicieux.

360. Dites-moi, je vous prie, lors même que Dieu ne nous promettrait pas une si magnifique récompense, pour tous les maux que nous aurons supportés ici-bas; ne pourrions-nous pas suffisamment nous animer à les endurer avec patience, en considérant la nécessité inévitable où nous sommes tous de les souffrir, tant que nous vivons dans cette vallée de larmes? Ne vaut-il pas mieux les recevoir en paix, que de les subir avec impatience et colère, puisque nous ne saurions aucunement les éviter? « Chacun de nous, dit saint Cyprien, commence par verser des larmes en naissant, aussitôt qu'il entre dans l'hospice de ce monde; et, quoiqu'il ignore tout, il ne fait que pleurer dès les premiers moments de sa naissance. » (1) Par là il nous indique assez évidemment qu'en venant au monde, nous entrons dans une mer de misères. Il ne faut donc pas nous étonner que personne ici-bas ne soit exempt de tribulations. Car de même que ceux qui naviguent sur l'Océan, pauvres ou riches, grands ou petits, sont tous exposés aux mêmes agitations des flots; ainsi ceux qui voyagent sur cette mer de calamités sont tous sujets aux mêmes vicissitudes de la fortune tantôt contraire, tantôt favorable. Rachel était douée d'une grande beauté, mais privée de la fécondité. Lia au contraire avait reçu le don de la fécondité, mais non celui de la beauté. Auguste était puissant, mais il n'avait pas d'enfants pour lui succéder. Tibère se faisait respecter, mais il manquait d'amis. Vous êtes noble, mais la fortune ne vous sourit pas. Vous êtes riche, mais vous n'avez aucun titre de noblesse. Vous possédez beaucoup de biens, mais votre faible santé ne vous permet pas d'en jouir. Vous vous portez bien, mais vous êtes pauvre et dans la misère. Vous goûtez une paix agréable dans votre famille, mais en dehors il est un ennemi qui vous persécute et qui vous inquiète continuellement.

(1) De Bono Patient.

Vous ne connaissez, en dehors de votre maison, personne qui soit votre ennemi ; mais parmi vos parents se trouve ce proche, ce fils, ce neveu effréné qui vous arrache à tout moment de profonds soupirs. En un mot, de même qu'il n'est pas de grain sans ver, ni d'arbre sans teigne ; ainsi l'on ne saurait trouver dans ce monde un seul homme qui n'ait quelque tribulation à souffrir. Et même saint Augustin ajoute : « qu'il n'y en a eu qu'un seul exempt de péché, » et c'est le Fils de Dieu, « mais qu'il n'a pas été exempt de souffrances. » (1)

361. Il ne sert à rien de dire : Mais moi je suis prince, roi ; je suis empereur : car les hommes même les plus éminents vivent avec nous sur cette mer orageuse ; eux aussi sont exposés à l'impétuosité, aux dangers et aux tempêtes des vents contraires ; eux aussi sont sujets à la trahison, à la haine, aux mauvais traitements, aux dommages, aux infirmités, à la douleur, au chagrin, aux croix et à la mort ; si ce n'est que leur sollicitude ne soit peut-être plus onéreuse, leurs pertes plus grandes et leurs peines plus cruelles. Ainsi la félicité de ce monde ne consiste pas à être exempt de tribulations, ce qui est impossible ici-bas, mais à les supporter avec égalité d'esprit et patience : car toute la douleur qu'elles occasionnent ne réside pas seulement dans le mal extérieur qui nous arrive ; mais encore et surtout dans la peine intérieure que nous nous attirons nous-mêmes ; c'est-à-dire, dans la tristesse, le trouble, l'inquiétude et l'amertume qui proviennent de ce que nous refusons de supporter volontiers les maux qui nous surviennent. Dissipez ces angoisses intérieures, et les tribulations ne sont plus que comme des épines qui piquent, il est vrai, mais qui ne blessent pas ; ou comme un glaive qui frappe, mais qui ne fait pas de profondes blessures. Si donc nous désirons d'être contents sur cette terre et heureux dans le ciel, faisons de nécessité vertu ; et puisque nous ne saurions éviter les tribulations, rece-

(1) In Psalm. 31. enarr. 2.

vons-les volontiers pour les raisons que nous venons d'entendre.

CHAPITRE V.

**HOMMES ILLUSTRÉS QUI PAR LEURS EXEMPLES NOUS PORTENT
A SOUFFRIR PATIEMMENT TOUTES LES TRIBULATIONS QUI
PEUVENT NOUS SURVENIR.**

362. Les motifs portent à l'exercice de la vertu, mais les exemples forcent à la pratiquer : « Les paroles émeuvent, mais les exemples entraînent. » Et ce n'est pas seulement sur le cœur de personnes simples et ignorantes, qu'ils font impression ; c'est aussi sur celui des hommes d'une intelligence sublime et d'une science remarquable. Quelle puissante impulsion ne produisirent-ils pas sur le cœur de saint Augustin enlacé dans les vices de l'incontinence, les exemples de ceux et de celles qui s'abstenaient facilement des voluptés dont la privation lui semblait si pénible ? Écoutons comment il s'exprime à ce sujet : « La chaste dignité de la continence m'apparaissait sereine, et non d'une joie dissolue : elle m'invitait par d'honnêtes caresses à me rendre près d'elle sans hésiter. Là elle me montra une multitude de jeune gens et de jeunes filles, une nombreuse jeunesse, des personnes de tout âge, de vénérables veuves, des vierges qui avaient vieilli sous ses lois ; puis elle se raillait de moi et m'exhortait en me disant : Ne pourrez-vous pas ce que peuvent ceux-ci et celles-là ? » (1) Tant et de si grands exemples émurent tellement saint Augustin, que son cœur se répandit en torrents de larmes et qu'Alipius qui l'accompagnait le pria

(1) *Conf.* l. 8. c. 11.

de s'asseoir, pour donner un libre cours à son émotion. Alors Dieu, le voyant si bien disposé, lui fit entendre du plus haut des cieux sa voix toute-puissante, et le frappa ainsi du coup décisif qui vainquit son grand cœur, et conquit à l'Église ce célèbre héros.

363. J'emploierai le même moyen à l'égard du pieux lecteur : je lui proposerai un exemple de patience héroïque par rapport à toute espèce de tribulations, dans l'espérance d'en tirer la conséquence qui a fait tant d'impression sur le cœur de saint Augustin et de pouvoir aussi lui dire : « Ne pourrez-vous pas faire ce que peuvent ceux-ci et celles-là ? » Voyons, quelle est votre affliction ? Celle, veux-je dire, qui vous opprime et qui épuise votre patience. Ne provient-elle pas peut-être d'un dommage temporel qu'on vous a occasionné par accident ou, qui pis serait, par méchanceté et perfidie ? S'il en est ainsi, saint Remy pourra fort bien vous consoler par l'acte admirable de patience qu'il a exercée en pareille circonstance. Pour subvenir à la cherté des vivres, car on en était menacé, le serviteur de Dieu ayant recueilli une certaine provision de blé, des hommes malveillants et envieux du bien d'autrui mirent le feu à ses greniers. A peine le saint eut-il appris cette fâcheuse nouvelle, qu'il monta aussitôt à cheval et accourut pour faire éteindre l'incendie, et empêcher le dommage public qui devait en résulter. Mais, voyant que les flammes rapides s'élevaient déjà de tous côtés et qu'il était impossible de les arrêter, il descendit de cheval et, s'étant approché du feu, le cœur paisible, le visage serein, il dit en se chauffant : « Le foyer est toujours bon. » (1) Voyez si saint Bernard fut moins généreux et moins patient. Des voleurs ayant dérobé deux cents livres d'argent qu'on avait donné à la fabrique d'un de ses couvents ; ce vénérable abbé, informé d'une perte si préjudiciable à son ordre, ne fut aucunement troublé ni ému, et dit paisiblement : « Je remercie

(1) Surius apud Aureol. c. 17.

Dieu de ce qu'il m'a délivré d'un si grand poids. » Vous pouvez également ranimer votre patience en considérant l'exemple de l'abbé Liberti qui, bien que les Goths lui eussent pris son cheval, après l'avoir lui-même arraché de dessus la selle, ne se plaignit point de cette perte; mais, comme le dit saint Grégoire : « supportant volontiers la privation de sa monture, il offrit aussi à ceux qui s'en étaient emparés, le fouet qu'il tenait à la main, en leur disant : Prenez-le, afin que vous puissiez faire aller cette bête de somme. » (1) Pourquoi donc ne seriez-vous pas capable de supporter avec une semblable résignation, ou du moins sans impatience, les dommages temporels dont vous êtes la victime ? « Ne pourrez-vous pas ce que ceux-ci ont pu. »

364. Mais si vos dommages sont d'une plus grande importance, et qu'un long procès, la perte de vos marchandises, la diminution de vos rentes, aient contribué à ruiner entièrement votre famille : Job est là pour vous consoler et vous instruire, lui qui, se voyant privé de ses biens, de sa maison, de ses troupeaux, de ses revenus et de ses serviteurs, ne s'affligea et ne se désespéra aucunement ; « mais se prosternant à terre, il adora et dit : Je suis sorti nu du sein de la terre et j'y retournerai nu : le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a repris : il m'est arrivé ce qu'il a plu au Très-Haut : que son nom soit béni. » (2) En se répétant ces paroles, il vécut aussi content au milieu de ses misères que dans l'abondance de ses richesses. Ézéchias peut aussi nous encourager par son propre exemple ; car, lorsque le prophète Isaïe vint lui prédire qu'il perdrait ses biens et sa couronne, en punition de ce qu'il avait montré toutes ses richesses aux ambassadeurs de Babylone, ce saint roi, adorant les très-sages décrets de la divine justice, ne s'en plaignit point, ne se troubla pas même et dit : « La parole que vous m'annoncez au nom du Seigneur est

(1) Dialog. l. 1. c. 2. — (2) Job. c. 1. v. 21.

bonne. » Le souverain pontife Héli vient de même vous animer par la patience dont il fit preuve, lorsque le Seigneur l'avertit par Samuel qu'il n'exercerait plus les fonctions de prêtre et que sa famille serait détruite ; en effet, il ne se livra point alors aux excès de la douleur ; mais, se conformant à la volonté divine, il s'écria : « Dieu est le maître, qu'il fasse ce qui plaît à ses yeux. » (1) Et dans la nouvelle loi n'avez-vous pas, pour vous exciter à la patience, l'exemple de saint Eustache qui, chargé du commandement de l'armée sous Trajan, se vit, de général qu'il était, réduit à cultiver les champs et à les arroser de sa sueur, sans s'attrister ; et qui sut se contenter, dans cette extrême pauvreté aussi bien qu'au milieu de la gloire militaire dont il jouissait auparavant ? (2) Sainte Françoise Romaine est également à vos côtés pour relever votre esprit abattu ; elle qui, en voyant sa famille dépouillée de tous ses biens, de toutes ses richesses, loin de se désespérer comme tant d'autres l'auraient fait, répétait avec une admirable égalité d'esprit ces paroles de Job : « Le Seigneur me les avait donnés, le Seigneur me les a repris. » (3) Telle est la patience avec laquelle ces grandes âmes et mille autres semblables ont supporté l'inconstance de la fortune ; quand elles se sont vues réduites à la dernière pauvreté. « Pourquoi donc ne pourriez-vous pas ce qu'elles ont pu ? »

365. Mais si la tribulation, qui afflige votre cœur et en chasse le repos, consiste dans la perte de votre honneur déchiré par les détractions graves de vos ennemis, ou par les injustes accusations et calomnies des méchants : combien ne trouverez-vous pas de personnes célèbres qui, par leur exemple, vous consolent et chasseront de votre âme toute tristesse et toute affliction. Saint Jean Chrysostome vous consolera ; lui qui, dans le concile de Chalcédoine, fut accusé d'aimer les femmes, d'être un

(1) 1. Reg. c. 3. v. 18. — (2) Surius 2. Nov. — (3) In vita S. Franciscæ Rom.

homme impur, deshonnête, un séducteur du peuple, un usurpateur du siège épiscopal, un voleur des revenus de l'Église, un blasphémateur ; lui qui fut comparé au traître Judas et regardé comme indigne de figurer parmi les évêques catholiques : et qui néanmoins a supporté toutes ces accusations avec une patience et une constance invincible. Vous vous encouragerez à l'exemple de saint Athanase qui a été calomnié et traité d'adultère, d'homicide, d'empoisonneur par ses ennemis, qui l'ont poursuivi d'une haine implacable pendant plusieurs années pour le faire mourir. Vous vous consolerez au souvenir de saint Cyrille qui, dans un concile de quarante évêques, fut condamné comme hérétique et dépouillé de la dignité épiscopale. Vous ranimerez votre courage, en pensant à saint Basile accusé d'hérésie devant le pape Damase qui, pendant quelque temps ne daigna pas même lui répondre, loin de lui adresser la parole. Tous vous consoleront et, par la patience avec laquelle ils ont souffert que leurs rivaux déchirassent leur réputation par des calomnies et des procédés si injustes, ils vous apprendront comment vous devez vous conduire vous-même dans de semblables circonstances.

366. Mais si tous ces exemples ne peuvent suffire pour calmer votre cœur trop affligé de la perte du plus grand bien que vous ayez sur la terre ; voici un trait d'une patience admirable qui fut éprouvée par une des plus affreuses calomnies que la malice infernale ait inventées. Cassien rapporte qu'un certain moine, voyant d'un œil jaloux la sainteté de Paphnuce, essaya d'en ternir tout l'éclat, par le plus malicieux stratagème qui ait pu entrer dans l'âme humaine : il cacha secrètement un de ses livres dans la cellule du serviteur de Dieu. (1) Ensuite, lorsque les moines furent tous réunis à l'église, il se plaignit en leur présence de ce qu'on lui avait dérobé un livre, demandant qu'on visitât aussitôt toutes les cellules ;

(1) Collat. 18. c. 15.

afin de le retrouver. Les religieux, apprenant qu'un d'entre eux s'était rendu coupable d'un si grand crime, furent tout saisis de stupeur et ordonnèrent à plusieurs vieillards très-fidèles de faire partout la plus exacte visite. Or ceux-ci ayant trouvé le livre dans la cellule de Paphnuce, puisque le traître l'y avait caché, revinrent à l'église où les religieux attendaient le résultat de leurs recherches, et accusèrent l'innocent jeune homme de cette énorme faute, en montrant l'objet qu'il avait volé. Paphnuce, qui savait combien il était innocent, hésita un instant, frappé d'étonnement ; mais prenant la résolution de ne pas s'excuser, il se mit à genoux, avouant qu'il était coupable et demandant pardon de sa faute. Alors on lui adressa les reproches sévères que méritait un crime si extraordinaire parmi ces religieux ; et il fut non-seulement exclu de tout commerce avec les autres moines pendant quinze jours, mais encore condamné à se prosterner devant la porte de l'église pour y demander, à tous ceux qui entraient, pardon de son péché supposé. Mais Dieu, qui prend toujours l'innocence sous sa protection, disposa les choses de manière que le calomniateur fut possédé du démon, et l'obligea ainsi à découvrir le mensonge par lequel il avait attenté à l'honneur de l'innocent jeune homme. De cette manière, saint Paphnuce recouvra sa réputation si honteusement dénigrée, et s'acquitta d'immenses mérites devant Dieu aux yeux duquel sa patience héroïque a certainement été très-agréable.

367. Cependant comme les blessures faites à l'honneur sont toujours profondes et deviennent quelquefois presque incurables, je vais encore ajouter un exemple de la patience héroïque et prodigieuse que les saints ont pratiquée, lorsqu'ils se sont vus accablés des calomnies les plus ignominieuses. Saint Pierre Damien rapporte, que saint Romualde, parvenu à l'âge de cent et quelques années, fut accusé, par un frère dissimulé et méchant, de s'être rendu coupable d'un crime très-honteux contre la pureté, et qu'il n'aurait certainement pas pu commettre dans un

âge si avancé, lors même qu'il l'eût voulu. (1) Néanmoins la calomnie se répandit à un tel point que ses disciples frémissaient d'indignation contre lui. Quelques-uns disaient qu'il fallait pendre ce vieillard sordide, d'autres qu'on devait mettre le feu à sa cellule, tous le considéraient comme digne de mort. Le saint abbé, supportant tout avec patience, souffrit en paix la honte et l'ignominie d'une semblable diffamation. Mais ce qui ajoute surtout à la splendeur de sa vertu héroïque, c'est que le serviteur de Dieu, ayant été averti par une révélation divine, de cette affreuse calomnie et de la furieuse tempête qui allait se déchaîner contre lui, se rendit spontanément dans le couvent où il devait être ainsi éprouvé; afin de s'y exposer à boire le calice d'amertume que le Seigneur lui préparait. Voici les propres paroles de saint Pierre Damien : « Pour se faire une véritable idée du mérite de ce grand saint, il faut savoir qu'il a supporté cette épreuve d'une manière angélique. Car il affirmait lui-même qu'il en avait été averti dans le couvent qu'il venait de quitter, et qu'il s'était promptement rendu dans l'autre pour s'y exposer aux coups de ce déshonneur. » D'où il résulte qu'il n'est ni prudence si remarquable, ni doctrine si éminente, ni perfection si excellente, ni sainteté si sublime, qui ne soit sujette à la médisance, à la ruse des méchants et aux calomnies les plus odieuses. Puis donc que ces hommes doués de qualités si éminentes ont souffert les mépris avec tant de patience; ne pourrez-vous pas supporter avec égalité d'esprit des offenses beaucoup moins humiliantes; vous qui n'êtes sans doute pas revêtus de dignités ni de charges aussi honorables? « Pourquoi ne pourriez-vous pas ce qu'ils ont pu ? »

368. Mais si à la tribulation qui vous afflige, vient s'ajouter une insulte quelconque ou une injure très-humiliante que vous aurez reçue : vous trouverez encore dans cette circonstance mille et mille exemples qui vous

(1) In vita S. Romualdi c. 49.

animeront à supporter de semblables offenses. Vous lirez dans le second livre des Rois que David assailli à coups de pierres, par le plus vil de ses sujets, qui les lui jetait à pleines mains, non-seulement ne s'indigna pas d'une si grave insulte, mais retint encore la colère d'Abisaï, qui voulait punir une si grande injure par la mort de ce téméraire : « Laissez-le, s'écria-t-il, laissez-le me maudire ; car le Seigneur lui a commandé de maudire David. » Vous verrez dans la vie de saint Bernard, que ce grand saint, ayant reçu un rude soufflet d'un prêtre qu'il ne voulait pas recevoir dans son ordre, pour de bonnes raisons, ne fut aucunement ému d'un coup si injuste et si humiliant ; qu'il modéra même l'indignation de ses propres moines qui voulaient poursuivre et venger l'injure faite à leur vénérable abbé. (1) Vous apprendrez, dans les dialogues de saint Grégoire, qu'un religieux nommé Liberti traité inhumainement par son supérieur, qui lui donna au visage et sur la tête des coups d'escabeau, se retira dans sa cellule, sans proférer une seule parole, sans donner aucun signe d'impatience ou d'indignation ; et il fut tellement éloigné de se plaindre d'une manière d'agir si barbare, qu'interrogé pourquoi il avait le visage enflé, le front livide et contusionné, il répondit, pour cacher cette cruelle action, qu'il s'était heurté contre un escabeau. (2) C'est ce qui fait dire à saint Grégoire : « Pour moi, j'estime que la patience de ce vénérable religieux est une vertu plus admirable que les prodiges et les miracles. » Vous lirez dans la vie de saint Romualde, que, frappé à coups de verges sur la partie gauche de la tête, par son maître spirituel, ce fervent jeune homme ne s'en plaignit jamais et ne laissa paraître aucun signe de trouble : une fois seulement, forcé par la nécessité, il le pria, aussi doucement qu'un agneau, de vouloir bien le frapper désormais sur le côté droit ; parce qu'il était déjà devenu sourd de l'autre, à cause des coups fréquents qu'il y rece-

(1) L. 3. c. 6. — (2) L. 1. c. 2.

vait. De sorte, dit saint Pierre Damien, que « ce maître, admirant la patience de son élève, modéra sa trop grande sévérité. » Vous rencontrerez beaucoup d'autres chrétiens, qui ont enduré les coups les plus injurieux avec une patience intrépide et inébranlable, et qui vous rappelleront cet argument de saint Augustin : « Pourquoi ne pourriez-vous pas ce qu'ils ont pu ? »

369. Mais les tribulations dont presque personne n'est exempt et qui mettent surtout la patience à l'épreuve, ce sont les maladies : principalement lorsqu'elles durent longtemps et qu'elles occasionnent des douleurs atroces, tels que les maux de dents, de tête et de nerfs, la pierre, les coliques et autres semblables. Afin que votre patience ne succombe pas alors aux douleurs et à l'importunité de la maladie, représentez-vous Job tout couvert d'ulcères de la tête aux pieds, réduit à ôter le pus de ses plaies avec un grossier fragment de pot cassé ; et se livrant néanmoins à une joie aussi sincère que s'il reposait non sur un fumier, mais dans un très-bon lit. Figurez-vous sainte Paule qui, ainsi que le rapporte saint Jérôme : « tourmentée, par les aiguillons de la douleur qu'elle supportait avec une patience admirable, disait comme si elle eût contemplé le ciel ouvert : Qui me donnera des ailes comme à la colombe, je volerai et je me reposerai. » (1) Représentez-vous sainte Romula, telle que saint Grégoire nous la met sous les yeux, affligée d'une cruelle paralysie, incapable de mouvoir ses membres, gisant immobile sur son lit pendant de longues et de nombreuses années : écoutez ensuite attentivement l'éloge que le saint docteur en fait dans les termes suivants : « Néanmoins ce cruel supplice ne put aucunement vaincre sa patience ; de sorte que la privation de ses membres fut pour son âme un accroissement de vertus. » (2)

370. Représentez-vous surtout sainte Ludwine toute couverte de plaies qui la crucifiaient d'une manière atroce,

(1) In Epitaph. Paulæ ad Eustoch. — (2) Dial. l. 4. c. 15.

et qui corrompaient ses chairs ; voyez-la reposant pendant trente-huit années entières non sur un lit mou et tendre, mais sur une planche dure, sans gémir, ni soupirer, sans pleurer, ni se plaindre ; considérez-la le visage resplendissant d'un sénérité céleste et le cœur rempli des joies du paradis. (1) Peut-on trouver un plus noble exemple de patience ? Or, je vous le demande, ces servantes de Dieu, et beaucoup d'autres, étaient-elles insensibles aux aiguillons de la douleur ? Leur chair avait-elle la dureté de l'airain : et leurs membres celle du caillou ? Certainement non ; car elles ont été formées de la même chair que nous ; si ce n'est que leur tempérament était peut-être plus fragile et plus délicat que le nôtre. Puis donc qu'elles ont souffert avec tant de joie des maladies si importunes, pourquoi ne serions-nous pas capables de supporter du moins avec patience des infirmités moins graves : « Ne pourrez-vous pas ce que ceux-ci et celles-là ont pu ? »

371. Si la tribulation, qui trouble la paix de votre cœur, est occasionnée par la mort d'un fils, ou d'un neveu chéri, ou d'un autre de vos parents, je ne vous proposerai pas les saints pour vous enseigner la patience nécessaire dans ces circonstances ; car l'histoire même des païens nous fournit sous ce rapport d'illustres exemples, capables non-seulement de nous instruire, mais encore de nous couvrir d'une confusion salutaire. Je rappellerai seulement ceux dont saint Jérôme parle dans sa lettre à Héliodore, où il s'exprime en ces termes : « Où est donc cette maxime si célèbre d'Anaxagore et de Télamon : je n'ignorais pas que j'avais engendré un mortel ? » Car c'est ainsi qu'ils répondirent en apprenant la mort de leur fils. « Platon, Diogène, Kitomécus, Carnéarde, Possidonius nous citent d'innombrables modèles de cette vertu, surtout Périclès et Xénophon disciple de Socrate : l'un, ayant perdu ses deux fils, discourut dans l'assemblée la tête couronnée : et l'autre étant occupé à offrir un sacrifice, lorsqu'on lui

(1) *In vita apud Surium.*

apprit la mort de son fils, l'histoire rapporte qu'il ôta aussitôt sa couronne de dessus sa tête, mais qu'il en ceignit de nouveau son front; quand il entendit qu'il avait succombé sur le champ de bataille..... Lullius Paulus est entré triomphant dans la ville sept jours de suite, entre les dépouilles mortelles de ses deux fils. Je passe sous silence les Maximes, les Catons, les Gallus, les Pirons, les Brutus, les Scœvolas, les Scaurus, les Martius, les Crassus, les Marcellus et les Aufidius dont la vertu ne brilla pas avec moins d'éclat dans le deuil que dans la guerre; et dont Tullius dit, dans son Livre des Consolations, qu'ils ont fait des pertes très-déplorables. Je ne m'y arrête pas, de peur qu'on ne me reproche d'avoir recherché les exemples des païens plutôt que ceux des chrétiens vertueux et parfaits.»

372. D'après ces faits je puis raisonner de la manière suivante : si des hommes qui étaient privés de toute lumière surnaturelle, et qui ne croyaient pas qu'après cette existence mortelle, il y eût une vie très-heureuse, une béatitude éternelle, infinie et ineffable, vers laquelle nous soupirons constamment; si des païens ont montré tant d'égalité d'esprit en apprenant la mort de leurs enfants ou de leurs parents les plus proches : quelle patience ne devons-nous pas montrer à l'occasion de la mort des personnes qui nous sont chères, nous qui espérons qu'en mourant elles passent d'une vie misérable et mortelle à une existence bienheureuse et immortelle? Que ne devons-nous pas faire, nous qui avons l'espérance de les revoir glorieux, et de vivre avec eux dans le séjour de l'éternelle félicité?

373. C'est pour cette raison que saint Grégoire VII réprimanda l'évêque Aradius qui se laissait accabler par la tristesse en pareilles circonstances, et l'exhorta à prendre patience en lui disant : « Je vous en conjure, cessez de vous affliger et de vous attrister. Car il ne convient pas de se livrer à l'ennui du chagrin au sujet de ceux, qu'on doit croire être parvenus à la véritable vie, en quittant celle de ce monde. Nous qui le savons, qui le croyons et

l'enseignons aux autres, nous ne devons pas trop nous affliger par rapport aux morts, de peur que ce qui conserve encore une apparence de piété dans les autres, ne soit plutôt une faute pour nous. Car c'est montrer une espèce de méfiance envers la doctrine chrétienne, que de se chagriner; tandis que l'Apôtre dit : Nous ne voulons pas que vous ignoriez ce que les morts deviennent; afin que vous ne vous attristiez pas comme les autres, qui n'ont pas l'espérance. » (1) Voilà sans doute des paroles qui sont très-propres à fortifier la patience de ceux qui s'affligent de la mort des personnes qui leur sont chères.

374. Enfin, si la tribulation qui vous crucifie est une peine spirituelle, comme celles qui arrivent souvent aux âmes qui s'adonnent sérieusement à l'oraison et à leur avancement dans la perfection chrétienne; vous trouverez, pour stimuler votre patience au milieu de ces angoisses, autant de parfaits modèles que l'Église compte de héros dans son sein. Peut-être, pendant vos méditations, êtes-vous devenu aride, sec et insensible à toutes les opérations de la grâce? Mais, souvenez-vous que sainte Thérèse a été beaucoup plus affligée que vous sous ce rapport; elle qui, pendant dix-huit ans s'est vue en proie à une sécheresse très-importune; et néanmoins elle a supporté cette affliction avec tant de patience, que pendant tout ce temps elle ne s'est jamais dispensée de faire ses oraisons accoutumées. Les tentations de la chair vous tourmentent-elles? Mais l'Apôtre des nations était tenté beaucoup plus violemment que vous; puisque le démon se tenait continuellement à ses côtés pour l'insulter par de semblables suggestions. Et cependant il a surmonté courageusement toutes ces difficultés, lorsqu'il eut appris de Dieu lui-même que quand on les tolère malgré soi, ces sortes de tentations, loin de nuire à la vertu, servent au contraire à la rendre plus pure et plus parfaite. Êtes-vous peut-être plongé dans de violentes angoisses, par des pensées de méfiance, de désespoir,

(1) Epist. 111.

de blasphème, d'impiété et d'autres crimes horribles ? Mais elle a été beaucoup plus violemment tentée, cette héroïne du Carmel, sainte Marie Madeleine de Pazzi, que le divin amour précipita, pour éprouver sa constance, dans un lieu qu'elle appelle la fosse aux lions infernaux, et où elle résista pendant plusieurs années, avec une intrépidité remarquable, aux assauts des plus horribles tentations. Comment donc ne seriez-vous pas capable de supporter avec patience ces afflictions spirituelles, que des âmes beaucoup plus parfaites ont endurées avec une si grande égalité d'esprit ? « Pourquoi ne pourriez-vous pas ce qu'elles ont pu ? »

375. Je prévois ce que vous allez m'objecter ici, pour excuser vos impatiences. Ces saints, me direz-vous, et tous ceux dont nous avons admiré la patience en lisant ce chapitre, ont reçu de Dieu des secours extraordinaires. Faut-il donc s'étonner qu'ils aient porté avec tant de joie des croix si pesantes ? Certes, on ne saurait exiger une semblable vertu de nous, qui sommes fragiles et indignes d'une si bienfaisante protection. Saint Augustin répond à cette objection, et s'en sert même pour confirmer sa comparaison ; voici comment il s'exprime : « Ne pourrez-vous pas ce qu'ont pu ceux-ci et celles-là ? Est-ce par eux-mêmes qu'ils l'ont pu, ou par le Seigneur leur Dieu ? Pourquoi comptez-vous sur vos propres forces ? Pourquoi ne pouvez-vous pas supporter les mêmes épreuves ? Jetez-vous en lui : ne craignez pas, il ne se retirera point, afin que vous tombiez. Abandonnez-vous à lui en toute sûreté, il vous recevra et vous sauvera. » (1) Appliquons ces paroles à la question, qui nous occupe, et nous pourrons dire, en toute assurance, que les saints ont exercé cette patience héroïque au milieu de leurs peines avec le secours de Dieu, et que nous pouvons obtenir ce même secours, si nous le demandons sans cesse et si, nous méfiant de nos propres forces, nous nous jetons avec une entière confiance entre les bras de notre Père céleste.

(1) Conf. l. 8. c. 44.

CHAPITRE VI.

DES TROIS DEGRÉS DE PERFECTION QUE LA PATIENCE PEUT ATTEINDRE.

376. Le premier degré consiste à comprimer tellement la tristesse qu'elle ne paraisse pas à l'extérieur : c'est-à-dire, à ne faire extérieurement aucun acte d'impatience, lorsqu'il arrive quelque adversité ; à ne point se répandre en lamentations, en murmures, ni en plaintes et, autant que possible, à ne pas manifester de douleur, ni par le trouble du visage, ni par les gestes du corps ; et cela pour deux raisons. Premièrement, parce qu'en fermant la porte à la tristesse, on la calme aussitôt ; de même que, pour étouffer subitement le feu qui brûle dans un vase, il suffit de l'y renfermer hermétiquement. Secondement, parce que nous ne saurions mieux édifier le prochain qu'en montrant une certaine égalité d'esprit au milieu des tribulations. Cassien dit que l'abbé Paul, étant à dîner avec d'autres moines, voulut éprouver la patience d'un de ses disciples, et en donner une marque évidente à cette pieuse assemblée. Il prit pour prétexte que ce frère avait oublié d'offrir le pain au moment convenable ; et lui donna un soufflet si retentissant que ceux qui n'avaient pas vu le mouvement de sa main, purent facilement comprendre, d'après le son éclatant qu'ils entendirent, qu'il dut être bien violent. Mais le très-patient jeune homme reçut ce coup si barbare, sans proférer aucune parole, sans remuer les lèvres, sans froncer le sourcil, sans baisser les yeux par tristesse, sans même changer de couleur. Or, sa patience fut, pour cette réunion de religieux, un exemple si frappant qu'ils en parlèrent avec admiration dans tous les couvents de l'Égypte. (1) Tant est grande l'impression que fait sur les cœurs

(1) Collat. 19. c. 1.

l'aspect d'un visage imperturbable au milieu des tribulations.

377. Second degré : après avoir tellement réprimé ses sens extérieurs, qu'ils ne manifestent plus désormais aucun signe d'impatience, toute personne spirituelle doit s'appliquer à modérer son intérieur, c'est-à-dire, à repousser toute tristesse, à calmer toute douleur, affliction ou angoisse, à rétablir son cœur dans une paisible et sereine tranquillité. A cette fin, lorsqu'une tribulation quelconque lui surviendra, elle se rappellera aussitôt les raisons et les exemples que nous avons énumérés plus haut, surtout ceux qui font plus d'impression sur son âme ; et, en les considérant, elle s'exercera autant que possible à faire intérieurement des actes de patience, jusqu'à ce que la tempête qui commençait à s'élever soit entièrement apaisée. C'est sans doute de cette manière que l'abbé Mutius a procédé pour se rendre imperturbable au milieu des humiliations qu'il eut à souffrir, non dans sa propre personne, mais dans celle de son fils, et qui lui furent par conséquent encore plus désagréables. Il était entré au couvent avec ce cher enfant, dans l'intention de mettre en sûreté le salut de son âme aussi bien que le sien propre. Les religieux certains de l'innocence du fils, mais voulant aussi s'assurer de la patience du père, commencèrent à injurier son enfant de mille manières. Ainsi, au lieu de lui donner des habits ordinaires, ils le revêtaient de haillons déjà tout pourris et usés; ils le couvraient de crachats et d'immondices de la tête aux pieds; afin qu'il parût devant son père dans ce misérable état. Ils lui donnaient aussi très-souvent des coups et des soufflets; de sorte qu'il ne paraissait jamais en présence de celui-ci sans pleurer. « Néanmoins, dit Cassien, bien que son enfant fût ainsi traité tous les jours, sous ses propres yeux, son cœur paternel demeura constamment rigide et inébranlable pour l'amour de Jésus-Christ et de la sainte vertu d'obéissance. » (1)

(1) De inst. renunt. l. 4. c. 27.

378. Surius rapporte dans la vie de sainte Ludwine, qu'une femme poussée par une fureur diabolique plutôt qu'humaine, étant entrée dans la chambre de la sainte, l'accabla des injures et des humiliations les plus ignominieuses qu'une personne insensée et frénétique puisse vomir. (1) La servante du Seigneur ne s'émut aucunement de ces opprobres. Alors celle-ci, loin de s'apaiser, s'irritant au contraire davantage à la vue d'une si noble patience, lança des crachats dégoûtants au visage de la vénérable vierge. Ce nouvel affront ne put troubler la patience de sainte Ludwine. Mais cette femme devenue furieuse, s'en étant aperçue, se mit à pousser des cris d'énergumène et à troubler tout le voisinage, comme si elle avait elle-même reçu des injures et n'en eût proféré aucune. Toutes ces extravagances furent incapables d'ébranler l'esprit invincible de la sainte, tellement que ceux qui étaient présents restèrent frappés de stupeur à la vue d'un si rare exemple de patience. Cette immutabilité au milieu des tribulations annonce une patience sublime, à laquelle toute personne spirituelle doit s'efforcer de parvenir en implorant le secours de Dieu, en faisant fréquemment des actes de cette vertu.

379. Le troisième degré est de supporter les tribulations avec joie et bonheur. Toute la perfection de la patience consiste donc non-seulement à ne point s'affliger mais encore à se contenter et même à se réjouir dans l'adversité. L'Apôtre des nations avoue qu'il est heureusement parvenu à ce degré, lorsqu'il dit : « Je surabonde d'une véritable joie dans toutes mes tribulations. » (2) Ensuite il ajoute : « Je me plais, pour l'amour de Jésus-Christ, dans mes infirmités, mes humiliations, mes nécessités et mes angoisses. » Le roi prophète avait aussi atteint cette perfection ; puisqu'il dit, en s'adressant à Dieu : « Vos consolations, Seigneur, ont réjoui mon âme selon la multitude des afflictions de mon cœur. » (3) Les apôtres se sont

(1) Parte 2. c. 1. — (2) 2. Cor. c. 7. v. 4. — (3) Psal. 93. v. 19.

également tous élevés à ce degré sublime, car nous lisons dans les saintes Écritures : « qu'ils se réjouissaient en sortant du conseil, parce qu'on les avait condamnés à subir une humiliation pour le nom de Jésus. » (1)

380. J'avoue que ce degré est difficile pour notre fragile nature qui a horreur des souffrances plus que de toute autre chose. Néanmoins, si nous nous exerçons courageusement dans les deux premiers, si nous considérons souvent les raisons que nous avons examinées plus haut, et qui nous représentent l'adversité comme désirable pour nous, telle qu'elle l'est réellement, nous parviendrons aussi avec la grâce de Dieu à monter le troisième. Bien plus, nous pouvons même nous rendre nos peines douces et délectables, en observant que Dieu ne saurait donner à une âme un gage plus évident de son amour, ni une preuve plus certaine qu'elle est au nombre de ses amies, qu'en l'affligeant d'horribles tribulations. Il a lui-même voulu être flagellé en cette vie mortelle, et il désire que tous ses chers enfants le soient aussi dans ce lieu d'épreuves, comme le dit saint Paul : « Le Seigneur châtie celui qu'il aime; il afflige le fils qu'il reçoit. » (2) Cela est tellement vrai que saint Augustin n'a pas craint de dire : « Si vous prétendez échapper à la tribulation, vous n'êtes pas encore chrétien. Où est donc cette parole de l'Apôtre : Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront la persécution ? » (3)

381. Elle est sans doute bien capable de nous exciter, par son exemple, à aimer les afflictions, cette pénitente de saint Dominique, nommée Bonne et qui était en réalité, à cause de ses vertus, ce que signifiait son nom. (4) Sa poitrine était affectée d'une si horrible gangrène, qu'elle semblait être devenue la demeure des vers; néanmoins cette plaie douloureuse lui paraissait plus précieuse, que la serte qui eût renfermé les plus riches diamants.

(1) Act. c. 5. v. 45. — (2) Ad Heb. c. 12. v. 6. — (3) In Psal. 55. — (4) S. Anton. 3. part. chron. tit. 23. c. 4. § 10.

Or un jour, après l'avoir confessée et communiee, son directeur lui ayant témoigné le désir de voir cette affreuse plaie, elle y acquiesça humblement. Alors le saint considérant la multitude, la grandeur et la malpropreté des vers qui rongeaient sa chair, fut d'abord tout saisi d'horreur; cependant, encouragé par l'exemple de sa patience héroïque, il lui demanda un de ces vils insectes qui rampaient sur sa poitrine. Mais elle le lui refusa, comme si ce ver rongeur avait été ce qu'elle possédait de plus précieux sur la terre, et ne consentit à le lui donner, que quand il eut promis de le lui rendre. Or, tandis que saint Dominique regardait avec étonnement ce ver dans sa main, il s'aperçut tout à coup qu'il était changé en une brillante pierre précieuse. Les frères, témoins de ce prodige, prièrent le saint de la conserver pour lui, comme un souvenir de ce fait admirable. Mais la malade toute éplorée réclama si instamment cet objet de son affection, qu'il fut obligé de le lui restituer. Et lorsqu'elle l'eut reçu, elle le remit sur sa plaie, où il reprit sa première forme, et se mit de nouveau à ronger les chairs de la patiente. Voilà comment les saintes âmes qui reconnaissent bien le prix des souffrances, reçoivent les tribulations avec un esprit paisible, et regardent les douleurs comme de véritables consolations, les maladies comme des faveurs, les plaies comme des sertes de diamants et les vers de la pourriture comme des pierres précieuses.

382. Observons, en terminant ce chapitre, que la patience, dont nous avons parlé jusqu'ici, constitue, comme on l'a vu précédemment, une vertu potentielle et une partie intégrante de la force, parce qu'elle est nécessaire pour la rendre intègre et complète dans son être. Mais il est encore d'autres vertus qui en sont le complément et qui doivent concourir à son intégrité. C'est pourquoi on les appelle parties intégrantes de la force. Ces vertus sont, d'après le docteur angélique, la confiance, la magnificence et la persévérance. Nous avons déjà dit que les deux actes de la force consistent à supporter courageusement les plus

pénibles maux, et à les repousser avec une audace modérée. Or, saint Thomas enseigne que les parties intégrantes de cette vertu cardinale sont, par rapport au premier acte : la confiance, la magnificence ; et par rapport au second : la patience, la persévérance. Mais il ne faut pas entendre, par cette confiance, l'espérance qui s'appuie tout entière sur la puissance et la fidélité de Dieu ; car, ainsi que le dit l'ange de l'école : « L'espérance, par laquelle on se confie en Dieu, est une vertu théologique... tandis que la confiance, que nous considérons comme une partie de la force, porte l'homme à espérer en lui-même, moins qu'en Dieu, cependant. » (1) Cette confiance rend l'homme capable d'attaquer et de repousser promptement les maux qui lui surviennent. La magnificence fait de sorte que l'homme ne se décourage pas dans l'acte de cette agression : car cette vertu porte à faire avec intrépidité des choses grandes et sublimes. Par rapport au second acte qui consiste à supporter les plus pénibles maux, les parties intégrantes de la force sont la patience et la persévérance ; parce que la première de ces deux vertus modère la tristesse, lorsqu'on est assailli par de grands maux, en rendant ceux-ci tolérables. La persévérance nous empêche de nous lasser des maux qui durent longtemps et ranime notre ardeur, selon l'avertissement de l'Apôtre qui nous dit : « Ne succombez pas à la fatigue par votre manque de courage. » (2) Car si, comme le dit saint Thomas, « la persévérance est la permanence stable et perpétuelle dans une chose raisonnable : » il en résulte que la persévérance de la patience doit consister à continuer constamment de supporter ces maux sans se fatiguer aucunement. De tout ce qui précède nous pouvons conclure que la force, munie de ses quatre parties intégrantes, fait que nous luttons non-seulement pieusement, mais encore héroïquement contre les maux les plus graves, qui nous environnent de toute part dans cette vallée de larmes.

(1) 2. 2. Q.128. art. 1. in Corp. et ad 2. — (2) Ad Heb. c. 12.

CHAPITRE VII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR LA MATIÈRE DE L'ARTICLE PRÉSENT.

383. *Premier avertissement.* Si le directeur désire que les personnes, qui sont en proie aux tribulations, les supportent avec la patience voulue ; il doit leur conseiller de recourir à l'oraison et de demander sans cesse à Dieu la grâce de supporter leurs maux ; jusqu'à ce qu'elles aient recouvré la paix du cœur. Nous avons vu que les tribulations produisent une certaine tristesse qui s'empare de notre âme aussitôt qu'elles se présentent : or l'apôtre saint Jacques nous indique, par les paroles suivantes, le moyen de combattre cet effet des afflictions : « Quelqu'un de vous est-il triste ? Qu'il prie. » Car Dieu dissipera toute la tristesse de son cœur, il adoucira sa douleur et mitigera son supplice. L'efficacité de ce remède est fondée sur les promesses par lesquelles le Seigneur s'est engagé, dans les saintes Écritures, à secourir toutes les âmes affligées qui imploreront sa miséricorde : « Invoquez-moi au jour de la tribulation, je vous délivrerai et vous m'honorerez. » (1) « Il criera vers moi et je l'exaucerai : je suis avec lui dans la tribulation, je l'en retirerai, et je le glorifierai. » (2) Promesses qu'il a déjà remplies envers tous ceux qui l'ont invoqué avec confiance ; car, dit le Psalmiste : « Ils ont crié vers le Seigneur, lorsqu'ils étaient dans la tribulation, et il les a délivrés de leurs afflictions. » (3) Lors donc que l'homme lui demande la patience, Dieu ne saurait la lui refuser. En effet, il peut arriver qu'il n'exauce pas ses vœux, quand il désire d'être délivré des maux dont il se sent accablé ; parce que cette délivrance ne convient

(1) Psal. c. 49. v. 15. — (2) Psal. 90. v. 15. — (3) Psal. 105. v. 13.

pas toujours au salut de celui qui la sollicite, ni à la gloire du Très-Haut. Mais il est impossible qu'il refuse la patience à celui qui la demande comme il faut, puisqu'elle est une des grâces qui sont conformes à sa volonté, et sur lesquelles s'étend sa promesse. C'est ainsi que la célèbre Anne, épouse d'Elcan, a obtenu du Seigneur la force de supporter avec patience les grandes afflictions dont son âme était accablée. Elle aussi était stérile, et Phénenna sa rivale, loin d'avoir pitié d'elle, augmentait encore ses peines par des sarcasmes et des reproches cruels; de sorte que la pauvre femme ne pouvait même plus ni boire ni manger, et laissait paraître sur son visage toutes les angoisses de son cœur. Se voyant en proie à une si grande tribulation, elle résolut de s'adresser au Seigneur et d'en implorer le secours par une fervente prière, comme elle le fit réellement dans le temple. Après son oraison, toute l'affliction de son cœur s'évanouit et la tristesse disparut de son front; tellement, dit le texte sacré, qu'on ne vit plus sur son visage aucun indice de trouble : « Elle s'en retourna, et mangea, et son visage ne fut plus désormais décomposé. » (1) De plus elle obtint le bonheur qu'elle désirait, et mérita de mettre au monde le grand Samuel. La chaste Suzanne eut aussi recours à ce moyen, lorsqu'elle se vit, par les injustes calomnies des vieillards impudiques, exposée à perdre son honneur et la vie : « Elle leva les yeux vers le ciel, en pleurant : car son cœur avait confiance en Dieu. » Ensuite, implorant son secours, elle lui adressa cette prière : « Vous savez qu'ils ont déposé une fausse accusation contre moi; et voilà que je meurs, bien que je n'aie rien fait de ce qu'ils ont inventé malicieusement contre moi. » Or, le texte sacré ajoute aussitôt : « Le Seigneur écouta sa voix, » en lui rendant la vie et l'honneur. (2) Le roi Josaphat recourut aussi à l'oraison dans les angoisses auxquelles il était en proie, lorsqu'il se vit attaqué par une armée formidable et en

(1) 1. Reg. c. 1, v. 18. — (2) Daniel. c. 13.

grand danger d'être vaincu par ses ennemis : alors, s'adressant au Seigneur, il lui dit : « Puisque nous ignorons ce que nous devons faire, il ne nous reste plus qu'à diriger nos yeux vers vous. » (1) La prière est donc le baume avec lequel le directeur adoucira les douleurs de ses pénitents ; il veillera sans cesse à ce qu'ils se recommandent au Seigneur, avec confiance et de tout leur cœur ; il les avertira de demander d'abord la patience, ensuite seulement la délivrance des maux qui les affligent. Que s'ils n'obtiennent pas cette dernière grâce ; parce qu'elle ne leur serait peut-être pas avantageuse, ils recevront certainement la première qui est la plus importante. Observons cependant qu'il faut ajouter même à l'oraison une industrie spirituelle qui lui est propre : c'est-à-dire que les personnes affligées doivent méditer les raisons les plus aptes à dissiper la tristesse, à rétablir la tranquillité du cœur ; et s'exciter elles-mêmes d'après ces motifs à porter leurs croix avec égalité d'esprit.

384. *Second avertissement.* Pour acquérir la patience il est aussi très-utile de prévoir les maux qui peuvent arriver, et de se préparer courageusement à les recevoir avec fermeté : car autrement, c'est-à-dire, lorsqu'ils nous surprennent à l'improviste, ils nous accablent facilement de chagrin et nous abyment dans la douleur, sans que nous puissions nous aider. Jésus-Christ s'est lui-même servi de ce moyen à l'égard de ses disciples ; afin de les prémunir contre l'horreur des tribulations qui les menaçaient. Il leur annonça lui-même sa mort très-amère, leurs soupirs et leurs gémissements ; il les avertit que le monde se réjouirait ; tandis qu'ils seraient eux-mêmes plongés dans l'affliction et la tristesse ; puis il les encouragea par ces paroles : « Je vous ai dit ces choses ; afin que vous ayez la paix en moi. Le monde vous persécutera ; mais ayez confiance : moi, j'ai vaincu le monde. » (2) D'où saint Grégoire déduit avec raison cette sage maxime : « Les coups

(1) Paral. 2. c. 20. v. 12. — (2) S. Joan. c. 16. v. 33.

prévus frappent moins fort : et nous supportons plus facilement les maux de ce monde, lorsque nous nous armons contre eux du bouclier de la prévoyance. » (1) Sénèque lui-même, éclairé des seules lumières de la raison, est parvenu à découvrir cette vérité et à l'enseigner en ces termes : « Ce que les autres trouvent léger après un long exercice, le sage se le rend facile par une mûre réflexion. » (2) Ainsi le directeur doit recommander au disciple, qui veut acquérir la patience, de prévoir dans ses méditations les choses pénibles, désagréables et difficiles qui peuvent lui arriver, et de se les représenter sous un aspect funeste ; afin qu'il s'excite, par les motifs que nous avons indiqués plus haut, à marcher au-devant de l'adversité et à l'embrasser malgré toute la répugnance de la nature. En répétant souvent cet utile exercice, il parviendra certainement à recevoir en paix les croix que le Seigneur lui enverra, et à les porter sans se blesser, sans succomber sous la gravité de leur poids.

385. *Troisième avertissement.* Bien que prévoir les tribulations, qui peuvent survenir, soit un moyen très-efficace pour acquérir la vertu de patience ; il serait dangereux et nuisible d'y penser et d'y réfléchir trop souvent, lorsqu'elles sont arrivées. La prévision des maux, quand nous n'en sentons pas encore le poids, peut nous aider beaucoup à les recevoir avec résignation, lorsqu'ils nous assailliront. Mais y réfléchir, lorsque déjà nous en sommes accablés, c'est les rendre plus grands et presque intolérables ; c'est exposer notre patience au danger d'une ruine certaine : car, dans le fait, la plus grande partie de nos maux réside dans l'idée que nous nous en formons nous-mêmes par notre imagination. Si une personne qui a reçu un outrage réfléchit aux circonstances qui aggravent cette injure ; si elle considère la bassesse de celui qui l'a injurié, sa propre dignité, le déshonneur, l'opprobre et les dommages qui en résultent ; elle augmentera cer-

(1) Homel. 35. in Evang. — (2) Epist. 77.

tainement son affliction et se plongera dans une tristesse plus profonde : du chagrin qu'elle éprouve elle passera sans doute à la colère, à l'indignation et à la vengeance. C'est d'ailleurs ce qui arriverait dans toute espèce d'affliction. Tandis qu'au contraire, lorsqu'on ne pense pas à ces sortes de tribulations, toute l'amertume s'évanouit avec la pensée. C'est donc pour de bonnes raisons que, dans les temps de tribulations, nous devons en détourner notre esprit, par une certaine grandeur d'âme, et n'y penser qu'autant qu'il est nécessaire, pour les offrir à Dieu. De cette manière nous pourrons supporter l'adversité avec un cœur paisible et tranquille.

386. *Quatrième avertissement.* Dans les temps de grandes afflictions, le directeur doit permettre à ses pénitents de recevoir plus fréquemment les sacrements ; car il n'est rien qui, plus que ces secours divins, puisse les rendre capables de souffrir avec patience ; comme le dit David en s'adressant au Seigneur : « Vous avez préparé une table devant moi, contre ceux qui me persécutent. » (1) L'Ancien Testament nous offre deux figures de cette vérité, l'une dans la personne du prophète Élie et l'autre dans celle de Daniel. Élie, fuyant l'impie Jézabel qui cherchait à le faire mourir, avait marché pendant un jour entier dans le désert : alors, accablé de fatigue, découragé par la crainte, « il s'assit sous un junipère et pria son âme de le laisser mourir. » (2) Mais un ange du Seigneur ayant pitié de lui dans cette tribulation extrême, lui présenta un pain cuit sous la cendre ; pour ranimer son esprit abattu et réparer ses forces corporelles. Or ce pain mystique donna tant de vigueur à ses membres fatigués et tant de courage à son âme défaillante, qu'il put, avec ces nouvelles forces, marcher pendant quarante jours et quarante nuits, jusqu'à ce qu'il arrivât au mont Horeb. C'est là le symbole de la force que le pain eucharistique nous communique au milieu des persécutions et des afflictions de

(1) Psalm. 22. v. 5. — (2) 3. Reg. c. 19. v. 4.

cette misérable vie. On peut en dire autant du pain que le prophète Habacuc, transporté par un ange à Babylone, présenta, dans une petite corbeille, au prophète Daniel, lorsqu'il était dans la fosse aux lions et entouré de ces horribles monstres. (1) Car il était aussi la figure du pain angélique qui nous fortifie, nous encourage et nous donne la patience, surtout lorsque nous sommes en proie à de grands maux. Les premiers chrétiens ont certainement recouru à cette nourriture céleste, pour se préparer au martyre, qui est l'épreuve la plus grande et la plus difficile à laquelle notre foi puisse être exposée. Si donc le directeur désire d'augmenter la vertu de patience dans les personnes affligées de nombreuses et de très-pénibles tribulations, qu'il leur permette une réception plus fréquente des sacrements : car, si elles les reçoivent souvent avec piété, ils produiront dans leurs âmes l'effet désiré.

387. *Cinquième avertissement.* Le père spirituel doit surtout traiter avec une grande douceur et modération ceux de ses pénitents qui sont en proie à l'affliction. Il faut, pour les calmer, qu'il supporte d'abord leurs accès de colère, leurs vivacités ; qu'il ait compassion de leurs maux et qu'il les partage autant que possible : en un mot, qu'il exerce lui-même envers eux la patience dont il veut les voir animés, et la miséricorde qu'il désirerait qu'on montrât à son égard, s'il venait à être accablé de semblables tribulations. Cette commisération, cette affabilité, cette suavité de cœur, sera un baume pour leurs blessures et un adoucissement à leurs souffrances.

(1) Daniel c. 14. v. 32.

ARTICLE IX.

De la chasteté.

CHAPITRE PREMIER.

ESSENCE DE CETTE VERTU. — DISTINCTION DE TROIS ESPÈCES DE CHASTÉTÉ. — PRÉROGATIVES DE CHACUNE D'ELLES.

388. La chasteté, ainsi que nous l'avons insinué dans l'article quatrième, appartient à la vertu cardinale de tempérance, comme partie subjective, selon le langage des scolastiques: et tire, d'après saint Thomas, l'étymologie de son nom, du mot châtier: car de même qu'il est nécessaire de corriger un jeune homme licencieux, de peur qu'il ne se perde en suivant les passions insensées de son cœur; ainsi nous devons réprimer notre concupiscence, comme une jeune fille immodeste, par la raison, au moyen d'une vertu morale; afin qu'elle n'approche pas de ses lèvres la coupe empoisonnée des plaisirs honteux. Or, cette vertu morale, c'est la chasteté, qui modère l'appétit concupiscible et l'empêche de goûter les douceurs vénéneuses de la volupté. Voici comment saint Thomas s'exprime à ce sujet: « Le mot chasteté provient de ce que la raison châtie la concupiscence qu'on doit gouverner comme un enfant. » (1) D'où le saint docteur conclut que chacun de nous est obligé de posséder cette vertu: « La concupiscence délectable ressemble beaucoup à un enfant; parce

(1) 2. 2. Q. 151. a. 1.

que l'appétit sensitif nous est naturel, surtout par rapport aux choses agréables qui concourent à la conservation de la nature : ainsi, lorsqu'on nourrit ce désir des voluptés, en y consentant, il s'augmente considérablement, comme les mauvaises passions d'un enfant, qu'on abandonne à sa volonté. Il est donc nécessaire de châtier la concupiscence des plaisirs sensuels : c'est pourquoi on a donné, par antonomase, le nom de chasteté à la vertu qui réprime cet appétit. » (1)

389. Ce ne sont pas seulement les actes extérieurs d'impureté qui s'opposent à la vertu de chasteté, mais encore les pensées, les satisfactions, et les désirs impurs ; parce qu'ils proviennent tous de la concupiscence déréglée que nous devons réprimer par la saine raison. Le docteur angélique parlant de la virginité s'exprime ainsi : « Comme je l'ai dit plus haut, la virginité suppose le propos formel et complexe de s'abstenir des jouissances déshonnêtes : résolution qui est louable ; parce qu'elle a pour but de vaquer aux choses divines. Quant à la partie matérielle, l'intégrité de cette vertu consiste dans l'absence de toute délectation impure. » (2) D'où il résulte qu'il resterait vierge aux yeux de Dieu, celui qui, porté à quelque turpitude par une force invincible, résisterait au moyen de sa volonté à la violence téméraire qu'on lui fait, et persisterait ainsi dans la résolution de ne pas consentir à ce qu'il souffre malgré lui. Tant il est vrai que la splendeur première de cette vertu provient des actes intérieurs, c'est-à-dire, de la surveillance du cœur ; et qu'une seule pensée ou affection impure suffit, lorsqu'elle est volontaire, pour en ternir tout l'éclat.

390. Nous avons une preuve de cette vérité dans la personne de saint François Xavier qui, tandis qu'il attendait à Ulysipone le temps favorable à son départ pour les Indes orientales, vomit une grande quantité de sang, en s'éveillant tout à coup pendant la nuit. (3) Le père Simon Ro-

(1) Eadem Quæst. art. 2. — (2) 2. 2. Q. 152. a. 3. — (3) Horat. Tursell. l. 6. de vita S. Francisci c. 6.

driguèze, qui couchait dans la même chambre, lui ayant demandé la cause d'une si violente effusion de sang, il éluda cette question; parce qu'il ne voulait pas encore l'en instruire. Mais lorsque le jour, où il devait faire voile vers l'Orient, fut venu, il prit ce père en particulier et lui dit confidemment : Mon père comme nous ne nous reverrons plus ni l'un ni l'autre ici-bas, puisque je pars aujourd'hui pour un autre monde; je vais, avant de nous séparer, satisfaire à la question que vous m'avez adressée tant de fois, par rapport au sang que j'ai vomi pendant la nuit, avec tant de violence et en si grande abondance. Sachez donc que l'unique cause de ce fait a été une pensée impure qui s'est présentée à mon esprit pendant mon sommeil et à laquelle j'ai résisté avec tant de force que, m'étant rompu un vaisseau sanguin dans la tête ou dans la poitrine, je me suis vu forcé de répandre ce ruisseau de sang. Or, je le demande, pourquoi résister à une simple pensée avec une telle violence, que personne ne pourrait s'en faire une plus grande pour éviter l'action la plus impure du monde? C'est parce que saint François Xavier savait très-bien que non-seulement tout acte honteux, mais encore la moindre pensée impure suffit pour souiller la blancheur éclatante du lys de la chasteté. Ainsi qu'il soit convenu et fermement arrêté, que la chasteté est une vertu morale, dont la fonction est d'éloigner la concupiscence de toute jouissance impure soit intérieure, soit extérieure.

391. Les saints distinguent trois différentes espèces de chasteté : l'une qu'ils appellent virginale, l'autre conjugale et la troisième qui est celle des veufs. La première n'appartient qu'à ceux qui depuis leur naissance ont conservé leur pureté intacte. La seconde est propre aux personnes mariées qui s'abstiennent des voluptés que leur condition n'autorise pas. La troisième convient à ceux qui après avoir vécu dans l'état du mariage, ne cherchent pas à se remarier, lorsqu'ils sont devenus libres, mais restent purs et sans tache dans leur nouvelle condition. A ces trois es-

pèces de chasteté il convient d'ajouter la classe de ceux qui n'étant ni vierges, ni mariés, ni veufs, observent la continence, à cause du vœu qu'ils ont fait, ou de la résolution qu'ils ont prise de ne pas se marier.

392. Toutes ces différentes espèces de chasteté brillent chacune d'un éclat particulier : comme le dit saint Ambroise : « Le champ de l'Église est fécond en diverses abondances. Ici, vous voyez les germes verdoyants qui portent les fleurs de la virginité : là, vous apercevez la viduité qui se distingue par sa gravité, comme la solitude des forêts : ailleurs, la maison de l'Église remplit d'une magnifique récolte les greniers de ce monde ; et les pressoirs de Jésus-Christ, remplis des fruits d'un mariage fidèle, surabondent des produits de la vigne conjugale. » (1)

393. Saint Jérôme, entrant dans plus de détails, assigne à chaque espèce de chasteté le degré et le prix qui lui convient : en effet, dans l'explication qu'il donne du champ ensemencé par l'agriculteur dont parle l'Évangile, le saint docteur place la chasteté des veufs, et de ceux qui gardent la continence avant celle des personnes mariées, mais il leur préfère à toutes deux la chasteté virginale ; parce qu'elle est plus pure et entièrement intacte. Celui qui sème, dit Jésus-Christ, s'en alla semer : mais ses grains tombèrent, partie sur le chemin, partie dans des terrains pierreux et partie parmi les épines : d'où il arriva qu'ils furent ou foulés aux pieds des passants, ou enlevés par les oiseaux du ciel, ou étouffés par les ronces. Mais les autres tombèrent dans une terre fertile et produisirent du fruit : ceux-ci cent fois, ceux-là soixante fois, et le reste trente fois autant. Or, par cette bonne terre saint Jérôme entend les cœurs vertueux qui produisent des fruits de chasteté ; avec cette distinction néanmoins, que le cœur des personnes qui vivent honnêtement, dans le mariage, rapporte trente fois autant ; celui des veufs et de ceux qui gardent la continence, soixante fois plus ; tandis que les vierges recueillent le centuple,

(1) *De Virginib.*, l. 3.

comme étant sans tache et plus pures que tous les autres. Voici les propres paroles du saint docteur : « Nous attribuons aux vierges la vertu de produire cent fois autant, aux veufs, celle de rapporter soixante fois autant, et aux personnes unies par un chaste mariage, celle de rendre trente pour un. » (1)

394. Saint Cyprien qui est du même sentiment s'exprime ainsi : « Le premier degré de la chasteté réside dans la virginité; le second dans la continence; le troisième dans le mariage. Néanmoins elle est glorieuse dans tous ces trois états. Car il est louable de garder la fidélité du mariage, malgré les tentations de la chair : et renoncer au mariage, pour embrasser la continence, suppose encore un plus grand acte de vertu; puisqu'on s'abstient alors même des plaisirs permis. » (2) Enfin saint Ambroise conclut ainsi : « Nous prêchons la virginité, sans mépriser les veuves; et nous honorons celles-ci, en conservant au mariage l'honneur qui lui est dû. » (3) Car ces trois espèces de chasteté ont, chacune, leur mérite; bien qu'il ne soit pas le même pour toutes. Ainsi toute personne spirituelle doit garder, avec un grand soin et comme une pierre précieuse, le degré de chasteté qu'elle possède; de peur qu'elle ne vienne à le perdre par sa propre négligence parmi les sordides ordures des plaisirs sensuels.

395. Un exemple bien capable de nous porter à cette surveillance attentive, c'est celui que nous offre, non un vieillard décrépité par les ans, ni un homme d'un âge mûr, mais un enfant âgé seulement de treize ans, non moins remarquable par la pureté virginale de son âme, que par la beauté de son visage : je veux dire saint Pélage. (4) Cité devant le tribunal du tyran, pour faire publiquement sa profession de foi, il avoua franchement et avec fermeté qu'il était disciple de Jésus-Christ. Le roi barbare lui

(1) In c. 13. S. Matth. — (2) De Bono Pudicitiae. — (3) De Viduis.
— (4) Raguel. scriptor vitæ S. Pelagii. Baronius annal. anno 925
n. 13.

livra de formidables assauts; afin de ravir à son cœur la perle très-précieuse de la foi et le trésor de sa virginité. Mais l'innocent jeune homme, animé d'un courage bien supérieur à son âge, lui répondit : « Retire-toi, chien. Penses-tu que je sois efféminé comme tes semblables? » Alors, déposant son habit avec une sainte indignation, il se prépara, comme un athlète invincible, à défendre son trésor, prêt à perdre la vie plutôt que de souiller sa pureté. Cet homme farouche, se voyant vaincu par un tendre enfant, prescrivit aux bourreaux de s'appliquer d'abord à vaincre sa constance par les caresses. Mais, s'apercevant qu'à chaque agression il se montrait plus fort qu'un rocher au milieu de la tempête, il enjoignit à ses ministres de lui percer les chairs avec des lames de fer et de lui couper successivement tous les membres. C'est ainsi que mourut au milieu des tourments ce chaste enfant, victime d'autant plus agréable aux yeux de Dieu, qu'elle était plus pure. Il a reconnu en effet combien la perle de la chasteté est précieuse, puisqu'il ne se l'est pas laissé ravir ni par les caresses, ni par les menaces, ni par la crainte, ni même par la terreur; et qu'il a supporté, pour la conserver, les supplices, les douleurs, les tortures, les incisions de sa chair et la mort la plus cruelle.

CHAPITRE II.

LA CHASTÉTÉ PLUS QU'AUCUNE AUTRE VERTU NOUS REND
SAINTS ET SEMBLABLES AUX ANGES.

396. « Votre sanctification, telle est la volonté de Dieu, » dit l'Apôtre : et afin que nous n'ignorions aucunement en quoi consiste cette sanctification, à laquelle le Seigneur

nous oblige de tendre, le même saint nous l'explique très-clairement, en ajoutant aussitôt : « Que vous vous absteniez de la fornication ; que chacun de vous sache posséder son vase dans la sainteté, dans l'honneur et non dans la passion des désirs. » (1) Eh quoi ! la prudence ne rend-elle pas aussi nos âmes saintes ? La justice ne les sanctifie-t-elle pas également ? La patience, la religion, l'humilité et les autres vertus morales ne peuvent-elles point aussi nous procurer la sainteté ? Oui, dit Cassien, mais le docteur des nations attribue cette prérogative d'une manière particulière à la chasteté. Voici les propres paroles de cet auteur : « Telle est, dit l'Apôtre, la volonté de Dieu, votre sanctification. Et de peur qu'il ne nous reste quelque doute ou incertitude sur ce qu'il entend par sanctification, si c'est la justice, la charité, l'humilité ou la patience ; puisque nous croyons qu'on peut acquérir la sainteté, en pratiquant l'une ou l'autre de ces vertus : il explique et désigne manifestement ce qu'il a voulu signifier par cette expression. C'est la volonté de Dieu, dit-il, que vous sanctifiez vos âmes, que vous vous absteniez de la fornication, que chacun de vous sache conserver son vase dans la sainteté, dans l'honneur et non dans la passion des désirs, comme le font les gentils qui ne connaissent pas Dieu. Voyez de quelles louanges il la comble en l'appelant l'honneur et la sanctification de notre vase, c'est-à-dire, de notre corps. » (2) Saint Paul donne encore à cette vertu le noble titre de sanctification, lorsqu'il dit : « Le Seigneur en effet ne nous a point appelés à l'immondicité, mais à la sanctification. » (3) Puis, dans sa lettre aux Hébreux il répète la même chose en disant : « Ayez la paix avec tous et la sainteté, sans laquelle personne ne verra Dieu. » Alors expliquant en quoi consiste cette sainteté, qui ouvre les yeux de notre esprit et nous rend capables de contempler la beauté divine, il dit qu'on ne peut l'acquérir que par une entière abstinence

(1) 1. Thessal. c. 4. v. 4. — (2) De Fornic. l. c. 15. — (3) Eodem c. v. 7.

de la fornication et de toute action déshonnête : « Que personne ne soit fornicateur, ni profane comme Esaü. » (1) Ailleurs le même Apôtre, exhortant les veuves à persévérer dans la viduité, et les vierges à conserver intact le lys éclatant de la virginité, il leur propose le même motif que nous avons indiqué plus haut ; il les assure qu'en exerçant la vertu de chasteté elles seront saintes de corps et d'esprit : « La femme qui n'est pas mariée, écrit-il, et la vierge pensent aux choses qui concernent le service de Dieu ; afin qu'elles soient saintes de corps et d'esprit. » (2) Il ne faut pas s'en étonner, car la chasteté est une vertu qui, plus elle préserve l'homme de toute impureté, plus elle en purifie, ennoblit, orne et sanctifie l'esprit.

397. Il ne faut point ici passer sous silence que saint Paul s'étend plus longuement et appuie plus fortement sur cette noble vertu que sur toute autre ; comme saint Jean Chrysostome le remarque fort à propos, en disant : « Observez que l'Apôtre ne parle d'aucune autre chose plus fortement, plus adroitement, et plus secrètement que de cette vertu. Comme lorsqu'il dit : Ayez la paix avec tous et la sanctification sans laquelle personne ne verra le Seigneur. Et pourquoi vous étonneriez-vous de ce qu'il la recommande partout à ses disciples ? puisque dans son épître à Timothée, il dit à ce saint évêque : Gardez-vous chaste ; et que dans sa seconde aux Corinthiens, il les exhorte pareillement à pratiquer, avec beaucoup de patience, l'abstinence, la chasteté et la pureté : c'est ce qu'on peut lire aussi dans beaucoup de passages de sa lettre aux Romains et dans toutes les autres. » Ensuite le saint docteur dit que la raison, pour laquelle l'Apôtre recommande si souvent et avec tant de ferveur cette vertu, provient de ce que le vice, qui lui est contraire, conduit généralement les âmes à la perdition : « Car dans le fait, écrit-il, ce mal perd tous ceux qu'il corrompt. De même qu'un pourceau, qui s'est vautré dans la fange, fait des saletés et répand une odeur infecte partout

(1) Ad Hebræos c. 12. v. 14 et 16. — (2) 1. Cor. c. 7. v. 34.

où il entre, ainsi l'impureté est une souillure qu'on lave difficilement. » (1) Puis donc que l'impureté cause ordinairement la perte et la ruine des âmes, qui se laissent prendre par la viscosité de ce vice ; nous pouvons en conclure à bon droit que saint Paul fait très-bien de répéter si souvent que la vertu de chasteté, qui lui est opposée, est la vraie sanctification des âmes.

398. Mais si, comme on ne saurait en douter, la chasteté est le précieux trésor de la sainteté ; faut-il s'étonner que, pour ne point la perdre, saint Benoît se soit roulé tout nu dans un buisson, rougissant ainsi les épines de son propre sang ? Que l'abbé Macaire ait marché les pieds nus à travers les ronces qui lui déchiraient cruellement la peau ? Que saint François, s'étant enfoncé dans la neige, ait eu la constance d'y demeurer durant une nuit très-froide ? Que saint Bernard, dépouillé de ses habits et plongé jusqu'au cou dans un étang gelé, y soit resté tremblant et mourant de froid ? Faut-il même s'étonner que ce pieux solitaire de l'Égypte ait eu le courage de se brûler successivement les doigts de l'une et de l'autre main, en les plaçant au-dessus de la flamme d'une lanterne, domptant lui-même sa chair par un supplice d'autant plus atroce qu'il dura plus longtemps ? Que le célèbre Martien ait marché les pieds nus sur des brasiers ardents, endurant avec intrépidité les brûlures qu'ils lui occasionnaient ? Qu'y a-t-il de surprenant, que ces héros invincibles aient si horriblement crucifié leur chair, pour conserver un trésor qui confère la sainteté à ceux qui le possèdent ? Puisque les mondains eux-mêmes s'exposent tous les jours à mille peines et quelquefois même au danger de perdre la vie, pour acquérir des richesses fragiles et périssables.

399. Mais ce qui fait sur mon âme une impression bien plus grande encore, c'est la résolution extraordinaire qu'une jeune fille d'Alexandrie, âgée de douze ans, prit et mit à exécution, pour garder intact le lys de sa virginité. (2)

(1) Homel. 5. in 1. Thessal. — (2) Egnat. l. 5. c. 7. Fulge. l. 4. c. 7.

Un jeune homme l'importunait par sa présence, par ses plaisanteries et ses regards. Plus l'innocente enfant le fuyait, plus il s'en approchait : plus elle le méprisait, plus il se montrait obséquieux à son égard. Cependant, comme elle désirait extrêmement de conserver la perle de sa chasteté, elle prit une résolution telle qu'on pourrait à peine en imaginer une semblable. Elle se renferma dans un antique sépulcre et cacha pendant douze années entières, dans ce lieu de ténèbres, la beauté dont elle était douée et qui provoquait involontairement l'amour de ce jeune homme insensé ; de sorte que durant tout ce long espace de temps, ses amies furent obligées de lui passer sa nourriture par une étroite ouverture de sa prison volontaire. Interrogée, pourquoi elle s'était renfermée dans le tombeau avant sa mort, elle répondit que c'était afin de ne pas s'exposer à perdre l'incalculable trésor de sa pureté. De même que le riche avare qui voit un voleur tourner autour de sa maison, pour lui enlever ses richesses par quelque ruse, les met en sûreté en les enfouissant dans les entrailles de la terre ; ainsi cette héroïque et tendre vierge s'ensevelit elle-même toute vivante dans le sein de la terre ; afin de mettre l'incomparable trésor de sa pureté à l'abri des embûches de ce jeune insidiateur.

400. Un fait héroïque qui mérite encore plus notre admiration, c'est celui que Pallade et Baronius rapportent d'une vierge très-pure, nommée Potaménia, dont le courage et la vertu frappèrent de stupeur toute la ville d'Alexandrie. (1) Cette jeune fille, douée d'une rare beauté et d'une pureté angélique, étant tombée entre les mains d'un maître idolâtre, ce vil corrupteur eut la barbarie de tendre des embûches à la candeur virginale de cette innocente colombe. Mais comme il s'aperçut bientôt qu'il perdait son temps et ses peines, en cherchant à la séduire, il prit la résolution la plus cruelle que son aveugle passion pût lui suggérer. Il l'accusa devant le préfet d'être

(1) *Pallad. Hist. Laus. c. 1. apud Baron. tom. 3. anno 310.*

chrétienne, de parler avec mépris des empereurs et des dieux : néanmoins il promit en même temps au ministre, idolâtre comme lui, une forte somme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal, si elle voulait consentir à sa passion, et de la faire mourir, si elle s'y refusait opiniâtrément : afin d'ensevelir, par sa mort, ses honteuses démarches dans un éternel oubli. La vierge fut donc traduite devant le tribunal du juge, qui la tenta par les caresses, par les menaces et les tourments. Mais il ne put aucunement vaincre sa constance ; aussi fit-il allumer un grand feu sous une énorme chaudière remplie de poix, et comme celle-ci commençait à bouillir, il dit à Potaménia : Maintenant promettez d'obéir à votre maître, ou l'on vous jettera de suite dans cette poix bouillante. Dieu me préserve, lui répondit-elle, d'exécuter les ordres de l'inique juge qui me condamne lui-même à commettre un crime honteux qu'il devrait punir. Le tyran, voyant qu'elle se moquait de lui, devint furieux et ordonna aux bourreaux de la jeter dans la fournaise, après l'avoir dépouillée de ses habits. Alors l'intrépide jeune fille, nullement effrayée de ce jugement, lui dit : Me voici prête à subir le supplice : « Cependant, je t'en conjure par l'empereur que tu vénères, puisque tu veux que je meure dans ces tourments, ordonne qu'on me fasse descendre dans cette poix ardente, non pas tout d'un coup, mais insensiblement ; afin que tu puisses voir quelle patience m'a donnée mon divin Sauveur Jésus-Christ que tu ignores. » A ces mots, on la plongea dans la fournaise. Mais, ô prodige ! dès que le corps de cette vierge l'eut touchée, la poix bouillante perdit toute sa chaleur, et respecta les chastes membres qu'aucune flamme d'impureté n'avait atteints. C'est ainsi que Potaménia sortit intacte de cet incendie, pour être le trophée vivant de la victoire qu'elle venait de remporter sur l'impureté par sa constance invincible. Apprenons, de cette très-pure et très-vertueuse vierge, à croire fermement que le trésor de la sainteté réside dans la chasteté, et à tout souffrir plutôt que de la perdre ; puisque, pour ne pas souiller cette belle

vertu, elle a fait le sacrifice de sa vie avec tant de générosité et de promptitude. Saint Bernard tenté au parloir, par une femme impudique, s'écria : Aux voleurs ! aux voleurs ! de sorte qu'elle s'enfuit tout effrayée. Le serviteur de Dieu ne pouvait certainement pas employer une expression plus convenable : car de même que rien ne rend l'âme plus sainte et plus précieuse aux yeux du Seigneur, que la chasteté ; ainsi l'on ne saurait lui faire plus de tort qu'en la lui ravissant.

401. Mais passons aux autres prérogatives de cette vertu ; puisqu'il lui est propre non-seulement de nous égaler aux saints, mais encore de nous rendre semblables même aux anges ; comme l'enseigne saint Bernard que nous avons déjà cité ailleurs et qui s'exprime ainsi : « Qu'y a-t-il de plus honorable que la chasteté, qui rend l'homme pur d'immonde, ami d'ennemi, ange enfin de créature humaine qu'il était ? Il est vrai que l'homme pudique et l'ange diffèrent entre eux ; mais ce n'est que sous le rapport de la félicité et non de la vertu : que si la chasteté de celui-ci est plus heureuse, celle de celui-là est évidemment plus forte. » (1)

402. Saint Jean Chrysostome, considérant plus attentivement les raisons particulières pour lesquelles on doit regarder la chasteté, comme plus digne d'estime dans les hommes que dans les anges, fait les observations suivantes : « Les anges ne se marient pas et n'ont point d'épouses ; ils ne sont pas non plus formés de chair et de sang ; en outre ils n'habitent pas la terre ; ils ne sont pas sujets aux troubles de la cupidité ni des passions, ils n'ont pas besoin de nourriture ni de boisson ; » qui fomentent les désirs de la chair ; « ils ne sont pas constitués de telle sorte qu'un son agréable, un chant doux, une apparence aimable, puissent les ravir ; en un mot, aucun attrait de ce genre ne saurait les captiver. Mais parce que le genre humain est, de sa nature, inférieur à ces esprits bienheu-

(1) Epist. 42.

reux, il doit employer toutes ses forces et tout son zèle pour les suivre autant qu'il est en son pouvoir..... Voyez-vous maintenant l'excellence de la virginité? comment elle perfectionne les habitants de la terre, et rend semblables aux esprits incorporels, ceux qui sont revêtus d'un corps? Car je le demande, sous quel rapport Élie, Élisée et Jean, ces vrais amateurs de la virginité, différaient-ils des anges? Sous aucun, sans doute, si ce n'est qu'ils étaient mortels. En effet, si l'on considère attentivement toutes leurs autres qualités, on verra qu'ils n'avaient pas moins de perfection que ces esprits bienheureux : et précisément, parce qu'ils paraissent avoir été d'une condition inférieure; ils n'en sont que plus louables. » (1)

403. Par là, le lecteur peut comprendre pourquoi certains serviteurs de Dieu n'ont pas craint de se défigurer le visage; afin de conserver la candeur de leur pureté virginale : car, sachant que la beauté corporelle est ennemie des grâces angéliques dont la chasteté orne nos âmes, ils se sont fait un devoir de rendre leurs corps difformes, pour que leurs âmes restassent semblables aux anges. C'est ce que fit sainte Angadrisia, vierge née en France, remarquable non-seulement par son illustre naissance et par sa rare beauté, mais encore par ses mœurs angéliques. (2) Comme ses parents voulaient la donner en mariage à un jeune homme de noble famille nommé Ansberti, elle pria Dieu avec ferveur de rendre son visage difforme; afin que devenue un objet d'horreur pour le monde, elle pût conserver intact et pur le lys de sa virginité. Le Seigneur exauça des prières qui lui étaient si agréables, de sorte que sa figure apparut aussitôt couverte d'une lèpre ulcérée et très-fétide : dès lors elle devint odieuse à son prétendu époux terrestre, et ses parents la laissèrent libre de se consacrer, dans un couvent, au céleste époux de son âme. Mais, pour qu'on ne doutât aucunement que le Seigneur ne l'avait rendue si laide, qu'afin de lui conserver son lys virgi-

(1) L. de Virginitate. — (2) Vincen Belrac. in spec. Hist. l. 23. c. 99.

nal, ce Dieu infiniment bon fit de sorte qu'elle recouvrât son ancienne beauté, aussitôt après qu'elle eut fait le vœu solennel de virginité perpétuelle. C'est aussi ce que fit ce très-chaste jeune homme dont parle saint Ambroise et qui, s'apercevant que des dames illustres, plutôt par leur naissance que par l'honnêteté de leurs mœurs, jetaient sur lui des regards trop libres, s'arma courageusement d'un rasoir, et se laboura tellement le visage avec ce fer tranchant, qu'il n'offrit plus désormais qu'un spectacle aussi désagréable au monde qu'il était ravissant aux yeux des anges et du Très-Haut. C'est encore ce que firent ces héroïques religieuses qui, ayant appris que les Sarrazins s'étaient emparés de la ville qu'elles habitaient dans la Ptolémaïde, et craignant de voir leur pudeur attaquée, se coupèrent toutes le nez à l'exemple de leur abbesse ; de sorte que ces barbares, les voyant ensanglantées et si difformes, en eurent eux-mêmes horreur et les massacrèrent comme des victimes de la chasteté.

404. A la vue d'exemples si frappants, ils doivent certainement rougir, ces jeunes gens orgueilleux, ces femmes vaines qui attachent tant d'importance à la beauté corporelle, et qui négligent entièrement la très-précieuse pureté de leur âme. Ils s'enflent d'orgueil en se mirant avec vanité, ils s'en vantent et s'en glorifient sur les places publiques. Ils en ont un soin excessif, la nourrissent avec du baume, des onguents, des odeurs et des poudres ; tandis que les charmes angéliques de la pureté sont si abjects à leurs yeux, qu'ils les sacrifient pour un regard, pour un sourire, pour une parole, pour une caresse, ou pour un présent. O malheureux ! qui se verront un jour, avec amertume, dépouillés de l'une et l'autre beauté, puisque bientôt les vers et la pourriture feront disparaître la vénusté de leurs corps, et que les vices dont leurs âmes sont souillées les rendent déjà si difformes.

CHAPITRE III.

RAISONS POUR LESQUELLES LA CHASTETÉ NOUS REND SAINTS ET SEMBLABLES AUX ANGES.

405. Toute notre perfection et sainteté consiste, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, dans l'union de nos âmes avec Dieu qui est notre fin dernière. Toute la beauté des anges, envisagée en tant qu'elle est non un don de la nature, mais une perfection de la grâce, réside dans leur union avec ce même Dieu par une charité consommée. Or la chasteté nous dispose à cette union, et nous rend par conséquent semblables aux habitants du ciel, plus que toute autre vertu morale. Je n'aurais jamais osé avancer une telle proposition en faveur de la sainte pureté, si l'éternelle Vérité ne l'eût d'abord émise elle-même en disant : « Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. » (1) Par là Jésus-Christ nous apprend que ceux qui ont le cœur pur, non-seulement pourront voir Dieu d'abord en cette vie à travers le voile de la foi, par le simple regard de la contemplation, et ensuite dans l'autre, face à face par la vision béatifique, mais lui seront encore unis plus intimement, parce qu'ils le verront plus parfaitement en récompense de leur pureté. D'où saint Augustin conclut : « La chasteté tient un rang glorieux et remarquable parmi les autres vertus, parce qu'elle est la seule qui donne aux âmes pures, de contempler le Seigneur. C'est pourquoi la Vérité elle-même a dit : Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu ; et par conséquent, malheureux au contraire, ceux dont le cœur est souillé par la concupiscence charnelle ; parce qu'ils seront la proie des supplices éternels. » (2)

(1) S. Matth. c. 5. v. 8. — (2) Serm. de Temp. 249.

406. Quant à la raison pour laquelle l'impudicité éloigne notre âme de Dieu, tandis que la pureté l'élève jusqu'à lui, elle est très-évidente : puisqu'il n'est rien qui, plus que l'impudicité, obscurcisse, aveugle même l'esprit en le rendant incapable de comprendre les choses divines ; et qu'au contraire aucune chose ne l'ennoblit, ne l'éclaire et ne l'élève à la contemplation de la divinité, comme la pureté du cœur et du corps. Car tel est, selon saint Thomas, le but principal de la chasteté : « Quiconque s'abstient des jouissances corporelles pour vaquer plus librement à la contemplation, fait un acte raisonnable. Car si la virginité pieuse se prive des plaisirs sensuels, c'est aussi afin de s'appliquer plus facilement à la divine contemplation. » Ensuite il ajoute : « La virginité concourt au bien de l'âme, sous le rapport de la vie contemplative, qui consiste à penser aux choses divines. » (1) Cette doctrine repose sur les paroles de saint Paul, comme sur un fondement solide : l'Apôtre nous assure en effet que la privation de toute volupté charnelle facilite considérablement l'oraison, c'est-à-dire, qu'elle dispose notre âme à recevoir la lumière au moyen de laquelle nous comprenons les vérités célestes : « Ne vous privez pas réciproquement du droit conjugal, écrit-il aux Corinthiens, si ce n'est d'un commun accord, et pour un certain temps ; afin que vous puissiez vaquer à l'oraison. » (2)

407. Si donc il est vrai que la chasteté nous fait comprendre les choses divines plus facilement que toute autre vertu ; qui ne voit qu'elle a le privilège particulier de nous attirer vers le Seigneur, et de nous unir à lui par le lien de la sainte dilection ? Car de même que les rayons du soleil sont les conducteurs de la chaleur qui récrée les corps terrestres ; ainsi la connaissance des perfections du Très-Haut nous communique cette sainte ardeur qui embrase nos cœurs des flammes de la charité, et fait qu'ils se confondent en une seule et même chose avec Dieu : « Ce-

(1) 2. 2. Q. 152. art. 2 et 4. — (2) 1. Cor. c. 7. v. 5.

lui qui s'attache au Seigneur, est un même esprit avec lui. » (1)

408. Le Seigneur a daigné nous donner lui-même une preuve éclatante de cette vérité, dans ce qui est arrivé à saint Grégoire de Nazianze. (2) Ce grand serviteur de Dieu fut toujours très-zélé gardien de la chasteté, même dès sa plus tendre enfance. Puisque ni l'exemple de ses semblables, ni les tentations de la chair, ni les occasions du monde, ne purent jamais le porter à souiller la robe de son innocence. Or, pendant le séjour qu'il fit dans la ville d'Athènes pour s'y livrer à l'étude des sciences philosophiques, il eut une vision céleste, dans laquelle il lui semblait qu'il était assis, occupé à lire je ne sais quel livre, lorsque tout à coup il aperçut à ses côtés deux personnes d'un aspect ravissant et vénérable. Le très-chaste jeune homme, qui veillait sans cesse à la conservation de sa pureté, les regardant d'un œil inquiet et avec un certain embarras, leur demanda qui elles étaient et ce qu'elles voulaient. Alors, l'embrassant avec une sainte amitié, elles lui dirent : Ne craignez pas, nous sommes la chasteté et la sagesse, vos amies, vos compagnes désormais inséparables, « le Seigneur nous envoie pour habiter avec vous; parce que vous nous avez préparé, dans votre cœur, une demeure agréable et d'une propreté suffisante. » A ces mots, elles disparurent, nous laissant cet enseignement remarquable, que partout où est la chasteté, là aussi se trouve la sagesse; c'est-à-dire, comme l'explique saint Thomas, une connaissance divine qui nous apprend combien le Seigneur est doux et qui nous unit à lui par le lien de la charité. C'est donc avec raison que saint Paul regarde la chasteté comme la cause qui produit en nous la sainteté, et que Jésus-Christ lui-même compare les hommes chastes aux esprits bienheureux, en disant : « Ils ne se marieront pas et ne seront pas mariés, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le

(1) 1. Cor. c. v. 17. — (2) Rufin. in Prologo ad libr. S. Gregor. Nazian.

ciel; » puisque cette pureté angélique les fait vivre en Dieu, ici-bas, du même amour que celui qui unit les anges au Seigneur dans la céleste patrie. (1)

CHAPITRE IV.

LA CHASTÉTÉ EST UNE VERTU SI SUBLIME QUE LES PHILOSOPHES DE L'ANTIQUITÉ N'ONT PU EN RECONNAÎTRE LA BEAUTÉ PAR LES SEULES LUMIÈRES NATURELLES.

409. Il est sans doute bien glorieux pour la vertu de chasteté, qu'il n'y ait que les âmes éclairées des célestes lumières de la sainte foi, qui puissent reconnaître ses nobles prérogatives; les savants de l'antiquité ont, il est vrai, jeté leurs regards sur elle, mais ils n'ont pu en découvrir tout le prix; parce que leur intelligence ne la voyait pas sous le jour de sa splendeur surnaturelle et divine. Aristote, cet aigle des génies, a si peu su l'apprécier, qu'à peine l'a-t-il jugée digne de figurer parmi les autres vertus morales, dont il ne lui attribue qu'une certaine apparence; parce que, dit-il, elle est un moyen et une disposition nécessaire pour les acquérir. (2) Platon en vint même à ce point de folie, qu'il se crut coupable d'une grave erreur, parce qu'il avait jusqu'alors vécu dans la continence; tellement que, pour expier cette faute énorme, le misérable offrit des sacrifices à la nature, mère de toutes choses. « On rapporte, dit saint Augustin, que Platon a sacrifié à la nature, comme pour effacer le péché » de sa continence perpétuelle. (3) Et Socrate, si célè-

(1) S. Matth. c. 22. a. 30. — (2) 7. Ethic. — (3) Lib. de vera Relig. cap. 3.

bre d'ailleurs par les louanges dont l'antiquité l'a comblé, n'a pas eu honte d'avancer que, bien qu'il s'abstînt des actes extérieurs, il nourrissait néanmoins des affections impures dans son cœur. En effet, un homme appelé Physiognomon l'ayant accusé en présence de ses disciples de se livrer à des impuretés abominables, ceux-ci, voyant la réputation de leur maître ignominieusement traînée dans la boue, en furent tellement indignés qu'ils se levèrent tous spontanément, comme s'ils eussent voulu mettre en pièces le téméraire accusateur. Mais Socrate leur dit : Je vous en conjure, mes amis, modérez-vous ; car je suis en effet ce qu'il dit, cependant je m'abstiens des actes extérieurs. » C'est pourquoi Cassien, qui rapporte ce fait, dit avec raison : « On voit donc évidemment non-seulement par nos propres paroles, mais encore par leurs aveux, que les philosophes de l'antiquité réprimaient, il est vrai, la perpétration de l'impureté ; c'est-à-dire, l'union infâme, et non le désir de leurs cœurs, ni les autres jouissances de cette passion. » (1) D'où nous pouvons conclure que le sentiment de cet illustre ascète est que les philosophes anciens ne sont jamais parvenus à une chasteté semblable à celle que saint Paul exige si rigoureusement des fidèles, qu'on ne doit entendre parler parmi eux ni de fornication, ni même de la moindre impureté. Ils ont pratiqué, à la vérité, une sorte de chasteté, qu'ils faisaient consister dans l'abstinence de l'acte honteux : mais quant à cette pureté perpétuelle de l'âme et du corps, ils n'ont pas pu l'atteindre ni par leurs actes, ni même par la pensée.

410. Tertullien dit la même chose, en parlant des femmes païennes qui étaient aussi dépourvues de la connaissance du vrai Dieu : « Les femmes des nations ne pratiquent pas la véritable continence de la chasteté : car de ce qu'elles ne connaissent pas le vrai Dieu, elles n'ont pas de Seigneur ni de maître pour leur enseigner la vérité. » (2)

(1) Cassian. collat. 13. l. 5. — (2) De cultu Femin.

Saint Augustin en donne la raison que nous avons indiquée plus haut : « Ainsi, écrit-il, la pureté des époux, des vierges ou des veufs n'est véritable que quand elle se conforme en tout à la vraie foi. » (1) Car celle-ci nous découvre toute la beauté, tout l'honneur, toute l'amabilité de la chasteté : elle nous représente les biens immenses qu'elle procure à ceux qui la possèdent : elle nous montre l'éternelle gloire dont les âmes chastes jouiront dans le ciel. Retranchez tous ces motifs que la foi nous propose, pour nous exciter à chérir, à pratiquer cette vertu, toute sa splendeur disparaîtra, ainsi que la nécessité de s'y exercer : de sorte qu'il n'en restera plus qu'une vaine apparence. Si donc l'âme est dépourvue des lumières de la foi, comment pourra-t-elle, à la faible clarté de sa raison, discerner les véritables motifs spirituels qui sont d'autant plus subtils, qu'ils s'éloignent plus des sens ? N'est-il pas évident que, dans cette supposition, l'homme ne s'abstiendra de toute action infâme, qu'à cause de la honte de la confusion, ou par la crainte du déshonneur qu'il s'attirerait en s'y abandonnant, et non par amour pour la véritable vertu ? Il ne serait donc chaste qu'en apparence et non en réalité, ni quant à la substance de ses actes ; il confirmerait cette parole de saint Augustin : « Les païens ne pratiquent pas la véritable justice ; parce que le juste vit de la foi. » (2)

411. Ne m'opposez pas l'exemple de Lucrece, comme un modèle remarquable de chasteté parmi les gentils. Car, bien qu'elle découvrit à son époux Collatinus et à Brutus son parent l'injure que lui avait faite le fils de Tarquin ; afin qu'ils en tirassent une juste vengeance, et qu'elle se fût ensuite donné la mort de sa propre main ; néanmoins cet acte ne provenait pas du véritable amour de la chasteté, mais d'une âme trop faible pour supporter l'ignominie et la honte d'une telle humiliation. Tandis qu'au contraire il est très-certainement héroïque l'acte de chasteté

(1) Lib. 1. de Nuptiis c. 4. — (2) Lib. 4. in Julian. pelagian. c. 3.

qu'Eusèbe rapporte de Sophronie, dame romaine, noble par sa naissance illustre, mais encore plus par sa foi. (1) L'empereur Maxence qui l'aimait, parce qu'elle était d'une beauté égale à sa vertu, désespérant de la faire consentir à ses desseins pervers, recourut à des moyens de violence, et chargea des émissaires de l'amener dans son palais. Aussitôt qu'elle eut appris cette nouvelle funeste, elle en fit part à son époux qui était préfet de Rome. Mais le voyant tout consterné et troublé à cause du grand danger où elle se trouvait de perdre la vie ou l'honneur, elle dit aux perfides envoyés de l'empereur d'attendre un instant, jusqu'à ce qu'elle se fût revêtue d'un habit plus décent. Alors elle entra dans sa chambre, non pour s'embellir de quelques vains ornements, mais afin d'y supplier très-instamment le Seigneur de lui envoyer son secours dans un si grand danger. Or, tandis qu'elle priait, obéissant à une inspiration toute particulière de l'Esprit-Saint, elle se plongea elle-même un poignard dans le sein, tellement qu'elle tomba morte en la présence de Dieu, comme une victime de la sainte pureté. Une telle conduite est sans doute héroïque, puisque cette pieuse et noble dame, poussée par une impulsion divine, s'est donné la mort, non pour se soustraire à l'infamie qui suit le péché, mais afin d'éviter le péché lui-même qui traîne à sa suite, comme son châtement, l'ignominie et le mépris. Elle a choisi la mort non pour effacer la tache faite à son honneur ; mais afin de ne point souiller la candeur de sa pureté.

412. Il n'est pas moins admirable, l'acte de cette mère et de ses deux filles, dames qui étaient toutes trois d'une rare chasteté et qui, d'après le témoignage d'Eusèbe, ont préféré embrasser la mort, que de tomber entre les bras d'hommes impudiques et dissolus. (2) Des soldats les conduisaient vers Antioche où elles allaient être exposées à perdre la sainte foi, ou à devenir le jouet d'une vile populace dans des maisons infâmes. La mère extrêmement

(1) Lib. 5. c. 17. — (2) Lib. 8. c. 12.

affligée de la violence barbare qu'on lui faisait ainsi qu'à ses filles chéries, leur tint ce discours : « Qu'allons-nous devenir, mes enfants? Vous voyez qu'une telle persécution doit, ou nous séparer de Dieu, ou nous ravir la chasteté. Sera-t-il dit qu'on a prostitué dans des lieux publics ces membres qui n'ont jamais paru en plein air? Non, je vous en conjure, mes filles; car nous n'avons pas assez peu de confiance en Dieu, pour craindre la mort; et nous ne méprisons pas tellement la pureté que nous désirions vivre avec turpitude. Prévenons les mains impures des bourreaux, devançons le concours des impudiques: en recevant de notre main une mort pure et chaste, frustrons les espérances de ce monde qui nous condamne à une existence criminelle et honteuse. » Cette exhortation alluma, dans le cœur de ces très-honnêtes jeunes personnes, une charité si ardente et si pure, qu'elles méprisèrent facilement la mort pour conserver leur virginité. La mère, les voyant si embrasées du feu divin, dont le Saint-Esprit les avait enflammées, attendit jusqu'à ce que la voiture fût parvenue près d'un fleuve. Alors, sous prétexte de satisfaire à une nécessité quelconque, elle fit arrêter les chevaux et descendit avec ses deux filles. Or, comme les soldats s'étaient retirés à l'écart par une certaine modestie naturelle, cette mère intrépide se précipita la première dans les eaux rapides du courant, et ses deux filles la suivirent aussitôt. C'est ainsi que ces candides colombes acquirent une nouvelle candeur, en se plongeant dans le fleuve et parvinrent heureusement, en quittant le rivage de ce monde, au port de la gloire éternelle. Je voudrais que l'infidèle et idolâtre Lucrece se fût trouvée, dans ce moment, sur les bords du fleuve; afin qu'elle apprît de ces femmes courageuses, en quoi consiste la vertu de la chasteté héroïque. Car elles sont allées au-devant de la mort, non par colère ni poussées par le désir de venger l'injure faite à leur pudicité, mais par le seul amour de cette vertu, et animées d'un saint zèle qui ne provenait

certainement pas d'une passion irritée, mais d'une forte inspiration que l'époux céleste leur avait suggérée.

413. Si jamais ces pages tombent par hasard sous les yeux d'un jeune homme imprudent et d'une jeune personne téméraire, qui laissent corrompre le lys de leur pureté pour un regard caressant, ou pour quelque autre marque d'affection, et qui le foulent eux-mêmes à leurs pieds, lorsqu'ils se voient assaillis par des pensées ou des tentations impures; oh! de quelle confusion ne les couvriront-elles pas, ces héroïnes invincibles qui ont arraché elles-mêmes la vie à leurs corps, de peur qu'on n'arrachât de leurs mains ce lys incomparable. Que les gentils n'aient pas conçu pour la chasteté toute l'estime qu'ils auraient dû, c'est ce que je comprends suffisamment: car ils étaient aveugles comme des taupes, et n'avaient pas d'yeux pour apercevoir la splendeur éclatante de cette vertu; ou s'ils en avaient, c'étaient de charnels, incapables de contempler la beauté spirituelle de la pudicité. Mais qu'un chrétien dont l'esprit est éclairé des lumières de la foi, qui connaît le mérite, le prix, l'utilité, les prérogatives de la pureté, ainsi que la magnifique récompense qu'elles procurent à ceux qui la gardent précieusement, que ce chrétien n'estime aucunement une telle vertu, qu'il la traite avec dédain, qu'il la foule aux pieds, et la méprise pour une volupté vile et passagère: c'est ce que je ne saurais comprendre.

CHAPITRE V.

PREMIER MOYEN DE CONSERVER LA CHASTÉTÉ : ÉVITER TOUTE CONVERSATION FAMILIÈRE AVEC DES PERSONNES D'UN AUTRE SEXE.

414. Pour que les lys et les narcisses conservent toute leur pureté et toute leur vigueur, il faut environner d'une haie épaisse, le jardin où ils croissent : car sans cette précaution, ces fleurs si fraîches seraient non-seulement cueillies par les mains rapaces des hommes, mais encore foulées aux pieds des animaux. De même, pour conserver intact le lys de la chasteté, nous devons planter la haie d'une garde vigilante entre nous et les personnes qui seraient capables de nous ravir cette agréable fleur, telles que sont les femmes à l'égard des hommes et réciproquement. L'Ecclésiastique dit donc avec raison à ce sujet : « La beauté d'une femme étrangère en a perdu beaucoup : elle fait que la concupiscence brûle comme du feu... Plusieurs se sont pervertis pour avoir admiré une femme élégante, qui ne leur était point unie. La conversation d'une telle personne enflamme comme le feu. Ne vous entretenez aucunement avec une femme étrangère. » (1) Saint Bernard fait ici une réflexion qui rend cette vérité encore plus évidente : il nous adresse d'abord cette question : « Vivre toujours avec une femme et ne pas la connaître, n'est-ce pas plus que de ressusciter un mort ? » Puis il s'écrie avec étonnement : « Vous ne pouvez pas ce qui est moins difficile, et vous voudriez que je vous croie capable de ce qui l'est davantage ? » (2)

415. Afin d'inspirer une sainte terreur à ceux qui, sans craindre de succomber, s'exposent continuellement

(1) C. 9. v. 11. — (2) Serm. 65. in Cantic.

à de semblables dangers, saint Jérôme cite l'exemple de plusieurs héros qui, comme le rapportent les saintes Écritures, sont tombés dans de grandes fautes parce qu'ils conversaient fréquemment avec des femmes. « Samson plus fort que le lion, plus dur que le rocher, lui qui poursuivait tout seul mille hommes armés, s'amollit par les baisers de Dalila. David, cet homme selon le cœur de Dieu, lui qui avait célébré par de saints cantiques la venue du Sauveur, s'étant laissé captiver par les charmes de Bethsabée, lorsqu'il se promenait sur le solaire de sa maison, ajouta l'homicide à l'adultère. Salomon qui avait chanté les cantiques de la sagesse et qui connaissait tout, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope des rochers, s'éloigna du Seigneur parce qu'il devint amateur des femmes. Et, pour que personne ne se fie à la proximité du sang, voyez quel incendie s'élève entre Amon et Thamar qui étaient frère et sœur. » (1) Si donc des relations fréquentes et continuelles avec des femmes ont été cause que les cèdres incorruptibles du Liban sont tombés, et que les colonnes inébranlables de la sainte foi se sont écroulées; est-il croyable qu'ils puissent se tenir fermement debout au milieu de semblables dangers, ceux qui fléchissent comme de faibles roseaux à la moindre impulsion des tentations ?

416. C'est pourquoi le saint docteur nous exhorte en ces termes à fuir les occasions : « Quelle nécessité pouvez-vous avoir de converser dans cette maison, où vous devez chaque jour inévitablement périr ou vaincre ? Quel mortel peut-il dormir près d'une vipère, qui si elle ne blesse, cherche du moins à le faire ? Il est plus sûr de fuir le danger, que de s'y exposer pour l'affronter. » (2)

417. De plus, comme l'hérésiarque Vigilance opposait à ces très-prudentes précautions, qu'il est plus glorieux de s'exposer au péril et de vaincre, que de l'éviter en fuyant ;

(1) Ad Eustoch. de Cust. Virg. — (2) Epist de Vitando suspect. contub.

le saint docteur lui répondit que dans la guerre on peut remporter la victoire de deux manières, par le bouclier et par les éperons ; par le bouclier en allant au-devant du danger, par les éperons en le fuyant. Ensuite il ajoute : « J'avoue ma faiblesse. Je ne veux pas combattre dans l'espérance de vaincre, de peur que je ne sois quelquefois vaincu. Lorsque je fuis, j'évite le glaive : mais si je reste, je dois vaincre ou mourir. Quelle nécessité y a-t-il donc d'abandonner une victoire certaine, pour en rechercher une qui est incertaine ? Il faut éviter la mort en se servant du bouclier ou de ses éperons. Vous qui combattez, vous pouvez remporter la victoire ou la perdre. Pour moi, quand je prends la fuite, je ne suis pas vaincu ; parce que je fuis, mais je me sauve, afin de ne pas l'être. On ne peut dormir en toute sécurité près d'un serpent. Il peut se faire qu'il ne me morde pas, néanmoins il est possible aussi qu'il le fasse quelquefois. » (1) Par là, saint Jérôme nous démontre que de même qu'on n'expose pas sa vie pour quelque vaine espérance, ainsi l'on ne doit pas courir volontairement le danger de perdre son âme en traitant avec des personnes d'un autre sexe.

418. Saint Augustin, qui est du même sentiment que saint Jérôme, adressait à son peuple les paroles suivantes : « Fuyez les attaques de cette passion violente, si vous voulez remporter la victoire ; ne rougissez pas de fuir, si vous désirez de remporter la palme de la chasteté. Mais peut-être quelqu'un, qui s'inquiète moins du salut de son âme, répondra-t-il : Moi, j'entretiens des familiarités avec des femmes même étrangères ; et néanmoins je garde intacte ma chasteté. Cet homme, quel qu'il soit est un malheureux qui fait preuve d'une présomption très-dangereuse. Car il en est beaucoup qui ont été vaincus, lorsqu'ils croyaient vaincre. » (2)

419. Les saints pères se servent de paroles si claires et

(1) *Adversus Vigilantium* Epist. 2. — (2) *Sermo de Temp.* 230. c. 1 et 2.

si expresses, en parlant de ce danger, qu'ils interdisent toute familiarité entre personnes de différents sexes. Car de même qu'il est impossible d'approcher souvent la paille du feu, sans l'enflammer, et de mêler de l'eau à la poussière sans faire de la boue; ainsi l'homme ne saurait traiter fréquemment et familièrement avec des femmes qui lui sont agréables, sans allumer dans son cœur le feu de l'impureté, sans souiller sa conscience de ce vice abominable. Saint Basile nous indique la raison de cette vérité, en observant que les maux qui sont accompagnés d'horreur, d'âpretés et de difficultés, tels que les douleurs, les ignominies, les injures, la perte des biens, se laissent plus facilement surmonter que ceux qui sont joints à la douceur de la volupté; puisque la nature humaine repousse ceux-là, comme lui étant désagréables, et embrasse volontiers ceux-ci parce qu'ils lui procurent du plaisir: « On vainc plus facilement le mal que la volupté: car quel que soit celui-là, il fait horreur, tandis que celle-ci plaît. » (1) Or le mal qui provient de relations fréquentes entre homme et femme, est une certaine affection douce, qu'on ne hait pas mais qu'on entretient au contraire bien volontiers; parce qu'elle est conforme à l'inclination de la nature; et pourtant, lorsqu'elle dégénère en vice, elle cause la mort et la damnation de l'âme. Aussi les saints pères disent-ils que, pour surmonter un mal si pernicieux, il n'est pas d'autre moyen que de fuir ces vipères qui infectent les âmes de leur doux venin.

420. Un fait qui démontre évidemment que cette doctrine des saints pères repose sur un fondement solide, c'est celui que rapporte saint Grégoire et dont ce saint docteur garantit la certitude en ces termes: « L'événement que je rapporte n'est aucunement douteux: car les témoins en sont aussi nombreux que les habitants du lieu où il s'est passé. » (2) L'évêque Andrée, étant encore simple prêtre avait chez lui, pour le service de sa maison,

(1) De Bono pudic. — (2) Dial. l. 3. c. 7.

une personne consacrée à Dieu par le vœu de chasteté. Lorsqu'ensuite il fut promu à la dignité épiscopale, il ne voulut pas la renvoyer parce qu'il avait grande confiance dans la vertu, la pureté et la modestie de cette vierge innocente. Cependant il advint qu'un juif qui revenait de la Campanie, arrivait à la nuit tombante aux pieds de la colline agréable sur laquelle s'élève la ville de Fundi; mais parce qu'il se faisait tard, et que les ténèbres devenaient de plus en plus épaisses, il n'osa pas voyager plus longtemps, et résolut de se mettre à l'abri dans un temple d'Apollon près duquel il se trouvait. Or, bien qu'il ne crût aucunement à la divinité de Jésus-Christ, néanmoins frappé par la crainte que lui inspiraient l'obscurité profonde, la solitude et les murs même de ce lieu, il fit un signe de croix sur son front et sur sa poitrine. Vers le milieu de la nuit, comme il était tout éveillé, car la crainte l'avait empêché de fermer l'œil, il vit entrer dans ce temple une multitude d'esprits infernaux, dont le chef qui fermait la marche se distinguait par sa taille, son aspect et ses gestes. Lorsque ce dernier fut arrivé au milieu de la nef, on lui présenta aussitôt le siège d'honneur, sur lequel il s'assit avec beaucoup de majesté, alors ses sujets lui firent tous de profondes inclinations, et commencèrent à lui rendre compte des maux auxquels ils avaient porté les hommes par leurs tentations. Alors un des plus rusés se présentant au milieu de l'assemblée dit, avec beaucoup de jactance, qu'il avait suggéré de mauvaises pensées à l'évêque Andree envers une personne consacrée au Seigneur, et que le jour précédent il l'avait même porté à lui mettre la main sur l'épaule comme pour la caresser. A ces paroles, le prince des démons tressaillit de joie; car, considérant la sainteté de celui que son émissaire avait fait tomber, il lui semblait avoir déjà remporté un grand avantage; aussi l'encouragea-t-il à poursuivre l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Mais ayant aperçu le juif qui tout tremblant de peur s'était caché dans un coin, il s'écria : Eh! quel est celui qui se trouve dans ce temple.

Tous les démons accoururent et, montrant qu'ils remarquaient le signe de la croix dont cet homme s'était armé, ils s'écrièrent : « Malheur ! malheur ! c'est un méchant vase qui est signé. » Comme s'ils eussent dit : Ce vase, à la vérité, ne contient pas la précieuse liqueur de la grâce, néanmoins il porte l'empreinte de la sainte croix. A ces mots, cette troupe d'esprits infernaux disparut, laissant le pauvre malheureux seul et tout saisi de frayeur. Dès le matin du jour suivant le juif, s'étant rendu chez l'évêque de Fundi, lui raconta tout ce qu'il avait vu et entendu pendant la nuit précédente. Au commencement du récit, le prélat voulait nier sa chute, à cause de la confusion qu'elle lui attirait, mais la voyant décrite si exactement, avec toutes les circonstances environnantes, il finit par l'avouer humblement, en demanda pardon à Dieu et conféra le sacrement de baptême à l'israélite qui, effrayé de cette vision, le demandait avec empressement.

421. Je prie le lecteur de ne pas croire que ce prélat fût un homme imprudent et amateur de sa liberté. Puisque saint Grégoire nous assure, dans les termes suivants, qu'il était d'une vertu remarquable et gardien zélé de sa propre chasteté : « Ce vénérable prêtre, écrit-il, exerçait de nombreuses vertus et se gardait lui-même dans la forteresse de la chasteté sous la surveillance sacerdotale. » Néanmoins, parce qu'il traitait fréquemment avec une femme, quoique très-honnête, il commençait à sortir de la bonne voie; et si le Seigneur ne fût venu à son secours par une providence si extraordinaire, il serait probablement tombé dans de graves et peut-être même dans d'irréparables fautes. Qui donc pourra se croire en sûreté lorsqu'il converse fréquemment et librement avec des personnes suspectes; puisque les saints eux-mêmes, bien que profondément enracinés dans la vertu, succombent ordinairement à de semblables dangers? Personne assurément, si ce n'est celui qu'une confiance aveugle rend téméraire.

CHAPITRE VI.

ON DÉMONTRE, PAR L'AUTORITÉ DES SAINTS PÈRES, QUE CETTE PRÉCAUTION CONVIENT SURTOUT AUX PERSONNES CONSACRÉES A DIEU PAR LE VŒU DE CHASTÉTÉ.

422. Après avoir, comme nous l'avons dit, exhorté tous les fidèles à fuir la familiarité avec les femmes, saint Augustin donne au clergé un salutaire avertissement : « Mes très-chers frères, s'écrie-t-il, tous les chrétiens, et particulièrement les clercs et les religieux, doivent fuir cette familiarité indigne et déshonnête : car celui qui ne veut pas éviter ces relations suspectes, se perdra très-certainement. » (1) Saint Grégoire ajoute : « Que ceux qui consacrent leurs corps à la continence, n'aient pas la présomption d'habiter avec des femmes : de peur qu'ils ne se perdent d'autant plus subitement, que ces personnes concourent plus volontiers à satisfaire la concupiscence. » (2) Le lecteur ne s'étonnera donc pas que saint Jérôme invective avec tant d'amertume contre certains clercs, en disant : « Vous en voyez plusieurs qui, revêtus d'habits précieux et bien pincés, la barbe soigneusement entretenue, ne peuvent pas se séparer des femmes ; qui habitent sous le même toit et mangent avec elles ; qui retiennent à leur service de jeunes gouvernantes et se permettent tous les droits du mariage, si ce n'est qu'ils ne sauraient le contracter légitimement. » (3) Le saint docteur prévoit la ruine qui les menace, voilà pourquoi il désapprouve tellement leurs abus et les réprime avec tant d'énergie.

423. Mais un avertissement qui doit encore être plus efficace, c'est celui que saint Cyprien donne à ses prêtres dans un livre que Baronius lui attribue, et où il s'exprime

(1) *Serm. de Temp.* 250. c. 1. — (2) *Dial.* l. 3. c. 7. — (3) *Epist. ad Rustic.*

en ces termes : « Parce que plusieurs d'entre vous demeurèrent publiquement et ignominieusement avec des femmes, je me vois forcé de vous faire connaître quelle est, à ce sujet, la volonté toute spéciale du Seigneur qui, voyant votre négligence, m'a chargé, moi misérable, de défendre sévèrement aux clercs d'habiter avec les femmes. » (1) Ensuite il ajoute : « Bien que ma seule autorité doive suffire pour appuyer cet avertissement, néanmoins, de peur qu'on ne me traite de visionnaire, comme les enfants de Jacob le firent à l'égard de leur frère Joseph, j'ajoute ici celle des saintes Écritures ; afin qu'on reconnaisse que le Seigneur ordonne aussi, par ce genre de révélation, les choses que je vous ai recommandées dans mes lettres. » Alors il cite la parole de Salomon, par laquelle Dieu nous interdit toute cohabitation fréquente avec les femmes. Quel grand mal ces conversations libres ne doivent-elles donc pas causer aux personnes consacrées à Dieu ; puisque le Seigneur a daigné lui-même recommander au saint prélat, par une révélation extraordinaire, de les défendre sévèrement à son clergé ?

424. C'est pourquoi saint Augustin, comme le rapporte Possidius, interdit l'entrée de sa maison, non-seulement aux femmes étrangères, mais encore à sa propre sœur ; bien qu'elle fût veuve, très-adonnée à la vie spirituelle et même abbesse d'une communauté de vierges consacrées à Dieu. Il exclut pareillement les nièces, les cousines, quoique les décrets des saints conciles ne défendent pas de les avoir près de soi ; car, disait-il, lors même que ces personnes ne sont pas suspectes à cause de la proximité du sang ; néanmoins les autres femmes qui les servent et qui viennent les voir pour affaires ou par amitié, peuvent nuire considérablement et causer beaucoup de scandale. Il s'exprime en ces termes : « Ceux qui demeurent chez l'évêque ou chez tout autre clerc, pourraient se perdre avec les femmes qui habitent sous le même toit ou

(1) De Singularit Cleric.

qui viennent y rendre des visites : ils s'exposeraient du moins à perdre certainement toute leur réputation, en donnant ainsi occasion aux soupçons pervers des méchants : c'est pour cette raison que les femmes ne doivent jamais habiter avec les serviteurs de Dieu, lors même qu'ils sont très-chastes. » (1) C'est ainsi que parlent, qu'agissent et que tremblent les saints qui sont cependant fortifiés par des grâces extraordinaires. Et néanmoins il arrive souvent que des hommes également consacrés à Dieu conversent très-librement avec des personnes d'un autre sexe, tellement que, non contents de les retenir à la maison, ils les recherchent encore ailleurs sans craindre, sans redouter les grands dangers qu'ils courent. Faut-il s'étonner ensuite s'ils cachent un cœur immonde sous une poitrine consacrée au Seigneur? Car cette parole de l'Ecclésiastique n'est que trop vraie : « Celui qui aime le danger y périra. » (2)

425. Ce que j'ai dit des hommes à l'égard des femmes, on doit l'entendre à plus forte raison des femmes par rapport aux hommes : soit parce que leur sexe exige plus de solitude et de modestie ; soit parce que leur nature étant plus faible, leurs passions plus ardentes, elles se laissent plus facilement séduire par les caresses et sont par conséquent plus exposées à tomber. Quels que soient les vœux qu'elles ont faits, et les vertus qu'elles se sont acquises, elles ne sauraient aucunement se rassurer sous ce rapport ; puisque, comme l'expérience le prouve, elles succombent malheureusement, malgré toutes les précautions possibles ; lorsqu'elles s'exposent aux dangers des occasions. Elles doivent donc autant aimer la solitude qu'elles ont à cœur de conserver la candeur et la pureté de leur chasteté.

426. Elle était sans doute bien persuadée de ce que nous disons, cette jeune fille que Sulpice Sévère comble de louanges si extraordinaires. Après avoir consacré au Sei-

(1) Possidius in vita S. August. — (2) Eccl. c. 3. v. 27.

gneur le lys de sa virginité, elle demeurait constamment dans sa chambre, comme une colombe sur son nid, craignant autant la visite de tout homme, que celle-ci les pièges des chasseurs. Or l'évêque saint Martin, ayant entendu parler de sa pureté remarquable, se disposait à lui rendre une visite dans l'intention de s'édifier lui-même à la vue d'une vertu si réservée. Mais à peine eut-elle été informée de son dessein, qu'elle lui fit aussitôt savoir que jamais elle ne contreviendrait à son habitude, et ne violerait sa résolution de ne regarder et de ne recevoir chez elle aucun homme. Cette réponse ne troubla et n'attrista aucunement le saint prélat, mais le remplit d'admiration pour une si grande solitude, et lui fit respirer la bonne odeur de la vertu de vigilance avec laquelle cette jeune personne veillait à la conservation de sa virginité. Après avoir rapporté ce fait admirable, l'auteur termine ainsi : « Que les vierges apprennent par cet exemple, à fermer leurs maisons même aux gens de bien, » si elles veulent que les méchants s'en éloignent : « et afin d'en interdire l'entrée aux hommes pervers, qu'elles ne rougissent pas de la refuser même aux prêtres. Que le monde entier l'apprenne : une vierge n'a pas permis même à saint Martin de lui rendre visite. » (1)

427. Mais, m'objectera-t-on peut-être, vous rendez ainsi toute société humaine impossible. Car la charité demande que l'on converse avec les femmes pour leurs besoins spirituels ou temporels : tantôt c'est la nécessité et tantôt ce sont les convenances qui l'exigent. De sorte qu'interdire aux hommes toute relation avec elles, ce serait faire preuve non d'une juste prudence mais d'une austérité inconvenante. Saint Cyprien répondra pour moi à cette objection, en disant : « Il est d'autres nécessités qui nous obligent à traiter en particulier avec les femmes pour leur rendre certaines visites de convenance, pour les consoler et leur donner des conseils salutaires. » Mais le

(1) Dial. 2. c. 18.

saint docteur ajoute aussitôt les paroles suivantes : « Néanmoins nous devons également surveiller nos mœurs même dans l'accomplissement de ces devoirs, tellement que nous donnions des preuves de notre pureté, dans toutes nos actions. Le clerc doit user de la sévérité nécessaire pour maîtriser l'influence de la femme ; afin qu'elle reçoive notre consolation avec crainte ; et que, reconnaissant l'intention du prêtre qui la visite, elle se sente portée à le respecter. Mais pour ne pas entrer dans trop de détails sur ce sujet, je dirai en général, que toute notre conduite peut être honnête, si nous donnons des preuves que nos intentions sont pures. Comme l'Apôtre saint Paul le dit ; lorsque parlant de nos différentes actions, il nous recommande de les faire toutes honnêtement. » (1)

428. Saint Jérôme, non content que les clercs conservent leur gravité et toute leur autorité dans les visites qu'ils font aux femmes, quand la nécessité l'exige, veut encore qu'ils se fassent accompagner de quelque confrère qui puisse être gardien et témoin de leur chasteté ; voici ses propres paroles : « Si pour remplir vos fonctions de prêtre vous visitez une veuve, ou une vierge, n'entrez jamais seul dans leur maison. Faites-vous accompagner de personnes dont la sainteté mette votre réputation à l'abri de l'infamie. Ne restez pas seul avec une personne d'un autre sexe, en secret, sans arbitre ou témoin. » (2) Ces paroles s'accordent parfaitement avec celles de l'Esprit-Saint qui nous dit : « Ne vous asseyez jamais avec une femme étrangère. » Saint Augustin observait habituellement cette règle de conduite, comme Possidius, que nous avons cité plus haut, l'atteste en ces termes : « Lorsque quelques femmes demandaient de le voir, ou de lui présenter leurs salutations, il ne se rendait à leurs désirs qu'accompagné de clercs qui lui servissent de témoins ; il ne leur parlait jamais seul à seule, si ce n'est lorsqu'il s'agissait d'affaire secrète. » Ainsi tous ceux qui ont con-

(1) De singul. Cleric. — (2) Ad Nepotian.

cré leur chasteté à Dieu, par un vœu de religion, doivent prendre ces précautions dans leurs visites, et fuir le danger des moindres indécences. Celui qui s'approche du feu, avec la circonspection et les précautions nécessaires, se chauffe sans se brûler.

CHAPITRE VII.

AUTRES MOYENS DE GARDER LA CHASTÉTÉ.

429. Les moyens les plus nécessaires, pour conserver intact le lys de la chasteté, sont la mortification du corps et la garde des sens. Des yeux immodestes qui errent librement de tous côtés ne peuvent convenir à cette vertu, aussi l'Ecclésiastique nous dit-il : « La femme impudique se fera connaître par l'insolence de ses yeux, » c'est-à-dire, de ses regards effrénés. (1) Les discours obscènes, qu'on tient soi-même ou qu'on écoute volontiers, nuisent également à la sainte pureté; car les paroles déshonnêtes sont des marques évidentes d'un esprit impur; comme saint Jérôme nous l'affirme en ces termes : « Une vierge ne doit jamais proférer des paroles honteuses ou lascives; car ces expressions annoncent toujours une âme corrompue : on connaît par l'extérieur d'un homme les vices de son intérieur. » (2) Le saint docteur ajoute même qu'en écoutant de semblables paroles, on s'expose à la tentation et au danger de succomber : « N'écoutez jamais des paroles déshonnêtes... car les hommes pervers tentent souvent, par un seul discours léger, les gardiens de la pudicité. » (3)

(1) C. 26. v. 12. — (2) Ad Eust. de vita Paulæ. — (3) Ad Deme-
triad.

430. Traiter mollement sa chair, ne lui refuser aucune satisfaction et prétendre après cela qu'elle ne se révolte pas, c'est une véritable folie. Pour dompter un cheval sauvage qui ne peut souffrir aucun frein, il faut lui retrancher une partie de sa nourriture, et le corriger à coups de fouet et de cravache. C'est ainsi que nous devons traiter notre chair rebelle, de peur qu'elle ne résiste à l'esprit et qu'elle ne le porte même à faire des actions inconvenantes. Car nous ne saurions en réprimer l'arrogance que par l'exercice du jeûne, ou du moins par l'abstinence de nourritures délicates, par l'usage des cilices et de la discipline. Tel est le moyen dont l'Apôtre s'est lui-même servi pour maîtriser les rébellions de ses sens : « Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude. » (1) Comme s'il disait : Je soumets mon corps de même qu'un vil esclave au joug de la raison. C'est aussi de cette manière que saint Jérôme est parvenu à surmonter les horribles tentations dont il était assailli. « Alors, écrit-il à Eustokia, je subjuguais ma chair révoltée par des cruautés qui duraient des semaines entières. » Saint Hilarion usa de la même rigueur envers son propre corps, afin de ne pas succomber aux attaques de l'ennemi infernal qui avait fait alliance avec sa chair, pour livrer à son âme les plus terribles combats : voici comme saint Jérôme nous le représente luttant contre les tentations de la concupiscence : « Irrité contre lui-même, il se frappait la poitrine à coups de poing, comme s'il eût pu secouer ainsi les pensées qui s'attachaient à son cœur : Ah ! frère âne, s'écriait-il, je saurai bien t'empêcher de récalcitrer : je ne te donnerai pas même de l'orge à manger, je ne te nourrirai que de paille : je te réduirai par la faim et par la soif... Ainsi c'était avec le suc des plantes qu'il soutenait ses forces défaillantes depuis trois ou quatre jours. » (2).

431. D'autres saints se sont efforcés de subjuguier leur chair orgueilleuse par la fatigue et par de très-pénibles tra-

(1) 1. Cor. c. 9. v. 27. — (2) In vita S. Hilarianis.

vaux : comme l'abbé Macaire qui, pour calmer les rébellions de la concupiscence, chargeait sur ses épaules un long sac rempli de sable et le portait à travers les vastes solitudes des environs d'Alexandrie ; afin de réprimer par ce poids accablant l'arrogance de ses passions. Interrogé pourquoi il se traitait si rudement, il répondit : « Je tourmente celui qui me vexé lui-même. » (1) C'est aussi pour affaiblir les forces de ses tentations, qu'Euphrasie, qui était abbesse d'un couvent de la Thébaïde, transportait une énorme pierre d'un lieu dans un autre, avec tant de peine que son visage était tout inondé de sueur. (2) Plusieurs saints se sont également condamnés dans le même but, à une violente application de l'esprit : comme saint Jérôme le fit dans les déserts de la Scythie, où il mena d'abord une vie solitaire après son départ de Rome. En effet, pour vaincre la concupiscence et les mauvaises pensées, qui ne lui laissaient aucun moment de repos, il se livra très-sérieusement à l'étude de l'hébreu, sous la direction d'un moine qui était juif d'origine et qui connaissait très-bien cette langue. En un mot, pour conserver intacte la vertu de chasteté, il faut, comme le dit saint Basile, « châtier tout le corps, » le dompter de même qu'une bête féroce, et réprimer par la raison, comme avec une verge, les passions tumultueuses qu'il excite contre l'âme ; de peur qu'en lâchant les rênes aux passions, l'esprit ne se voie emporté et précipité par elles dans quelque abyme, comme un cavalier par un cheval fougueux, qu'il ne peut aucunement modérer ni conduire. (3) La chasteté est semblable au cinnamome : car, de même que celui-ci ne croît qu'à travers les rochers escarpés et les épines touffues des montagnes ; ainsi cette vertu ne germe jamais « dans la terre de ceux qui vivent mollement : » elle naît sur le sol austère de la mortification et ne se nourrit que parmi les épines de la pénitence.

(1) Marulus l. 3. c. 9. — (2) Idem l. 3. c. 10. — (3) Homel. de legendis gentiliis libris.

432. Mais comme l'observe Cassien : « Le jeûne corporel ne saurait suffire pour acquérir et posséder la pureté d'une parfaite chasteté..., si l'on n'a préalablement posé les fondements d'une véritable humilité, sans laquelle il est impossible de triompher d'aucun vice. » (1) Que si vous demandez pourquoi l'humilité est nécessaire à la conservation de la continence et surtout de la virginité perpétuelle ; saint Augustin vous répondra que l'orgueil est un poison qui corrompt les vertus remarquables, qui donnent à la sainteté une splendeur si ravissante : ainsi, quiconque désire de se conserver pur et sans tache, doit éviter, avec une attention toujours vigilante, le moindre atome de présomption. « Plus j'apprécie ce grand bien, écrit le saint docteur, plus je crains que l'orgueil ne le détruise. Car il n'est personne qui puisse conserver le précieux trésor de la virginité, si ce n'est Dieu lui-même qui l'a donné. » (2) Pour nous faire comprendre comment l'orgueil flétrit et décolore même entièrement les lys très-candides de cette vertu, saint Grégoire ajoute qu'une chasteté orgueilleuse ne déplaît pas moins aux yeux du Seigneur qu'une humilité souillée ; voici les paroles du saint docteur : « Si l'humilité délaisse la chasteté, ou que celle-ci abandonne celle-là, quelle sera la plus utile devant l'Auteur de l'une et de l'autre ? Est-ce la chasteté orgueilleuse ou l'humilité souillée ? » (3)

433. Celui donc qui désire de rester chaste, doit bien se persuader qu'il ne saurait acquérir lui-même, ni conserver cette vertu ; et qu'une fleur si pure ne peut germer dans la boue abjecte de la chair. Il faut, pour qu'elle ne dépérisse pas au milieu des jouissances matérielles, que Dieu la plante dans nos cœurs et l'entretienne constamment par sa grâce. Qu'il craigne donc toujours sa fragilité, qu'il se défie de ses propres forces et qu'il place toute sa confiance en Dieu, dont la puissance n'abandonne jamais

(1) *Instit.* l. 6. c. 1. — (2) *Lib. de Virginit.* c. 51. — (3) *Moral.* l. 21. c. 3.

les humbles qui se confient en lui, et veille sans cesse pour les empêcher de tomber dans quelque faute mortelle. Cette humble méfiance de soi-même et cette ferme confiance en Dieu fortifient tellement le cœur de l'homme, qu'il résiste toujours courageusement aux attaques des passions et aux assauts des tentations. Lorsque le vent souffle avec violence, les abeilles prennent dans leurs pattes de petites pierres qui leur donnent, comme la saburre aux vaisseaux, une certaine pesanteur au milieu des tourbillons de l'air, et les empêchent de devenir le jouet de la tempête. De même, dit saint Ambroise, afin que le vent furieux des tentations ne nous porte pas à quelque excès, nous devons nous affermir par une humble connaissance de nous-mêmes, de notre fragilité ; et nous appuyer fermement sur la confiance en Dieu. (1)

434. Les chutes déplorables que les Annales ecclésiastiques rapportent de certaines personnes consacrées au Seigneur ne proviennent d'aucune autre cause que de l'orgueil, qui les a portées à se confier dans leurs propres forces et à s'exposer aux dangers : car c'est pour cette raison que le Tout-Puissant les a laissées tomber dans le péché. De mille événements qui prouvent cette vérité, je n'en choisis qu'un seul que les écrits des anciens Pères rapportent ; pour nous apprendre par la ruine des autres à être plus humbles et plus prudents. (2) Un religieux déjà fort avancé en âge, étant tombé malade et voyant que les autres moines se donnaient beaucoup de peine pour le soigner, résolut d'abandonner la solitude, afin de les délivrer d'une telle importunité ; et se proposa d'aller en Égypte dans l'espoir d'y recouvrer la santé. L'abbé Moïse qui s'opposait à son dessein lui dit : Mon frère ! ne nous quittez pas ; car en partant vous vous exposez à de grands dangers. Mais celui-ci, plein de confiance dans ses vertus et dans son grand âge, se moqua de cet avertissement et répondit qu'il ne voyait en cela aucun péril ; puisque le froid de la

(1) L. de Virginit. — (2) L. de Fornic. n. 12.

vieillesse avait déjà éteint dans son corps le foyer du péché, et que d'ailleurs sa longue habitude de garder la chasteté suffisait pour le préserver de toute faute contraire à cette vertu. Il partit donc, abandonnant la solitude. Arrivé en Égypte il y fut très-bien reçu par les habitants, qui s'empressèrent de lui fournir tout ce dont il pouvait avoir besoin. Cependant une jeune fille, poussée par la ferveur de sa charité, se mit à servir le malade et à l'assister. Or, cette charité dégénéra insensiblement en affection et celle-ci en une passion, qui établit bientôt entre eux des rapports trop intimes et surtout trop libres : de telle sorte que ce moine déjà si âgé, lui qui se croyait impeccable, commit un crime honteux et abominable. Ce qu'il y eut de pire, c'est que son péché devint public et occasionna un grand scandale. Néanmoins il eut le bonheur de remédier, par son humilité, à la faute dans laquelle il s'était précipité par orgueil. Car sa malheureuse complice lui ayant apporté même au désert un enfant qu'elle tenait entre ses bras ; il le reçut et un jour, au moment où tous les moines étaient réunis à l'église, il alla se prosterner humblement devant eux, leur montra ce corps de délit, et accusa son péché en disant d'une voix qu'il mêlait à ses larmes : Voilà le fruit de mon orgueil et de ma désobéissance ! j'ai commis un tel crime dans ma vieillesse : mes frères ! apprenez, par mon exemple, à ne pas vous fier dans vos propres forces et à être plus prudents que moi. Ensuite il se retira dans sa cellule, pour s'y livrer désormais aux œuvres de pénitence ; laissant à la postérité cet avertissement remarquable, qu'à tout âge, dans tout état et à quelque degré de perfection qu'on soit parvenu, se fier à soi-même, c'est s'appuyer sur un faible roseau qui se rompt aussitôt.

435. De là vous pouvez conclure avec raison que la prière aussi est nécessaire pour conserver la chasteté. En effet, celui qui se reconnaît incapable d'acquérir par lui-même cette vertu, et qui comprend qu'elle est un don gratuit de la bonté divine, doit être certainement bien

persuadé qu'il faut la demander sans cesse de tout son cœur ; ainsi que nous en avertit le Sage en ces termes : « Dès que j'ai su que je ne pouvais aucunement être continent, si Dieu ne me l'accordait... j'ai recouru au Seigneur, je l'ai prié et lui ai dit, de tout mon cœur : Dieu de mes pères, etc. » (1) C'est aussi ce que fit saint Augustin, comme il nous l'apprend lui-même dans le livre de ses Confessions, où il s'écrie vers le Très-Haut avec une grande ferveur : « Seigneur vous commandez la continence : donnez ce que vous ordonnez, et ordonnez ce que vous voulez. » (2)

436. Mais, ni'objecterez-vous ici : puisque ce moyen est nécessaire à l'acquisition non-seulement de la chasteté mais encore de toute autre vertu : pourquoi donc ne faire maintenant une mention toute particulière ? Cassien répondra pour moi à cette question : « Bien que nous ayons besoin de la grâce et des victoires du Seigneur, pour pratiquer toutes les vertus, et nous purifier de tous les vices ; néanmoins les Pères s'accordent à dire que la vertu de chasteté est un bienfait tout particulier, un don spécial de Dieu, comme le prouve d'ailleurs très-manifestement l'expérience de ceux qui ont mérité de la posséder. » (3) Comme saint Paul qui, tourmenté par les aiguillons de la chair et forcé de lutter contre les tentations, que lui suscitait l'esprit infernal, s'est aussitôt recommandé à Dieu par des prières et des supplications instantes et réitérées : « Je ressens, écrit-il, les aiguillons de ma chair, ange de Satan qui me soufflette. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur. » (4) Et ses vœux n'ont pas été frustrés de leur espérance : car Dieu lui promit le secours de sa grâce et lui apprit que la robe blanche de sa pureté non-seulement ne serait pas souillée, mais acquerrait encore une nouvelle splendeur : « Ma grâce vous suffit, lui dit le Seigneur : et la vertu se perfectionne dans l'infirmité. »

(1) Sap. c. 8. v. 21. — (2) L. 10. c. 29. — (3) Instit. l. 6. c. 6. — (4) 2. Cor. c. 12. v. 7.

437. Mais il faut ici observer que nous devons surtout recourir à Dieu par la prière, lorsque nous nous voyons pressés par les tentations. Un roi demande du secours aux princes qui lui sont unis par alliance, lorsqu'il est attaqué par ses ennemis; parce que dans cette circonstance il a besoin de nouvelles forces. C'est ainsi que nous devons agir, quand le démon nous assaille par ses tentations impures. Adressons-nous alors au Tout-Puissant et disons-lui de tout notre cœur : « Sauvez-nous, Seigneur, nous périssons ; » (1) ou avec le Psalmiste : « Délivrez-moi de la gueule du lion » qui m'accable par ses tentations; car il tourne autour de moi en rugissant, et cherche à dévorer non-seulement mon corps, mais encore mon âme qui m'est beaucoup plus chère. (2) Sauvez-moi donc, et venez à mon secours par la toute-puissance de votre grâce.

438. C'est par ce genre de défense que saint Christophe martyr a surmonté les tentations de deux démons plus formidables, à mon avis, que toutes les suggestions des esprits infernaux. (3) Ce saint n'était enfermé dans une étroite prison pour aucun autre crime que celui de professer avec une constance héroïque la foi en Jésus-Christ. Le tyran, désespérant de le vaincre par la violence des tourments, résolut d'essayer s'il pourrait le corrompre par la volupté. Il fit donc introduire dans sa prison deux femmes nommées l'une Nicéta et l'autre Aquilina; elles étaient sœurs non-seulement par les liens du sang mais encore par la perversité de leurs mœurs, et s'efforcèrent par conséquent de le porter au crime par leurs paroles, leurs regards et leurs caresses. Le saint martyr, se voyant assailli par des ennemis d'autant plus redoutables qu'ils étaient plus séduisants, recourut aux puissantes armes de l'oraison : prosterné à genoux, il pria le Seigneur avec larmes de venir à son secours dans un si grand danger. Ses prières produisirent aussitôt tout l'effet désirable : car

(1) S. Matth. c. 8. v. 25. — (2) Psalm. 21. v. 22. — (3) Marul. l. 4. c. 7.

une lumière très-brillante s'étant répandue tout à coup dans la prison, préserva Christophore et délivra les deux femmes perverses des ténèbres de l'impureté; elle éclaira même tellement leurs âmes, qu'elles reconnurent la vérité de notre sainte foi et leur donna tant de force qu'elles signèrent, de leur propre sang, l'acte de leur sincère conversion. Une semblable lumière, descendant du ciel dans nos âmes, dissipera aussi les ténèbres de nos mauvaises pensées; une pareille vertu fortifiera nos cœurs contre toute affection impure; si comme saint Christophore nous recourons promptement à Dieu en le priant avec ferveur; lorsque nous nous voyons attaqués par nos ennemis invisibles.

CHAPITRE VIII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR LA MATIÈRE DE L'ARTICLE PRÉSENT.

439. *Premier avertissement.* Bien que le directeur juge peut-être opportun et utile de suivre, par rapport aux autres matières, les opinions bénignes dans la direction de ses pénitents, néanmoins il ne doit jamais le faire à l'égard de celle dont nous avons traité dans cet article. Le cavalier qui conduit son coursier, sur un chemin sale et glissant, ne lui lâche point les rênes, mais les serre au contraire et les retient fermement : de peur qu'en chancelant, ou en tombant, son cheval ne le jette honteusement dans la boue. Or, il n'est pas de vice plus séduisant que l'impureté, ni de passion aussi effrénée que la concupiscence. Si donc le père spirituel ne maintient pas ses disciples dans les voies de la chasteté, en leur imposant le frein des opinions les plus rigides et des conseils les

plus sûrs ; il les verra bientôt tomber et se souiller de fautes graves. Qu'il ait toujours lui-même sous les yeux, qu'il persuade surtout à ses pénitents, cette maxime générale de tous les théologiens : qu'en fait d'impureté, il n'y a aucune parvité de matière : toute transgression est grave, toute chute est mortelle ; d'où il résulte qu'on doit procéder à ce sujet avec une grande crainte et très-prudemment. Qu'il veille surtout attentivement à ce que les femmes restent seules dans leurs maisons ; qu'il leur interdise rigoureusement toute relation et familiarité avec les hommes. Car l'expérience prouve tous les jours qu'elles vivent très-innocemment dans la solitude, et qu'elles sont au contraire très-fragiles, quand elles se trouvent dans l'occasion de converser avec des hommes. Les femmes sont comme la neige qui, lorsqu'on la renferme sous terre, dans des glacières, conserve tout l'éclat de sa pureté ; et perd sa blancheur en se dissolvant, quand on l'expose en plein air aux rayons du soleil. Elles ressemblent encore sous ce rapport au cristal qui, lorsqu'on le serre soigneusement dans quelque meuble bien fermé, reste intact, pur et brillant ; mais se ternit, quand on le sort de ce lieu sûr, se brise même quelquefois en tombant des mains de ceux auxquels on l'a confié. Écoutons ce que saint Jérôme écrit, sur ce sujet, à Salvina illustre dame de Rome, privée de son mari, dans un âge peu avancé. Non content qu'elle s'abstînt de converser avec les hommes étrangers, le saint docteur désire encore qu'elle évite toute familiarité avec ses domestiques ; il lui conseille de leur préposer un vieillard recommandable par sa chasteté, et de leur donner ses ordres par son intermédiaire. Il s'exprime dans les termes suivants : « Que fait la veuve au milieu de ses nombreux domestiques, parmi la multitude de ses serviteurs, qu'elle ne doit pas mépriser comme tels, mais craindre ; parce qu'ils sont hommes ? Si le service de sa vaste maison exige tant de soins, qu'elle en charge un vieillard de mœurs honnêtes, et dont la probité fasse honneur à celle qu'il remplace. » C'est ainsi que parlent

les saints qui jouissent d'une très-grande autorité dans l'Église de Dieu. De là le lecteur comprendra suffisamment avec quelle rigueur il faut procéder en cette matière.

440. *Second avertissement.* En outre, le directeur doit recommander souvent aux pénitents, qui aiment la chasteté, de repousser avec promptitude les premières attaques des tentations; car, ainsi que saint Grégoire le dit avec raison : « Si l'on ne résiste promptement aux tentations qui s'élèvent dans le cœur; le retard qui les prolonge, les fortifie. » (1) Or, lorsqu'elles seront devenues plus fortes, ne sera-t-il pas bien plus difficile de les vaincre? Le père spirituel persuadera donc à ses disciples que les pensées déshonnêtes qui se présentent à leur esprit, que les affections impures qui s'élèvent dans leurs âmes, sont des étincelles infernales que le démon jette dans leurs cœurs comme sur une matière inflammable : s'ils ne les éteignent aussitôt, en les repoussant promptement, elles allumeront bientôt un immense incendie qui consumera leurs pauvres âmes dans les flammes de la concupiscence. Ainsi nous devons nous conduire alors, comme lorsqu'une étincelle s'attache aux vêtements de ceux qui sont près du feu : car nous la secouons aussitôt, sans l'y laisser même le moindre instant. Hâtons-nous d'éteindre ce feu infernal qui, pour peu que nous le laisserions volontairement s'attacher à notre âme, brûlerait le vêtement éclatant de sa pureté, et lui ferait à elle-même une blessure mortelle.

441. Un frère convers, ayant demandé à saint François la permission de conserver un pseautier pour son usage particulier, le saint patriarche la lui refusa, en disant : si vous ne vainquez pas cette tentation, vous désirerez bientôt d'avoir un bréviaire tout entier : ensuite vous voudrez lire d'autres livres, et si vous y comprenez quelque chose, vous demanderez plus tard de monter en chaire comme un grand docteur. (2) Par là ce zélé serviteur de Dieu voulait

(1) Moral. l. 21. c. 7. — (2) Chronic. Franc. l. 2. c. 22.

nous faire comprendre combien la tentation s'augmente, s'accroît et se développe; lorsqu'on ne l'éteint pas, aussitôt qu'elle se présente. Ce qui est d'autant plus vrai par rapport à la question qui nous occupe, que les tentations contre la chasteté sont, comme nous venons de le dire, un feu infernal qui, lorsqu'on ne l'éteint pas aussitôt, peut occasionner un violent incendie capable de perdre pour toujours l'âme tardive et négligente.

442. *Troisième avertissement.* Le directeur doit non-seulement exiger de ses pénitents qu'ils accusent les fautes d'impureté, dont ils se sont rendus coupables, mais encore les porter à découvrir candidement les pensées, les tentations qui s'élèvent dans leurs âmes contre la chasteté, et même les occasions de pécher auxquelles ils se sont exposés imprudemment : car il n'est rien qui soit plus capable, que cet humble aveu, d'éloigner les empêchements qui s'opposent à la pureté. C'est le conseil que Cassien nous suggère en ces termes : « L'homme est forcé de combattre jour et nuit, contre des ennemis non visibles mais invisibles et cruels; il a une lutte spirituelle à soutenir non contre un ou deux adversaires, mais contre d'innombrables armées : combat d'autant plus dangereux que ses antagonistes sont plus acharnés et plus difficiles à découvrir. C'est pourquoi il faut toujours suivre les traces des anciens, c'est-à-dire, des pères spirituels, et leur faire connaître candidement tout ce qui se passe dans notre cœur. » Ce grand ascète nous assure ensuite qu'en agissant ainsi nous nous mettrons à l'abri des attaques et des embûches de l'enfer conjuré pour notre perte. « Quiconque, écrit-il, observera cette règle de conduite, acquerra une prudence parfaite et sera désormais préservé des attaques de l'ennemi infernal. » (1) Assurance qu'il réitère encore dans les paroles suivantes : « L'esprit malin ne saurait tromper l'inexpérience de celui qu'une honte dangereuse ne peut empêcher de découvrir toutes les pen-

(1) Collat. 2. c. 11.

sées qui naissent dans son cœur. » (1) J'ai déjà dit ailleurs qu'il doit en être ainsi; parce que le démon agit comme les voleurs qui s'enfuient et se cachent lorsqu'ils sont découverts. En outre l'âme aidée alors par les conseils, par les exhortations du directeur et surtout par les secours que Dieu lui envoie, en récompense d'une telle ouverture de cœur, est plus forte, plus courageuse dans le combat et par conséquent aussi plus sûre de la victoire.

443. *Quatrième avertissement.* Le directeur recommandera aux pénitents, qui sont assaillis par des tentations d'impureté, de s'adonner avec modération aux œuvres de pénitence telles que le jeûne, l'usage du cilice et de la discipline, comme nous l'avons insinué dans le chapitre septième : car ces mortifications corporelles sont très-propres à réprimer l'orgueil de la chair, et à obtenir du Seigneur les grâces nécessaires pour en repousser toutes les attaques. La mère de saint Edmond était sans doute bien persuadée de cette vérité; elle qui, lorsque son fils faisait ses études dans une ville lointaine, lui envoyait avec ses effets, ou d'autres affaires, tantôt un cilice, tantôt une discipline; afin que châtiant son jeune corps par ces instruments de pénitence, il pût conserver intact le lys de sa virginité. Et dans le fait, en mortifiant ses membres innocents comme elle le lui insinuait, Edmond demeura vierge jusqu'à sa mort. Le directeur aura donc recours à de semblables moyens.

444. *Cinquième avertissement.* Bien que la virginité soit plus précieuse que la chasteté conjugale, néanmoins il peut se faire qu'une personne mariée paraisse aux yeux du Très-Haut meilleure et plus parfaite que celle qui a conservé sa virginité. Telle est la doctrine de saint Thomas, qui s'exprime ainsi : « Quoique la virginité soit meilleure que la continence conjugale, cependant celui qui est marié peut être meilleur que celui qui a gardé sa virginité; pour deux raisons : premièrement, par rapport à la chasteté; lorsque la personne mariée est plus disposée à

(1) Collat. 2. c. 10.

conserver sa virginité que celle qui est vierge. » (1) Le saint docteur cite aussi l'autorité de saint Augustin (2) qui, en instruisant une vierge, la fait ainsi parler : « Je ne suis pas meilleure qu'Abraham, » bien qu'il ait été marié, tandis que moi je ne le suis pas. Il en donne ensuite la raison suivante : « car Abraham eût mieux fait que moi ce que j'observe maintenant, s'il y avait été obligé. Mais je ne pourrais pas faire, aussi bien que ce grand patriarche, tout ce qu'il a exécuté, lors même que je devrais le faire maintenant. En outre saint Augustin dit dans son livre, sur le bien du Mariage, que le célibat de Jean et le mariage d'Abraham ont concouru, chacun, dans son temps, à l'avènement de Jésus-Christ; cependant saint Jean a pratiqué réellement la continence; tandis qu'Abraham n'a possédé cette vertu qu'en esprit. » (3) J'ai rapporté tout ce texte; afin de persuader au directeur qu'il faut non-seulement cultiver la fleur remarquable de la chasteté, dans le cœur des jeunes gens, des veuves et des ecclésiastiques, mais encore s'efforcer de l'implanter dans les âmes des personnes mariées : car elles aussi peuvent atteindre à une sublime perfection de cette vertu, en observant ce que nous avons dit dans cet article, surtout si elles ont l'esprit de détachement et qu'elles gardent exactement la continence qui convient à leur état.

(1) 2. 2. Q. 152. a. 4. ad. 2. — (2) De Bono conjugali. — (3) 2. 2. Q. 152. a. 4. ad 1.

ARTICLE X.

De la douceur.

CHAPITRE PREMIER.

EN QUOI CONSISTE LA VERTU DE DOUCEUR? COMMENT DIFFÈRE-T-ELLE DE LA PATIENCE?

445. La douceur, d'après saint Thomas, est une partie potentielle de la quatrième vertu cardinale; car elle a une certaine ressemblance avec la tempérance, en ce qu'elle préserve celui qui la possède de toute chose exorbitante et de tout excès. Cette vertu, dont je me propose de parler maintenant, ne paraîtra peut-être pas au lecteur différente de la patience dont nous avons traité dans l'article huitième; puisque l'une et l'autre ont pour but de supporter les maux qui nous assaillent de toute part dans cette misérable vie. Mais il n'en est pas ainsi. Car nous supportons les maux de deux manières, en modérant la tristesse, qui cherche à s'emparer de nos cœurs, lorsque le mal nous arrive; et en réprimant la colère, l'indignation qui s'allument dans nos âmes, et nous portent à la vengeance; quand on nous accable d'injures. Or le propre de la patience est de repousser la tristesse que toute espèce d'adversité peut engendrer dans nos cœurs. Tandis qu'il appartient à la douceur non-seulement de modérer la colère provoquée par les injures, mais encore d'empêcher la vengeance que respire toujours cette passion turbulente. C'est ainsi que l'enseigne saint Thomas : « La patience est parfaite, lors-

qu'elle supporte l'adversité, qui cause : premièrement, la tristesse que modère cette vertu : secondement, la colère que réprime la douceur. » (1) Nous ne saurions douter de cette vérité : car de même qu'on appelle patient, celui qui ne s'altriste, ne se trouble, ne s'inquiète et ne se laisse pas aller à la mélancolie; lorsqu'il est en proie aux tribulations : ainsi l'on dit qu'il est doux, celui qui ne s'irrite, ne s'indigne pas et ne cherche point à se venger des mépris; quand il se voit injurié. Saint Ambroise exprime la même pensée en ces termes : « Quels sont les hommes doux, sinon ceux que n'agite aucun esprit de dissension, que ne trouble point la colère, que n'exaspère pas la cruauté, et que n'enflamme jamais la rage de la cruauté? » (2) En un mot, la vertu de douceur est un baume très-suave contre l'impétuosité et les mouvements violents de la colère; puisqu'elle les calme par son onction et qu'elle les apaise, en les conformant à la saine raison. C'est aussi le sentiment de saint Thomas qui s'exprime ainsi : « La douceur est une vertu qui modère la colère d'après la droite raison. »

446. Je vais maintenant exposer, sous les yeux du pieux lecteur, une vive image de ces deux vertus; afin qu'il comprenne bien la différence qui existe entre elles, qu'il en reconnaisse toute la beauté, et s'enflamme du désir de les pratiquer. Sainte Ludvine est ce double portrait; car cette vierge admirable fut à la fois très-patiente et très-douce, dans les différentes tribulations dont elle se vit assaillie. (3) Nous avons déjà considéré avec quelle constance la sainte a supporté très-patiemment les plus cruelles douleurs pendant trente-huit ans. Voyons maintenant sa grande douceur à souffrir les injures et les mépris. Pendant cette longue et cruelle maladie, quatre soldats poussés, à ce qu'il semble, par les furies de l'enfer, étant entrés dans sa chambre, accablèrent cette pauvre malade

(1) 2. 2. Q. 136. a. 6. — (2) In Psal. 39. — (3) Surius in vita S. Ludw.

d'injures et d'insultes très-outrageantes : bien plus, non contents de l'avoir ainsi traitée, ces barbares eurent la cruauté de la frapper, de la couvrir d'immondices et d'ajouter de nouvelles blessures à ses plaies douloureuses. Or elle supporta des tourments si atroces, comme un innocent agneau déchiré par les dents et les griffes de loups ravissants, souffrant en paix les ignominies, les coups et les plaies, sans même songer à s'en venger, tellement qu'elle s'efforça d'empêcher ceux qui voulaient faire punir les auteurs de ces outrages, par l'autorité suprême de la justice. Je prie maintenant le lecteur de contempler, dans le tableau que lui offre sainte Ludvine, le double modèle de vertu, c'est-à-dire, de la patience et de la douceur remarquables qu'elle a pratiquées. S'il considère avec quel contentement, quelle sérénité d'âme, avec quelle conformité à la volonté de Dieu, elle endure pendant de si longues années les souffrances et les douleurs de ses plaies ; il lui semblera voir l'image du très-patient Job : mais s'il observe comment elle reçoit, en paix et sans aucun ressentiment, les injures, les humiliations et les mépris ; elle lui paraîtra semblable au très-doux David qui restait inébranlable au milieu des affronts, des ignominies et des persécutions. Il ne pourra pas discerner quelle est la plus admirable de ces deux vertus ; si ce n'est que la douceur paraît plus digne d'estime, parce que les souffrances n'atteignent que le corps, tandis que les injures percent le cœur et provoquent la colère, la vengeance : d'où il résulte qu'il faut une plus grande fermeté d'âme pour rester imperturbable et immobile, quand on est assailli par les mouvements impétueux de l'indignation. Or c'est de cette admirable douceur, dont les saints nous ont laissé des modèles si ravissants, que nous allons nous occuper maintenant ; nous la considérerons dans les chapitres suivants, en tant qu'elle est une vertu distincte de la patience dont nous avons déjà parlé.

447. Cependant pour ne pas confondre une vertu avec l'autre, il faut encore observer que la clémence a aussi

quelque rapport de ressemblance avec la douceur; mais qu'elle en diffère, pour deux raisons, comme le remarque saint Thomas, qui s'exprime ainsi à ce sujet : « La clémence est la mansuétude du supérieur envers son inférieur, tandis que la douceur s'exerce non-seulement du supérieur à l'inférieur, mais encore d'une personne quelconque envers quoi que ce soit. » Ensuite le saint docteur ajoute : « En tant qu'elle réprime l'impétuosité de la colère, la douceur concourt avec la clémence vers le même but. Néanmoins elles diffèrent l'une de l'autre en ce que celle-ci modère la punition extérieure et que celle-là calme l'indignation; » afin qu'elle ne dépasse point les limites, que lui trace la raison. (1) En un mot, la clémence est la véritable douceur des princes et de tous ceux qui jouissent de quelqu'autorité, envers leurs sujets.

448. Je vais encore proposer au lecteur deux modèles remarquables de vertu, dans les très-augustes empereurs Constantin et Théodose, qui se sont acquis tous les deux le célèbre surnom de Grand. (2) L'audace de certains sujets était alors devenue si grande, qu'ils ne craignirent pas d'insulter très-ignominieusement et même de renverser la statue du grand Constantin. Ce prince très-pieux ne fut aucunement ému d'une si grave injure, mais ses courtisans au contraire, en furent irrités à tel point que, ne voulant pas laisser impunie une si grande témérité, ils en exagérèrent la malice devant l'empereur, le conjurant de châtier très-sévèrement l'insulte qu'on avait faite à sa personne impériale; afin de terrifier ceux qui oseraient désormais se rendre coupables d'un pareil attentat. A ce discours Constantin élevant sa main, la passa doucement deux ou trois fois sur son visage, et dit en souriant : « Pour moi, je ne sens aucune blessure, » insinuant par là que son cœur ne s'offensait et ne s'irritait aucunement, ni des coups donnés, ni des injures faites à sa statue; et que

(1) 2. 2. Q. 157. a. 1. — (2) Ribaden. de Princip. Christ. l. 2. c. 18.

sa vertu de clémence fermait la porte à tout désir de vengeance.

449. Comme le rapporte saint Jean Chrysostome, le peuple d'Antioche mit à mort, pour de faibles raisons, le préfet que Théodose le Grand avait préposé à cette ville. Beaucoup de coupables avaient pris la fuite, mais plusieurs aussi étaient déjà chargés de chaînes et toute la ville s'attendait à une terrible vengeance. Alors l'évêque Flavien alla se prosterner aux pieds de l'empereur en implorant sa clémence en faveur de ce peuple ingrat, et obtint facilement pour tous un pardon général. Par cet acte, ajoute le saint docteur, « Théodose s'est acquis la gloire d'un prince aussi pieux et clément que puissant et magnanime. » (1) Mais ce monarque s'est encore rendu digne de plus grands éloges, en sanctionnant une loi par laquelle il interdisait aux juges de condamner eux-mêmes ceux qui auraient le malheur d'offenser l'empereur, par des reproches ou des paroles injurieuses; il en donnait cette raison : « Parce que, disait-il, s'ils le font par légèreté, on doit mépriser une telle conduite : si, par folie : on voit qu'ils sont très-dignes de pitié : si, par mépris, il faut leur pardonner. » (2) Théodose exigea donc qu'on lui déférât ces causes; afin de pouvoir les juger lui-même, selon la grande bonté de son cœur. Mais voyons actuellement combien cette clémence qui, dans les personnes privées, se nomme douceur, convient à l'homme raisonnable, aux chrétiens, et beaucoup plus encore à celui qui mène une vie spirituelle.

(1) Hom. 2. ad pop. Antioch. — (2) C. Theodo. l. 9. titul. 4. l. Si quis imperat.

CHAPITRE II.

CELUI QUI MANQUE DE DOUCEUR N'EST PAS UN HOMME RAISONNABLE.

450. Par homme raisonnable je n'entends pas ici celui qui ne possède que le principe de la raison. Car ce privilège appartient aussi aux aliénés; bien qu'ils ne jouissent pas du libre arbitre : aux hommes ivres; quoique leur esprit soit troublé : à ceux qui dorment; bien que les puissances spirituelles de leurs âmes se trouvent retenues dans les doux liens du sommeil. Cette prérogative est un honneur qui donne au vrai sage un motif de rougir. Par homme raisonnable, j'entends celui qui peut user de la raison, dont la nature l'a doué. Mais tel n'est certainement pas celui qui, en se laissant dominer par la colère, néglige entièrement de pratiquer la douceur : car sa passion le rend semblable aux brutes.

451. Il y a deux choses qui distinguent l'homme d'avec les animaux. La première est la raison, par laquelle nous produisons nos actes, non comme eux, selon le mouvement et l'inclination de la nature, mais par le choix du libre arbitre. Cette différence appartient à l'essence même de la nature raisonnable. La seconde réside dans la disposition extérieure des membres et des sens : bien que celle-ci n'ait pas rapport à la substance de notre nature; cependant elle concerne notre honneur, et fait qu'étant hommes nous ne paraissions pas être des brutes. Or la colère, l'indignation nous ravit ces deux qualités; quoiqu'elles nous soient propres : faut-il s'étonner alors si elle nous rend semblables aux animaux? Qu'elle nous enlève l'usage de la raison, c'est ce que saint Thomas dit très-clairement en ces termes : « Bien que l'esprit ou la raison ne se serve pas des organes corporels, dans ses actes propres; néan-

moins, comme elle a besoin, pour les exécuter, de certaines forces sensibles, qui ne peuvent agir, quand le corps est troublé, il en résulte que le trouble corporel empêche le jugement de la raison, ainsi que cela paraît évidemment dans l'ivresse et le sommeil. Mais nous avons dit aussi que la colère trouble le corps dans la région du cœur, tellement que la perturbation se communique aux membres extérieurs. Donc la crainte rend impossible le jugement de la raison, plus manifestement encore que les autres passions. » (1)

452. Il faut remarquer ici la raison que donne cet illustre docteur, afin de prouver sa proposition et la nôtre. Il dit que, pour agir dans l'homme, tant qu'il vit en ce monde; la raison a besoin des puissances organiques du corps, comme d'instruments nécessaires à ses opérations. Cependant, quand la confusion des humeurs agite et trouble ces puissances, la raison ne peut agir à l'extérieur; parce qu'elle ne saurait se servir d'organes ineptes à ses actes. C'est ce que nous pouvons voir, par exemple, dans les yeux. Lorsqu'ils ont toutes les qualités requises : quand ils sont composés des nerfs, des muscles, des humeurs et des enveloppes convenables; l'âme peut apercevoir, au moyen de leur organe, les objets qu'on lui présente. Mais, lorsqu'une cause quelconque vient à mêler les humeurs et à troubler l'arrangement de leurs différentes parties, l'âme ne peut évidemment plus voir les choses qu'elle apercevait parfaitement auparavant. De même, lorsqu'une passion trouble et confond les organes de l'esprit, la raison ne peut plus, ou que très-imparfaitement, produire ses actes raisonnables. Or, d'après saint Thomas, la colère est la plus turbulente de toutes les passions; parce qu'elle porte le sang à la poitrine, répand le feu partout le corps, agite les humeurs et tous les esprits; de telle sorte que, le cerveau étant en proie à cette effervescence et à ce tumulte, les organes en sont tout troublés : d'où il résulte

(1) 1. 2. Q. 48. a. 3.

que la raison ne peut aucunement, ou que très-faiblement, s'en servir pour ses opérations. C'est pourquoi le saint docteur dit avec beaucoup de justesse : « que la colère empêche le jugement de la raison plus manifestement que les autres passions. » Puis donc que l'homme, qui s'enflamme de colère, est réellement dépourvu de raison; à qui faudra-t-il le comparer dans cet état misérable? A aucun être sans doute, si ce n'est à la brute : puisqu'il agit précisément comme les animaux, selon les mouvements de sa passion et non d'après les préceptes de la raison.

453. Mais, me direz-vous, l'homme diffère toujours des animaux par l'apparence extérieure de ses membres et par l'usage de ses sens. Cependant les saints pères ne pensent pas ainsi, car ils affirment que, même sous ce rapport, celui qui est irrité ne paraît plus être homme, et ressemble à la brute. Quant à l'usage de la langue, le docteur angélique s'exprime ainsi : « Le trouble que la colère occasionne peut être si grand qu'il empêche la langue de parler : » de sorte que l'homme ne peut plus alors que frémir, hurler et rugir comme une bête féroce. (1) Par rapport à la conformation du visage et des membres, saint Grégoire nous met sous les yeux cette description non moins exacte que remarquable : « Lorsque le cœur est excité par les aiguillons de la colère, il palpite, le corps tremble, la langue reste immobile, la figure s'enflamme, les yeux s'égarer, tellement qu'ils ne reconnaissent plus rien. La bouche, il est vrai, profère des paroles, mais ce ne sont que des cris, qu'on ne peut comprendre. En quoi diffère-t-il donc de la brute, celui qui ne sait ce qu'il fait? » (2)

454. Saint Jean Chrysostome nous propose aussi une image très-vive et fort remarquable d'un homme en furie : « Vous verrez, écrit-il, ceux qui sont irrités s'agiter ignominieusement, comme des insensés. La colère, qui s'échauffe dans leurs seins, vomit du feu; leurs visages s'en-

(1) 1. 2. Q. 48. a. 4. — (2) Moral. l. 5. c. 30.

flamment, leurs mains se meuvent en désordre; leurs pieds se précipitent d'une manière ridicule; ils insultent ceux qui cherchent à calmer leurs querelles; ils s'acharnent sur eux comme de véritables fous. » (1) De là nous pouvons tirer, avec le philosophe Sénèque, cette conséquence rigoureuse : « Quelle doit être, pensez-vous, l'âme dont l'image extérieure est si odieuse? » (2) Serait-il possible que celui qui a perdu toute ressemblance avec l'homme, conserve intérieurement la raison et la véritable nature humaine?

455. Galène dit de lui-même qu'étant encore enfant, il vit un homme qui, voulant sortir à la hâte d'une maison, s'efforçait d'en ouvrir la porte le plus promptement possible. Cependant il ne put le faire malgré sa vivacité et sa violence, parce que la clef était empêchée par quelque obstacle; alors il s'irrita tellement que son visage parut tout en feu, qu'il grinça des dents et frappa le sol à grands coups de pieds. Puis comme si la porte était cause qu'il ne pouvait sortir, il y donna des coups furieux avec ses talons; et tournant sa colère contre la clef elle-même, il la prit dans ses dents et la mordit avec toute la fureur d'un chien enragé. Mais sa colère insensée n'était pas encore arrivée à son terme; car, élevant les yeux, et lançant des regards féroces vers le ciel, il se mit à vomir d'horribles blasphèmes contre Dieu, à écumer comme un lion, à mugir comme un taureau. A cette vue, l'illustre médecin que nous venons de nommer, et qui n'était alors qu'un enfant, fut saisi d'horreur : il lui semblait voir, non plus un homme, mais une bête féroce dépourvue de toute raison et de tout sentiment d'humanité : aussi s'appliqua-t-il dès ce moment à maîtriser tellement cette terrible passion que, pendant toute sa vie, on ne le vit jamais irrité.

456. Or s'il est vrai que la colère empêche l'usage de la raison, et prive même quelquefois l'homme de cette faculté, tellement que d'être raisonnable, elle le change en

(1) Homel. 3. in Joan. — (2) L. de Ira c. 35.

bête féroce et irraisonnable; qui ne voit la nécessité où nous sommes tous d'acquérir la douceur? car le devoir de cette vertu est de réprimer la fougueuse indignation, de dompter l'orgueil, de maintenir la raison intègre et intacte dans le libre exercice de ses opérations, et par conséquent de conserver aux sens et aux membres extérieurs la décence et la posture voulues. Tout cela est bien vrai, direz-vous, mais il est trop difficile de réprimer cette violente passion : car, semblable à un cheval ardent, elle rejette le frein de la raison et nous porte impétueusement à la vengeance. « O homme! que dites-vous? » s'écria saint Jean Chrysostome tout étonné. « Nous commandons aux lions, nous en adoucissons les instincts farouches; et vous désespérez de pouvoir changer en douceur la férocité de votre âme; bien que les bêtes, naturellement féroces, ne deviennent douces que contrairement à leur nature; tandis que vous qui êtes naturellement doux, ne devenez féroces que contrairement à votre nature? Vous qui arrachez aux animaux ce qui leur est naturel, pour leur donner ce qui est contraire à leur nature : vous ne pourrez pas conserver ce que la nature vous a donné? » (1) Par ces paroles, le saint docteur nous prouve évidemment que si au moyen de l'art et de l'exercice nous pouvons adoucir les bêtes féroces, nous parviendrons aussi à rendre notre cœur doux, par la mortification et la vigilance sur nous-mêmes.

(1) Hom 9. in c. 4. Genesis.

CHAPITRE III.

CELUI QUI MANQUE DE DOUCEUR N'EST PAS UN HOMME CHRÉTIEN.

457. Quiconque fait consister toute la gloire du chrétien dans le saint baptême, qui nous fait enfants de l'Église, peut se dispenser de lire ce chapitre. Car lors même qu'il lâcherait toutes les rênes à la passion de la colère, et qu'il deviendrait plus féroce que le tigre; il ne cesserait jamais d'être chrétien dans ce sens. Mais qu'il observe bien que ce titre est commun aux chrétiens les plus impies et les plus scélérats, aux hérétiques les plus obstinés, les plus perfides, et même aux plus misérables damnés qui gémissent dans le gouffre de l'enfer : car le caractère que ce divin sacrement imprime dans l'âme est tellement indélébile que les crimes les plus noirs ne sauraient l'effacer.

458. Par chrétien, j'entends ici celui que désigne ce nom illustre, c'est-à-dire, le disciple fidèle qui s'efforce d'imiter Jésus-Christ, surtout dans les vertus qui lui sont les plus chères. Or qui ne sait que la vertu de douceur lui est à cœur plus que toute autre; puisque le Prince des apôtres dit de lui : « Qu'il ne maudissait pas, lorsqu'on l'accablait de malédictions; qu'il ne menaçait point, quand on le faisait souffrir : car il s'est livré lui-même à celui qui le jugeait injustement. » (1) Isaïe, prévoyant longtemps auparavant, par son esprit prophétique, la grande douceur de notre aimable Rédempteur, ne trouve pas de comparaison plus propre à l'exprimer que celle d'un innocent agneau qui, taciturne et muet sous les ciseaux de celui qui le tond, se laisse dépouiller de sa douce

(1) 1. Petri c. 2. v. 23.

laine, sans préférer aucune plainte : de même, dit le prophète, Jésus-Christ, semblable à un tendre agneau, a livré ses épaules aux coups de verges ; il a incliné sa tête, pour qu'on la couronnât d'épines ; il a offert ses mains et ses pieds aux clous qui devaient les percer ; enfin il a souffert, sans soupirer ni se plaindre, que les bourreaux lui déchirassent le corps avec une cruelle impiété : « Comme un agneau, devant celui qui le tond, il se taira et n'ouvrira point la bouche. » (1)

459. C'est pourquoi l'Apôtre, voulant indiquer la vertu par excellence du divin Rédempteur, celle qui le caractérise pour ainsi dire, ne fait mention ni de sa pauvreté ni de son humilité, ni de son obéissance, ni de sa charité, ni de son zèle, ni d'aucune autre éminente qualité dont il était orné ; il ne parle que de sa douceur, au nom de laquelle il exhorte les Corinthiens : « Je vous en conjure, leur écrit-il, je vous en conjure par la douceur, et la modestie de Jésus-Christ. » (2) Ensuite il ajoute dans sa lettre aux Éphésiens : « Que toute amertume, colère, indignation, que tout cri et blasphème, ainsi que toute malice disparaissent de vos assemblées. Soyez doux et miséricordieux les uns envers les autres, pardonnez-vous réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Jésus-Christ. » (3) Saint Jean Chrysostome, méditant ces paroles, fait les observations suivantes : « Voyez-vous, demandait-il, voyez-vous quel est l'homme doux ? De qui saint Paul assure qu'il est l'imitation ? Ce n'est ni des anges, ni des archanges, mais du Seigneur de toutes choses. Car bien que ces esprits bienheureux soient très-doux, et comblés de vertus, néanmoins ce grand Apôtre veut que vous soyez les imitateurs de Dieu ; afin de persuader ceux qui l'écoutent, en leur proposant un si grand honneur ; et d'encourager tous ceux qui sont méprisés, ou qui souffrent tout autre mal considérable, à supporter avec dou-

(1) *Isaïæ* c. 53. v. 7. — (2) *2. Cor.* c. 10. v. 1. — (3) *Ad Ephes.* c. 4. v. 31.

ceur les injures et toute sorte de maux, à imiter le Sauveur, en réprimant leur colère. » Ensuite le saint docteur continue en ces termes : « Il est à la vérité beaucoup de vertus qui conviennent au chrétien, mais la douceur lui sied principalement. Car Jésus-Christ n'appelle imitateurs de Dieu, que ceux qui sont remarquables par leur douceur. » Enfin saint Jean Chrysostome tire cette conséquence : « Lors donc que quelqu'un nous accable d'injures, de coups, ou nous afflige de toute autre manière, il convient que nous supportions tout avec douceur et patience, considérant que la mansuétude nous fait imitateurs de Dieu. » (1)

460. Ce qui confirme surtout cette vérité c'est que Jésus-Christ nous recommande lui-même d'une manière particulière de l'imiter, en pratiquant la vertu de douceur ; il le désire, il l'exige et nous l'ordonne par ces paroles : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (2) Comme s'il disait : Mes amis, apprenez de moi, non pas à faire des prodiges, à rendre la vue aux aveugles, à redresser les boiteux, à guérir les malades et à ressusciter les morts : car je sais fort bien que toutes ces choses sont supérieures à vos forces. Apprenez seulement de moi à être doux et miséricordieux ; j'exige que vous ayez un cœur de colombe, sans fiel, sans indignation, sans amertume et semblable au mien : je ne demande pas de vous un bras tout-puissant, mais un cœur charitable envers tous : « Apprenez de moi que je suis doux. » Quel sera donc le cœur si dur, si froid et si féroce, que les paroles et les exemples de Jésus-Christ ne puissent calmer, adoucir et tranquilliser ? Quel sera l'homme si farouche qui, voyant le divin Sauveur paisible, serein et silencieux au milieu de mille injures, de mille dérisions, de mille tourments, de mille opprobres les plus ignominieux, et sachant que cet aimable Rédempteur exige de lui qu'il imite sa douceur, ne dépose aussitôt les armes de

❧ (1) Serm. de Mansuet. — (2) S. Matt. i. c. 11.

la colère et de la vengeance, pour reprendre le calme d'une paisible sérénité ? On dit que quand l'éléphant irrité et furieux vient à rencontrer un troupeau de moutons, il s'apaise et devient doux à la vue de ces innocentes et paisibles brebis. Quel empire n'exercera donc pas sur nos âmes l'aspect de Jésus le plus doux des agneaux, non-seulement pour éteindre en nous le feu de la colère, mais encore pour apaiser nos cœurs et les porter à pardonner ?

461. Dans les premiers siècles de l'Église, un chrétien d'Alexandrie, étant tombé entre les mains des idolâtres, ces barbares l'accablèrent de mauvais traitements, en haine du nom qu'il portait, et de la religion qu'il professait. Les uns lui donnaient des soufflets, les autres des coups de pieds, tous lui adressaient des paroles injurieuses. Mais ce véritable disciple du Seigneur, immobile comme un rocher au milieu des vents impétueux et déchainés contre lui, supportait, avec une douceur imperturbable, leurs insultes ignominieuses. Alors, pour l'outrager encore davantage, ces infidèles lui reprochèrent avec mépris sa foi sacrée, en lui disant : Quels prodiges, quels miracles a-t-il donc faits, ton Christ, que tu suis si aveuglément ? Cet excellent chrétien, qui jusqu'alors n'avait pas répondu à tant d'injures, stimulé par des paroles si impies envers son divin Rédempteur, dit à ces perfides idolâtres : N'est-ce pas un bien grand prodige, que je ne me trouble aucunement des opprobres dont vous m'accablez et que je ne brûle point du désir de m'en venger ? Voulant leur insinuer par là que le pardon des injures, que la douceur, qui constitue le caractère du chrétien, est une preuve évidente de la puissance du Rédempteur dont il était le disciple et qui était capable de rendre inexpugnable la forteresse de son cœur, contre les plus violentes attaques de ses ennemis.

462. « Si donc, vous dirai-je avec saint Jean Chrysostome, la fureur et la colère cherchent à s'emparer de votre âme, lorsque vous êtes en butte à quelque vexation pé-

nible et irritante : pensez à la douceur de Jésus-Christ ; vous deviendrez aussitôt doux et clément : » car toute l'ardeur de notre colère, toutes les impatiences de notre cœur, proviennent de ce que nous ne considérons pas les exemples de cet aimable Sauveur. Blosius affirme que pour reprendre sainte Brigitte de je ne sais quel acte d'indignation, dont elle s'était rendue coupable, le Rédempteur se contenta de lui reprocher d'avoir oublié ses divins exemples dans ce moment de tribulation. « J'ai reçu des coups, lui dit Jésus-Christ, je les ai endurés, moi qui suis votre Créateur et votre époux ; mais vous avez été si impatiente que vous n'avez pu supporter une parole injurieuse : je me suis tu devant le juge, je n'ai pas ouvert la bouche ; mais vous avez élevé la voix, pour répondre et adresser des reproches. Vous auriez dû tout souffrir avec patience, pour moi qui me suis laissé attacher à la croix, par amour pour vous ; vous auriez dû profiter des fautes d'autrui, pour perfectionner votre patience. » (1) Par ces paroles, le Sauveur des hommes avertit la sainte et nous apprend à nous-mêmes que toutes les fautes, dont nous nous rendons coupables dans les moments de tribulation, proviennent de ce que nous ne considérons pas les exemples de douceur, qu'il nous a laissés dans les différentes actions de sa vie mortelle.

463. Je dirai donc aussi avec Jésus-Christ : « Heureux les hommes doux, car ils posséderont la terre. » (2) Si vous désirez savoir quelle est cette terre que ces bienheureux acquièrent, et dans laquelle ils trouveront leur béatitude, saint Basile vous la montrera au séjour de la céleste patrie, en vous disant : « La plus grande de toutes les vertus, la douceur est au nombre des béatitudes. Heureux les hommes doux, car ils posséderont la terre : car cette terre, la céleste Jérusalem, est l'héritage promis non aux guerriers chargés de dépouilles, mais à ceux qui supportent tout avec longanimité et douceur. » (3)

(1) Monit. spirit. c. 4. — (2) S. Matth. c. 5. v. 4. — (3) In Psal. 33.

CHAPITRE IV.

CELUI QUI MANQUE DE DOUCEUR N'EST TRÈS-CERTAINEMENT PAS UN HOMME SPIRITUEL.

464. Dire que sans la douceur l'homme peut-être spirituel, c'est prétendre qu'il puisse le devenir sans le concours de l'oraison. Qui ne sait en effet que, pour communiquer avec Dieu dans la prière, la sérénité de l'âme et la paix du cœur soient absolument nécessaires? Car les grâces abondantes, que le Seigneur accorde à ceux qui traitent familièrement avec lui, ne peuvent répandre leurs lumières dans une âme turbulente, ni communiquer de saintes affections à un cœur agité et troublé. Or quelle passion obscurcit plus notre esprit et répand plus d'épaisses ténèbres dans notre intelligence que la colère et l'indignation; puisque saint Thomas nous assure qu'elle trouble et confond même la raison? Quel appétit agite notre cœur aussi fortement que la colère, qui atteint jusqu'au cœur et le fait palpiter dans la poitrine? Quel rapport pourra-t-il donc avoir avec Dieu, quelle règle observera-t-il dans la pratique des vertus, celui qui n'a point la douceur, et qui s'abandonne à des passions si turbulentes, si impétueuses?

465. Saint Grégoire dit que « la colère obscurcit la lumière de la vérité, comme il est écrit : que le soleil ne tombe pas sur votre colère : car lorsque cette passion répand les ténèbres de la confusion dans l'âme, le Seigneur en retire les rayons de sa lumière. La colère ternit la splendeur de l'Esprit-Saint dont il est dit dans l'Écriture : Sur qui mon esprit se reposera-t-il, si ce n'est sur l'homme humble et paisible qui vénère ma parole? » (1) Lorsque

(1) Moral. l. 5. c. 30.

vous entendez le tonnerre retentir dans l'immensité de l'espace, et que vous voyez les éclairs de la foudre sillonner la nue ; quand les vents impétueux soufflent avec violence et que les nuages s'amoncellent de tous côtés ; allez alors contempler le soleil, ou les étoiles si vous le pouvez : mais vous ne le pourrez jamais, parce que la lumière de ces planètes resplendissantes est ensevelie dans ce voile ténébreux. De même, si vous laissez fréquemment la colère et l'indignation exciter des tempêtes dans votre cœur, il vous sera très-certainement impossible de vaquer à la contemplation des choses célestes : parce que ces agitations turbulentes non-seulement offusquent la lumière divine, mais obscurcissent encore et troublent la raison ; comme le dit saint Grégoire, en citant ce texte de l'Ecclésiastique : « La colère repose dans le sein de l'insensé : elle obscurcit la lumière de l'intelligence, et trouble l'esprit en l'agitant. » (1)

466. En un mot, pour s'appliquer à l'oraison et avancer par ce moyen dans les voies de la perfection chrétienne, il n'est rien de si nécessaire que le ciel d'une âme paisible, sereine, tranquille : et de même qu'aucune passion ne trouble la tranquillité comme la colère et l'indignation ; ainsi, dit saint Jean Chrysostome, « rien ne rend l'âme plus calme et plus tranquille que la douceur et la modestie. » Le saint docteur démontre cette vérité par la comparaison d'une ville munie de défenses et d'une bonne garde à l'extérieur, mais troublée à l'intérieur par des citoyens séditieux : « Car, écrit-il, bien que nous jouissions en dehors de la paix et d'une grande tranquillité, néanmoins, si la tempête, le tumulte et la sédition de pensées irritées s'élève au dedans de vous, cette paix extérieure vous sera inutile ; pour la même raison qu'il n'est rien de plus misérable qu'une ville qui, quoique munie d'une garde et de remparts, renferme des traîtres dans ses murs. » (2) Ainsi, afin de conserver une remar-

(1) Eodem loco. — (2) Homel. 34. in Gen. 13.

quable sérénité d'âme, et une imperturbable tranquillité de cœur, il ne suffit pas de fuir le monde, de se retirer dans les déserts, de se cacher dans les cavernes et les antres obscurs, d'éviter toute rencontre, toute occasion capable de provoquer la colère : car si, malgré ces précautions, la douceur ne siège pas dans le cœur pour commander aux tumultes intérieurs de l'indignation, l'homme sera également agité et troublé, même au milieu des forêts, des vallées, des bois et de la solitude, par des pensées impétueuses et turbulentes. C'est donc avec une justesse très-remarquable que saint Jean Chrysostome a dit : « Rien ne rend l'âme plus calme et plus tranquille que la douceur ; » d'où il résulte qu'aucune chose ne nous dispose mieux que cette vertu à faire oraison et à recevoir les impressions de la grâce.

467. Les saintes Écritures rapportent un fait qui éclaircit et confirme la vérité que nous enseignons. (1) Joram, roi impie d'Israël, s'était violemment irrité contre Mésa roi des Moabites ; parce qu'il ne voulait pas lui payer le tribut de cent mille agneaux et de cent mille moutons, comme il l'avait promis à son père Achab : tellement qu'il avait résolu de décider l'affaire par la force des armes. Ayant donc appelé à son secours le pieux Josaphat et le roi d'Edom, il se mit en marche pour attaquer l'ennemi avec une armée formidable. Mais Dieu, voulant punir ce perfide, permit qu'en poursuivant le roi Mésa il abandonnât les terres fertiles, et s'avancât témérairement dans les déserts de l'Idumée. Comme il n'y avait ni fleuve, ni sources, ni rivière dans ces lieux stériles et sablonneux, à travers lesquels il avait déjà fait sept jours de marche avec une armée si nombreuse, tous commencèrent à souffrir d'une soif cruelle, et se virent bientôt réduits à périr d'inanition au milieu de ces sables brûlants. Alors Joram, reconnaissant la vengeance dont Dieu le menaçait, se répandit en gémissements très-amers : « Hélas ! s'écria-t-il,

(1) 4. Reg. c. 3

hélas ! hélas ! le Seigneur nous a réunis, nous trois rois, pour nous livrer entre les mains de Moab. » Mais Josaphat prince d'une grande piété, voyant que ces cris insensés ne servaient à rien et comprenant que, dans un danger si pressant, il était plutôt nécessaire de recourir au Seigneur, demanda s'il n'y avait pas dans l'armée un prophète qui pût conjurer le Très-Haut de leur envoyer son divin secours dans une telle calamité. Et comme on lui répondit qu'Élisée, disciple du grand Élie, s'y trouvait : c'est précisément, reprit-il, celui qui convient le mieux de tous, parce qu'il a des rapports intimes avec Dieu, qui daigne lui communiquer ses secrets divins. Dans cette extrême nécessité, ces rois surent déposer leur faste, et humilier leur majesté : ils se rendirent tous trois près d'Élisée. A peine le prophète eût-il aperçu Joram que, transporté d'une sainte colère, il lui dit : « Qu'y a-t-il entre vous et moi ? Allez consulter les prophètes de votre père et de votre mère, » perfides idolâtres, dont vous vous êtes fait le serviteur. Ce fier monarque ne fut néanmoins aucunement ému d'un reproche si amer, car l'affreux malheur dont il se voyait menacé, le subjuguait ; il exposa donc à Élisée le grand danger que courait l'armée. Mais le prophète, s'irritant toujours d'avantage, dit de nouveau à ce roi impie : « Le Dieu des armées m'est témoin que si ce n'était par égard pour Josaphat roi de Juda, je ne vous eusse pas écouté, ni même regardé. » A ces mots, il se retira pour supplier le Seigneur d'accorder du secours à l'armée qui se mourait de soif. Cependant, comme il se sentait tout ému contre le roi d'Israël et peu disposé à recevoir les impressions de l'Esprit-Saint, il dit : « Amenez-moi celui qui touche du psaltérion : » paroles que Cornélius à Lapidé commente ainsi : « Élisée fit toucher du psaltérion, afin qu'au doux son et à l'harmonie de la musique son esprit, irrité contre Joram, pût se recueillir, s'apaiser, s'élever vers Dieu dans la prière et se disposer à recevoir les lumières prophétiques du Très-Haut. » C'est ce qui arriva : car aussitôt que cette douce harmonie eut

calmé l'âme du prophète, l'Esprit de Dieu l'éclaira et lui dit de faire creuser plusieurs fosses profondes dans le lit d'un torrent voisin ; l'assurant que , sans le concours du vent et de la pluie, elles se rempliraient tellement d'une eau très-limpide, que toute l'armée pourrait y étancher sa soif ardente : l'heureux succès de l'entreprise prouva la vérité de sa prophétie.

468. D'après ce fait, je puis faire le raisonnement suivant : si le trouble et l'agitation occasionnés dans l'âme par une sainte indignation, qui n'était rien autre chose qu'un véritable zèle de l'honneur divin méprisé par ce roi impie, a pu empêcher le prophète de recevoir les lumières du Saint-Esprit ; croyez-vous que la colère, l'indignation, et l'impatience, par laquelle ceux qui manquent entièrement de douceur se laissent fréquemment troubler, non au sujet de la gloire du Seigneur, mais pour leur propre honneur, et leur propre personne qu'ils croient offensés par quelqu'injure, croyez-vous que ces passions tumultueuses ne s'opposent point aux lumières et à la grâce divine, dont dépendent nécessairement les heureux effets d'une pieuse oraison ? Comme le dit saint Grégoire : « Autre est la colère qu'excite l'impatience, et autre est celle que provoque le zèle de la justice. L'une provient du vice, l'autre de la vertu. » (1) La colère qui a la vertu pour mère empêche la communication de notre âme avec Dieu ; et celle qui a le vice pour père ne lui serait pas un obstacle insurmontable ?

469. Qu'on le croie si l'on veut : quant à moi, l'on ne pourra jamais me le persuader : car je sais que le même saint Grégoire a dit : « La contemplation ne plane jamais dans le trouble de la colère, et l'esprit agité ne saurait voir ce à quoi celui qui est tranquille peut à peine aspirer. » Ce qui prouve la vérité de cette assertion, c'est que les saints, qui se sont élevés à un très-haut degré d'oraison, étaient tous doués d'une grande douceur. Qui jamais

(1) Moral. l. 5 c. 20.

plus que Moïse usa de familiarité avec Dieu dans ses oraisons? Puisque le Saint-Esprit lui-même dit de ce grand prophète : « Je lui parle de bouche et il voit le Seigneur à découvert, non par énigme ni par figures. » (1) Or le Très-Haut affirme que « Moïse était le plus doux de tous les hommes qui eussent habité la terre. » (2) Qui, après cet illustre législateur du peuple Hébreux, est parvenu à une contemplation aussi sublime et aussi pure que David, à qui Dieu, pour le distinguer des autres prophètes, découvrait, par de très-sublimes visions intellectuelles, les vérités qu'il ne leur faisait connaître que par des images? Mais lui aussi était doué d'une si remarquable douceur que les saintes Écritures ont pu dire : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur. » (3) Ces paroles : « Toute sa douceur, » nous font comprendre combien cette vertu était dilatée, étendue dans le cœur de ce saint roi. J'en dis tout autant d'Abraham auquel Dieu a daigné parler fréquemment : il était aussi très-doux, comme il le fit voir; lorsque, pour éviter tout différent avec son frère Lot, il lui laissa le choix d'habiter dans la contrée la plus fertile et la plus agréable; bien que ce droit lui appartînt, puisqu'il était l'aîné. J'affirme la même chose de tous les saints de la nouvelle loi, qui ont été d'autant plus étroitement et intimement unis à Dieu, qu'ils possédaient à un plus haut degré la vertu de douceur et de clémence. Ainsi je puis tirer cette conséquence : puisque l'esprit d'oraison ne peut s'acquérir sans la douceur; celui qui est dépourvu de cette vertu ne peut certainement pas devenir un homme spirituel et pieux.

(1) Num. c. 12. v. 8. — (2) Num. c. 12. v. 3. — (3) Psal. 131. v. 1.

CHAPITRE V.

LA VERTU DE DOUCEUR CALME NON-SEULEMENT LA COLÈRE DE CELUI QUI EST OUTRAGÉ, MAIS ENCORE CELLE DE L'OFFENSEUR.

470. Nous avons vu jusqu'à présent combien il est propre à l'homme raisonnable, à plus forte raison au chrétien et surtout à l'homme spirituel, de modérer, par la vertu de douceur, la colère et tout désir de vengeance. Voyons maintenant que rien n'éteint la colère, l'indignation et la haine de nos ennemis plus efficacement que la douceur avec laquelle nous supportons leurs agressions : par là nous comprendrons évidemment que cette seule vertu établit une paix sincère et constante dans nos cœurs.

471. Saint Jean Chrysostome s'exprime ainsi à ce sujet : « Le feu ne peut éteindre le feu ; car cela répugne à la nature : de même une fureur ne pourra jamais en apaiser une autre. Or ce que l'eau est au feu, la douceur et la clémence le sont à la colère. » (1) Ce boulet qui, porté sur des ailes de feu, part du canon, en fendant les airs, brise les pierres, renverse les tours, rompt, détruit, fait voler en mille éclats tout objet dur qu'il frappe : mais s'il vient à rencontrer un sac de laine molle, il amortit sa propre impétuosité contre cette souple résistance et cesse de briser. De même, la colère, la fureur de l'ennemi qui vous poursuit avec acharnement, par des paroles humiliantes et par des actions outrageantes, se dissipe, s'apaise et n'a plus la force de vous nuire ; lorsque vous lui opposez la douceur de votre cœur et la suavité de vos paroles. L'Esprit-Saint nous assure lui-même cette vérité en disant : « Une réponse douce, dissipe la colère. » (2)

(1) Homel. 48. in Genes. — (2) Prov. c. 15. v. 1.

472. C'est ce que nous pouvons voir dans la conduite de Jacob fils d'Isaac. Ce saint patriarche voit son frère Ésaü, irrité contre lui, venir à sa rencontre avec quatre cents hommes armés. Effrayé à cet aspect, il range toute sa famille, et ordonne que ceux qui lui étaient moins chers marchent en avant; comme pour préserver ceux qu'il aimait plus tendrement. Il place au premier rang ses serviteurs et ses servantes, au second Lia et ses enfants, au troisième enfin Joseph et Rachel qu'il chérissait plus affectueusement. Après avoir ainsi disposé tout son nombreux domestique, il prend les armes les plus fortes, les plus capables de réprimer la fureur d'Ésaü et d'en modérer les attaques. Mais quelles armes? Pensez-vous qu'il prenne des lances, des épées, des cuirasses, des casques, des boucliers, des flèches, des javelots ou d'autres semblables? Non, rien de tout cela : pour vaincre l'indignation de son frère, il ne se sert pas d'autres armes que d'une grande douceur accompagnée d'une soumission profonde. Car, tandis qu'Ésaü approche rapidement, Jacob se prosterne à genoux et l'adore, le visage incliné vers la terre. Puis il fait quelques pas et l'adore une seconde fois, de la même manière : ensuite, comme si cela était peu de chose, il répète sept fois le même acte de respect et de dépendance. « Il s'avança lui-même, dit le texte sacré, se prosterna et adora sept fois, jusqu'à ce que son frère fût arrivé près de lui. » (1) Après cette première attaque par laquelle il a déjà ébranlé le cœur furieux de son frère, il ordonne, à toute son armée domestique, de lui livrer un pareil assaut, dans l'ordre d'après lequel il la rangée; de sorte que chaque cohorte vienne à son tour s'agenouiller aux pieds d'Ésaü, en lui rendant de très-humbles hommages. « Les servantes et leurs fils, s'étant approchés se prosternèrent. Lia vint aussi avec ses enfants; et lorsqu'ils l'eurent également honoré, Joseph et Rachel le vénérèrent les derniers. » (2) Si vous désirez de connaître

(1) Genes. c. 23. v. 8. — (2) Genes. Eod. cap.

le succès de ce conflit, bien différent sans doute des combats que se livrent les mortels, écoutez comment les saintes Écritures le rapportent : « Ésaü, courant donc au-devant de son frère, l'embrassa : et, le pressant contre sa poitrine, il le couvrit de baisers en pleurant. » Mais ce n'était pas encore assez : « Marchons ensemble, lui dit-il, je serai votre compagnon de voyage. » Ces hommes armés protégeront votre marche, et moi je vous tiendrai compagnie. Tellement la douceur a de force, pour briser la colère et amollir la dureté du cœur le plus irrité. « Apprenez donc, nous dit Cornélius à Lapidé, que rien n'est plus capable, qu'une humble soumission, d'apaiser l'orgueil, la colère des grands, et la férocité » des hommes irrités. Ésaü, frémissant peu auparavant comme un lion furieux contre son frère et devenu si tôt plus doux même qu'un agneau, ne fut pas vaincu par la force des armes, mais par de paisibles démonstrations d'une humble soumission. Voyez par là comment vous devez vaincre l'envie de vos ennemis ; lorsqu'ils vous accablent d'injures, de reproches, de calomnies et d'autres mauvais traitements.

473. Mais saint Jean Chrysostome approfondit encore davantage ce texte de l'Écriture sainte. Car après avoir montré l'heureux effet que Jacob produisit sur Ésaü par sa conduite humble, douce et pleine d'amour, il en donne la raison en ces termes : « Rien n'est plus fort que la douceur. En effet, de même que l'eau éteint le feu le plus ardent, ainsi une parole proférée avec douceur apaise l'esprit le plus irrité. Nous retirons de cette vertu un double profit spirituel : d'abord, parce que nous pratiquons la douceur ; en outre, parce que nous calmons l'indignation de notre frère et que nous le délivrons du trouble qui l'agite. » (1)

474. Or saint Jean Chrysostome n'était pas un de ces orateurs qui, comme le dit Jésus-Christ, « disent et ne

(1) Homel. 58. in Gen.

font pas : » car il a su persuader aussi par ses exemples les vérités qu'il prêchait à son peuple du haut de la chaire. Sophrone rapporte qu'ayant appris qu'un certain évêque était irrité contre lui et contre son clergé, ce saint docteur alla même le visiter, et se prosterna humblement à ses pieds. Puis, lorsque tous les clercs et les prêtres qui l'accompagnaient, imitant son exemple, se furent aussi agenouillés, il proféra ces douces paroles : « Pardonnez-nous Seigneur : nous sommes vos serviteurs. » L'évêque frappé de stupeur au commencement de cette action, mais pénétré ensuite d'un vif sentiment de repentir, se jeta lui-même, à son tour, aux pieds de saint Jean Chrysostome et lui dit, en versant d'abondantes larmes : « Vous êtes vous-même mon seigneur et mon père. » De retour dans son siège épiscopal, le saint dit à ses clercs : « N'avons-nous pas vaincu par la grâce de Jésus-Christ ? Faites donc ainsi, lorsque vous avez un ennemi, et vous serez aussi victorieux. » (1)

475. Le même saint docteur dit que nous devons traiter avec une si grande douceur les personnes qui nous font de la peine ; parce qu'il n'est pas d'autre moyen de recouvrer la paix du cœur, qu'elles troublent par leur méchanceté. S'il vous déplaît que le prochain agisse envers vous avec colère et indignation ; il lui déplaira aussi que vous le traitiez de la même manière. Si ses inimitiés exaspèrent votre esprit, les vôtres irriteront aussi son cœur. Si donc vous voulez jouir du repos dans le port de la paix, vous devez prendre une autre voie. Lorsqu'il s'emporte contre vous, agissez avec douceur à son égard ; quand il vous accable d'injures, répondez-lui par des bienfaits ; s'il s'élève orgueilleusement au-dessus de vous, soumettez-vous à lui humblement et avec une douceur remarquable. Réfléchissez-y tant que vous voudrez, mais vous ne trouverez jamais une autre manière d'apaiser un ennemi, et de rendre à votre cœur le calme de la tran-

(1) In prat. spirit. c. 240.

quillité. Voici les propres paroles de saint Jean Chrysostome : « Eh quoi ! je vous prie, ne reprenez-vous pas votre frère, ne lui reprochez-vous point d'agir envers vous avec colère et inimitié ? Pourquoi donc ne suivez-vous pas une autre voie que la sienne, et vous irritez-vous encore plus que lui ? Le feu ne peut éteindre le feu. » Ce qui nous persuade surtout de cette doctrine, c'est qu'une telle conduite est le plus sublime degré de vertu, auquel le chrétien puisse parvenir. Car il n'est pas difficile de répondre doucement et paisiblement à ceux qui nous aiment : « Les païens eux-mêmes le font aussi, » dit notre Seigneur Jésus-Christ. « Mais nous donnons au contraire des preuves d'une grande vertu ; lorsque non contents d'aimer beaucoup et d'obliger de toutes manières ceux qui nous affectionnent ; nous nous concilions aussi, par une bienveillance assidue, l'amitié de ceux qui veulent nous nuire. » (1)

476. Tout cela est très-bien, me direz-vous ; cependant, comme ce degré de perfection est très-élevé, il est aussi très-difficile de le monter ; tellement que nos faibles forces ne sauraient y parvenir : à cette objection je réponds qu'avec le secours de la grâce et l'exercice continuel de la vertu, il n'y a rien d'impossible. Il n'est aucune tour si élevée qu'on ne puisse enfin en atteindre le sommet en y montant par degrés. Si, en considérant les raisons que je vous ai proposées, vous vous appliquez à réprimer tout mouvement d'indignation, avec une grande force d'âme ; vous parviendrez insensiblement à rester paisible, imperturbable au milieu des injures, des mépris, et même à vous en réjouir : alors il ne vous sera pas difficile de montrer, à celui qui vous offense, la douceur et la paix de votre âme. Il mit bien en pratique ces principes, ce jeune homme dont l'abbé Jean avait coutume de raconter l'histoire à ses religieux, pour les porter à la perfection de la douceur. (2) Il vivait sous la direction d'un philo-

(1) Cit. Homel. — (2) Vita F. P. l. 5. n. 79. juxta edition. Colonis.

sophe très-austère, qui lui enjoignit de s'appliquer pendant trois années entières à un office abject et humiliant : cet espace de temps écoulé, il lui ordonna de supporter, durant trois autres années, toutes les injures qu'on pourrait lui faire et même de gratifier ceux qui l'offenseraient. Le jeune élève observa très-exactement ces ordres. Alors son maître lui dit : Je vous juge maintenant digne d'apprendre la philosophie : Athènes a une école célèbre; venez avec moi, je vous y conduirai. Or, il y avait à la porte de cette ville un vénérable philosophe qui était chargé d'éprouver ceux qui venaient pour y étudier la sagesse : et l'épreuve à laquelle il les soumettait, consistait à les humilier en leur disant des injures. Il alla donc à la rencontre du jeune homme et se mit à lui faire des reproches, à le couvrir d'opprobres. Mais celui-ci ne s'émut aucunement et sourit même paisiblement, comme s'il recevait non des injures, mais des compliments. Le vieillard, remarquant en lui un calme si extraordinaire, attaqua sa constance par des affronts et des mépris plus ignominieux encore. Mais le vertueux disciple y répondit par un sourire plus doux et par un visage encore plus gai qu'auparavant. Alors le philosophe, ravi d'admiration, lui dit : Eh quoi ! je vous accable d'injures et vous riez ? Le jeune homme répondit : Pendant trois ans j'ai récompensé ceux qui m'offensaient, et maintenant, que vous le faites pour rien, vous voudriez que je ne rie pas ? Ce fut là sans doute un acte de douceur admirable, peu inférieure à l'éminente, à la parfaite vertu que les saints nous persuadent par leurs conseils et par leurs exemples. Puis donc que ce jeune disciple a pu acquérir la douceur par amour pour la sagesse terrestre ; pourquoi ne pourrions-nous pas la pratiquer, par le désir de posséder la sagesse céleste ? Pourquoi ne serions-nous pas capables de l'exercer par amour de la perfection chrétienne, de la bienheureuse patrie et de Jésus-Christ, à qui elle est si agréable, si précieuse et si chère ?

CHAPITRE VI.

DEUX MOYENS QUE SAINT GRÉGOIRE PROPOSE POUR RÉPRIMER LA COLÈRE ET ACQUÉRIR LA DOUCEUR.

477. « Il est deux manières, dit saint Grégoire, de réprimer la colère : la première consiste en ce que l'âme se représente, avant d'agir, toutes les injures qu'elle peut recevoir : afin de se préparer à les souffrir, en pensant aux opprobres de son divin Rédempteur. » Il est vrai que, dans l'article précédent, nous avons déjà indiqué ce moyen, pour supporter l'adversité avec patience : mais, de même que le saint docteur recommande souvent ce remède, comme une médecine efficace contre les maux spirituels, ainsi nous devons nous-mêmes y revenir fréquemment. Voici comment il s'exprime : « L'homme qui se laisse surprendre par l'adversité, sans la prévoir, ressemble au soldat que l'ennemi attaque pendant son sommeil et qu'il tue facilement, sans rencontrer la moindre résistance. Celui au contraire qui prévoit, par sa vigilance, les maux qui le menacent, attend, comme en embuscade, l'attaque de ses adversaires : aussi triomphe-t-il glorieusement de ceux qui l'auraient vaincu, s'il ne les eût prévenus. Ainsi, avant toutes ses actions, l'âme doit méditer attentivement toutes les contrariétés qui peuvent lui survenir ; afin qu'en y pensant continuellement et toujours munie de la patience, comme d'une cuirasse impénétrable, elle supporte, sans s'étonner, tout ce qui lui arrivera, et regarde comme un gain le mal qu'elle évitera. » (1)

478. Bien que le saint docteur nous conseille de prévoir attentivement l'adversité, avant chacune de nos actions, il suffirait cependant qu'on le fît au moins une fois

(1) *Moral.* l. 5. c. 20.

par jour ; surtout dans la méditation du matin. Alors nous devons nous représenter toutes les paroles ignominieuses, les persécutions, les médisances, les négligences, les vexations ; tous les mépris auxquels nous pouvons être exposés. Nous jetterons ensuite nos regards sur notre divin Rédempteur, qui a été beaucoup plus offensé que nous ne saurions l'être nous-mêmes ; nous considérerons la douceur, le calme avec lequel il a tout supporté pour notre amour : et, encouragés par cet exemple, nous prendrons la résolution d'endurer, sans indignation et sans plainte, ces quelques peines pour l'amour de lui. Nous pourrions vous dire avec saint Basile : « Vous a-t-on donné des soufflets, des coups de poing ? Quelqu'un vous a-t-il craché au visage ? Le Seigneur a supporté de semblables injures. Vos ennemis vous ont-ils calomnié ? Jésus-Christ l'a aussi été. Peut-être a-t-on déchiré vos vêtements ? Mais les bourreaux ont arraché la robe de Notre-Seigneur, ils ont jeté le sort, pour savoir qui l'aurait. Vous n'êtes pas encore condamné, ni attaché à la croix. » (1) S'il s'est soumis à de pareilles ignominies, pour votre avantage spirituel, ne pourrez-vous pas endurer quelque injure pour son amour ? C'est là sans doute un moyen bien capable de vous prémunir contre les peines, qu'on peut vous faire, et de vous porter à calmer promptement les mouvements d'indignation, qui pourraient s'élever dans vos cœurs à l'approche de l'adversité.

479. Saint Jean Chrysostome fait à ce sujet la réflexion suivante : « Si vous avez sous les yeux l'image de David et que vous la regardiez assidûment ; lors même que la colère bondirait mille fois dans votre cœur, cet exemple de vertu vous maintiendra dans un calme parfait. » Puis il continue en ces termes : « Que personne ne me dise : Mon ennemi est un scélérat, un méchant, un incorrigible. Quoi que vous disiez, il ne saurait être plus pervers que Saül qui a persévéré dans sa malice ; bien qu'il eût été

(1) Homel. 10, de 1ra.

sauvé, non une ou deux fois, mais très-souvent par David ; dont la douceur ne répondait à ses embûches que par de nouveaux bienfaits. » (1) Or, si l'exemple d'un homme, qui nous est semblable et qui n'a pas supporté toutes ces injures pour nous, peut selon ce saint docteur éteindre dans nos cœurs le feu de la colère ; lors même qu'il s'y allumerait mille fois ; celui du Roi des cieux, du Seigneur de toutes choses, qui a souffert des mépris beaucoup plus grands, et pour l'amour de nous, ne pourra-t-il pas apaiser cette passion ? Il me semble qu'on ne saurait le révoquer en doute ; pourvu que nous ayons soin, non-seulement de prévoir les injures, qu'on peut nous faire, mais encore de les comparer à celles du Rédempteur, et de nous encourager à imiter sa grande douceur.

480. Saint Grégoire, parlant ensuite du second moyen de réprimer la colère et d'acquérir la douceur, s'exprime ainsi : « La seconde manière, de conserver la douceur, consiste à penser aux offenses que nous avons faites au prochain ; quand nous voyons les excès des autres. Car, lorsque nous la considérons, notre faiblesse nous porte à excuser celle d'autrui. Celui en effet qui a l'humilité de reconnaître qu'il mérite d'être puni, endure patiemment les torts qu'on lui fait. Et les fautes, qu'on se reproche à soi-même, calment la fureur qui s'élève dans l'âme, comme l'eau éteint le feu : parce que celui qui se rappelle l'indulgence, dont Dieu et le prochain ont usé envers lui, rougit de ne point pardonner lui-même. » (2)

481. Par là le saint docteur nous insinue que la personne offensée doit se souvenir de ses nombreux péchés, qui ont offensé la bonté divine et mérité les plus sévères châtimens : il l'exhorte à s'humilier, à se reconnaître digne des injures qu'elle a reçues du prochain, et à calmer par cette humilité intérieure les mouvements de colère qui déjà la porte à se plaindre et à se venger. Quel est le coupable qui, condamné à subir la mort la plus infame

(1) Homel. 3. de David et Saul. — (2) Moral. 1. 5. c. 20.

mante en punition de ses crimes, n'échangerait une si grande ignominie contre un soufflet que lui donnerait son ennemi? De même, quel est le chrétien qui, ayant mérité la mort éternelle par ses péchés et se reconnaissant digne d'être perpétuellement tourmenté par les bourreaux de l'enfer, ne supporterait volontiers les paroles et les actions injurieuses, les persécutions malicieuses, ou les injustes agressions de ses ennemis? Il n'en est pas un, dit saint Bernard : car le souvenir et le regret de nos propres fautes engendrent « non-seulement la douleur, à laquelle le sifflement du serpent ne saurait nuire, mais encore la magnanimité que le rugissement du lion ne peut terrifier. » (1)

482. On connaît sans doute le fait de sainte Marine; néanmoins j'en ferai mention ici, parce qu'il est très-propre à confirmer les enseignements des saints docteurs que nous venons de citer. (2) Cette sainte personne, s'étant fait passer pour homme, fut reçue dans un couvent de moines, où elle prit le saint habit et reçut le nom de Marin. Mais dans la suite on l'accusa d'avoir déshonoré la fille d'un étranger auquel le monastère avait fait l'hospitalité. L'abbé, informé de cette grave accusation, fit appeler Marin et lui demanda si réellement il s'était rendu coupable d'un si grand crime. Le prétendu moine savait très-bien qu'il n'avait point commis cette faute, et qu'il ne pouvait la commettre; néanmoins, réfléchissant aux fautes de sa vie passée, il ne voulut pas s'excuser et répondit à son supérieur : « Mon père ! j'ai péché, je ferai pénitence : priez le Seigneur pour moi. » A ces mots, l'abbé transporté de colère, le punit sévèrement et le chassa même du monastère, comme indigne d'habiter ce saint lieu qu'il déshonorait par ses turpitudes. Ce traitement injurieux ne fut point capable de porter Marin à découvrir son innocence; il préféra se prosterner et se tenir désormais à la porte du couvent, demandant par-

(1) In Psalm. Qui habitat serm. 13. — (2) Ex vitis Patrum 1. Part.

don de ses fautes aux religieux qui sortaient ou qui rentraient, et mendiant un morceau de pain pour toute sa nourriture. Quelque temps après, le père de la coupable vint lui apporter l'enfant de sa fille, et le remit entre ses bras, en lui disant : Voici le fruit de votre péché, ayez-en soin vous-même. Marin aurait pu, en se faisant reconnaître, prouver son innocence, découvrir la calomnie, s'éviter une si grande honte et confondre les méchants. Mais non, il ne repoussa aucunement l'accusation et, embrassant cette innocente créature avec une douceur incroyable, il se mit à le nourrir comme son propre fils, avec le peu de pain qu'il recevait en aumône, tenant dans ses bras, à la vue de tous les moines et de ceux qui allaient au monastère, le corps du délit qu'il n'avait point commis. Il continua de vivre ainsi pendant cinq ans, gisant avec cet enfant à la porte du couvent, où des reproches très-amers augmentaient à l'infini sa honte et sa confusion. Enfin, le supérieur, touché d'une si constante pénitence, l'admit de nouveau parmi la communauté, à condition qu'il s'occuperait uniquement à balayer tous les jours les ordures du monastère, à porter de l'eau dans les lieux immondes et à laver les chaussures des religieux. Marin se soumit humblement à ces ordres, et les exécuta exactement, pour se punir non du péché qu'on lui imputait, mais des fautes qu'il avait commises autrefois. Cependant il mourut peu après sa rentrée au couvent; et l'abbé, ayant appris la nouvelle de sa mort, dit à ses religieux : N'est-il pas évident maintenant que ce moine était méchant et criminel, puisque Dieu ne lui a pas laissé le temps de faire une entière pénitence? Il ne mérite certainement pas d'être enterré avec les autres moines : rendez-lui les devoirs ordinaires, en lavant son cadavre, mais qu'on le dépose dans un lieu éloigné. Les moines obéirent, et alors la mort révéla, aux yeux du monde entier, l'innocence de cette sainte âme qui avait si bien su la cacher pendant sa vie.

483. Ce fait à mon avis est peut-être le plus héroïque

dont les Annales ecclésiastiques fassent mention. Cette vénérable vierge, devenue la victime d'une si barbare calomnie, voit son honneur déchiré, reçoit les plus amers reproches; elle s'aperçoit qu'elle n'est plus qu'un objet d'horreur pour les religieux; les supérieurs eux-mêmes la déclarent indigne d'habiter le couvent et la condamnent à un genre de vie très-misérable : néanmoins elle ne se plaint pas, ne s'irrite point contre les calomniateurs, elle ne s'excuse pas même et ne peut se résoudre à découvrir son innocence. Mais pourquoi? parce qu'elle a jeté aussitôt les yeux sur ses propres fautes, pour lesquelles, quoique légères, elle s'est crue digne de tout opprobre, de toute persécution et de toute insulte. « J'ai péché, donc je dois faire pénitence : » cette pensée qu'elle se rappelait souvent a suffi pour conserver à son cœur la douceur de la colombe au milieu de si graves injures. Ainsi, lorsque nous sommes en butte à la persécution, aux mépris et aux injures des hommes, nous devons recourir au conseil de saint Grégoire, jeter les yeux sur nos propres péchés et sur les peines considérables qu'ils méritent : car cette seule vue suffira pour calmer notre esprit irrité, pour apaiser tout mouvement de colère, tout désir de vengeance; et nous inspirera la vertu de traiter nos persécuteurs avec une grande douceur.

CHAPITRE VII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR L'ARTICLE PRÉSENT.

484. *Premier avertissement.* J'ai dit que la douceur est une vertu qui réprime la colère, d'après les préceptes de la droite raison. D'où il résulte que toute colère ne ré-

pugne pas à la douceur, et que celle qui est contraire aux règles de la saine raison s'oppose seule à cette vertu. Voici comment Aristote s'exprime à ce sujet : « Celui-là est doux qui ne s'irrite que pour de bons motifs, que contre ceux qu'il doit, que comme il le faut, lorsqu'il le faut, et aussi longtemps qu'il le faut. Car l'homme doux n'est sans trouble et sans passion qu'autant que l'exige la raison. Et ceux qui ne se fâchent jamais, lors même qu'il le faudrait, ressemblent à des êtres insensibles, puisqu'ils paraissent ne rien sentir, ni souffrir. » (1)

485. C'est aussi ce que dit saint Basile en ces termes : « Il n'est pas défendu à ceux qui pratiquent la douceur de s'animer quelquefois. D'où nous pouvons aisément comprendre que Moïse, dont les saintes Écritures attestent qu'il était le plus doux des mortels, s'indigna très-violemment, lorsque la raison semblait le demander ; et en vint même à une telle irritation d'esprit qu'il ne put l'apaiser que par le carnage des siens. » (2) En effet, comme il descendait du mont Sinaï, portant sur ses bras les tables de la loi, et qu'il aperçut le veau d'or placé sur l'autel, les encensoirs fumants autour, les victimes égorgées et le peuple qui l'adorait prosterné, il s'enflamma d'une sainte colère ; tellement qu'ayant réuni la tribu de Lévi, et s'étant mis à la tête de cette petite armée, il se précipita comme un éclair sur le camp de la multitude étonnée, et ne cessa de massacrer, jusqu'à ce qu'il eût tué vingt-trois mille hommes ; carnage d'autant plus horrible que le peuple ne l'avait pas prévu : et cela, dit le saint docteur, bien qu'il fût le plus doux des mortels. Ainsi, pour reconnaître si la colère est amie ou ennemie de la douceur, il suffit de voir si elle est conforme ou contraire à la saine raison.

486. Comme saint Thomas l'observe, quoique cette passion, considérée par rapport au physique, consiste dans une certaine inflammation du sang aux environs du cœur, de laquelle naît une affection ardente ; néanmoins, en

(1) 4. Ethic c. 5. — (2) In Constit. mon. c. 15.

tant qu'elle constitue un acte humain, elle n'est rien autre chose que le désir de la vengeance, qui exige un châti-
ment proportionné à l'injure. « La colère, dit le saint
docteur, est le désir de la vengeance ; car elle suppose la
comparaison de la peine à infliger avec le dommage oc-
casionné. » (1) J'ai dit que cette passion est telle, « en tant
qu'elle constitue un acte humain. » Car l'homme peut
s'irriter contre des êtres incapables de faire injure, et de
sentir le châtiement de la vengeance : il peut s'indigner
contre une pierre qui l'a blessé ; contre un animal qui
n'avance pas ; contre une plume qui ne lâche pas l'encre ;
contre l'encre qui ne coule pas ; ou contre toute autre
chose de cette espèce. Ce genre d'indignation est sem-
blable à la colère des bêtes qui, bien qu'elles ne soient
pas susceptibles de désirer la vengeance, s'irritent néan-
moins et entrent même quelquefois en fureur à la vue de
ce qui peut leur nuire. Cette sorte d'indignation ne dé-
pend aucunement de la raison ; car elle n'est rien autre
chose qu'une certaine flamme qui s'allume, tant en nous
que dans les animaux, à l'aspect d'un objet qui paraît
nuisible ou importun. Il ne s'agit pas maintenant de cette
passion effervescente ; nous en parlerons plus tard. Il est
une autre espèce de colère qui donne accès à la raison, en
tant que celle-ci lui désigne telle action, comme inju-
rieuse et digne des châtiements de la vengeance : c'est de
cette colère, qui est propre à tout être raisonnable, que
nous parlons maintenant et que saint Thomas nous a dé-
crite dans le passage cité plus haut ; or nous disons qu'elle
est quelquefois vicieuse, contraire à la douceur et quel-
quefois pieuse ou conforme à cette vertu. Cet enseigne-
ment s'appuie sur la doctrine de saint Thomas lui-même
qui s'exprime ainsi : « De ce que l'homme est doué d'une
imagination et de la raison, il en résulte que le mouve-
ment de la colère peut s'élever dans son âme de deux ma-
nières. Premièrement, lorsque l'imagination seule lui

(1) 1. 2. Q. 46. a. 4.

représente quelqu'injure : c'est alors qu'il s'emporte contre les êtres irraisonnables et inanimés, comme les animaux contre tout ce qui leur nuit. Secondement, lorsque la raison lui fait comprendre qu'il a été offensé. » (1)

487. Ainsi la colère qui est le désir de la vengeance peut être contraire aux lois de la raison, quant à son essence, et à sa manière d'être. Elle répugne aux préceptes de la raison, par rapport à son essence : d'abord, lorsqu'une personne privée se venge elle-même ; bien qu'elle ne soit point revêtue de l'autorité nécessaire : « C'est à moi, dit le Seigneur, et à ceux qui tiennent ma place, « d'exercer la justice ; c'est moi qui punirai » le coupable. Ensuite, quand celui qui a le pouvoir, tire une vengeance injuste : enfin, lorsque la vengeance, quoique juste, ne s'appuie pas sur des motifs raisonnables. Voici comment saint Jean Chrysostome s'exprime à ce sujet : « Frapper, n'est pas toujours un acte d'atrocité, comme épargner n'est pas toujours un acte de douceur : mais celui-là est doux, qui sait supporter les injures qu'on lui fait, et qui, quand il est revêtu de l'autorité légitime, punit les torts qu'on fait à ceux qui sont sous sa protection..... Pour celui qui n'agit pas ainsi, et qui reste insensible, stupide, endormi ; qui n'a pas plus de sentiment qu'un mort, il n'est ni doux, ni clément. » (2)

488. De là on peut conclure qu'il appartient à la vertu de douceur d'exhorter l'homme à réprimer, à suffoquer et à éteindre tout sentiment de colère, qui l'excite à se venger des injures qu'on lui fait. C'est ce à quoi je me suis efforcé de porter le lecteur dans tous les chapitres précédents ; parce qu'en effet cet acte offre les plus grandes difficultés. Néanmoins cette vertu ne s'oppose aucunement à l'indignation de celui qui, muni des pouvoirs nécessaires, entreprend de punir et de châtier justement les injures faites au prochain : comme les princes sont tenus de le faire envers leurs peuples, les supérieurs à l'égard

(1) Loco cit a. 7. — (2) In Psalm. 131.

de leurs sujets, les parents envers leurs enfants, les maris à l'égard de leurs épouses et les maîtres envers leurs élèves. Cependant, pour que cette vengeance ou punition soit conforme à la justice et à la douceur, elle ne doit ni excéder ni dépasser la qualité du crime, mais être toujours proportionnée à la grièveté de la faute. Il faut même que celui qui inflige le châtiment ne le fasse que pour venger les personnes injuriées, et non dans l'intention de satisfaire sa propre haine ou malveillance; il est nécessaire qu'il veille à ce qu'on procède par amour de la justice, par désir de l'amendement du coupable ou, comme Moïse, pour réparer l'honneur de Dieu.

489. Quant à sa manière d'être, pour que la colère n'excède pas les limites de la raison, il faut que la peine, quoique justement infligée par les supérieurs légitimes, pour des fins raisonnables et vertueuses, ne soit point appliquée avec une indignation excessive, ni d'une manière inconvenante : que ces excès consistent d'ailleurs dans des gestes désordonnés, ou dans des paroles peu décentes et capables d'offenser le prochain. Sous ce rapport on sait que l'empereur Alexandre Sévère s'est rendu coupable, car ses ministres lui ayant présenté un juge, qui s'était laissé corrompre pour une certaine somme d'argent et qui avait blessé la justice dans l'exercice de ses fonctions, ce prince, irrité et le visage tout enflammé de colère, se précipita sur le malheureux pour lui arracher les yeux de sa propre main. Cet acte est un véritable excès contraire à la modération avec laquelle ceux qui ont l'autorité doivent punir les injures faites aux autres; puisque cet empereur aurait pu ordonner aux bourreaux d'infliger au coupable le châtiment qu'il méritait. Beaucoup de parents, d'époux et d'autres supérieurs commettent bien souvent des fautes semblables, quoique moins graves, lorsqu'en punissant leurs sujets, ils se répandent en paroles obscènes, en imprécations et en mille blasphèmes, qui n'ont aucun rapport au châtiment et qui ne sont que de vaines exhalaisons de la bile. En un mot, je résume toute la doctrine

que je viens d'exposer, et je dis que l'homme doux est celui qui d'un côté ne se venge pas des injures qu'on fait à sa personne privée, et qui, de l'autre, poursuit, quand il en a le pouvoir légitime, celles que le prochain reçoit; afin d'en exiger une juste satisfaction : pourvu cependant qu'il le fasse pour des fins honnêtes, et sans se laisser aller ni intérieurement ni extérieurement à une trop grande indignation.

490. *Second avertissement.* Il est surtout difficile de se maintenir dans les limites de la douceur, quand on est offensé par ceux sur lesquels on exerce quelque autorité; comme, par exemple, lorsque les princes reçoivent quelque injure de leurs sujets, quand les parents sont méprisés par leurs enfants, un mari par son épouse. Car dans ces circonstances il convient qu'ils ne se montrent pas insensibles à de telles injures, qu'ils en conçoivent une indignation modérée, et en exigent une satisfaction raisonnable. Mais que les personnes offensées tombent facilement dans les excès dont nous avons parlé plus haut, qu'elles s'irritent plus qu'il ne faut; qu'elles se répandent en paroles inconvenantes, malveillantes ou impies; qu'elles tirent une vengeance injuste, excessive; qu'elles exigent satisfaction, non par motif de justice et d'amendement, mais par haine, par désir de voir le coupable humilié : elles ne feront que contrevenir de mille manières aux lois de la douceur chrétienne.

491. Pour éviter de si grands inconvénients, le directeur doit donner à ces sortes de personnes le conseil, que saint Ambroise a suggéré à Théodose. (1) Après avoir refusé à ce prince l'entrée de la maison de Dieu, pour le punir de la sanglante vengeance qu'il avait tirée des Thessaloniens, ce grand archevêque, l'ayant de nouveau réconcilié avec Dieu et l'Église par une pénitence publique et privée, lui persuada d'établir une loi qui défendit d'exécuter avant trente jours toute sentence de mort pro-

(1) *Costerus in vita S. Ambrosii.*

noncée par l'empereur; afin que, laissant à sa colère le temps de s'apaiser, il pût peser dans la balance de la droiture et de la justice les décrets déjà lancés, et de peur qu'il ne donnât aucun ordre cruel avec précipitation, comme il ne l'avait que trop fait par rapport au peuple de Thessalonique. Le philosophe Athénodore donna un semblable conseil à César Auguste; comme Plutarque le rapporte dans la vie de ce prince. Car l'empereur l'ayant fait venir, pour lui demander comment il pourrait bien gouverner son peuple, il lui dit en le saluant : Désormais, ô César, lorsque vous serez en colère, ne lancez aucun décret, ne donnez aucun ordre, avant d'avoir récité en vous-même les vingt-cinq lettres de l'alphabet grec. Dans une de ses lettres au consul Léonce, saint Grégoire nous dit pourquoi l'on doit procéder si lentement en cela : « Chaque fois que la colère s'empare de vous, domptez votre âme, vainquez-vous : remettez à un autre temps l'assouvissement de votre indignation; et lorsque votre esprit sera tranquille, vengez-vous, si vous le voulez. Car la vengeance doit suivre la raison et non la précéder, de sorte qu'elle vienne comme une servante derrière la justice, et qu'elle ne se précipite pas en avant pour se satisfaire. » (1)

492. Si donc le directeur rencontre des pères et mères ou autres supérieurs qui, lorsqu'ils sont irrités contre des enfants mal élevés, se laissent aller à des excès de rigueur, ou se répandent en paroles impies et outrageantes; il leur conseillera de ne les punir qu'après quelques heures, ou une demi-journée, ou même un jour entier; afin qu'ils ne les châtient que quand leur colère est calmée. Ils objecteront, à la vérité, que leur indignation une fois apaisée, ils n'ont plus la volonté de les corriger, et que par conséquent il est nécessaire de leur infliger immédiatement la peine qu'ils méritent. Mais le père spirituel tirera de cela même une preuve pour leur démontrer la

(1) L. 8. Epist. 51. ad Leont. Cons.

nécessité de ce retard. Car si, lorsqu'ils sont devenus calmes, ils ne se sentent plus disposés à les frapper, c'est une marque évidente, qu'ils ne sont pas portés à les punir par amour de la justice ou de leur amendement, mais par un mouvement trop fort de la bile, ce qui est évidemment une faute contre la douceur chrétienne; telle que quelquefois on ne saurait l'excuser même de péché mortel. Saint Jérôme cite à ce sujet la parole qu'Architas de Tarente adressa un jour à un homme, qui le vexait par ses stupidités et auquel il dit : « Je t'aurais déjà tué de coups, si je n'étais irrité. » (1) Par là il voulait insinuer que ce misérable méritait sans doute un sévère châtement : mais que, se voyant lui-même en colère, il ne jugeait pas à propos de le lui infliger immédiatement. Voilà des principes qu'il faut imprimer dans le cœur des pénitents; afin qu'ils apprennent à être doux, sans trop d'indulgence cependant, envers leurs sujets.

493. *Troisième avertissement.* Parlons maintenant de l'indignation qui, d'après ce que nous avons dit plus haut, nous est en quelque sorte commune avec les animaux : parce que la raison n'y entre pour rien, ne voyant et n'indiquant aucun motif raisonnable qui puisse la provoquer; et que c'est l'imagination seule qui l'excite, par l'apparence d'une chose nuisible; comme on peut l'observer dans les animaux. C'est ainsi qu'on s'emporte contre les vêtements qui ne s'adaptent pas bien au corps; contre les instruments de son art, lorsqu'ils ne sont pas propres au travail; contre une bête de somme qui cause quelque importunité. C'est ainsi que, dans les maisons privées, le maître s'irrite contre son domestique, la maîtresse contre sa servante, pour certaines fautes qui proviennent d'une inaptitude naturelle, ou d'un oubli qui peut arriver à tout le monde. C'est ainsi qu'un ami s'indigne contre son ami, à cause de certains défauts naturels et innocents qu'il remarque en lui. Ces sortes d'indignations, qui ne

(1) Epist. ad Silv.

sont pas provoquées par une injure faite à l'homme ni à son prochain, mais par quelque importunité extérieure, ressemblent beaucoup à la colère du lion, du tigre, des chiens, des ours, du taureau ; et sont par conséquent diamétralement opposées à la douceur, qui convient principalement au chrétien et à l'homme spirituel : il est donc nécessaire de les réprimer par une vigilance continuelle, et d'endurer très-paisiblement ceux qui nous importunent sans le vouloir. Mais, parce qu'il arrive fréquemment, aux maîtres, de se livrer à cette sorte d'indignation contre les serviteurs avec lesquels ils traitent le plus souvent : le directeur doit veiller attentivement à ce que ses pénitents exercent la douceur surtout envers leurs domestiques, et apprennent à supporter en paix, avec tranquillité leurs défauts naturels.

494. Cassien rapporte un exemple célèbre que je rappellerai ici ; afin que le directeur puisse s'en servir pour porter, à exercer la douceur, ceux qu'il verra faibles ou imparfaits dans la pratique de cette vertu. (1) Une dame d'Alexandrie, aussi noble par ses mœurs que par sa naissance illustre, ayant demandé à saint Athanase une des pauvres veuves que l'Église entretenait par ses aumônes, la prit chez elle, non pas tant pour l'employer à son service que dans l'intention de s'exercer à pratiquer la charité et la douceur envers elle. Or la personne qu'on lui avait confiée, étant d'un caractère aimable et de mœurs paisibles, s'empressa de rendre à sa maîtresse, avec une prévenance pleine d'attention, tous les devoirs et les hommages qu'on peut attendre d'une humble servante. Mais elle satisfit d'autant moins les désirs de sa maîtresse, qu'elle était plus docile et plus soumise : c'est pourquoi celle-ci la rendit à l'Église, en disant que cette femme avait sans doute de grandes vertus, mais qu'elle ne la jugeait pas apte à remplir son dessein ; elle en choisit donc une autre, qui était naturellement et habituellement aus-

(1) Collat. 18. c. 4.

tère, irascible, turbulente, effrontée : en un mot, remplie des plus odieux défauts. Elle la reçut dans sa maison, et se mit à la traiter aussi amicalement qu'il lui fut possible. Mais cette méchante femme ne répondit à sa charité et à ses bienfaits que par des mépris, des insultes et des imprécations ; elle eut même l'impudence de lever plusieurs fois la main sur sa maîtresse, et de la frapper cruellement. Alors cette vénérable dame, étant allée trouver saint Athanase, pour le remercier, lui dit : « Enfin vous m'avez accordé celle que je demandais. Car la première m'honorait et me refroidissait par ses bons services ; » mais celle-ci me fournit une continuelle occasion de pratiquer la douceur et la patience. Cependant je ne rapporte pas ce fait pour que le directeur oblige ses pénitents à rechercher les personnes dures, intraitables et propres à éprouver leur patience. Car une telle vertu est trop rare. Il suffira qu'ils sachent supporter avec douceur et commisération les inclinations perverses et les défauts naturels de ceux avec lesquels ils vivent ordinairement.

495. *Quatrième avertissement.* Le directeur voudra bien observer que le zèle, avec lequel nous poursuivons les malfaiteurs, pour les empêcher de commettre l'iniquité, ou pour les réprimander des fautes qu'ils ont commises, est aussi une espèce de colère ou d'indignation, sainte cependant, comme saint Grégoire nous l'a démontré plus haut ; puisqu'elle provient ou de l'amour du Seigneur, dont nous voyons l'honneur méprisé, ou de la charité du prochain, dont nous voulons réparer les dommages spirituels. Cette sainte colère n'est pas contraire à la douceur : et même, selon saint Grégoire, celles-là se trompent qui pensent qu'on ne doit s'irriter que contre ses propres fautes et non contre celles des autres. « Parce qu'Héli n'a pas fait usage de cette passion, dit le saint docteur, il a excité contre lui-même l'implacable courroux du ciel : car plus il a fermé les yeux sur les vices de ses enfants, plus il a provoqué l'indignation du Tout-Puissant. Le prophète dit, en faisant allusion à cette colère : Fâchez-vous, mais ne

péchez pas : c'est ce que ne comprennent point ceux qui veulent que nous nous irritions seulement contre nous-mêmes et non contre le prochain ; bien qu'il soit aussi coupable que nous. En effet, de même que nous sommes obligés d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, ainsi nous devons nous indigner de ses fautes, aussi bien que des nôtres. » (1) Cependant il faut observer ici que quand l'indignation provient du zèle, elle doit être tempérée ; puisqu'elle a pour modératrice la vertu. Alors elle n'est ni turbulente, ni odieuse, ni inquiétante, ni impétueuse, ni violente : que si elle trouble un peu l'esprit, ainsi qu'elle le fit pour Élisée, néanmoins elle ne l'aveugle pas entièrement, comme la colère vicieuse et méprisable.

(1) Moral. l. 5. c. 30.

ARTICLE XI.

De l'humilité.

CHAPITRE PREMIER.

QUELLE EST EN GÉNÉRAL L'ESSENCE DE CETTE VERTU.

496. Le lecteur voudra bien ne pas s'étonner si, dans le plan de l'édifice spirituel que je décris sur ces pages, et que j'orne des plus nobles vertus morales, j'ai donné la dernière place à la sainte humilité : bien que le premier rang paraisse lui convenir, comme à la base sur laquelle toutes les autres vertus reposent. Car je ne me suis pas proposé d'ériger l'édifice de la perfection, mais seulement d'en donner au lecteur une idée, un aperçu d'après lequel il puisse devenir parfait, en agissant avec piété. Et comme saint Thomas rapporte l'humilité aux parties potentielles de la quatrième vertu cardinale, c'est-à-dire, de la tempérance ; je me suis vu forcé d'en parler à la fin de ce traité, dans lequel j'ai entrepris de faire comprendre les dispositions prochaines où l'on doit se trouver, pour acquérir la charité envers Dieu et envers le prochain, dans laquelle consiste l'essence de la perfection chrétienne. Mais, quoique le bon ordre m'ait contraint d'assigner le dernier rang à cette base des vertus ; néanmoins, dans la pratique le lecteur doit commencer par elle. Car bien que, dans la description d'un édifice, le dessinateur ombre d'abord la partie supérieure et ensuite l'inférieure, cependant on ne saurait construire les murs avant les fondements.

497. Saint Bernard, parlant de cette vertu, s'exprime en ces termes : « Il y a deux sortes d'humilité : l'une d'esprit et l'autre d'affection ou de cœur. Par la première nous connaissons que nous ne sommes rien : nous l'apprenons de nous-mêmes et de notre propre infirmité. Par la dernière nous foulons aux pieds la gloire du monde : quant à celle-là, nous l'apprenons de celui qui s'est abaissé lui-même en revêtant la forme d'esclave; de Jésus-Christ qui a pris la fuite lorsqu'on le cherchait pour l'élire roi, et qui s'est offert spontanément à ceux qui voulaient lui faire endurer les opprobres et le supplice ignominieux de la croix. » (1) Le lecteur ne doit pas croire que, pour acquérir cette humilité d'esprit, il soit nécessaire de s'attribuer des misères et des défauts qu'on n'a pas. Car de même qu'aucune vertu ne règle ses actes d'après des connaissances feintes, ou de fausses idées; ainsi, et beaucoup moins encore, l'humilité ne fait point reposer ses actes vrais, sincères et saints, sur de semblables faussetés ou fictions. Pour renverser l'estime vaine et mal fondée que l'homme a conçue de lui-même, pour qu'il ait de sa propre personne l'opinion vile, basse et abjecte dans laquelle consiste toute l'humilité d'esprit, il suffit qu'il se connaisse tel qu'il est réellement et qu'il paraît aux yeux de Dieu. En effet : si, à la lumière de cette connaissance et de la grâce divine, l'homme considère attentivement sa propre image dépouillée du voile de l'adulation, il verra sans doute en lui un abyme de néant, un océan de maux et une mer de misères : ce qui le forcera certainement à changer l'idée sublime qu'il s'était formée de lui-même, en une opinion basse, abjecte et souverainement humble.

498. Cette humilité d'esprit une fois acquise par l'intelligence, l'humilité de cœur, c'est-à-dire, un certain abaissement ou mépris de nous-mêmes et de ce qui nous appartient, naît comme naturellement de la volonté : car, bien que d'après le docteur angélique, la vaine gloire soit

(1) Homel. 4. de Adventu.

un vice différent de l'orgueil, néanmoins l'action de fouler aux pieds cette gloire frivole et passagère appartient à la vertu d'humilité. La raison en est évidente. Car la gloire n'est rien autre chose que la manifestation de l'excellence d'une personne ; mais elle devient vaine, quand celui qui la reçoit se complaît en lui-même, à cause de cette manifestation ; de sorte qu'il se confirme dans l'estime qu'il a conçue de ses prérogatives, et qu'il savoure délicieusement cette jouissance. Or si l'homme qui a l'humilité d'esprit se persuade qu'il est dépourvu de ces qualités ou, s'il les possède, qu'elles appartiennent à Dieu et non à lui-même ; il est certain qu'il ne s'en glorifiera pas, et qu'il s'efforcera beaucoup moins encore de s'attribuer une chose à laquelle il sait qu'il n'a aucun droit. D'où il résulte évidemment que par là toute cause de gloire mondaine disparaît à ses yeux. Voilà, du moins en termes généraux, ce qu'on doit entendre par humilité d'esprit et de cœur. Saint Bernard la définit plus brièvement encore, lorsqu'il dit : « L'humilité est une vertu par laquelle l'homme devient vil à ses propres yeux, par la connaissance très-vraie de lui-même. » (1)

499. Cependant saint Thomas, envisageant cette question avec la rigueur de l'école, dit que la connaissance humble par laquelle l'homme ne s'estime pas plus qu'il n'est en réalité, n'appartient pas à l'essence de l'humilité, qu'elle n'est qu'une condition nécessaire à cette vertu. Voici ses propres paroles : « L'humilité consiste essentiellement dans le désir, en tant qu'elle réprime l'impétuosité de l'âme ; afin que celle-ci ne tende pas d'une manière désordonnée vers de grandes choses : néanmoins elle a une règle dans la connaissance de soi-même, qui consiste à ne pas s'estimer au-dessus de ce qu'on est : le principe, la racine de l'une et de l'autre provient du respect qu'on a pour Dieu et pour le prochain. Or de l'humilité intérieure procèdent certains signes extérieurs, tels que les

(1) De gradu humilit.

paroles, les actions et les gestes qui manifestent, comme pour les autres vertus, ce qui était caché intérieurement. » (1) De sorte qu'en réunissant les enseignements de ces deux illustres docteurs, on peut dire que « l'humilité est une vertu dirigée par les connaissances d'après lesquelles l'homme se reconnaît pour ce qu'il est en réalité, et qui porte la volonté non-seulement à concevoir, mais encore à exprimer par des actes extérieurs une sincère soumission et un vrai déplaisir de soi-même. »

500. On peut faire sur l'humilité toutes ces observations générales. Il nous reste maintenant à parler des actes particuliers au moyen desquels l'homme spirituel doit exercer cette vertu, par rapport à son intelligence, à sa volonté et à son maintien extérieur. Cependant je rapporterai d'abord un exemple tiré de la vie des Pères et dans lequel on pourra voir l'application de cette doctrine : « Car l'exemple persuade plus efficacement, et fait sur l'âme une plus forte impression. » (2) Silvain, jeune homme adonné au monde, où il avait joué le rôle de comédien, se sentant pressé par l'impulsion du Saint-Esprit, alla trouver saint Pacôme dans la solitude et se jetant à ses pieds, en sanglotant, lui demanda d'être admis au nombre de ses religieux. Cependant, lorsqu'il eut pris le saint habit, sa conduite ne répondit point aux premières ferveurs de sa vocation. En effet, loin de se soumettre aux rigueurs de la vie régulière, il retourna bientôt à ses anciennes légèretés au grand scandale et au préjudice de ceux qui, faibles d'esprit, se laissaient entraîner par ses mauvais exemples. Les moines qui étaient animés d'un saint zèle, ne pouvant plus supporter la perversité de ses mœurs, s'indignèrent contre lui et supplièrent saint Pacôme de le chasser du monastère. Mais le saint abbé rempli de charité, de prudence et de modération, ne put jamais se résoudre à prendre une telle résolution, qui eût

(1) 2. 2. Q. 161. a. 6. — (2) S. Bernard. de Resurrect. sermo 2. ad abbates.

causé la perte éternelle de ce jeune homme. Une fois seulement il le fit venir en son particulier et le reprit avec autant de douceur que d'efficacité, tellement que dès lors il parut tout autre. Car aux paroles du saint « l'esprit du Seigneur s'empara de lui, et pénétra si vivement son cœur, qu'il l'anima du repentir le plus sincère : aussi travailla-t-il à son amendement avec beaucoup de soins ; tellement qu'après avoir été le scandale du couvent, il devint, même pour les plus anciens religieux, un objet d'admiration et un modèle de toutes les vertus. Mais celle qui resplendissait plus particulièrement en lui, c'était une humilité très-profonde, qui le portait à se croire indigne de la société des autres moines, et de la terre qui le portait ; car il craignait continuellement qu'elle vînt à s'entr'ouvrir sous ses pieds pour l'engloutir comme Dathan et Abiron. Cette humble connaissance de soi-même, jointe à une grande componction et au mépris de sa propre personne, fournit à ses yeux une source abondante de larmes : soit qu'il mangeât avec les religieux, soit qu'il s'appliquât aux travaux manuels, il pleurait sans cesse. Les respects, les devoirs, que ses confrères lui rendaient, faisaient jaillir de son cœur des ruisseaux de larmes ; car il se disait indigne d'essuyer la poussière de leurs pieds.

501. Cependant, comme saint Pacôme parlait en public à tous ses religieux, il lui arriva de dire que, depuis la fondation du couvent, il n'avait encore connu qu'un seul religieux parfaitement humble ; prenant Dieu et les anges du paradis à témoin de cette vérité. A ces paroles les moines ravis d'admiration restèrent tout pensifs, se demandant quel pouvait être celui qui, en s'humiliant plus profondément que les autres, s'élevait au-dessus d'eux en perfection. Ceux-ci opinèrent pour Théodore, ceux-là pour Pétronus et d'autres pour Osius, tous religieux d'une grande vertu ; mais parce qu'ils ne pouvaient s'en rapporter à leur propre jugement, ils demandèrent très-instamment et plusieurs fois à saint Pacôme la solution de ce doute. Alors le saint abbé leur dit : Le religieux, auquel

je faisais allusion, est Silvain que vous vouliez chasser, il y a quelque temps : il a déjà vaincu le démon par sa profonde soumission ; il l'a chassé de son cœur et a remporté sur lui une complète victoire. « Pour vous, mes frères, vous faites, il est vrai, des œuvres de justice, dans lesquelles vous vous confiez glorieusement. Mais lui, plus il combat fortement, plus il se croit inférieur ; c'est de toute son âme et avec une entière vertu, qu'il se dit inutile et méchant. » On reconnaît facilement en cela, l'humilité d'esprit dont nous avons parlé plus haut. « C'est pourquoi, continue le saint, il pleure volontiers : car il s'humilie et s'abaisse profondément. Or, il n'est rien qui affaiblisse les forces du démon, comme l'humilité d'un cœur pur, qui s'adonne aux œuvres de pénitence. » Voilà l'humilité de cœur que nous avons indiquée précédemment. Silvain vécut encore huit années dans l'exercice de cette vertu, après lesquelles il mourut paisiblement. Mais lorsqu'il expira, saint Pacôme atteste qu'une multitude d'anges descendirent du ciel, pour recevoir son âme et la présenter devant le trône du Très-Haut, qui lui donna la récompense préparée à ceux qui se sont courageusement exercés dans la pratique d'une entière et parfaite humilité, c'est-à-dire, dans une vraie connaissance, dans un sincère mépris de soi-même et dans la démonstration extérieure des actes de soumission.

CHAPITRE II.

CONSIDÉRATIONS PROPRES A NOUS RENDRE HUMBLÉS D'ESPRIT ;
DÉDUITES DE CE QUE NOUS SOMMES DANS L'ORDRE DE LA
NATURE.

502. S'il est une maxime capable, lorsque nous la méditons souvent dans nos oraisons et que nous la considérons constamment, d'effacer la vaine estime que nous avons de nous-mêmes ; c'est bien certainement celle que Wiligis, archevêque de Mayence, nous propose en ces termes : « Souvenez-vous de ce que vous êtes maintenant et de ce que vous étiez autrefois ; » dans l'ordre de la nature et de la grâce. Commençons par l'ordre naturel, et considérons ce que nous avons été, ou plutôt voyons que nous n'étions rien dans le passé. Transportons-nous en esprit dans les siècles écoulés, où nous n'habitions pas encore ce monde ; représentons-nous ces temps reculés et demandons-nous : Qu'étais-je alors ? Un pur néant. Ce vaste univers existait déjà dans l'ordre et la symétrie qui offrent à nos yeux un spectacle si ravissant. Les étoiles resplendissaient dans le firmament, les planètes y brillaient ; les sphères se mouvaient, le soleil parcourait sa course : et moi, qu'étais-je alors ? Un pur néant. Cette masse énorme de la terre offrait à sa surface un aspect d'autant plus ravissant, qu'il était plus varié, par les flots mouvants de l'Océan, par les plaines verdoyantes, par les collines agréables et par les vallées ombrageuses des montagnes. On y avait déjà construit des villes, où les hommes passaient leur vie d'une manière différente, les uns occupés au négoce, d'autres au commerce, ceux-ci à l'étude, ceux-là aux travaux de la mécanique ; l'un dans la peine, l'autre dans les tribulations, plusieurs dans les délices : et moi, qu'étais-je alors ? Un pur néant. Et il y a des cen-

taines de siècles, qu'étais-je ? Et pendant toute l'éternité précédente, qu'ai-je été ? Un pur néant : c'est-à-dire, moins qu'une fourmi, moins qu'un grain de sable, moins qu'un atome de poussière qui, quoique bien petit est cependant quelque chose. Maxime remarquable qui peut rabaisser nos pensées orgueilleuses, et les réduire aux plus viles idées que nous puissions avoir de nous-mêmes.

503. L'Ecclésiastique a proféré une grande parole en disant : « De quoi vous enorgueillissez-vous cendre et poussière ? » (1) Cependant, parce que la vile cendre, la méprisable poussière sont encore quelque chose ; il aurait dit plus encore, s'il se fût exprimé ainsi : « De quoi t'enorgueillis-tu, toi qui n'es rien ? » Entre la poussière et ce qui n'est rien, entre la cendre et le néant, il y a la même distance, qu'entre l'être et le non être, c'est-à-dire, un espace immense. Je dois donc me cacher sous cette même poussière, et réprimer toutes mes vaines pensées sous cette même cendre ; puisque pendant toute l'éternité précédente je leur ai été si inférieur ; puisque maintenant encore je suis moins qu'eux.

504. Et je n'exagère pas en disant que maintenant encore nous sommes néant et, par conséquent, moins qu'un grain de sable : car cette proposition est une juste conséquence de ce qui précède. Si dans les siècles passés nous n'étions rien, nous n'avons certainement pas pu nous produire ; ni voir par nous-mêmes cette lumière. Il fallait la toute-puissante main de Dieu pour nous tirer du profond abyme de néant où nous étions inconnus à nous-mêmes et à tous les êtres. Bien plus, elle seule pouvait, après nous avoir donné l'existence, nous orner des qualités naturelles, des biens et des prérogatives dont nous jouissons. Ainsi, cette vie, qui m'anime, n'est pas à moi ; mais à Dieu : cette santé, dont je jouis, ne vient pas de moi ; mais de Dieu : ce génie dans lequel je me complais vainement, ce corps dont je me vante, cette voix, cette vivacité, ces formes

(1) C. 10. v. 9.

élégantes, cette beauté, dont je me glorifie, ne sont pas à moi; mais à Dieu. Si donc je veux considérer ce que je tiens de Dieu et de moi, je verrai que tout m'est venu de lui et rien de moi-même. Dire qu'il y a, dans ma personne, quelque chose qui ne soit pas un don du Créateur, ce serait faire preuve d'une souveraine impiété, et vouloir qu'il y ait au monde un être dont Dieu ne fût pas l'auteur. Prétendre qu'il y a dans moi quelque chose que je tiens de moi-même, ce serait me rendre coupable d'une témérité impie, me déclarer indépendant de Dieu, sous un certain rapport, et me comparer à lui. Si donc je ne suis pas dépourvu de foi, si même je n'ai pas perdu la raison, je dois avouer que, de moi-même, je ne suis que néant et que maintenant encore je ne suis rien.

505. J'ajoute en outre que, par rapport à Dieu, nous ne sommes pas même ce que les ouvrages des artisans sont par rapport à ceux qui les ont faits. Lorsqu'un sculpteur a fait une statue, elle se tient seule sur ses pieds, et n'a plus besoin, ni de sa main habile, ni de son bras d'artiste. Il n'en est pas ainsi de nous : car, après avoir été créés par Dieu, il est souverainement nécessaire que nous soyons soutenus et conservés par sa main toute-puissante ; autrement, nous retomberions aussitôt dans notre néant. Si le soleil refusait sa lumière à la terre, et qu'il ne lui fît plus sentir ses bienfaisantes influences, les herbes, les fleurs et toutes les plantes périraient aussitôt ; le monde entier serait dans la désolation. De même, si Dieu cessait un seul instant de nous diriger, par son bras tout-puissant, nous retournerions incessamment à notre premier état : de sorte que tout ce dont nous disposons vient du Créateur, non-seulement parce qu'il nous l'a donné autrefois, mais encore parce qu'il nous le donne de nouveau à chaque instant, en nous le conservant par un effet de sa puissance, non moins remarquable que celui par lequel il nous a créés. C'est pourquoi l'Apôtre nous adresse à tous ces paroles : « Qu'avez-vous, que vous ne l'avez reçu ? » Qu'avez-vous que vous ne le receviez encore tous les jours

de sa main libérale et bienfaisante ? Rien, absolument rien, qu'un pur néant.

506. Cependant, je suis dans l'erreur : car nous tenons de nous-mêmes quelque chose que nous n'avons pas reçu de Dieu. Mais c'est précisément ce qui nous réduit à un état plus abject et qui nous rend plus vils que le néant. C'est en effet uniquement de nous que proviennent les fautes, les péchés ; puisque Dieu n'en est pas capable, et que notre malice, notre volonté perverse peut seule les commettre. Or, il est certain que le péché, qui nous appartient tout entier, nous rend plus méprisables que le néant qui nous est également propre. Car Jésus-Christ nous l'assure lui-même, lorsqu'il dit en parlant de Judas : « Il serait avantageux à cet homme de n'être pas né. » (1) Car il vaut mieux ne pas exister que d'être pécheur : en effet, ne pas exister, c'est sans doute un grand abaissement, mais ce n'est pas un grand mal, ce n'est même en réalité aucun mal ; tandis que pécher, être l'ennemi de Dieu, l'objet de sa haine, destiné aux supplices de l'abyme infernal, c'est non-seulement un mal, mais encore un mal immense, et même le plus grand de tous les maux : tel, qu'il a quelque chose d'infini. Si donc le néant, qui nous est propre, peut nous inspirer de vils sentiments de nous-mêmes, à plus forte raison le péché, dont la malice provient tout entière de nous, pourra-t-il nous faire concevoir une idée très-abjecte de ce que nous sommes ; et plonger notre âme dans le plus profond mépris de nous-mêmes, surtout si nous avons eu le malheur d'en commettre plusieurs de différentes espèces ? Puisqu'en effet chaque péché, dont nous nous rendons coupables, nous jette dans un état pire que le néant : d'où il résulte que nous nous ravalons aussi souvent au-dessous du néant, que nous tombons dans le péché.

507. Est-il dans le monde entier un mortel qui ne préférât plutôt ne pas exister que d'être un démon ? Car c'est

(1) S, Matth, c 26. v. 24.

sans doute la chose la plus horrible, la plus exécration de tout l'univers. Et cependant, quiconque se souille d'un péché mortel, est réduit au même état que le démon. Tout ce que les esprits infernaux ont de détestable, ne provient pas de leur nature qui est noble, semblable en tout à celle des esprits célestes; mais du péché qui les rend vicieux, difformes et souverainement abominables. D'où il résulte que l'homme qui pèche, s'attire ce que les démons ont d'horrible, et devient même plus méprisable qu'eux; parce qu'il joint à une nature plus vile, ce qui en eux inspire tant d'horreur.

508. Le Seigneur a daigné nous donner un témoignage sensible de cette vérité, dans la personne d'un soldat, sur le visage duquel il fit voir une ombre de cette turpitude infernale qui rend l'âme difforme par le péché mortel. (1) Comme il rentrait à la maison, son épouse, lui voyant un aspect si horrible, jeta un cri de frayeur épouvantable; de sorte que tous les domestiques accoururent; mais effrayés eux-mêmes à la vue d'un monstre si odieux ils s'enfuirent tous en tremblant. Alors Dieu permit que le malheureux s'aperçut que la laideur de son péché paraissait à l'extérieur sur son visage et sur tout son corps. Ce qui fut cause que, pénétré de repentir, il se dirigea vers l'église, dont sa maison de campagne n'était pas fort éloignée; afin d'y déclarer ses péchés, et de recouvrer non-seulement la grâce divine, mais encore sa première forme et son ancienne apparence. Or il lui arriva de rencontrer en chemin des troupeaux de bœufs et de moutons, qui allaient paître : ces animaux, frappés comme d'un coup de foudre à son aspect, se dispersèrent çà et là : les pasteurs eux-mêmes prirent la fuite, abandonnant leur bétail. Et, lorsque déjà il approchait de l'église, le prêtre qui récitait ses heures canoniales devant la porte, croyant voir venir à lui un véritable démon de l'enfer, fit plusieurs fois le signe de la croix. Mais, voyant que le monstre se hâtait toujours da-

(1) Thomas Cantipratanus l. 2. Apum c. 30. § 4.

vantage, il fut tellement saisi de crainte, qu'il entra dans l'église et en ferma la porte. Alors le pauvre misérable, prosterné sur le seuil et versant d'abondantes larmes, se mit à crier : Ayez pitié de moi, mon père ! ayez pitié de moi qui suis un malheureux pécheur ; car, bien qu'en punition de mon crime je sois changé en démon, néanmoins je suis homme de ma nature et semblable à vous. Ayez pitié de moi mon père ! Veuillez m'entendre en confession, je vous dirai candidement tous mes péchés : car je suis disposé à faire tout ce que vous m'imposerez pour pénitence. A ces mots, le prêtre lui ouvrit la porte, le confessa et lui donna la sainte absolution. Aussitôt son âme recouvra la grâce de Dieu, et son corps reprit son ancienne forme. C'est donc avec raison que saint Jean Chrysostome donne au péché le nom de démon ; puisqu'il rend semblable à ce monstre infernal, celui qui le commet ; qu'il soit d'ailleurs ange dans le ciel, où homme sur la terre. « Que dit la Chananéenne ? Ayez pitié de moi, Seigneur ! car ma fille est fort tourmentée par le démon. Dites donc aussi : Ayez pitié de moi, Seigneur ! parce que mon âme est fort tourmentée par le démon : car le péché est un grand démon. » (1) Voilà sans doute un motif bien capable de rabaisser, au-dessous du néant, l'idée que vous avez conçue de vous-même : puisque l'homme qui se rend coupable d'un péché grave, à plus forte raison s'il en commet plusieurs, est réduit à l'état de démon, plus vil, plus méprisable et certainement moins digne de notre choix que le néant.

509. Et il ne sert à rien ici de dire qu'autrefois, il est vrai, vous avez été dans ce misérable état, mais qu'aujourd'hui vous n'y êtes plus ; car vous n'en avez pas une certitude absolue, et vous ne pouvez pas l'avoir, à moins que Dieu ne vous le fasse connaître lui-même. Vous savez que vous avez péché, mais vous ne pouvez savoir si cette tache horrible est effacée de votre âme. « L'homme ne sait

(1) *Ex variis locis in S. Matth. Homel. 17.*

s'il est digne d'amour ou de haine.» (1) Et si l'Apôtre lui-même, bien qu'il ait été ravi jusqu'au troisième ciel, pour contempler la sublime gloire de Dieu, n'était pas sûr d'être en état de grâce; puisqu'il dit : « Ma conscience ne me reproche rien, mais je ne suis pas justifié pour cela; » qui de nous pourra se rassurer à ce sujet? (2)

510. Mais lors même que nous pourrions être sûrs et certains du pardon de nos fautes, cette certitude ne saurait cependant pas diminuer les sentiments vils que nos péchés doivent nous faire concevoir de notre propre indignité : car il reste toujours vrai que le pardon est un effet de la clémence, de la miséricorde infinie du Seigneur; tandis que le péché, dont nos faibles forces ne pourraient même dans toute l'éternité effacer la tache, est le résultat de notre souveraine malice; de sorte que nous devons en attribuer le pardon à Dieu, et à nous la faute. De même que le sujet, qui a tendu des embûches à son roi, ne peut jamais paraître devant lui sans rougir; lors même qu'il en a obtenu le pardon de sa trahison : parce qu'il se souvient toujours de sa perfidie, et qu'en lui montrant plus manifestement l'énormité de sa malice, la clémence de son prince ne sert qu'à augmenter sa confusion; ainsi la miséricorde, que le Seigneur nous témoigne, en nous pardonnant, doit nous pénétrer plus vivement de la méchanceté avec laquelle nous avons offensé un Dieu si bon; et nous plonger plus profondément dans la connaissance de notre grande indignité.

511. Ajoutez à cela que nous devons avoir d'humbles sentiments de nous-mêmes, non-seulement à cause des péchés dont nous nous sommes rendus coupables, mais encore pour ceux que nous n'avons pas commis. En voici la raison ! Si nous ne nous précipitons pas à chaque moment dans des fautes mortelles, et même dans les plus énormes crimes, c'est un bienfait du Très-Haut dont le bras tout-puissant nous soutient. Le prophète Jérémie nous

(1) Eccli. c. 9, v. 1. — (2) 1. Cor. c. 4, v. 4.

explique pourquoi il en est ainsi, lorsqu'il dit : « Le cœur de l'homme est méchant, incrustable, » sous le rapport de la malice ; « qui le connaîtra ? » (1) En effet, ce misérable cœur est tantôt enflammé par la colère, tantôt combattu par la luxure, maintenant agité par la haine, plus tard enflé d'orgueil, aujourd'hui consterné par la crainte, demain transporté par l'audace, tantôt prosterné par la pusillanimité, tantôt dominé par l'amour, ou attaqué par l'avarice, ou assailli par les tentations, toujours exposé au péril des occasions dangereuses. Si donc nous ne succombons pas à tant d'assauts auxquels nous sommes continuellement en butte, si nous ne nous rendons pas coupables de mille crimes, il faut attribuer ce prodige à la grâce divine qui nous empêche de tomber. Car, sans elle, nous nous précipiterions très-certainement dans mille excès. Lors donc que nous considérons ce qui nous appartient en propre, tous les péchés dont nous sommes coupables, et même ceux que nous n'avons pas commis, nous fournissent un sujet de nous mépriser ; puisque, si nous étions abandonnés à nous-mêmes, nous les commettrions certainement.

512. Mais pour concevoir une basse opinion de nous-mêmes, il n'est pas nécessaire que nous pensions aux innombrables péchés mortels, dans lesquels la seule perversité de notre nature pourrait nous faire tomber. Il suffit que nous examinions toutes les fautes que nous commettons réellement par les pensées de notre esprit, par les attaches de notre cœur, par les paroles de notre langue, par les regards de nos yeux et par la perpétration de nos actions extérieures. En effet, que de péchés contre Dieu, contre le prochain et contre nous-mêmes ! Péchés véniels, il est vrai ; mais péchés continuels, nombreux, et quelquefois volontaires, qui enlaidissent notre âme d'une manière particulière ; bien qu'ils ne la rendent pas si difforme que les péchés mortels. Le Seigneur ayant montré à sainte Catherine de Genève la laideur d'un seul péché véniel, cette

(1) Jérém. c. 17. v. 9.

candide servante de Dieu en faillit mourir d'épouvante et d'horreur : elle avoua ensuite que, si cette vision ne se fût promptement évanouie, son corps eût été brisé sous les coups de cette frayeur mortelle ; lors même qu'il aurait été aussi dur que le diamant. De même, lorsque Sancia Cariglia vit, sous l'apparence d'une jeune fille pâle, maigre, laide et couverte de mouches très-dégoûtantes, la difformité à laquelle les fautes vénielles avaient réduit son âme, elle endura un tel supplice, qu'il lui semblait que ses os se brisaient. (1) Ainsi quiconque désire d'acquérir cette humilité d'esprit, doit se représenter la turpitude que ses fautes quotidiennes répandent sur lui : car c'est ainsi qu'il maintiendra ses pensées dans un profond abaissement.

513. Afin donc de résumer en peu de mots ce que nous avons expliqué en détail, je dis brièvement que nous n'avons été que néant pendant toute l'éternité, que maintenant encore nous ne sommes rien de nous-mêmes et beaucoup moins que rien : premièrement, à cause de nos péchés passés ; secondement, à cause de ceux que nous aurions commis et que nous commettrions plus tard sans le secours efficace de la grâce divine ; troisièmement, à cause des fautes dont nous nous rendons coupables tous les jours. Si le lecteur se pénètre vivement de cette vérité, s'il la conserve toujours imprimée dans son esprit, il est certain qu'il ne lèvera jamais la tête pour concevoir une haute et vaine opinion de lui-même. Cet acte d'orgueil lui deviendra désormais impossible, puisqu'il ne trouvera, dans sa personne, rien qui soit digne d'estime : il sera même forcé de conserver pour sa propre personne des sentiments bas, abjects et très-vils ; parce que, comme le dit saint Bernard, il se verra toujours plongé dans l'abyssus des misères qui l'environnent de tous côtés. « L'homme, écrit ce saint docteur, est rempli d'une multitude de misères, qui sont nombreuses et multipliées :

(1) Thomas de Kempis l. 1. c. 21. de comp. cordis.

misères dans son corps, misères dans son cœur; misères, quand il dort; misères, lorsqu'il veille; misères partout où il se tourne. » (1)

CHAPITRE III.

RÉFLEXIONS PROPRES A NOUS INSPIRER UNE BASSE OPINION DE NOUS-MÊMES, DÉDUITES DE CE QUE NOUS SOMMES DANS L'ORDRE DE LA GRACE.

514. Quoique nous soyons si misérables dans l'ordre de la nature, du moins serons-nous dignes d'estime dans l'ordre surnaturel de la grâce; puisqu'il est le plus sublime degré que l'homme puisse monter? Nullement, car c'est précisément son élévation qui montre plus évidemment notre bassesse: en effet, plus il est haut, moins il y a de proportion entre lui et nous. Pour vous le faire voir, je vous proposerai une seule action sainte et méritoire, quelque minime qu'elle soit, par exemple, une légère aumône, ou un petit acte de patience provenant de l'amour divin: car, en l'analysant, nous verrons évidemment que toute la gloire en est due à Dieu, et que nous ne pouvons en retirer qu'un nouveau sujet de nous humilier. Je passe d'abord sous silence qu'il a été nécessaire que Dieu vous tirât du néant, pour que vous puissiez faire cette action; car ce qui n'est rien, ne peut aucunement agir: en outre, qu'il vous douât de puissances raisonnables, c'est-à-dire, d'une intelligence, d'une volonté libres et capables d'opérer: puisque sans elles tout acte humain devient impossible: enfin, qu'il influât sur cette action comme cause universelle; car, puisqu'en la faisant, nos

(1) Serm. in feria 4. Hebdom. pœnosæ.

puissances naturelles ont produit un acte extérieur, il en résulte qu'elle n'a pu avoir lieu que sous l'influence divine, sans laquelle aucune créature ne peut agir. Je ne m'arrêterai pas à développer ces preuves qui nous démontrent qu'un tel acte doit être plutôt attribué à Dieu qu'à nous. Je vais en apporter de plus remarquables qui nous feront voir, plus évidemment encore, que toute la gloire de nos bonnes œuvres est due au Très-Haut.

515. Pour que nous puissions faire des actes dignes de la vie éternelle, nous avons besoin de la grâce sanctifiante, qui est un trésor inestimable et beaucoup plus précieux que le ciel, la terre et tout l'univers. Car, lorsqu'elle se répand dans une âme, elle la rend participante de la nature divine, et non-seulement lui procure l'amitié, l'intimité de Dieu, mais lui donne encore un véritable droit à la possession perpétuelle du royaume céleste. En un mot, la grâce sanctifiante est cette qualité surnaturelle, qui nous donne une existence nouvelle et supérieure à notre nature, qui nous communique la vie divine et nous rend semblables à Dieu; comme l'atteste l'Esprit-Saint par la bouche du Psalmiste : « J'ai dit : vous êtes tous Dieux et fils du Très-Haut. » (1) Lorsque cette grâce nous manque, nos actes, quoique bons et honnêtes, ne peuvent cependant pas être dignes de la vie éternelle; car le mérite de nos bonnes œuvres ne provient pas seulement de leur bonté intrinsèque, mais encore de notre dignité et de notre excellence. Les services d'une personne ordinaire ne méritent qu'une récompense médiocre, mais ceux d'un prince peuvent mériter un royaume tout entier. De même, les bonnes œuvres de celui qui est privé de la grâce sanctifiante, ne sont dignes que d'une récompense temporelle et non éternelle; tandis que celles du chrétien qui, par la grâce, est devenu fils du Roi des cieux et participant de la divinité, méritent le royaume éternel et la félicité infinie. Or, cette grâce sanctifiante, si nécessaire

(1) Psalm. 81. v. 6.

pour rendre nos actions méritoires, n'est-elle pas un don de ce Dieu souverainement bon, qui a daigné nous l'acheter au prix de son précieux sang et qui nous l'offre généreusement ; bien que nous en soyons indignes à cause de nos péchés ?

516. De plus, pour faire des actes dignes de la récompense éternelle, nous avons besoin non-seulement de la grâce sanctifiante, mais encore des secours de la grâce actuelle, qui nous fait connaître le bien surnaturel et porte notre volonté à l'embrasser. Car quoique la grâce sanctifiante rende nos actes dignes de la vie éternelle, cependant elle ne nous excite pas à les faire. Il faut en effet, pour cela, des lumières célestes, des mouvements intérieurs et de pieuses impulsions, qui attirent doucement la volonté. Or ces secours surnaturels, n'est-ce pas Jésus-Christ qui nous les a procurés par sa douloureuse passion ? N'est-ce pas lui qui nous les envoie à propos et par pure bonté, dans toutes nos nécessités ? Qu'y a-t-il donc, qui nous appartienne, dans l'acte saint et digne de la récompense éternelle ? Que vous coopérez à la grâce, me direz-vous ? Cela est vrai, vous correspondez librement aux mouvements intérieurs de la grâce ; car, si vous n'agissiez aucunement, votre acte ne serait pas à vous, et si vous ne le faisiez pas librement, il ne serait pas méritoire ; il se trouverait comme un raisin attaché, par l'art de la vigne, à un palmier, qui ne l'a pas produit et dont on ne saurait dire qu'il en est le fruit. Mais cette même coopération est encore un don de Dieu. Premièrement, parce que s'il ne vous eût donné l'être et les facultés nécessaires pour agir, vous n'auriez jamais pu correspondre à sa grâce. Secondement, parce que s'il ne vous eût pas accordé la grâce efficace, quoiqué vous puissiez faire le bien avec l'autre, vous ne l'auriez cependant pas fait dans toute l'éternité. Qu'y a-t-il, vous demanderais-je encore une fois, qu'y a-t-il, qui vous appartienne, dans l'acte saint dont vous vous glorifiez peut-être.

517. Moi, je vous le dirai. Toutes les fautes, tous les

péchés que vous y mêlez sont à vous : car vous en êtes le seul auteur. Lorsque vous faites oraison, les divagations de l'esprit, l'ennui, et les langueurs, que vous éprouvez en priant, sont à vous. Quand vous macérez votre corps par le jeûne, par la discipline et autres mortifications de ce genre; c'est de vous que proviennent la vaine complaisance, l'ostentation et les excès : en un mot, toutes les imperfections de ces actes. Si vous vous appliquez à des œuvres de charité corporelle ou spirituelle; c'est à vous qu'il faut attribuer les impatiences, la colère, l'indignation, le peu de commisération, pour les fautes d'autrui, et toutes les taches qui souillent ces belles actions. Dites-en autant de tous les actes de vertu que vous exercez. Vous pouvez donc dire avec raison, comme le prophète Isaïe : « Nous sommes tous devenus semblables à un homme impur; et toute notre justice tombe comme en lambeau. » (1) Or, s'il est vrai que tout le bien, toute la gloire des actes vertueux et méritoires, que nous faisons, appartiennent à Dieu, et que nous ne pouvons nous en attribuer que le mal et la confusion; quelle n'est pas la folie de ceux qui se glorifient et se croient quelque chose à cause de leurs bonnes œuvres et de leurs vertus; lors même qu'ils les exerceraient très-parfaitement: tandis qu'au contraire ils devraient en prendre occasion pour concevoir une opinion plus vile et plus humble d'eux-mêmes, voyant que de toutes ces bonnes œuvres, qu'ils font avec le secours de la grâce divine, ils ne sauraient en faire une seule par eux-mêmes.

518. Si donc il arrive que vos actes de vertu vous inspirent une haute estime de vous-même, repoussez promptement cette vaine complaisance : et même, considérant que dans ces bonnes œuvres il n'y a que les défauts et les imperfections qui vous appartiennent; croyez sincèrement que vous êtes d'autant plus misérable que vous faites plus de bien : vous ne devez jamais vous re-

(1) Isaïe c. 64. v. 6.

poser que vous ne soyez bien persuadé de cette vérité et que vous n'ayez conçu, de votre propre personne, l'idée abjecte qui vous convient. Il a très-certainement fait tous ces efforts, cet homme humble dont Sulpice Sévère nous propose l'exemple dans ses dialogues. (1) Il jouissait d'un pouvoir prodigieux sur les démons ; tellement qu'une seule parole lui suffisait pour délivrer ceux que ces esprits malins obsédaient : le seul attouchement de son cilice, ou, ce qui est encore plus admirable, du peu de nourriture qui tombait sur sa modeste table, lorsqu'il mangeait, pouvait mettre en fuite l'enfer tout entier. Aussi la réputation de sa sainteté s'étant répandue de tous côtés, un grand nombre de personnes accouraient et se pressaient en foule autour de lui ; chacun se croyait heureux lorsqu'il lui était donné de toucher seulement le pan de son habit. Que dirai-je de plus ? Des gouverneurs, des hommes revêtus de dignités, des prêtres et même des évêques attendaient devant la porte de sa chambre, jusqu'à ce qu'il vînt les bénir et les toucher de ses mains prodigieuses : parce qu'ils se croyaient sanctifiés par ce seul contact. Cette réputation de sainteté s'accrut surtout par la vie très-austère qu'il menait : car il ne prenait jamais aucune espèce de boisson, et ne mangeait pas d'autre nourriture que les herbes, qu'il recueillait d'une plante très-commune. Cependant le démon qui veille sans cesse afin de perdre les âmes, cherchait à lui inspirer de l'orgueil et de la vaine complaisance, pour la sainteté de sa vie et les honneurs qu'il recevait. Mais ce véritable serviteur de Dieu s'efforça de réprimer cette estime mal fondée et ces sentiments de vanité, en pensant qu'il n'y avait rien de lui dans ces guérisons miraculeuses, et dans tous les actes de vertu qu'il pratiquait ; de sorte qu'il s'appliquait à rapporter toutes ses bonnes œuvres au Seigneur, qui est l'auteur et le dispensateur de tout bien. Mais parce que l'ennemi du salut revenait toujours lui suggérer ces pensées

(1) Dialog. 1. c. 14.

orgueilleuses; il ne pouvait pas tellement arracher cette maligne racine de vanité, qu'elle ne repoussât plus désormais. Que fit-il donc? Il pria le Tout-Puissant, avec une grande ferveur, de permettre aux démons, qu'il chassait du corps des possédés, de l'assaillir lui-même et de le tourmenter pendant cinq mois : afin de dissiper toutes les pensées de vaine estime que ces prodiges faisaient naître dans le monde et dans son propre cœur. Le Seigneur exauça ses prières : de sorte que, possédé par le démon, il se mit à gesticuler comme un furieux, à pousser de grands cris et à se débattre; tellement qu'il fut nécessaire de le lier avec de grosses cordes, comme on le fait à l'égard des évergumènes les plus agités par l'esprit malin. Enfin après avoir supporté ce tourment ignominieux pendant cinq mois, il fut délivré non-seulement des démons qui tourmentaient son corps, mais aussi de ceux qui tentaient son âme. Apprenons donc de cette âme vraiment humble, qui a tant fait d'efforts, pour se délivrer de la vaine estime d'elle-même et pour conserver l'idée de sa propre misère; apprenons combien nous devons travailler à concevoir une basse opinion de nous-mêmes, et à repousser de notre cœur tout sentiment de vanité; surtout par rapport aux œuvres saintes dans lesquelles nous avons une part si modique.

CHAPITRE IV.

CE QU'ON DOIT ENTENDRE PAR HUMILITÉ DE CŒUR ENVERS DIEU.

519. La première, la principale affection que doit produire, dans l'homme spirituel, la connaissance de son néant et de ses péchés, qui le réduisent à un état plus vil et plus abject que le néant, c'est une soumission respectueuse et obéissante. Tel est l'enseignement de saint Thomas qui s'exprime ainsi : « L'humilité semble emporter surtout la soumission de l'homme à Dieu. » Ensuite le saint docteur ajoute : « L'humilité, comme nous l'avons dit, regarde proprement le respect de l'homme envers Dieu. » (1) Le prince des apôtres parlait aussi de cette soumission humble et profonde, lorsqu'il écrivit aux premiers chrétiens : « Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu. » (2) Il ne doit certainement pas être difficile à la volonté de maintenir, dans cette soumission et ce respect envers le Très-Haut, l'âme qui est bien convaincue de sa propre misère : puisqu'il est tout naturel que le néant se soumette à celui qui est tout; que le faible s'humilie devant le Tout-Puissant; que celui qui est imparfait s'abaisse en présence de celui qui possède toutes les perfections et que le misérable implore celui qui est très-heureux. Voilà ce qui faisait tout le suc, toute la substance de cette humble et pieuse prière, que saint François adressa au Seigneur pendant une nuit presque entière, en répétant à chaque instant : « Mon Dieu ! qui êtes-vous et qui suis-je ? » Ce grand saint s'abymait ainsi dans la pensée de son néant, de sa misère et de sa dépendance envers le Tout-Puissant : par cette prière humble et persévérante il fit

(1) 2. 2. Q. 161. a. 3 et 5. — (2) 1. Petri c. 5. v. 6.

naître en lui des affections d'un profond respect, de soumission et d'une vive confiance, dans lesquelles il restait absorbé durant plusieurs heures.

520. Saint Jérôme émet les mêmes sentiments que le docteur angélique dans sa lettre à Démétriade où il dit : « Selon nous, le propre de l'humilité est de nous soumettre en tout à Dieu. » Mais pour que l'homme soit entièrement soumis au Très-Haut, ce saint docteur exige qu'il reconnaisse Dieu comme la cause et l'auteur de tout bien, et qu'il lui rapporte toute la gloire qui en résulte : en outre il affirme que cette soumission met les mérites, de ceux qui en font des actes, à l'abri de tout danger. « Personne, écrit-il, ne saurait perdre ses mérites, quand il en attribue la cause et l'honneur non à soi, mais à son Créateur. » Ce n'est pas sans raison que le saint docteur parle ainsi. Car supposez que quelqu'un ait de la vaine complaisance pour une de ses qualités, ou pour une bonne action qu'il a faite, il est évident qu'il ne rapporte pas cette prérogative ou cette pieuse action à Dieu, mais à soi ; de sorte qu'il s'en croit l'auteur, puisqu'il s'en glorifie comme d'une chose qui lui serait propre : d'où il résulte qu'il ne se soumet pas au Tout-Puissant, par rapport à cette action particulière, et ne lui rend pas les devoirs qui lui sont dus.

521. Cependant il faut observer ici que cette humilité de cœur, qui est due à l'auteur suprême de toutes choses, n'empêche pas l'homme de reconnaître les biens qu'il possède ; lors même qu'ils sont grands et très-relevés ; car, ainsi que l'Apôtre l'atteste, le Saint-Esprit nous fait connaître lui-même les biens que nous tenons du Seigneur. « Pour nous, dit saint Paul, nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais celui qui vient de Dieu ; afin que nous connaissions les dons que le Très-Haut nous a faits. » (1) Saint Grégoire nous donne la raison de ceci, en disant que nous ne pourrions pas les garder, ni les

(1) 1. Cor. c. 2, v. 12.

conserver, avec toute la vigilance voulue, ni les augmenter; si nous n'étions pas capables de les apprécier. Voici ses propres paroles : « Bien que celui qui fait de grandes choses, conçoive d'humbles sentiments de lui-même, il sait néanmoins que ce qu'il fait est grand : car s'il n'en reconnaissait la grandeur, il ne le garderait sans doute pas du tout. » (1) L'homme ne doit donc savoir apprécier ses qualités, qu'afin de pouvoir séparer ce qu'il a de lui-même d'avec ce qui appartient à Dieu; de telle sorte qu'en attribuant tout le bien à Dieu, il reste dans son néant, sans élévation de cœur, et ne se laisse point arracher au profond abyme de son abaissement. Car une telle modération n'est aucunement contraire à la soumission due au Seigneur; puisque Dieu lui-même nous avertit par le prophète Jérémie que cette séparation, faite avec tant de modestie, lui est si agréable qu'il regarde celui qui l'enseigne comme un homme qui profère des paroles divines : « Si vous séparez les choses précieuses d'avec celles qui sont viles, vous serez comme l'organe de ma parole. » (2) « Plus vous êtes grand, nous dit le Saint-Esprit, plus vous devez vous humilier en tout; et vous trouverez grâce devant Dieu. » (3) Si donc vous joignez, à une naissance illustre, la vivacité du génie, une science éminente, la beauté du visage, la noblesse du caractère et les dignités; vous pouvez reconnaître toutes ces prérogatives en vous, sans préjudice pour la sainte humilité. Vous pouvez aussi reconnaître les grâces que vous recevez dans l'oraison, les vertus que vous pratiquez et les progrès que vous faites dans la perfection; pourvu que vous sachiez séparer le bien, qui appartient à Dieu, d'avec le mal qui vous advient; et que, plongé dans la profondeur de votre néant, vous rapportiez toute la gloire au Très-Haut, comme à l'auteur de tout don parfait : ainsi que le faisaient les vingt-quatre vieillards, dont il est fait mention

(1) Moral. l. 26. c. 28. — (2) Jerem. c. 15. v. 19. — (3) Eccli. c. 3. v. 20.

dans l'Apocalypse et qui, assis sur des trônes resplendissants, la tête ornée d'une couronne d'or, attribuaient à Dieu toute la gloire de leur exaltation : « Ils déposaient leurs couronnes devant le trône, en disant : Vous êtes digne Seigneur notre Dieu de recevoir honneur et gloire. » (1)

522. Cette affection intérieure d'humilité de cœur s'oppose aussi à ce que nous demandions aux hommes des honneurs et de la gloire, pour nos bonnes œuvres, comme avaient coutume de le faire les Pharisiens qui, ainsi que l'atteste Jésus-Christ lui-même, faisaient « toutes leurs actions, afin d'être vus des hommes. » (2) Quiconque agit ainsi, fait voir évidemment que, loin de rapporter à Dieu la gloire de ses actions, il se l'attribue à lui-même, et qu'il prétend en être l'auteur : puisqu'il désire que l'encens brûle non pour le Très-Haut, mais pour lui-même : ce qui est un signe évident, qu'il manque de la soumission due à Dieu.

523. Mais il ne suffit pas de ne point rechercher les louanges, ni les honneurs qu'on croit avoir mérités; il faut encore éviter de s'y complaire, quand on en reçoit, et repousser aussitôt la vaine complaisance qui cherche alors à s'introduire dans l'âme. Saint Augustin affirme que cet acte est plus méritoire que le premier; car, écrit-il : « Bien qu'il soit facile de se passer des louanges, lorsqu'on ne peut en obtenir; il est néanmoins difficile de ne pas s'y complaire, quand on en reçoit. » (3) Nous devons nous abstenir de cette vaine jouissance; parce qu'elle est un acte, par lequel l'homme considère, comme lui appartenant, les qualités pour lesquelles on lui accorde des louanges et des applaudissements : par là, il fait voir évidemment, qu'il n'est pas entièrement soumis à Dieu dans le fond de son cœur; et qu'il ne le reconnaît pas comme le dispensateur de tout bien.

(1) Apoc. c. 4. v. 10. — (2) S. Matth. c. 23, v. 5. — (3) Epist. 54. ad Aurel.

524. Lorsque l'homme spirituel est parvenu à concevoir une telle horreur des louanges qu'on lui donne et des honneurs qu'on lui rend, qu'il s'efforce de les éviter avec beaucoup de soin, et que ceux qu'il se voit obligé de recevoir, lui causent autant de déplaisir, de peine et de confusion que les opprobres et les mépris en occasionnent aux mondains; on peut dire qu'il a certainement atteint le dernier degré d'humilité de cœur envers Dieu. Car cette horreur et cette affliction intérieures sont des preuves évidentes, que son âme ne saurait souffrir qu'on lui rende des honneurs qui ne sont dus qu'au Très-Haut : elles démontrent manifestement qu'il a heureusement acquis l'humilité d'esprit et de cœur envers Dieu. Je sais que tous ne peuvent pas parvenir à un si haut degré : cependant chacun devrait y aspirer et faire tous ses efforts pour l'atteindre; puisque les hommes sont tous obligés de rendre au Seigneur la gloire qui lui convient, et de se retrancher à eux-mêmes celle qui ne leur appartient pas.

525. Un fait bien capable de nous encourager à monter ce degré de la parfaite humilité, c'est celui que Cassien nous a transmis dans son livre des Instituts. (1) Paphnuce devenu moine et promu au sacerdoce, habitait un des nombreux couvents de l'Égypte, où il était comblé d'honneurs, non-seulement à cause de sa dignité, mais encore pour la sainteté de sa vie. Tous les moines admiraient ses vertus et faisaient de lui un magnifique éloge. Mais le serviteur de Dieu, ne pouvant pas supporter plus longtemps de pareils hommages, prit la plus pénible résolution que ses humbles pensées eussent pu lui inspirer. Il forma le dessein d'abandonner le monastère et de se retirer dans une contrée lointaine, où il pût être ignoré de tous et inaccessible à ses confrères. Il se dirigea donc vers un couvent de la Thébaïde, situé dans la solitude la plus éloignée : là il se prosterna aux pieds de l'abbé et des religieux, demandant très-humblement le saint habit. Les

(1) L. 40. 2. 30 et 31.

moines, le voyant déjà fort avancé en âge, mal vêtu, pâle, maigre, et languissant, commencèrent à se moquer de lui. Les uns disaient qu'il désirait entrer en religion après s'être rassasié des plaisirs du monde. Les autres ajoutaient qu'il n'avait pas renoncé au siècle, mais qu'il voulait se retirer dans un monastère ; afin de se pourvoir du nécessaire, pour subvenir aux besoins de la vie. Cependant Paphnuce, voyant que les honneurs s'étaient changés en opprobres et les louanges en dérisions, tressaillait de joie dans son cœur. Enfin, après beaucoup de prières, il fut admis et chargé de la culture du jardin, sous la direction d'un jeune moine, qui ne l'occupait pas à autre chose qu'à travailler la terre, à porter du fumier sur ses épaules et à remplir les fonctions les plus basses, les plus viles de cette maison religieuse. Mais peu de temps s'était écoulé, lorsqu'un des moines, qui le cherchaient de tous côtés, étant entré par hasard dans ce jardin, crut le reconnaître, aussitôt qu'il l'aperçut. Il l'approcha donc avec précaution et, l'observant attentivement, il parvint à constater par les traits de son visage, par ses gestes et par le son de sa voix, l'identité de sa personne. Alors, se prosternant à genoux devant lui et l'appelant par son nom, il lui enjoignit par ordre du supérieur de retourner dans son couvent. Les autres moines, le voyant aux pieds de celui qu'ils croyaient être un simple novice de leur communauté, restèrent tout stupéfaits : mais lorsqu'ils eurent entendu le nom de Paphnuce, dont la réputation de sainteté s'était répandue dans toute l'Égypte, ils furent saisis d'un sentiment d'admiration bien plus grand encore ; de sorte qu'ils se prosternèrent aussi à genoux devant le saint, lui demandant pardon de leurs mauvais traitements et s'excusant de ce qu'ils ne l'avaient pas connu. Cependant le serviteur de Dieu, versant d'abondantes larmes et poussant de profonds soupirs, déplorait son infortune et accusait le démon de l'avoir livré entre les mains des siens, par envie du bonheur dont il jouissait dans cette vie cachée et abjecte. De retour dans son couvent il y fut gardé,

comme une pierre précieuse qu'on a retrouvée, après l'avoir perdue. Néanmoins, ne pouvant souffrir davantage ni l'estime que tous avaient conçue de lui, ni les honneurs qu'ils lui rendaient, il s'enfuit de nouveau, non pas comme auparavant dans une province voisine, mais dans une région où la réputation de son nom ne fût encore jamais parvenue. Il passa la mer et se rendit en Palestine où il choisit un monastère situé non loin de Bethléem, et y demeura caché pendant quelque temps très-heureux d'être inconnu à tous. Mais là aussi, des moines, qui allaient vénérer les saints lieux, le reconnurent et le forcèrent, par leurs ferventes prières et par mille témoignages d'affection, de retourner dans la communauté à laquelle il appartenait; cette fois encore il obéit, nous laissant à tous le plus admirable modèle d'une âme pénétrée d'une souveraine horreur pour les louanges, l'estime, les honneurs et les hommages.

526. Concluons donc que l'humilité de cœur envers Dieu consiste non-seulement dans un grand respect pour sa divine présence, mais encore dans la profonde soumission qu'on doit lui témoigner comme à l'auteur de tout bien : de sorte que nous devons lui rapporter l'honneur, les louanges et la gloire de toutes nos bonnes qualités sans rien nous réserver.

CHAPITRE V.

CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR HUMILITÉ DE CŒUR ENVERS LES HOMMES.

527. D'après saint Thomas, l'humilité de cœur envers les hommes de ce monde réside dans un certain mépris de soi-même, par lequel on s'estime inférieur aux autres et

l'on se soumet à tous. (1) D'où il résulte que celui qui possède cette vertu supporte non-seulement en paix, mais encore avec joie les mépris, les injures et les opprobres. Cette humble soumission envers le prochain naît également de l'humilité d'esprit. Car celui qui reconnaît sincèrement son néant, la multitude de ses fautes, ses faiblesses, sa fragilité et ses misères, se croit facilement plus méchant que tout autre.

528. Saint Jean Chrysostome ajoute que ce ne sont pas seulement les pécheurs souillés de plusieurs fautes mortelles, mais encore les personnes pieuses, qui doivent montrer cette soumission envers tous les hommes : car autrement, elles ne retireraient aucun avantage de leurs bonnes œuvres. Voici les propres paroles du saint docteur : « Ce que vous devez faire nécessairement, n'est pas un acte de modestie : » si le prochain est cent fois meilleur que vous, l'action que vous faites en le reconnaissant « n'est pas un acte de modestie, mais l'accomplissement d'un devoir. Nous sommes véritablement modestes lorsque nous le cédon à ceux qui paraissent nous être inférieurs ; et que nous vénérons ceux qui nous semblent plus indignes que nous. Que si nous pensons bien, nous ne croirons personne inférieur à nous, et nous dirons que tous l'emportent sur nous. Je dis cela, non pas de nous qui sommes chargés d'innombrables péchés, mais de quiconque fait le bien. S'il ne se considère pas comme le dernier de tous, il ne retirera aucune utilité de ses bonnes œuvres. » (2) Le saint docteur ne pouvait certainement pas mieux exprimer les sentiments de son âme, ni enseigner plus évidemment que la véritable humilité de cœur envers les hommes consiste dans cette sincère soumission de soi-même à tous ses semblables.

529. Mais saint Bernard va plus loin et s'exprime encore plus énergiquement, lorsqu'il dit : « C'est un grand mal, vous vous exposez à un horrible danger, lorsque

(1) 2. 2. Q. 161. n. 3. — (2) Homel. 33, in Gen.

vous vous élevez seulement un peu au-dessus de la vérité, quand vous vous préférez dans vos pensées à une seule personne qui peut-être vous est réellement égale ou inférieure. » (1) Lors même que vous vous humiliez et que vous vous croyez inférieur à ce que vous êtes réellement, vous ne courez aucun danger. Mais vous ne sauriez vous élever de manière à dépasser les limites de la vérité ou de la bienséance, ni vous préférer dans votre cœur à quiconque vous est égal ou inférieur, sans vous nuire beaucoup et vous exposer à de grands périls. C'est ce que le saint docteur explique, par une comparaison familière, qui est très-propre à faire comprendre sa pensée. Supposez, écrit-il, que vous dussiez passer par une porte très-basse et peu proportionnée à votre taille. Si vous vous baissez d'une palme de trop, vous ne vous ferez aucun mal, vous serez même plus sûr de pouvoir passer librement. Mais que vous vous courbiez seulement d'un doigt de moins, vous vous heurterez le front et vous blesserez la tête contre la traverse supérieure de la porte. De même, quelque acte d'humilité que vous exerciez envers le prochain, il ne saurait vous porter préjudice, mais pour peu que vous vous élevez, vous occasionnez de grands dommages à votre âme. « O hommes ! s'écrie saint Bernard, ne vous comparez jamais à vos supérieurs, ni à vos inférieurs, ni à qui que ce soit, pas même à un seul. » Car nous sommes obligés de nous croire pires que tous les autres et de nous soumettre à eux.

530. Cependant il ne faut pas ici passer sous silence une objection, qui peut naturellement se présenter à l'esprit de quiconque parcourt cet exposé des doctrines, qu'enseignent les saints pères. En effet, d'une part on ne saurait douter que l'humilité, qui est une des plus nobles vertus morales, ne repose entièrement sur la vérité, et qu'elle n'ait aucunement besoin de mendier au mensonge son éclat et toute sa gloire. D'une autre part, il est très-certain

(1) In Cant. serm. 37.

qu'è les hommes sont inégaux en mérites, que l'un est inférieur à l'autre, que celui-ci l'emporte sur celui-là. Comment donc quelqu'un peut-il se croire plus méchant que tout autre, en vérité et sans danger de se tromper? Saint Thomas répond, à cette objection, que l'homme peut considérer en soi ce qu'il a de lui-même, c'est-à-dire, son néant et ses péchés : il est même tenu de le faire ; puisqu'il n'y a que cela qui lui appartienne en propre. Il peut aussi considérer, dans le prochain, ce que celui-ci tient de Dieu, c'est-à-dire, les vertus, les dons de la nature et de la grâce : or, il n'est sans doute aucune âme si orgueilleuse que, comparant ce qu'elle a d'elle-même avec ce que le prochain tient de Dieu, elle ne reconnaisse par une humble soumission qu'elle lui est de beaucoup inférieure ; et cela sans danger de mentir, puisque cette comparaison est entièrement conforme à la vérité. Car, ainsi que le dit expressément le saint docteur : « Lorsque nous préférons dans le prochain ce qui vient de Dieu, à ce que nous tenons de nous-mêmes, nous ne saurions nous tromper. » (1) Saint Thomas oppose en outre une autre réponse à cette difficulté, en disant que, bien qu'il y ait en nous quelque prérogative qui nous rende supérieurs au prochain, nous devons néanmoins croire qu'il possède quelque don secret et divin qui le rend meilleur que nous. De cette manière nous remplirons avec sincérité le commandement de l'Apôtre. « Aussi, écrit le docteur angélique, en commentant ce texte : Se regardant humblement les uns les autres comme supérieurs, (2) la glose dit-elle : Nous ne devons point penser cela de telle sorte que nous feignons de le croire, mais croyons sincèrement qu'il y a dans le prochain quelque chose de caché, qui le rend supérieur à nous, quoique le bien, pour lequel nous paraissions l'emporter sur lui, soit évident. » Ensuite, joignant ces deux réponses ensemble, le saint continue ainsi : « Quelqu'un peut sans erreur se croire et se dire le

(1) Q. cit. a. 3. ad 2. — (2) Ad Philipp. c. 2.

plus vil de tous, à cause des défauts secrets qu'il reconnaît en lui-même, et des dons divins qui restent cachés dans les autres. » (1)

531. Cependant saint Bernard résout cette difficulté d'une manière un peu différente, et veut pour une autre raison que chacun s'abaisse au-dessous même de l'homme le plus impie. Voici comment il s'exprime : « O homme ! qui sait si celui que vous regardez comme le plus vil et le plus misérable de tous, dont vous détestez la vie très-criminelle, extraordinairement odieuse, et que, pour cette raison, vous jugez méprisable, non-seulement plus que vous, qui vous confiez dans la vie sobre, juste et pieuse que vous menez peut-être, mais encore plus que tous les autres pécheurs, comme étant le plus scélérat de tous : qui sait, dis-je, s'il ne deviendra pas meilleur qu'eux, par un changement de la droite du Très-Haut, s'il ne l'est déjà dans le Dieu de la vérité ? C'est pourquoi il veut que vous choisissiez, pour votre place, non celle du milieu, ni l'avant-dernière, ni une des dernières, mais la toute dernière ; afin que vous soyez seul assis au dernier rang, et que vous n'ayez point la présomption, je ne dis pas de vous préférer, mais de vous comparer même à personne. » (2) Supposez que, dans les heureux temps de l'Église naissante, un chrétien d'une conduite irréprochable, voyant Saul mépriser Jésus-Christ et sa religion, poursuivre ses disciples, les charger de chaînes, les jeter en prison ou les conduire à la mort, se soit préféré à lui en disant : Si je ne sers pas fidèlement le divin Rédempteur, du moins je ne le persécute pas, du moins je ne cherche pas à perdre les autres avec moi. Il est certain que ce chrétien se serait trompé, en pensant ainsi ; parce que celui qu'il eût méprisé en lui-même, était déjà devant Dieu un grand Apôtre, un vase d'élection, et un des plus grands saints auxquels il n'aurait jamais dû se comparer. Or chaque fois que nous voyons un homme très-méchant,

(1) Q. cit. a. 6. ad l. — (2) In Cant, serm. 87.

saint Bernard veut que nous fassions cette réflexion ; afin de nous maintenir à la dernière place, conformément à la volonté de Jésus-Christ.

532. La parole du grand patriarche saint François peut aussi très-bien servir pour conserver cette humilité sans danger de mentir et d'exagérer. (1) Interrogé, par son compagnon, comment il pouvait, en vérité, se dire le plus grand pécheur du monde entier ; puisqu'il n'avait commis aucun des crimes que les autres hommes commettent ordinairement, il répondit : Je crois, et je soutiens fermement, que si le plus infâme voleur de tout l'univers avait reçu toutes les grâces dont Dieu m'a comblé, il l'aurait mieux servi que moi, et serait devenu plus agréable à ses yeux. Je suis aussi très-persuadé que si le Seigneur me retirait sa très-bénigne main, je me précipiterais dans les plus énormes crimes qu'aucun homme ait pu commettre. Cette parole est sans doute fondée sur la vérité, ainsi nous pouvons nous en servir pour nous humilier sincèrement devant tout homme quelque pécheur qu'il soit. Car si nous nous considérons par rapport à ce que nous sommes de nous-mêmes, nous verrons que nous pouvons devenir pires que tout autre : nous devons donc nous regarder comme capables des plus grands crimes. En un mot, nous pouvons faire différentes considérations très-justes et très-capables non-seulement de nous persuader en toute vérité que nous sommes les plus vils des hommes, mais encore de nous apprendre à nous soumettre aux autres sincèrement et sans affectation ; pourvu que nous soyons bien affermis dans la connaissance de nous-mêmes : car c'est de cette connaissance, comme nous l'avons dit plus haut, que doit naître en nous l'humilité de cœur envers le prochain.

533. Saint Antoine pourra, par un événement admirable qui lui est arrivé, nous faire comprendre combien cette vertu est agréable au Seigneur, combien elle prouve

(1) Chron. S. Franc. I. Part. 1. 1. c. 08.

notre avancement dans la perfection. (1) Ce grand serviteur de Dieu, étant occupé à faire oraison dans sa cellule, entendit une voix céleste qui lui dit : Antoine ! vous n'êtes pas encore parvenu au même degré de perfection qu'un certain corroyeur d'Alexandrie. A ces mots le saint, interrompant sa prière, prit son bâton et se dirigea promptement vers la ville. Il considérait avec admiration comment il avait pu se faire qu'au milieu du monde et de ses occupations bruyantes, un artisan eût fait plus de progrès dans la perfection que lui, qui s'était consacré tout entier au service de Dieu dans le silence de la solitude. Lorsqu'il fut arrivé, son premier soin fut de rechercher cet homme dont le Seigneur lui avait indiqué le nom, et quand il l'eut trouvé, il se prosterna humblement à ses pieds, en le suppliant de vouloir bien lui dire les bonnes œuvres auxquelles il s'exerçait. Celui-ci, frappé de stupeur, à cette demande, lui répondit : Mon vénérable père ! je reconnais que pendant toute ma vie, je n'ai rien fait de bon. Seulement, dès le matin, examinant ma conscience aussitôt que je suis levé, je me considère comme le plus grand pécheur de toute la ville, et je dis à Dieu dans toute la sincérité de mon âme : Seigneur ! tous les habitants d'Alexandrie jouiront un jour avec vous du bonheur éternel dans le ciel, à cause de leurs bonnes œuvres ; tandis que moi je serai peut-être condamné au supplice de l'enfer pour les grands péchés que j'ai commis. Vers le soir, je répète sérieusement la même chose, avant d'aller me reposer. Je ne fais rien de plus, mon père. Saint Antoine lui répondit : Je vous assure que moi, qui mène une vie solitaire dans le désert, je n'ai pas encore atteint le même degré d'humilité et de perfection que vous, qui restez dans votre maison. Tellement il est vrai que cette profonde humilité de cœur, avec laquelle on se soumet à tout, nous ouvre une voie sûre qui conduit promptement au plus haut degré de la perfection chrétienne.

(1) Ex. l. Sent. P. P. § 121.

534. Mais il faut observer ici ce que le Saint-Esprit nous insinue dans les paroles suivantes : « Il en est qui s'humilient avec malice, et dont l'intérieur est rempli de ruse. » (1) On rencontre en effet certaines personnes qui se méprisent elles-mêmes, en se disant misérables et pires que toute autre, mais qui ne le font que par une humilité feinte. Et pourquoi ? Parce que, quand on les accable d'injures, d'ignominies et d'opprobres, elles s'indignent, s'irritent de ces mauvais traitements et ne peuvent rien souffrir paisiblement. Par là elles montrent évidemment que leur humilité n'est ni vraie ni solide, mais fausse et dissimulée. Car celui qui se croit vraiment plus vil, plus méprisable que les autres, endure qu'on le méprise en effet dans l'occasion, et prouve par ses œuvres la sincérité de ses affections : si même il est déjà bien avancé dans la perfection de cette vertu, il se réjouira plus des injures et des opprobres que les mondains, des louanges et des applaudissements ; comme le faisait dans la ville d'Ancône, saint Constant, sacristain de l'Église Saint-Laurent. Saint Grégoire rapporte que sa réputation de sainteté s'étant répandue de tous côtés, le peuple accourait pour le voir et se recommander à ses prières. Un jour, il arriva qu'un paysan, venant dans cette intention, entra dans l'église au moment où le saint, monté sur une échelle, allumait les bougies devant les saints autels. Or, saint Constant était d'une petite taille et d'un aspect repoussant : de sorte que cet homme grossier et ignorant, mesurant la grandeur de l'âme d'après celle du corps, se mit à le railler et à le mépriser en disant : Est-ce donc là celui que le peuple dit si grand ; quant à moi, il me paraît à peine un demi-homme. A ces paroles le serviteur de Dieu, descendant aussitôt de son échelle, accourut pour l'embrasser affectueusement, et lui dit en le remerciant : Vous seul m'avez connu tel que je suis en effet. « Par là, observe le saint docteur, on peut voir quelle était son humilité ; puisqu'il

(1) Eccli. c. 19. v. 23.

a donné des marques toutes particulières d'affection au paysan qui le méprisait. » (1) Car les injures et les dérisions sont cette pierre de Lydie, au contact de laquelle on peut juger de l'humilité, qui est cachée dans le cœur des hommes; ainsi que le dit saint Grégoire en terminant son récit : « Les mépris font voir ce que chacun est intérieurement. »

535. Mais pour acquérir une humilité qui soit capable de supporter de tels opprobres, il faut, outre la connaissance de nous-mêmes, que nous ayons constamment sous les yeux l'exemple de cet aimable Rédempteur, qui a supporté de si indignes traitements pour notre amour; ainsi que nous le recommande saint Pierre en ces termes : « Soyez soumis à toute créature pour Dieu. » (2) Comme s'il disait : Soumettez-vous à tout homme, non-seulement à cause des fautes dont vous vous reconnaissez coupables, mais encore pour Jésus-Christ qui s'est plongé dans un si profond abyme d'humiliations; afin d'opérer le salut de vos âmes : car « il s'est anéanti lui-même, écrit l'Apôtre; il s'est humilié, il s'est fait obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, » c'est-à-dire la plus ignominieuse. (3) Aussi nous dit-il par la bouche du prophète roi : « Je suis un ver et non un homme : l'opprobre des hommes et le mépris du peuple. » (4) Puis il ajoute : « Je vous ai donné l'exemple; afin que comme j'ai agi, vous agissiez aussi vous-mêmes. » (5) Faut-il ensuite s'étonner si les apôtres, tout embrasés d'amour pour ce divin Sauveur, « soient sortis du conseil, en se félicitant de ce qu'on les avait jugés dignes de souffrir quelques mépris pour le nom de Jésus? » (6) De même, si notre cœur est embrasé de l'amour divin et que nous désirions de suivre le Rédempteur dans cette voie d'humiliations, il ne nous sera pas difficile de supporter avec joie toute sorte de mépris, de dérisions, d'injures, d'humiliations et d'opprobres.

(1) Dial. l. 1. c. 5. — (2) 1. Petr. c. 2. v. 13. — (3) Ad Philipp. c. 2. v. 7 et 8. — (4) Psal. 21. v. 7. — (5) Joan. c. 13. v. 15. — (6) Act. 15. v. 42.

CHAPITRE VI.

DES ACTES EXTÉRIEURS D'HUMILITÉ.

536. Dans l'explication que saint Thomas donne de l'humilité, et que nous avons reproduite au commencement de cet article, ce saint docteur requiert non-seulement une basse opinion de soi-même, qu'il dit être une condition nécessaire à l'acquisition de l'humilité, mais encore la soumission de l'âme envers Dieu et envers le prochain, dans laquelle il fait consister l'essence de cette vertu. En outre, il exige qu'on exprime ces sentiments à l'extérieur, par des paroles, par des gestes et des actions qui soient comme les effets et les preuves de cette soumission. Il s'exprime ainsi : « De l'humilité intérieure procèdent certains signes extérieurs, tels que paroles, actions et gestes qui manifestent, comme pour les autres vertus, ce qui était caché intérieurement. » (1) Mais saint Bernard assure que ces actes extérieurs de soumission sont non-seulement des effets et des preuves, mais encore la cause de l'humilité qui réside dans notre âme ; parce qu'ils donnent ordinairement de l'accroissement à cette vertu : aussi écrit-il qu'ils ne sont pas moins nécessaires, pour acquérir l'humilité, que toute autre cause pour produire ses effets. « L'humiliation, dit-il, conduit à l'humilité, comme la patience à la paix, comme la lecture à la science. Si vous désirez d'acquérir la vertu d'humilité, ne fuyez pas les voies de l'humiliation. » (2) Car si vous refusez de vous abaisser vous ne parviendrez jamais à l'acquisition d'une véritable humilité. Ainsi, de quelque manière que vous considérez les actes extérieurs de cette vertu, soit comme effets, soit comme causes de l'humilité intérieure; ils nous

(1) 2. 2. Q. 161. a. 6. — (2) Epist. 17. ad Ogevium Canon.

seront toujours très-nécessaires pour devenir vraiment humbles devant Dieu et devant les hommes. Nous allons donc en parler brièvement, en commençant par les paroles.

537. Toute personne humble doit éviter dans ses discours ce qui peut lui attirer des louanges; comme par exemple certaines propositions qui ont rapport à la noblesse de sa naissance, à la gloire de sa famille, aux sciences qu'elle s'est acquises, à son génie, à ses qualités naturelles, à sa bonté ou à ses belles actions. Car toute parole qui annonce la vanité et l'orgueil ne convient aucunement à quiconque fait profession d'une vie spirituelle. « Ne permettez jamais, dit Tobie, que l'orgueil domine dans votre langage. » (1) Il est d'autant plus nécessaire d'éviter ces discours qu'ils sont ordinairement la marque évidente d'un cœur souillé par la vaine gloire; comme nous en avertit ce proverbe bien connu : « La bouche parle de l'abondance du cœur. » (2) Et il ne sert à rien ici de dire que vous parlez de vos bonnes œuvres, pour édifier et pour encourager le prochain : car, quoique ceux qui sont bien affermis, dans la pratique de l'humilité, puissent quelquefois le faire; néanmoins il est ordinairement plus convenable que vous vous taisiez et que vous laissiez à un autre le soin d'exalter vos belles actions pour l'édification de tous; d'après le conseil de Salomon qui nous dit : « Que la bouche d'un autre, et non la vôtre, fasse votre éloge : qu'un étranger, et non vos propres lèvres, » vous donne les louanges que vous méritez. (3)

538. Ce qui est arrivé à saint Éleuthère, fondateur d'un grand monastère situé près de Spolète, pourra sans doute nous rendre plus circonspects sous ce rapport. Saint Grégoire dit qu'il traita familièrement avec lui à Rome, dans son propre couvent où il mourut : il ajoute qu'il ressuscita un mort, qu'il lui obtint à lui-même, par l'efficacité de ses

(1) Tob. c. 4. v. 14. — (2) S. Matth. c. 12. v. 34. — (3) Prov. c. 27. v. 2.

prières, une grâce très-importante ; enfin il le comble de louanges à cause de sa simplicité, de sa piété et de sa componction extraordinaire. (1) Or le saint docteur rapporte de ce remarquable serviteur de Dieu, un fait qui convient très-bien à notre sujet. Comme il voyageait un jour à la nuit tombante, il entra dans un couvent de religieuses où se trouvait un enfant que le démon obsédait toutes les nuits. Éleuthère, ne sachant où loger, demanda l'hospitalité dans cette sainte maison ; ce qui lui fut accordé, à condition qu'il prendrait avec lui, pendant la nuit, le jeune garçon que l'esprit malin tourmentait. L'abbé agréa cette proposition et alla se reposer. Le lendemain matin les religieuses lui demandèrent si l'enfant ne l'avait pas importuné pendant la nuit ; il leur répondit négativement : alors elles lui avouèrent qu'il était possédé du démon, et le prièrent de l'emmener avec lui dans son monastère ; afin qu'il y fût délivré de l'ennemi infernal, par ses propres prières et celles de ses religieux. Le saint y consentit, et dès que ce jeune garçon fut au milieu des religieux, le démon cessa de le vexer. Cependant Éleuthère, s'entretenant un jour avec ses religieux et cédant à un sentiment de vaine joie, proféra ces paroles : « Il paraît que le démon jouait avec les sœurs : mais depuis qu'il doit lutter contre des serviteurs de Dieu, il n'a pas eu la présomption d'approcher cet enfant. » A peine eut-il achevé ces paroles pleines de jactance, que : ô chose prodigieuse ! l'esprit malin se mit à tourmenter ce pauvre garçon et à le maltraiter plus que jamais. Alors Éleuthère, reconnaissant son erreur, répandit d'abondantes larmes, tous les religieux se prosternèrent à genoux, en pleurant comme lui, et en priant Dieu pour le malheureux obsédé ; ils ne se relevèrent qu'après avoir obtenu sa délivrance. Le lecteur pourra comprendre par là combien les paroles de vaine gloire déplaisent à Dieu ; puisqu'il n'a pas voulu en pardonner une seule à un serviteur si fidèle, et qu'il a même fait de sorte que son châtiement parût évident aux yeux de tous.

(1) Dial. l. 3. c. 33.

539. Mais s'abstenir de vains discours, c'est peu de chose : puisque l'exercice de l'humilité exige même qu'on prononce des paroles de soumission, surtout en découvrant sincèrement à son confesseur, ou à son directeur non-seulement les fautes et les péchés que l'on a commis, mais encore les mauvaises pensées qui se présentent à l'esprit et les inclinations perverses qu'on ressent. Cassien assure qu'on fait un bel acte d'humilité : « lorsque, méprisant la confusion pernicieuse, on ne cache aucune des pensées qui naissent dans son cœur, et qu'on les découvre aussitôt à son directeur ; » ou à d'autres personnes, quand on peut espérer qu'elles ajouteront foi à ces accusations et qu'on en retirera un certain mépris : car, si les auditeurs ne croyaient pas ces paroles de soumission, elles n'attiraient que des louanges capables de faire tomber dans les pièges de la vanité, ceux qui cherchaient à s'humilier. (1) « Le juste s'accuse lui-même le premier. » (2) Mais il est surtout nécessaire que nous évitions de nous excuser, lorsqu'on nous reprend de nos défauts ; comme le dit saint Grégoire : « Quand les autres nous le reprochent, nous devons bien nous garder d'excuser le mal que nous avons fait et que nous avouons nous-mêmes spontanément. Car c'est un péché d'orgueil que de ne pas se laisser dire par d'autres personnes ce qu'on avoue comme spontanément de soi-même. » (3)

540. Nous lisons, dans la vie de saint Pacôme, que ce grand serviteur de Dieu, étant allé visiter un couvent, se mit après l'oraison commune à faire des corbeilles avec les autres moines. Or, comme il était occupé à ce travail manuel, il arriva qu'un enfant, qui passait, s'arrêta pour observer curieusement le saint vieillard et eut l'audace de lui dire : Père abbé ! ce n'est pas ainsi qu'on fait les corbeilles. A ces mots, Pacôme se leva aussitôt, comme s'il eût été repris par le supérieur du monastère, et répondit avec une grande soumission : Apprenez-moi donc comment il

(1) Instit. l. c. 9. — (2) Prov. c. 18. v. 17. — (3) Moral. l. 22. c. 9.

faut les faire. Alors l'enfant lui montra la manière dont l'abbé Théodore les faisait : le serviteur de Dieu écouta ses explications, sans changer de couleur, et s'y conforma sans que la paix de son cœur fût aucunement troublée. Puis donc qu'un homme si vénérable a reçu avec tant d'humilité la leçon que cet enfant lui donnait imprudemment, en présence de tous les moines ; à plus forte raison devons-nous recevoir humblement les corrections et nous corriger de nos défauts, lorsque nos supérieurs ou nos égaux nous reprennent.

541. Quant aux actes d'humilité, on peut exercer cette vertu de deux manières : en faisant spontanément ce qui peut humilier, ou en supportant volontiers les mépris qui surviennent. Par rapport à la première manière, je ne prétends pas qu'afin de détruire entièrement l'orgueil dans notre cœur, nous devons nous faire passer pour fous ; comme Simon Salus et saint Philippe de Néri l'ont fait, en présence de tout le peuple ; ainsi que beaucoup d'autre saints dont les Annales ecclésiastiques rappellent les actes héroïques d'humilité. Je sais qu'il ne convient pas qu'on s'humilie à ce point sans une inspiration toute particulière du Saint-Esprit. Néanmoins les personnes qui vivent dans le monde peuvent licitement et saintement s'appliquer à la pratique de l'humilité, en visitant souvent les malades à domicile, en les soignant dans les hôpitaux et en leur rendant des services bas et abjects ; comme avaient coutume de le faire Élisabeth reine de Portugal et Marguerite d'Écosse. En effet, non-seulement elles nourrissaient un grand nombre de pauvres, mais elles leur lavaient encore les pieds de leurs mains royales, et inclinaient même leurs têtes couronnées jusqu'à baiser leurs plaies ou leurs ulcères. Elles peuvent aussi faire certaines actions saintes et convenantes, capables de les rendre ridicules aux yeux des hommes aveugles qui n'ont pas une véritable idée de la vertu. Comme nous lisons de David qui, pour glorifier le Seigneur, s'est mis à danser devant l'arche en présence de tout le peuple, sans craindre aucunement de voir sa con-

duite désapprouvée par ses sujets; sans surtout redouter les dérisions de l'arrogante Michol, à laquelle le saint roi répondit qu'il ne discontinuerait pas pour elle; qu'il se réjouirait au contraire de sa propre humiliation et de l'honneur du Tout-Puissant: « Car, lui dit-il, je danserai devant le Seigneur,.... je paraîtrai plus vil que je le suis: mais aussi je serai humble à mes yeux. » (1) Saint Grégoire, considérant cette réponse du prophète roi, fait les réflexions suivantes: « David s'est extrêmement abaissé devant Dieu, afin d'affermir, par cette humilité, les grandes actions qu'il avait faites devant les hommes. Je ne sais ce que les autres pensent de ces actes; pour moi, j'admire plus David, lorsqu'il danse, que quand il combat. Car, en combattant, il a soumis ses ennemis, mais en dansant devant le Seigneur il s'est vaincu lui-même. » (2)

542. Pour les religieux, ils ont souvent l'occasion de faire à leur gré des actes d'humilité. Car ils peuvent tantôt remplir des fonctions viles et abjectes; soit dans le couvent, soit en dehors; tantôt faire en récréation, ou au chœur, ou dans quelque place commune des actes de soumission et d'humilité, envers d'autres religieux leurs égaux: comme on le fait ordinairement dans les communautés où règne la ferveur d'esprit et où fleurit la vertu. Les écrits des Pères du désert rapportent qu'un moine fort avancé en âge, croyant avoir déjà fait de grands progrès dans la vie spirituelle, pria le Seigneur de lui faire connaître ce qui manquait à son âme, pour acquérir la perfection. (3) Or, tandis qu'il faisait cette prière, il entendit une certaine voix qui lui dit: Allez trouver celui qui garde les pourceaux, il vous le dira. Au même moment Dieu avertit le pâtre de donner sa houlette au solitaire qui se présenterait, et de lui confier la garde de son troupeau. Tout arriva ainsi que le Seigneur en avait disposé: car le moine alla consulter le pâtre, qui lui dit de garder les pourceaux. A ces mots,

(1) 2. Reg. c. 6. v. 2. — (2) Moral. 1. 27. c. 27. — (3) De Obed. num. 21.

le religieux inclinait respectueusement la tête, se mit à remplir les fonctions de pâtre, comme le Très-Haut le lui ordonnait par la bouche de cet homme simple et ignorant. Alors le peuple, qui avait conçu de lui une certaine estime pour la sainteté de sa vie, le voyant suivre ces animaux immondes, l'accabla bientôt d'injures, et de mépris : les uns disaient qu'ayant épuisé son cerveau par le jeûne et l'oraison il avait perdu la tête; les autres assuraient qu'il était possédé du démon. Mais il souffrit en paix tous ces mépris, et remplit constamment cette vile fonction; jusqu'à ce que Dieu, le voyant bien affermi dans la pratique de l'humilité, lui enjoignit de retourner dans sa pauvre cellule. Par ce fait le Seigneur veut nous faire comprendre que c'est en s'acquittant des devoirs les plus abjects, qu'on acquiert la véritable humilité qui est le fondement de la perfection.

543. Outre ces actes spontanés de soumission, les séculiers et les religieux rencontreront souvent des humiliations qu'ils ne rechercheront pas, mais que d'autres leur susciteront et qui, moins elles seront volontaires, plus elles contribueront efficacement à humilier leurs âmes avides de gloire. Les pauvres habitants de cette terre sont toujours exposés à la médisance, aux calomnies, aux injures et aux mépris : l'envie de rivaux qui s'opposent à leur élévation, la haine d'ennemis qui cherchent à les abaisser, les environnent continuellement. Toutes ces humiliations que nous ne recherchons pas sont autant d'occasions que Dieu nous envoie; afin que nous en profitions pour détruire en nous le vice de l'orgueil et rendre nos âmes vraiment humbles et soumises. Car c'est dans le creuset de l'humiliation que les hommes se perfectionnent; comme c'est par le feu qu'on éprouve l'or et l'argent. (1)

544. Jean Climaque dit de lui-même qu'il rencontra dans un certain couvent un religieux nommé Abbarius,

(1) Eccli. c. 2. v. 5.

que tous ses confrères avaient coutume de traiter ignominieusement. (1) Les uns l'accablaient de paroles injurieuses ; les autres le repoussaient et le renvoyaient à jeun ; lorsqu'il s'approchait de la table commune pour prendre son repas. Touché de compassion pour ce bon moine, il le prit à part et lui dit : Pourquoi donc vos frères vous traitent-ils si mal ? Pourquoi vous empêchent-ils d'approcher de la table ; et vous envoient-ils si souvent coucher sans prendre aucune nourriture ? Ils le font pour mon avancement spirituel, répondit-il, « et c'est bien justement, mon père, car on ne purifie pas l'or sans l'épreuve du feu. » Climaque ajoute, qu'à cette époque ce saint religieux avait déjà passé quinze années au milieu de ces mauvais traitements, et qu'il mourut deux ans après qu'il en eut fait la connaissance. Lorsqu'il se vit à la dernière extrémité, il remercia tous les moines de la charité avec laquelle ils l'avaient maintenu dans l'exercice continu de la sainte humilité ; puis il expira paisiblement : après sa mort l'abbé ordonna que son corps fût déposé dans un lieu séparé et destiné aux religieux qui mouraient en odeur de sainteté. Heureux celui qui sait recevoir en paix les humiliations et les mauvais traitements que lui fait endurer le prochain ; car il bâtit sur un fondement inébranlable l'édifice de sa perfection.

545. A ces actes de soumission se rapporte aussi une certaine simplicité dans les appartements que nous habitons, dans les ustensiles dont nous nous servons, et surtout dans les habits dont nous nous revêtons : en effet, comme ils nous touchent de plus près, ils sont aussi plus capables de réprimer notre orgueil et de nous inspirer d'humbles affections. Saint Basile, écrivant à Grégoire le théologien, lui propose cette règle : « Ne recherchez dans vos vêtements ni les couleurs agréables, ni la mollesse, ni la délicatesse des étoffes.... Car il suffit que vos habits soient tels qu'ils puissent vous tenir chaud. Votre chaus-

(1) De Obed. Gradu 4.

sure doit aussi être de vil prix, aussi commode cependant qu'il est nécessaire. » Car il est certain que les serviteurs de Dieu ont toujours eu soin de se revêtir d'habits simples et grossiers ; parce qu'ils sont très-capables de maintenir l'âme dans la soumission et d'inspirer au cœur des sentiments d'humilité. Lorsque le célèbre Arsène était précepteur d'Arcade et d'Honorius, tous deux fils du grand Théodose, il avait coutume de porter des habits précieux. Mais lorsqu'il fut devenu disciple de Jésus-Christ, il apprit une manière de s'habiller bien différente de la première ; car il choisit pour lui les vêtements les plus vils et les plus abjects qu'il pût trouver dans les déserts de la Scythie. Saint Grégoire dit aussi de saint Équitius qu'il « était toujours couvert d'habits très-vils et d'un aspect si méprisable, qu'on n'eût pas même daigné le saluer, si on ne l'avait connu. » (1) L'histoire des Pères du désert rapporte que les deux Macaires, s'étant embarqués pour passer le Nil, voyagèrent avec des tribuns qui étaient accompagnés de soldats, servis par de nombreux domestiques, revêtus d'habits magnifiques et ornés de chaînes d'or qui pendaient à leur cou. (2) Ces grands seigneurs, considérant les deux moines couverts d'un vêtement si rude et si grossier, en furent tellement émus, que l'un d'eux renonça au monde et se fit religieux.

546. Cependant le sujet que nous traitons ne comporte pas de règle générale : car bien que chacun doive se vêtir modestement, néanmoins on ne saurait exiger de tous la même rigueur. En effet, la modération qui a rapport aux habits est autre pour les religieux, autre pour les ecclésiastiques et autre pour les séculiers. On peut seulement dire en général que, dans les vêtements qui leur sont prescrits, les religieux doivent éviter l'élégance, l'affectation et observer la simplicité ; tellement qu'ils préfèrent toujours les habits vieux, usés et rapiécés : en un mot, ils peuvent s'appliquer les paroles de saint Basile dont nous

(1) Dial. I. 1. c. 4. — (2) Lib. de Sign. et Mirac. n. 19.

avons cité la règle plus haut. Que les ecclésiastiques se gardent bien de suivre dans leur tenue les usages et coutumes du monde ; qu'ils observent au contraire la convenance et la décence que leur prescrivent les saints canons et les conciles particuliers. Pour les séculiers, ils doivent avoir horreur de la pompe, des vains ornements et des nouvelles modes, que le démon invente sans cesse, pour entretenir leur orgueil ; cette recommandation s'adresse surtout aux femmes qui aiment tellement la toilette superflue, qu'elles y sacrifient même le salut de leurs âmes. Car, lorsqu'une personne du sexe a foulé généreusement à ses pieds la vanité des vêtements, et qu'elle ne cherche plus à paraître belle aux yeux du monde, elle a fait de grands progrès dans les voies spirituelles. (1)

547. Les Annales des Frères Mineurs rapportent qu'une dame qui avait coutume de s'orner d'habits précieux, de diamants, de bracelets et de se parfumer avec des poudres odoriférantes, allait habituellement se confesser à un de ces pieux religieux. L'arbitre de sa conscience lui avait déjà souvent adressé des reproches à ce sujet. Mais un jour, la voyant de nouveau revêtue avec luxe et toute parfumée, il lui dit avec une sainte indignation : Madame, tous ces vains ornements que vous portez sont autant de rets et de lacets, par lesquels le démon ravit les âmes à Jésus-Christ et les réduit en servitude. Émue et terrifiée par ces paroles accablantes, cette personne s'écria : Seigneur mon Dieu ! si vous voyez en moi quelque chose qui blesse vos yeux et qui plaise au démon votre ennemi, permettez qu'il me l'arrache maintenant avec violence. A peine eût-elle proféré ces mots, qu'elle fut jetée à terre et qu'une ombre infernale vint la dépouiller de ses habits précieux, de ses ornements superflus, ne lui laissant que ses vêtements de dessous ; en même temps, les assistants entendirent une voix qui disait : C'est dans ces filets que je lie les âmes et que je les tiens

(1) Part. 2. 1. 4. c. 30.

captives. Cette malheureuse, s'étant ensuite relevée, conçut des sentiments bien différents de ceux qu'elle avait auparavant : car elle porta désormais des habits simples, et mena une vie édifiante. Ainsi quiconque désire de servir Dieu et non le démon, doit se convertir comme cette dame, s'il veut acquérir la sainte humilité, qui est le fondement de la vie spirituelle.

548. La troisième manière de faire des actes extérieurs d'humilité, consiste, comme le dit saint Thomas, à observer la modération « dans ses paroles, dans ses actions et dans ses gestes ; » elle réside par conséquent dans un certain maintien extérieur, qui annonce la soumission intérieure de l'âme. Voici comment saint Benoît, qui établit douze degrés d'humilité, s'exprime à ce sujet : « que l'homme spirituel ne soit pas facile à rire. Qu'il parle humblement, avec gravité, peu, raisonnablement et pas trop haut. Qu'il exerce l'humilité, non-seulement dans son cœur, mais encore à l'extérieur, en baissant toujours la tête et les yeux vers la terre, se souvenant de ses péchés à toute heure. » Saint Basile exige aussi des personnes humbles de semblables actes extérieurs, comme nous pouvons le voir dans la lettre qu'il écrit à Grégoire et que nous avons citée plus haut ; voici ses paroles : « Une âme humble se manifeste par un visage contristé, baissé vers la terre, par une tenue négligée, par une chevelure éparsée, par des vêtements de vil prix... Que votre marche ne soit pas tellement lente, qu'elle devienne une marque de paresse ; mais qu'elle ne soit pas non plus si rapide et si précipitée qu'elle annonce une impétuosité aveugle et téméraire. »

549. Enfin, il nous reste encore à observer, avec saint Jérôme et saint Ambroise, que les humiliations extérieures dont nous avons parlé dans ce chapitre, doivent être accompagnées de l'humilité intérieure, par laquelle l'âme se reconnaît comme vile et méprisable. Car, autrement elles ne seraient point des actes de vertu, mais d'orgueil, de vanité cachés sous le manteau de la sainte soumission, et d'autant plus abominables, qu'elles auraient plus de

ressemblance avec l'humilité. « Recherchez, dit saint Jérôme à Célancia, recherchez l'humilité, non pas celle qu'on montre et qu'on simule par les gestes du corps ou par une voix adoucie, mais celle qui part de l'affection du cœur. Autre chose est posséder la vertu, et autre chose est n'en avoir que la ressemblance : autre chose est poursuivre l'ombre des choses et autre chose est en atteindre la réalité. L'orgueil est beaucoup plus difforme, lorsqu'il se cache sous les apparences de l'humilité. » Saint Ambroise exprime les mêmes sentiments en ces termes : « Plusieurs ont l'extérieur de l'humilité, mais non la vertu : beaucoup l'exercent en dehors et la combattent intérieurement. Ils en recherchent la gloire, en abjurent la vérité et en refusent la grâce... Il n'y a donc pas d'humilité, si ce n'est celle qui évite la vaine gloire et l'hypocrisie. La véritable humilité a une sincère piété et une grande vertu. » (1) Nous devons donc veiller à ce que nos humiliations volontaires procèdent toujours, comme de véritables actes d'humilité, d'une sincère soumission intérieure qui soit leur propre racine.

CHAPITRE VII.

COMBIEN LA VERTU D'HUMILITÉ EST NÉCESSAIRE POUR ACQUÉRIR LA PERFECTION.

550. Saint Augustin parle de l'humilité en termes si nobles, qu'il semble lui donner la première place parmi les vertus de l'homme chrétien. En effet, il écrit à Dioscore en ces termes : « Comme on demandait à l'illustre orateur de Rome ce qui lui semblait qu'on dût observer en premier lieu parmi les règles de l'éloquence, il répondit que

(1) Epist. 44. ad Const.

c'est le débit; et en second lieu, le débit; et en troisième lieu, toujours le débit : de même, si vous m'interrogez, et chaque fois que vous m'interrogeriez sur les préceptes de la religion chrétienne, je ne vous répondrais rien autre chose que l'humilité. » Par ces paroles, on voit évidemment que le saint docteur met l'humilité au premier rang parmi les vertus.

551. Mais saint Thomas, examinant cette question avec toute la sévérité de l'école, refuse la primauté à cette vertu sous le rapport de l'excellence; parce que la foi, l'espérance et surtout la charité sont beaucoup plus nobles qu'elle; en tant qu'elles ont Dieu et ses perfections pour objet immédiat ou pour cause motrice la plus prochaine. (1) Il pense même qu'on doit lui préférer les vertus intellectuelles et la justice légale pour d'autres raisons particulières. Néanmoins, le saint docteur place l'humilité la première, comme fondement de toutes les autres vertus; parce qu'elle en est réellement la base. (2) De même en effet que, dans la construction des édifices, on doit poser les fondements avant d'élever les murs, de faire les portes et les chambres; lors même qu'ils seraient d'or massif et ornés de pierres précieuses; ainsi l'humilité précède nécessairement les autres vertus dans l'âme; bien que ces dernières soient en partie plus sublimes; car elle est le fondement qui en fait toute la solidité et qui leur donne cette immense élévation : c'est dans ce sens qu'on regarde l'humilité comme la première de toutes les vertus. Toute cette explication est tirée de saint Augustin qui exprime encore ailleurs sa pensée en ces termes : « Voulez-vous construire un édifice élevé? Pensez d'abord à jeter le fondement de l'humilité. » (3) Voilà comment cette vertu tient le premier rang parmi ses compagnes.

552. Les autres saints pères émettent la même opinion. « Le fondement de la sainteté, dit saint Cyprien, a toujours

(1) 2. 2. Art. 5. in corp. — (2) Ibid. ad 2. — (3) De Verb. Dom. serm. 10.

été l'humilité : et l'orgueilleuse sublimité n'a pas pu se maintenir dans le ciel; » ainsi qu'on le voit par l'exemple de Lucifer qui, plus il était noble de nature, plus il s'est laissé aller à la vaine complaisance. (1) Saint Jean Chrysostome ajoute : « Nous devons toujours établir l'humilité comme la base et le fondement de nos bonnes œuvres; sur lequel nous puissions en toute sûreté construire notre édifice spirituel. Car il n'est pas de vertu qui ne soit accompagnée de l'humilité. Quiconque aura bien posé ce fondement solide, pourra élever ses constructions aussi haut qu'il voudra. » (2) Ces paroles méritent une mûre réflexion ; parce qu'elles renferment de bien précieuses vérités. Celles de Cassien sont aussi très-dignes de notre attention ; car elles sont très-significatives. Voici ce que dit cet auteur ascétique : « L'édifice des vertus ne pourra jamais s'élever dans l'âme, si l'on n'a d'abord jeté dans le cœur les fondements d'une véritable humilité, qui soit assez solide pour supporter toute la sublimité de la perfection et de la charité. » (3) Saint Bernard parle dans le même sens, lorsqu'il dit : « L'édifice spirituel ne peut se tenir ferme que sur le fondement inébranlable de l'humilité. » (4) C'est aussi ce qu'affirment les autres saints.

553. Ces principes étant posés, chacun voit évidemment combien l'humilité nous est nécessaire pour avancer dans la pratique des vertus et pour faire des progrès dans les voies de la perfection. Car de même qu'on regarderait comme un insensé celui qui, pour construire une maison, ne creuserait pas d'abord la terre à une profondeur proportionnée aux murs qu'il veut élever, et n'y jetterait pas de solides fondements ; parce qu'au lieu de se bâtir une demeure, il se préparerait des ruines : ainsi l'on considérerait, comme un véritable imprudent, celui qui, afin d'acquérir les vertus, ou même de vivre chrétiennement, ne s'abaisserait pas d'abord dans l'abyme de son néant, de

(1) In Nativ. Dom. — (2) In Genes. Hom. 35. — (3) Instit. l. 12 et 32.
— (4) In Cant. serm. 36.

ses péchés et de ses misères, par une sincère soumission de son âme ; en un mot, celui qui ne poserait pas dans son cœur le solide fondement de l'humilité. Car alors il serait évident que l'édifice des vertus ne pourrait aucunement s'élever, ou qu'il s'écroulerait bientôt comme un bâtiment mal fondé.

554. Mais afin de considérer dans plus de détails une question si importante, je vais apporter les raisons pour lesquelles l'humilité est le fondement nécessaire à toutes les vertus. Toute base ou fondement a deux propriétés. La première consiste en ce que, sans elle, on ne saurait construire l'ensemble de l'édifice ; et la seconde, en ce que, sans elle, toute construction ne peut subsister longtemps. Telles sont aussi les qualités de la sainte humilité : car sans elle on ne saurait ni acquérir ni conserver aucune vertu. Saint Thomas démontre la première propriété, c'est-à-dire, qu'on ne peut être vertueux sans l'humilité. Cependant, afin de bien comprendre sa démonstration, il est nécessaire d'observer que nous ne pouvons pratiquer aucune vertu surnaturelle, ni même en faire un seul acte ; si, par un effet de sa souveraine bonté, Dieu ne répand d'abord dans nos âmes et dans nos cœurs une grâce toute particulière qui nous y porte efficacement. Soutenir le contraire, ce serait commettre une erreur manifeste contre la foi. Or, dit le saint docteur, l'humilité, en chassant l'orgueil, renverse le plus grand obstacle qui puisse s'opposer à l'effusion de la grâce, qui nous est si nécessaire, pour faire des actes de vertus ; comme le dit l'apôtre saint Jacques : « Dieu résiste aux orgueilleux et donne sa grâce aux humbles. » (1) D'où il résulte que l'humilité non-seulement dispose et prépare l'âme à recevoir la grâce, mais la rend encore capable de pratiquer les autres vertus. Dans ce sens, dit le docteur angélique, l'humilité est à juste titre la première de toutes les vertus, le fondement de l'édifice spirituel. Voici ses propres paroles : « L'humilité

(1) G. 4. v. 6.

occupe le premier rang ; parce qu'elle chasse l'orgueil auquel Dieu résiste, et qu'elle rend l'homme docile, capable de recevoir l'influence de la grâce divine, en tant qu'elle fait disparaître l'enflure du cœur. C'est pourquoi saint Jacques dit, dans le chapitre quatrième de son épître, que Dieu résiste aux orgueilleux et donne sa grâce aux humbles : c'est sous ce rapport que l'on considère l'humilité comme le fondement de l'édifice spirituel. » (1)

555. Saint Cyrille exprime la même manière de voir que le docteur angélique, en ces termes : « Cette humble estime de nous-mêmes, cet aveu de notre propre indigence, nous obtient l'abondance des grâces divines et les secours célestes. » (2) Saint Grégoire, qui partage aussi les sentiments de ces deux saints, parle ainsi de cette vertu : « L'humilité ouvre à l'intelligence le séjour de la lumière ; tandis que l'orgueil le lui ferme. Car c'est en quelque sorte un mystère, que l'esprit parvienne d'autant moins à le découvrir qu'il s'enfle davantage : parce que plus il s'élève d'une manière insensée, plus il s'en éloigne. » (3) On voit donc que tous les saints pères affirment d'une voix unanime que, sans l'humilité, l'homme ne saurait obtenir la grâce qui est si nécessaire à l'exercice des vertus, et que par conséquent il ne peut acquérir aucune vertu.

556. Dites-moi, je vous prie, comment une vallée aride, sèche, inféconde et stérile peut-elle obtenir, d'une montagne fertile, les eaux bienfaisantes qui s'écoulent de son sommet par divers ruisseaux, pour inonder son sein ? Pas autrement, sans doute, qu'en s'inclinant humblement aux pieds de cette montagne. De même, pour qu'une âme reçoive du sein de Dieu la plénitude des grâces qui peuvent la rendre féconde en bonnes œuvres et riche en vertus, il suffit qu'elle s'humilie profondément devant le Très-Haut, en avouant sincèrement sa propre misère, sa

(1) Citat. Quæst. a. 4. ad 2. — (2) Lib. 6. in Joan. c. 21. — (3) L. M o
ral. c. 11.

grande indigence, son extrême pauvreté. Et comme, en s'élevant au-dessus de la montagne, cette vallée n'en recevrait aucunement les eaux très-limpides, qui font toute sa fertilité et l'abondance de ses moissons ; ainsi, lorsqu'une âme orgueilleuse veut paraître, devant Dieu, pleine d'elle-même et enflée de vanité, elle ne reçoit pas même une goutte des grâces qui pourraient la combler de nombreuses vertus.

557. Considérons maintenant la seconde propriété. La grâce divine est nécessaire non-seulement pour faire naître les vertus dans nos cœurs, mais encore pour leur donner l'accroissement et les conserver dans toute leur vigueur. Puis donc que le Seigneur refuse sa grâce à l'homme qui est dépourvu d'humilité, on comprend facilement que celui-ci ne pourra aucunement conserver les vertus qu'il possède ; comme il ne peut en acquérir d'autres s'il n'a l'humilité. C'est ce que saint Jérôme écrit en termes exprès à Célancia : « N'ayez rien de plus précieux, de plus aimable que l'humilité. Car elle est la principale conservatrice et comme la gardienne de toutes les vertus. » Saint Grégoire fait aussi allusion à cette vérité, lorsqu'il dit : « L'homme qui amasse des vertus sans humilité, est semblable à celui qui porterait du sable au vent, » dont le souffle impétueux le disperserait en l'air et le répandrait sur la terre. (1) Celui qui désire de conserver du feu, le cache sous la cendre ; de même le chrétien qui veut garder ses vertus doit les enfouir soigneusement dans le trésor de l'humilité.

558. J'en dis autant de la fuite des vices ; car il n'est pas d'antidote, ni de remède plus efficace que l'humilité, pour nous préserver de ces maladies spirituelles. Cette seule vertu en effet peut nous faire marcher d'un pied ferme et sûr dans les voies de la perfection ; comme le Seigneur l'a révélé un jour à saint Antoine, après lui avoir montré le monde entier couvert de filets et de pièges.

(1) Super Psal. pœnit. ps. 3.

Ce saint effrayé à la vue de si grands et de si nombreux dangers, ayant demandé comment on pouvait y échapper, Dieu lui répondit que c'est par l'exercice de l'humilité. (1)

559. A ce sujet, il me souvient d'avoir lu un fait extraordinaire, et auquel j'ajoute foi ; parce qu'il est très-semblable à la parabole de l'Évangile, où nous lisons que le Pharisien observateur de la loi fut réprouvé à cause de son orgueil, et que le Publicain pécheur obtint son pardon ; parce qu'il s'accusait avec humilité. (2) Dans un certain couvent, se distinguait par la sainteté de sa vie, un religieux auquel le Seigneur daignait souvent révéler ses secrets divins : aussi tous les autres moines avaient-ils conçu de lui une haute estime. A cette époque il arriva qu'un anachorète, qui menait une vie solitaire dans la forêt, non loin du couvent, fut atteint d'une maladie mortelle et fit demander au supérieur les secours de l'Église dans ce moment suprême. Aussitôt l'abbé, muni de la sainte Eucharistie, prit avec lui, pour l'accompagner et l'aider dans cette sainte fonction, le religieux que le ciel comblait de ses faveurs. Or comme ils accouraient en hâte vers le malade, un brigand qui avait coutume d'attaquer les personnes qui passaient dans les environs, ayant entendu le son de la clochette qui annonçait la présence du très-auguste sacrement, fut touché d'un sentiment de piété si extraordinaire, qu'il se mit à les suivre et les accompagna même jusqu'à la cellule de l'anachorète moribond. Lorsqu'ils furent arrivés, le pauvre pécheur, jetant les yeux sur la vie très-criminelle qu'il avait menée, se jugea indigne d'entrer et de fouler à ses pieds le sol sur lequel ce solitaire avait passé tant de fois. Il resta donc devant la porte, prosterné à genoux, soupirant et disant : Oh ! si j'étais tel que vous ! Le malheureux malade, entendant ces paroles, conçut dans son cœur un vif sentiment d'orgueil et lui répondit : Oui, si tu étais comme moi, tu

(1) S. Athanas. in vita S. Antonii. — (2) Spec. exemp. dist. 9. exemp. 199.

serais heureux. Alors le religieux favorisé du ciel versa une grande abondance de larmes. Quand l'abbé se fut acquitté de son ministère sacré, il s'en retourna au couvent avec son compagnon ; et le voleur resta prosterné sur le seuil de la porte : Dieu avait pénétré son cœur d'un si violent repentir que, déplorant par d'amers gémissements l'énormité de ses crimes, il promit de se convertir sincèrement. Cependant, comme il ne pouvait plus résister davantage à la violence de sa douleur, il se leva et courut après l'abbé, pour décharger sa conscience, par une sincère confession de tout ses péchés. Mais parce que la lumière divine qui avait éclairé son âme, pour lui faire reconnaître et avouer sa très-mauvaise conduite, éblouissait probablement la vue corporelle de ses yeux, il se trompa de chemin et se fit, en tombant, une si cruelle blessure, qu'il resta mort sur le coup ; le moine qui accompagnait l'abbé, ayant entendu le bruit de sa chute, accourut et, le voyant mort si subitement, jeta sur son cadavre un doux regard, en souriant paisiblement. De retour au couvent l'abbé lui demanda pourquoi il avait déploré la mort de ce pieux anachorète, tandis qu'au contraire il avait souri, en voyant mourir si malheureusement un brigand qui les avait suivis, peut-être pour les assassiner et leur enlever ce qu'ils avaient sur eux. Le religieux répondit : Dieu m'a révélé que cet anachorète est damné à cause de l'insupportable orgueil qu'il a toujours montré et surtout à l'article de la mort ; il m'a aussi fait savoir que les anges ont porté l'âme du voleur dans le paradis ; parce qu'il a obtenu, en considération de son repentir extraordinaire, non-seulement le pardon de tous ses péchés, mais encore la remise de toutes peines qu'ils avaient méritées.

560. Je prie maintenant le lecteur de considérer dans ce fait, ou plutôt dans la parabole dont il est une vive image et la véritable figure, combien il est vrai que nulle vertu, que nulle sainteté même, ne peut être en sûreté, si elle ne s'appuie sur le fondement d'une solide humilité : tandis qu'au contraire, toute la perversité de l'âme la plus

criminelle se change aussitôt en une véritable sainteté; lorsqu'elle est accompagnée d'une profonde humilité. D'où l'on voit évidemment que, pour faire son salut, l'humilité est nécessaire; mais que, pour parvenir à la perfection, il faut une grande, une parfaite humilité. Il nous suffit que ce soit Jésus-Christ qui nous l'enseigne lui-même en ces termes : « Si vous ne vous convertissez, et ne devenez semblables à de petits enfants; vous n'entrerez pas dans le royaume des cieus. Celui qui s'élèvera, sera humilié; et quiconque s'humiliera, sera exalté. » (1)

561. Puisque j'ai commencé ce chapitre par un texte de saint Augustin, je le terminerai aussi par un passage de ses écrits. Dans une lettre qu'il écrit à Dioscore, pour lui indiquer un chemin sûr par lequel il pût aller à Dieu sans courir aucun danger, ce grand docteur lui dit : « Cette voie est en premier lieu l'humilité, en second lieu l'humilité, en troisième lieu l'humilité, et chaque fois que vous m'interrogerez, je vous donnerai toujours la même réponse : non pas que je n'aie point d'autres préceptes à vous indiquer ; mais parce que si l'humilité ne précède, n'accompagne et ne suit toutes nos bonnes œuvres; si nous n'en suivons pas les traces, si nous n'en recherchons point la société, si nous ne nous laissons pas diriger par elle; l'orgueil nous arrachera des mains le mérite du bien que nous avons fait et dont nous nous réjouissons : car les autres vices ne sont à craindre pour nous que dans le péché; tandis que nous devons redouter cette perfide passion, même quand nous faisons des actions vertueuses; de peur que nous ne perdions, par le désir des louanges, la récompense qui est due à nos actes louables. » (2) Ce qui revient à dire que sans l'humilité aucune action ne peut être pieuse, sainte et méritoire; et que par conséquent sans cette vertu aucune autre ne peut exister. Par là l'homme spirituel peut voir combien l'humilité lui est nécessaire; puisque sans

(1) S. Matth. c. 18. v. 3. et c. 23. v. 12. — (2) Epist. suprâ citat. 58. ad Dioscor.

elle il ne peut faire aucun progrès dans la perfection. Mais venons-en maintenant à la pratique et à l'exercice de tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur cette vertu.

CHAPITRE VIII.

AVERTISSEMENTS PRATIQUES POUR LE DIRECTEUR SUR LA DOCTRINE EXPOSÉE DANS L'ARTICLE PRÉSENT.

562. *Premier avertissement.* De ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, il résulte que le directeur doit s'appliquer premièrement et principalement à fortifier les âmes dans l'exercice de la sainte humilité. Car autrement, il travaillerait inutilement à la direction de ses pénitents, et ceux-ci feraient en vain de pénibles efforts, pour avancer dans la pratique des vertus. En effet, s'adonner à la vie spirituelle et négliger l'humilité, c'est bâtir sur le sable. Mais pour procéder avec ordre dans une question si importante, il est nécessaire qu'il inspire d'abord à ses disciples l'humilité d'esprit, parce qu'elle est la première pierre qu'on doit poser, pour construire le solide fondement de l'humilité. Cependant il faut observer ici, que pour atteindre ce but, il ne suffit pas d'avoir cette connaissance qu'on nomme abstraite, et en vertu de laquelle l'homme croit d'une manière confuse qu'il est néant, pécheur et misérable, comme l'enseigne la foi : car le principe d'un orgueil infernal peut très-bien se joindre à cette notion superficielle. Il faut au contraire avoir, à ce sujet, une conviction ferme, profonde, pratique et capable d'engendrer dans l'âme, cette soumission, qui la porte à se mépriser en présence de Dieu et devant les hommes. Car, selon saint Thomas, la vertu d'humilité consiste formellement dans cette affection. Et parce qu'on ne peut acqué-

rir aucune vertu, ni même aucun art que par un exercice continuel; le directeur aura soin de porter les pénitents, qui sont avides de leur avancement, à faire des considérations propres à humilier leur âme; et de les maintenir constamment jusqu'à la mort dans cet exercice.

563. A cette fin il leur recommandera de s'appliquer pendant quelque temps à se connaître eux-mêmes, et leur prescrira des méditations conformes au but qu'il se propose. Puis, lorsqu'ils seront assez éclairés sur ce point, il leur conseillera de mêler cette humble connaissance à tous leurs autres sentiments, précisément comme on a coutume d'offrir du pain avec toute autre espèce de nourriture. Je vais expliquer plus clairement ma pensée. Si, après s'être mis en la présence de Dieu, ils méditent sur sa majesté suprême; ils doivent aussi penser à leur néant, à leurs propres péchés et à leur extrême indigence; de sorte qu'ils joignent les devoirs d'une profonde humilité aux actes de culte et d'adoration. Lorsqu'ils prennent la résolution de se corriger des vices auxquels ils sont sujets, ou de pratiquer certaines vertus; ils se rappelleront combien ils ont été autrefois infidèles sous ce rapport; afin de mêler à leurs bons propos des actes de honte et de confusion. Quand ils demandent à Dieu une vertu quelconque, ou tout autre bien spirituel; qu'ils considèrent en même temps que non-seulement ils ne sont pas capables de l'acquérir, mais encore qu'ils ne méritent pas d'obtenir une telle faveur; bien que, mettant toute leur confiance dans sa bonté souveraine, ils la lui demandent avec ferveur: car de cette manière ils ajouteront, à leurs prières instantes, l'humble connaissance de leur néant. Enfin, lorsqu'ils se repentent de leurs péchés, ils considéreront aussi leur propre fragilité: de telle sorte que la soumission du cœur accompagne la douleur de leur âme. Que s'ils s'appliquent continuellement à cet exercice, ils parviendront certainement à implanter en eux-mêmes une profonde, une constante connaissance de leur propre misère.

564. Mais il faut observer ici que, pour rendre nos âmes

vraiment humbles, cette connaissance doit encore être éclairée d'une lumière divine, au moyen de laquelle nos regards puissent pénétrer dans l'abyme de notre misère. Si elle est dépourvue de cette clarté céleste, la connaissance, que nous pouvons avoir de nous-mêmes, n'aura jamais la force de réprimer ni l'arrogance de notre esprit, ni l'orgueil de notre cœur; lors-même que nous la cultiverions par des réflexions fréquentes et réitérées. Il arrive, à ce sujet, ce qu'il advient ordinairement par rapport aux autres considérations pieuses. Hier, par exemple, vous avez médité sur la mort douloureuse du Seigneur, et les cruelles blessures, et l'abondance du sang divin répandu, n'ont excité en vous aucun sentiment de pitié envers Jésus souffrant. Aujourd'hui vous considérez les mêmes supplices, et vous versez d'abondantes larmes de commisération. Pourquoi cela? Parce que la veille vous étiez dépourvu de cette clarté céleste, qui répand aujourd'hui ses rayons lumineux dans votre âme et qui, en vous montrant manifestement les douleurs de Jésus-Christ, produit sur votre cœur l'impression d'une tendre compassion. De même, si Dieu ajoute sa lumière à la connaissance, au moyen de laquelle vous vous efforcez de scruter vos péchés; vous penserez être le plus grand criminel du monde entier, comme saint Bonaventure assure que le séraphique saint François se disait le plus grand pécheur de tous: comme le bienheureux Raymond atteste que sainte Catherine de Sienne, sa fille spirituelle, se croyait la plus coupable pécheresse. L'Apôtre des nations avait aussi de lui-même une semblable opinion, ainsi qu'on peut le voir par ces paroles qu'il écrit à Timothée: « Jésus-Christ est venu dans ce monde pour sauver les pécheurs dont je suis le premier. » (1) Sans le secours de cette lumière divine, toutes vos misères se dissiperont à vos yeux et, quelques efforts que vous fassiez, vous ne pourrez pas vous voir tel que vous êtes réellement aux yeux du Très-Haut. Quel

(1) 1. ad Timoth. c. 1. v. 15.

est donc le moyen de l'acquérir? Il n'y en a certainement pas d'autres que de la demander par des prières continuelles et pleines de confiance, auxquelles Dieu ne puisse résister. Ainsi le directeur doit conseiller et recommander souvent aux pénitents, qui veulent acquérir une véritable humilité, de demander continuellement à Dieu la lumière qui produit cette vertu dans les âmes, en s'unissant à la connaissance, qu'elles ont d'elles-mêmes, pour les abaisser et les maintenir dans la conviction intime de leur propre indigence.

565. J'ai dit qu'il faut que le directeur exerce jusqu'à la mort, dans la connaissance d'elles-mêmes, les âmes confiées à ses soins; parce que cette étude est une de celles dont on ne doit jamais se dispenser. Les personnes qui commencent à s'embraser d'une parfaite charité, peuvent omettre certaines méditations qui inspirent une crainte salutaire, telles que celles de la mort, du jugement dernier, de l'enfer etc. : puisque, comme le dit saint Jean : « La charité parfaite chasse la crainte. » (1) Mais personne ne saurait se dispenser de faire les considérations qui ont rapport à la connaissance de soi-même : car les âmes les plus élevées sont précisément celles qui ont le plus besoin de s'appliquer sérieusement à cet exercice. Ainsi, lors même que votre pénitent serait parvenu à un tel degré d'amour, qu'il ait même des extases et qu'il soit ravi, comme l'Apôtre, jusqu'au troisième ciel; il devrait alors plus que jamais avoir sous les yeux son néant, ses péchés et sa faiblesse naturelle; parce que celui que Dieu élève à un si haut degré est exposé au vertige de quelque vaine pensée, et par conséquent au danger de tomber : il est donc obligé de se maintenir toujours plus dans la soumission.

566. *Second avertissement.* A l'humilité d'esprit il faut nécessairement joindre l'humilité de cœur : parce qu'elle renferme toute l'essence et le suc de la vertu dont nous

(1) 1. Joan. c. 4. v. 18.

parlons. Mais avant d'en venir à l'usage et à l'exercice d'une affection si salutaire, je veux recommander au directeur de discerner attentivement la véritable humilité d'avec celle qui est fausse, perfide et pernicieuse. En effet, il rencontrera souvent des personnes qui sont avides de leur avancement spirituel, mais qui se troublent, s'inquiètent et perdent même entièrement la paix ; lorsqu'elles viennent à tomber dans un péché ou une faute qu'elles s'étaient proposé mille fois d'éviter. Cette inquiétude entraîne après elle une certaine méfiance et crainte de ne pouvoir jamais s'amender. Je vois, dira l'une de ces personnes, que je ne suis pas propre à la perfection : je me recommande à Dieu, mais je ne mérite pas d'être exaucée à cause de mes péchés. D'où il résulte qu'elles se laissent aller à une langueur spirituelle qui les porte à négliger l'exercice des bonnes œuvres. Cette affection leur paraît être une véritable humilité, parce qu'elle est fondée sur une certaine connaissance de leur propre fragilité : de sorte qu'elles ne font aucun effort pour l'éviter ; tandis qu'au contraire elle n'est en réalité qu'une bassesse, une vileté et consternation qui proviennent du plus subtil orgueil. Savez-vous pourquoi elles sont en proie à de si vives inquiétudes, après leurs péchés ? C'est parce qu'elles se sont formé d'elles-mêmes une idée vaine, en pensant qu'elles étaient déjà fortes et tellement affermiées dans la pratique de la vertu, qu'elles ne tomberaient jamais plus : faut-il s'étonner ensuite, si elles se troublent et sont en butte à une grande amertume ; quand elles voient qu'elles se sont trompées, dans l'opinion qu'elles avaient conçue de leurs propres forces ? Savez-vous pourquoi elles tombent dans la méfiance ? C'est parce qu'elles se confiaient en elles-mêmes ; c'est-à-dire, qu'elles pensaient pouvoir se corriger de leurs défauts avec leurs propres ressources ; mais, lorsqu'elles s'aperçoivent, par leur propre expérience, combien elles sont faibles ; il n'est pas étonnant qu'elles se laissent aller au découragement et à la défiance. Par là le directeur comprendra facilement que ces âmes trom-

pées par une fausse apparence d'humilité, s'écartent considérablement de la bonne voie, et que par conséquent il faut les surveiller avec une grande attention.

567. Celui qui est vraiment humble ne s'étonne pas et ne se trouble point, lorsqu'il tombe dans quelque péché. En effet, comme il est solidement établi dans la connaissance de sa propre faiblesse, il sait que la mauvaise terre de son cœur ne peut produire rien autre chose. Il se repent, à la vérité, mais ce n'est pas tant pour le mal qu'il s'est fait à lui-même, que pour le déplaisir qu'il a occasionné au Seigneur : il fait en outre des actes d'humilité en disant, comme sainte Catherine de Gênes, c'est un fruit de mon jardin ; si vous ne me souteniez, mon Dieu, par votre puissant secours, j'en commettrais beaucoup d'autres ; car il n'y a aucun crime dont je ne sois capable. Il n'écoute point la méfiance ; mais se jetant et s'abandonnant entre les bras de la divine bonté, il répète de temps en temps et de tout son cœur : Seigneur ! j'espère que votre grâce fera ce que nos faibles forces ne me permettent point. C'est ainsi qu'en tombant il puise de nouvelles forces pour courir dans l'arène de la perfection. Écoutons ce que dit à ce sujet sainte Thérèse ; cette judicieuse directrice dans les voies spirituelles s'exprime en ces termes : « Bien que la véritable humilité porte l'âme à reconnaître sa méchanceté, et à déplorer sa propre misère ; néanmoins elle ne la trouble aucunement, n'inquiète pas le cœur, n'offusque pas l'esprit et n'engendre point d'aridité : elle procure au contraire des consolations. Elle exhorte, il est vrai, à déplorer l'offense de Dieu : mais d'un autre côté, elle dilate le cœur, par la confiance en la miséricorde divine : elle éclaire, soit pour faire rougir, soit pour exciter à louer le Seigneur qui supporte les pécheurs avec tant de bonté. Mais l'autre humilité, celle qui vient du démon, n'apporte pas la moindre lumière pour faire le bien ; puisqu'elle ne représente Dieu que comme dévastant tout par le fer et le feu. Elle est de toutes les inventions de l'esprit malin la plus importune, la plus

inutile et la plus fausse que je connaisse. » (1) Ces paroles pourront éclairer le directeur et lui apprendre à corriger, dans ses pénitents, cette pernicieuse humilité qui provient ou de l'orgueil, ou du démon, ou de l'un et de l'autre à la fois, comme il arrive ordinairement.

568. *Troisième avertissement.* L'humilité surnaturelle et véritable qui descend du ciel consiste dans un certain mépris de soi-même, naît de la connaissance du néant, des vices et des misères de la nature humaine, et porte l'homme à se soumettre en paix avec tranquillité non-seulement à Dieu, mais encore à ses semblables; comme nous l'avons démontré dans les chapitres précédents. Voyons maintenant, comment il faut exercer cette soumission : premièrement, envers Dieu. Après s'être mise en la présence de son Seigneur, l'âme doit d'abord élever ses regards vers la grandeur infinie de Dieu, et les reporter ensuite sur sa propre bassesse; puis, à la vue de cette majesté suprême comparée aux misères qu'elle aperçoit en elle-même, elle s'abaissera, se méprisera et s'abymera dans son propre néant, autant qu'il lui sera possible, à la lumière de cette clarté céleste. Saint Ignace veut que nous nous considérions comme étant, aux yeux de Dieu, un ulcère ou un apostème d'où coule de tous côtés la sanie et le pus de nos péchés. Saint Vincent Ferrier exige même que nous nous regardions comme un cadavre fétide et déformé, par tant de péchés que nous avons commis; et que nous nous étonnions de voir que le Seigneur ait pu aimer un être aussi abominable. Secondement, avouons, du fond de notre cœur, que tout le bien dont nous jouissons n'est point à nous, mais à Dieu, que nous devons, par conséquent lui en rapporter tout l'honneur, toute la gloire; et nous attribuer à nous-mêmes notre néant, ainsi que la corruption de nos péchés, plus odieuse même que le néant. Troisièmement, réjouissons-nous intérieurement de n'être rien et qu'il soit tout; de ne rien pou-

(1) In Vita c. 30.

voir, et qu'il puisse tout; de n'avoir aucun bien, et qu'il soit tout notre unique et souverain bien. Quatrièmement, repentons-nous, comme d'un vol considérable, de lui avoir dérobé la chose la plus précieuse, c'est-à-dire, sa propre gloire, en nous complaisant dans les qualités et les prérogatives dont il nous a doués, ou en nous attribuant les louanges qui lui étaient dues : hâtons-nous alors de lui restituer l'honneur que nous lui avons ravi, et disons-lui de tout notre cœur : « A vous seul, l'honneur et la gloire. » Cinquièmement, rendons-lui aussi toute la gloire que tous les hommes orgueilleux lui ont refusée jusqu'à présent : et avouons sincèrement qu'elle lui est due tout entière, non-seulement comme au premier principe et à la source de tout bien, mais encore comme à la fin dernière vers laquelle nous devons tendre avec tout ce que nous avons reçu. Sixièmement, rougissons d'avoir osé nous élever orgueilleusement, tandis que les anges et les bienheureux du ciel s'abymaient dans leur néant, et reconnaissaient leur souveraine pauvreté. Septièmement, craignons que Dieu ne nous retire ses dons, ou qu'il permette que nous en abusions pour notre perte. Huitièmement, formons la ferme et inébranlable résolution non-seulement de ne jamais ambitionner de louange, d'honneur ou d'estime propre, mais encore d'éviter de notre part autant que possible tout ce qui pourrait nous les attirer, comme par exemple les dignités, les charges honorables : car, selon saint Bernard, « il faut fuir et détester la présomption, qui vous porte peut-être à rechercher sciemment, avec réflexion, la gloire du bien qui ne vous appartient pas; et à ravir impudemment l'honneur d'un autre, en vous attribuant ce que vous savez très-bien ne pas vous appartenir. » Le saint docteur ajoute ensuite : « C'est en effet un acte d'orgueil et un très-grand péché que de se servir des dons, comme d'une chose qu'on tient de soi, et de se glorifier des bienfaits qu'on a reçus. » (1)

(1) De Dilig. Deo.

569. *Quatrième avertissement.* L'humilité de cœur envers le prochain renferme trois degrés que nous avons énumérés dans le chapitre cinquième, et dont je vais indiquer brièvement l'exercice. Le premier consiste à se mépriser tellement soi-même qu'on se soumette au prochain et même à ses inférieurs. Cette soumission exige, par rapport à l'intelligence, que nous estimions les opinions des autres personnes plus que les nôtres, et que nous les préférions : de sorte que nous ne nous attachions pas à notre manière de voir, que nous cédions et que nous nous soumettions aux raisons qu'on nous propose. Elle veut que nous demandions toujours conseil aux autres; que nous suivions leurs avis, les regardant comme plus sûrs que les nôtres; et surtout que nous ne nous plaignions pas de ce qu'on préfère l'opinion des autres à la nôtre, que nous devons toujours regarder comme la moins juste. Par rapport à la volonté, cette humilité nous porte à obéir non-seulement à Dieu et à nos supérieurs, mais encore à d'autres personnes. Car il est bien raisonnable que leur volonté, que nous jugeons plus digne, précède la nôtre que nous regardons comme plus vile. Quant aux œuvres extérieures nous devons être contents que les nôtres ne soient pas estimées, et qu'on préfère celles de nos semblables.

570. Le second degré, que monte l'humilité de cœur envers le prochain, réside dans un tel mépris de soi-même, que l'homme spirituel, qui l'a heureusement monté, supporte en paix toutes les injures dont on l'accable. Ainsi, lorsque quelqu'un le mésestime, il doit dire dans son cœur : Cette personne me rend ce qui m'est dû; elle me traite comme je le mérite; son jugement s'accorde parfaitement avec celui de Dieu et des saints du paradis, aux yeux desquels je suis si abject à cause de mon néant, et si abominable pour mes péchés. Parvenu à ce degré, il sent encore l'amertume du mépris, cependant il la supporte par celui qu'il a lui-même pour sa propre personne, de sorte que, s'adressant à Dieu, il lui dit : Seigneur, je

vous rends grâces de ce qu'il y ait enfin quelqu'un qui reconnaisse mon indignité telle qu'elle est, et qui me fasse endurer les humiliations que j'ai méritées : en outre, le cœur plein de reconnaissance, il prie même le Très-Haut pour son calomniateur. Nous devons faire tous nos efforts pour atteindre ce degré : car autrement, selon saint Grégoire et comme nous l'avons observé dans le chapitre cinquième, le mépris que nous paraîtrons avoir de nous-mêmes, en nous reconnaissant et nous disant pécheurs, ne serait pas une véritable humilité ni un vrai mépris. Voici comment le saint docteur s'exprime à ce sujet : « Nous en connaissons beaucoup qui s'avouent pécheurs, quand on ne les reprend pas : mais qui, lorsqu'on leur adresse les reproches qu'ils méritent, s'excusent dans la crainte de paraître coupables. Si leur humilité était véritable, quand ils s'accusent eux-mêmes, ils ne nieraient pas qu'ils soient pécheurs, lorsque d'autres leur reprochent ce qu'ils confessent spontanément. » (1)

571. Mais pour monter le troisième degré de cette humilité, il faut se mépriser tellement soi-même qu'on ressent même de la joie quand on est en butte aux humiliations les plus accablantes. Ce degré est sublime, mais il présente de grandes difficultés. Néanmoins nous pouvons y parvenir avec la grâce de Dieu ; et nous sommes tentés d'y aspirer. Saint Diodocus distingue deux espèces d'humilité : « L'une médiocre et l'autre parfaite. » (2) Les opprobres occasionnent encore de la tristesse et de l'amertume à ceux qui avancent dans les voies de la perfection, et qui n'ont point vaincu les inclinations perverses de leur nature ; mais ils comblent d'une véritable joie ceux qui sont parfaits et qui ont tellement triomphé de leurs passions, qu'elles n'osent plus lever la tête pour leur déclarer la guerre. Toutefois, dans quelque état que nous nous trouvions, nous devons nous efforcer de recevoir avec joie les mépris, les injures, les ignominies ; et, lorsque nos sens

(1) Moral. l. 22. c. 10. — (2) De Perf. Spirit. c. 95.

refusent de prendre part à cette sainte allégresse, nous réjouir du moins dans la partie supérieure de notre âme en disant : O Jésus méprisé pour l'amour de moi, me voici enfin semblable à vous ! Bien que ces opprobres, ces persécutions et ces calomnies se présentent sous un aspect si odieux, néanmoins elles annoncent la félicité et la béatitude que vous avez promise à vos serviteurs ; en nous disant : « Vous serez heureux, lorsque des hommes calomniateurs vous auront maudits, persécutés, et qu'ils auront dit toute sorte de mal contre vous à cause de moi. » (1) Ces mauvais traitements sont le gage des biens souverains, incorruptibles et ineffables que Dieu nous prépare dans la bienheureuse patrie : « Réjouissez-vous, et tressaillez d'allégresse, car vous recevrez une grande récompense dans le ciel. » Je dois donc me féliciter et me réjouir. Car c'est ainsi que l'amour de Jésus-Christ, et le désir des biens éternels adoucira et changera, peut-être même en joie spirituelle, l'amertume que ma faible nature ressent au milieu des mépris. Telle est la manière pratique, d'exercer l'humilité, que le directeur doit apprendre insensiblement à ses pénitents, selon qu'il le jugera convenable à leurs dispositions intérieures et au plus ou moins grand avancement de leurs âmes dans les voies de la perfection. Jé n'ajoute rien ici par rapport aux actes extérieurs qui se manifestent dans les paroles, par les actions et les gestes ; puisque j'ai déjà indiqué dans le chapitre sixième, comment nous devons les exercer.

(1) S. Matth. c. 5. v. 11.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is difficult to decipher due to its low contrast and blurriness.

THE DO NOT WRITE HERE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

IV —
78
89 **TROISIÈME TRAITÉ.**

DES DISPOSITIONS PROCHAINES POUR LA PERFECTION CHRÉTIENNE, OU DES VERTUS MORALES QU'IL FAUT ACQUÉRIR.

INTRODUCTION AU TRAITÉ..... 4

ARTICLE PREMIER.

De la prudence qui est la première des vertus cardinales.

CHAP. I. — En quoi consiste la prudence? Des vices qui sont
opposés à cette vertu..... 9
CHAP. II. — Combien la vertu de prudence est importante..... 23
CHAP. III. — Moyens d'acquérir la prudence 28
CHAP. IV. — Avertissements pratiques pour le directeur sur la
vertu de prudence..... 35

ARTICLE II.

De la justice qui est la seconde vertu cardinale.

CHAP. I. — En quoi consiste l'essence et l'excellence de cette
vertu..... 47
CHAP. II. — Combien la vertu de justice est nécessaire..... 52
CHAP. III. — Moyens d'acquérir la vertu de justice... 57
CHAP. IV. — Avertissements pratiques pour le directeur sur les
fautes commises contre la justice et sur la manière de les ré-
parer..... 66

ARTICLE III.

De la force qui est la troisième vertu cardinale.

CHAP. I. — En quoi consiste la nature de la force, considérée dans son essence	77
CHAP. II. — Degrés de perfection auxquels la vertu de force peut parvenir	87
CHAP. III. — Moyens d'acquérir la vertu de force.....	96
CHAP. IV. — Avertissements pratiques pour le directeur sur l'article présent	103

ARTICLE IV.

De la tempérance qui est la quatrième vertu cardinale.

CHAP. I. — Définition de la tempérance considérée comme vertu cardinale	109
CHAP. II. — La tempérance, comparée avec les vices qui lui sont opposés, apparaît dans toute sa beauté.....	114
CHAP. III. — En quoi consiste la modération avec laquelle la tempérance règle les plaisirs des sens.....	122
CHAP. IV. — Avertissements pratiques pour le directeur sur l'article présent.....	127

ARTICLE V.

De la vertu de religion.

CHAP. I. — Qu'est-ce que la vertu de religion? Quelle en est l'excellence?.....	135
CHAP. II. — Quels sont en général les actes que renferme le culte par lequel s'exerce la vertu de religion? Différentes espèces de culte	141
CHAP. III. — Des actes particuliers par lesquels on exerce la vertu de religion.....	149
CHAP. IV. — Des actes de culte qui concernent la vertu de reli-	

gion, et en particulier du saint sacrifice considéré comme un des principaux,..... 156
CHAP. V. — Avertissements pratiques sur l'article présent.... 165

ARTICLE VI.

De la dévotion.

CHAP. I. — En quoi consiste la dévotion..... 177
CHAP. II. — Des causes qui produisent la dévotion..... 180
CHAP. III. — Essence de la dévotion séparée de ses accessoires.
— Conséquences pratiques et vérités utiles qui résultent de cette distinction..... 191
CHAP. IV. — Des empêchements de la dévotion..... 208
CHAP. V. — Avertissements pratiques pour le directeur sur l'article présent..... 217

ARTICLE VII.

De la vertu d'obéissance.

CHAP. I. — Quelle est l'essence de cette vertu? A qui faut-il obéir?..... 225
CHAP. II. — Que la vertu d'obéissance est nécessaire non-seulement à la vie morale et parfaite, mais encore à la vie humaine et civile..... 233
CHAP. III. — Que l'obéissance est la plus noble des vertus morales..... 237
CHAP. IV. — Autres prérogatives qui démontrent que l'obéissance l'emporte sur toutes les vertus morales..... 245
CHAP. V. — Du premier des trois degrés que l'obéissance doit monter pour atteindre sa perfection..... 252
CHAP. VI. — Du second et du troisième degrés de la parfaite obéissance..... 261
CHAP. VII. — Raisons et motifs qu'on doit avoir continuellement sous les yeux, pour s'exciter à pratiquer l'obéissance avec la perfection indiquée plus haut..... 268
CHAP. VIII. — Autres motifs qui doivent porter les âmes à l'obéissance parfaite.... 276

CHAP. IX. — Avertissements pratiques pour le directeur sur l'article présent..... 280

ARTICLE VIII.

De la patience.

CHAP. I. — En quoi consiste la vertu de patience? Comment diffère-t-elle de la force? Combien il importe de l'acquérir..... 289

CHAP. II. — Considération très-capable de nous exciter à supporter les tribulations avec la patience voulue..... 293

CHAP. III. — Combien l'exemple de Jésus-Christ doit nous encourager à supporter patiemment toute sorte de tribulation..... 300

CHAP. IV. — Autres motifs de patience : la certitude d'une récompense dans le ciel, et l'inévitable nécessité de souffrir dans ce monde..... 306

CHAP. V. — Hommes illustres qui par leurs exemples nous portent à souffrir partiellement toutes les tribulations qui peuvent nous survenir... 312

CHAP. VI. — Des trois degrés de perfection que la patience peut atteindre..... 323

CHAP. VII. — Avertissements pratiques pour le directeur sur la matière de l'article présent..... 331

ARTICLE IX.

De la chasteté.

CHAP. I. — Essence de cette vertu. — Distinction de trois espèces de chasteté. — Prérogatives de chacune d'elles.. 337

CHAP. II. — La chasteté plus qu'aucune autre vertu nous rend saints et semblables aux anges..... 342

CHAP. III. — Raisons pour lesquelles la chasteté nous rend saints et semblables aux anges..... 351

CHAP. IV. — La chasteté est une vertu si sublime que les philosophes de l'antiquité n'ont pu en reconnaître la beauté par les seules lumières naturelles..... 354

CHAP. V. — Premier moyen de conserver la chasteté : éviter toute conversation familière avec des personnes d'un autre sexe. 360

CHAP. VI. — On démontre, par l'autorité des saints pères, que cette précaution convient surtout aux personnes consacrées à Dieu par le vœu de chasteté.....	366
CHAP. VII. — Autres moyens de garder la chasteté.....	371
CHAP. VIII. — Avertissements pratiques pour le directeur sur la matière de l'article présent.....	379

ARTICLE X.

De la douceur.

CHAP. I. — En quoi consiste la vertu de douceur? Comment diffère-t-elle de la patience?.....	385
CHAP. II. — Celui qui manque de douceur n'est pas un homme raisonnable.....	390
CHAP. III. — Celui qui manque de douceur n'est pas un homme chrétien.....	395
CHAP. IV. — Celui qui manque de douceur n'est très-certainement pas un homme spirituel.....	400
CHAP. V. — La vertu de douceur calme non-seulement la colère de celui qui est outragé, mais encore celle de l'offenseur.....	406
CHAP. VI. — Deux moyens que saint Grégoire propose pour réprimer la colère et acquérir la douceur.....	412
CHAP. VII. — Avertissements pratiques pour le directeur sur l'article présent.....	417

ARTICLE XI.

De l'humilité.

CHAP. I. — Quelle est en général l'essence de cette vertu.....	429
CHAP. II. — Considérations propres à nous rendre humbles d'esprit; déduites de ce que nous sommes dans l'ordre de la nature.....	435
CHAP. III. — Réflexions propres à nous inspirer une basse opinion de nous-mêmes, déduites de ce que nous sommes dans l'ordre de la grâce.....	444
CHAP. IV. — Ce qu'on doit entendre par humilité de cœur envers Dieu.....	450

CHAP. V. — Ce qu'il faut entendre par humilité de cœur envers les hommes.....	456
CHAP. VI. — Des actes extérieurs d'humilité.....	465
CHAP. VII. — Combien la vertu d'humilité est nécessaire pour acquérir la perfection.....	476
CHAP. VIII. — Avertissements pratiques pour le directeur sur la doctrine exposée dans l'article présent.....	485

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

